



**HAL**  
open science

# Nouvelles territorialités urbaines transfrontalières en Afrique de l'Ouest : processus d'émergence et de construction

Edmond Sougué

► **To cite this version:**

Edmond Sougué. Nouvelles territorialités urbaines transfrontalières en Afrique de l'Ouest : processus d'émergence et de construction. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2016. Français. NNT : 2016TOU20050 . tel-01718588

**HAL Id: tel-01718588**

**<https://theses.hal.science/tel-01718588>**

Submitted on 27 Feb 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Fédérale



Toulouse Midi-Pyrénées

# THÈSE

En vue de l'obtention du

## DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse 2 - Jean Jaurès

---

Présentée et soutenue par :

**Edmond SOUGUÉ**

le 20 juin 2016

**Titre :**

**Nouvelles territorialités urbaines transfrontalières en Afrique de l'Ouest : processus d'émergence et de construction**

---

**École doctorale et discipline ou spécialité :**

ED TESC : Géographie et aménagement

**Unité de recherche :**

Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST- UMR 5193 )

**Directeur/trice(s) de Thèse :**

François TAULELLE, Professeur de Géographie, Aménagement, Urbanisme, INU J-F Champollion (Albi)

Stéphanie LIMA, Maître de Conférences en Géographie, INU J-F Champollion (Albi)

**Jury :**

Frédéric GIRAUT, Professeur de Géographie, Université de Genève, rapporteur

Jean Luc PIERMAY, Professeur Émérite de Géographie, Université de Strasbourg, rapporteur

Christel ALVERGNE, Maître de Conférences, Université de Bordeaux III, membre

Jérôme LOMBARD, Directeur de Recherches, Université de Paris 1, IRD (UMR PRODIG), membre

Olivier PLIEZ, Directeur de Recherches, Université de Toulouse Jean Jaurès, membre



Université Toulouse 2 Jean Jaurès  
Laboratoire LISST-CIEU

THÈSE

Pour obtenir le grade de  
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE  
Spécialité Géographie-Aménagement

Titre de la thèse :

Nouvelles territorialités urbaines  
transfrontalières en Afrique de l'Ouest :  
processus d'émergence et de construction

Edmond SOUGUÉ

Présentée et soutenue publiquement

Le 20 juin 2016

Directeurs de Thèse

François TAULELLE, Professeur de Géographie, Aménagement et Urbanisme, INU J-F  
Champollion (Albi)

Stéphanie LIMA, Maître de Conférences en Géographie, INU J-F Champollion (Albi)

Jury :

Frédéric GIRAUT, Professeur de Géographie, Université de Genève, rapporteur  
Jean Luc PIERMAY, Professeur Émérite de Géographie Université de Strasbourg, rapporteur  
Christel ALVERGNE, Maître de Conférences, Université de Bordeaux III, membre  
Jérôme LOMBARD, Directeur de Recherches, Université de Paris I, IRD, membre  
Olivier PLIEZ, Directeur de Recherches, Université de Toulouse II Jean Jaurès, membre



## REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont tout droit à François TAULELLE et à Stéphanie LIMA. Tous les deux, ils ont accepté d'encadrer cette thèse malgré les incertitudes du début et mon parcours atypique. Ils ont toujours été disponibles malgré mes contraintes personnelles et familiales et ont toujours été attentifs à toutes les étapes du déroulement de la thèse. *Na Foo*<sup>1</sup>.

Mes seconds remerciements sont adressés aux membres du jury pour leur disponibilité à participer à l'évaluation de ce travail.

Mes remerciements vont aussi à Christel ALVERGNE qui m'a suivi dans mon parcours professionnel depuis 2005, pour tous nos échanges sur l'Afrique en général et tes précieux conseils. Merci aussi aux Pr Emérites Jean Paul LABORIE et Jean Louis COLL pour vos conseils depuis le moment où je nourrissais le projet de m'inscrire en thèse et dans mes choix de recherche.

L'équipe très chaleureuse du LISST CIEU m'a accueilli et m'a toujours soutenu durant ce parcours de doctorant. Ses aides financières ont été précieuses pour participer aux conférences internationales sur les frontières mobiles, pour la réalisation du terrain de thèse et bien plus encore. La disponibilité des directeurs, des enseignements, du personnel administratif et le cadre convivial de travail ont été très enrichissants à tout point de vue dans ma vie de doctorant. A commencer par les directeurs que j'ai connus, Denis ECKERT, Olivier PLIEZ, Emmanuel EVENO, à tout le corps enseignant et à tout le personnel administratif notamment Pablo BILBAO, je dis merci. Aussi, je voudrais remercier les collègues et amis doctorants du CIEU, du LISST ou d'autres équipes de recherche, ceux ou celles qui m'ont précédé : Julie, Josselin Erasme, Marion, Pauline ; ceux ou celles qui suivront : Adrien, Kevin, Marlène et tous ceux qui se reconnaîtront dans ce travail.

Durant ce parcours, j'ai croisé plusieurs personnes dans différents cadres professionnels. Certaines se retrouveront dans ce travail. Je pense particulièrement à l'équipe de l'UNCDF à New York, à Dakar, au Burkina Faso, au Mali et au Niger. L'opportunité qui m'a été offerte d'apporter des conseils dans la mise en œuvre du projet LOBI et le cadre d'échange convivial m'ont permis de parcourir de nouvelles frontières et ont été un moment fructueux de nouvelles connaissances et de nouvelles rencontres. Merci. Je pense aussi à tous ceux que j'ai rencontrés dans les capitales africaines, sur les terrains frontaliers, dans les villages les plus reculés, ceux que j'ai interviewés, ceux avec qui j'ai travaillé sur ce sujet de la thèse et bien d'autres. Je vous suis reconnaissant de nos moments passés ensemble. Merci à vous.

Ce travail est l'occasion de remercier aussi tous mes amis et collègues en France (Quimper, Toulouse, Poitiers, Avignon, Paris...), au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Sénégal qui m'ont soutenu à un moment ou un autre pour leur disponibilité et leur accompagnement. Je remercie particulièrement Michel BOLUVI qui a aussi bien voulu relire cette thèse.

*Last but not least*, je voudrais remercier particulièrement ma famille, ma chère compagne Gaëlle, mes filles Anaïs et Maïwenn pour leur patience tout au long de ce parcours. Ce travail est aussi la leur. Sans le soutien à tout point de vue de Gaëlle, il ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Par la même occasion, je voudrais remercier mes frères, sœurs et belle-mère ainsi que ma belle-famille en France qui a toujours été présente. Merci particulièrement à Roselyne d'avoir relu et corrigé le manuscrit.

---

<sup>1</sup> Salutations en formes de remerciements et de reconnaissances pour le travail abattu (en langue kô, ma langue maternelle).

## ***A MES TROIS CHÉRIES***

*MAÏWENN, ANAÏS, GAËLLE*

# SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	13
<b>PREMIERE PARTIE LES NOUVEAUX ESPACES DE POUVOIR : ACTUALITES D'UNE GEOGRAPHIE EN MOUVEMENT .....</b>	<b>51</b>
1 CHAPITRE 1 DES RECOMPOSITIONS SPATIALES AU PRISME DE LA VILLE ET DES FRONTIERES.....	55
2 CHAPITRE 2 LES ESPACES TRANSFRONTALIERS : ENTRE CROISSANCE DE PETITES VILLES ET DYNAMIQUES TRANSFRONTALIERES .....	106
<b>DEUXIEME PARTIE DE LA SPATIALISATION À LA TERRITORIALISATION</b>	<b>159</b>
3 CHAPITRE 3 ESPACES OUVERTS, LE DEPASSEMENT DES FRONTIERES .....	163
4 CHAPITRE 4 ESPACES FERMES : LES INSTITUTIONS DE LA FRONTIERE.....	201
<b>TROISIEME PARTIE TERRITOIRES URBAINS TRANSFRONTALIERS ET DEFIS DE L'AMENAGEMENT .....</b>	<b>255</b>
5 CHAPITRE 5 LES TERRITOIRES URBAINS TRANSFRONTALIERS : COMPLEXITE DU SYSTEME ET ENJEUX D'AMENAGEMENT.....	257
6 CHAPITRE 6 POUR DE NOUVELLES STRATEGIES TERRITORIALES TRANSFRONTALIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST .....	297
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>341</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>355</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>389</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>407</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX .....</b>	<b>412</b>
<b>RESUMÉ .....</b>	<b>415</b>





## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- ABeGIEF** : Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers
- ACTS** : Appui à la Coopération Transfrontalière au Sahel
- AFFOM** ou **SWOT** : Analyse Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces ou *Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats*
- ALG** : Autorité de Développement de la région intégrée du Liptako Gourma
- ANPL** : Association Nationale des Pouvoirs Locaux
- AOF** : Afrique Occidentale Française
- APESS** : Association pour la Promotion de l'Élevage en Savane et au Sahel
- AQMI** : Al-Qaïda au Maghreb islamique
- AREN** : Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger
- Bilital**
- Maroobe** : Réseau des organisations, d'Éleveurs et de Pasteurs d'Afrique
- C3Sahel** : Cellule de Coopération décentralisée transfrontalière dans le Sahel
- CAQDAS** : *Computer Assisted / Aided Qualitative Data Analysis Software*
- CCT-UEMOA** : Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CEN-SAD** : Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
- CGLUA** : Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
- CIDT** : Compagnie Ivoirienne de Développement du Textile
- CILSS** : Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
- CNF, DNF** : Commission Nationale des Frontières (Burkina Faso, Niger), Direction Nationale des Frontières (Mali)
- CNRS** : Centre National de Recherche Scientifique
- CORVO** : Comité d'Organisation, de Regroupement et de Vente d'Oignons
- CSAO/OCDE** : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE
- CSPS**, **CSI, CSCOM** : Centre de Santé et de Promotion Sociale (Burkina Faso) / Centre de Santé Intégré (Niger) / Centre de Santé Communautaire (Mali)
- DDG** : *Danish Demining Group*
- ECOLOG** : Economie Locale
- ENDA** : *Environment, Development and Action* (Environnement et Développement du Tiers Monde)
- ENDA – Diapol** : ENDA, Prospectives et Dialogues Politiques
- FAO** : *Food and Agriculture Organization of United Nations*
- FEWS NET** : *Famine Early Warning Systems Network*
- G5 Sahel** : Groupe de Cinq Pays du Sahel (Burkin Faso, Mali,, Mauritanie, Niger, Tchad).
- GERAD** : Groupe d'Etudes, de Recherches et d'Action pour le Développement
- GIE BMCI** : Groupement d'intérêt Économique Burkina Mali Côte d'Ivoire

- GIZ** : *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (Agence de coopération internationale allemande pour le développement)
- GRDR** : Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural
- IIRSahel** : Initiatives pour l'Intégration Régionale dans le Sahel
- INICA** : Initiatives pour l'Afrique Centrale
- INRA** : Institut National de Recherches Agronomiques
- LARES** : Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale
- LOBI** : *Local Border Initiatives*
- MUNJAO** : Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
- NEPAD** : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement économique
- OCHA** : *Office of Cooperation for Humanitarian Aide*
- OUA** : Organisation de l'Unité Africaine
- PAGIF** : Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Frontières (Burkina Faso)
- PAS** : Plan d'Ajustement Structurel
- PATC** : Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire (UEMOA)
- PCJ** : Poste de Contrôle Juxtaposé
- PDC, PCD** : Plan de Développement Communal/ Plan Communal de Développement
- PDM** : Partenariat pour le Développement Municipal
- PDSEC** : Plan de Développement Social, Economique et Culturel (Mali)
- PFUA** : Programme Frontière de l'Union Africaine
- PIRDU** : Programme Indicatif Régional de Développement Urbain (UEMOA)
- PIT** : Programme d'Initiatives Transfrontalières (CEDEAO)
- PNDEF** : Programme Nationale de développement des Espaces Frontaliers (Bénin)
- PNDES, PDES, PND** : Plan (National) de Développement Économique et Social ( PDES au Niger, PND en Côte d'Ivoire, PNDES prochainement au Burkina en remplacement de la SCADD)
- PNF** : Politique Nationale Frontalière
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PONADEC** : Politique Nationale de décentralisation et de déconcentration (Bénin)
- PRD** : Plan Régional de Développement
- RAT** : Réformes Agraires et Foncières (Burkina Faso)
- RGPH** : Recensement Général de Population et de l'Habitat
- SCADD** : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
- SCRP** : Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (Bénin)
- SKBo** : Sikasso-Korhogo- Dioulasso
- SN-SOSUCO** : Société Nouvelle - Société Sucrière de la Comoé (Burkina Faso)
- SNAT** : Schéma National d'Aménagement du Territoire

- SNGF** : Stratégie Nationale de Gestion des Frontières (Burkina Faso)
- SNV** : Organisation Néerlandaise de Développement
- SOFITEX** : Société des Fibres Textiles (Burkina Faso)
- SP/CNF** : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières
- TOD** : Textes d'Orientations de la Décentralisation (Burkina Faso)
- UA** : Union Africaine
- UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africain
- UNCDF** : *United Nations Capital Development Fund*
- WABI** : *West African Borders and Integration* (Initiative Frontières et Intégration en Afrique de l'Ouest)
- WALTPS** : West African Long Term Perspectives Studies



# **INTRODUCTION GÉNÉRALE**



Depuis les années 2000, en Afrique de l'Ouest, le territoire est présent dans les discours politiques et dans les programmes de développement comme cadre spatial pouvant contenir les politiques publiques. A la faveur de la démocratisation, de la décentralisation et de l'intégration régionale, des politiques publiques sont élaborées sur différents échelles territoriales. Des découpages territoriaux ont donc été tracés plusieurs fois au sein des Etats pour mettre en place les structures décentralisées et susciter la participation des populations au débat démocratique. De même, les frontières nationales, ont connu un regain d'intérêt avec des politiques d'intégration régionale. Les phénomènes géographiques régionaux de la région contribuent à montrer un rôle prépondérant des frontières. Ils révèlent, en effet des complémentarités spatiales et des liens entre plusieurs échelles et notamment entre les Etats ouest africains. Les enjeux environnementaux, les questions de migration, de mobilité, de commerce régional, de marché commun, de transport et d'insécurité transfrontalière mettent en évidence cette complémentarité spatiale. Les échelles nationales paraissent démunies face à l'ampleur de ces phénomènes. Les tentatives de régionalisation engagées depuis le lendemain des indépendances se trouvent encouragées avec la mondialisation et le renforcement des blocs régionaux partout dans le monde. Ainsi, les frontières nationales sont prises dans ce jeu d'articulation des périphéries nationales entre elles tandis que les politiques de décentralisation et de déconcentration multiplient plusieurs autres limites institutionnelles internes.

Le concept de « territoire » apparaît donc, dans ce contexte, sans que l'on ne définisse clairement sur quelles bases spatiales et institutionnelles il repose. Il semble même le maître mot des politiques de développement actuelles qui s'émancipent des Politiques d'Ajustement Structurel<sup>2</sup> (PAS) des années 1980. Les discours sur le développement s'inscrivent désormais dans l'espace. On évoque plusieurs expressions telles que : développement à la base, développement local, aménagement du territoire ou développement territorial. Les territoires institutionnalisés dont il est question se déclinent sur trois échelles : les échelles locales (commune, région...), l'Etat et la région ouest africaine. Concernant cette dernière, deux autres échelles correspondantes aux espaces des deux institutions d'intégration s'imposent et s'entrecroisent : l'espace communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) regroupe huit Etats et l'espace des quinze Etats de la Communauté Economique Ouest Africaine (CEDEAO). Au delà de ces échelles institutionnelles bien connues, de nouvelles existent ou émergent par le fait de plusieurs réalités locales, d'espaces fonctionnels basés sur des ressources communes ou partagées, de bassins de vie de populations, de fortes relations et liens entre des acteurs locaux dans un espace donné. La communalisation a, par exemple, suscité immédiatement de nouvelles échelles comme l'intercommunalité. Des espaces urbains et leurs hinterlands ruraux ou péri urbains se retrouvent, par exemple, dans des schémas d'agglomération compte tenu de la continuité spatiale des phénomènes de mobilité pendulaire, de commerce et des relations villes-campagnes. C'est le cas de l'agglomération de Cotonou qui intègre les espaces périurbains d'Abomey Calavi. Ce phénomène est révélé par une forte pression sur les terres des espaces périphériques dans une logique de mutations fonctionnelles

---

<sup>2</sup> Les plans d'ajustement structurels ont été appliqués en Afrique subsaharienne comme conditionnalité d'obtention des prêts et d'aides budgétaires du FMI et de la Banque Mondiale, justifiés par la nécessaire solvabilité des Etats.



des espaces périurbains et par l'émergence d'une intercommunalité autour de la ville de Cotonou (Charles-Dominé, 2012, p. 67 et 289-294). C'est, également, le cas de la ville de Ouagadougou où un schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga a été élaboré en 1997 revu en 2007<sup>3</sup>. L'agglomération urbaine de Ouagadougou et couvre l'espace géographique formé par la commune urbaine de Ouagadougou et plusieurs communes rurales périphériques (Pabré, Tanghin Dassouri, Kompi-Ipala, Loumbila, Komsiga, Koumbri, Saaba) que l'étalement urbain a atteint.

Les dynamiques de recomposition institutionnelle sont à situer dans un contexte géographique et démographique bien connu et caractérisé par les géographes comme une émergence de nouvelles territorialités à partir d'un désencastré territorial des modes de vie, comme des stratégies économiques. Les nouvelles échelles territoriales mises en perspectives, jugées pertinentes du point de vue des dynamiques sociales ou économiques, s'affranchissent des frontières historiques. Ainsi, cette analyse de C. Jaillet (dans Vanier, 2009, p. 116) sur les mobilités franchissant les échelles territoriales classiques et les frontières historiques est valable dans les espaces ouest africains notamment proches des frontières étatiques. Le boom démographique, la transition démographique et urbaine ou encore la forte croissance urbaine sont des caractéristiques géographiques propres à ces phénomènes remarquables. Les travaux du West African Long Term Perspectives Studies (WALTPTS) lancés en 1991 dont la synthèse faite par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) de l'OCDE (1998), décrivent une forte croissance démographique et urbaine liée à une transition démographique inachevée dans les deux dernières décennies. Ces travaux ont favorisé surtout une reconsidération de l'espace géographique et des dynamiques démographiques dans les questions de développement économique. La période de transition démographique, suivie d'une pression urbaine met au défi des politiques économiques, un besoin de trouver des ressources locales car les pressions s'exercent désormais sur tous les espaces.

Les espaces urbains font face à un besoin croissant de logement, de transport urbain et d'assainissement. Les espaces ruraux font face à des demandes croissantes de terres pour l'agriculture et l'élevage. Il se pose ainsi des enjeux en termes d'offres et de gestion de services urbains, de services de transport, d'habitat, de gestion des terres, en somme, des problèmes cruciaux d'aménagement du territoire longtemps négligés dans les politiques de privatisation des années 1980. L'organisation des services dans un cadre spatial approprié évoque également le rôle des acteurs locaux, des populations locales et de leurs capacités à construire des dynamiques d'ensemble d'économie locale et de contrôle citoyen face aux pouvoirs politiques. Les espaces de mobilité, les espaces vécus et les processus sociaux des acteurs locaux font partie intégrante des dynamiques à considérer dans les réponses politiques à apporter. En effet, la remarquable croissance économique de la dernière décennie s'accompagne d'un dynamisme du secteur privé et informel notamment dans les villes et d'un retour des investissements publics étatiques. Pendant que l'acteur public étatique se « re légitimise », on assiste à une réorganisation

---

<sup>3</sup> Ministère de l'habitat et de l'urbanisme, 2009, Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga, Horizon 2025, Rapport final juin 2009, Volume 1 200p.

et une montée en puissance des acteurs privés et de la société civile comme des contre-pouvoirs<sup>4</sup> (Leimdorfer et Marie (dir.), 2003 ; Thiriot, 2002).

Etudier le rôle des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, dans les processus spatiaux, leurs pratiques et leurs représentations de l'espace dans lequel ils vivent, peut donner des éléments de compréhension des logiques spatiales en cours. On peut mettre en évidence notamment, des processus de territorialisation qui émanent du croisement des logiques d'en bas et des politiques d'en haut. C'est dans cette intersection d'échelles induites par ces recompositions institutionnelles et spatiales que nous situons l'objet de notre recherche. Comment des territoires peuvent-ils naître des dynamiques locales et institutionnelles à l'œuvre dans des espaces marqués par une frontière internationale et une évolution urbaine ? La nécessité de connaître ces territoires, de comprendre leur construction, d'identifier les ressources locales et les sociétés qui y vivent s'avère important pour élaborer des politiques territoriales adaptées.

Certains types d'espaces, comme les espaces transfrontaliers, font l'objet aujourd'hui de divers appuis en termes de formalisation des initiatives de coopération transfrontalière, de manière à mettre en évidence et tester des mécanismes de coordination locale. Mais, le contexte dans lequel les problématiques spatiales se posent est en permanente évolution. Au niveau politique, il faut noter que la décentralisation a révélé des jeux d'acteurs et des logiques de pouvoir à l'échelle locale sur certains espaces fonctionnels. Des territoires locaux émergent donc dans ce mouvement. L'intégration régionale a aussi mis en évidence une complémentarité politique, spatiale et économique entre des Etats. Une logique de territoire « régional » émerge aussi. Ces deux mouvements, local et régional, s'opposent déjà en termes institutionnel entre une logique de morcellement et une logique de globalisation. Les politiques locales aussi sont confrontées à des enjeux régionaux plus vastes, ce qui induit des problématiques d'articulation d'échelles autour des espaces étatiques bénéficiant déjà d'une légitimité institutionnelle. Cette articulation se ressent particulièrement dans les espaces situés aux périphéries nationales.

Les frontières des Etats sont, par conséquent, des lieux de confluences d'une part, de politiques locales sur des communes et des villes limitrophes et, d'autre part, de politiques nationales d'Etats voisins ; tout ceci, dans un contexte d'application des politiques d'intégration régionale. Les interrogations qui s'imposent sont autant liées à des enjeux de pratique d'aménagement du territoire qu'à des questions de recherche en géographie autour du concept de territoire, de manière générale en lien avec ses limites et ses frontières.

---

<sup>4</sup> A ce sujet, les analyses présentées sur le rôle de la société civile lors des transitions politiques au Mali en 2002 reste une analyse complètement valable pour le cas du Burkina Faso en 2014-2015. La société civile a joué réellement un rôle de contre pouvoir non seulement pour la chute du régime du Président Blaise Compaoré mais aussi pendant la transition qui a suivi. La société civile continue de peser dans l'animation du débat politique.

## 1. UN PARCOURS PROFESSIONNEL VERS DES QUESTIONS DE RECHERCHE

La volonté de m'engager dans une recherche doctorale, sur la problématique de la territorialisation dans les espaces transfrontaliers, est née progressivement de l'envie de prendre du recul sur une expérience professionnelle entamée depuis 2005. D'une formation de base en économie, tournée vers l'économie agricole, des ressources naturelles et de l'environnement acquise au Burkina Faso et en France, c'est en 2004-2005, que j'intègre le Master professionnel Aménagement du Territoire et Développement Economique Local de l'Université de Poitiers. L'idée de joindre une pratique d'expertise à une réelle connaissance des dynamiques d'en bas, celles des pratiques des populations de base à germé à partir de 2005, au moment où je commence ma première expérience professionnelle au Partenariat pour le Développement Municipal (PDM)<sup>5</sup>, à Cotonou (Bénin) avec pour mission principale, l'appui aux politiques d'aménagement du territoire.

Cette idée est d'autant plus intéressante cela m'a permis de revenir dans des localités burkinabé frontalières au Mali et à la Côte d'Ivoire où j'ai vécu une partie de mon enfance, en l'occurrence, Orodara et Niangoloko. Ce sont actuellement des petites villes avec un développement urbain observable notamment par la forte mobilité, par les échanges commerciaux entre elles et les localités voisines du Mali et de la Côte d'Ivoire et par l'accroissement démographique, et la présence des services publics urbains et l'importance du secteur tertiaire. Revenir sur ces lieux et analyser ces dynamiques avec un regard scientifique et « développeur » est donc une expérience très intéressante et une occasion inédite de croiser plusieurs connaissances.

Ainsi, en parallèle avec ma fonction de chargé de mission/aménagement du territoire, je me suis inscrit au Master Recherches de Géographie –Aménagement, spécialité Ville, Territoires et Territorialités de l'Université de Toulouse le Mirail, Master obtenu en 2007 et dont le sujet de Mémoire portait sur les recompositions territoriales en Afrique de l'Ouest et du Centre.

En 2010, je me suis engagé dans des activités de consultant avec une première expérience dans l'élaboration du schéma d'aménagement du territoire du Bénin appelé « Agenda Spatial », en même temps que l'inscription en thèse, avec la volonté de mieux comprendre les vécus, les pratiques spatiales et les représentations des populations sur les objets géographiques qu'ils participent à construire.

Durant ces expériences, les sujets liés à la frontière, aux activités économiques transfrontalières et à la ville sont constamment apparus comme des enjeux majeurs. Ainsi, dans la suite de mon expérience acquise lors des missions auxquelles j'ai participé, j'occupe tantôt la fonction d'économiste tantôt de géographe ou les deux, avec une constante sur l'analyse des phénomènes entourant la frontière et la formulation de politiques publiques et de projets de développement au profit des populations vivant dans ces zones frontalières. Cette double formation d'économiste – géographe et ce

---

<sup>5</sup> Le PDM est une institution d'appui à la décentralisation née en 1991 de l'intérêt d'accorder aux nouveaux élus locaux, un cadre d'échange, de dialogue mais surtout de conception et de mise en œuvre de projets locaux ciblés.

double parcours de pratique et de recherche déterminent clairement les choix de l'objet d'étude et l'ambition de trouver des réponses adaptées aux problèmes observés. Par conséquent les problématiques posées et la méthodologie d'analyse s'inscrivent dans une forte relation entre pratiques de terrain, acteur d'aménagement du territoire et recherche scientifique.

En effet, les questions de recherche ici posées, commencent à émerger réellement, lorsque j'ai la charge d'appuyer la réalisation d'initiatives de coopération transfrontalière entre le Burkina Faso et le Mali, à partir de septembre 2005 au sein du programme d'appui à l'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest et du Centre du PDM. Ce programme lancé en 2002 avait pour objectif de démontrer l'intérêt de la géographie et de faire prendre en compte les dynamiques spatiales dans les politiques de développement. Avec l'appui financier et technique de la Coopération Française, ledit programme travaillait sur quatre échelles spatiales. Ces quatre échelles concourent à démontrer la pertinence de l'espace géographique multi scalaire dans le développement. L'échelle régionale de l'Afrique de l'Ouest<sup>6</sup> permettait ainsi de travailler sur l'intégration et la complémentarité spatiale entre les économies nationales. L'échelle nationale est abordée à travers les dynamiques internes et la nécessaire articulation entre les espaces urbains et ruraux tout en favorisant l'émergence d'acteurs institutionnels territoriaux locaux. L'échelle locale est liée à l'échelle nationale et permet de traiter de la coopération inter communale à travers la notion de projet de territoire. L'échelle transfrontalière intervient enfin pour montrer la coordination entre le niveau local, le niveau national et le niveau régional. Elle pose à ce moment-là, la problématique du rôle ambivalent des frontières (lien et séparation) dans les politiques spatiales. Alors que la réalité de plusieurs espaces transfrontaliers montre plutôt une frontière de coopération entre acteurs, le PDM avec d'autres partenaires s'engagent sur la voie de la promotion de la coopération transfrontalière. Ainsi, les initiatives locales portées par des acteurs économiques et de la société civile sont encouragées dans un premier temps.

Le programme est conduit à terme en 2008, avec plusieurs résultats renforçant l'idée de travailler à différentes échelles spatiales, notamment l'échelle transfrontalière, ainsi que sur les politiques territoriales et sur les dynamiques d'acteurs dans une optique de relance des politiques d'aménagement du territoire.

### **1.1. La relance de l'aménagement du territoire en Afrique : un contexte favorable aux questionnements sur l'échelle transfrontalière**

Participant à la mise en place d'un projet de coopération transfrontalière dans la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire délimitée par les villes moyennes de Sikasso au Mali, Korhogo en Côte d'Ivoire, et Bobo Dioulasso au Burkina

---

<sup>6</sup>L'« Afrique de l'Ouest » comprend les 16 Etats qui la compose. Il s'agit des 15 Etats de l'espace CEDEAO plus la Mauritanie ; soit le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo. Ainsi, les données statistiques concernent ce périmètre géographique. Les termes « Afrique de l'Ouest » et « Afrique occidentale » désignent le même espace géographique.

Faso appelée donc zone « Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso » abrégé en « *SKBo* », à partir de 2005, certaines questions sont progressivement nées en même temps que notre implication dans les actions de coopération transfrontalière et dans l'élaboration de politiques publiques dans ce sens. L'objectif était de répondre aux besoins exprimés par les populations avec des solutions nouvelles spatialement adaptées tenant compte des moyens à notre disposition. Au fur et à mesure de notre implication dans la formulation de projets transfrontaliers, avec l'envie de développer une expertise sur ce sujet, l'interrogation sur l'avenir de ces espaces vus comme de nouveaux espaces de pouvoir s'est avérée progressivement pertinente et incontournable.

La question de fonder le développement sur l'espace local considéré comme support géographique des activités économiques et des interactions entre les acteurs de cet espace était un questionnement commun avec les responsables du PDM. Il s'inscrivait dans une réflexion générale sur le développement local. En effet, les paradigmes du développement local mettent au cœur des enjeux, des processus de gouvernance qui impliquent une multiplicité d'acteurs à commencer par les collectivités territoriales.

Plusieurs géographes (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2003, 2005 ; Pecqueur 2000, 2003) ont décrit cette multiplicité des acteurs territoriaux en évoquant des enjeux d'articulation des niveaux de gouvernance territoriale.

Les caractéristiques spécifiques des catégories d'espaces comme l'urbain, l'arrière-pays urbain, le péri urbain, le rural ainsi que les relations entre ces espaces comme les rapports villes – campagnes ont donc été particulièrement prises en compte dans les études portant sur l'économie locale. Cette réflexion a porté le nom d'Études d'Économie Locale appelée « *ECOLOC* » selon une méthodologie développée par le CSAO et le PDM (2001) avec des géographes économistes tels que J. M. Cour (2000) et F. Yatta (2003 ; 2006). Dans son ouvrage *Le défi des territoires* (2008a), C. Alvergne qui fut responsable du programme Aménagement du territoire, revient également sur la question de l'espace dans sa totalité, sa diversité, ses disparités et la nécessaire prise en compte du territoire dans les politiques publiques

Nous assistons, en effet, à un ensemble de reconfigurations spatiales parmi lesquelles l'émergence de nouvelles échelles notamment celles des collectivités issues de la décentralisation et leur corollaire avec l'intercommunalité. De même, l'échelle régionale se fait de plus en plus remarquer dans un contexte de mondialisation. Entre le local, le régional et le mondial, apparaissent de nouveaux espaces intermédiaires comme l'espace transfrontalier par exemple<sup>7</sup>. Durant cette expérience, la question des liens entre les populations locales frontalières en constante évolution pourtant fortement enracinées dans des structures locales et sociales anciennes et nouvelles a toujours suscité une interrogation. Cette réflexion se pose sur la nécessité de trouver les outils permettant de « re - souder » des « bouts » de territoires. En d'autres termes, l'intérêt des espaces transfrontaliers et des projets de coopération entre les acteurs de ces espaces apparaissait comme une opportunité de renouvellement des politiques publiques. Ce renouvellement

---

<sup>7</sup> A ce sujet des analyses faites sur les frontières françaises (De Ruffray et al., 2011) et au niveau international (Ministère des Affaires Étrangères (France) et UMR PACTE-Territoires (dir.), 2006, p. 19-22) corroborent l'idée que le croisement des logiques territoriales et des politiques publiques aux différentes échelles (locale, régionale, nationale et mondiale) s'opère sur les frontières qui traduit leur essence multiscalaire et leur caractère intermédiaire.

pourrait passer par une approche territoriale plus centrée sur la valorisation des initiatives locales, des liens spatiaux et des relations inter-acteurs dans ces espaces.

C'est ainsi que l'appui à la mise en place d'un réseau transfrontalier de radios communautaires a montré qu'il est possible de renforcer une identité territoriale commune à partir des liens socioculturels et historiques et des échanges économiques dans une zone transfrontalière donnée. La réalisation de l'annuaire cartographique montra que l'espace SKBo dispose des potentialités géographiques et économiques identiques et liées. Cet outil avait pour but de présenter de manière pédagogique l'espace, ses découpages, ses acteurs et les services publics frontaliers. De part et d'autre de la frontière, il dévoila l'utilisation commune de services publics comme la fréquentation des centres de santé et des écoles et l'accès à un système d'irrigation pour l'agriculture.

Cette expérience professionnelle autour des questions portant sur l'aménagement du territoire et sur des projets de coopération transfrontalière durant mon passage au PDM fut donc le point de départ de mon intérêt pour les espaces situés à proximité des frontières. Dans ces espaces, j'ai pu voir non seulement l'existence de liens entre les populations frontalières dans une situation de solidarité mais aussi les possibilités de collaboration entre acteurs des services techniques et administratifs. L'existence d'un tel bassin de vie transfrontalier m'a incité à vouloir approfondir les logiques internes transfrontalières sur lesquelles on pourrait trouver des outils et des politiques adéquates. D'autant plus que les échanges organisés et animés sur le sujet ont montré de logiques semblables dans d'autres espaces transfrontaliers en Afrique de l'Ouest et du Centre.

## **1.2. Les politiques nationales frontalières et les projets transfrontaliers : apporter des solutions**

A partir de 2010, alors que les principales questions et problématiques de cette thèse se dessinent, je suis impliqué dans l'élaboration de politiques publiques. Dans celles que nous devons proposer, l'espace est considéré comme le socle de l'action publique dans la mesure où les objectifs ne sont pas indiqués de façon macroéconomique pure : ils sont spatialisés. Le thème de la frontière apparaît également comme un élément central. L'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire du Bénin a révélé une forte problématique frontalière compte tenu de la géographie du Bénin, de son économie côtière ou d'«Etat - entrepôt » comme J. Igue (2006) la qualifie.

En 2011, l'élaboration de la politique nationale frontalière du Bénin et de ses outils de mise en œuvre (Programme décennal et système d'informations) a renforcé les analyses sur les problématiques frontalières du Bénin à travers les villes frontalières et par conséquent les espaces frontaliers. En effet, l'élaboration de la politique du Bénin a mobilisé une équipe pluridisciplinaire d'experts (géographe, économiste, sociologue, statisticien) dans laquelle j'ai assuré la fonction d'économiste. Pour le diagnostic, nous avons parcouru tous les espaces frontaliers, presque toutes les localités frontalières et les points importants de passage frontalier entre le Bénin et ses pays voisins à la fin 2011. Pendant cette mission, j'ai notamment travaillé sur la contribution économique des espaces frontaliers à l'économie béninoise. Cette contribution se mesure par la production agricole et l'élevage pratiqué dans ces espaces, le commerce, le transit, le

prélèvement des taxes (transit et autres taxes) et droits de douane à partir des points d'entrée – sortie du territoire nationale.

Après le Bénin, en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso a engagé la formulation de sa politique frontalière à partir de fin 2014. J'ai également contribué à cette expérience en animant et coordonnant notamment les travaux de l'équipe du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières commise à l'élaboration de la Stratégie Nationale Frontalière du Burkina Faso. Un Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Frontières (PAGIF) décennal a également été élaboré. Ces documents macro économiques tiennent compte aussi bien des problématiques de sécurité, de délimitation des frontières, de leurs administrations et du développement des espaces frontaliers.

Ces expériences, fortement intéressantes, sont analysées dans cette thèse (chapitre 4, section 4.1.3) avec le recul nécessaire permettant d'évaluer la qualité des solutions apportées aux problématiques posées, avec une réflexion intégrant une question fondamentale de territorialisation. Elles s'accompagnent des leçons tirées de notre implication dans d'autres expériences portant cette fois ci sur le montage de projets dans des espaces transfrontaliers pilotes dans le cadre projet « *Local Cross Border Initiative* » (projet d'initiatives locales transfrontalières- LOBI -) initié et conduit par l'*United Nations Capital Development Fund* –UNCDF– (Cf. Encadré 1) de 2012 à 2015.

Encadré : Le programme LOBI de l'UNCDF

### **Le programme Local Cross-Borders Initiatives (LOBI) de l'UNCDF**

Le programme LOBI est conçu afin de renforcer la gouvernance transfrontalière en Afrique, en appuyant les stratégies régionales et nationales de développement local. A travers la coordination des politiques locales, nationales et régionales, le renforcement des capacités des acteurs et la facilitation du financement des investissements dans les espaces transfrontaliers, le programme vise à contribuer à la pérennité des services de base et le soutien des innovations dans le domaine du développement économique local, de la sécurité alimentaire et de l'équité du genre. Il est élaboré pour être conduit de 2012 à 2017. En première instance, le programme est mis en œuvre dans quatre pays : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger. Deux espaces transfrontaliers entre ces pays sont choisis comme espaces pilotes. Il s'agit de la zone dite SKBo et de la zone de l'Initiative pour l'Intégration Régionale au Sahel (IIRSahel). Dans ces zones, le programme devrait favoriser la mise en place d'un cadre de gouvernance et de coordination transfrontalière facilitant la mise en place de mécanismes de financements de projets transfrontaliers, entre autres. Quelques projets devraient donc bénéficier d'appuis dans une première phase, à titre pilote, servant à démontrer et à mobiliser les acteurs pour des projets d'investissements majeurs à moyen terme.

*Source : Document de programme LOBI, Prodoc LOBI 2012/UNCDF*

Mon intervention dans ce projet s'est faite en deux temps. Dans un premier temps, il s'agissait de développer une connaissance générale sur les expériences de coopérations transfrontalières en Afrique de l'Ouest notamment dans la zone UEMOA. L'objet de cette première intervention a été, surtout, d'identifier les acteurs clés de la coopération transfrontalière et d'identifier les difficultés qui se posent à la réussite des projets transfrontaliers. Nous avons, par la suite, apporté des conseils dans la mise en place d'une gouvernance territoriale transfrontalière et facilité l'identification de projets pilotes à réaliser dans les deux espaces transfrontaliers pilotes (SKBo et IIRSahel). Dans le deuxième temps, de mi 2014 à septembre 2015, il s'est agi de proposer des outils de

développement pour accompagner la mise en place des coopérations transfrontalières dont l'appui au cadre de gouvernance transfrontalière. Nous avons aidé à mettre en place des assistants pour renforcer la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, à élaborer des termes de références pour des études de faisabilité, à élaborer des cartographies d'information (annuaire cartographique transfrontalier) entre autres. Les résultats de cette intervention sont, en partie, utilisés et analysés avec le recul nécessaire dans cette thèse.

L'expérience ne s'arrêtant pas là, tout le parcours de cette thèse est ainsi une réflexion constante portant, dans un premier temps sur l'urgence et la volonté d'apporter des solutions innovantes aux problématiques posées. Ce besoin de solutions nécessite, par ailleurs, dans une deuxième étape, de prendre de la distance, du recul pour creuser le sens d'une question fondamentale de recherche permettant de comprendre les processus en cours et de proposer une méthodologie d'analyse et des solutions durables. Cela conduit à se poser un certain nombre de questions et à trouver une ligne directrice d'analyse.

### **1.3. Acteur - chercheur : plusieurs questions**

De 2005 à ce jour, on remarque l'existence de plusieurs initiatives en faveur des espaces transfrontaliers. Ils deviennent des espaces intéressants pour tester de nouvelles politiques. Auparavant marginalisés, ils apparaissent aujourd'hui comme des espaces productifs de mécanismes d'articulation et de liens entre acteurs utiles à la construction d'un espace régional politique, économique et social intégré. Cependant l'intérêt pour ces espaces est pris entre deux visions : la première est la juxtaposition de deux espaces frontaliers chacun pouvant fonctionner de manière autonome. Cette vision est celle des institutions étatiques notamment avec les politiques nationales frontalières. La deuxième vision qui est la nôtre et qui conduit notre problématique est celle d'une entité spatiale unique, un système composé de deux espaces liés par une frontière, des villes frontalières et des liens entre ces éléments. Tout ceci fonctionne en lien avec un ensemble plus vaste dépassant les espaces nationaux. Cette vision, nous le verrons, est également partagée par les acteurs institutionnels supra nationaux, mais aussi par les acteurs locaux, et les collectivités frontalières. Progressivement, ces espaces marginaux sur lesquels l'influence du pouvoir central était très faible, car généralement assez éloignés des centres de décisions, deviennent des espaces d'intérêt pour les politiques économiques régionales, nationales et aussi locales.

Ce nouveau rapport des acteurs politiques et institutionnels à l'espace pose certaines questions aux acteurs de l'aménagement du territoire. Evidemment, les acteurs étatiques se fient à leurs frontières pour identifier leur espace légitime et y appliquer leur politique. Mais les populations locales transcendent quotidiennement ces frontières et construisent de nouveaux espaces d'interactions qui posent des problématiques d'aménagement dépassant le simple cadre national. Au croisement de ces logiques de ces acteurs se trouve la question du territoire. Le rôle et l'influence des acteurs qui s'approprient ces espaces communs transfrontaliers en font d'autres problématiques. En d'autres termes, comment passer de l'espace au sens commun d'étendue spatiale, au territoire au sens géographique d'espace construit par des acteurs pour pouvoir y mener des actions de



développement coordonnées ? L'espace produit en tant que production de l'action sociale mais comprenant aussi les éléments physiques, environnementaux, culturels, les choix d'aménagement et les modes économiques (Di Méo, 1998, p. 105).

Ces interrogations s'installent avec acuité, d'autant plus qu'en ce qui concerne les populations vivant dans ces espaces, des initiatives de coopération se créent et se dynamisent. Des actions d'appropriation des lieux et de construction de liens entre ces lieux sont visibles. Elles naissent, soit dans l'objectif de contrer l'effet dévastateur de certaines politiques nationales ou régionales qui s'accordent mal à leur niveau ; soit pour contourner des règles internationales modernes qui ne correspondent pas aux règles traditionnelles rurales en place ou encore pour recréer des liens historiques ethniques et culturels séparés par des frontières étatiques. Les ONG locales aidant, ces initiatives locales se font de plus en plus savoir. Le concept de « *pays frontière* » arrive dans ce contexte comme pour mettre en phase la réalité de terrain et les politiques publiques. Evoqué par M. Alpha Omar Konaré<sup>8</sup> alors président du Mali, ce terme est réellement défini en 2002 comme « *un espace géographique à cheval sur les lignes de partage de deux ou de plusieurs États limitrophes où vivent des populations liées par des rapports socioéconomiques et culturels* » (Diarrah, 2002, p. 7). Cette définition reconnaît l'existence de lignes frontières entre les différents pays et s'appuie sur une communauté dynamique vivant des mêmes réalités socioéconomiques et culturelles. L'objectif de création d'un tel concept est de renforcer la politique d'intégration sous régionale ouest-africaine par la création de zones d'intégration de proximité. Le « *pays-frontière* » est résolument un appel aux institutions publiques notamment les États et les institutions régionales pour impulser des politiques publiques tenant compte de l'échelle transfrontalière dans la globalité des échanges internes et des liens externes avec les autres espaces. Le terme attire l'attention dans notre analyse car il évoque un espace commun approprié par une population partageant une identité et une volonté d'aménager cet espace par un soutien en termes de politiques institutionnelles. En d'autres termes, nous pouvons dire que l'évocation de ce terme était une manière d'appeler à reconnaître institutionnellement les espaces transfrontaliers. Aujourd'hui après plus d'une décennie depuis l'apparition de ce concept, l'on peut se demander s'il a permis d'approfondir la question de la territorialisation transfrontalière. Les institutions régionales comme la CEDEAO et l'UEMOA et les nouvelles structures nationales chargées des frontières se sont-elles réellement appropriés ce concept pour développer leur programme de délimitation des frontières, de développement des espaces frontaliers et de coopération transfrontalière ?

Dans une recherche de renouvellement du regard politique par l'approche spatiale du développement et donc par une création de territoire, la question évidente était : quel territoire nous voulions construire, comment le caractériser et quelles sont ses limites ? Les dynamiques spatiales, notamment urbaines et frontalières, construisent-elles des territoires aménageables ? Les territoires institutionnels locaux et étatiques existent. Mais,

---

<sup>8</sup> Cité par Adama Ba Konaré dans la Préface de l'Atlas du Mali. Ed. Jeune Afrique, 2001. Le Président Alpha Oumar Konaré imaginait une Afrique où « *la notion de frontière céderait la place à celle de « pays frontière », zone de soudure, voire de suture et d'échanges, qui verrait les peuples frontaliers occuper des écoles, des postes de sécurité, des marchés et des centres de santé communs. Ainsi les zones frontalières, échappant à l'absurde tracé géométrique colonial, deviendraient-elles des espaces de mouvance et de solidarité pour des peuples ayant souvent en commun la même langue et la même culture.* »

tous ne permettent pas d'avoir des projets réels d'aménagement définis dans le seul cadre de leurs limites. D'où, la question de l'articulation des échelles et des pouvoirs. La question posée par les espaces transfrontaliers est celle de la présence de la frontière qui est, par nature, une limite ayant une forte incidence spatiale et institutionnelle définissant des confinements aux politiques et aux documents de planification en vigueur. En d'autres termes, pour l'acteur de développement, est-il possible d'imaginer un espace commun cohérent mais transfrontalier, avec une institution transversale portant un projet de territoire commun et mobilisant des ressources pour le réaliser ? Ces questions sont aussi celles de l'avenir de ces espaces sur fond de dynamiques démographiques, urbaines, non réellement maîtrisées face à diverses logiques institutionnelles. Les ambitions politiques et institutionnelles portées par les acteurs publics étatiques et régionaux se confrontent à celles des populations locales vivant dans ces espaces. Cette confrontation influence nécessairement les processus institutionnels que nous participons à construire, et aussi les processus locaux que les populations elles-mêmes ont déjà mis en place à partir de leurs liens historiques familiaux, culturels, ethniques et contemporains.

Pour mener cette analyse des processus territoriaux, il est important de comprendre le contexte général de la dynamique spatiale avec des clés de lecture adéquates. En effet, le questionnement est centré sur deux éléments majeurs, deux éléments marqueurs d'espace qui permettent d'analyser l'organisation spatiale et les dynamiques sociales et institutionnelles dans l'espace géographique. Il s'agit d'abord de la ville comme un construit social et collectif, et aussi, comme résultat d'un processus historique. Le deuxième objet est la frontière comme élément institutionnel émergeant en Afrique subsaharienne depuis la colonisation et réapproprié par les nouveaux Etats indépendants et les populations actuelles. Ainsi, à partir de l'étude de la ville et de la frontière, nous espérons pouvoir interroger le rôle des acteurs locaux face à celui des acteurs publics dans la construction territoriale. Cela revient à étudier les dynamiques locales, les liens et les représentations de l'espace urbain et frontalier pour cerner le processus de territorialisation afin de donner du sens aux processus spatiaux et recompositions en cours.

On retiendra donc que le triptyque ville, frontière et territoire est résolument au cœur de notre interrogation. Les deux premiers éléments, ville et frontière génèrent des réflexions sur les processus locaux de construit social, territorial et institutionnel dans un espace donné. Ils permettent d'interroger la territorialisation et sa diffusion, sa systématisation, étroitement associée à l'exercice d'un pouvoir dans un espace donné.

## **2. LA PROBLEMATIQUE DE LA FABRIQUE TERRITORIALE**

La problématique générale de notre analyse se situe dans un contexte de forte croissance démographique, urbaine et d'une relative croissance économique. Parmi les faits majeurs observés ces dernières années, l'enjeu démographique et urbain est celui qui s'exprime le plus, avec pour conséquences les problèmes de gestion des espaces urbains et une forte mobilité multiscalaire. La mobilité s'exprime à plusieurs échelles, aussi bien à l'intérieur des villes qu'entre les villes et les campagnes. Elle est aussi transfrontalière. Le besoin d'une clé de lecture de cet espace en mutation peut se résoudre par l'analyse des dynamiques urbaines et frontalières ayant fortement

caractérisé la géographie ouest-africaine ces dernières années. Ce contexte problématisé amène à se poser certaines questions qui vont conduire notre analyse sur les processus territoriaux.

## 2.1. Comment analyser le territoire ?

Notre analyse permet ainsi d'identifier les mécanismes de la production des territoires par les acteurs dans des espaces situés à proximité des frontières. Nous interrogeons particulièrement cette production sociale en analysant le rôle et l'influence de la frontière dans la détermination des limites de ces territoires produits. La frontière est un élément de découpage de l'espace, née d'une construction institutionnelle à l'origine (les frontières issues de l'indépendance avec le principe d'*Uti possidetis*<sup>9</sup>) avant de se revêtir des représentations sociales nationales actuelles. L'influence de la frontière sur les espaces marqués est ainsi analysée et mise en relation avec la ville qui est un phénomène géographique contemporain résultant d'un processus de mutations générales endogènes aux sociétés ouest-africaines.

Plusieurs constats basiques illustrent ces faits. Les frontières s'ouvrent de plus en plus aux échanges et aux mobilités. Elles permettent la complémentarité des équipements, des services et des espaces marchands. L'urbanisation renforce ces dynamiques d'échanges et de mobilités. Les politiques publiques relatives à la décentralisation et à l'intégration régionale permettent aux élus et autres acteurs d'entretenir des liens de coopération transfrontalière sur des espaces frontaliers proches. Les citoyens participent à ces initiatives et en sont même parfois à l'origine. Autant d'éléments qui peuvent être analysés à partir d'une grille de lecture conceptuelle autour du processus de territorialisation.

La géographie, science de l'espace des sociétés, permet ainsi d'intégrer les conceptions sociales, culturelles et humaines de l'utilisation de l'espace. Elle permet de considérer le concept de la territorialité dans une dimension humaine et sociale en privilégiant le regard du groupe social plutôt que de l'individu et en mettant en relation ces regards et les pratiques de ce groupe dans son espace. Ainsi, l'analyse ne se fige pas à la définition classique du territoire institutionnel selon ses limites politico administratives, comme un espace avec un pouvoir bien précis (Leloup, Moyart, Laurence et Pecqueur, 2005, p. 326).

Différentes formes de territoires sont explorées aux prismes de l'influence de la frontière et de l'urbanisation. La limite frontalière qui devrait constituer classiquement la limite de l'espace institutionnel est constamment interrogée. Elle est remise en cause à partir des pratiques spatiales des acteurs environnants, des intersections de réseaux (physiques, humains, formels ou informels), d'interdépendances entre partenaires reliés entre eux. En effet, les fortes mobilités basées sur des échanges au sein d'espaces de peuplement historiquement transfrontaliers font apparaître de nouvelles échelles de pratiques spatiales. Ces échelles sont mises en relation avec celles qui naissent des processus de découpage et redécoupage des Etats en tenant compte du contexte de la

---

<sup>9</sup> La plupart du tracé des frontières de l'Afrique de l'Ouest est issue de ce principe d'intangibilité des frontières de la décolonisation connu sous le nom du principe d'*uti possidetis* appliqué généralement dans la résolution des conflits pour la détermination des frontières entre Etats.

décentralisation et de l'intégration régionale. Les confrontations entre pouvoirs politiques à différentes échelles sont autant d'exemples qui peuvent désigner aujourd'hui plusieurs formes de territorialités c'est à dire plusieurs sentiments d'appartenance aux territoires étudiés.

Par conséquent, deux concepts essentiels se trouvent au cœur de l'analyse. Ils définiront les contours des territorialités et permettront d'analyser leur manifestation spatiale et leur opérationnalité. D'abord, la frontière a trouvé un regain d'intérêt au début des années 1960 comme un objet géographique et politique analysé et conceptualisé plus comme un phénomène social et non pas qu'exclusivement spatial (Claval, 1974 ; Raffestin, 1974). C'est un concept de base en géographie dont le sens a beaucoup évolué avec les évolutions contemporaines, mais il paraît plus que jamais d'actualité aujourd'hui. Associée à la notion de limite, la frontière définit les contours de l'espace sur lequel un pouvoir ou une institution légitime peut engager des actions d'aménagement. Associée à la notion d'interface, la frontière joue aussi le rôle d'interrelations entre des acteurs sur des espaces institutionnels frontaliers. Ces interrelations peuvent définir un espace vécu par des populations frontalières et créer un besoin d'aménagement au-delà de la limite institutionnelle. C'est le cas des espaces transfrontaliers dont le fonctionnement n'est pas à considérer comme relevant de deux espaces différents. Ces zones deviennent centrales dans les mouvements d'intégration régionale comme la construction européenne ou la construction d'espaces régionaux ouest africains (Raffestin, 1974).

La ville, quant à elle est un phénomène spatial qui a fait aussi l'objet d'une grande conceptualisation en géographie, notamment à travers la géographie urbaine et l'urbanisme. On peut ainsi faire l'étude de la ville de « dedans » (urbanisme) et de « dehors » (interactions entre les villes et espaces urbains). La place de la ville dans notre analyse est liée aux interactions entre les phénomènes urbains entre eux et avec les autres espaces. L'analyse du processus d'urbanisation permet l'analyse de « dehors » de la ville, c'est à dire de ses relations avec son environnement alors que l'analyse de « dedans » relève de l'urbanisme pur.

La ville, la frontière, le territoire sont donc des objets d'études géographiques qui ont toujours été présents dans l'histoire du peuplement ouest-africain et son évolution économique. Ce sont des clés de lecture de la dynamique spatiale et elles permettent à ce titre, de mieux comprendre les fondements de ces mutations et leur évolution.

## 2.2. Les questions de recherche

L'intérêt d'observer les évolutions spatiales et les processus locaux liés à l'ancrage des relations sociales, commerciales, largement informelles, d'une part, et les relations institutionnelles, d'autre part, dans un espace transfrontalier, s'avère manifeste. Les questionnements, dans le domaine des sciences du territoire<sup>10</sup>, à partir d'éléments comme

---

<sup>10</sup> Les questionnements sur les sciences du territoire que nous évoquons portent notamment sur le territoire comme objet d'analyse de différentes disciplines, manières, domaines scientifiques etc. Au même titre que la complexité du territoire, la territorialisation-déterritorialisation, les objets villes et frontière participent à ce débat sur l'objet territoire, la discipline, les savoirs scientifiques entre autres portant sur celui ci (Beckouche et al. (dir.), 2012).

la ville et la frontière, se pose en termes d'identification des facteurs de territorialisation transfrontalière en cours dans ces espaces. Ces facteurs sont les capacités de consolidation des liens et de fonctionnement de l'espace comme espace commun, alors que se renforcent des dynamiques porteuses d'avenir en matière de développement.

L'émergence et l'ancrage de la décentralisation est un des principaux changements. Elle morcelle institutionnellement et politiquement l'espace, tout en conférant un pouvoir à des acteurs locaux et à leurs élus. Par conséquent, de nouvelles territorialités naissent dans les espaces communaux et régionaux. Face à cela, une politique d'intégration régionale tend à se renforcer avec les deux principales organisations ouest africaines, l'UEMOA et la CEDEAO, qui ambitionnent le renforcement des complémentarités économiques et spatiales entre les pays membres dans une approche fonctionnelle. Les notions d'articulation de niveaux de gouvernance et d'échelles territoriales apparaissent au même titre que le principe de subsidiarité dans les politiques territoriales. Les réformes institutionnelles et administratives se font avec la nécessité d'une reconnaissance progressive du lien entre aménagement du territoire et développement. On s'inscrit dans le principe qu'aujourd'hui, « *... aucun pays ne peut accéder au développement sans une vision territoriale des défis qu'il a à relever ni sans une capacité de coordination des différents acteurs qui vont intervenir dans ce cadre territorial pour relever ces défis. Le développement s'ancre dans le territoire parce que le territoire, circonscription politique institutionnalisant dans l'espace l'organisation d'intérêts, traduit l'inscription d'une société dans un espace donné.* » (Coll et Guibbert (dir.), 2005, p. 21).

Ainsi, la décentralisation suivant la démocratisation et la mondialisation est une composante principale et remarquable dans ces mutations aussi bien que l'adoption ou la reconnaissance, dans les principes et les objectifs de la décentralisation, du lien entre décentralisation, développement et aménagement du territoire depuis les années 2000. Pourtant, les processus de décentralisation tels que conduits dans l'espace ouest africain n'ont pas toujours laissé une place au processus technique de développement local mais, à un processus négocié où la multiplication des collectivités territoriales nuit à l'efficacité des réformes et recouvre des objectifs qui n'ont que peu à voir avec la décentralisation proprement dite (Le Bris et Paulais, 2007, p. 23-24). Selon ces auteurs, la prolifération institutionnelle et territoriale due à la décentralisation conduit à accroître les coûts économiques directs et les coûts de transaction dans les processus économiques. Ils avancent même que « *la décentralisation a pu être considérée comme un véritable obstacle au développement, en ce sens qu'elle favorise la montée de pouvoirs locaux non légitimes, la multiplication des niveaux de corruption et des pratiques d'accaparement.* » (Ibid., p. 26-27).

L'intégration régionale est un second facteur de changement du paysage institutionnel affectant l'organisation spatiale. Concrètement, la mise en œuvre des politiques d'intégration a pour conséquence une connexion entre différentes échelles (nationales, locales et régionales) et une articulation dans les espaces transfrontaliers à partir notamment des infrastructures de transport et des réglementations de la libre circulation des biens et des personnes. La construction des routes régionales appelées « corridors de transport régionaux », des postes juxtaposés de contrôle de douane et police, des plateformes logistiques appelées ports secs en sont l'illustration. Ces infrastructures renforcent les complémentarités et la jonction entre espaces portuaires et hinterlands qui sont et se font sur les espaces transfrontaliers. Certains projets imaginés dans le cadre du

Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) proposent des corridors qui reprennent les anciennes voies de transport construites dans une logique d'extraversion. Dans ces projets d'intégration, les connexions secondaires notamment les bretelles de liaison aux principaux corridors, les connexions entre villes et campagnes et entre zones de productions et zones commerciales d'exportation par exemple, font défaut. Même si elles sont du ressort et de la compétence des Etats et des collectivités, les projets présentés ne font pas état de ces liaisons qui paraissent pourtant essentielles.

Les espaces transfrontaliers apparaissent donc comme les lieux où l'on peut observer et analyser les manifestations des interactions entre acteurs (locaux, nationaux, régionaux) entre système informels, formels et institutionnels. En effet, s'y développent un certain nombre d'interactions transfrontalières et diverses formes d'utilisation et d'appropriation de l'espace, différentes normes juridiques, des régulations politiques plurielles comme en conclue K. Bennafla (2014), qui déterminent l'intérêt de leur étude si l'on veut y appliquer des politiques cohérentes d'aménagement, de coopération et de développement d'espaces d'intégration.

On peut présenter un certain nombre de contacts sur les espaces transfrontaliers qui en font les lieux adaptés à l'étude des processus territoriaux. D'abord, ils sont les lieux de manifestation des enjeux de proximité basés sur les liens sociaux et culturels entre les populations qui renforcent le lien transfrontalier. De là, les enjeux de spatialisation à partir de l'exploitation des complémentarités spatiales (marchés frontaliers, services frontaliers etc.) se révèlent. C'est là qu'apparaissent aussi les enjeux d'articulation et de spécificité frontalière, marginale qui font que ces lieux deviennent des lieux de transit où s'organisent des activités logistiques, d'entrepôt etc. Enfin, on constate que les espaces marginaux proches qui profitent de cet effet frontière disposent d'une économie locale spécifique où le commerce transfrontalier informel ou illicite constitue une pratique commune à une population qui revendique une identité et une appropriation de l'espace. Cette identification collective est renforcée par l'histoire du peuplement de ces espaces qui révèle certainement des ressemblances entre les groupes sociaux en présence, et une origine unique.

L'entrée territoriale nous paraît donc capitale. C'est elle qui permet d'interroger et de mettre en relation les interactions sociales, économiques et institutionnelles dans un espace donné, en vue de lui donner un sens en termes de construction. Même si le mot territoire est employé dans les politiques actuelles, il est difficile de le définir dans ce contexte de forte mutation où même les limites institutionnelles étatiques ne sont pas stables. C'est pour cela que C. Alvergne (2008b) parle de « *transition territoriale* » qui implique une reformulation des territoires, de leurs logiques d'organisation et des rapports sociaux dans l'espace, et qui englobe la transition urbaine. Cette expression caractériserait donc la mutation des espaces africains en territoires, avec notamment une dominance du rôle politique et public des Etats nations. La question aujourd'hui est de savoir comment les espaces locaux de la décentralisation, de l'urbanisation ou des interactions transfrontalières s'inscrivent dans la transition territoriale. Sont-ils de nouveaux territoires émergents ou en transition ? Cette transition territoriale relève des trois dimensions, démographique, géopolitique et politico institutionnelle mises en évidence précédemment.

La problématique générale de cette recherche consiste donc à démontrer l'émergence d'une territorialité urbaine transfrontalière comme objet construit par les acteurs locaux d'espaces transfrontaliers (dans un contexte de mutations), à partir d'éléments structurants comme la ville (du fait du processus d'urbanisation en cours) et la frontière (du fait de la proximité frontalière et de sa présence structurante dans l'espace). Cela revient à interroger les valeurs sociales et les représentations spatiales des populations de ces espaces frontaliers. Dans notre démarche de recherche action, le problème à résoudre est de déterminer les éléments de territorialisation. Nous partons de l'espace transfrontalier pour analyser les valeurs sociales de cet espace : les représentations, les construits nous permettant de passer au territoire qui faciliteraient des actions de développement territorial. Cela nous permet d'interroger le rôle des acteurs et leurs interactions dans l'espace, le rôle des politiques juridico administratives et économiques, identifier là où l'aménagement peut intervenir. C'est pour cela que le concept de territorialité apparaît pertinent dans la mesure où « *il prend en compte d'autres dimensions que la simple étendue ; notamment les dimensions sociales, politiques et subjectives.* » (Gumuchian, 1991, p. 20). Car, ce concept « *repose sur l'existence d'une autorité, légitime ou non, continûment effective sur un espace donné. [...] Il s'imprime aussi dans un registre de valeurs culturelles et sociales, mémorielles et symboliques.* » (Lévy et Lussault (dir.), 2003, p. 918-919).

Pour cela, l'étude des espaces transfrontaliers semble intéressante pour comprendre ces territorialités naissantes. Cette étude passe par le choix de lieux d'observations, lieux de regard qui permettent d'analyser la profondeur des dynamiques et les processus sociaux en cours. C'est ainsi que trois espaces transfrontaliers sont choisis comme espaces d'étude et lieux d'observation pour mener cette recherche à la lumière des expériences qui y ont été conduites.

### 3. LE TERRAIN D'ETUDE

Le terrain d'analyse générale du phénomène de construction territoriale couvre toute l'Afrique de l'Ouest regroupant essentiellement seize pays. Pour analyser profondément les dynamiques transfrontalières, nous avons choisi trois espaces transfrontaliers comme des lieux d'étude, d'observation, de regard, d'analyse documentaire et de rencontre avec les acteurs locaux. Certains de ces espaces bénéficient d'expérimentations de politiques publiques transfrontalières qui ont été analysées. Les trois terrains couvrent cinq (5) pays au cœur de l'Afrique de l'Ouest à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger, sur lesquels, les politiques publiques ont été analysées.

#### 3.1. Trois lieux d'observation

Le choix des terrains d'étude présentés sur la carte n°1 se base sur un certain nombre de considérations géographiques et institutionnelles ainsi que des raisons d'expérimentation de politiques publiques. Les raisons géographiques mettent en avant les dynamiques spatiales en cours permettant d'étudier les pratiques et représentations spatiales. Les raisons institutionnelles sont liées au contexte actuel et en évolution vers un renforcement de la décentralisation qui accentue les dynamiques locales et l'intérêt

porté aux petites territoires. Ce contexte est également celui de la problématique d'une intégration forte dans un monde de globalisation. Cette globalisation renforce l'attention portée sur les espaces cohérents régionaux et aussi sur les complémentarités économiques entre les pays d'une même entité régionale. Compte tenu de ces constats, on peut admettre que l'articulation spatiale s'analyse mieux à travers les espaces intermédiaires entre plusieurs dynamiques spatiales, sociales, économiques et institutionnelles. Les espaces qui s'y prêtent sont les espaces transfrontaliers qui mettent en relation les enjeux de complémentarités géographiques et économiques, et les enjeux d'articulation sociale et culturelle. Certains espaces bénéficiaires d'expérimentations de politiques transfrontalières peuvent être également utiles à l'analyse notamment dans le but d'aboutir à des recommandations pour des politiques publiques adaptées. La logique de recherche-action étant utilisée, le choix des terrains s'est donc porté sur trois espaces transfrontaliers.

L'espace transfrontalier Bénin-Niger compris entre les deux petites villes frontalières au Nord du Bénin et au Sud du Niger que l'on appellera espace Malanville–Gaya du nom de ces villes, est le seul qui ne bénéficie pas d'expérimentations de projets de coopération transfrontalière. Mais les relations commerciales intenses entre les deux villes renforcées par une complémentarité culturelle et géographique font qu'il présente des dynamiques d'acteurs intéressantes sans « pression » ni incitations institutionnelles. Les dynamiques locales sont plus fondamentalement ancrées en l'absence d'une forte influence institutionnelle dans le sens de construction territoriale politique. On notera plutôt l'influence des politiques régionales de transport et de commerce dans les relations transfrontalières.

L'espace transfrontalier compris entre trois capitales régionales qui sont des villes moyennes mais importantes des trois pays frontaliers (Burkina Faso – Côte d'Ivoire – Mali) est appelé communément espace SKBo, des initiales des trois villes (Sikasso, Korhogo, Bobo Dioulasso). Cet espace, très large, contient deux couloirs transfrontaliers qui peuvent être étudiés indépendamment. Il s'agit du couloir Bobo – Sikasso qui contient le passage frontalier de Koloko autour duquel de petites villes émergent. Le couloir Banfora – Ouangolodougou contient également des petites villes dynamiques comme Banfora, Niangoloko et Ouangolodougou. Pour le travail de terrain, nous avons aussi bien analysé les enjeux de proximité, en faisant une immersion de terrain dans le lieu de passage principal de la frontière, notamment entre Orodara et Sikasso, localités distantes de 45 km. Tout en analysant aussi les interactions dans les couloirs économiques et sur les principaux axes incluant Bobo, Banfora et Korhogo. Dans la logique de recherche-action, les différentes initiatives et expérimentations conduites dans tout l'espace sont analysées ; ce qui permet de rendre compte des problématiques d'articulation des échelles. On peut dire que dans cette zone, la dynamique d'appropriation institutionnelle est véritablement enclenchée.

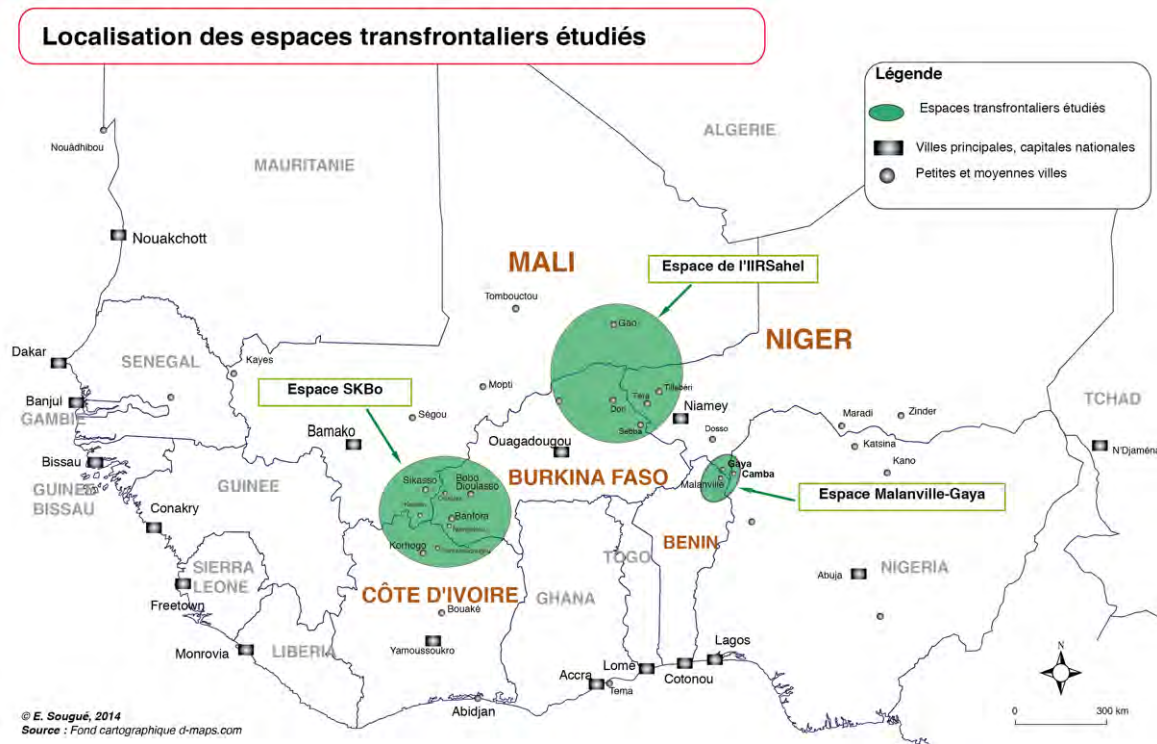
L'espace de l'Initiative pour l'Intégration Régionale au Sahel (IIRSahel)<sup>11</sup> est un espace sahélo-saharien compris entre les frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, avec

---

<sup>11</sup> Dans certains documents, on trouvera le sigle avec trois « I » car les premiers documents de projets avaient mentionnés Initiative d'Intégration des Infrastructures Régionales dans le Sahel (IIIRSahel). Les deux expressions désignent le même projet et espace référent. Nous utiliserons la seconde expression (IIRSahel) qui a été le plus communément utilisée et qui correspond mieux au sens des projets transfrontaliers.



des villes moyennes et petites sahéliennes telles que Dori au Burkina Faso, Téra et Tillabéri au Niger et, plus loin, Ansongo, Gao et Mopti au Mali. Cet espace de coopération transfrontalière se caractérise par une volonté de coopération entre les collectivités territoriales de ces principales villes pour faire face à des enjeux communs environnementaux, d'insuffisance d'infrastructures et des problèmes de sécurité. Le point de départ est un projet porté par des élus des principales villes et utilisant le cadre transfrontalier. Cette démarche, au vu de la qualité des projets dits transfrontaliers, est intéressante dans sa construction politique. L'espace fait l'objet d'appui de la part des Nations Unies (projet d'Initiatives Transfrontalières de Développement- LOBI mis en œuvre par l'UNCDF) pour la consolidation de cette coopération transfrontalière et de la part de la coopération française (projet Appui à la Coopération Transfrontalière dans le Sahel ACTS) pour le renforcement de la sécurité et du développement. L'approche utilisée dans cet espace est quelque peu différente mais adaptée au contexte d'émergence d'un projet territorial auquel nous avons contribué.



Carte 1: Localisation des espaces transfrontaliers étudiés

### 3.2. Quatre raisons de choix des terrains d'étude

Quatre arguments militent en faveur du choix de ces terrains comme des lieux d'observation et d'analyse des processus locaux, spatiaux et institutionnels.

#### 1- L'interrogation des dynamiques locales

En premier lieu, la question des dynamiques locales est primordiale. En effet, les terrains d'étude choisis pour ce travail présentent deux types d'enjeux. Le premier est lié à celui de l'urbanisation et de l'émergence de villes et d'agglomérations urbaines qui pose plusieurs problématiques : la gestion d'espaces urbains frontaliers, l'étalement urbain, et

la proximité spatiale frontalière avec les questions de mobilités entre villes frontalières, et les relations villes-campagnes au-delà des frontières. La modification des limites spatiales des espaces vécus par rapport aux limites institutionnelles des découpages et des Etats apparaît, par la suite, comme un aspect qui interroge la construction des espaces politiques de pouvoir. Il s'agit d'analyser l'articulation entre les territoires fonctionnels et les territoires institutionnels (Bleton-Ruget, Commerçon et Gonod (dir.), 2006). Le fonctionnement des espaces sahéliens continentaux (espace de l'IIRSAhel) est quelque peu différent de celui des espaces intermédiaires entre un pays côtier et l'hinterland (espace SKBo ou espace Malanville – Gaya). Cette différence de fonctionnement est analysée en fonction également des questions institutionnelles en place.

Dès lors, le deuxième type de questionnement est lié au rôle des limites institutionnelles étatiques, c'est à dire la frontière. Celle-ci délimite des espaces de proximité qui sont les lieux d'interactions transfrontalières pouvant être à la base d'un processus de construction territoriale par les acteurs locaux. La frontière est donc prise comme un élément central d'un système complexe spatial, social et économique. En somme, on est plutôt dans un contexte associant urbanisation (notamment avec l'émergence et le rôle important des villes moyennes), migration et mondialisation passant par l'intégration régionale. Ces phénomènes peuvent être pratiquement tous observés sur les espaces transfrontaliers afin de voir leur influence dans le processus territorial et permettront alors d'étudier la construction de territoire par les acteurs locaux face à des limites institutionnelles plus ou moins contraignantes.

Ainsi, les trois espaces transfrontaliers étudiés préfigurent la construction de territoires émergents en Afrique de l'Ouest car ils combinent aussi bien, relation relation historique de peuplement, urbanisation, espace de coopération entre acteurs divers et espace d'intégration.

## **2- L'horizontalité des mobilités**

En second lieu, les espaces choisis se caractérisent par l'horizontalité des phénomènes de mobilité régionale faisant d'eux des espaces de passage.

Les trois terrains sont liés par les principales voies de circulation et de transport régional appelées corridor régional de transport. En soi, le terme corridor évoque au sens large un espace de passage, de transport, de transit, et d'interconnexion entre des régions facilitant leur ouverture. C'est donc un espace géographique de circulation au sein d'un ensemble plus grand dans lequel les régions sont parfaitement interconnectées avec des conditions économiques, politiques et institutionnelles de circulation favorables. Les routes régionales reliant les principales capitales ou villes portuaires aux capitales des pays enclavés, permettant ainsi l'ouverture de ces derniers sur les espaces portuaires, sont identifiées comme corridors régionaux. Le principal axe de ces cinq pays est l'axe Cotonou-Niamey, se connectant à l'axe Ouagadougou-Niamey, lui-même connecté à l'axe Ouagadougou-Abidjan et Bamako-Abidjan. L'axe Ouagadougou, Dori-Niamey apparaît comme secondaire et se positionne comme une alternative à l'axe Ouagadougou-Kantchari-Niamey.

Dans cette logique de corridor, le rôle des villes situées dans cet espace géographique de circulation est important en matière de structuration des migrations régionales de

personnes et de transports régionaux de marchandises. J. Lombard (2008) en analysant la position de Kayes (Mali), évoque pour ces types de villes ouvertes comme celles que nous étudions, des « lieux pivots » et des « lieux d'interface » pour ceux situés à proximité d'une frontière, consolidés par leur rôle clé dans les circulations de personnes à longue distance. Ces villes sont des lieux d'interaction entre circulations à longue distance et espace local grâce la dynamique des transports. Les frontières sont les lieux de jonction de ces circulations et permettent un rapprochement des plusieurs régions. En effet, notre hypothèse de travail se situe dans le même sens concernant ces villes moyennes situées sur des grands axes de mobilité (Sikasso, Bobo, Banfora, Gaya, Malanville...), à l'instar de l'analyse de J. Lombard concernant la ville de Kayes :

*« L'augmentation des circulations internationales dans la région de Kayes souligne combien les migrants de retour, en voie d'installation ou de passage contribuent à rapprocher les pays les uns des autres, les communautés nationales, parfois des régions contiguës séparées par une frontière internationale. Par l'intermédiaire de villes pivots telles que Kayes, l'espace régional tend à s'intégrer plus complètement. Par les échanges, par les transports, la frontière, tout en conservant sa fonction de barrière, devient un des éléments d'un espace d'échanges transnationaux en constitution » (Ibid., p. 102).*

Les espaces frontaliers incarnent la notion d'intermédiation, entre espaces enclavés et espaces portuaires. La question de l'interconnexion entre les réseaux, les villes, les acteurs mais aussi entre les lieux, entre de petites portions d'espaces et des espaces mondialisés plus vastes est exactement celle de la territorialité transfrontalière posée comme hypothèse dans cette recherche. On peut ainsi lier l'espace de la ville à celui de la frontière et celui de la région ouest africaine en passant par l'espace national.

### **3- Les espaces transfrontaliers, des espaces d'intégration ?**

Le troisième élément permettant de faire de lien entre ces terrains est le processus d'intégration régionale qui est localement appliqué sur les espaces transfrontaliers. La construction politique régionale et les mécanismes d'articulation entre niveau régional, national et local ainsi que les outils mis en place présentent le problème de leur difficulté d'analyse et de leur compréhension. Il s'agit notamment d'expliquer le croisement entre les logiques locales portées par les acteurs civils et privés relayées par leurs élus locaux et les logiques institutionnelles des Etats et des institutions d'intégration. Le processus de territorialisation comme construction politique nécessite donc l'explicitation de la notion de pouvoir institutionnel dans ces espaces.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975 regroupant les 15 Etats de l'Afrique de l'Ouest vise la constitution d'un espace politique régional avec le renforcement d'un pouvoir politique ouest africain doté d'une institution forte supranationale. Ainsi elle met en place des procédures d'intégration et de libre circulation des personnes dans tous les pays de la région.

A cet effet, la notion de pouvoir régional n'est pas sans conséquence sur la « conquête » d'un espace étendu à 15 Etats et sans relation avec les pouvoirs locaux. C'est dans ce sens qu'on analysera la mise en place du programme d'appui aux initiatives transfrontalières (chapitre 4, section 4.2.3) visant à favoriser l'émergence de projets de coopération entre acteurs transfrontaliers pour la promotion de la coopération transfrontalière mise en œuvre par la CEDEAO. La zone SKBo fait partie des zones

pilotes d'espaces d'intégration et met en avant l'intérêt de croiser la construction politique à des constructions locales.

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) créée en 1994 est, quant à elle, la deuxième organisation régionale regroupant les huit pays partageant le franc CFA. Elle apparaît comme la seule institution régionale ouest africaine positionnée sur les questions d'aménagement du territoire régional et de développement urbain qui influencent les espaces transfrontaliers. Ayant adopté une politique d'aménagement du territoire en 2004, elle s'est illustrée dans l'appui à l'élaboration des déclarations nationales et des politiques nationales d'aménagement du territoire ainsi que dans l'animation d'un dialogue autour d'une cartographie régionale devant conduire à la mise en place d'un schéma régional.

Les questions de gestion des frontières sont apparues rapidement comme des enjeux d'aménagement du territoire communautaire où l'économie, l'environnement et la société sont liés. Il convient, dans ce contexte, d'analyser l'aménagement dans une logique d'articulation et de complémentarité. En 2008, un programme indicatif de développement urbain est également adopté. L'émergence des villes frontalières, disposant souvent de marchés qui animent un échange régional est ressortie dans les études ayant conduit à ce programme. En 2014, l'élaboration d'un programme de développement des zones transfrontalières est engagée par la réalisation d'études diagnostics afin d'identifier des zones d'intervention et des projets territoriaux à soutenir. Ces études et réflexions au sein de l'UEMOA montrent un intérêt sur les zones marginales limitrophes qui deviennent centrales dans l'intégration des économies et dans la construction de l'espace communautaire (chapitre 4, section 4.2.2).

Par ailleurs, ces deux institutions participent à la mise en œuvre des projets du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), projet global ambitieux porté par l'Union Africaine qui vise à aménager le territoire par des équipements d'envergure régionale, tels que les corridors de transport, des connexions énergétiques entre plusieurs Etats, des gazoducs, des politiques agricoles régionales, etc. La construction de ces infrastructures de transport, de transit, de logistique, et même la mise en place des mécanismes juridiques et sociaux (sensibilisation, formation aux règles de circulation, aux maladies etc.) équipent réellement les espaces transfrontaliers et en modifient donc leur aménagement. C'est, par exemple, le cas de la construction du Poste de Contrôle juxtaposé sur les passages frontaliers comme à Malanville, et ceux projetés dans les espaces IIRSahel et SKBo.

D'autres logiques d'intégration thématiques (section 4.2.1) sur des échelles plus ou moins grandes amènent à s'interroger sur les espaces transfrontaliers. Parallèlement à la construction de ces ensembles régionaux, des initiatives locales portées par des acteurs privés et des collectivités naissent dans la zone SKBo et la zone de l'IIRSahel, soit pour saisir les opportunités d'intégration régionale, soit pour renforcer des dynamiques déjà existantes ou les deux. Des expérimentations de nouvelles politiques publiques notamment dans le domaine de la coopération transfrontalière, émergent.

#### 4- L'expérimentation des coopérations transfrontalières, processus de territorialisation transfrontalière ?

Deux des trois espaces choisis sont des espaces d'expérimentation de projets de coopération transfrontalière dans lesquelles nous avons été impliqués. Depuis 2005, des actions d'appui aux initiatives transfrontalières en Afrique de l'Ouest ont été officiellement lancées. Le premier espace qui a bénéficié de cet appui est l'espace SKBo. Dans sa logique générale, il fallait appuyer les acteurs privés à entretenir et à renforcer les dynamiques d'exploitation commune de leur espace vécu, de commerce transfrontalier et de coopération sociale et culturelle dans cette zone. Les institutions d'intégration (CEDEAO et UEMOA) et les Etats du Burkina Faso et du Mali, avec l'appui de partenaires étrangers tels que le CSAO, le PDM et les Nations Unies (OCHA et PNUD), se sont lancés dans cette dynamique d'appui à la coopération transfrontalière sans une doctrine clairement élaborée. Il s'agissait d'un moyen de renforcer leurs politiques communes d'intégration à travers le concept de « *pays frontière* ». Il s'agissait également d'un enjeu majeur de préservation de la paix sur la base des identités territoriales communes. Des espaces similaires (espaces transfrontaliers avec des dynamiques d'acteurs et des coopérations informelles) ont engagé le même processus. Très vite, le besoin d'une politique transfrontalière commune s'appuyant sur une doctrine élaborée s'est fait ressentir.

Aujourd'hui, plusieurs expériences ont eu des résultats confirmant la nécessité d'une politique cohérente avec des mécanismes de gestion des espaces transfrontaliers. Plusieurs enjeux sont apparus dont notamment la coordination des initiatives transfrontalières et le financement des projets portés par de nouveaux acteurs territoriaux. Une territorialisation transfrontalière émerge avec l'entrée des collectivités, légitimant cette échelle et la mettant directement en relation avec l'échelle régionale. On voit apparaître également une logique territoriale et institutionnelle avec ces expérimentations.

En somme, les quatre arguments conduisent à un choix de terrains sur lesquels un questionnement précis va être déroulé.

### 3.3. Quatre hypothèses de travail

Le travail engagé dans cette thèse a donc retenu l'hypothèse principale suivante : la ville et la frontière sont deux objets spatiaux et sociaux dont l'importance est prégnante dans un contexte de forte dynamique d'urbanisation et de la construction d'une intégration régionale. Elles sont fondatrices de liens et d'interactions qui marquent les espaces et déterminent un processus de territorialisation par le bas et par le haut, transcendant les limites institutionnelles étatiques que l'on peut désigner par « territoires urbains transfrontaliers ».

Ainsi la ville à travers le processus d'urbanisation permet de dégager et d'analyser les liens entre les groupes sociaux en présence dans un phénomène d'agglomération situé aux confins d'espaces nationaux. L'étude de la frontière souligne également les représentations spatiales de ces groupes sociaux et par conséquent de passer de l'espace au territoire comme « construit » social.

« En tant qu'objet géographique, la frontière est une construction sociale qui dépend étroitement de son contexte » (Picouet et Renard, 2007, p. 9). Etudier la territorialisation dans ces espaces revient en quelque sorte à considérer l'histoire du peuplement, l'histoire de l'investissement de cet espace par les groupes sociaux en présence et par conséquent analyser l'appropriation spatiale de ces groupes et les jeux d'acteurs et de pouvoir. Ainsi, il sera question concrètement de s'intéresser aux pratiques et actions des habitants qui structurent l'organisation de l'espace et le transforment par les représentations, en territoire : « *s'approprier, exploiter, communiquer, habiter et gérer* » (Gumuchian et Marois, 2000, p. 24 citant Brunet et al 1990).

Cette hypothèse principale se décline en quatre hypothèses sous-jacentes à savoir :

1. Les villes et leur dynamisme renforcent les relations socio-culturelles, économiques et politiques entre acteurs d'espaces frontaliers ;
2. Les divers types de relations qui se tissent de part et d'autre des frontières et les mobilités sous-jacentes, permettent de joindre les espaces frontaliers urbains et ruraux pour former un espace commun transfrontalier approprié et aménagé par les acteurs locaux ;
3. Une nouvelle territorialité transfrontalière se construit à partir des dynamiques d'acteurs « d'en bas » dont l'échelle et le fonctionnement s'imposent aux politiques publiques institutionnelles ;
4. Le lien entre la ville et la frontière peut être matérialisé par le dynamisme économique des villes frontalières. La vitalité des rapports commerciaux entretenus entre ces villes frontalières et leurs périphéries rurales constituent une spécificité de la territorialité urbaine transfrontalière et en définissent son dynamisme économique.

Les quatre hypothèses énumérées ci-dessus induisent une démarche centrée sur l'analyse des représentations, des pratiques des acteurs et du fonctionnement de l'espace. D'abord, il s'agit d'analyser les représentations des acteurs locaux, de leur espace et leurs pratiques en lien avec l'effet frontière et l'effet d'agglomération. Ces éléments sont mis en situation faisant fonctionner un espace commun dans une dynamique transfrontalière. On montrera ainsi les relations entre les acteurs, les interactions et les enjeux institutionnels transfrontaliers qui constituent les composantes déterminantes du fonctionnement du système transfrontalier.

Les éléments d'analyse sont empruntés au domaine des sciences du territoire en géographie humaine, qui met au cœur de son raisonnement le concept de territoire comme résultat d'un construit social en perpétuel mouvement. Nous interrogeons les représentations sociales des acteurs sur leurs espaces car, « *le recours aux représentations spatiales permet, de l'intérieur, de saisir la territorialité des groupes* ». (Gumuchian, 1991, p. 20). Cela met les acteurs au centre de l'analyse des structures de construction commune. Le concept de territoire est ainsi fortement mobilisé ainsi que les autres concepts liés tels que la territorialité et la territorialisation. Le raisonnement tente en effet de caractériser les territorialités transfrontalières en présence. Ce concept clé en géographie est pertinent dans la mesure où il nous permet d'intégrer les conceptions sociales de l'utilisation de l'espace.

Selon H. Gumuchian (*Ibid.*, p 54), les géographes travaillant sur ce concept privilégient « *plutôt le regard du groupe social que de l'individu (Raffestin, 1980) et sont mises en relation représentations et pratiques spatiales. [...] La quête du sens de l'espace est alors l'objectif premier.* »

Dans le champ de la géographie humaine, particulièrement de celle s'intéressant à la notion de territoire, notre recherche s'inscrit dans les interrogations actuelles portant sur les "3 T" : Territoire, Territorialité et Territorialisation. Dans cette recherche, le territoire n'est pas une entité institutionnelle figée, ni un espace politique et institutionnel aux limites immobiles et définitives dans le temps. Comme l'annonce la formule utilisée comme titre de leur ouvrage, « *le territoire est mort, vive les territoires* » (Antheaume et Giraut (dir.), 2005), on peut bien affirmer que plusieurs territorialités coexistent. Les dynamiques actuelles de fortes mobilités en Afrique subsaharienne historiquement ancrés dans des espaces transfrontaliers ; les cas d'émergence de nouvelles échelles de gouvernance ; les exemples de confrontation entre pouvoirs politiques sur différentes échelles sont autant d'exemples qui peuvent désigner aujourd'hui plusieurs formes de territorialités.

Les espaces appropriés aujourd'hui par une population peuvent être discontinus, entremêlés dans des réseaux et avoir des centralités changeantes. L'exemple de l'espace Malanville-Gaya-Camba, étudié à travers les réseaux de commerce transfrontalier et des modèles de circulation, permet d'évoquer le concept d'espace mobile développé par D. Retaillé et O. Walther. Voir par exemple ce concept développé dans (Walther, 2007a ; Walther et Retaillé, 2008 ; Walther, 2012 ; Retaillé, 2011 ; Retaillé et Walther, 2012). L'exemple de l'île de Lété (Mounkaila, 2010) située sur une des rives du fleuve Niger faisant frontière entre le Bénin et le Niger illustre également l'utilisation différentielle d'un espace et un mouvement des espaces des populations locales en fonction des crues et de la disponibilité du pâturage.

La frontière qui définit la limite du pouvoir politique apparaît ici mobile et le pouvoir n'appartient pas à un seul acteur ou n'est pas détenu par une seule autorité locale donnée, mais à plusieurs acteurs faisant partie de divers réseaux informels, de réseaux de circulation, de commerce, de réseaux sociaux et culturels, etc. C'est aussi le cas des découpages territoriaux, des processus de délimitation et de création de territoires institutionnels au sein de l'Etat, à l'image du découpage communal au Mali, analysé par S. Lima (2005) à partir de l'exemple de la région de Kayes. Le territoire, au sens strict, n'est qu'une réalité virtuelle qui veut que ses limites soient définies, précises et fixes pour que les politiques publiques puissent décider des mesures d'aménagement à faire.

La réalité est que les populations semblent agir tous les jours contre ce type de territoire aux frontières géographiques fixes et contre tout type de politique y affairant en tentant de les enfreindre, ce qui amène recourir aux notions d'intermédialité (Quéva et Vergnaud, 2009) ou d'interterritorialité (Vanier, 2010). C'est ainsi que les notions d'espace mobile, d'espace réticulaire, d'espace multiscalaire, de spatialités entre autres apportent de nouvelles réflexions sur la territorialité et permettent d'analyser les différentes formes coexistantes dans ces espaces transfrontaliers. Elles nous permettent surtout de mettre en évidence un processus de territorialisation en construction, et de porter une attention aux dynamiques locales et interactions entre des espaces voisins frontaliers ; lesquelles interactions sociales, culturelles, économiques et spatiales peuvent amener à considérer cet espace comme un système unique transfrontalier.

Les recompositions spatiales dans le monde permettent d'affirmer une préfabrication des territoires qui ne revient plus à se centrer sur le seul territoire pertinent comme celui d'un Etat dont les limites définissent le pouvoir politique (Antheaume et Giraut (dir.), 2005). Cela pose clairement la problématique de notre recherche qui s'insère dans le questionnement de la fabrication permanente de territoires locaux, au gré des réformes administratives et institutionnelles et des pratiques de mobilité et d'activités transfrontalières des populations. Le questionnement revient à expliquer et donner du sens à cette fabrique permanente de territoires au sein des territoires institutionnels et surtout au delà de ces limites institutionnelles telles que les limites nationales qui restent encore fortes. On note que ce processus de création territoriale est marqué par un mouvement d'urbanisation. Par conséquent, la question de disposer de politiques publiques territoriales qui s'y adaptent est posée. C'est en cela que nous nous intéressons à la notion de frontière et aux territoires qui naissent des dynamiques transfrontalières alors que les politiques publiques ne semblent pas encore avoir intégré la notion d'espace transfrontalier. Les nouvelles initiatives ou innovations en cours sont donc suivies avec intérêt.

Notre participation à ces expérimentations, nous place naturellement dans une voie de recherche-action. Pour renforcer l'analyse, nous avons utilisé différentes méthodologies combinant ainsi la recherche-action avec une démarche hypothético déductive.

#### **4. UNE METHODOLOGIE CONSTRUITE DANS LA DUREE AVEC DES OUTILS DE RECHERCHE-ACTION**

La pratique du terrain consistait à rechercher des données et informations permettant de vérifier nos hypothèses. Ainsi, il s'agissait d'interroger les acteurs concernés sur leurs vécus, leurs pratiques et leurs représentations de l'espace transfrontalier. Le but principal du terrain est de faire ressortir les perceptions et représentations que les acteurs ont de l'espace transfrontalier afin de voir comment cette appréhension permettrait de nourrir la notion de territorialité urbaine transfrontalière en utilisant les deux éléments, la ville et la frontière.

Les éléments de recherche ont concerné essentiellement les groupes sociaux en présence dans ces espaces, les relations entre ces groupes, l'identité culturelle et spatiale, les activités économiques et leur ancrage spatial, les pratiques spatiales transfrontalières des populations (mobilité, migrations, circulation, réseaux), l'impact de l'urbanisation sur leurs pratiques, la présence de la frontière et la proximité frontalière, la pratique de la frontière ainsi que les effets liés à la présence de la frontière.

La nature de l'analyse nous a conduit à allier entretiens et échanges informels d'une part, données bibliographiques et connaissances de terrain par l'observation et diverses autres méthodes comme la participation aux actions de développement d'autre part. La pertinence de cette démarche est la possibilité de croiser diverses informations qualitatives pour renforcer notre capacité d'analyse des éléments du terrain.



Quatre outils ont été successivement utilisés pour mener les recherches de terrain :

- l'observation directe : prise de notes selon une grille d'observation (Cf. Annexe N°3);
- les entretiens : ils constituent l'essentiel du travail de terrain ; la technique d'entretien choisie est l'entretien semi directif à partir d'une grille de thèmes et de questions principales et de relance (Cf. Annexes N°1 et N°2);
- les recherches documentaires sur terrain : collecte des informations basiques, factuelles et des données chiffrées sur le terrain étudié, données de base, monographies, documents d'aménagement, d'urbanisme ;
- la technique de recherche-action : utilisation de l'expérience professionnelle antérieure sur les projets de coopérations transfrontalières et d'aménagement du territoire et participation à des missions d'études et d'assistance technique (Cf. Annexe N°4).

#### **4.1. Méthodes d'étude adaptées à chaque terrain**

Le premier travail de terrain consistait à pratiquer les espaces d'études et à conduire des enquêtes qualitatives, des entretiens semi-directifs et à collecter des informations documentaires. Cette phase a été complétée par l'observation directe. Trois séjours dans les deux premiers terrains d'étude (espace Malanville–Gaya et espace SKBo) ont été exclusivement réservés à la recherche sur le sujet de la thèse. Les autres séjours de terrain ont combiné recherche de thèse et implication dans des missions de consultant. La méthodologie de recherche-action a donc été directement utilisée à ce niveau tout en faisant le lien avec l'observation directe.

Les interviews de thèse ont été effectuées à partir d'un guide d'entretien, un guide d'observation et un échantillonnage. Il s'agissait d'analyser les représentations des acteurs, leurs pratiques et les dynamiques d'acteurs, en lien avec la frontière et la ville. Pour réaliser ce travail, plusieurs catégories d'acteurs ont été interrogées. L'identification de ces catégories d'acteurs et l'échantillonnage ont été faits lors de courts séjours de terrain (une à deux semaines) en novembre 2011 et février 2012 dans la zone de Malanville et Gaya. Les catégories d'acteurs à rencontrer ont été choisies en fonction de leur rôle présumé dans les relations transfrontalières et de leur lien à l'espace transfrontalier. La technique d'échantillonnage repose, de ce fait, sur des choix raisonnés en fonction des hypothèses de travail. Les personnes rencontrées ont été sélectionnées dans divers groupes et catégories socio professionnelles de populations susceptibles de travailler en lien avec la frontière de manière à analyser leurs pratiques et représentations. La sélection est fonction de la connaissance qu'on a de la composition de la population ainsi que de ses pratiques. La population totale observée est celle concernée par l'espace transfrontalier (pour chaque terrain).

Trois groupes d'acteurs réunissant différentes catégories socio-professionnelles ont donc été identifiés comme représentatifs de la population étudiée dans les deux premiers espaces d'étude. Ce sont :

- les acteurs politico-administratifs constitués notamment des collectivités territoriales ;
- les acteurs économiques réunissant commerçants, coopératives de production ou de transformation, industriels, transporteurs (gros porteurs, gestionnaire de parc auto, taxi auto et moto, transport en commun interurbain) ;
- les acteurs civils ou population de base, réunissant agriculteurs et éleveurs, organisations de la société civile et les personnes ressources.

Pour le troisième terrain d'étude, l'espace de l'IIRSahel, les personnes rencontrées sont prioritairement des élus locaux et des agents des services techniques du domaine de l'élevage et de l'économie. La phase de terrain dans cette zone est combinée avec la phase des études de diagnostic pour la formulation de projets transfrontaliers. L'intérêt de cette phase a été d'analyser l'émergence d'une logique de projet territorial transfrontalier porté par les élus. Ainsi ce terrain complète la méthodologie d'analyse des autres. Il permet d'analyser aussi bien les dynamiques locales portées par les populations à travers leurs pratiques et représentations, que les processus institutionnels qui émanent des élus locaux. Pour cela, plusieurs catégories socio professionnelles d'acteurs de terrain ont été rencontrées.

Pour l'échantillonnage, nous avons privilégié un travail d'analyse qualitative des représentations, des pratiques et du fonctionnement de l'espace. Le nombre de personnes rencontrées a été moins importante que la diversité des discours et la possibilité de les recouper avec les vécus et les choses observées. Nous avons donc mis l'accent sur un travail d'analyse approfondie des discours des acteurs rencontrés ainsi que de leurs pratiques. C'est ce qui nous a semblé déterminer les connaissances du territoire et de ses logiques de fonctionnement.

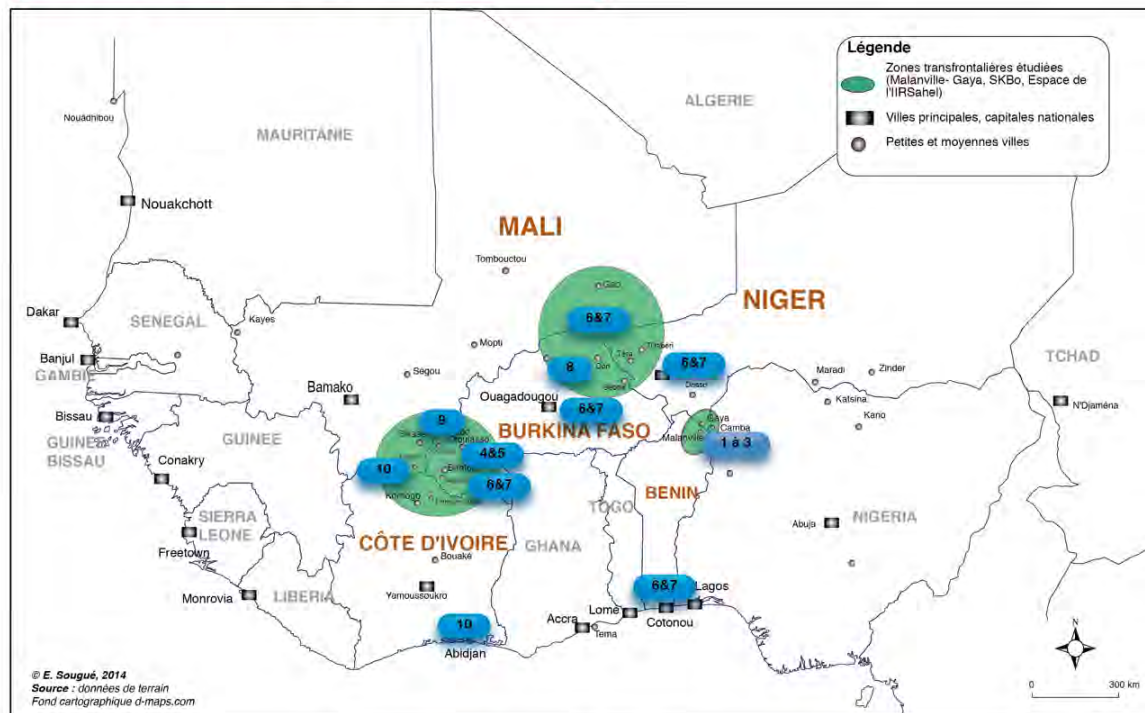
Néanmoins dans la pratique de terrain spécifique à la thèse, où la grille d'entretien élaborée à cet effet a été utilisée, nous avons interviewé un échantillon de 50 acteurs dans la zone de Malanville – Gaya et effectué une soixantaine d'interviews dans la zone SKBo. Cela ne correspond pas à 110 personnes interviewées mais beaucoup plus car plusieurs entretiens se sont déroulés en groupe où plusieurs personnes ont participé aux échanges. Ainsi nous avons pu retranscrire ces 110 entretiens avec 13 fiches d'observations de terrain. Un corpus de plus de 120 documents d'entretiens et d'observations a donc été analysé. Ce corpus exclut les brèves questions posées et courtes entretiens avec des acteurs dans le de comprendre un phénomène qui déroule. Il s'agit par exemple des questions portant sur les des trajets de camion ou la nature des produits vendus ou des renseignements sur les moyens de transport existants pour se rendre d'une localité à l'autre ainsi que l'état des routes. En ce qui concerne la pratique du terrain dans le cadre d'élaboration de diagnostic et de projets transfrontaliers, nous avons rencontré sur les deux terrains (IIRSahel et SKBo) principalement les élus locaux, les acteurs administratifs et des associations ou groupements de femmes. Là aussi plus d'une vingtaine d'entretiens ont été conduits dans chaque terrain. Il faut ajouter à cela les entretiens effectués avec les acteurs étatiques dans les capitales. Ceux ci ont concerné surtout des acteurs dans les services en charge de l'aménagement du territoire, les directions nationales des frontières pour le Mali et la Côte d'Ivoire et les ou Secrétariats Permanents des Commissions Nationales des frontières pour le Niger et le Burkina Faso. Ces directions relèvent des services des ministères de l'administration territoriale, de la

sécurité et du développement économique. Notre participation à l'élaboration de projets et de politiques publiques a été une occasion pour échanger régulièrement avec ces acteurs à plusieurs reprises et lors des rencontres régionales qui se sont tenues à Dakar (dans le cadre du Projet LOBI), à Ouagadougou et à Bamako.

Aussi, notre connaissance de base a-t-elle été capitalisée dans certaines zones où il a été plutôt question d'approfondir et de mieux comprendre certaines réalités comme les migrations et liens existant entre les villages, espaces ruraux et les villes centres à travers la fréquentation des marchés rotatifs hebdomadaires. Effectivement, les relations commerciales et sociales entre les villes et les espaces ruraux sont celles qui continuent de marquer les mobilités dans l'espace. Le développement des réseaux de communication avec le bitumage de la voie Bobo Dioulasso-Sikasso via Orodara est un facteur qui accroît l'urbanisation de Orodara et les échanges transfrontaliers. La centralisation de certains lieux comme Orodara ou Banfora devient plus forte. D'autres centres ruraux, jadis difficilement accessibles, deviennent plus importants. C'est le cas de Koloko et de Hèrèmakono, avec des marchés qui s'animent davantage car étant désormais accessibles par une route bitumée reliant les grandes villes de Sikasso et de Bobo. Mais si cette connaissance personnelle facilite certaines pratiques de terrain et surtout le déplacement entre les localités et la reconnaissance des lieux, elle a quelquefois conduit à minimiser l'ampleur de certains phénomènes qui semblaient de l'ordre de l'évidence.

Le déroulement du terrain s'est effectué en plusieurs étapes et surtout en privilégiant plusieurs allers et retours entre investigations, analyse, lectures, échanges avec les directeurs de la thèse et retours sur le terrain. La figure n°1 suivante montre le déroulement des principales étapes de la réalisation du terrain en plus des missions effectuées dans le cadre de la recherche-action.

### Etapes du déroulement du terrain de recherche



### Périodes, étapes et activités des différentes phases de terrain

**De 2005 à 2010** : Expérience professionnelle de chargé de mission Aménagement du territoire : Mise en oeuvre d l'action pilote de coopération transfrontalière dans la zone SKBo: Intérêt pour les questions de développement territorial transfrontalier

**De septembre - Février 2011** : Participation à l'élaboration de la politique et du programme national de développement des espaces frontaliers du Bénin (en appui au Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières)

**1 Novembre 2011 (1 semaine)** : Visite de terrain à Malanville ( à la suite de la mission de diagnostic pour la politique frontière du Bénin) test du guide d'entretien et de la méthodologie de terrain

**2 Février 2012 (2 semaines)** : Malanville et Gaya, 1ère phase de terrain : échanges avec les acteurs

**3 Juin à juillet 2012 (1 mois)** : zone Malanville- Gaya, 2ème mission de terrain: déroulement du guide d'entretien complet et travail complet de recherche de données (financement AMID)

**4 Août 2012 (2 semaines)** : zone SKbo (Suite terrain). 1ère mission de terrain thèse dans la zone SKBo (AMID)

**5 Mars 2013 (1 mois)**: zone SKbo, 2ème immersion de terrain thèse dans la zone SKbo.

**6-7 Nov-Déc 2013 (1 mois)** : zone SKBo et IRSahel et capitales (Ouagadougou, Niamey, Cotonou) : mission de diagnostic transfrontalier (Appui projet LOBI/UNCDF)

**8 Août 2014 (1 mois)** : zone IRSahel, Mission de diagnostic et élaboration de projets transfrontaliers (Appui LOBI/UNCDF)

**9 Décembre 2014 (1 mois)** : SKbo et capitale ( Ouaga), Collecte d'informations pour diagnostic transfrontalier SKBo (Appui LOBI/UNCDF)

**Janvier à Mars 2014** : Personne Ressource, Appui au Secrétariat permanent / Commission Nationale des Frontières du Burkina Faso à l'élaboration de la Stratégie Nationale des Frontières et au Programme National de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers

**10 Mai- Juin 2015 (3 semaines)** : SKBo et Capitales (Sikasso, Korhogo, Abidjan) : échanges avec les acteurs nationaux, collecte d'informations et projets transfrontaliers (LOBI/UNCDF)

**11 A partir de septembre 2015** : Appui direct au projet ACTS ( Burkina Faso, Mali, Niger) sur la coopération transfrontalière

Figure 1: Déroulement du terrain de thèse

Durant ces différentes étapes, un guide d'entretien a été élaboré et testé lors des deux premiers séjours puis revu, réactualisé et réadapté à chaque terrain. Le guide comportait préalablement 28 questions autour d'une dizaine de thématiques. Il a ensuite été réorganisé autour de thèmes clés présentés dans les annexes 1 et 2 avec un nombre limité de questions importantes et des questions de relance pour rester dans la logique de l'entretien semi-directif. Quant à la phase de recherche-action où nous étions plutôt dans une logique de diagnostic et d'analyse des problématiques de coopération transfrontalière, les questions du guide d'entretien ont prioritairement porté sur les enjeux de développement et les projets portés par les acteurs. Ce guide est présenté comme exemple en annexe 4.

La phase d'étude de terrain a connu trois étapes, celle de l'observation directe dont les notes ont été prises selon un guide d'observation présenté en annexe 3, la phase de conduite d'entretiens et la recherche documentaire. Il est à noter qu'un certain temps a été consacré à la prospection de personnes à rencontrer compte tenu de notre technique d'échantillonnage par choix raisonné. En général, les premiers jours de séjours ont consisté à rencontrer des personnes ressources ou les collectivités territoriales pour avoir quelques références d'acteurs à rencontrer et notamment les contacts des associations, organisations de société civile ou syndicats. Ensuite le reste de l'identification des interviewés s'est fait sur la base de notre observation et de notre connaissance locale ou sur la base des recommandations des personnes rencontrées auparavant en fonction des domaines.

Trois principales difficultés ont caractérisé le déroulement du terrain. La disponibilité des acteurs à répondre aux questions, liée à leur volonté d'acceptation d'échange et d'entretien. Comme si une sorte d'agacement ou de dérangement se manifestait dès que l'on se présente comme étudiant en quête d'informations. Cette difficulté a surtout été ressentie dans l'espace Malanville-Gaya et est particulièrement présente auprès des acteurs commerçants. La barrière linguistique a imposé un choix de personnes à interviewer vu le fait que notre pratique de la langue locale (Dendi ou Djerma dans l'espace Malanville Gaya) n'est pas très bonne. Nous avons travaillé en français. Cette difficulté a été levée dans les autres espaces.

Dans la zone SKBo, c'est la langue dioula qui domine les échanges et je la parle parfaitement. Dans l'espace de l'IIRSahel, les personnes rencontrées parlaient toutes bien le français ou pouvaient se faire comprendre en français. Les lieux et conditions d'entretiens n'étaient pas adaptés à des entretiens longs. Les personnes étaient rencontrées sur leur lieu de travail. Ce qui offre l'avantage d'observer en même temps leurs pratiques et de se coller au mieux à la réalité. Mais cela a le désavantage d'être entrecoupé, ou d'aller vite pour laisser l'acteur libre à son travail ou parfois malheureusement d'interrompre l'entretien. Le mode d'entretien semi directif n'était pas très approprié dans certaines de ces situations où nous avons voulu avoir un questionnaire avec des cases à cocher sans discussion. Mais là n'était pas le but du jeu.

Ensuite, une condition, non des moindres, était de s'adapter au rythme de vie de la population locale à très forte majorité musulmane. Dans l'espace Malanville – Gaya où nous avons effectué une grande partie du terrain pendant le mois de Ramadan (mois du jeûne rituel pour les musulmans), il fallait interrompre les entretiens dans l'après midi. La saison pluvieuse, c'est à dire la saison de la production agricole ne nous a pas non

plus favorisé l'accès à un grand nombre d'agriculteurs. Mais dans la mesure où ils sont aussi commerçants, les jours d'animation de marché ont été propices pour aller à leur rencontre. Enfin, une difficulté principale a été la dégradation de la situation politique et sécuritaire au Mali, à partir de 2012. Le programme initial était de commencer par la zone SKBo quand le coup d'Etat de mars 2012 est intervenu. D'autre part, cette situation a entraîné une suspension des missions du CNRS. Cela n'a pas permis un accompagnement des directeurs de recherches sur les terrains d'étude. Le terrain envisagé depuis février 2012, n'a commencé qu'en juillet 2012 sur l'espace Malanville-Gaya, sans la présence ponctuelle des directeurs de thèse. Par conséquent, il n'a pas été possible pour les directeurs de thèse de faire une immersion dans les terrains de recherche et d'accompagner la pratique du terrain.

Concernant la conduite des recherches elles-mêmes, certaines contraintes ou conditions ont entraîné une adaptation des entretiens. Il s'agit notamment du refus de se prêter à un guide d'entretien structuré. Nous avons donc privilégié le dialogue parfois à bâtons rompus. Certains entretiens étaient plutôt "informels" c'est à dire sous forme de causeries-débat sur des thématiques soulevées par moi, afin de susciter une discussion autour de certains thèmes tels que la présence de la frontière, les difficultés de traversée de la frontière, l'intégration régionale, le peuplement de l'espace, les activités économiques etc. On note aussi les entretiens ont été rarement individuels. Il y avait toujours la présence d'une ou deux personnes autour de la personne qui répond principalement aux questions. Les autres interviennent parfois pour confirmer ou infirmer et/ou pour donner plus de détails.

Pendant cette phase de terrain, une place importante a été consacrée aussi à l'observation non participante centrée sur les hypothèses d'étude et de la problématique générale de recherche. Cela a consisté à relever des faits liés aux dimensions réelles de mobilité, de pratiques d'activités économiques, des faits de société, d'interrogations brèves sur des faits ou des phénomènes liés aux thèmes étudiés etc. Cette pratique du terrain a permis de constituer un corpus de fiches d'informations pour l'analyse de contenu.

## **4.2. La pratique de recherche-action**

Cette pratique a été suivie notamment au cours du troisième terrain en particulier la zone de l'IIRSahel, avec des retours sur le second terrain (la zone SKBo). Là nous avons séjourné d'abord dans un but particulier, celui de contribuer à la mise en place d'un projet transfrontalier. Le travail de collecte de données secondaires a été très important. Cinq séjours de deux à quatre semaines ont été effectués dans ce cadre : deux séjours dans la zone de l'IIRSahel et trois séjours dans la zone SKBo. Nous avons ainsi rencontré à plusieurs reprises les acteurs institutionnels : les services techniques et les collectivités porteurs de projets territoriaux transfrontaliers et les acteurs privés (commerçants, médias) impliqués.

La méthodologie a consisté à élaborer un questionnaire d'ordre informationnel et analytique portant sur l'état des lieux des initiatives de coopération transfrontalière, sur l'analyse des besoins des acteurs dans le but de mettre en place un programme d'appui,

ainsi que l'identification des difficultés, des mécanismes de gouvernance possibles et de financement des projets transfrontaliers. Nous avons ainsi pu rencontrer des acteurs impliqués dans la relance de la dynamique de coopération transfrontalière dans les deux espaces transfrontaliers à savoir la zone de l'IIRSahel et celle de SKBo.

En effet, dans la recherche-action, on prépare l'organisation aux changements qui vont arriver. Si l'on analyse les définitions faites par A. S. Constant et A. Lévy (2012, p. 84) sur la recherche-action et la recherche-intervention, on peut affirmer que notre cadre de recherche sur l'espace transfrontalier de l'IIRSahel et en seconde partie de l'espace SKBo s'apparente plus à une recherche-intervention. Ces auteurs définissent la recherche-intervention dans le cas où le chercheur est un acteur qui peut intervenir dans le processus. L'implication montre une volonté de transformation plus affirmée que dans la recherche-action. Le chercheur aide à concevoir et à mettre en place des modèles, des outils, des paradigmes adéquats à partir d'un projet de transformation du terrain. On peut dire que c'est en quelque sorte la mission qui nous était confiée par le projet LOBI. Il s'agissait de transformer le projet territorial en véritable projet transfrontalier et de lui donner une dynamique de coopération transfrontalière tout en inventant des outils appropriés. Notre but était de dégager des problématiques transfrontalières pour pouvoir les prendre en compte dans les solutions nouvelles à proposer comme, par exemple, les mécanismes et cadres de gouvernance. Pourtant en tant que consultant et personne extérieure à l'organisation UNCDF et même au terrain, notre intervention n'avait qu'un but de conseils laissant les choix et les décisions aux acteurs de terrain et aux acteurs participants aux projets territoriaux. C'est là que se trouvent les limites de notre intervention selon la définition de la recherche-intervention. Notre travail s'inscrit alors dans un contexte de recherche-action.

La recherche-action a donc consisté à croiser une analyse des problématiques liées à une pratique d'expertise de montage de projet territorial et une recherche de base sur le fonctionnement spatial et le processus territorial. Le croisement se fait au niveau de l'analyse et du recul que nous prenons sur le projet ainsi que sur notre propre intervention. Il s'agit pour nous d'avoir un regard critique sur une dynamique enclenchée tout en évaluant le processus territorial et ce que nous avons apporté comme appui. Notre intervention sur les terrains transfrontaliers que nous analysons dans ce travail a été faite lors de nos missions d'appui au programme LOBI conduit par l'UNCDF. Le programme LOBI se présente donc comme un exemple parfait d'analyse en situation de territorialisation transfrontalière. Pour notre recherche, nous avons pu analyser la qualité des dynamiques locales transfrontalières pouvant être soutenues pour faire émerger une vraie logique de territorialisation. Il s'agissait, pour nous, de trouver où le croisement des logiques d'acteurs et des institutions politiques pouvait se faire et si ce croisement pouvait donner lieu à des mécanismes innovants de territorialisation et de politiques publiques d'aménagement du territoire.

### **4.3. Croiser l'analyse des discours des acteurs de terrain et le diagnostic territorial**

La problématique de cette recherche requiert une méthodologie adaptée qui permette d'analyser aussi bien l'information brute récoltée auprès des acteurs lors des entretiens

de terrain que des entretiens pour le diagnostic territorial. Elle requiert aussi de pouvoir analyser les documents institutionnels et les discours des différents acteurs compte tenu de leurs caractéristiques. Nous avons ainsi effectué une revue de littérature qui nous a permis d'identifier la méthode adaptée à notre domaine et l'outil technique qui convient.

Ainsi, plusieurs outils techniques et méthodologiques ont été utilisés simultanément et adaptés à chaque élément de corpus. Pour l'analyse du corpus obtenu seulement lors des phases de terrain de thèse, nous avons utilisé une méthode d'analyse de contenu employée en sciences sociales sur la base de la théorisation ancrée. Aujourd'hui, plusieurs outils logiciels permettent de faire cette analyse de contenu en reproduisant et facilitant le travail manuel de surlignage, thématisation et recoupements des éléments des interviews réalisées. En résumé, cet exercice consiste en des codages des parties du corpus selon des thèmes définis avant ou au cours du travail de relecture, et ensuite une analyse des codes (relations, hiérarchie, cooccurrences).

La méthode d'analyse de contenu s'est basée sur une analyse thématique préalable qui a été combinée à une analyse par catégorisation (Paillé et Mucchielli, 2012). Cette méthode nous permet de poser un diagnostic descriptif de la territorialité tout en allant vers une interprétation de l'émergence d'une territorialité urbaine transfrontalière à partir de concepts donnés. Elle nous permet aussi de naviguer entre diverses notes de terrain, d'observations, d'enquêtes exploratoires et semble correspondre avec le cadre de recherche-action utilisant les similarités avec les méthodes de diagnostic territorial. De ce fait, les résultats sont complémentaires aux résultats des études effectuées lors de la participation aux missions d'élaboration de politiques publiques pour le développement des espaces frontaliers et d'aménagement du territoire.

### **Une méthode hypothético-déductive**

Ainsi, dans une logique hypothético-déductive, des catégories de formalisation déclinées en codes sont définies a priori en fonction de la problématique de recherche et des hypothèses. Mais d'autres catégories sont construites a posteriori à partir des informations nouvelles qui apparaissent lors de la phase d'analyse selon la méthodologie notée par L. Albarello (2003, p. 81). Ces catégories font ainsi le lien entre les objectifs de recherche et les hypothèses.

Ce travail technique s'est fait avec les logiciels de traitement des données qualitatives appelés CAQDAS (pour *Computer Assisted/Aided Qualitative Data Analysis Software*) comme « QDA Miner » et « Atlas Ti ». Leur choix se justifie par leurs caractéristiques intrinsèques. Ce sont des outils réflexifs c'est à dire qui laissent une grande part du travail d'analyse et de construction de la théorie au chercheur. Ils permettent une analyse du



contenu des discours à partir d'une analyse thématique et systématique avant interprétation (Lejeune, 2010)<sup>12</sup>.

La démarche a consisté en un codage thématique puis à une organisation des thématiques en catégories et à une analyse et interprétation à partir des fréquences de thèmes, des cooccurrences, des relations et des hiérarchies entre les thèmes. Une première analyse verticale (entretien par entretien) a permis de relever et de noter des thématiques importantes qui ressortent des propos. Celles-ci ont été regroupées et réorganisées ensuite à la lumière des catégories de départ, à partir d'une analyse horizontale. Cette analyse transversale s'est davantage intéressée aux thématiques soulevées inter-entretiens (Barbillon et Le Roy, 2012, p. 54), c'est à dire plus au contenu des entretiens de façon transversale et en cherchant une cohérence globale permettant de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses de départ. Cette analyse est ainsi cohérente avec la mise en évidence de modèles explicatifs de pratiques ou de représentations (Blanchet et Gotman, 2007, p. 96), comme dans notre cas où nous cherchons à mettre en évidence les représentations des acteurs locaux de leur espace, les formes d'appropriation de l'espace commun et le dynamisme permettant d'expliquer le phénomène de la territorialité se construisant aux abords de la frontière.

### **Le diagnostic territorial et le montage de projet de territoire**

La démarche d'analyse utilisée dans le cadre de la recherche-action s'appuie principalement sur les outils de développement territorial. Pour connaître le territoire, ses dynamiques, ses caractéristiques et ses enjeux de développement avant d'analyser les projets des acteurs, nous avons utilisé particulièrement une méthodologie de projet de territoire adaptée au contexte de formulation de coopération intercommunale. Vu que le projet territorial transfrontalier est porté par des collectivités, cet outil simple permettant d'analyser relativement vite les données de l'espace commun à partir des informations disponibles, convenait bien. Il a été développé et mis en pratique au Bénin par le PDM de 2006 à 2008 auquel nous avons participé, grâce à l'appui technique du Pr. J. P. Laborie<sup>13</sup>. Il s'agit d'une méthodologie de diagnostic synthétique de territoire sur la base de la mobilisation des connaissances disponibles (notamment à partir des documents des plans locaux de développement), de la définition des principaux enjeux de développement et d'une confrontation – validation avec les acteurs et le terrain. La

---

<sup>12</sup> Sur l'utilisation de ces outils, en plus de la littérature exploitée sur le sujet, nous avons eu l'occasion d'en discuter avec C. Lejeune lors d'un séminaire à Toulouse. Ce dernier publie sur sa page web <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/61098> plusieurs articles et communications qui permettent de mieux connaître la panoplie des outils de traitement de données qualitatives et des explications permettant de choisir ceux qui sont adaptés à ses besoins. Les outils utilisés (QDA Miner et Atlas Ti font partie des plus connus dans ce domaine (notamment Atlas Ti). Ils nous ont semblé plus faciles à prendre en main et accessibles. Dans un premier temps et pour se familiariser avec ces outils et les tester, nous avons utilisé QDA Miner Lite). Celle-ci s'est avérée intéressante, mais est limitée en possibilités. Nous avons ensuite utilisé Atlas Ti pour analyser l'ensemble du corpus.

<sup>13</sup> La méthodologie d'élaboration de projet de territoire d'intercommunalité au BENIN, élaborée sous notre direction avec l'appui du Pr. Jean Paul Laborie et mis à disposition de la délégation à l'Aménagement du territoire du Bénin dans le cadre de nos activités de chargé de missions au PDM.

méthodologie se présente en résumé en cinq étapes principales (Cf. détail du guide méthodologique en annexe 4) :

- l'exploitation des plans de développement des collectivités ;
- l'analyse thématique et spatiale, l'analyse des organisations et dynamiques territoriales, l'analyse Force-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFFOM ou SWOT) ;
- l'identification des enjeux de développement (ici ce sont les enjeux transversaux transfrontaliers) ;
- les propositions d'axes stratégiques de développement et la déclinaison en actions de développement du territoire.

Ce diagnostic est utilisé pour élaborer le projet territorial commun, et ce toujours en confrontation avec les acteurs du territoire. Ce projet territorial est notamment un projet de coopération entre plusieurs collectivités car il se nourrit de leurs visions, ambitions communes de développement de leur espace commun. Il se nourrit également des projets individuels de chaque collectivité mais se construit sur la base des enjeux communs intercommunaux ou transfrontaliers. Le projet de territoire final élaboré, est un projet dont les axes de développement choisis sont des axes qui reposent sur des problématiques territoriales intercommunales ou transfrontalières, dont la mise en œuvre repose sur une implication de toutes les collectivités concernées. Par exemple, un des axes de développement de l'espace IIRSahel porte sur le renforcement des infrastructures de transhumance transfrontalière qui nécessite des aménagements sur un circuit transfrontalier de mobilité, de pâturage ou de commerce du bétail.

Il est à noter une forte dimension d'implication, de dialogue avec les acteurs du territoire et de participation des collectivités. Cette méthodologie utilisée dans l'espace IIRSahel a été adaptée au contexte et notamment aux difficultés de faire travailler ensemble tous les acteurs. Elle offre un avantage certain en matière d'écoute, de connaissances des volontés et ambitions des acteurs notamment des élus, sur le devenir de leur espace à la frontière.

Ainsi, les outils utilisés sont complémentaires et renforcent l'analyse du processus de territorialisation. D'une part, nous avons analysé les pratiques des acteurs locaux publics et celles des acteurs privés. Ce qui permet d'analyser les représentations et les pratiques spatiales d'en bas et de les confronter aux représentations et logiques institutionnelles portées par les élus locaux, les Etats et les institutions régionales. D'autre part, l'analyse des processus institutionnels nous a permis de décrire réellement le processus institutionnel de territorialisation tandis que les dynamiques locales des acteurs révèlent les « vraies » dynamiques spatiales.

Les questions fondamentales au cœur de notre analyse sont entre autres comment se fait le croisement entre ces logiques ? Est-ce que le processus institutionnel prend en compte les pratiques et représentations spatiales des acteurs locaux ? Comment ces processus participent-ils à une territorialisation ? Quels sont les mécanismes à mettre en place ?

## 5. LES DIFFERENTES PARTIES

Les résultats de notre recherche seront présentés en trois parties.

La première partie pose le cadre général du débat. Elle présente les dynamiques territoriales ouest africaines qui relèvent d'un processus de recompositions territoriales sur différents registres : géographiques et politico- institutionnels. Ces recompositions font naître de nouveaux enjeux territoriaux et permettent d'interroger le concept de territorialité aussi bien au niveau théorique que dans sa manifestation pratique. Les principaux concepts de ville, frontière, espace et territoire au cœur de notre analyse, sont développés dans cette partie tout autant que les terrains d'étude de notre recherche.

La deuxième partie développe les découvertes du terrain et les analyses du fonctionnement des espaces transfrontaliers ainsi que les problématiques inhérentes à la construction territoriale. Deux logiques majeures émergent. Dans un premier temps le fonctionnement des espaces transfrontaliers, est régi par des flux, des mobilités et une extrême diversité de réseaux, de relations et de dynamiques transfrontalières qui montrent que l'espace est ouvert et les frontières sont constamment franchies. Dans un deuxième temps, cette ouverture de l'espace se trouve confrontée à des forces de fermeture qui sont essentiellement institutionnelles. Différentes raisons nées de nouveaux enjeux contemporains, justifient cette tension entre ouverture et fermeture. Les problématiques de sécurité, du terrorisme, de la souveraineté des Etats, sont autant de raisons qui freinent les mobilités et incitent à contrôler davantage les frontières.

Dans la troisième partie, nous allons démontrer que, malgré ces dynamiques quelque peu contradictoires, les territoires transfrontaliers se créent sur la base des dynamiques d'en bas, dans des logiques de projets. Des projets territoriaux émergent avec le soutien d'une multitude d'acteurs. De nouveaux défis se posent ainsi aux institutions en présence et aux politiques territoriales qui sont obligées de s'adapter.

**PREMIERE PARTIE  
LES NOUVEAUX ESPACES DE  
POUVOIR : ACTUALITES D'UNE  
GEOGRAPHIE EN MOUVEMENT**



L'Afrique subsaharienne a connu, après les indépendances, un fort dynamisme démographique et urbain. Les taux annuels de croissance de la population atteignent 6% dans les années 1960. L'explosion démographique marque une rupture et un rattrapage après la Seconde Guerre Mondiale. Le boom démographique intervient après une évolution stagnante de la population africaine due à l'esclavage, au commerce triangulaire, aux conflits mondiaux et au travail forcé. La période d'après guerres, et post indépendances est, en quelque sorte, une période de regain démographique. Les espaces qui s'étaient vidés se remplissent notamment au Sud du Sahara avec une attraction particulière vers les villes. L'évolution démographique qui était faible en raison notamment de la forte mortalité, connaît son moment de pleine croissance dans les villes et dans les campagnes avec un taux de mortalité en baisse.

Les institutions publiques connaissent aussi plusieurs changements pour s'adapter plus ou moins à ces transformations. Les Etats post indépendances étaient très centralisés avec peu de structures locales, et les préoccupations de développement étaient centrées sur la gestion du monde rural (politiques de développement rural). Les seules villes qui avaient l'attention des pouvoirs publics étaient les capitales, lieu du pouvoir public. La forte croissance démographique et urbaine ainsi que les mobilités et de nouveaux éléments du contexte actuel ont engendré d'autres enjeux et de nouvelles institutions.

Les institutions d'intégration régionale sont de plus en plus renforcées à partir de l'adoption de différentes politiques et outils de gouvernance et la réalisation de plusieurs projets d'intégration. L'intensification des échanges et migrations au niveau régional s'accompagne de la suppression des obstacles internes (libre échange), la mise en place de l'union douanière et la mobilité des facteurs de production par le biais des infrastructures d'interconnexion entre les différents espaces nationaux. Le niveau régional se construit donc avec la présence des institutions comme l'UEMOA et la CEDEAO à travers des projets transnationaux.

L'intégration régionale présuppose une intégration nationale, le renforcement de l'Etat et d'une citoyenneté, un Etat fort empêchant la fragmentation territoriale s'appuyant sur une société civile forte créant des contre pouvoirs (Hugon, 2010, p. 100). Or, le niveau national reste fragile depuis les indépendances. La construction des Etats nations fait encore face à des défis comme ceux liés notamment à l'adaptation au changement institutionnel régional et local (intégration et décentralisation) mais aussi à de nouveaux défis dont certains sont originels, liés aux « *difficultés de la greffe des modèles européens dans des sociétés qui fonctionnaient selon des normes souvent différentes, même celles qui étaient familières des encadrements étatiques.* » (Pourtier (dir.), 2009, p. 90). Le défi de la consolidation et de l'unicité étatique face aux menaces d'éclatement, liés à des crises politiques internes et historiques, n'a jamais été aussi présent : le cas du Mali est le plus récent, mais le cas de la Côte d'Ivoire séparée en deux en 2005, a montré aussi la fragilité du système étatique. Le cas du nouvel Etat du Soudan du Sud, même s'il est éloigné du terrain d'étude, nous renforce dans l'idée que l'éclatement est une menace. Même les Etats « consolidés » font face aux menaces d'instabilité politique et de sécurité mettant de ce fait en avant le rôle des frontières et des liens au-delà des frontières étatiques. L'importance de ces liens tient au fait qu'ils peuvent construire des blocs communs solidaires afin de faire face à des menaces intérieures et extérieures telles que le terrorisme. En interne, et plus proche des préoccupations de base, les crises alimentaires

de la fin de la décennie 2000, suivies des émeutes urbaines de la vie chère (en 2008), ont montré également que non seulement les problèmes structurels de base ne sont pas encore résolus mais aussi que la résolution de ces problèmes ne peut passer que par une stratégie commune. La forte mobilité des facteurs de production, des produits et des hommes renforcent en effet, les liens entre les économies nationales.

Le niveau local n'est pas en reste dans la recherche de la meilleure organisation spatiale. Celle-ci passe par la décentralisation et la création de nouveaux acteurs territoriaux qui sont sensés incarner la représentation des populations au sein d'espaces politiques locaux. Depuis maintenant plus d'une décennie, les communes sont fonctionnelles presque partout avec à leur actif au moins un bilan de mise en œuvre des plans de développement communal. Mais se posent des questions sur le fonctionnement des unités spatiales et les structures institutionnelles en place. En effet, un demi siècle plus tard, de profonds changements sont intervenus. Aussi bien au niveau des pratiques des populations, de leurs lieux de vie, des relations entre elles que des institutions.

Cette partie présente les espaces d'étude de la thèse dans leurs caractéristiques majeures. Elle fait apparaître les problématiques contemporaines de la territorialisation à savoir la mutation spatiale, l'émergence des nouvelles échelles et l'enjeu des questions frontalières. Les frontières et les villes ont toujours été des objets géographiques autour desquels les espaces se sont construits tout au long de cette période qu'on peut appeler de « modernisme ». Le questionnement sur la frontière surtout en Afrique de l'Ouest francophone, est encore d'actualité entre son pouvoir de division de l'espace, du territoire national et son pouvoir de création de liens. Elle est aussi un enjeu de pouvoir, de souveraineté d'un Etat sur un espace donné. Elle est à ce titre disputée et devient mobile à plus d'un titre. La ville également n'a cessé d'attirer l'attention des géographes et des aménageurs. Entre son extraordinaire attraction sur des populations rurales, la croissance du nombre de villes et sa gestion, elle a depuis toujours marqué l'espace.

La présentation de ce contexte général de l'émergence des questions de recherche autour des frontières et des villes sera traitée dans deux chapitres. Le premier présente le terrain d'étude de manière générale et le contexte géographique. Il s'agit de l'espace ouest africain dans ses dynamiques démographiques et institutionnelles tout en mettant en évidence la question transfrontalière et urbaine dans le fonctionnement de ces espaces. Le deuxième chapitre présente les terrains précis de recherche qui sont les trois espaces transfrontaliers analysés comme des espaces permettant le regard sur la région Afrique de l'Ouest

# 1 CHAPITRE 1

## DES RECOMPOSITIONS SPATIALES AU PRISME DE LA VILLE ET DES FRONTIERES

La fin du XX<sup>ème</sup> siècle est marquée par le ralentissement du rythme de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest, ce constat influençant les analyses et les prospectives sur la géographie de cet espace en mutation. Le 3<sup>ème</sup> millénaire commence avec quelques faits considérables dans les espaces ouest africains : les villes sont plus que jamais présentes et organisent aussi bien l'économie que la géographie dans chaque Etat, de même au niveau régional et mondial grâce aux interconnexions qu'elles permettent. On note une décélération accompagnée d'une baisse des poids relatifs des grandes villes en faveur des petites villes. Cependant, les deux logiques de l'urbanisation restent présentes : les grandes villes nombreuses et peuplées tirant l'urbanisation par le haut et les petites villes continuant de croître.

Un autre fait majeur est la forte migration et circulation des biens, des personnes mais aussi des armes et des idéologies religieuses notamment. On note par conséquent, une recherche permanente d'équilibre entre les systèmes économiques, sociaux, culturels, mais aussi politiques et institutionnels, en d'autres termes une recherche d'équilibre entre les systèmes territoriaux actuels nés d'un processus territorial inachevé (Pourtier, 2010). En effet, l'inachèvement territorial se caractérise aujourd'hui par des systèmes complexes où la mobilité, la circulation et la « multi situation » font partie des pratiques d'adaptation face à l'incertitude (Lima, 2013, p. 343 ; Retailé, 2011). En effet l'histoire africaine du peuplement est marquée par une tradition de mobilité et de migration. Ce processus était encore inachevé avant l'arrivée des européens et l'irruption d'effets externes comme la traite négrière, la colonisation, la croissance démographique, l'exode rural, les conflits et instabilités politiques... (Pourtier (dir.), 2009, p. 18-22). Les conséquences spatiales de ces phénomènes caractérisent la recherche d'équilibre.

Dans ce contexte, le rôle des organisations d'intégration est plus que jamais interpellé. On a vu dans les crises malienne, ivoirienne et récemment lors du coup d'Etat manqué au Burkina Faso (septembre 2015) que la recherche de solutions politiques communes et coordonnées fait intervenir des acteurs en dehors des sphères nationales, notamment la CEDEAO, l'UEMOA, voire l'Union Africaine. Ces derniers rôles sont interpellés en tant que cadres d'organisation des réponses régionales pour faire face à des crises politiques nées de la recherche continuelle d'un meilleur système politique de gestion de l'Etat en Afrique de l'Ouest, à des crises alimentaires et sanitaires (par exemple la maladie à Virus Ebola) et surtout aux menaces sécuritaires liées au terrorisme ou à l'islamisme radical. Cette recherche d'équilibre est certainement une des questions qui soutiennent de nouvelles tentatives de réorganisation politique comme la création récente en février 2014 du « G5 du Sahel », regroupant les cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad). Ses principales missions accordent une large priorité à la sécurité, à l'ancrage de la démocratie et à la participation des populations à la promotion des zones les moins développées dont les zones transfrontalières. La régionalisation a aussi un rôle dans l'aménagement du territoire avec la transformation des fonctions butoir de la frontière sur les réseaux de communication. Elle vise ainsi à développer des



échanges interétatiques et à repenser les réseaux de transport pour surmonter des discontinuités frontalières. (*Ibid.*, p. 98).

Il se dégage de ces constats quelques questions géographiques à savoir, comment ces mutations vont-elles influencer l'organisation spatiale de demain ? Est-il possible que cette nouvelle organisation puisse être stable ? La prise en compte des processus territoriaux inhérents aux populations locales peut-elle contribuer à faire naître des cadres spatiaux et institutionnels d'organisation face à ces défis de différentes natures ? Ces questions posent l'enjeu de l'émergence de nouvelles formes d'organisation économique, politique et territoriale autour des villes, des espaces ruraux mais également du système urbain-rural présenté comme un système complexe interrelié, en forte recomposition ces dernières années. Ces nouvelles formes d'organisations donnent-elles lieu à de nouvelles échelles de gouvernance ? Comment analyser les articulations entre ces échelles et le rôle de la ville dans ces nouvelles organisations territoriales ? Comment les politiques publiques territoriales s'adaptent-elles ou s'approprient-elles ces mutations et quelles sont les nouvelles problématiques territoriales que cela pose ? Toutes ces questions sont évoquées car les réponses qui peuvent être trouvées entraînent nécessairement de nouveaux mécanismes institutionnels articulés autour des frontières internationales. Les espaces transfrontaliers font plus que jamais partie du socle spatial des solutions aux défis régionaux. Ce chapitre les analyse à travers une analyse des dynamiques démographiques, urbaines et migratoires, ainsi que des relations villes-campagnes et de l'organisation spatiale de l'espace régional.

On rappellera d'abord que ces dynamiques sont une déterminante majeure de l'organisation future de l'espace et qu'il convient de bien les connaître. Ensuite on mettra en évidence la problématique des nouvelles échelles qui se configurent au-delà des limites traditionnelles connues telles que les frontières. Enfin, on évoquera la question des acteurs qui font vivre ces nouvelles échelles et comment ces échelles permettent l'articulation des réponses régionales face aux défis posés.

## 1.1 Les clés de lecture d'un espace en mutation

L'ouvrage de A. Dubresson et J.P. Raison, *l'Afrique subsaharienne, une géographie du changement*, (1998 ; 2003 ; 2011) décrit une recomposition des espaces de l'Afrique subsaharienne à différentes échelles. La fragilité des Etats nations, la dynamique démographique fortement déséquilibrée, mais remplissant aussi bien les espaces urbains que ruraux, l'amplification des mobilités et migrations transfrontalières, mais aussi le développement de centres urbains secondaires, sont les principaux constats. Cette description est toujours une réalité, mais avec une croissance économique remarquable, même si les effets positifs sur la baisse de pauvreté sont encore difficilement cernables. Les efforts d'intégration, de renforcement des institutions étatiques restent toujours fragiles, pourtant, on note une émergence des structures décentralisées. Cette géographie du changement, comme le titre de cet ouvrage, peut être revisitée à l'aune de quelques facteurs moteurs de changement.

L'Afrique de l'Ouest est la dernière région dans le monde à accomplir sa transition démographique selon les analyses démographiques faites par le CSAO (CSAO/OCDE, 2009, p. 33). Cette notion indique le passage d'une croissance démographique faible résultant d'une forte natalité et une forte mortalité à une croissance démographique toujours faible et stable résultant d'une faible natalité et une faible mortalité. La trajectoire de l'évolution démographique entre ces deux points de départ et d'arrivée passe par une deuxième phase de mortalité en baisse et de forte natalité d'où une forte croissance démographique et une troisième phase de baisse de la natalité et poursuite de la baisse de la mortalité avec par conséquent une croissance démographique qui régresse. Actuellement, l'Afrique de l'Ouest a déjà entamé sa transition avec une baisse de la mortalité et une natalité encore élevée mais dont la tendance est à la baisse. L'analyse de cette dynamique démographique est au cœur des mutations spatiales liées aux phénomènes de peuplement. Il faut notamment tenir compte de la phase d'entame de la transition qui correspond au boom démographique dans chaque pays de l'Afrique de l'Ouest pour pouvoir analyser réellement les conséquences sur le peuplement, les migrations, l'économie et le développement de façon générale.

Le phénomène transposé à la ville permet d'évoquer la transition urbaine. Il s'agit du passage d'un équilibre résultant d'une forte population rurale et d'une faible population urbaine à un autre équilibre inversé (Steck, 2006). Les étapes intermédiaires sont d'abord une forte croissance de la ville au détriment de la campagne ce que l'on peut qualifier d'exode rural. Ensuite, il s'agit d'une croissance du solde naturel intra-urbain qui prédomine sur le tassement de l'exode rural. La transition urbaine permet donc d'analyser l'évolution de la démographie urbaine et les changements que cela induit sur l'espace urbain et sur les relations entre les villes et les campagnes. Ces changements démographiques peuvent donc être analysés par l'urbain comme facteur essentiel de modifications des espaces.

### 1.1.1 Comprendre le phénomène urbain en Afrique de l'Ouest

Le phénomène urbain en Afrique de l'Ouest est un fait visible et observable. Il est plus difficile à décrire parfaitement par des concepts théoriques quand bien même la

littérature est abondante sur le sujet. Le fait urbain est visible notamment par les agglomérations qui sont de plus en plus peuplées et denses. Il est observable également par les services administratifs, commerciaux, économiques et sociaux qui s'accroissent dans certaines agglomérations. Tous ces constats participent à une définition de la ville qu'il faut adapter au contexte ouest africain. La ville et le phénomène urbain peuvent être des clés de lecture des mutations de l'espace.

#### **1.1.1.a Difficile définition de la ville et de l'urbain**

De manière commune, on s'accorde sur deux ou trois principaux critères pour définir la ville : la taille de l'agglomération et les activités économiques qui y sont pratiquées. La ville a été le plus souvent définie par rapport à son opposition avec la campagne, ce qu'introduit le critère de la nature des activités économiques. La définition précise de la ville comme objet géographique est pourtant difficile à faire avec des critères précis tant ces critères évoluent et que le phénomène urbain est une dynamique continue. F. Yatta (2006, p. 4-10) dans son ouvrage sur *Ville et développement économique en Afrique* expose les difficultés de définition du concept de ville en mettant en évidence l'inadaptation de la traditionnelle dichotomie ville/campagne. O. Walther (2004) confirme cette hypothèse en montrant comment la croissance urbaine s'accompagne d'une croissance de la population rurale. Plusieurs constructions de relations de continuité entre villes campagnes reposant sur les migrations, les flux, et les échanges donnent ainsi forme à de nouveaux territoires urbains.

La distinction avec la campagne est donc moins nette. Le seuil d'agglomération est variable d'une région à l'autre, et le temps long entre les recensements de population, généralement de 10 ans, rend difficile l'appréhension du fait urbain dans toutes ses dimensions. A ce seuil d'agglomération, on ajoute le plus souvent un seuil de densité qui traduit la concentration du bâti dans l'espace ce qui permet de saisir le fait urbain dans l'espace. Dans plusieurs pays ouest africains, ce seuil de population a varié en 20 ans et l'on peut considérer que la définition de la ville devient politique par la fixation de ce seuil par les pouvoirs publics. Au Burkina Faso par exemple, ce seuil de population est passé de 10000 habitants en 1975 à 5000 habitants en 1985 avant de remonter à 25000 habitants en 2004 en ajoutant d'autres critères économiques tels que le fait de générer des ressources budgétaires pour le fonctionnement de la commune urbaine recouvrant l'espace urbain de 25 000 000 de francs CFA (Ouattara et Somé, 2009, p. 34-35). Au Bénin, le seuil de 10000 habitants est utilisé par le recensement de 2002 en y ajoutant des conditions telles que l'existence au moins d'une des infrastructures telles que Postes et télécommunication, Trésor Public, Système d'adduction d'eau potable, d'électricité, centre de santé, collège d'enseignement général avec deuxième cycle (Direction Générale de l'Urbanisme et de la Réforme foncière/ Bénin, 2006).

De ce fait la définition est aussi variable d'un pays à l'autre, notamment en fonction du critère d'agglomération et l'ajout d'autres critères de définition comme la fonction administrative, politique et juridique de la ville. Ces fonctions ne sont qu'une façon d'hierarchiser la place de la ville par rapport aux espaces ruraux. Certaines agglomérations sont urbaines sans qu'elles ne remplissent les critères de seuil et d'activités économiques mais seulement des unités administratives territoriales. La présence d'un minimum d'infrastructures socioéconomiques et administratives tels que

les réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité, les écoles, les dispensaires, les services administratifs sont des critères retenus par exemple par le Burkina Faso depuis 1975.

La ville est donc aussi et surtout un espace de pouvoir donné. L'unité urbaine traduit un espace sur lequel s'exerce un pouvoir local ce qui se manifeste par sa fonction politique. La fonction politique ressort très bien dans les découpages territoriaux, où les capitales ou chefs-lieux de régions, départements ou provinces correspondent généralement à des noyaux urbains ou à une volonté politique de voir naître un noyau urbain. D'autres définitions ajoutent le critère social considérant les traits sociaux de la population (le statut social des habitants, leurs catégories socio professionnelles, etc.).

Tous ces critères de définition de la ville font que le concept de ville devient aussi bien un concept politique, administratif que scientifique. La définition de la ville qui permet de comparer et de faire les statistiques urbaines est donc très relative. Le plus souvent, cette définition est fixée par le législateur ce qui pose le problème de sa cohérence dans le temps et de sa comparaison avec d'autres pays.

Dans les faits, la ville s'observe plus facilement par une intuition relative à la diversité des activités économiques, à la présence des services (publics, privés...) d'infrastructures modernes, de réseaux de communication et d'une forte population avec une forte densité. La présence d'un marché important dans lequel on trouve presque tous les produits dont on a besoin pour vivre dans la ville, est un critère de taille qui caractérise les villes africaines. Le dynamisme et l'importance du marché témoignent de l'importance des échanges économiques et des flux marchands organisés par la ville. C'est un critère important pour analyser la fonction de polarisation économique et commerciale de la ville par rapport à d'autres villes et aux espaces ruraux. La présence du marché et la taille de celui-ci sont considérables dans les relations et les hiérarchies entre les villes. Une grande ville aura un plus grand marché regroupant surtout une très forte diversité de produits et de grandes quantités. Une petite ville aura un marché moins grand et moins diversifié avec une forte présence de produits agricoles bruts alors que dans le marché d'une grande ville, on trouvera plus de produits industriels et semi industriels. Un marché rural sera plus spécialisé dans la vente de produits agricoles bruts et en petites quantités.

A ces critères s'ajoute un critère historique qui considère l'historicité du centre urbain, l'existence d'un centre de pouvoir. Cette considération historique permet de distinguer l'évolution de l'armature urbaine dans l'histoire mais de pallier les difficultés de mesures statistiques du fait urbain. Les villes anciennes comme Gao, Tombouctou, Djenné, Mopti, Aoudaghost et bien d'autres ont marqué le temps par le fait d'avoir abrité des capitales d'empires (Songhaï, Empire du Mali, Empire du Ghana, etc.). Ces villes ont rayonné aussi par la centralisation des échanges culturels, politiques, religieux et commerciaux avec les autres parties du monde. Des facteurs politiques, économiques, religieux et culturels ont donc présidé au rayonnement de ces villes et à leur hiérarchisation au-delà des territoires qui les ont portées. Mais à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le choc colonial a rompu les contextes de croissance de ces villes et les systèmes qui les portaient en donnant naissance à de nouveaux espaces de pouvoir fondés sur des préoccupations de commandement, d'administration coloniale et de diffusion de nouvelles formes de production et d'échange commerciaux (commerce triangulaire,

exportation de matières premières par exemple) ce qui a donné naissance à d'autres villes comment Cotonou, Abidjan et plus récemment des petites villes comme Malanville. L'administration coloniale s'est appuyée en partie sur le réseau urbain précolonial et certaines villes actuelles tirent leur base d'enracinement sur ces facteurs historiques d'où la nécessité d'intégrer ce facteur historique dans la définition de la ville actuelle. Le processus d'urbanisation actuel s'est appuyé sur ces agglomérations préexistantes avec déjà un certain pouvoir d'échange et d'organisation de l'espace (Igué, 2008 ; Fauré et Labazée (dir.), 2002).

En effet, les villes que nous allons étudier sont généralement nées dans la période précoloniale mais ont connu une ascendance forte en terme de centralisation de pouvoir par l'arrivée des premiers colons. C'est le cas de Sikasso, Bobo Dioulasso et Korhogo qui sont des villes anciennes nées dans la période de désagrégation de l'empire du Mali. C'est aussi le cas de Gaya née pendant le déclin de l'empire Songhaï dont la capitale Gao a généré les flux migratoires sur le fleuve Niger vers Gaya en donnant un nouveau dynamisme aux villes de Gaya, de Malanville et de Karimama. C'est le cas aussi de la tradition urbaine Yoruba et Haoussa au Nigéria dont l'influence urbaine du Nord engendre un mouvement de repeuplement sur les frontières actuelles du Niger et du Bénin au Nord.

En résumé de l'analyse de la caractérisation de la ville africaine, nous retiendrons que les critères classiques de définition tels que le seuil démographique et la densité de l'agglomération auxquels s'ajoutent les fonctions urbaines : économique, administrative, politique, culturelle, religieux et historique ne sont pas suffisants. Il y a plusieurs types de villes diverses et complexe à saisir. Il convient peut-être de parler en termes de villes africaines au pluriel. Le critère de la fonction urbaine est plus intéressant pour analyser le dynamisme des villes et leur pouvoir d'organisation spatiale en Afrique de l'Ouest. Le rôle de polarisation des échanges économiques et marchands à partir des marchés est un critère géographique qui peut servir dans l'analyse des flux économiques et des mobilités lesquels flux mettent en évidence des liens spatiaux pouvant aboutir à dessiner des espaces et des territoires fonctionnels. Les fonctions politiques administratives sont aussi des fonctions urbaines importantes à considérer dans le contexte de décentralisation avec une création de pôles urbains secondaires. Finalement, l'analyse de la ville repose sur la considération des relations entre tous ces critères qui définissent la ville. L'analyse en « système urbain » (Beaujeu-Garnier, 1997, p. 23-27) convient donc pour mieux appréhender la ville et son rôle dans l'espace, en tenant compte des interactions fonctionnelles et dynamiques qui s'opèrent entre les villes, les éléments qui la caractérisent et son environnement. Les relations multiformes intra et extra-urbaines sont essentielles.

L'espace géographique peut donc être analysé à travers cette dynamique urbaine.

#### **1.1.1.b Les phénomènes démographiques à l'origine des mutations**

Les géographes africanistes ont le plus souvent attiré l'attention sur l'ampleur des phénomènes démographiques qui sont à la base de plusieurs autres changements. Les géographes comme A. Dubresson, J.P. Raison, R. Pourtier, J.L. Chaléard entre autres ont largement contribué à la description de ces phénomènes géographiques à travers divers ouvrages sur la géographie et la géopolitique de l'Afrique subsaharienne. D'autres

géographes africains comme J. Igué ont, sans doute, contribué à ce débat, notamment sur la place qu'occupent les dynamiques démographiques dans les phénomènes spatiaux. Pour une troisième catégorie de géographes africanistes et africains on peut noter des analyses qui se basent aussi sur les dynamiques démographiques et urbaines mais qui ajoutent des éléments importants en termes d'enjeux de gouvernance, de modernisation des politiques économiques et de développement local. On peut citer parmi ces derniers C. Alvergne, A. Diop, entre autres. Le but ici n'est pas de remettre en cause les facteurs démographiques comme facteurs structurels de changement. Ceci est vrai, tant ce facteur démographique a connu une évolution extraordinaire. De l'esclavage et du commerce triangulaire qui ont entraîné une chute de la population à une décolonisation et une renaissance après les indépendances, on assiste à une évolution démographique hors du commun et surtout différentes des autres régions du Monde. Les phénomènes démographiques ont ainsi une place capitale dans l'explication des changements.

L'Afrique de l'Ouest a une population totale estimée à 340,4 millions d'habitants en 2014<sup>14</sup>, et une population urbaine de 44,4% qui passera à presque 50% (48%) en 2020<sup>15</sup> alors qu'elle n'était qu'à 14,7% en 1960 (Cf. tableau 1). Le taux de croissance annuelle est retombé à 2,57 % en moyenne entre 2010 et 2015 tandis que la population urbaine continue de croître annuellement à 3,81%.

Tableau 1: Evolution de la population totale et urbaine Afrique de l'Ouest

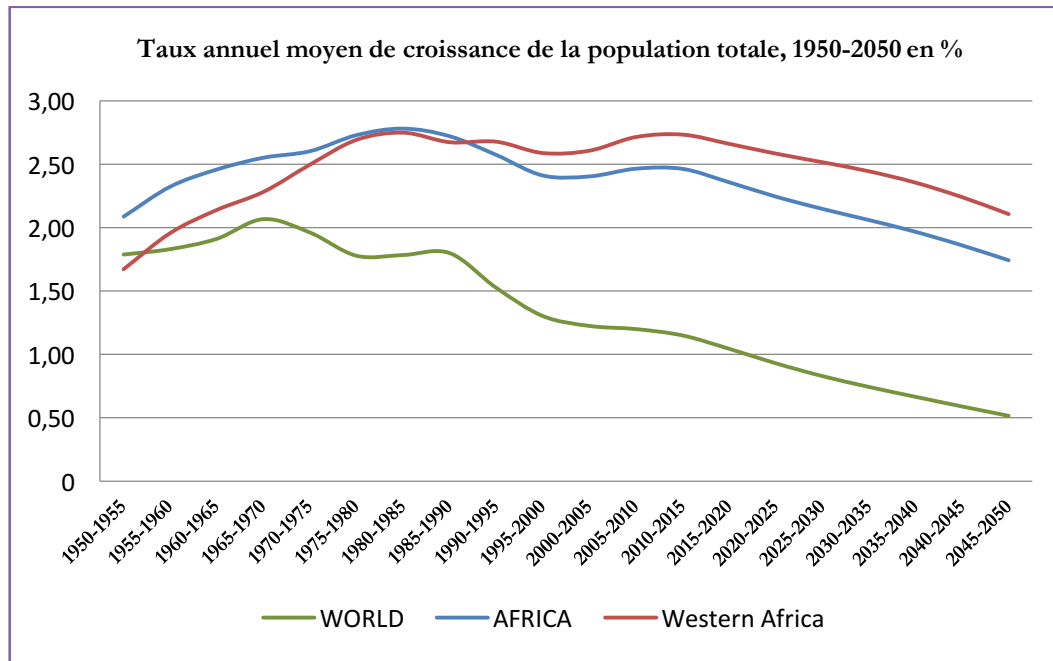
<b>Afrique de l'Ouest depuis 1960</b>	<b>1960</b>	<b>2000</b>	<b>2010</b>	<b>2014</b>	<b>2020</b>	<b>2050</b>
<b>Population totale (en millions d'habitants)</b>	84,7	233,8	305	340,4	399,5	814,5
<b>Population urbaine (%)</b>	14,7	34,7	41,6	44,4	48,3	62,7

Source : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2014). World Urbanization Prospects: The 2014 Revision, CD-ROM Edition

Le graphique ci-dessous (Cf. Graphique 1) montre que la région Afrique de l'Ouest a une croissance annuelle moyenne supérieure à la moyenne de l'Afrique depuis 1985 et aussi supérieure à celle du reste du monde. Ce taux reste élevé et croissant de 1950 à 1985, avant de se stabiliser au-dessus des 2,5%. La vitesse de croissance démographique ne commence son ralentissement que dans les années 2010-2015 alors que le taux de croissance du reste du monde décélère depuis les années 1960. C'est ce qui nous permet de dire que la région a amorcé la fin de la transition démographique avec néanmoins une forte natalité et une mortalité qui faiblit car la croissance démographique reste toujours forte, supérieure à 2% en moyenne, jusqu'en 2050 selon les projections des Nations Unies.

<sup>14</sup> Source : INED, estimation 2014. World Population Prospects. Nations Unies. 2013

<sup>15</sup>Source : World Urbanization Prospects: The 2014 Revision POP/DB/WUP/Rev.2014/1/F05



Source : Average Annual Rate of Change of the Total Population by Major Area, Region and Country, 1950-2050 (per cent) , United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2014). World Urbanization Prospects: The 2014 Revision, CD-ROM Edition

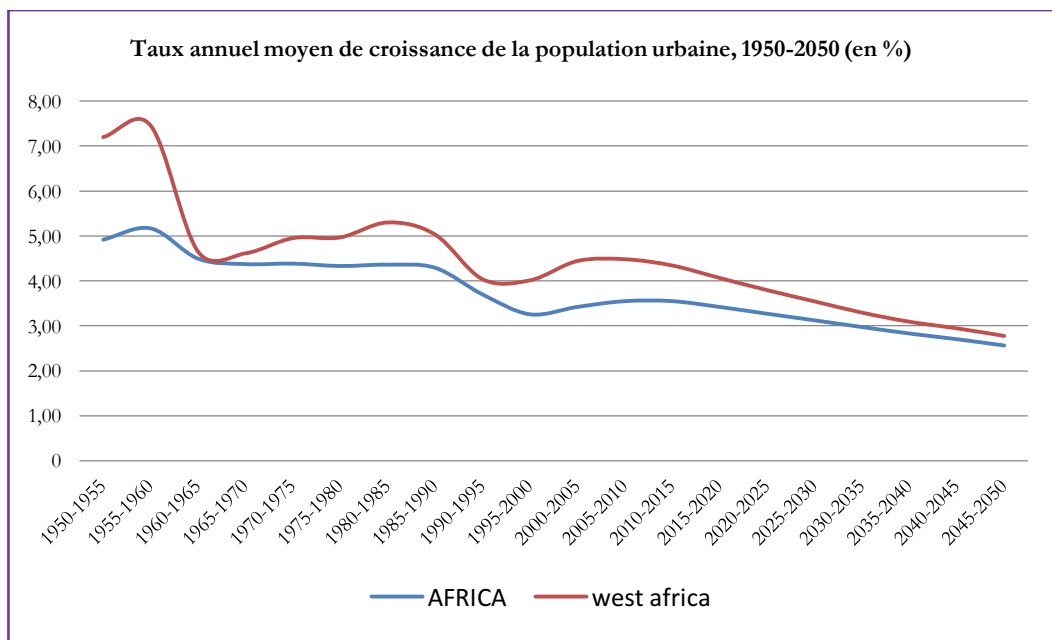
Graphique 1:: Courbe des taux de croissance de la population de 1950 à 2050

En effet, ces phénomènes ont été les plus remarquablement décrits à cause de leur exceptionnelle ampleur et nouveauté et de la transition démographique tardive de l'Afrique de l'Ouest par rapport au reste du Monde. Cette dynamique a créé un espace plus peuplé mais d'une manière très disparate avec des grandes villes, une émergence de petites villes, des espaces qui se remplissent tandis que d'autres sont restés sous peuplés. En 1991, l'étude WALTPS conduite sous la coordination du Secrétariat du Club du Sahel avait déjà révélé l'importante dynamique démographique et urbaine tout comme cela a été dépeint par certains géographes notamment A. Dubresson et J.P Raison (1998). Cette étude avait pour but de mieux comprendre les grands mouvements qui transforment la région depuis environ un demi-siècle et de réfléchir sur les impacts de ces changements. On arrive ainsi à donner une typologie des reconfigurations spatiales à partir de deux principaux facteurs : les transformations politico économiques depuis les indépendances en passant par la crise des années 1980 et les politiques d'ajustements structurels ainsi que le mouvement de mondialisation globalisation du début du XXIème siècle (Dubresson et Raison, 2002).

On note ainsi que ces changements ont prédéterminé le retour aux politiques territoriales comme solution pour faire face aux défis géographiques et économiques qui se présentent vers la fin du XXème siècle. D'autant plus que sur le plan des politiques économiques et sociales, les crises des années 1980 suivies des PAS et du développement du secteur privé ont posé les bases de la démocratisation des années 1990, de la décentralisation et du renforcement des politiques d'intégration régionale. Plusieurs réformes politiques ont donc été engagées à travers notamment le passage de trop d'Etat à moins d'Etat avec l'émergence de nouveaux acteurs privés et institutionnels tels que les collectivités territoriales et le renforcement des institutions d'intégration régionales notamment la création de l'UEMOA par la modification de l'UMOA en 1994.

Quant à la dynamique urbaine, on note également que sa croissance ralentit à partir des années 2010 où elle était au dessus de 4% en moyenne par an comme le montre le graphique ci-dessous (Cf. graphique 2). Cette croissance est aussi plus forte en Afrique de l'Ouest que dans le continent de manière générale. Il a été noté par plusieurs études (PDM, 2008 par exemple) que l'exode rural a atteint ses limites et que la croissance urbaine actuelle résulte essentiellement d'un accroissement naturel de la population des villes. Dans le même temps, on assiste à une croissance de la population rurale. La transition urbaine est donc bien entamée. Aujourd'hui les enjeux spatiaux se posent donc en termes de gestion de la ville plus que de gestion des mouvements migratoires villes-campagnes. Les villes restent fortement évolutives aussi bien que les campagnes avec un fort lien entre elles. Toutefois, les campagnes ne se vident pas au profit des villes.

L'urbanisation présente une grande diversité d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. De 10% de citadins en 1950, l'Afrique de l'Ouest passe à 39% en 2000 (Tabutin et Schoumaker, 2004), cette proportion allant de 17% au Burkina Faso à 40% au Bénin et 60% au Cap Vert.



Graphique 2: Courbe de taux de croissance de la population urbaine en Afrique de 1950 à 2050<sup>16</sup>

De façon particulière, on note aussi, que l'espace UEMOA comprenant huit (8) pays et la majorité des pays francophones de l'Afrique (7 pays), compte à lui seul 106 millions d'habitants estimés en 2014. Le taux d'urbanisation atteint 4,2 % en moyenne par an sur la période de 2010 à 2015 tandis que la population urbaine est estimée à environ 40% en 2015. Ce chiffre est en deçà de la population urbaine globale de l'Afrique de l'Ouest compte tenu des fortes populations rurales dans les pays comme le Niger et le Burkina Faso et de la spécificité urbaine des pays comme le Nigéria ou le Ghana.

<sup>16</sup> Source : Average Annual Rate of Change of the Urban Population, 1950-2050 (per cent) United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2014). World Urbanization Prospects: The 2014 Revision, CD-ROM Edition.



Le sujet a fait l'objet de plusieurs réflexions, études et publications. Les travaux les plus connues auxquels on peut se référer sont entre autres les travaux publiés par le CSAO/OCDE (1998), l'ouvrage de A. Dubresson et J.P Raison (2011) plusieurs fois édité ; les travaux de J. Igué ou coordonnés par lui (2010 ; 1995) et les études et débats organisés par le PDM (2003 ; 2007).

Dans ces réflexions, on retient que les conséquences spatiales des évolutions démographiques concourent à montrer que les espaces transfrontaliers sont plutôt dans l'arrière-pensée de moyennes et petites villes. Certains sont des espaces ruraux en urbanisation et permettent de faire des transitions spatiales entre grands espaces urbains centraux et espaces ruraux intermédiaires. Il s'agit par exemple de l'espace sahélien transfrontalier de Dori-Téra plutôt éloigné des grandes villes capitales telles que Niamey et Ouagadougou, car situé sur une trajectoire de circulation internationale peu fréquentée<sup>17</sup>. D'autres sont situés dans les corridors régionaux de transport très fréquentés grâce au système de complémentarité et d'accessibilité des pays enclavés comme le Burkina Faso et le Niger aux espaces portuaires de la Côte d'Ivoire et du Bénin. Les zones transfrontalières Sikasso, Korhogo, Bobo –SKBo, et Malanville–Gaya, font partie de ces espaces de transition entre espace portuaire côtier et sahélien. Ces trajectoires rappellent ce que D. Retailé (1991) décrit comme les charnières sahéliennes, l'axe zonale, les pivots soudaniens où citadins et commerçants, nomades et commerçants se rencontrent. Sur ces trajectoires, les points ou lieux importants de départ, d'arrivée et de transit sont marqués par une forte évolution urbaine comme en conclue D. Retailé (*op. cit.*, p. 95-96) en décrivant des unités régionales méridiennes où les noyaux de peuplement, les points de rencontre entre les acteurs de ces différentes unités régionales constituent les nœuds de l'armature urbaine sahélienne.

Le tableau suivant présente les données d'urbanisation dans les 5 pays de l'Afrique de l'Ouest concernés par les espaces d'étude. Il montre que les cinq pays étudiés présentent une diversité de peuplement et de démographie qui peut même être généralisée à toute l'Afrique de l'Ouest. Les pays côtiers (Bénin et Côte d'Ivoire) disposent des taux d'urbanisation les plus élevés (40% et 49%) et les pays sahéliens disposent des fortes proportions de ruraux (80% au Niger 78% au Burkina Faso). Les chiffres confirment le choix de nos thèmes d'étude sur l'articulation entre villes et campagnes et sur les complémentarités entre les systèmes géographiques. Ils confirment aussi la concentration de la population urbaine sur le littoral.

---

<sup>17</sup> C'est le cas actuellement. Mais on peut remarquer que l'axe Ouagadougou-Dori-Téra-Niamey rejoignant l'axe Niamey-Cotonou et l'axe Ouagadougou–Abidjan appelé « *boucle ferroviaire Abidjan-Cotonou* » est en voie de devenir une route de circulation importante dans l'avenir pour plusieurs raisons que nous évoquerons plus loin. Il n'y a qu'à voir l'actualité nourrie actuellement autour du projet de construction du chemin de fer Cotonou-Niamey-Dori-Ouagadougou dont la partie Niamey–Ouagadougou est confiée au groupe français Bolloré. (voir à ce sujet les articles de « *le Monde – Afrique* » (Michel, Rémy et Tilouine, 2015 consultable à <[http://www.lemonde.fr/afrique/visuel/2015/09/03/la-conquete-de-l-ouest-de-l-afrique\\_4729018\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/visuel/2015/09/03/la-conquete-de-l-ouest-de-l-afrique_4729018_3212.html) - / > ; Tilouine et Michel, 2015 consultable à <[http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/09/03/michel-rocard-vincent-bollore-est-en-train-d-essayer-de-nous-voler\\_4744700\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/09/03/michel-rocard-vincent-bollore-est-en-train-d-essayer-de-nous-voler_4744700_3212.html) >

Tableau 2 : Données générales par pays

Pays	Superficie en km <sup>2</sup>	Population (en millions d'habitants, estimation 2009)	Population urbaine et principales villes
<b>Bénin</b>	111 000	8,9	40% Cotonou, Porto Novo, Parakou, Abomey Calavi, Grand Popo, Ouidah,
<b>Burkina Faso</b>	274 000	15,7	22% (RGPH 2006, INSD) Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Dédougou, Dori,
<b>Côte d'Ivoire</b> <sup>18</sup>	322 462	22,6	49,7% Abidjan, Bouaké, Daloa, Korhogo, Yamoussokro, San Pedro, Gagnoa
<b>Mali</b>	1 240 000	13	30% Bamako, Ségou, Sikasso, Koulikoro, Gao, Tombouctou
<b>Niger</b>	1 267 000	15,2	20% (estimation 2010 de l'INS Niger) Niamey, Dosso, Maradi, Tillabéri,

### 1.1.2 La nouvelle organisation spatiale vue d'en haut

Les cinquante ans d'indépendance des pays d'Afrique de l'Ouest fêtés il y a cinq ans sont l'occasion de revenir sur le bilan des changements majeurs qui ont caractérisé cette région. Il serait répétitif de réécrire l'ensemble des transformations spatiales que l'Afrique de l'Ouest a connu depuis les années 1960 avec les nouveaux Etats de l'indépendance. En effet, les transformations géographiques majeures analysées l'ont été sous l'angle de la croissance démographique et urbaine ainsi que du peuplement. Il n'est pas faux non plus de faire le lien entre les changements intervenus dans les politiques économiques liées notamment au passage des politiques nationalistes post indépendance des années 1960, 1970, aux Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) des années 1980 qui ont contribué aujourd'hui à un libéralisme économique (Stiglitz, 2003 ; Coussy, 2006)<sup>19</sup>. On ne peut pas non plus nier le rôle des changements institutionnels du passage des systèmes centralisés avec dominance des partis uniques nationaux à un système de démocratie libérale, le multipartisme et la décentralisation aujourd'hui. Dans tous ces changements

<sup>18</sup> Les données de la Côte d'Ivoire sont des données du RGPH 2014.

<sup>19</sup> Ces auteurs ont décrit d'une manière critique l'impact de l'application des PAS et des réformes proposées par le FMI et la Banque Mondiale sur la destruction des économies des pays en développement notamment les pays de l'Afrique subsaharienne. Il faut noter que trois principes ont guidé l'application des PAS : restructuration de la demande par une politique budgétaire de réduction des dépenses publiques; libéralisation de l'économie par une réduction des interventions de l'Etat (privatisation, la libéralisation des prix notamment) et ouverture sur le marché international.

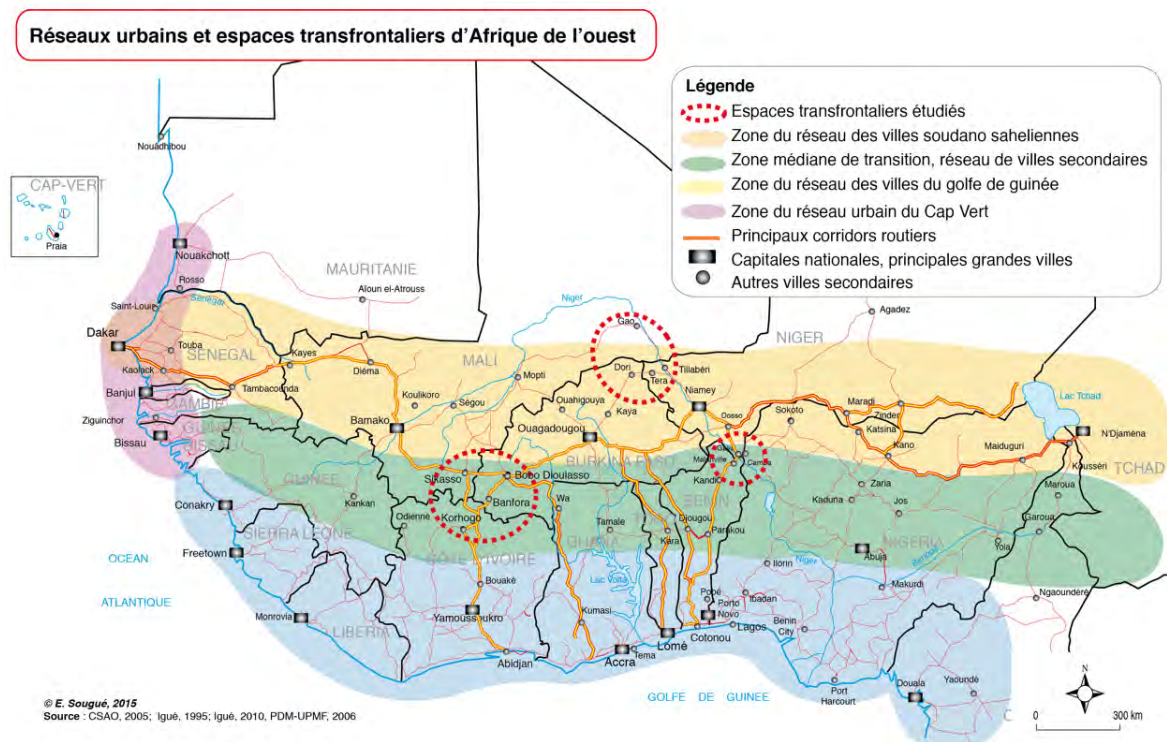
l'espace a eu une attention différente. L'espace intéressant et légitime pour l'action publique est passé d'un espace national à de multiples espaces locaux au sein desquels, l'organisation du système institutionnel, politique et économique s'opère.

### **1.1.2.a Les espaces de peuplement, une lecture par l'urbain**

La forte croissance démographique en Afrique subsaharienne a entraîné de nombreux changements géographiques. Ces mutations spatiales peuvent être analysées de différentes manières. L'on peut considérer par exemple l'ampleur des phénomènes migratoires que cela a engendrés, aussi bien à l'interne que vers les autres continents. A ce sujet, les analyses et publications faites par le CSAO/OCDE (2009 ; 2014) mettent en évidence de fortes dynamiques migratoires et de circulation au sein de l'espace ouest africain que vers l'extérieur du continent. Elles décrivent plutôt une extrême mobilité intra-régionale des populations dans laquelle les déplacements villes- campagnes et les migrations du Nord sahélien vers les espaces dotés de potentialités agricoles et les espaces côtiers sont des enjeux majeurs qui participent à une nouvelle reconfiguration de la géographie. D'autres questions peuvent être soulignées par ces mutations. La fragilisation des ressources naturelles et de l'environnement, en passant par les conflits, les instabilités et la forte croissance économique dans certains pays, sont autant d'entrées pour analyser les mutations spatiales. On peut ajouter aussi le contexte institutionnel et économique mondial avec une ouverture sur l'économie monde qui a contribué à changer les perspectives économiques agricoles et commerciales. Dans tous ces enjeux la ville détient un rôle central dans sa contribution au changement, que ce soit au niveau de l'organisation des espaces institutionnels ou d'activités économiques modernes et prospères, d'attraction, de connexion au système monde.

### **La formation des espaces de réseaux urbains**

Les travaux du PDM (2007) basés aboutissent à une proposition de structuration démographique de l'espace ouest africain en réseaux urbains. Ces travaux sont conduits par les chercheurs de l'Université de Grenoble. Ils se basent sur les données de l'étude WALTPS, des données collectées sur les dynamiques territoriales, des analyses de J. Igué et d'autres analyses sous régionales sur des questions démographiques, urbaines et économiques. La définition de ces réseaux urbains s'est faite selon des critères tels que : la ressemblance morphologique des principales villes, leur situation climatique (qui déterminent parfois la configuration urbaine, son aménagement et les services : par exemple les villes sahéliennes sont plus plates et étalées que les villes côtières plus hautes et denses en termes de constructions immobilières et de l'architecture du bâti), les relations entre elles (flux de mobilités, axes de transport) et la proximité entre elles. Quatre réseaux urbains sont proposés. Ils se structurent de manière spatiale et horizontale à partir des relations entre les principales villes classées en fonction de leurs envergures et leur force d'organisation spatiale des flux économiques, démographiques et institutionnels. La carte 2, présente ces réseaux urbains et les espaces transfrontaliers étudiés.



Carte 2 : Réseaux de villes

Le réseau urbain du Cap Vert comprend les villes exerçant une forte attraction sur les populations rurales. Ce réseau est tiré par la ville de Dakar suivie des villes proches de faible envergure comme Nouakchott, Banjul, Bissau et Saint Louis, avec une forte activité portuaire. Un lien fonctionnel entre ces villes existe et concerne les migrations entre villes et campagnes notamment pour le commerce et l'activité d'importation-exportation. La plupart de ces villes sont des métropoles nationales dont le rayonnement ne dépasse pas le cadre national, sauf Dakar.

Le réseau des villes soudano-sahéliennes alignées sur l'axe Dakar / N'Djamena sur plusieurs milliers de kilomètres regroupe quelques villes métropoles régionales et internationales comme Dakar et Ouagadougou dont la population dépasse les 2 millions d'habitants et essentiellement des capitales nationales comme Bamako, Niamey, N'Djamena dont la population est comprise entre 1 et 2 millions d'habitants. Certaines villes secondaires s'adosent à ces grandes villes comme celles du Nord du Nigéria et du Sud des pays sahéliens comme par exemple Kayes et Ségou au Mali, Maradi et Zinder au Niger, Tambacounda au Sénégal, etc.

Le réseau des villes secondaires servant de chefs-lieux de région qui se développent dans la partie médiane est certainement le réseau le plus intéressant à considérer compte tenu de leur forte dynamique de croissance, leur positionnement intermédiaire entre les villes sahéliennes et côtières et de leur structuration conséquente d'un espace fortement rural. Ce réseau regroupe des villes de l'intérieur jouant des fonctions administratives de niveau régional au sein de leur pays mais aussi des fonctions commerciales importantes. On y trouve donc des villes-marchés qui sont les principaux centres de regroupement des produits agricoles, de convoyage et de redistribution de ces produits vers d'autres villes. Ces villes ont une taille démographique généralement inférieure ou légèrement

supérieure à 500 000 habitants. Dans ce réseau, les villes - marchés frontalières jouent un rôle important dans la structuration de l'espace et des échanges commerciaux et économiques entre les pays enclavés et côtiers et comme portes d'entrée et de sortie de produits d'origine agricole et manufacturiers. C'est dans ces réseaux que l'on trouve les villes comme Bobo Dioulasso, Korhogo, Sikasso, Malanville, Gaya et les espaces transfrontaliers les plus dynamiques en termes d'échanges économiques et commerciaux. Parmi ces espaces transfrontaliers on peut noter la zone de Cinkansé (frontière Burkina-Togo), la zone frontalière entre le Burkina et le Ghana et bien sûr les zones SKBo, et Malanville – Gaya.

Le dernier réseau décrit des villes du golfe de Guinée composées des plus grandes métropoles de l'Afrique de l'Ouest comme Lagos, Abidjan, Accra mais aussi de métropoles nationales comme Port Harcourt, Cotonou, Lomé, Conakry, Monrovia ainsi que des villes du Sud du Nigéria. Ce réseau représente une forte population démographique en forte croissance compte tenu de son attractivité due aux opportunités économiques portuaires. C'est certainement dans cet espace urbain que se concentre la plus importante population urbaine.

Cette configuration de l'espace en réseaux urbains s'inscrit dans la logique selon laquelle la ville est facteur d'organisation spatiale, émettrice de flux et de mobilité et structurant les échanges économiques. Cela est d'autant plus vrai que les travaux ECOLOC aboutissent à confirmer l'hypothèse selon laquelle la ville est facteur de croissance et de développement en Afrique. L'ampleur de ce phénomène spontané est analysée dans la partie suivante. Mais plus que des réseaux de villes, il convient de parler de régions urbaines caractérisées par la similarité de la dynamique démographique qui se déroule dans chacune de ces régions et des relations entre les principales villes (villes capitales, villes moyennes et petites villes). Justement la manifestation de ces relations entre les villes est moins évidente de façon horizontale au sein de chaque réseau. S'il est plus facile de montrer que les villes sahéliennes comme Ouagadougou, Bamako, Niamey sont liées par des flux de mobilité horizontale qui peut permettre de parler de réseau, il est plus difficile de montrer dans les faits que les villes de la ceinture moyenne, c'est-à-dire de Kankan, Odienné, Sikasso, Bobo, Tamalé, Kara, Djougou, Parakou en allant rejoindre les villes intérieures du Nigéria sont reliées par un réseau de circulation horizontale. La même analyse peut être faite sur les villes côtières. La réalité est un manque de connexion horizontale entre ces villes malgré les projets de Corridors du NEPAD (la transcôtière par exemple est imaginée pour relier ces villes). Les flux de migration, de mobilité de biens économiques et de personnes sont actuellement caractérisés par leur verticalité dans une logique ancienne et coloniale que tente de "casser" l'idée de réseaux horizontaux. L'intérêt d'identifier ces réseaux qui ressemblent plus à des régions d'urbanisation horizontale porte sur les relations qui se déroulent entre les principales grandes villes et leurs proximités dans les régions urbaines horizontales décrites. Au sein de ces espaces urbains, on peut décrire une structuration spatiale des mobilités, des échanges économiques et des échanges culturels et sociaux entre grandes villes et petites villes proches. C'est dans ce sens que les espaces transfrontaliers sont à analyser car ils se situent aux intersections de ces régions urbaines et renforcent les flux entre villes frontalières ; Ils permettent donc de caractériser les échanges intra régions urbaines et inter régions.

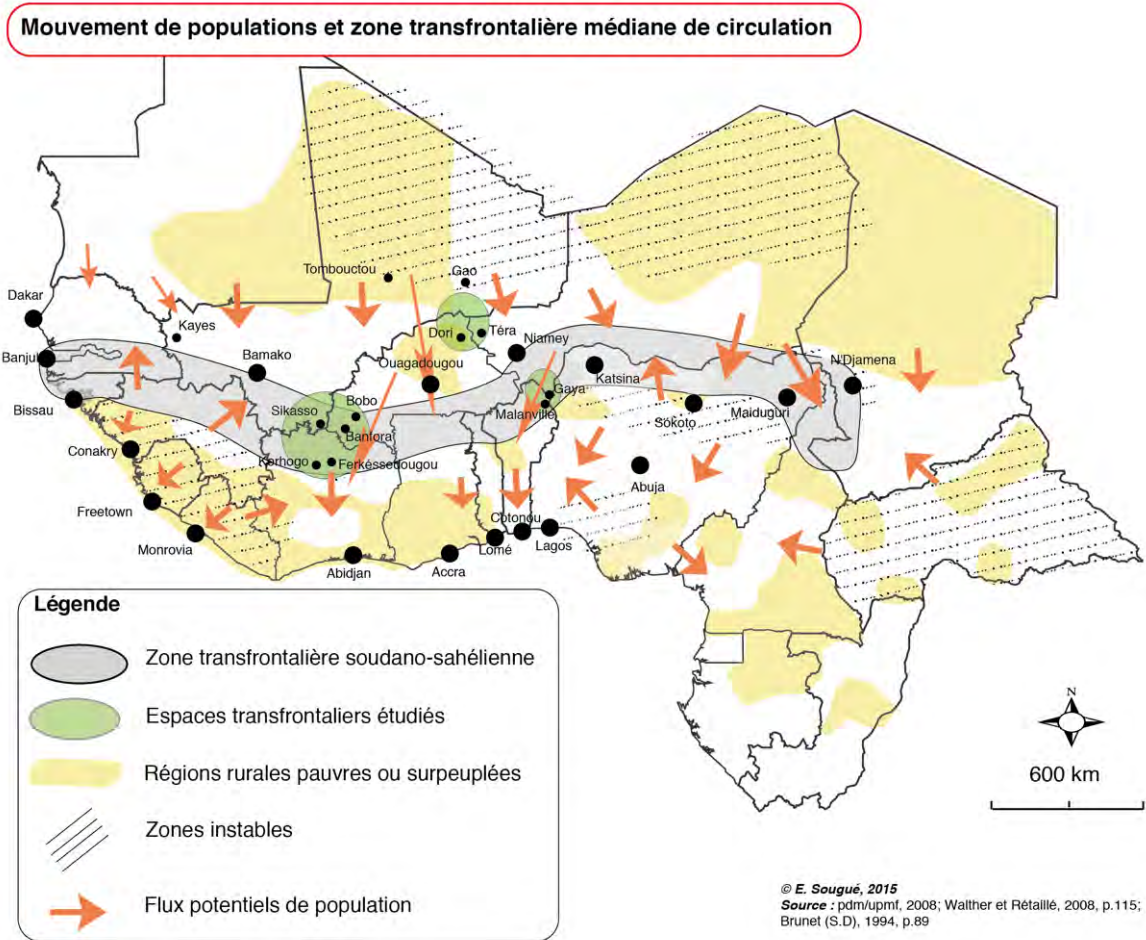
### 1.1.2.b Des espaces en crise et des espaces de développement

Les enjeux de développement dans les espaces décrits intègrent une forte influence des logiques de circulation, de transport et de transit. L'étude du PDM (2007) montre en l'occurrence l'apparition d'espaces de départ et d'espaces d'accueil de populations dont les facteurs sont les migrations internes entre zones rurales pauvres et instables et zones urbaines ou semi urbaines disposant de potentiels agricoles et commerciaux (voir cartes 2 et 3). Cette configuration indique une forte pression sur les espaces transfrontaliers notamment ceux situés sur la ceinture moyenne entre espaces côtiers et sahéliens qui accueillent une population migrante à la recherche de nouvelles opportunités agricoles et commerciales. Ces auteurs soulignent notamment que :

*« Ces nouveaux espaces qui concerneraient la ceinture moyenne de l'Afrique de l'Ouest sont déjà inscrits tant dans la géographie que dans l'histoire de la sous-région notamment entre le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle à partir de l'accueil des communautés étrangères qui ont su créer et peupler des marchés entrepôts au contact de la forêt et de la savane. Ces villes ont essentiellement reposé leur dynamisme sur le brassage et le métissage de toutes les populations ouest-africaines. » (Ibid., p. 2ème partie p 22).*

Les espaces urbains frontaliers sont ainsi des espaces d'accueil et moteurs de changements par l'arrivée de nouvelles populations et par des dynamiques économiques de développement agricole et commercial. Les villes de ces espaces sont des villes attractives même si leur niveau de développement est faible. Cependant certains de nos espaces étudiés comme l'espace de l'IIRSahel se situent bien dans des zones rurales pauvres peu attractives. Mais le dynamisme des villes comme Dori et Téra entretient une polarisation des échanges économiques sur elles favorisant une structuration de l'urbanisation du sahel autour d'elles. En effet, les deux villes reliées par un axe bitumé joignant les deux capitales nationales du Burkina et du Niger font partie de la boucle du Niger qui fait l'objet d'attentions grandissantes. Les projets d'infrastructure routière et ferroviaire (chemin de fer Niamey-Ouaga passant par ces villes ; projet porté par Bolloré S.A) renforcent cette idée d'espace de transit et de circulation sahélien. Ces projets s'inscrivent aussi dans un regain d'intérêt du potentiel minier de la zone (Or, Manganèse) déjà mis en évidence par le Président T. Sankara du Burkina Faso avec le prolongement du rail jusqu'à Tambao.

La carte suivante (Cf. carte 3) schématise le mouvement de populations du Nord au Sud dans lequel émerge cet espace intermédiaire d'accueil de populations de l'ouest à l'est que l'on peut qualifier d'espace de circulation. Les espaces transfrontaliers présents avec leurs marchés dynamiques polarisants les mouvements commerciaux et les relations économiques, sociales et culturelles entre les populations frontalières constituent des lieux où s'affrontent d'une part la logique sédentaire et territoriale propre aux États-nations, d'autre part la logique du mouvement spécifique à l'échange obéissant au « modèle sahélien de la charnière » (Walther et Retailé, 2008, p. 115-116).



Carte 3 : Mouvements de populations et espace de circulation

Ces analyses confirment des espaces caractérisés par une diversité de dynamiques locales prises dans des confrontations de politiques spatiales nationales et régionales. Elles confirment que les dynamiques du local ne peuvent être analysées sans tenir compte des influences des facteurs internes de changement profond mais aussi externes et régionaux. Il est largement reconnu que les mutations spatiales ayant marqué les deux dernières décennies l'Afrique de l'Ouest militent en faveur d'une reconsidération de la diversité des espaces et de leurs caractéristiques, en termes de peuplement, d'organisation et de gestion dans les politiques publiques.

La transition démographique tardive, la croissance urbaine et les inégalités de peuplement ont considérablement influencé les formes d'organisations spatiales. L'apparition de grands espaces urbains structurés essentiellement autour des villes capitales, le remplissage d'espaces ruraux et l'émergence de petites villes sont les nouvelles formes d'organisation qui se déterminent au cours des années à venir. Les nouveaux espaces attractifs se dessinent, par conséquent, autour de ces moyennes et petites villes.

### 1.1.3 Les petites, moyennes et grandes villes : des rôles différents dans les changements spatiaux

Les rapports économiques et géographiques entre villes et campagnes permettent de montrer l'ampleur des changements induits sur l'organisation des espaces de vie, de production, de commerce et des espaces institutionnels. La proximité et les liens entre les zones rurales de production agricole, les espaces de commerce et les espaces industriels et modernes déterminent plusieurs formes d'organisation spatiale et des dynamiques évolutives différentes.

Les grandes villes jouent un rôle de métropole dont les externalités d'agglomération attirent de nouvelles populations et activités économiques. Il s'agit là d'une dynamique de métropolisation faible mais permettant surtout aux capitales nationales de connecter à la mondialisation. Les petites et moyennes villes quant à elles jouent d'autres rôles importants dans la structuration du monde rural et donc dans la polarisation des échanges commerciaux de produits agricoles. Les espaces urbains, péri-urbains et les relations entre eux et les campagnes posent des enjeux d'aménagement et de développement économique.

#### 1.1.3.a Les petites et moyennes villes : nouveaux enjeux urbains

Selon A. Dubresson (in Dubresson et al., 2011, p. 150-152), les tendances actuelles montrent de façon générale une décélération du rythme de l'urbanisation (voir Graphique 1) accompagnée d'une baisse du poids relatif des grandes villes en faveur du poids cumulé des petites villes. La dynamique d'urbanisation continue sur deux trajectoires : une croissance des villes historiques-villes capitales dans une logique d'urbanisation tirée par le haut par un phénomène de métropolisation en valeur absolue et une croissance par le bas tirée par l'émergence de petites villes. 56% des citoyens vivent dans les villes de moins de 500 000 habitants et 52% dans les villes de moins de 200 000 habitants durant la décennie 2000. Si les grandes villes côtières et les capitales se sont développées, c'est également le cas des petites et moyennes agglomérations. Loin de vider les campagnes, l'urbanisation n'a pas empêché la population rurale de croître d'environ 60% entre 1960 et 1990. Et la ville a contribué à restructurer le peuplement rural en incitant les paysans à se rapprocher des marchés. Son influence sur la répartition spatiale des populations rurales et de leurs productions est encore forte. Les nouveaux enjeux apparaissent alors en passant d'une dichotomie ville campagne à une articulation et à une interrelation plus forte entre les elles.

Les analyses du PDM (2007 ; 2008) sur les dynamiques de peuplement en Afrique de l'Ouest et du centre ont permis de montrer différents types d'espaces de complémentarité urbaine. Elles pointent notamment l'apparition d'un pôle de peuplement constitué des nouvelles villes secondaires émergentes et basées sur un dynamisme transfrontalier entre les pays enclavés du Sahel et les pays côtiers à travers le développement des marchés transfrontaliers dans les principales villes frontalières. Ces villes sont alimentées par les réseaux transfrontaliers de commerçants. Cet espace appelé ceinture moyenne de l'Afrique de l'Ouest par les auteurs correspond aux nouveaux espaces de circulation et de mobilité décrits par D. Retailé et O. Walther (2008, p. 116) dans lesquels les marchés frontaliers jouent un grand rôle. « *Ces marchés constituent des lieux*



où s'affrontent d'une part la logique sédentaire et territoriale propre aux États-nations, d'autre part la logique du mouvement spécifique à l'échange.» Selon ces auteurs, dans la structuration de l'espace sahélien, il est remarquable de noter que le réseau l'emporte sur le territoire, et les nœuds du réseau (ou de l'espace mobile) sont aujourd'hui les lieux de ces réseaux qui ont émergé grâce aux marchés fréquentés périodiquement par les populations du Sahel.

Ainsi, notre analyse s'insère dans ce positionnement sur le rôle des villes secondaires et sur fond de croissance urbaine entraînant de profonds changements dans l'espace. La ville est questionnée ici au sujet de ses relations avec la campagne, en termes de structuration d'un espace de par sa position centrale sur des relations économiques et commerciales mais aussi d'offres de services urbains qui attirent une population rurale considérable. La définition de la ville est donc intimement liée aux services offerts comme le marché (offre de débouchés commerciaux pour l'espace rural), les services administratifs et sociaux. C'est en cela que le développement des villes moyennes, des nouvelles villes est important dans l'analyse car il permet de mettre en évidence cette construction spatiale nouvelle et cette centralité. En termes de construction territoriale, le fait que la décentralisation progressive confère à certains pôles ruraux ou petites villes, notamment au Burkina Faso des fonctions administratives et politiques nouvelles, paraît très important pour analyser la notion de pouvoir et de son emprise sur les espaces environnants. C'est ainsi que les nouvelles communes du Burkina Faso comme Koloko, les communes de Sikasso, Finkolo, Kaboila (Mali) ; Malanville, Karimama (Bénin) et de Gaya (Niger) sont autant de structurations politiques sur des espaces urbains et ruraux qui permettent d'analyser les relations villes-campagnes mais aussi la notion de pouvoir dans ces espaces.

Ainsi, on peut faire une classification de ces villes en fonction de certains critères qui définissent la ville comme dans le tableau suivant (Tableau 3).

Tableau 3 : Essai de classification des villes d'Afrique de l'Ouest

Ville	Seuil et population	Critère de définition
Très petites villes	Entre 5000 et 10000 habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre administratif : chef-lieu de commune (commune centre ou commune urbaine)</li> <li>- Chef-lieu de département, province ou région</li> <li>- Existence d'un marché hebdomadaire de regroupement des produits agricoles des campagnes et d'approvisionnement de marchés urbains.</li> <li>- Existence d'un centre de santé, d'écoles et d'un collège.</li> </ul>
Petites villes	Entre 20 000 et 100 000 habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'activité économique et administratif : présence d'infrastructures et d'équipement comme un marché, un centre de regroupement et de transit, infrastructures de santé de référence avec au moins un médecin, des écoles primaires et un collège et un lycée</li> <li>- Fonction administrative et politique</li> </ul>
Moyennes villes ou villes secondaires	100 000 à 1 million avec une moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralement 2<sup>ème</sup> villes des pays,</li> <li>- Rôle économique et institutionnelle de capitale régionales (Bobo Dioulasso, Sikasso, Korhogo, Parakou...)</li> </ul>

	<b>de 500 000 habitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'hôpitaux régionaux, un centre universitaire régional,</li> <li>- Existence de marchés urbains de gros et de redistribution</li> </ul>
<b>Grandes villes et métropoles</b>	<b>Plus de 500 000 habitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitales politiques et/ou économique d'Etats : Cotonou (Bénin), Ouagadougou (Burkina Faso), Bamako (Mali), Niamey (Niger)</li> </ul>

### 1.1.3.b Les zones d'influence urbaine au-delà des frontières nationales

Certaines petites ou moyennes villes se remarquent par leur dynamisme économique et leur influence spatiale. A la suite de l'étude WALTPS, J. M. Cour (2000) mettait déjà en évidence la congruence entre les économies locales de petites régions constituées par un centre urbain et son hinterland rural comme de petites régions « urbano-centrées »<sup>20</sup> au sein desquelles apparaissent les principales innovations en matière de systèmes de production et d'échange, mais aussi de transformation des rapports sociaux. Ces conceptions des liens économiques et spatiaux entre la ville et la campagne ont été à la base de l'initiation des modèles d'étude et de conception de l'économie locale appelée démarche « Economie Locale » (ECOLOC). La démarche ECOLOC est basée sur la promotion des relations économiques entre villes et leurs hinterlands ruraux. Les promoteurs de la méthodologie d'étude des économies locales ont essayé de mettre en évidence les principaux déterminants des interactions entre la ville et son hinterland notamment sur les villes secondaires de 100 à 500 000 habitants.

Les études effectuées notamment sur les villes comme Sikasso, Korhogo, Bobo Dioulasso dans la fin des années 1990 (CSAO/OCDE et PDM, 2001) ont validé plusieurs hypothèses qui placent la ville comme facteur de développement et d'organisation de l'espace et de l'activité économique. La première stipule que les économies nationales peuvent être appréhendées comme un ensemble d'économies locales, constituées autour de pôles urbains structurant des hinterlands majoritairement ruraux ou espaces urbano-centrés. Cette hypothèse définit clairement l'organisation spatiale par des espaces locaux hiérarchisés par des villes. Les deuxième et troisième hypothèses portent sur le poids de la ville dans l'activité économique et dans les secteurs comme l'agriculture, l'élevage à travers une productivité croissante dans ces secteurs. Elles soulignent que les économies urbaines sont marquées par une forte dualité entre un secteur moderne et un secteur informel. Ainsi, la ville apporte un modernisme à l'économie au profit de l'économie et des activités rurales comme l'agriculture et l'élevage. La croissance urbaine apparaît naturellement comme facteur de productivité à travers cette modernisation de l'économie et la naissance des embryons d'industries de transformation dans les centres urbains. Celle-ci se complète avec les marchés urbains qui influencent fortement les modes de transformations agricoles. La ville représente les débouchés pour les produits des zones rurales mais aussi sert à exprimer la demande qui va donner lieu à d'autres types de production. La densification du peuplement rural se fait autour et à partir des villes et des réseaux d'infrastructures. En effet, les marchés (urbains, régionaux et extérieurs) sont la principale force de structuration du peuplement rural et de la production agricole marchande en Afrique de l'Ouest.

<sup>20</sup> L'expression est de J.M. Cour

A partir de cette approche de la ville et de son rôle dans l'espace et dans l'économie, il est mis en évidence un important pouvoir de structuration de l'espace par les échanges commerciaux de proximité entre villes et campagnes et par les mobilités. Ce pouvoir de structuration de l'espace passe aussi par les flux d'information de la ville à la campagne qui portent des germes de transformations profondes aussi bien en termes de production, que dans le domaine social et politique. On peut affirmer que la ville joue aussi un rôle de rencontre, de confrontation entre divers mondes ruraux et urbains ; informels et formels ; traditionnels et modernes<sup>21</sup>.

Concrètement, en appliquant les modèles gravitaires pour la répartition des zones d'attraction entre la ville pôle et les autres villes de la région, dans la ville de Bobo Dioulasso, il a été mis en évidence une zone d'influence s'étalant dans un rayon de 120 à 150 km couvrant la majeure partie du grand Ouest, zone la plus productive du Burkina Faso avec des flux d'échanges agricoles provenant de cette zone et des flux sortants s'étendant à l'ensemble du territoire et au delà de la frontière notamment en direction du Mali (*Ibid.*, p. 21). L'aire d'influence de Sikasso se dégagerait à peine de celle de Bobo Dioulasso, si la frontière entre le Mali et le Burkina Faso n'existait pas. Quant à la ville de Korhogo, elle occupe une position centrale dans la savane ivoirienne. Fondée par deux structures sociales distinctes mais complémentaires, les agriculteurs Sénoufo et les commerçants et artisans mandés, elle a conservé une fonction d'administration locale et marchande dont les échanges sont simultanément dirigés vers Sikasso, Bamako, Bobo Dioulasso et vers les pôles de croissance de Côte d'Ivoire.

Ainsi à partir d'une superposition des cartes des aires d'influence, les auteurs de la « *maquette spatiale ECOLOC* » notent que Sikasso partage avec Bobo Dioulasso et Korhogo l'avantage d'être au centre du triangle Bamako–Ouagadougou–Bouaké qui structure l'espace sahélien à vocation cotonnière. Les frontières nationales ont partagé cet espace en trois et accentué le dédoublement de l'axe Nord- Sud très ancien entre le delta du Niger et l'Afrique forestière : une bande passe par le Mali (par Sikasso) et l'autre passe par le Burkina Faso (par Bobo Dioulasso). Sikasso et Bobo Dioulasso forment un doublet frontalier comme d'autres doublets de villes frontalières ou marchés jumeaux en Afrique de l'Ouest identifiés par J. Igué (1995, p. 43-70). Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso sont de ce fait des exemples types de villes secondaires soudaniennes importantes à l'échelle régionale, qui interagissent avec des hinterlands ruraux dont elles constituent les capitales-marchés, créant des besoins et stimulant l'agriculture locale (Enda Diapol et Collectif, 2007, p. 19).

Le potentiel transfrontalier de ces moyennes villes reposant sur l'activité agricole des espaces ruraux environnants, à qui elles offrent des débouchés en termes de marchés de commercialisation, de transit et de plateformes logistiques infrastructurelles (transport, gares, voie ferré), est mis en avant dans ces travaux. Il est démontré que le dynamisme du commerce transfrontalier se justifie par d'anciens peuplements et des liens socioculturels entre des populations limitrophes favorables aux relations commerciales informelles et aux migrations.

---

<sup>21</sup> L'ouvrage de R. Pourtier (2014) : « *Afriques noires. Héritages et mutations* » par exemple décrit assez bien ces problématiques de la ville et de l'urbanisation dans les transformations spatiales, sociales et économiques de l'Afrique à travers des thèmes comme « villes et ruptures (p. 169-170), réseau urbain et contrôle territorial (p.184-185), prolifération de l'informel (p. 210-221).

Le contexte d'urbanisation souligne alors deux dynamiques de concentration du peuplement et de l'activité économique dans certains espaces donnés. Il est à noter que la prise en compte de ces facteurs démographiques et spatiaux de l'économie locale donne la possibilité aux acteurs publics de disposer de nouveaux outils facilitant la maîtrise de l'économie locale et l'élaboration de politiques économiques adaptées. Cela correspond au contexte de décentralisation naissant avec l'arrivée des collectivités territoriales dont le rôle ne se limite pas seulement à la gestion de l'espace, mais prend en compte aussi son développement. Ainsi, la décentralisation suivant la démocratisation est une composante principale et remarquable dans ces mutations aussi bien que l'adoption ou la reconnaissance du lien entre développement et aménagement du territoire depuis les années 2000.

Dans cette situation, deux éléments majeurs prennent de l'importance dans la géographie africaine : l'organisation spatiale et le rôle des acteurs publics. D'une part, la croissance démographique donne lieu à diverses dynamiques spatiales avec une remarquable croissance des villes, des migrations et des mobilités. Les villes deviennent des têtes de pont de l'organisation des flux dans l'espace. Cela donne lieu à diverses manifestations spatiales telles que des mobilités urbaines, des articulations villes-campagnes et des organisations économiques entre autres. Les besoins en infrastructures et en services urbains sont les principaux enjeux qui suivent ce mouvement d'urbanisation. D'autre part, la ville est le lieu du changement social et de modernisme. L'urbanisation est facteur de recomposition dans les jeux d'identité, de représentation sociale et de pouvoir. L'urbanisation et la croissance démographique deviennent la base d'un processus de changement profond (Pourtier, 2008). Les acteurs publics sont alors confrontés à cette dynamique de transformation des structures sociales, économiques et spatiales alors qu'un autre mouvement de recomposition se fait par le haut à partir des politiques publiques.

En fait, on assiste à un processus de création de nouveaux espaces de pouvoir sur lesquels de nouvelles politiques sont expérimentées. Les aires urbaines s'étalent en englobant l'aire péri-urbaine qui était jadis des espaces ruraux. On parle par exemple de Schéma d'aménagement du Grand Ouaga, ou de l'agglomération côtière de Cotonou, pour prendre en compte le périmètre urbain ancien et ses périphéries intégrées. Ces nouveaux outils s'imposent de par la réalité de l'étalement urbain qui finit par former une continuité spatiale avec certains villages proches et des migrations pendulaires entre la ville et ces espaces ruraux. La tentative de réponse aux nouveaux défis passe par de nouvelles politiques publiques tenant compte d'une nouvelle problématique de fabrication de l'espace social urbain à partir de ses relations et de sa zone d'influence. Cette fabrication d'espace social modifie par conséquent les limites en les repoussant et en transformant la nature des relations et du fonctionnement de l'espace. Le rôle de la frontière, dans ce processus spatial, est donc primordial pour analyser l'étendue du pouvoir institutionnel sur ces nouveaux espaces.

Le phénomène d'urbanisation modifie par conséquent des limites institutionnelles et l'organisation des pouvoirs locaux en place. Il transforme également les espaces économiques fonctionnels en rapprochant des systèmes de migrations, de commerce villes-campagnes et de transformation sociale. Ces systèmes s'interpénètrent en créant de nouveaux territoires que l'on peut qualifier de territoires urbains. On est dans un contexte associant urbanisation, migration et mondialisation du fait de la dynamique

d'intégration régionale mais aussi de territorialisation du fait de l'extension ou des changements de limites politiques ou d'espaces de pouvoir. Les espaces frontaliers marqués par la présence de villes moyennes dynamiques comme celles de Bobo Dioulasso, Sikasso, Korhogo, Malanville, Gaya, Dori et Téra sont encore plus influencés par ces transformations spatiales du fait de leur proximité avec la frontière nationale. Leur fonctionnement ne se décrit pas forcément par des mouvements d'éclatement mais par les fortes relations entre elles au-delà des frontières et entre les espaces ruraux environnants. Leur croissance tend à renforcer ces relations et les échanges entre ces villes. Ils interrogent de ce fait, les politiques institutionnelles territoriales qui ne peuvent plus tenir compte seulement des aires urbaines mais des flux, échanges et dynamiques marchandes avec les villages proches et les autres villes.

### **1.1.3.c Les relations entre espaces ruraux et urbains : nouveaux espaces fonctionnels**

De l'analyse précédente, sur le rôle des villes dans leur espace environnant, on peut en tirer comme constat que la ville structure l'espace à travers ses relations avec son hinterland rural. Différentes typologies d'articulations entre espaces ruraux et urbains peuvent être décrites.

D'abord, en matière de hiérarchisation des dynamiques d'échanges économiques, les villes commandent un hinterland, c'est-à-dire un territoire qui leur est dépendant et pour lequel elles jouent le rôle de villes-pôles. Cette notion de ville-pôle dégage des pistes de réflexion autour de la structuration de l'espace par les liens économiques et commerciaux entre la ville et un environnement rural proche, par conséquent des relations de proximité et des flux de mobilités. Ce sont des flux et relations qui vont de la ville vers les campagnes environnantes et vice-versa. Ceux-ci peuvent être analysés dans une description de logique de fonctionnalité d'un espace qui peut être défini par rapport à ces flux et relations (flux de personnes, de produits et d'argent). C'est à partir de ces flux et relations que s'instaure la compétitivité avec d'autres villes et leurs *hinterlands* respectifs. Dans des problématiques d'aménagement du territoire, la nécessité de prendre en compte la gestion de la ville et son développement, en relation directe avec ce qui se passe dans l'arrière-pays géographique, est un enjeu majeur dans la définition des relations entre espaces urbains et ruraux. L'espace ainsi délimité requiert donc une attention particulière et des croisements entre les autorités locales et les pouvoirs politico- institutionnels en place.

Ensuite, les relations entre les villes et les campagnes relèvent d'une dynamique de solidarité entre deux échelles. A l'échelle locale la ville est le relais du pouvoir central et le relais des services publics et du modernisme. C'est le lieu où se concentrent les services publics et les attributs visibles de la modernité. En ce qui concerne la gouvernance, la ville est généralement le lieu du débat politique et de la confrontation entre acteurs politiques, citoyens et acteurs privés. La ville joue donc le rôle de ville-pôle base de décision de la collectivité territoriale décentralisée. Cette ville-pôle ne peut pas être appréhendée comme un système clos. Elle vit de ses relations avec une zone d'influence (son *hinterland*) dont elle a la responsabilité. A l'échelle régionale, la hiérarchie des villes sur leur hinterland est une transmission du haut vers le bas et un transit du bas vers le haut. De haut en bas, les villes sont chargées de transmettre les informations, produits et autres flux circulant dans l'échelle monde vers les campagnes. De bas en haut, la ville

joue le rôle de transit pour les migrations à destination de lieux plus éloignés. Très souvent, les petites villes ont été des étapes pour des migrants. Ils séjournent d'abord dans les petites villes en attendant ou en cherchant plus de revenus afin de continuer leur périple. La complémentarité entre villes et campagnes est fondée ici sur une répartition des rôles dans les réseaux de commerce et d'activités économiques basés sur des liens d'échange familiaux et informels. Le secteur informel très dynamique en ville est le principal secteur productif et pourvoyeur d'emplois urbains qui attirent les populations des campagnes notamment les personnes migrantes.

Enfin, la relation ville-campagne peut être analysée à partir du marché : confrontation entre l'offre et la demande de produits agricoles notamment. Cette relation dans une économie locale est généralement à double sens ; d'une part, on convient que des produits agricoles sont écoulés sur les marchés urbains, de l'autre, les ruraux consomment des services et autres produits de consommation courante importés ou non. Cette relation est appréhendée à partir de l'importance de la demande en produits agricoles que constituent les populations urbaines. L'économie locale se développe donc dans un même "bassin versant économique" dans lequel les relations sont intenses entre pôle urbain-centre et l'hinterland faisant de l'économie urbaine et de l'économie rurale une continuité d'échange et d'interaction économique. Ainsi, à partir d'études empiriques F. Yatta (2006) fait une analyse assez succincte pour démontrer comment les villes secondaires structurent leur zone d'influence rurale et concourent au développement économique. Ses conclusions résultent des travaux d'études ECOLOC et des résultats des comptes économiques locaux réalisés à partir des données de terrain sur un certain nombre de villes secondaires d'Afrique de l'Ouest. Les travaux montrent que les villes-centre des économies locales étudiées contribuent à des valeurs allant jusqu'à plus de 50 % à l'économie locale (Produit local brut) ce qui met en relief l'effet moteur du développement de la ville sur son hinterland et de façon générale sur les économies nationales.

Cette analyse de ville-marché ou de ville-centre d'échange peut être approfondie à la lumière des premières théories de l'économie urbaine.

Les relations villes-campagnes décrites ici permettent de confirmer les théories des cercles concentriques de Von Thünen, permettant de hiérarchiser les espaces périphériques de la ville en leur donnant des fonctions bien précises selon des types de production agricole. On peut en déduire que plus les zones de production agricoles sont proches des marchés (ville centre), plus l'agriculture est rentable et cette agriculture est de fait tournée vers les produits les moins lourds faciles à transporter (produits maraichers par exemple) ; à la dernière périphérie se trouvent les produits de l'élevage. Ces zones de chalandise pourraient être représentées par les espaces ruraux qui se mobilisent autour de la périphérie des villes. La théorie des « *places centrales* » de W. Christaller (1930) propose une analyse de la hiérarchie des villes fondées sur leurs activités tertiaires. Les spécialités ne se localisent que dans certains lieux centraux. Les agglomérations secondaires n'offrent par contre que des services et des biens courants. De ce fait, la zone d'influence de la place centrale principale englobe celle des agglomérations secondaires. Les petits hexagones viennent s'imbriquer dans le grand hexagone représentant l'aire d'influence de la place centrale principale. Cette théorie appliquée aux espaces de l'Afrique de l'Ouest, permettrait de représenter l'espace recomposé en mettant au centre des petits hexagones, les principales villes motrices de

développement. Le petit hexagone représente alors la ville et zone d'influence (petites villes satellites ou hinterland rural) ; le grand hexagone étant l'espace urbain recomposé en général dans la sous-région. On pourrait alors avoir une représentation schématique de l'espace régional à travers des grands espaces polarisés dont la caractéristique principale est la présence d'une ville polarisante de nombreux flux vers les périphéries rurales. Ces espaces fonctionnels ne sont pas limités par les frontières internationales dans leur fonctionnement. C'est l'intérêt de l'analyse de l'effet frontière dans ces zones car on aurait tendance à croire que la frontière produirait un effet barrière dans la polarisation des flux.

Pour conclure sur ce point, on notera que la ville joue un rôle d'organisation en étant le centre des relations villes et campagnes et le pôle des flux de produits agricoles et de personnes dans les systèmes régionaux. Comme a pu l'affirmer P. Vidal de la Blache : « *C'est la ville qui crée la région, c'est son attraction qui la mesure* »<sup>22</sup>.

Ainsi, c'est donc cet espace "ville et zone d'influence" qui est la matrice d'analyse spatiale en recombinaison qui va donner un mouvement d'ensemble aux espaces fonctionnels. La fonctionnalité de l'espace peut être analysée aussi par les frontières. Quel est le rôle de la frontière sur l'organisation de l'espace et son fonctionnement ? comment analyser les relations entre représentations de l'espace et sa structuration à partir de la frontière ? Ces questions sur le fonctionnement de l'espace et sa structuration nous guident à analyser la frontière étatique dans toutes ses appréhensions.

---

<sup>22</sup> Cité dans « Etudes, une région, des territoires », Chapitre 1 : « Le territoire, le sens et l'essence » page 7 [www.diact.gouv.fr](http://www.diact.gouv.fr)

## 1.2 Les frontières : impositions coloniales ou réappropriation d'anciens espaces de pouvoir

Le débat sur les frontières actuelles héritées de la colonisation ayant divisé des espaces pré étatiques, des territoires inachevés des groupes ethniques vivant ensemble ou celui sur les raisons géostratégiques ayant prévalu au parage de l'Afrique entre grandes puissances européennes ou encore de ces frontières inadaptées est toujours d'actualité et non tranchée. Sans rentrer dans ce débat qui n'est pas le cœur du sujet, nous analyserons notamment les impacts de ces frontières actuelles en rappelant leur origine et les processus sociaux et spatiaux qui se déroulent autour.

### 1.2.1 La frontière : entre construit institutionnel et appropriation sociale

La frontière entre Etats est un objet institutionnel. Son origine et sa présence entraînent plusieurs phénomènes géographiques, politiques, économiques et sociales. Plusieurs approches existent. Mais les géographes se sont intéressés le plus aux enjeux politico institutionnels et sociaux qu'il convient de définir.

#### 1.2.1.a Définir la frontière : différentes approches

La frontière au sens politique, se réfère généralement à la « *limite du territoire d'un Etat et de sa compétence territoriale* » (Brunet, Ferras et Théry, 1998, p. 227-228). Par extension, la frontière est donc la limite séparant deux zones, deux régions ou entités plus ou moins abstraites représentant des espaces de pouvoirs. Dans cette définition, la frontière ne sépare pas seulement deux zones ou régions ou espaces, elle pose également les limites des pouvoirs exercés sur ces zones. Ici, frontière et limite institutionnelle sont donc étroitement liées. R. Brunet montre ainsi que le terme fait référence à une souveraineté nationale qui remonte à l'histoire récente de la création des Etats et dans un sens militaire car frontière vient de « front », une « *zone de combat par définition fluctuante* ». La frontière est de fait, non seulement une limite, mais aussi une discontinuité forte entre deux territoires. La frontière renvoie également à l'espace recomposé à son contact (Beucher et Reghezza-Zitt, 2005, p. 92). Ces deux caractéristiques intrinsèques à la frontière, c'est à dire la ligne de limite spatiale et la zone de combat c'est à dire le front caractérisant la souveraineté, sont bien mis en valeur dans la langue anglaise par deux termes : *boundary* qui définit la linéarité de la frontière entre Etats et, *frontier*, qui traduit la zonalité. Cependant, dans la littérature politique relative aux frontières étatiques, le mot *border* (provenant lui-même du français *bordure et border*) est plus utilisé car permettant également de mettre en évidence l'aspect ligne de démarcation, de délimitation et l'espace à délimiter. On trouve également le mot *borderline* qui désigne la ligne de démarcation.

Selon plusieurs définitions, frontière et territoire sont ainsi deux mots géographiques liés par leur essence institutionnelle. La frontière sert à mettre des limites aux territoires et à marquer l'espace approprié ou revendiqué par un pouvoir. La frontière est donc une ligne de séparation en même temps qu'une ligne de contact entre deux systèmes différents. Elle définit donc des espaces et territoires frontaliers désignant chaque espace et territoire qu'elle sépare et unit. La frontière est donc un objet de construction politique et institutionnelle à l'origine. Elle a été à l'origine de la géographie politique avec les



premières conceptions de Ratzel. La frontière n'est pas un phénomène spontané géographique, mais résulte d'un équilibre de pouvoir manifeste sur des espaces donnés. Elle naît de constructions communes, de négociations ou de luttes guerrières sur un front qui finit par être la frontière à l'issue de l'équilibre des pouvoirs qui s'affrontent en ce lieu et qui est donc manifesté originellement comme une barrière à chaque pouvoir juxtaposé.

### **1.2.1.b Une analyse historique du concept de frontière dans la théorie géographique**

C. Raffestin (1983), dans le premier numéro de la revue *Espace populations sociétés* mentionnait une absence de théorie de la frontière, tout en notant que le thème n'avait pas beaucoup d'intérêt pour les géographes, même si cela n'a pas empêché la conduite de travaux de recherches sur ce thème. Il plaide en conséquence pour une théorie de la géographie sociale des frontières et qui permettrait l'intégration d'un continuum scalaire dans le thème de la frontière. Sur ce thème, il faut noter que l'ouvrage dirigé par J. P. Renard (1997) retrace l'histoire de l'émergence de la géographie politique liée à l'histoire de l'étude de la frontière en géographie au XIX<sup>ème</sup> siècle avant de tomber dans l'oubli dans les années post guerre. On note également un lien étroit avec la cartographie qui a fait connaître la frontière linéaire au profit des enjeux de pouvoirs militaires dans la période des grandes guerres. Ainsi la frontière est véritablement apparue comme objet politique ensuite géographique entre la fin des années 1800 et le début des années 1900 au moment de la naissance de la science géographique. Les auteurs de cet ouvrage attribuent la paternité de la géographie politique et aussi des frontières à Friedrich Ratzel (1897). Mais les questions de frontières et de géographie étaient très influencées par la politique notamment celle de l'expansion européenne, de la colonisation et de l'idéologie nazie, nationale-socialiste qui font que des années plus tard, les géographes essaient de s'affranchir de ces conceptions devenues tabou. « *Après 1906, et ce jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, la géographie des frontières en France, comme la géographie politique, semble s'être endormie* ». (*Ibid.*, p. 46).

Pourtant, selon C. Raffestin, l'étude de la frontière dans la géographie est intéressante dans la mesure où cet objet permet l'analyse des différences et des territorialités. La frontière modifie les relations entre collectivités et influe sur leurs territorialités. Aujourd'hui, le thème de la frontière est toujours d'actualité en géographie sociale et politique compte tenu des enjeux territoriaux que les revendications identitaires, indépendantistes et séparatistes posent. Les exemples sont multiples de l'Europe (le cas de l'Ukraine par exemple) à l'Afrique avec le nouvel Etat soudanien et la crise du Mali.

On peut relever un certain grand intérêt manifesté pour la frontière de la part des géographes contemporains. En effet, des auteurs comme J. P. Renard et P. Picouet (*Ibid.* ; 2007) ont beaucoup mis en avant cet intérêt de la frontière comme « *un bel objet d'études géographiques* ». Ils affirment que la frontière constitue un agent d'organisation territoriale. Marqueur territorial, elle est aussi marqueur identitaire qui selon les contextes sera plus ou moins exclusif, inclusif, ou encore associatif. Enfin la frontière est donc bien le lieu de rencontre entre des enjeux et des stratégies de pouvoirs et d'acteurs très différents, situés à des niveaux scalaires multiples (*Ibid.*).

La théorie nouvelle de la frontière semble donc se construire autour des pratiques, des représentations des acteurs et des fonctions assurées par les espaces qui en sont marqués. L'étude de la frontière est donc une analyse des constructions sociales et institutionnelles. La frontière est un objet géographique et institutionnel avec plusieurs effets spatiaux et remplissant plusieurs fonctions (légale, fiscale, contrôle). Pour étudier le rôle de la frontière dans le processus de territorialisation, une posture constructiviste et pragmatique convient mieux. Constructiviste, car « *tout construit collectif est situé dans le temps, l'espace, les mentalités, les conditions économiques et sociales* » ; réaliste pour « *l'intérêt porté aux pratiques de construction des collectifs et notamment aux rôles et fonctions des objets dans ce processus* » (*Ibid.*, p.14). Cette posture correspond aux réalités des frontières africaines justement en tenant compte des phénomènes politiques, géographiques, historiques et institutionnels. Comprendre les mécanismes actuels de l'objet frontière et des espaces frontaliers passe donc par l'analyse des pratiques et représentations des populations autour de la frontière.

En effet, les frontières africaines qu'elles soient naturelles, institutionnelles ou artificielles, décrivent un nouveau fonctionnement du système territorial. Les frontières de l'Afrique, pour la plupart, ont été définies entre 1885 et 1900 par le jeu de l'impérialisme avec son partage entre les grandes puissances européennes suite à la conférence de Berlin. Ainsi, les frontières actuelles sont héritées de la colonisation et de la balkanisation lors de la décolonisation, mais aujourd'hui elles sont des frontières africaines compte tenu de ce principe sacralisé par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à l'époque au Caire.

On distingue par conséquent une typologie de frontières africaines entre celles qui sont issues des limites entre grandes puissances coloniales (France, Angleterre, Allemagne, Portugal, Belgique) et celles qui sont nées des divisions internes au sein des colonies. Dans cette distinction, on a des frontières qui sont nées du retrait et de la réattribution et du partage de certaines colonies allemandes aux puissances françaises et anglaises à la suite de la défaite de l'Allemagne lors de la Seconde Guerre mondiale. C'est le cas du Togo et d'une partie du Cameroun. Les frontières concernées par nos espaces transfrontaliers étudiés sont nées suite à des logiques de divisions internes au sein des colonies françaises.

A la veille des indépendances et de la création des Etats nations actuels, les pays actuels, le Bénin (ancien Dahomey), le Burkina Faso (ancienne Haute Volta), la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger appartenaient tous à la colonie du Soudan et de l'Afrique occidentale française. Les limites actuelles parfois en débat étaient donc des limites administratives qui pouvaient changer au gré des administrateurs coloniaux, surtout lorsqu'il n'existait pas de repère géographique clair, naturel par exemple. Aucun critère ethnolinguistique n'a strictement prévalu aux tracés de ces limites donc aux frontières actuelles même si on ne peut pas affirmer avec certitude qu'une telle solution aurait favorisé plus de stabilité et de cohérence dans la formation des Etats nations.

Par l'observation des tracés des frontières actuelles, on peut affirmer que des critères d'espaces économiques et commerciaux distincts, des obstacles naturels, des limites de rapports de force ou des tracés purement arbitraires dans des espaces peu peuplés comme dans le désert (les lignes droites de frontière Mali-Niger ou Mali-Algérie par exemple) ont été certainement utilisés pour définir, là où c'est possible, des tracés de

limites administratives. D. Retaillé (dans Théry (1991), p. 90) note quelques lignes géographiques fixées aux conquérants comme l'axe soudanien de colonisation Saint-Louis- Fort Lamy (N'Djamena) et la zone du Sahara, zone frontière coupée en deux versants, un méditerranéen et un soudanien le long d'une ligne qui devait être la limite de capacité territoriale d'organisation à partir de postes très éloignés. Les premiers Etats, Mauritanie Mali-Niger-Tchad sont nés de découpages en quatre tronçons à peu près équivalents (1000 à 1500 km) tandis que les autres sont nés de découpages zonaux complémentaires en liaison méridienne aux premiers et divisent des groupes ethniques présents. Les capitales, les centres de rencontre et les villes connectent ces espaces créent des espaces transfrontaliers, complémentaires d'une part et des espaces de rupture d'autre part.

Tout ceci détermine aujourd'hui une typologie des espaces transfrontaliers et la manière dont les populations de ces espaces vivent les frontières, se l'approprient ou non et les traversent. Certaines frontières apparaissent donc plus fermées que d'autres. Certains espaces fonctionnent en espaces frontaliers alors que d'autres sont dans des logiques de fonctionnement purement transfrontalier, c'est à dire dans un dépassement de la frontière barrière.

L'origine des frontières permet de faire également le lien avec le territoire. La frontière dans sa définition de limite d'espace institutionnel permet de créer des territoires sur lesquels l'institutionnel est représenté par un acteur politique. Le processus de territorialisation, dans ce sens, s'apparente à un processus de découpage ; celui-ci consistant à fixer des limites à des espaces de pouvoir décentralisé (acteur institutionnel élu) ou déconcentré (acteur administratif). Nos espaces étudiés sont, par les dynamiques en cours, des espaces ouverts, transcendant une limite en l'occurrence une frontière étatique. Les populations locales s'identifient à ces espaces marqués par une frontière, où situés à la lisière de différents systèmes territoriaux étatiques. Ici c'est la frontière qui marque son espace, d'où l'idée d'espace transfrontalier approprié, maillé et géré par un groupe social qui s'y identifie.

Nous sommes dans un cas où les habitants s'approprient la frontière sur des échelles multiples, les unes ouvertes sur les autres et l'ensemble imbriqué dans un jeu multiscalair. L'échelle locale, celle des limites de la commune ou de la région collectivité territoriale, est inscrite dans une échelle nationale dont l'influence s'arrête à la frontière, et celle-ci dans l'échelle d'intégration régionale et mondiale qui dépasse la frontière. L'influence de la frontière s'établit sur les échelles locales décentralisées de proximité, comme les communes et les régions frontalières. Ainsi, la territorialisation s'analysera à travers une territorialisation par la frontière, en considérant la frontière, non pas comme une limite du territoire transfrontalier mais, comme l'élément central identificateur de ce territoire.

Cette assertion va dans le même sens que le modèle d'analyse développé par N. Hinfray (2010, p. 137-142) dans sa thèse sur les espaces transfrontaliers en Europe. Pour N. Hinfray, l'émergence d'un territoire transfrontalier doit s'analyser à partir de trois éléments de processus qui sont : la structuration fonctionnelle, l'institutionnalisation et l'appropriation. Le modèle d'analyse du territoire proposé repose donc sur un système composé de l'espace transfrontalier dans sa dimension fonctionnelle et morphologique (analyse des systèmes urbains, infrastructures,

équipements), des acteurs transfrontaliers et des représentations transfrontalières. Ces trois sous-systèmes inter reliés et leurs présences sont nécessaires pour former un territoire transfrontalier en géographie – aménagement, même si chaque système peut évoluer de manière autonome. Cette autonomie de chaque sous-système de N. Hinfray est plutôt mise en avant dans notre analyse et exploitée dans l'émergence de territoire transfrontalier en Afrique de l'Ouest. En effet, l'analyse du fonctionnement de l'espace constitue, en soi, un processus cause et effet de représentations et d'institutionnalisation qui est lié au fonctionnement de l'espace et aux acteurs. Ce sous système nous permet d'analyser ce qui se passe dans les dynamiques d'en bas c'est à dire dans les constructions sociales de base du tissu fonctionnel actuel. Ce fonctionnement sera ensuite croisé avec le processus institutionnel qui met en relation plutôt les acteurs institutionnels comme les collectivités, les Etats et les organismes d'intégration régionale supra étatique.

Dans les espaces ouest africains, les processus institutionnels sont moins « forts » par rapport aux espaces européens où la dynamique d'acteur est très institutionnelle. Dans les espaces africains, la dynamique informelle est considérable pour deux raisons principales. D'abord, elle peut être interprétée comme une forme de pérennisation et de continuité des logiques précoloniales d'échanges commerciaux (commerce caravanier, routes du sel, commerce de troc) Ensuite, c'est certainement, actuellement, pour combler le vide de l'absence de l'Etat dans plusieurs secteurs. Notre analyse cherche à mettre en relation cette dynamique informelle avec la logique institutionnelle sur la production de territoire. C'est ce rapport entre les deux logiques qui nous permet de construire une démonstration de la production territoriale transfrontalière à travers des constructions de visions nouvelles, de nouvelles valeurs et d'idéologies sur les espaces transfrontaliers. Nous cherchons donc à mettre en évidence comment ce croisement de processus d'appropriation et de représentations construit de nouveaux projets et porte de nouvelles valeurs pour les territoires transfrontaliers.

### **1.2.2 La frontière dans l'espace géographique : des réappropriations permanentes**

La frontière peut être étudiée sous deux aspects démontrant des réappropriations socioéconomiques permanentes dans l'espace géographique. On peut l'analyser sous l'effet qu'elle induit dans l'espace qui la contient et sous l'angle des dynamiques qui se manifestent autour d'elle.

#### **1.2.2.a L'effet frontière**

Les deux caractéristiques de la frontière à savoir, limite-barrière et interface, sont les plus décrites par les définitions de la frontière en géographie. Dans l'analyse de S. Beucher (2005, p. 92-99) on en tire deux formes de la frontière : barrière et zone de contact. Ces deux formes et leurs manifestations spatiales servent à décliner plusieurs effets frontières que ces auteurs ont décrit à travers six exemples inspirés de la caractérisation de J. P. Renard et P. Picouet (1993) à savoir :

- *l'intégration des marges* qui met en relation un espace intégré dans un hinterland urbain et un espace périphérique en cours d'intégration dans l'hinterland ;

- *l'effet de dissymétrie* avec deux espaces dont l'un densément peuplé est marqué par des centres urbains dynamiques tandis que l'autre rural faiblement peuplé est marqué par un centre urbain en recul ;
- *le dysfonctionnement* où la frontière constitue un frein au développement de l'aire d'attraction entre des centres urbains et des effets de dysfonctionnement sur le transport ;
- *l'abri et le transit* qui décrivent des situations de frontières fermées militarisées avec des flux et localisation de camps de réfugiés d'un côté ;
- *l'effet créateur et accumulateur* ou création d'un espace frontalier à fort dynamisme à l'interface des deux territoires. C'est le cas d'espaces avec des villes jumelles, des zones franches et d'importants échanges économiques et de migrations ;
- *le métamorphisme de contact* ou création d'un système spatial transfrontalier dans lequel on a presque une duplication des fonctions économiques de l'espace de chaque côté : pôle urbain de commerce et services, pôle de diffusion transfrontalière d'information et de services, relations amicales et familiales transfrontalières.

Ces exemples éclairent la diversité des effets frontières que l'on peut noter dans les espaces frontaliers. Les principales caractéristiques de base sont l'effet linéaire ou non, favorisant contacts et échanges ou entraînant affrontements et ségrégations. L'importance des contacts et échanges ainsi que leur nature et la présence des centres urbains à proximité des frontières ont été utilisées dans cette classification. La description de l'espace déterminé par l'effet de la frontière peut donc se faire à partir de ces principaux éléments caractéristiques : le système urbain en présence, le phénomène de diffusion spatiale frontalière de l'espace urbain, les relations et échanges économiques entre les espaces frontaliers, la localisation et le sens des flux (mains d'œuvre, marchandises, services, réfugiés, etc.) ainsi que la militarisation de la frontière. On dispose ainsi d'une grille de lecture pouvant servir à définir une typologie des espaces frontaliers et des territoires transfrontaliers en fonction de l'effet frontière qui s'applique le plus. Les effets frontières peuvent donc servir de critère d'analyse du fonctionnement des territoires transfrontaliers, mais il faut tenir compte du fait que généralement il n'y a pas un seul effet qui s'applique à un espace frontalier donné tout le temps. Les effets frontières résultent forcément des dynamiques de recompositions spatiales en cours, des échanges qui sont liés aux facteurs conjoncturels économiques voire politiques (crise, conflits, fermeture de frontière, etc.). On ne peut que hiérarchiser les effets à un moment donné.

Selon *Les mots de la géographie*, (Brunet, Ferras et Théry, 1998), la frontière est une limite, une interface privilégiée entre des systèmes différents où fonctionnent des effets de synapses<sup>23</sup> qui sont ruptures, passages et relais. Dans ces caractéristiques de synapse, Brunet met l'accent sur le rôle de l'espace d'échange et de communication que la frontière crée. La rupture peut être comprise ici comme la rupture d'un processus national et le début d'un autre. La frontière crée ainsi un espace qui est marqué par sa présence et qui est un espace transfrontalier et par essence d'échange, de communication

---

<sup>23</sup> Désignant (par Brunet) un lieu de communication, d'échange, de transbordement et de transfert.

sauf en cas de frontières fermées. Les effets frontières sont ainsi regroupés par R. Brunet à travers une seule notion de synapse qui sert de cadre d'analyse globale de la manifestation de l'effet frontière. La synapse est une vue qui permet de simplifier le rôle de la frontière dans l'espace tout en présentant la complexité du système d'échange, de lien et de rupture entre les espaces frontaliers.

J. Lévy et M. Lussault (2003, p. 384) mentionnent trois types d'effets spatiaux : l'effet de barrière qui est sa raison d'être, celle d'interface et celle de territoire. Dans leur définition, l'effet territoire s'ajoute comme nouveauté aux deux effets traditionnels. Les deux derniers effets sont ceux qui guident notre analyse dans les représentations sociales de l'espace. L'effet d'interface est celui qui permet à la frontière de filtrer et de canaliser les relations entre espaces qui existeraient de manière diffuse sans elle. Du fait donc des fonctions de barrière et d'interface, la frontière crée un territoire frontalier (effet territoire) dupliqué de chaque côté de la ligne dont l'ensemble est considéré dans notre analyse comme territoire transfrontalier. Tandis que R. Brunet emploie une terminologie « englobante » de synapse pour désigner des effets frontières qui se manifestent sur un espace, J. Lévy et M. Lussault préfèrent distinguer l'effet barrière, l'interface et l'effet territoire. Ils ajoutent que l'effet territoire est une résultante des deux premiers effets qui créent des territoires frontaliers de chaque côté de la frontière. C'est cette création et le lien entre ces espaces que R. Brunet qualifie de relais dans la synapse.

Dans toutes ces définitions, on remarque que malgré une considération de l'effet barrière de la frontière, l'effet de contact, d'échange et créateur d'espaces frontaliers dans un système transfrontalier est plus visible dans la pratique. Sans doute, le cas où la frontière joue véritablement son rôle de frontière barrière et fermée n'est pas intéressant pour l'analyse des relations spatiales entre deux systèmes en géographie. Mais, c'est aussi que rarement de tels effets existent et perdurent dans le temps. Même s'ils existent, on remarque que cela donne lieu aussi à d'autres phénomènes géographiques et à des échanges « illicites », par exemple pour contourner la frontière voire à des phénomènes de conflits armés avec des bases arrières de l'autre côté de la frontière.

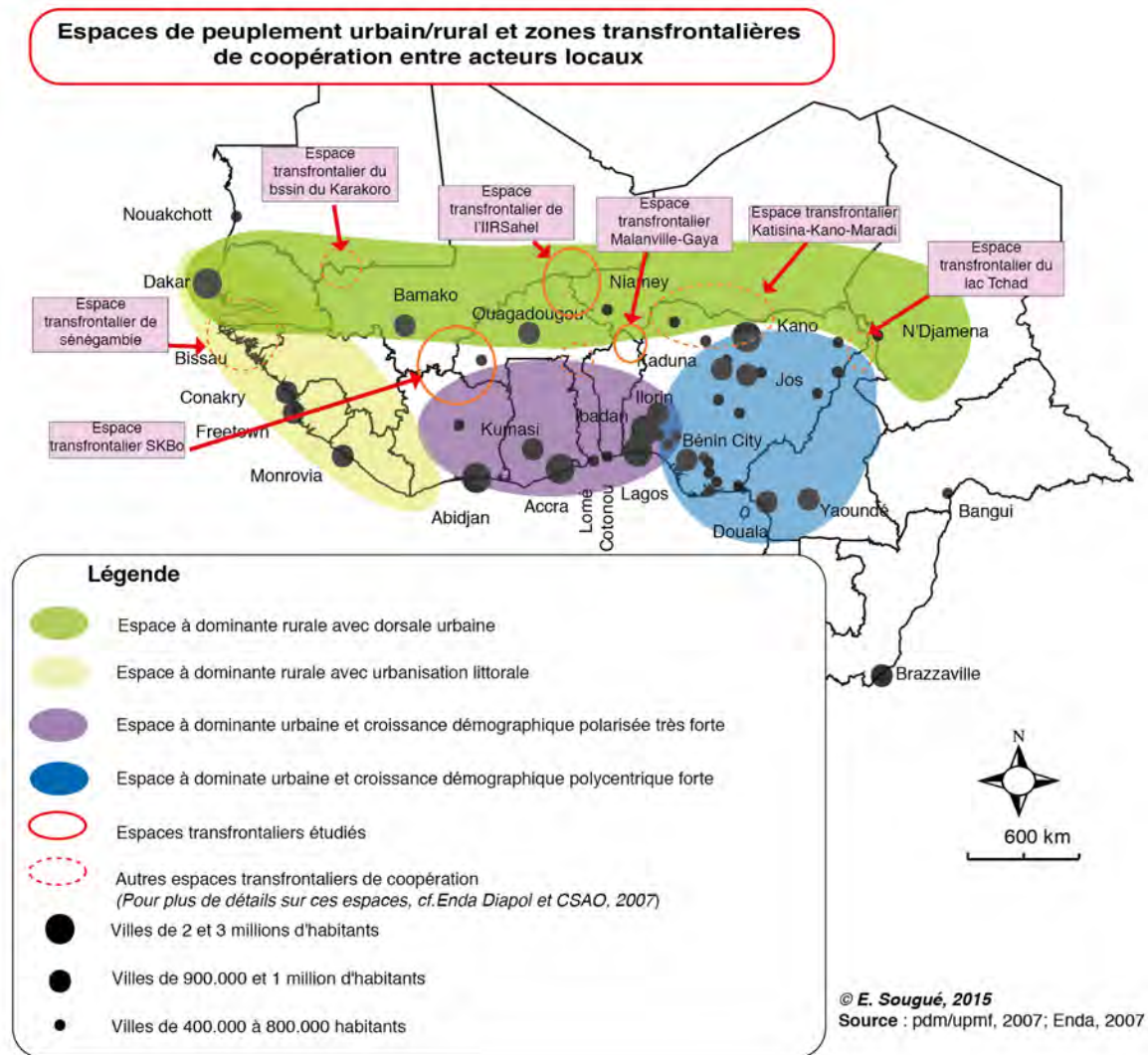
Dans notre analyse, le processus de spatialisation autour de la frontière est pris en compte à travers la représentation des acteurs et leurs pratiques sur ces espaces frontaliers. C'est donc les relations entre les espaces de la synapse, c'est à dire les éléments d'échange, de communication, de transfert d'un espace à l'autre et leur inscription dans le temps qui fondent notre analyse du processus de territorialisation. L'effet territoire est donc particulièrement celui que nous cherchons à mettre en évidence dans la manière où, concrètement, la frontière produit le territoire avec les acteurs spatiaux participant à cette production. Ce territoire que nous cherchons à analyser est un territoire transfrontalier dans lequel la frontière est présente avec ses différents impacts. Car la frontière apparaît comme un élément structurant de l'espace. Dans ce sens, c'est un objet qui influe sur l'organisation spatiale. L'analyse des processus spatiaux autour de la frontière nous permettra donc de comprendre le processus de construction sociale et institutionnelle des territoires avec d'autres phénomènes géographiques endogènes.

### 1.2.2.b Les dynamiques transfrontalières

L'existence d'une frontière crée des différentiels spatiaux, économiques, sociaux, fiscaux qui représentent des opportunités et créent des flux spécifiques et des désirs de transgressions appelés dynamiques transfrontalières (Beucher et Reghezza-Zitt, 2005).

L'intérêt de l'étude des espaces transfrontaliers ouest africains est géographique, géopolitique, économique et nécessaire pour l'aménagement du territoire. Les espaces transfrontaliers se présentent comme des espaces intermédiaires entre plusieurs dynamiques de peuplement dans lesquelles la présence de la frontière peut être cause de séparation. Mais, plusieurs enjeux d'aménagement et de développement leur sont communs. Ce sont également des espaces d'échanges et de migrations dans un contexte d'intégration économique, de complémentarité entre différents types d'économies.

Une carte (cf. carte 4) des peuplements urbains et ruraux établie par les chercheurs, auteurs de l'étude du PDM sur les dynamiques territoriales en Afrique de l'Ouest (Partenariat pour le Développement Municipal, Samson et CREPPEM-UPMF Grenoble, 2007), montre, deux grandes zones de peuplement à dominante urbaine et deux zones à dominante rurale en Afrique de l'Ouest. Si les critères de définition de ces blocs de peuplement ne sont pas clairement définis, ce qui permettrait de voir l'évolution de ces zones et de les représenter de façon systématique, on peut néanmoins mettre en évidence de façon spatiale une disposition des espaces transfrontaliers les plus intéressants en termes de dynamiques internes de coopération entre acteurs, situés dans des zones intermédiaires. Ils sont situés dans l'arrière-pensée de villes petites et moyennes voire dans les espaces ruraux. Ils font la transition spatiale entre grands espaces urbains centraux et espaces ruraux intermédiaires. Mais quoi qu'il en soit, la situation de chacun de ces espaces détermine son intermédiation entre deux ou trois espaces institutionnels nationaux. Il s'agit soit de la complémentarité économique et marchande à partir des corridors de transport soit de la complémentarité spatiale et culturelle à partir de l'appartenance à une identité socio culturelle. Aussi, chaque espace frontalier, transfrontalier est-il unique en son genre et dans sa manière de fonctionner.



Carte 4 : Espaces de peuplement et espaces transfrontaliers en Afrique occidentale

Cette carte montre une caractérisation des espaces de peuplement à partir de la distinction rurale/urbaine qui met en évidence des concentrations et des espaces intermédiaires entre les deux. En utilisant une vision régionale plus macro à l'échelle de l'Afrique de l'ouest, nous pouvons observer des dynamiques communes et des rapprochements entre plusieurs phénomènes géographiques mettant en évidence les dynamiques urbaines et rurales et les liens entre ces espaces au-delà des limites institutionnelles. On peut affirmer que les espaces intermédiaires sont transfrontaliers. Plus loin, nous verrons que la dynamique urbaine atteint ces espaces avec l'émergence des petites villes frontalières et leur forte croissance. Ces faits majeurs déterminent l'importance des dynamiques sur les espaces transfrontaliers et posent deux types de problématiques révélées dans l'étude du PDM. Celles-ci montrent les facteurs d'attraction vers ces espaces et, du même coup, indiquent les nécessités d'aménagement pour que ces facteurs soient positifs.

D'abord, il s'agit de l'articulation entre espaces ruraux et urbains. La gestion des espaces ruraux et le développement des relations villes-campagnes vers des dynamiques productives (le développement agricole notamment) s'inscrit dans la problématique de



l'aménagement des espaces intermédiaires et transfrontaliers. L'importance de tenir compte des capacités environnementales montre également l'attraction de ces espaces pour les nouvelles populations essentiellement agricoles à la recherche de terres fertiles et disponibles. En effet, ayant été des espaces moins peuplés, ils ont été jusque-là préservés d'une surexploitation des ressources naturelles. Les enjeux de l'urbanisation et des crises alimentaires de la fin des années 2010 ont mis en évidence un important besoin de production agricole qui a accru les migrations vers des espaces productifs dont les espaces ruraux frontaliers.

Cette articulation entre espaces urbains et ruraux notamment au niveau des zones frontalières a été à la base du terme de « dynamiques transfrontalières » qui, selon J. Igué (2010), provient des travaux menés par des laboratoires de recherche et bureaux d'études privés tels que le LARES (Laboratoire d'Analyses Régionales et d'Expertise Sociale créé par lui-même), l'Institut National de Recherches Agronomiques (INRA) en Afrique sur financement d'institutions telles que le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) et l'Initiative for Central Africa (INICA)<sup>24</sup> au début des années 2000. Cette notion permet ainsi de mesurer l'impact des frontières sur les flux marchands transfrontaliers et la problématique de la sécurité alimentaire. Elle est également utilisée par (Enda Diapol et Collectif, 2007) pour analyser le fonctionnement des espaces frontaliers. Ces travaux décrivent un rôle important des frontières dans les échanges régionaux à partir des facteurs géographiques, économiques et écologiques tels que l'exploitation des disparités de politiques économiques entre les Etats en présence, les complémentarités écologiques et les réminiscences des traditions socio culturelles des populations vivant à cheval sur les frontières. Enfin les études de l'INICA se fondent aussi sur une notion de « bassins transfrontaliers »<sup>25</sup> qui se caractérise par des relations villes-campagnes.

Cette notion de bassins transfrontaliers est développée à partir d'observations transfrontalières des dynamiques de production et de commercialisation des produits agricoles, du petit commerce et des activités artisanales du secteur informel. Les bassins transfrontaliers seraient donc ces réseaux urbains émergents situés dans les espaces frontaliers où les relations entre les villes et les campagnes montrent l'existence de flux d'approvisionnement dépassant le cadre national. Le marché participe donc à l'émergence de ces espaces transfrontaliers et les villes sont par excellence des lieux de concentration de ressources humaines (Damon, 2005) et donc d'échanges à partir des marchés qui s'y développent. Les pôles urbains sont aussi les lieux d'articulation entre des dynamiques du haut et du bas et entre l'Etat et la société civile. Les questions du développement urbain, de la métropolisation et des réseaux urbains deviennent, par

---

<sup>24</sup> L'Initiative pour l'Afrique centrale (INICA) est une plateforme de discussion et d'action autour des personnes et des groupes actifs dans les initiatives transfrontalières en Afrique centrale (la société civile, le secteur privé, les églises, les universités, les ONG, les autorités locales et nationales, les institutions régionales et les donateurs). <http://www.eldis.org/go/home&id=7593&type=Organisation> consulté le 16/03/2015. L'INICA et le CSAO sont des structures initiés et appuyés par l'OCDE.

<sup>25</sup> Voir à ce sujet l'article de J. Damon (2005) qui décrit ces études de l'INICA en Afrique centrale sur les échanges transfrontaliers dont les premières ont été faites par Roland Pourtier en 2003.

conséquent, des questions importantes pour des politiques d'aménagement relatives aux espaces transfrontaliers.

Le deuxième type de problématique qui montre un intérêt d'étude des espaces transfrontaliers, est lié au renforcement des zones d'intégration économique qui sont des nouveaux espaces de développement. Les zones transfrontalières, les bassins productifs, les nouveaux espaces d'accueil de population comme l'espace médian et les zones d'intérêt régional révélés par l'étude du PDM sont de nouveaux espaces de développement qui induisent des réflexions sur leur aménagement et développement dans une logique territoriale.

La notion d'espaces de développement fait référence certainement à une vision optimiste des initiatives informelles et à l'exploitation des différentiels économiques dans ces espaces en opportunités d'activités économiques et en constructions identitaires ou de socialisation de l'espace commun. B. G. Soulé (Igué et Zinsou-Klassou, 2010, p. 54) montre que le développement des cités et des pôles urbains frontaliers induit d'autres formes de relation qui vont au-delà de simples transactions commerciales pour épouser des initiatives de base, fondatrices d'une conscience identitaire. Cette dernière transforme les enclaves en des espaces dont les ressources et les opportunités de développement sont mises à la disposition des populations. Logiquement, les interactions et coopérations entre les populations et les collectivités territoriales en présence aboutissent à des besoins nouveaux et donc à l'émergence d'innovations territoriales. Par ailleurs, le développement des corridors de liaison entre les espaces périphériques, le développement des infrastructures et le choix de leur nature et emplacement en fonction des échanges, des potentialités et des capacités de création de liens, en font de nouveaux espaces d'intégration économique et de développement.

Tout compte fait, l'intérêt d'accorder une importance aux zones transfrontalières est d'arriver à imaginer des espaces de coopération où l'effet barrière de la frontière est moins contraignante, à favoriser l'inter-collectivité entre les régions (au sens géographique) frontalières. Enfin, ces espaces se révèlent être les meilleurs espaces-test d'impact des politiques publiques au niveau local, notamment les politiques régionales. L'enjeu principal est de faire des zones transfrontalières des espaces de solidarité, d'unité et de coopération régionale active.

L'association et les interactions entre la frontière et la ville aboutissent à un processus d'émergence de nouveaux territoires urbains et transfrontaliers. La ville et la frontière servent donc d'éléments d'analyse du territoire formé sur ces espaces urbains et transfrontaliers à partir des interactions de ces phénomènes. La fonctionnalité de ces espaces apparaît donc comme une dimension qui caractérise ces espaces plus que les logiques de pouvoir et les logiques institutionnelles. Pourtant, celles-ci évoluant depuis l'ère démocratique nous oblige à tenir compte des morcellements institutionnels de l'espace correspondant à des territoires administrés et correspondant ou pas à des échelles spatiales fonctionnelles. Le territoire est donc aussi analysé à travers ces logiques.

### 1.3 Territoires à construire

Le besoin d'un cadre d'analyse du territoire se pose aux géographes et aux praticiens de l'aménagement du territoire et du développement local et va au-delà de la définition du mot territoire. Il est le résultat de nombreuses confrontations scientifiques, professionnelles et de processus sociaux, politiques et économiques complexes dans l'espace que nous essayerons d'analyser en termes de construction sociale dans cette partie.

#### 1.3.1 La question du territoire : notion polysémique

Les nombreuses définitions du mot territoire sont toutes révélatrices d'éléments communs comme : sa polysémie, la pluralité des territoires et la nécessaire articulation des échelles territoriales.

D'abord, le mot territoire est polysémique et son sens a évolué depuis sa première utilisation par les géographes à aujourd'hui. (Beucher et Reghezza-Zitt, 2005, p. 22-36) mentionnent une utilisation du mot territoire remontant à 1971, par la science politique comme la marque essentielle de l'Etat. « C'est le cadre spatial dans lequel s'établit une communauté humaine qui matérialise ainsi sa fixation au sol tout en délimitant les contours ainsi que les limites de sa souveraineté. » J. Levy et M. Lussault (2003) ainsi que M. Ozouf-Marignier (in Vanier (dir.), 2009) indiquent l'emploi « officiel » du mot par les géographes francophones qui remonte à 1982 lors des rencontres Géopoint « Les territoires du quotidien ». Les géographes ont constamment recours à l'utilisation du mot territoire avec plusieurs définitions. Le dictionnaire de géographie (Levy et Lussault 2003 ; 907-916) distingue huit définitions avant de proposer une synthèse similaire à une neuvième. Toutes ces définitions tendant à faire la distinction entre le mot espace et lieu, dans le sens de local, en leur associant surtout des caractéristiques historiques, sociales et politiques. Le territoire tient compte d'un facteur d'historicité et de précision de localité dans un ensemble plus vaste. Il désigne tantôt l'espace avec une forte présence historique, tantôt l'espace socialisé, géographique, humanisé ou encore l'espace contrôlé-borné, l'espace approprié. Il prend donc ampleur dans les sciences politiques et économiques, et pour désigner des espaces dont l'histoire et l'identité peuvent être des ressources. Le sens du territoire est donc inévitablement lié à au caractère social, humain et politique de l'espace. La notion d'espace contrôlé-borné et approprié fait par exemple référence à l'espace d'une société qui s'y établit et s'y identifie ou à celui d'un Etat. De façon générale, toutes les définitions du territoire présentent des caractéristiques liées à :

- *sa matérialité* : double nature matérielle et symbolique ;
- *son appropriation* : idée que l'appropriation exclusive d'un espace par un individu ou un groupe d'individus était une condition de sa nature territoriale ;
- *sa forme de configuration spatiale* : la façon d'appréhender le rapport entre territoire et appropriation a des incidences sur la manière de concevoir le rapport entre territoire et spatialité et d'identifier les espaces pertinents de la territorialité. Appréhension du territoire comme entité unique, strictement définie et délimitée par le contrôle exercé sur l'espace ;

- *son auto-référence* : prendre en compte de façon simultanée ses caractères objectifs, subjectifs et conventionnels.

Le territoire peut se définir aussi, d'après ces auteurs comme « *surface terrestre humanisée* » ; « *Ensemble des lieux où se déroulent les activités humaines, domaine d'intervention et d'aménagement - ménagement, espace de déploiement du double processus d'humanisation - territorialisation de la terre, le territoire est le monde comme domaine de l'habitation des hommes.* » (Levy et Lussault, 2003).

Dans ces approches du concept de territoire, on peut remarquer que la continuité spatiale n'est pas une exigence. Il peut donc aussi être un ensemble discontinu de lieux. La dimension sociale et l'appropriation humaine du territoire apparaissent toujours comme des éléments importants. Car « *ce qui intéresse les géographes qui étudient le territoire, c'est ce que la société fait de l'espace, entendu au sens large, en terme d'appropriation, de contrôle, d'organisation, bref, le processus de construction territoriale.* » (Beucher et Reghezza-Zitt, 2005, p. 27).

On caractérise ici également une dimension matérielle objective et une dimension subjective de l'espace que d'autres géographes ont défini :

- B. Debarbieux (in Lévy et Lussault (dir.), 2003, p. 912), le territoire comme autoréférence ;
- G. Di Méo (2001, p. 39), le territoire multidimensionnel de trois ordres : matérialité, psyché individuelle et des représentations collectives ;
- R. Brunet (1990), espace approprié, géré, aménagé ;
- C. Raffestin (1980, p. 129-130), le territoire, une production à partir de l'espace.

Les appréhensions symboliques, rêvées ou abstraites du groupe social sur l'espace sont mises en évidence ici dans le concept de territoire. Ainsi, M. Ozouf-Marignier (in Vanier, 2009, p33) résume bien cette relation entre le groupe social et son espace, en notant que pour la géographie, la notion de territoire se précise par rapport à celle de l'espace en permettant d'introduire le sujet et l'acteur, ses pratiques et représentations. Cette introduction du rôle de l'acteur, individualise l'acteur par rapport au groupe et introduit plusieurs formes de territoires. C'est certainement cette diversité de territoires que R. Brunet (1990) introduit en notant que toute société a, en général, plusieurs territoires pour habiter, travailler, se recréer et même pour rêver. On évoque donc les concepts d'espace vécu et d'espace perçu.

On peut encore ajouter que le territoire est généralement associé au pouvoir. C'est le contrôle de l'espace, son appropriation et ses délimitations qui font de l'espace un territoire. La définition du territoire est intimement liée au contrôle politique ainsi que ses frontières, sans ignorer la dimension culturelle, mémorielle et symbolique que relate le facteur historique.

Ces éléments sont importants à prendre en compte dans notre analyse sur les recompositions spatiales induites par les dynamiques démographiques, urbaines et par les pouvoirs publics politiques en Afrique de l'Ouest. Dans un contexte en perpétuel mouvement, où les frontières délimitées par les pouvoirs politiques ne correspondent pas forcément aux frontières appropriées par les populations et les groupes sociaux en

place, et où ces groupes sociaux ont des activités et des formes d'appropriation variant au gré des dynamiques de périurbanisation, comment identifier les territoires des acteurs et des groupes sociaux en présence dans un espace transfrontalier ? Cela introduit donc les notions de territorialités et de territorialisation.

La définition de J. Lévy et M. Lussault (2003, p. 919) sur la territorialité, convient mieux aux réalités des espaces transfrontaliers étudiés. La relation au territoire fait référence à une multidimensionalité du vécu territorial de chaque individu socialisé. La territorialité définit par conséquent l'inscription de l'homme dans son rapport à l'espace.

La territorialisation, quant à elle, indique les processus et les dynamiques qui transforment les lieux ou l'espace en territoire. Le processus de territorialisation décrit donc l'ensemble des événements qui caractérisent les actions d'un groupe social dans un espace ayant pour but de se l'approprier, de l'aménager et de s'y identifier. Elle peut relater un processus historique ou une dynamique de jeu d'acteurs que la sociabilité engendre. La compréhension ou l'analyse d'un territoire passe donc nécessairement par la compréhension des processus qui ont abouti à un résultat actuel sachant que ce résultat n'est pas figé, mais en perpétuel mouvement de construction et déconstruction.

L'intérêt d'analyser l'émergence de nouveaux territoires en Afrique est justement de mettre en évidence ces processus de territorialisation à travers les éléments qui les caractérisent et qui permettent de les saisir afin d'en tenir compte dans les actions d'aménagement. Cette même idée du territoire comme résultat d'un construit social, est développée par les géographes du développement local comme F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur (2003, p. 103-105). « *Le territoire est tout d'abord une forme d'organisation inscrite dans l'espace et construite socialement par les interactions entre les acteurs locaux : économiques, sociaux, institutionnels. Il résulte, par conséquent, d'un processus non naturel et non permanent des synergies des coopérations entre acteurs.* » Ces auteurs présentent là le territoire comme un système dynamique organisé qui s'impose en termes de construit social permanent, en constante appropriation, dans lequel les relations de proximité géographique et institutionnelle sont des éléments centraux. Le construit social est un mécanisme de coordination entre acteurs qui renvoie à la territorialisation. Les limites du territoire apparaissent donc comme des lieux d'interactions de réseaux, de stratégies et d'interdépendances entre acteurs reliés entre eux (Leloup, Moyart, Laurence et Pecqueur, 2005, p. 7). Ces limites ne sont plus seulement liées aux périmètres politico administratifs, mais tiennent compte d'un jeu d'acteurs autour de ces périmètres. Ce sont ces interdépendances aux frontières du territoire national qui semblent caractériser nos espaces transfrontaliers à travers les pratiques commerciales et l'utilisation marchande opportuniste de l'espace frontalier.

En conclusion, sur le concept de territoire, on peut retenir que sa polysémie permet une ouverture vers une multidisciplinarité et l'intégration d'autres considérations, notamment ethniques, culturelles et politiques, pour caractériser les territoires en émergence aux frontières des cinq Etats d'Afrique de l'Ouest.

### **1.3.1.a Le territoire dans le nouvel ordre géographique mondial**

Les recompositions spatiales dans le monde, permettent de relever une préfabrication des territoires, qui ne revient plus à se centrer sur le seul territoire pertinent celui d'un Etat dont les limites définissent le pouvoir politique. Considérant ces mutations spatiales et les réformes administratives et institutionnelles, B. Antheaume et F. Giraut (2005),

décrivent un processus de re-fabrication de nouveaux territoires au détriment du seul territoire étatique, même si ce dernier a encore de beaux jours notamment en Afrique subsaharienne. « *Il fait même preuve de résilience là où il paraissait le plus menacé, en Afrique subsaharienne notamment où de violentes crises et guerres civiles contemporaines l'atteignent profondément sans toutefois l'achever, si ce n'est dans de cas très rares comme en Somalie.* » La création de nouveaux territoires est ainsi le résultat des nouveaux systèmes de gouvernance locale qui autonomise ou donne des pouvoirs à certaines composantes du territoire national. C'est aussi le transfrontalier qui est encouragé avec des politiques d'intégration régionale de plus en plus poussées. Nous sommes bien dans le cas d'émergence de nouvelles formes de territoires définies par de nouveaux types de rapports des groupes sociaux à leurs espaces. Ces rapports intègrent désormais la possibilité d'impliquer les populations dans la gestion publique à travers les élections locales, voire la participation aux découpages locaux comme au Mali (Lima, 2003).

On pose ici, clairement la problématique de notre recherche qui s'insère dans le questionnement de la fabrication permanente de territoires locaux, au gré des réformes administratives et institutionnelles en lien avec les pratiques sociales, spatiales, culturelles voire économiques entre les groupes sociaux vivants sur les espaces frontaliers. La territorialité transfrontalière est-elle un nouveau territoire naissant dans les dynamiques actuelles de recompositions spatiales et institutionnelles ? L'analyse du processus de territorialisation nous permettra d'apporter des éléments de réponse à ce phénomène d'émergence de nouveaux territoires.

L'analyse de A. Mbembé (in Antheaume et Giraut (dir.), 2005, p.14) sur l'effacement relatif du territoire national africain et de ses frontières, pour identifier les nouveaux espaces des pratiques et des représentations présente à ce sujet l'intérêt de questionner par delà le concept de territoire, la notion de frontière et des limites territoriales et leur place dans les politiques publiques. Les espaces de la guerre, du religieux, de la métropolisation, de l'échange mais aussi de la sexualité et des recompositions en grands ensembles qu'ils agencent ou qu'ils révèlent sont cités à juste titre dans « *une géographie en genèse, faite de limites virtuelles et réelles* ». Le territoire apparaît comme un croisement de mobiles, et se définit essentiellement par l'ensemble des mouvements qui s'y déploient.

Ainsi, les mutations géographiques et économiques actuelles nous invitent forcément à ne pas s'intéresser qu'au territoire mais aux territoires et à l'entre deux territoires ou encore à la mobilité de l'espace (concept d'espaces mobiles). Comme l'ont montré S. Beucher et M. Reghezza (*Op. cit.*), l'éclatement des identités en micro territoires déterminés par les stratégies individuelles, ne signifie pas la fin des territoires mais la construction d'une nouvelle territorialité fonctionnant en réseau avec d'autres territoires participant à la même identité. La notion de réseau, de discontinuité du territoire et des liens entre différents lieux sont développés par M. Vanier (2010) dans son essai sur l'inter territorialité. Les logiques d'interdépendances du système des territoires sont analysées à travers ce concept.

Les recherches sur les processus de territorialisation dans les espaces transfrontaliers africains interrogent aussi les logiques et relations entre différents territoires de différentes échelles. S'intéresser aux liens, relations et interrelations entre territoires frontaliers et entre eux et d'autres territoires sur d'autres échelles, peut aider à comprendre l'articulation d'échelles, et à identifier de nouvelles méthodes d'élaboration

de politiques publiques. La question des limites territoriales se pose alors en termes de leur pertinence et du rôle qu'elles jouent dans ces relations entre territoires. L'inter territorialité est donc une notion qui peut être opérationnalisée à travers l'analyse du rôle et de l'effet de la frontière : barrière, passage, interface, etc. La limite perçue comme un espace intermédiaire au lieu d'être une barrière est une analyse intéressante qui met en lumière la construction du territoire transfrontalier autour de l'objet frontière. Elle interpelle, par conséquent, la mise en place d'un système de coordination de politique nationale et régionale (au sein de l'UEMOA) par les infrastructures (de transit et de services de douane) sur une frontière. Car, selon M. Vanier (*Ibid.*), le processus de territorialisation commence par la spécification, c'est à dire la différenciation des politiques publiques en fonction des territoires auxquels elles s'adressent.

Dans notre analyse, nous privilégierons l'étude de ces processus permettant de tendre vers un construit social, le territoire transfrontalier. Ainsi, nous parlerons plus de territorialisation. Cependant, il faut considérer les travaux qui mettent en valeur l'insuffisance du concept de territoire pour tenir compte des nouvelles mutations spatiales et de certaines dynamiques internes des sociétés traditionnelles exprimant d'autres types de rapport à l'espace que ceux connus. Comme objet géographique et politique, il est clair que concevoir le territoire dans un espace continu aux limites matérielles clairement définies est plus confortable. Mais, aujourd'hui et dans nos espaces transfrontaliers, les pratiques des populations ainsi que les représentations et les discours, décrivent une forme de rejet des frontières institutionnelles étatiques actuelles. Ces frontières apparaissent, pour certains, comme des « cicatrices » de l'histoire de la colonisation. La question est posée, tant les limites, c'est-à-dire les frontières, n'ont plus la même importance pour l'acteur local et l'acteur public aménageur.

Pour l'acteur social de base, la frontière est ambivalente, entre opportunité d'affaire commerciale et entrave à la libre circulation et à la mobilité. Pourtant, l'efficacité des politiques d'aménagement telles que conçues actuellement ainsi que le développement local la frontière et sa manifestation dans l'espace est nécessaire. Il est donc important de tenir compte des territorialités qui se manifestent au croisement entre toutes ces représentations et des différentes utilisations de l'espace transfrontalier. L'ensemble des lieux de vie des populations dans l'espace transfrontalier, les lieux d'activités professionnelles, la localisation des relations entre les membres d'un même réseau d'acteurs ou de groupe social relatent ces croisements entre espaces vécus, perçus, appropriés et représentés. Nous en déclinerons les territorialités qui en résultent d'action, de ses réseaux et de ses représentations spatiales.

### **1.3.1.b Les formes de territorialités dans la géographie contemporaine**

La création permanente de nouveaux espaces de pouvoir tenant plus ou moins compte des anciennes limites administratives est une réalité des recompositions territoriales en Afrique de l'Ouest à la faveur de l'urbanisation et de la décentralisation. Les nouvelles échelles de pouvoir qui émergent actuellement sont les intercommunalités. Elles naissent dans une dynamique de coopération et de partenariat entre élus et acteurs locaux sur des espaces non forcément continus. Ces intercommunalités offrent une possibilité de prise en compte des complémentarités spatiales, des interactions entre populations et acteurs publics et des jeux d'acteurs dans un dépassement des limites des territoires classiques. La territorialisation transfrontalière se construit sur ce modèle

coopératif négocié, entre des acteurs multiscales, comprenant des citoyens de plus en plus informés et consultés, mais aussi des acteurs multiformes issus de la « société civile » (associations, ONG etc.) (Bussi, 2007). Cette géographie de la démocratie ne fait que révéler l'importance des constructions sociales et des dynamiques d'acteurs dans le processus de territorialisation. Même si le concept de territoire classique ne permet pas de rendre compte explicitement de la mobilité de ces frontières, le processus de territorialisation permet de rendre compte de ces dynamiques et offre une nouveauté au concept de territoire qui est une résultante non figée d'un processus.

Les nouveaux concepts proposés à discussion lors des entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble juin 2007 (Vanier (dir.), 2009) comme l'espace mobile (D. Retaillé), l'intermédiarité (C. Queva et G. Vergnaud), la spatialité (Y. Chalas, L. Cailly) ou encore l'inter-territorialité (Vanier, 2010) apparaissent non seulement innovants pour tenir compte de cette réalité du monde actuel mais, on voit bien qu'ils s'accrochent à définir toujours une territorialisation permanente particulière. Le nouveau contexte ne fait qu'enrichir le processus de territorialisation et permet d'envisager une certaine flexibilité du concept de territoire en intégrant notamment les enjeux liés à la forte mobilité et aux interactions de réseaux d'acteurs. La notion d'espace réticulaire rend bien compte de ces interactions. Les habitants des territoires sont liés et insérés dans des réseaux ayant des influences fortes comme par exemple des associations de ressortissants de village vivant à l'étranger, des organisations de sociétés civiles, des syndicats ou associations professionnels qui interagissent à travers des mécanismes divers dans les actions locales de développement.

On peut citer plusieurs exemples illustrant ce fait d'influences diverses sur les pouvoirs locaux du territoire qui mettent en évidence des logiques réticulaires. L'exemple de la frontière Sénégal-Gambie où, avant chaque saison de pêche, les pêcheurs Sénégalais vont se référer à des dépositaires traditionnels Gambiens est révélateur d'une influence traditionnelle forte des populations d'un espace frontalier sur l'autre, en termes de pratiques économiques sociabilisées. Ces Gambiens ont un territoire de pêche qui s'étale au-delà de la frontière nationale. Mais cette pratique échappe aux contrôles des pouvoirs publics. L'exemple de la frontière du Bénin-Nigéria à Kraké (commune de Sèmè Kpodji) où les activités commerciales de contrebande (trafic de produits pétroliers) et de change (entre le franc CFA et le Naira) entre des commerçants Nigériens proches de la frontière font que ces derniers tentent d'influencer l'élection locale dans cette commune pour s'accaparer du pouvoir en leur faveur, étant donné qu'en principe le commerce d'essence en provenance du Nigéria est illicite.

Le territoire en Afrique de l'Ouest se situe donc au cœur de ces débats entre difficultés de restituer les phénomènes de recompositions spatiales dont les causes comprennent l'urbanisation, les fortes mobilités et les changements institutionnels (décentralisation, découpage, intégration régionale).

### *1.3.2 La problématique de la définition du territoire dans la nouvelle géographie de l'Afrique de l'Ouest*

La littérature, en géographie, souscrit à l'idée d'une vue critique sur le concept de territoire dans le contexte actuel, particulièrement de l'Afrique de l'Ouest. Les limites du



mot territoire se fondent, d'une certaine manière, sur son caractère figé et sur ses frontières précises. Le concept de territoire classique évoque aussi un caractère institutionnel et le pouvoir d'une autorité publique sur un espace donné. Pourtant, les nouvelles formes de pratiques spatiales sont marquées aujourd'hui par une recrudescence de plusieurs logiques de dépassement de territoire. Analyser les dynamiques transfrontalières, comme dynamique de construction d'un espace de pouvoir, nécessite de déterminer des éléments d'analyse caractéristiques des enjeux actuels. Dans la partie qui suit, nous présenterons les nouveaux éléments de définition du territoire qui s'inscrivent dans le dépassement du concept classique de territoire et ce qui permet de prendre en compte la particularité des espaces de frontière. Nous verrons, ensuite, comment la fabrique du territoire s'opère et s'analyse dans ces enjeux.

### **1.3.2.a** *Caractériser les territoires de mobilité*

Les dynamiques migratoires montrent d'importants liens entre populations et différents types d'espaces. Par exemple les retours hebdomadaires (lors des week-end des travailleurs en villes dans leurs villages d'origine) observés dans certains pays comme au Bénin et au Niger) traduisent ces liens entre campagnes et villes. Les relations en réseau s'étalent parfois sur des espaces non soumis à un pouvoir quelconque. Les fortes mobilités entre villes–campagnes proches renforcent les relations commerciales, tout en permettant à la ville de jouer un rôle de moteur de développement et de pôle économique. Les changements fréquents des politiques locales tendent à redéfinir les espaces de pouvoir pour tenir compte de ces dynamiques d'acteurs mais ces changements se font à des rythmes très lents. En décrivant des situations d'émergence de nouvelles territorialités, de nombreux auteurs montrent que les dynamiques actuelles des populations semblent s'affranchir de ces éléments de définition du territoire. Ce sont, notamment, les frontières fixes et les logiques institutionnelles qui ne correspondent plus aux descriptions, ni aux vécus, aux limites d'espaces appropriés, ni aux représentations spatiales des acteurs. Ces aspects sont désormais inscrits dans des réseaux spatiaux plus flous.

C'est ce que les nouveaux concepts tels que l'espace mobile, la spatialité, l'inter territorialité ou encore l'intermédiarité, tentent de mettre en évidence. De façon opérationnelle, il est difficile de les analyser dans les terrains étudiés, tant ils s'avèrent décrire des phénomènes en cours avant qu'on ait un aboutissement de territoires locaux en dehors des territoires des Etats. En réalité, les acteurs se situent dans des trajectoires d'affranchissement des frontières barrières pour la simple raison que les dynamiques internes, notamment l'urbanisation et les pratiques réticulaires sont plus fortes et que les politiques publiques actuelles d'aménagement du territoire sont encore, pour beaucoup de pays au stade de conceptualisation.

Il est évident que s'intéresser à ce qui se passe entre deux échelles spatiales ou deux espaces de pouvoir (inter territorialité, intermédiarité), ou le fait d'utiliser les pratiques réticulaires (espace mobile) pour analyser les processus territoriaux reste une avancée notable en termes d'outils d'analyses. Ces concepts dépeignent souvent une réalité africaine historiquement ancrée dans les pratiques des populations. La pression démographique et urbaine ainsi que les effets des changements climatiques n'ont fait qu'accentuer ces mobilités, migrations ou même les représentations des acteurs.

L'intérêt de l'étude du territoire aujourd'hui réside dans l'analyse du processus de sa fabrication, des interactions des acteurs sur un espace donné de pouvoir ou tendant à créer une forme d'appropriation de l'espace d'un groupe social. Notre recherche s'inscrit dans l'analyse du croisement de ces logiques d'en bas par rapport aux politiques publiques actuelles émanant des acteurs publics (exerçant le pouvoir politique). La notion de transfrontalier permet, en cela, de construire un double regard sur le concept de territoire. Le premier porte sur les liens entre différents territoires frontaliers à travers les relations spatiales entre les acteurs de ces territoires. Le deuxième regard, plus spatial, est l'analyse de la morphologie d'un tel système territorial. Son fonctionnement et son organisation vont décrire les fonctions économiques, sociales et institutionnelles que les acteurs donnent à leur territoire et le construisent tel quel. Le recours au concept de territoire s'effectue à travers un système construit grâce à des éléments et des relations entre ces éléments.

On analysera donc l'institutionnalisation des principes de développement et des politiques publiques qui ont forcément un impact sur les pratiques des acteurs locaux et sur leur représentation spatiale en d'autres termes les territorialités. L'hypothèse posée est que le territoire se construit d'abord sur la base d'un système réflexif et une manifestation d'auto organisation. A partir de là nous pouvons montrer comment l'émergence de nouveaux territoires est finalisée ou pas par les logiques institutionnelles. On pourra ainsi définir des éléments de lecture des territoires africains.

Pratiquement les espaces urbains situés à proximité des frontières étatiques et entretenant des relations transfrontalières dénommés espaces urbains transfrontaliers, apparaissent pertinents pour répondre à ces questionnements. En effet, la première cause de recompositions spatiales semble être la dynamique d'urbanisation qui a connu une intensité extraordinaire ces dernières décennies. La question est comment cette urbanisation donne lieu à l'émergence de nouveaux territoires ? Comment peut-on identifier ces nouveaux territoires ? Les éléments de définition et de structuration spatiale confrontant plusieurs approches dont celle de P. Grand et G. Darier (2007)<sup>26</sup> (cf. figure 2 ) peuvent-ils être utilisés pour définir une grille d'analyse du territoire africain en considérant l'histoire du peuplement de ces espaces ?

En effet, P. Grand et G. Darier proposent une définition du territoire en établissant des liens de construction sociale entre les quatre sommets du modèle de production de l'espace à cinq éléments de R. Brunet et O. Dollfus (1990) à savoir : approprier, exploiter, échanger, habiter et gérer. L'espace est caractérisé selon différents plans d'analyse de la structuration du peuplement, de l'organisation des relations entre les habitants et de l'utilisation des ressources territoriales. Et l'acte humain sur chaque caractéristique constitue un acte de territorialité.

---

<sup>26</sup> Cf. « Qu'est ce qu'un territoire ? » G. Darier et Ph Grand, 2007 disponible sur [http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/file/Dossiers\\_et\\_documents/stages/08Organigramme\\_Territoire.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/file/Dossiers_et_documents/stages/08Organigramme_Territoire.pdf), consulté le 09/10/2012.

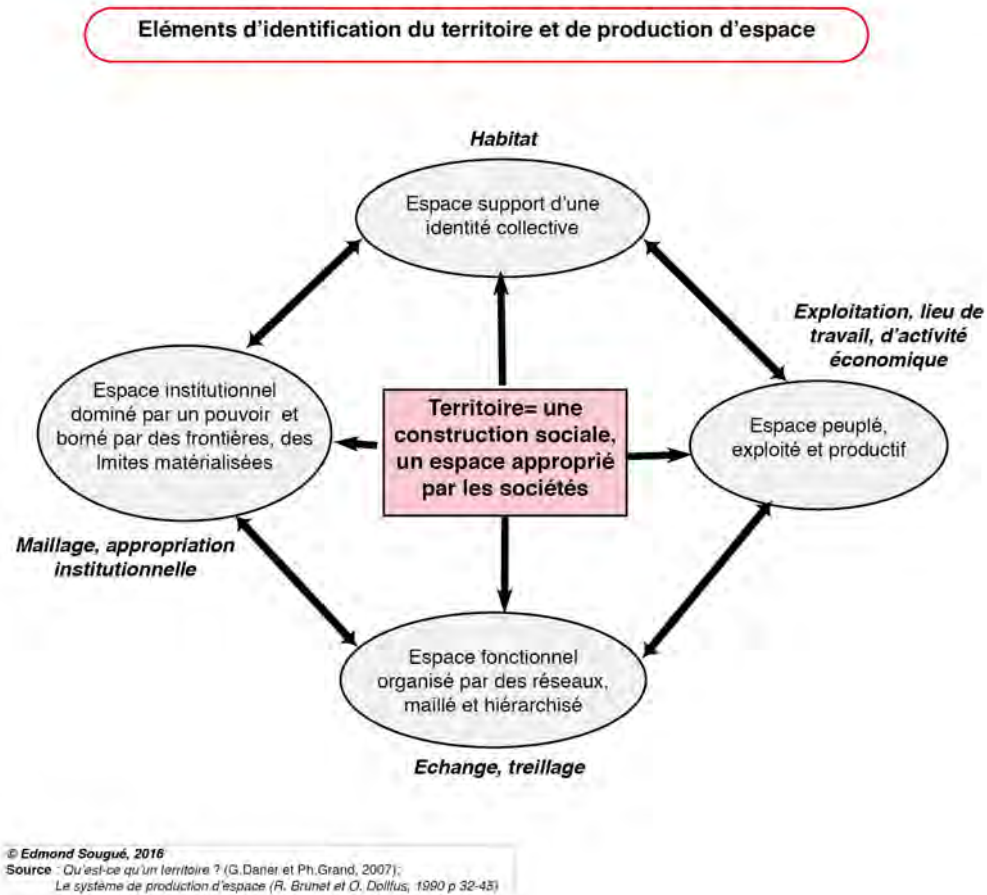


Figure 2 : Éléments de définition du territoire

Si les trois premières structurations (exploitation, habitat, échange) semblent évidentes à décrire par les réalités du terrain, l'approche politico institutionnelle dominée par un pouvoir avec des limites matérielles sur une portion d'espace est tout ce qui constitue l'enjeu du processus de territorialisation transfrontalière. C'est ce dernier élément en construction qui détermine la spécificité du territoire transfrontalier car les limites ne sont pas forcément institutionnelles ou matérielles. C'est le mécanisme de mobilité des frontières ou de l'espace qui permettra d'en rendre compte. La dynamique transfrontalière s'étend au delà de la limite juridique du pouvoir étatique.

D'autres formes de coordinations se mettent en place entre les acteurs locaux. Le pouvoir local apparaît finalement comme un mélange de plusieurs dynamismes d'articulation entre acteurs locaux, collectivités locales voisines et ensuite les Etats voisins. La coopération transfrontalière prend ici tout son sens, et nos terrains étudiés révèlent ce fonctionnement avec la naissance d'une nouvelle forme de pouvoir territorial à partir de coopération entre collectivités territoriales encouragée par les politiques d'intégration régionale. La coopération transfrontalière incite à son tour les acteurs locaux à s'appropriier l'espace commun transfrontalier dont le pouvoir réel en place est une articulation entre différents pouvoirs voisins. Il se passe que la présence de la frontière fait naître un territoire particulier où le pouvoir est une combinaison quotidienne de plusieurs pouvoirs aux limites floues.

L'émergence de territoires en Afrique de l'Ouest fait référence à une manifestation auto organisée. Les logiques d'émergence correspondent à une montée en puissance des organisations de base aux dépens des logiques de verticalité. C'est le déclin de la verticalité au profit de l'horizontalité. Dans cette logique « *d'auto- organisation permanente, le territoire ne serait plus une donnée, il serait au contraire l'affirmation d'un construit coproduit...* » (Chalas, in Vanier (dir.), 2009, p. 180). Cette idée résume la problématique du processus de construction territoriale. Cela reviendrait à dire, que de territoire définitif, il n'en existe point. Tout n'est que processus en permanente évolution, un système de mouvement d'hommes, d'espace, de facteurs de production, de liens socioculturels et de pouvoir, en somme de construction.

### **1.3.2.b La complexité des institutions territoriales dans les espaces transfrontaliers ouest africains**

Depuis presque une décennie de lancement des actions de coopération transfrontalière, les processus en cours sur certains espaces transfrontaliers peuvent se décrire à travers plusieurs indicateurs de territorialisation transfrontalière. Le renforcement des dynamiques entre acteurs allant de simples coopérations informelles aux partenariats plus formels se consolide avec des projets de signature d'accords, de conventions cadres et de traités. Différents outils institutionnels sont élaborés par des organisations régionales (CEDEAO) et continentales (Union Africaine) pour définir un cadre institutionnel aux espaces et actions de coopération. On peut citer par exemple la Convention de Niamey, adoptée par la 23<sup>ème</sup> Conférence de l'Union Africaine en juin 2014, qui participe à la mise en œuvre du Programme frontière de l'UA (PFUA) et vise à promouvoir et à renforcer les relations de bon voisinage entre communautés frontalières, administrations territoriales et autres entités, y compris à travers la conclusion d'accords et d'arrangements spécifiques à cette fin<sup>27</sup>. Cette convention est ratifiée, pour l'instant, uniquement par le Niger en décembre 2014. Elle définit un cadre de coopération transfrontalière entre les acteurs, et permet de ce fait, de donner une référence pour les actions dans ce sens. Le Programme Frontière (PFUA) lui-même a pour objectifs, entre autres, de faciliter et renforcer les dynamiques de coopération transfrontalière de proximité, les initiatives régionales de coopération et l'intégration régionale.

Plusieurs actions locales transfrontalières et conventions de coopération transfrontalière entre les acteurs frontaliers s'appuient sur ces actes régionaux et continentaux, même s'ils restent à les traduire par des mécanismes juridiques et législatifs plus clairs au niveau des Etats. Par exemple, la convention de coopération sanitaire transfrontalière<sup>28</sup> dans la zone Tominian-Kossi (espace transfrontalier Burkina Faso-Mali du côté ouest du Burkina Faso) portant sur la gestion du centre de santé transfrontalier construit au bénéfice des populations dans les villages frontaliers voisins de Ouarakuy et de Wanian, s'appuie sur le cadre de coopération balisé par la CEDEAO

<sup>27</sup> Cf. projet de convention consultable <http://www.peaceau.org/uploads/ua-convention-niamey-fra.pdf> : consulté le 19/09/2014

<sup>28</sup> Cf. Convention portant création d'un groupement de coopération sanitaire transfrontalière entre la commune rurale de Djibasso, province de la Kossi, région de la Boucle du Mouhoun, (Burkina Faso) et les communes rurales de Mafoune et de Mandiakuy, cercle de Tominian, région de Ségou (République du Mali). Nov 2011.

à travers son Projet d'Initiatives transfrontalières<sup>29</sup> et le Programme Frontière de l'Union Africaine. La convention locale de gestion des ressources naturelles transfrontalières dans la même zone signée entre les différentes collectivités et acteurs frontaliers permet à ces derniers de formaliser de manière consensuelle des mesures de gestion participative et commune des ressources naturelles partagées entre les communes frontalières de l'espace transfrontalier. Ces conventions locales s'adosent à ces outils juridiques existants et aux accords de partenariats entre les pays concernés.

Le projet de convention de coopération transfrontalière comportant la mise en place d'une structure de gouvernance (appelée Cellule de Coopération Décentralisée Transfrontalière -C3Sahel) dans la zone de l'IIRSahel et le traité d'amitié et de coopération Burkina Faso–Mali–Côte d'Ivoire, sont également des outils en cours d'adoption pour formaliser des actions de coopération sur des espaces informels. La prise de conscience de l'importance de ces espaces transfrontaliers par les acteurs du développement, les États, les institutions d'intégration et les collectivités passe ainsi par la revue des cadres législatifs et juridiques de coopération. Ces cadres et mécanismes sont pour l'instant inexistantes ou inappropriés pour formaliser le fonctionnement des espaces de coopération transfrontalière. A travers ces nouveaux mécanismes en cours d'élaboration, on peut voir la fabrique de territoires institutionnels transfrontaliers régis par des mécanismes de fonctionnement et de coopération qui peuvent être définis en référence aux textes législatifs et juridiques nationaux et aux instruments internationaux (accords bilatéraux, conventions) ratifiés.

Au cours des différents échanges et rencontres effectués avec les acteurs nationaux en charge des questions de frontière et les directeurs en charge de la décentralisation (au Mali, au Burkina Faso et au Niger), on note que ces pays ont déjà prévu des révisions des codes des collectivités prenant en compte de nouvelles dispositions pour que celles-ci puissent mettre en place ou faire partie d'organismes de coopération transfrontalière. Le Programme de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (PAGIF) du Burkina Faso en cours d'adoption prévoit la révision complète et la relecture des textes législatifs relatifs aux frontières pour mettre en place des mécanismes permettant aux collectivités d'initier et de gérer des projets communs de coopération transfrontalière. Les expériences réalisées servent ainsi de tests de nouveaux mécanismes à mettre en place.

Les Etats se sont donc lancés dans l'élaboration de politiques nationales frontalières, sous l'incitation du Programme Frontière de l'Union Africaine. Ainsi, on assiste à une redirection des projets transfrontaliers vers le développement économique des territoires frontaliers et transfrontaliers avec un accent sur le renforcement de l'offre d'infrastructures et des services aux populations. En outre, l'apparition de nouveaux acteurs de la gouvernance territoriale, structurés à tous les niveaux de pouvoir, appuyés par les partenaires étrangers, renforce l'intérêt et le plaidoyer pour des interventions auprès des collectivités frontalières afin qu'elles contribuent à ces problématiques.

Il s'agit notamment d'organisations continentales telles que Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA) et ses démembrements dans les cinq régions africaines (Afrique Centrale, de l'Est, de l'Ouest, du Sud, et Maghreb), d'organisations régionales

---

<sup>29</sup> Le programme d'Initiatives Transfrontalières de la CEDEAO est défini par la Décision A/DEC.2/01/06 du 12 janvier 2006 relative à l'adoption du concept de pays-frontière et le développement de la coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO.

telles que le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA (CCT) et d'associations nationales des pouvoirs locaux telles que les associations nationales des municipalités, des communes, des régions ou encore des maires. Ces acteurs, avec des positionnements multi niveaux, défendent une place plus importante à accorder aux collectivités territoriales élues. Dans le cadre des politiques de décentralisation elles militent en faveur d'un renforcement du rôle et de la place des collectivités territoriales comme acteurs politiques, institutionnels incontournables du développement. Le CCT, par exemple, dans l'élaboration de son programme de travail et de financement des projets, met l'accent sur les projets transfrontaliers portés par des collectivités frontalières.

L'intégration des enjeux de coopération transfrontalière dans les agendas des acteurs régionaux, ainsi que dans les actions-interventions des principaux partenaires au développement est une des tendances fortes qui va structurer le paysage et les domaines de financement futurs de l'aide au développement. En l'occurrence, les programmes soutenant la coopération transfrontalière, qui sont des bases de formalisation institutionnelle de ces espaces, sont financés en grande partie par l'aide extérieure. Le programme frontière de l'UA est financé en grande partie par la Coopération allemande (GIZ). Le programme de développement des zones frontalières de l'UEMOA bénéficie des promesses d'appui de l'Union Européenne et de la Coopération suisse. Cette dernière est également active dans le financement des infrastructures dans les espaces transfrontaliers comme dans la zone SKBo (marchés, aménagement de bassins hydro-agricoles transfrontaliers, pistes rurales transfrontalières). Le projet d'Initiatives transfrontalières de coopération (LOBI) mis en œuvre depuis 2011 par le bureau régional Afrique de l'Ouest du Fond d'Équipement des Nations Unies (UNCDF) est financé par le Luxembourg à travers le système des Nations Unies. Il faut ajouter d'autres projets en cours de mise en place notamment dans le domaine de la sécurité dans le Sahel. Il s'agit par exemple du projet français d'Appui à la Coopération Transfrontalière dans le Sahel (ACTS), avec l'appui du Bureau de l'envoyé spécial des Nations Unies au Sahel, le projet *Border Management & Border Communities in the Sahel* financé par le Japon (en cours de mise en place au PNUD), pour ne citer que ceux là. Ces exemples montrent que la formalisation des espaces transfrontaliers à travers des mécanismes de financement se base encore et largement sur un apport extérieur. La défaillance des Etats et des collectivités est en partie comblée par l'aide extérieure étrangère qui opère tant bien que mal dans un domaine non balisé, non organisé et sans vision de territorialisation clairement définie. Il s'agit, pour la plupart, d'une approche de financement de projets à courts et moyens termes, généralement de durée inférieure à 5 ans. Même si les projets sont toujours initiés et élaborés pour résoudre des problèmes et préoccupations des populations, ils posent le problème de leur intégration et cohérence avec les stratégies territoriales en cours.

Ces tendances présagent donc d'une prise en compte progressive des enjeux de développement transfrontalier mais, de manière non coordonnée, sans une vision clairement définie. Ceci explique que le travail sur l'adaptation des cadres juridiques nationaux et internationaux et des outils de financement de la coopération transfrontalière ne s'effectuent pas dans une vision clairement établie de territorialisation. Il s'effectue sur la base des expériences pour adapter des situations problématiques à la limite de la légalité et sur les bricolages institutionnels transfrontaliers faits par les partenaires au développement, afin d'avoir des résultats de leurs projets. Les mécanismes

financiers des collectivités locales n'ont pas encore intégré la spécificité du financement des investissements à cheval sur deux frontières, ni des structures de gestion concertée transfrontalière. Il n'existait pratiquement pas jusqu'à récemment de thématiques relatives à la coopération transfrontalière dans les appels à projets de l'UE (principal financeur de développement en Afrique de l'Ouest à travers les FED), même si la nature de certains appels à projets incite fortement aux coopérations entre collectivités. C'est pour montrer que la thématique transfrontalière est encore nouvelle et que seuls quelques acteurs en font un intérêt majeur, tels que les coopérations française, suisse, allemande et les Nations Unies.

La fabrique de territoires se définit par des mécanismes institutionnels et financiers de coopération entre acteurs, avec un rôle majeur des collectivités légitimes pour porter des projets communs de territoire. Ces collectivités sont également les acteurs institutionnels, porteuses du pouvoir que permettent les cadres législatifs et juridiques nationaux et régionaux. Trois variables compliquent l'équation.

D'abord, il est important d'engager l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement territorial commun entre les collectivités frontalières autour des besoins essentiels des populations : écoles, centres de santé, équipements en eau potable, infrastructures de transport, valorisation et gestion commune des ressources partagées. C'est en effet, à partir d'une gestion commune des espaces frontaliers que l'on peut mieux aborder les questions foncières, maîtriser les flux migratoires et envisager une gestion partagée des ressources naturelles. Mieux, le développement du commerce avec la création des corridors de passage protégés ne peut se faire qu'à travers une politique frontalière et concertée d'aménagement. Le défi se pose alors en termes d'élaboration de dynamique commune transfrontalière portée par tous les acteurs. En d'autres termes il s'agit des outils de projets de territoire et de planification spatiale qui se basent sur des diagnostics transfrontaliers communs et partagés et qui fonctionnent sur des espaces fonctionnels non pas seulement limités par des frontières institutionnelles ou administratives. Ces outils communs sont difficiles à mettre en place car, ils nécessitent une forte articulation entre les différents acteurs institutionnels locaux de part et d'autres des frontières.

Ensuite, l'identification des espaces transfrontaliers, porteurs ou favorables à des initiatives de développement transfrontalier pouvant être le socle d'une territorialisation est une question préalable à la conception de politique territoriale transfrontalière. Mais les enjeux de migration et de mobilité sont fortement présents dans ces espaces et cela montre une forte réalité de transition et d'intermédiation. En effet la migration est liée à plusieurs facteurs comme le durcissement des contraintes écologiques, les instabilités politiques ou encore la pauvreté qui demeurent de facteurs structurels de changement et de diversité de peuplement. Ce sont des problématiques majeures auxquelles la fabrique des territoires transfrontaliers est confrontée. La difficulté mise en évidence ici est que dans les espaces transfrontaliers, les phénomènes de transformations géographiques, économiques et sociales semblent plus présentes et cela s'ajoute à des logiques intermédiaires.

Enfin, il s'agit de la gouvernance territoriale. Sur quels acteurs s'appuyer pour mettre en œuvre les projets transfrontaliers ? Comment coordonner l'ensemble des actions ? Autant de questions qui nécessitent la mise en place et l'animation de cadre de dialogue

et de concertation impliquant les principales autorités locales dans chaque espace transfrontalier. Ceci est difficile lorsque les mandats électoraux des élus en place sont différents. La difficulté de s'inscrire dans des dynamiques de longs termes lorsque que les mécanismes de financement eux-mêmes ne sont pas durables est aussi réelle. Concernant les acteurs de la gouvernance, on assiste aussi plus souvent à l'existence d'un leader et de suiveurs qui font que lorsque le leader s'essouffle ou devient défaillant, les suiveurs peinent à animer les dynamiques transfrontalières engagées. Ce défi pose, par ailleurs, la question de la maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre ainsi que du circuit de financement à mobiliser pour que les réalisations puissent être cohérentes à tous les niveaux, sans dépendre des aléas et lenteurs administratifs nationaux. Il pose aussi la difficulté de la pérennisation des dynamiques, des acquis et de la gestion des investissements transfrontaliers. Comment sortir de l'approche projet vers une approche qui s'intègre dans les outils d'aménagement et de développement locaux ?

Mais, il manque certainement un volet important de cadrage institutionnel. En effet, il faut noter que la coopération transfrontalière n'est pas spécifiquement traitée, comme telle, dans les textes législatifs. Cela peut se justifier par le fait qu'il n'existait pas encore de projets ni d'expériences de coopération transfrontalière entre collectivités territoriales, celles qui se faisaient s'inscrivaient dans l'informel. On ne retrouve donc pas de décrets qui définissent des modalités d'application des conventions et structures qui seraient nées pour de telles coopérations ou structures transfrontalières dotées de personnalité morale. Cependant, les lois prévoient dans les domaines de la coopération décentralisée des possibilités avec des collectivités étrangères mais ne vont plus au delà de la loi. Seul le Code général des collectivités du Niger mentionne le mot transfrontalier. L'avantage est que les projets de conventions et/ou de jumelage-coopération transfrontalière peuvent s'inscrire dans ces cadres. Ces projets ne seront donc pas hors loi. Mais, ils doivent être approuvés par l'autorité de tutelle ou par un comité de jumelage mis en place par l'autorité de Tutelle en l'occurrence l'Etat pour le cas de la Côte d'Ivoire.

La complexité de la fabrique des territoires transfrontaliers s'explique donc sur différentes problématiques que l'étude approfondie de quelques espaces transfrontaliers nous permettra de bien relater en profondeur. On pourra ainsi esquisser des éléments d'analyse permettant de comprendre la construction territoriale sur ces espaces.



## Conclusion du chapitre

Manifestement, l'émergence de villes secondaires et les dynamiques transfrontalières sont remarquables dans les mutations géographiques de l'Afrique de l'Ouest. L'urbanisation des deux dernières décennies est l'une des plus importantes du monde. Les villes, notamment les villes moyennes, naissent et se développent comme de nouveaux espaces géographiques au sein desquels s'organisent un jeu d'acteurs économiques, institutionnels et civils et un jeu d'identités socioculturelles. Elles attirent toutes les attentions surtout en ce qui concerne les problèmes d'aménagement mais aussi par leur capacité à organiser l'espace rural environnant. Les villes se retrouvent au centre des flux de produits et de personnes, des flux de mobilité, de richesses et comme des centres de création de richesses à partir de leurs marchés et de leur potentielle force de connexion et d'échange avec les autres villes et le reste du monde.

On peut noter dans la littérature, un accent sur le rôle et les conséquences de l'urbanisation galopante et de la croissance démographique comme la base d'un processus de changement profond. R. Pourtier (2008) résume bien ce contexte en décrivant une nouvelle Afrique se construisant dans une tension entre ce qui subsiste de coutumes autochtones et les dynamiques d'universalisation. Les acteurs de la modernisation, entrés de plain-pied dans l'« économie monde », entendent aussi participer à la « culture monde » tout en revendiquant leur africanité. Dans cette mutation la ville joue un rôle important de lieu de changement social et économique en instaurant l'usage massif des innovations permises par les nouvelles technologies. La ville devient ainsi comme le « *le lieu par excellence d'élaboration des formes nouvelles d'organisation sociale, à tout le moins leur relais* » (Ibid., p.7-8).

Un second élément permettant d'analyser les mutations est lié à la frontière. Son rôle dans le changement tient à ses fonctions de limites et de rupture mais aussi d'interconnexion. La frontière ouest africaine est constamment remise en cause et de différentes manières. Les limites institutionnelles internes aux pays sont le fait des lois de décentralisation et des découpages territoriaux. Leur franchissement évident dans le fonctionnement national et ne pose pas de problème dans notre analyse. Les frontières internationales, quant à elles, s'élèvent à un niveau symbolique et se présentent comme de véritables limites aux politiques nationales institutionnelles. La problématique du franchissement de ces frontières est posée à travers le mouvement d'intégration régionale qui vise d'une part à freiner leur effet de barrière et à accroître leur effet de lien et, d'autre part, à favoriser la complémentarité tout en s'appuyant sur les phénomènes géographiques et économiques régionaux. La frontière apparaît progressivement comme un objet géographique fondamental qui sera étudié comme tel dans ces différents effets.

Ainsi, L'analyse des modalités et des causes de l'émergence des nouvelles territorialités transfrontalières a été traitée dans ce chapitre. La compréhension de cette territorialisation permet de définir les éléments d'articulations de ces territorialités, même si les deux sont liées. Plutôt que d'étudier ce qui se passe entre deux territoires, c'est-à-dire avec une frontière précise il paraît primordial d'étudier les nouvelles territorialités où les acteurs sont dans des trajectoires d'affranchissement et d'ignorance de frontières barrières, pour la simple raison que les dynamiques internes notamment l'urbanisation et les pratiques réticulaires sont plus fortes et que les politiques publiques actuelles encore au stade de conceptualisation. Il est évident que s'intéresser à ce qui se passe entre

deux échelles, deux espaces de pouvoir, reste également fondamental dans notre travail car, c'est ce qui donnera lieu à la proposition de mécanismes d'articulation de pouvoirs locaux.

L'émergence de nouveaux territoires locaux, de nouveaux espaces de pouvoirs intégrés dans des réseaux sociaux et culturels, est également intéressant car ces territoires locaux (espace mobiles et réticulaires) construits et représentés par les dynamiques des acteurs de base s'affrontent aux territoires fixes limités projetés par les pouvoirs publics en vue des politiques d'aménagement, de découpage pour la gouvernance locale. Cela permet de se situer donc dans une réflexion de dépassement du territoire, en cherchant à dessiner une grille de lecture des territoires comme le propose S. Lima (in Vanier, 2009 ; p171), sans remettre en cause le concept lui-même.

## 2 CHAPITRE 2

### LES ESPACES TRANSFRONTALIERS : ENTRE CROISSANCE DE PETITES VILLES ET DYNAMIQUES TRANSFRONTALIÈRES

Les espaces d'étude choisis pour l'analyse de la construction territoriale transfrontalière en Afrique de l'Ouest sont des exemples d'espaces dans lesquels, les processus locaux mis en œuvre sont essentiels dans la compréhension de leur fonctionnement. Ce sont des exemples d'espace que l'on peut analyser à partir du concept d'espace vécu au sens d'A. Frémont (1976) selon lequel, « *l'espace vécu comprend l'espace des pratiques quotidiennes (l'espace de vie) et l'espace des interrelations sociales (l'espace social) en tant qu'objets de la perception et de la représentation mentale qu'un individu ou un groupe puisse se construire* » (Géoconfluences, 2013). Ces espaces vécus des populations locales vont au-delà des frontières nationales. Plusieurs liens se construisent entre les populations résidentes de part et d'autres des frontières mais, également, à partir des frontières si bien que la frontière est constamment présente dans les pratiques spatiales. Ces espaces transfrontaliers ont été identifiés dans les années 2000, comme étant des espaces pilotes d'expérimentation de nouvelles politiques publiques territoriales allant dans le sens de la consolidation des liens spatiaux et économiques tout en favorisant la proximité géographique, l'intégration et l'aménagement du territoire conjoint. La démarche tend également à introduire l'idée qu'un projet territorial porté par les acteurs, élus et élites locaux, fait partie du processus de territorialisation transfrontalière au sens de la géographie de la démocratie de M. Bussi (2007a, 2007b).

La zone SKBo (Sikasso- Korhogo- Bobo Dioulasso) à la frontière entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, fait partie des premiers espaces transfrontaliers à connaître divers processus institutionnels de consolidation des liens transfrontaliers, sachant que les dynamiques d'en bas étaient déjà bien présentes. De ce fait, l'espace SKBo permet d'analyser d'une part, le rôle acteurs privés dans la construction territoriale et d'autre part de montrer l'importance et l'incidence des processus institutionnels sur ces relations entre acteurs privés.

L'espace transfrontalier Malanville–Gaya est particulier dans son fonctionnement car la proximité entre les deux villes frontalières, leur position et les relations commerciales qu'elles induisent, dans un espace régional plus grand apportent une autre caractéristique à cet espace. Il se distingue des autres espaces de coopération transfrontalière par l'intensité des mobilités, des migrations, mais surtout par l'intensité des échanges commerciaux et économiques se basant sur des réseaux sociaux, culturels et religieux. N'ayant pas encore fait l'objet de projets d'appui à la coopération transfrontalière, il devient intéressant de pouvoir considérer l'ancrage de ces processus locaux et des relations entre les populations locales pour analyser le processus territorial à partir des dynamiques d'en bas.

La zone de l'IIRSahel est une construction politique fondée sur un projet territorial opportunément proposé par des élus des principales villes sahéliennes pour faire face à des enjeux de développement commun. Dans ce sens, analyser le processus initié par des acteurs institutionnels, mais tendant à fonder un cadre de coopération et de solidarité, est une expérience intéressante et riche d'enseignements. Pouvoir croiser ce

projet territorial aux aspirations de populations et à leurs pratiques, offre certainement une opportunité d'analyse de la territorialisation comme processus institutionnel mais aussi ancré sur l'espace commun transfrontalier et dans les pratiques des populations.

Ces trois espaces sont donc choisis pour leur singularité et leur intérêt respectif afin d'analyser le processus de construction territoriale et la problématique de l'émergence des nouveaux territoires. Ils sont choisis chacun pour l'intérêt des thématiques que l'on peut analyser, de leur particularité et de la proximité entre certains thèmes, notamment ceux liés à l'influence des corridors de transport sur les processus de spatialisation et ceux liés aux enjeux de mobilité sahélienne (migration saisonnière, transhumance...) Les pratiques spatiales sont donc analysées en conséquence dans chacun des espaces, selon son histoire, son économie et sa géographie ainsi que des liens entre les différents lieux principaux formant l'espace transfrontalier.

Chacun des trois espaces (Cf. carte 1 section 3.1) est présenté. D'abord selon son peuplement nous décrirons les liens historiques entre les différents lieux frontaliers. Ensuite, selon le positionnement de ces espaces dans la région ouest ouest-africaine, nous montrerons comment les villes émergent dans ce contexte de peuplement. Enfin, les relations économiques et socioculturelles, entre les acteurs de ces espaces qui en font des espaces uniques et solidaires, sont présentées.

## 2.1 Les dynamiques géographiques et de peuplement ancien

Pour mieux comprendre le fonctionnement des espaces transfrontaliers étudiés actuellement, il est nécessaire de faire un détour par l'histoire de leur peuplement. L'appropriation actuelle de l'espace partagé entre les frontières, s'est effectuée progressivement au gré des conquêtes spatiales, des migrations pour cause de conflit ou de recherche d'opportunités d'activités économiques ou encore en fonction des rapports de force en présence à des moments donnés.

### 2.1.1 *Le Kéné Dougou, préfigure de l'espace transfrontalier SKBo aux confins de trois pays*

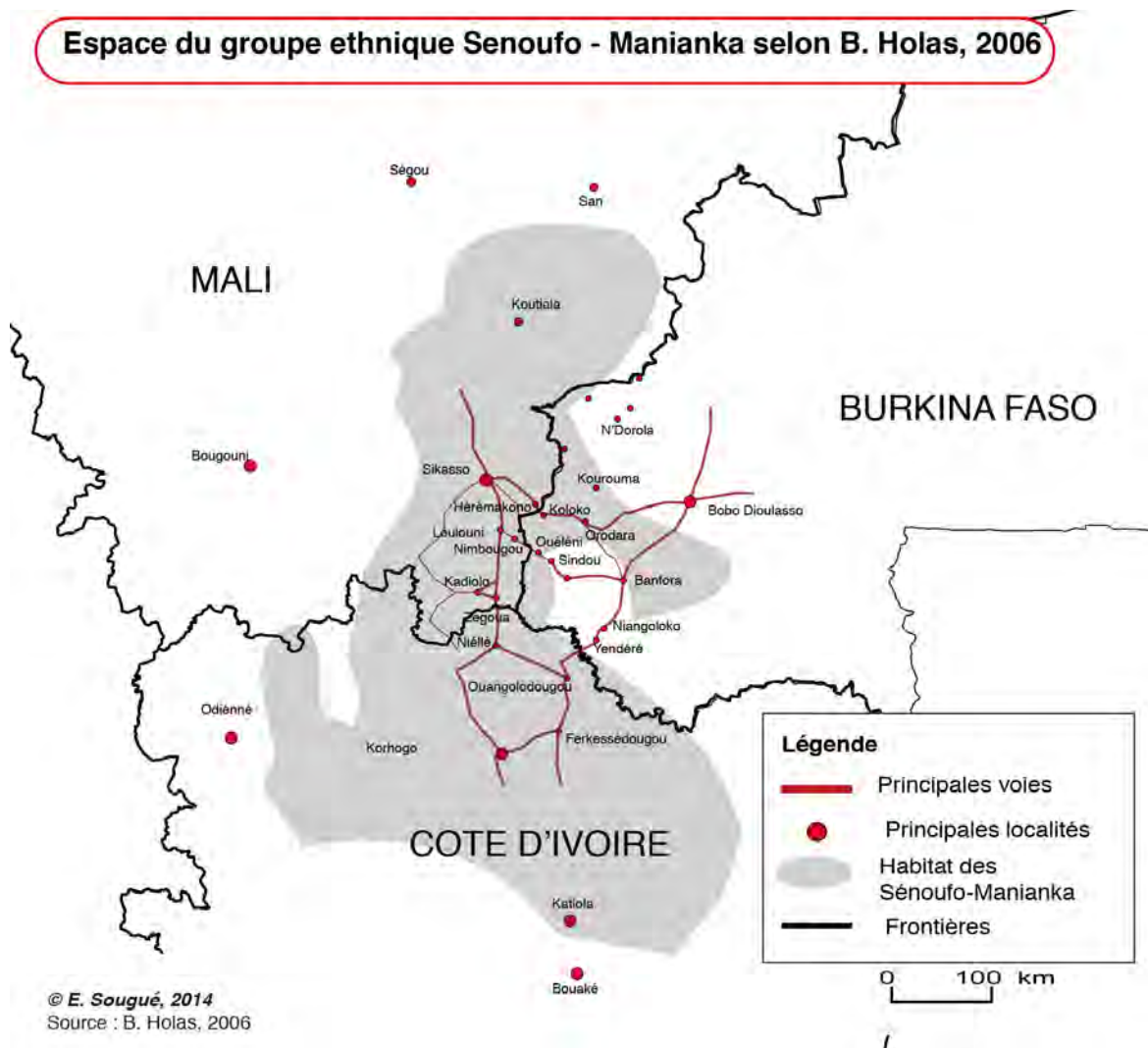
L'espace formé par les villes moyennes de Sikasso, Bobo Dioulasso et Korhogo appelé SKBo, fait anciennement partie du royaume du Kéné Dougou (« terre des lumières » en dioula), nom de ce royaume qui se posa comme l'ultime bastion face à la conquête coloniale française à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle mais qui tomba le 1<sup>er</sup> mai 1898. Fondé au XVII<sup>ème</sup> siècle par des Sénoufos, société essentiellement lignagère issue de diverses migrations tourmentées (Sow, Colin et Renée, 2006) mais originaires des « restes » de l'empire Songhaï, le royaume s'étendait sur les colonies de Haute Volta et de Côte d'Ivoire.

#### 2.1.1.a *Un peuplement mouvementé et recomposé sous diverses dominations*

Le Kéné Dougou comme d'autres royaumes de cette époque du XVII<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle va se constituer pour prendre succéder aux grands empires décadents dans le Sahel et la zone intermédiaire entre le Sahel et la zone côtière ouest africaine. Dans un rayon de plus de 100 km autour, la population appartenait majoritairement à la socio culture Sénoufo. Ce peuple était formé de clans très variés autour de Korhogo, Séguéla, Odienné et Kong (dans l'actuelle Côte d'Ivoire) depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle. C'est lors de la chute de l'empire du Mali qu'ils élargissent leur expansion territoriale vers le Nord jusqu'à Sikasso et Bougouni et vers d'autres régions de l'Ouest, du Sud-ouest et de l'Est en adoptant d'autres cultures et langues telles que le Bambara et le Malinké (Ki-Zerbo, 1994, p. 262). Les historiens s'accordent à dire que le groupe socio culturel Sénoufo est un peuple essentiellement paysan qui exploite à merveille le terroir, égalitaire, très indépendantiste refusant tout système centralisé avec peu de goût pour les grandes conquêtes et le pouvoir étatique. Ce n'est que très tard, qu'ils se mettent à édifier quelques royaumes.

Le royaume du Kéné Dougou organisé autour de Sikasso au XVIII<sup>ème</sup> siècle, est ainsi une extension lointaine de celui de Kong, une cité essentiellement marchande, sous la dynastie des Traoré, des Sénoufos dioulatisés (c'est à dire islamisés). A son apogée au XIX<sup>ème</sup> siècle, sous Daoula Traoré (1845-1865), le Kéné Dougou devient un véritable empire qui s'étend de Tengrela (Mali) à Niéllé près de Korhogo (Côte d'Ivoire) au Sud, et jusqu'aux environs d'Orodara (Burkina Faso) à l'Est. Il correspond au Tangouara, pays des Sénoufo-Tagoua. Il atteint au Nord les frontières de Ségué (Mali), au Nord-est les

Sénoufo Nanerguè de Kourouma et N'Dorola (Burkina-Faso) et les Manianka<sup>30</sup> comme présenté par la carte ci-dessous (Cf. carte 5).



Carte 5 : Espace sénoufo

En effet, B. Holas (2006, p. 11) décrit plusieurs composantes ethniques dans le groupe Sénoufo qui s'assimilent sous le couvert d'un langage commun. Les différentes fractions existant au Nord, au Centre, au Sud, au Nord-Est et au Sud-Est avec des dominances de part et d'autre des frontières actuelles ont connu des influences étrangères. Ainsi respectivement, ces fractions ont rencontré l'influence malinké, dioula surtout dans les grands centres commerciaux, bobo, lobi, gourounsi qui étaient plutôt des peuplements de l'actuel Burkina Faso. On peut faire un rapprochement de synthèse dans la répartition des Sénoufos aux trois contrées frontalières actuelles. Il s'agit d'abord des Sénoufos appelés Manianka peuplant les régions de Koutiala, et San dans l'actuel Mali. Ensuite, les

<sup>30</sup> Der DABIRE, 2005, Université de Ouagadougou, Département de Sociologie – Mémoire de Maîtrise en Sociologie : « Communication et contrôle de la trypanosomose animale africaine : étude de cas des interrelations entre les agro-éleveurs et leurs prestataires de services vétérinaires dans la province du Kéné Dougou (Burkina Faso) ».

Sénoufos des régions de Sikasso, de Banfora et de Bobo Dioulasso seraient donc proches. Enfin, on a les sénoufos ou Sienamana formant la population de la région géographique de Kong s'étalant à Korhogo en Côte d'Ivoire.

*« Depuis l'ouverture des grandes voies de communication (routes, chemins de fer, lignes aériennes, en particulier reliant Korhogo avec Abidjan d'un côté, et avec Bamako de l'autre), l'influence « dioula » s'accroît par l'intermédiaire du commerce ambulancier, du contact périodique ou même permanent, provoqué par la traite et par l'évacuation (à l'échelle industrielle) des produits agricoles. » (Holas, 2006, p. 13).*

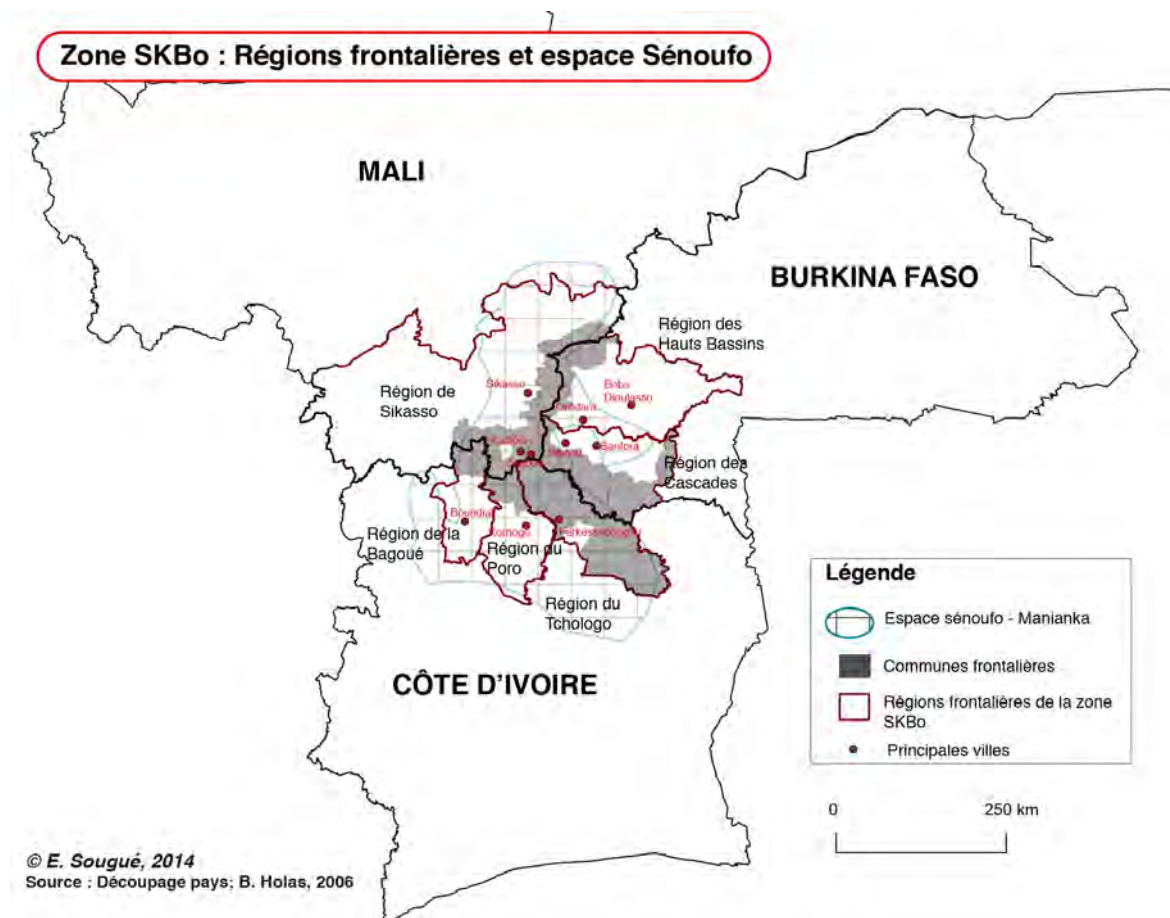
L'espace formé par le peuple Sénoufo est donc un espace intermédiaire depuis longtemps sur des routes commerciales, des axes de migrations et de commerce mais aussi un espace de recomposition ethnique aux confins de plusieurs sous espaces périphériques. Cet espace connut plusieurs luttes et guerres pour trouver un ajustement et exister dans ce vaste ensemble de petits royaumes, comme la guerre contre les Dioula du Sud, les Ouattara de Bobo et, par la suite, contre Samory Touré sous le règne de Tiéba dans les années 1887-1888. Le royaume avec pour capitale politique Sikasso, et proche des Kiembara (sous groupe sénoufo) de Korhogo exista donc aux confins des autres unités politiques entre le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire avant que les Français ne le disloquent entre les différentes colonies de leur empire au début du XX<sup>ème</sup> siècle. C'est donc à partir de 1898 (1<sup>er</sup> mai) date de la prise de Sikasso que l'autorité française est rétablie dans le Soudan français. Un nouveau cercle est formé des territoires sénoufos de Kignan, Sanandougou, Bougoula, Kaboila, Folona en plus de l'ancien royaume du Kéné Dougou. En 1902, le chef-lieu du cercle fut transféré à Korhogo.

Jusqu'à nos jours, la ville de Korhogo tient une position centrale dans les savanes ivoiriennes avec la domination de la chefferie de Gbon Coulibaly, le chef Kiembara en 1898 et de ses descendants jusqu'à nos jours dans les pouvoirs politiques aussi bien au sein du pouvoir traditionnel que moderne notamment dans l'administration territoriale et la mairie de la ville de Korhogo. Ainsi P. Labazée (in Jaglin et Dubresson (dir.), 1993, p. 219) mentionne que depuis un siècle, les descendants de Gbon exercent toujours sur Korhogo et son arrière pays, une forte autorité. L'ensemble des postes politiques, chefferie de canton, députation, mairie, secrétariat général de la sous préfecture et de la ville, les principales fonctions culturelles, politiques et économiques sont toujours détenus ou contrôlés par le patriarche Gbon ou ses descendants et alliés.

L'espace transfrontalier, entre ces trois Etats, représente donc aujourd'hui un espace où des alliances ethniques et culturelles ont été tissées depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle avec l'histoire du royaume du Kéné Dougou, de Kong, de Gwiriko avant la période coloniale. Il représente ainsi une société d'une unicité culturelle basée sur la religion musulmane, des traditions semblables reposant sur le peuple Sénoufo qui compose sa majeure partie ainsi que des pratiques d'agriculture et de commerce. Les Dioulas, reconnus pour leur bonne pratique commerciale, ont donc pu introduire le commerce dans cet espace sous la dynastie des Traoré. Ces proximités culturelles et ethniques détermineront des mariages mixtes et des rites funéraires communs. Cela va contribuer à la création d'un espace socialement intégré dans lequel le commerce transfrontalier renforcera les liens entre les populations proches des principales villes et localités de cet espace.

On note ainsi une création historique d'un espace approprié progressivement par différents groupes socioculturels et ethniques semblables. Cette appropriation s'est

fondée essentiellement sur l'exploitation des ressources foncières pour l'agriculture ce qui caractérise le groupe socio culturel sénoufo que R. Colin (2004) décrit comme un peuple voué à l'agriculture, ouvert, dynamique et apte à s'enrichir d'apports nouveaux, à les assimiler sous condition d'intégrabilité au noyau des valeurs essentielles. La période coloniale introduisant la gouvernance sous ses formes actuelles et plus tard les Etats va contribuer à la création d'espaces politiques morcelés dans chaque Etat. Ainsi cet espace commun sera divisé par des découpages érigés dans chaque structure politique. Actuellement, le Kéné Dougou s'étale approximativement aux limites de la province du Kéné Dougou actuelle au Burkina Faso, à la région administrative des Savanes en Côte d'Ivoire et à la région administrative de Sikasso au Mali et où vivent des Sénoufo,



Carte 6: Régions actuelles de la zone SKBo

### 2.1.2 Géographie et peuplement entre Malanville et Gaya

Les villes de Malanville et de Gaya proches de 7 km, séparées par le fleuve sont situées dans un espace géographique particulier. En termes d'hydrographie, il faut noter que le Niger est le plus important des 25 bassins hydrographiques fluviaux transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest avec plus de deux millions de km<sup>2</sup> de superficie et plus de 11 pays dépendants (Niasse, 2004). D'un point de vue géographique et environnemental, les deux villes frontalières présentent toutes les problématiques d'interdépendances

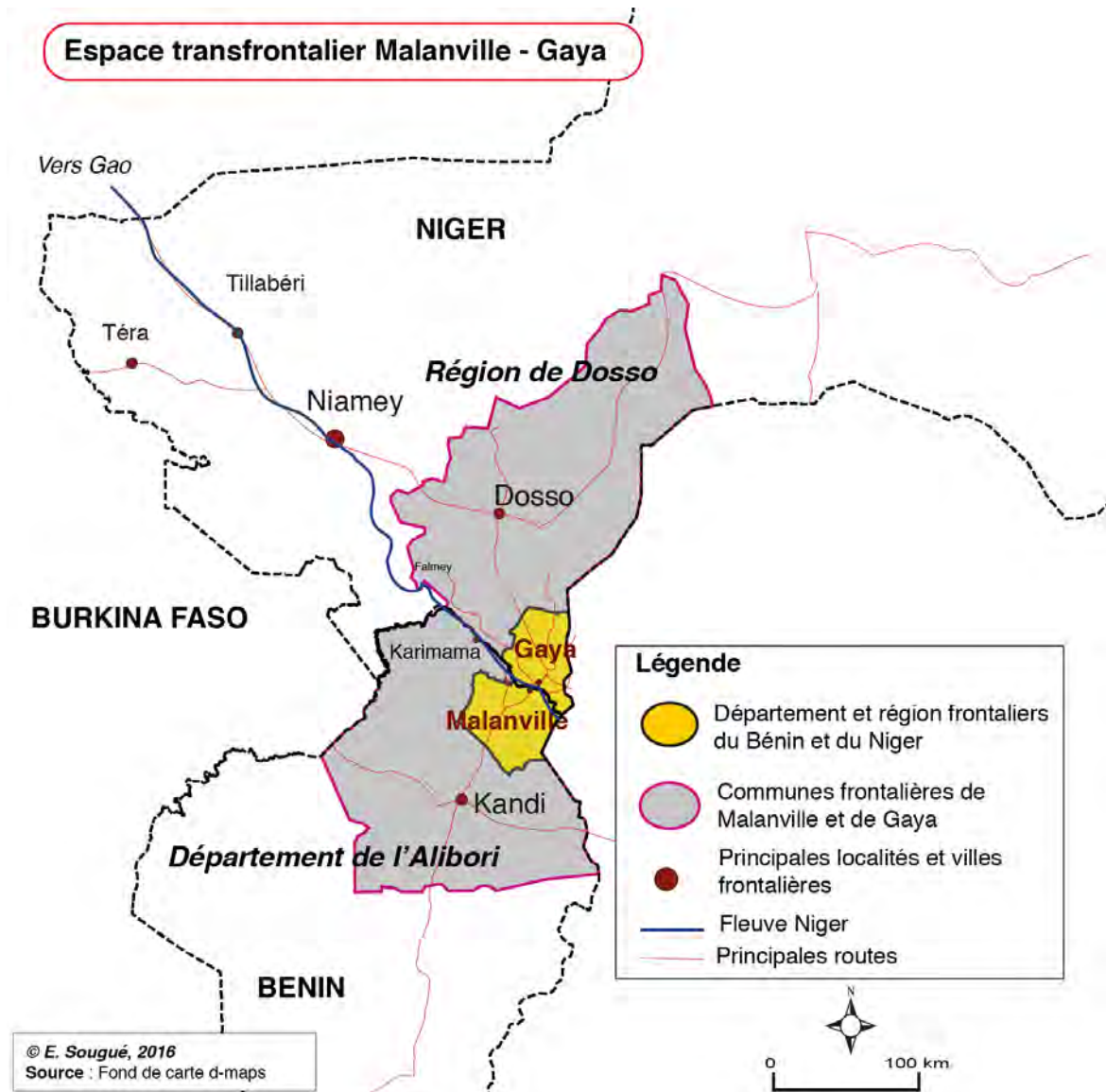


transfrontalières. Les populations de ces villes sont particulièrement liées par le partage et l'exploitation commune d'une ressource naturelle. D'ailleurs, ce bassin hydrographique fait partie de l'histoire du peuplement de l'espace. Le fleuve Niger symbolise donc aujourd'hui la frontière et aussi le lien entre les espaces et les populations frontalières.

### **2.1.2.a Le groupe Dendi, une origine d'alliances et de recompositions ethniques**

L'espace Malanville–Gaya est un espace intermédiaire entre deux périphéries nationales (Cf. Carte 7) qui s'est peuplé au gré de l'arrivée de plusieurs groupes socio-ethniques. L'histoire du peuplement de cet espace révèle un processus progressif d'appropriation sociale de l'espace commun de part et d'autre du fleuve Niger qui aboutit aujourd'hui à une identité socio-culturelle, celle des Dendi.

Le point de départ sur lequel plusieurs récits et documents historiques s'accordent, serait la présence « d'îlots » de peuplements sans relation apparente localisés de part et d'autre de la frontière : les agriculteurs Tchanga à Gaya, des hameaux de campement peulhs vers le lieu actuel de Malanville, ainsi que d'autres peuplements du Gourma, du Borgou présents à Karimama, Guéné, Madécali (cf. carte 8, carte des localités frontalières). Comme noté par O. Walther (2011), des sources historiques et des récits situent l'origine des Tchanga du côté des peuples du Borgou du Bénin qui auraient migré et traversé le fleuve pour s'installer du côté de Gaya faisant d'eux les premiers occupants de Gaya. D'autres sources et récits indiquent leur origine vers l'Est dans les villes haoussa du Nigéria. Le fait marquant est l'arrivée de peuples Songhaï de Gao pendant le déclin de leur empire, un peuple aux traditions guerrières empruntant le fleuve Niger pour s'installer aux abords du fleuve sur la rive Nord.



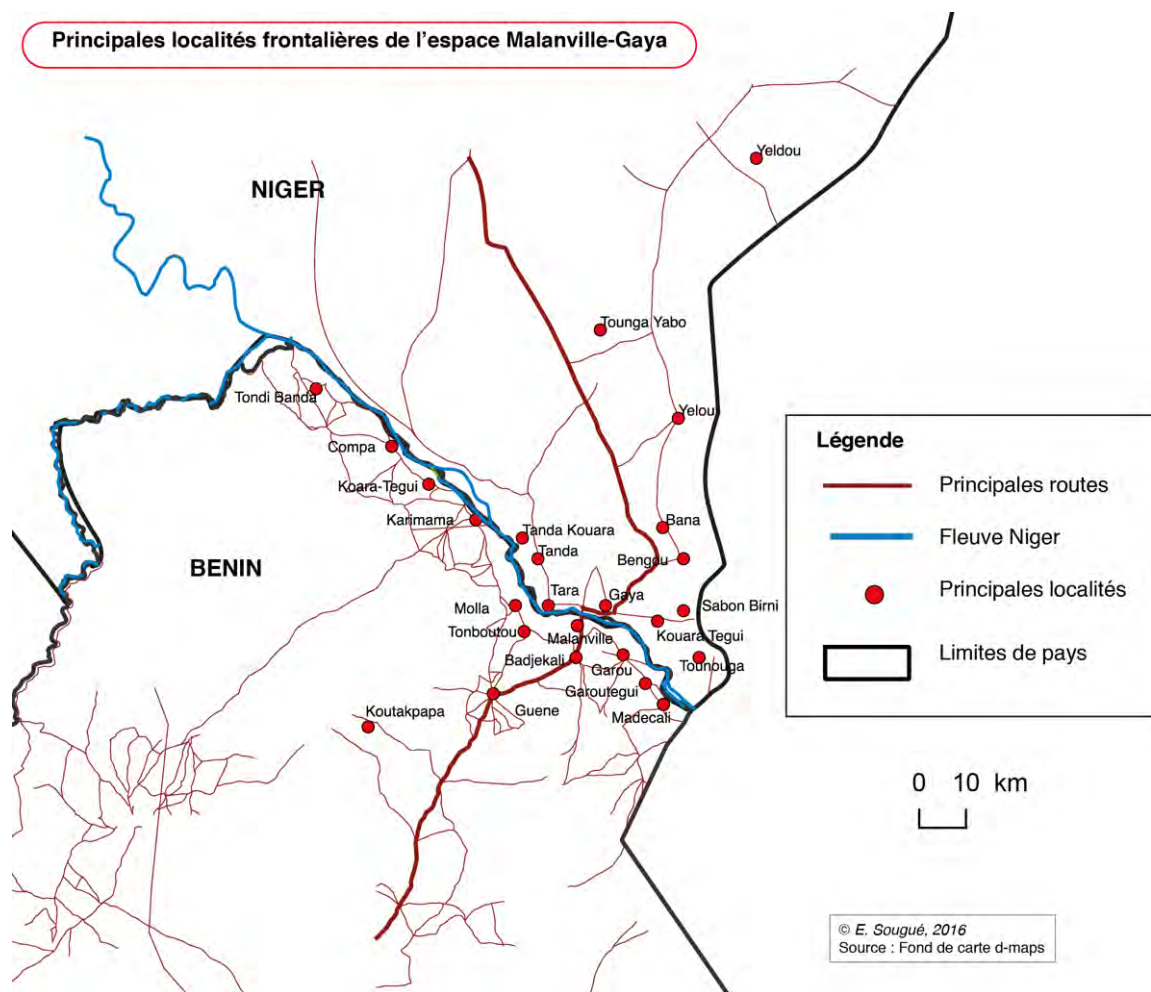
Carte 7: Espace Malanville-Gaya dans les régions frontalières du Bénin et du Niger

Le peuplement actuel de cet espace par les Dendi<sup>31</sup>, groupe ethnique majoritaire de Malanville et Gaya, serait issu d'une alliance entre les Sonrhäï et les Tchanga<sup>32</sup>. Cette alliance se traduit par une répartition des fonctions dans la gestion de la société. C'est ainsi que les Sonrhäï, s'occupent de la gestion politique et du pouvoir tandis que les Tchanga anciennement présents et plutôt agriculteurs assurent les fonctions de pouvoir religieux et de gestion des ressources naturelles et des terres. A la suite d'événements familiaux ou culturels, une partie du peuplement de Gaya, les Sonrhäï ont traversé le fleuve et se sont installés sur l'autre rive pendant que les localités comme Karimama, Bodjekali et Guéné existaient déjà. D'autres se seraient aussi établis à Karimama si bien

<sup>31</sup> Ce qui signifie « venus par le fleuve ». Ce nom servait d'abord à indiquer les Sonrhäï venus du Nord par le courant du fleuve Niger. Il indique par la suite les ressortissants Sonrhäï et Djerma et Tchanga présents dans l'espace.

<sup>32</sup> L'article de O. Walther (2011) détaille cette relation historique entre les Tchanga et les Sonrhäï et les enjeux de pouvoirs socio- culturels et politiques actuels dans la région de Gaya.

qu'aujourd'hui, annuellement, des cérémonies traditionnelles sont célébrées à Karimama à la mémoire des ancêtres de Gaya auxquelles les populations de Gaya prennent part. Ce qui témoigne d'un lien historique entre ces localités. D'autres sources comme S. A. R. Madougou (2006), mentionnent que les localités comme Kassa, Garou, Madécali, actuellement dans la commune de Malanville étaient initialement peuplées de Tchanga originaires d'un peuplement Est-Ouest tandis que que les Dendi et Djerma sont venus d'un peuplement Nord-Sud. Ceci confirme que les premiers occupants semblaient bien être les Tchanga, que ce soit à Gaya ou à Malanville. M.C. H. Agbo (2003, p. 18-20) mentionne que la rive béninoise du fleuve Niger a été peuplée par l'arrivée des gourmantchés premiers habitants ayant quitté le Burkina Faso au 19<sup>ème</sup> siècle avant d'être rejoints par les Songhay-Dendi.



Carte 8 : Localités frontalières Malanville-Gaya

Ces groupes sociaux présents ont par la suite été rejoints par d'autres peuples venant du Nord notamment par les routes de commerce transsaharien, les Djerma. Ces derniers sont très proches des Sonrhäi. Ils seraient, à l'origine, des Sonrhäi ayant fui pour se réfugier vers l'Est, dans l'actuelle région de Dosso au Niger. Ce rapprochement fait qu'on les appelle souvent Djerma- Sonrhäi. D'autres peuples encore tels que les Haoussa, Yoruba et Ibo du Nigéria ont été attirés par les opportunités de commerce et

d'agriculture. Différentes vagues de peuplement se sont succédées, donnant ainsi une nouvelle dynamique urbaine à Gaya et, ensuite plus tard à Malanville.

Progressivement, des relations inter ethniques se sont créées entre ces groupes à la suite d'alliance, de soumission/domination, de métissage et d'influence de l'islam et de nouveaux arrivants. Par conséquent, aujourd'hui l'espace commun de part et d'autre de la frontière est approprié par un groupe multi-culturel identique dont la principale composante est le Dendi auquel la majeure partie de la population s'identifie et que tous les autres reconnaissent comme les autochtones. Ainsi naissent des espaces communs historiquement liés dans lequel le fleuve qui, plus tard, servira de frontière, a toujours joué un rôle d'interface entre les peuples de chaque côté. Ces deux espaces ont toujours fonctionné sur la base de liens fraternels et d'une exploitation des complémentarités économiques et géographiques.

### **2.1.2.b L'émergence d'un espace de relations sociales et commerciales**

L'histoire du peuplement avant la colonisation montre que l'espace était déjà un espace commun approprié par un même peuple dans lequel la frontière- barrière séparation n'existait pas. La principale activité économique est l'agriculture compte tenu du potentiel des terres. Mais, un « petit » commerce trans-fluvial se faisait déjà et les échanges portaient sur les produits agricoles notamment le lait et les céréales. La ville de Malanville n'était que du sable, « tassi » en Dendi, et un espace de pâturage pour alimenter le bétail. L'arrivée des peuples Djerma, Haoussa et Yoruba va donner une nouvelle dynamique à ce commerce notamment avec la construction du chemin de fer Cotonou-Parakou pour l'acheminement des marchandises depuis la côte vers l'hinterland du temps de la colonisation. La présence du bateau pour transborder les marchandises venant du port de Cotonou à destination des colonies de l'hinterland va développer une activité logistique et quelques emplois sur les deux rives du fleuve. Ces activités vont accroître le mouvement d'urbanisation avec notamment la création de la ville de Malanville (du nom de Malan, un des premiers gouverneurs du Dahomey) en même temps que la localisation du marché sur terre.

Ainsi la dynamique urbaine prend une ampleur considérable à partir de mouvements de recomposition du paysage socio politique, et économique. La colonisation et, par conséquent, l'instauration de la frontière étatique à l'indépendance qui sont des causes d'une attractivité commerciale transfrontalière et d'emplois liés au transport et au transit frontalier renforcent cette dynamique même si elle modifie le paysage social et politique, notamment le jeu de pouvoir entre acteurs qui contribuera à l'émergence de certains lieux, de certains acteurs et à la disparition d'autres tels que les Tchanga (Walther, 2011). L'espace se construit donc localement par une interdépendance entre anciens et nouveaux centres urbains proches tels que Gaya, Malanville et Camba.

Cette revue historique met en évidence une dynamique d'attractivité spatiale continue et se renforçant à partir de l'embryon urbain né à cet endroit. L'espace organisé autour des villes de Malanville et de Gaya est toujours un espace d'accueil massif de populations venant de toutes les contrées essentiellement du Nord (Niger) mais aussi du Centre et du Sud du Bénin, du Nigéria et du Togo. Les unes viennent s'installer dans cette zone pour exercer des activités informelles telles la conduite de taxi (auto et moto), le transit, le petit commerce (détail). Les autres sont en transit migratoire vers le littoral.

Il se produit alors une littoralisation du peuplement et une attraction vers les villes qui entraînent une concentration sur une bande horizontale (notion d'espace mobile de D. Retailé). On peut ainsi décrire un perpétuel mouvement de recompositions spatiales et socio culturelles, qui met en évidence plusieurs enjeux de gouvernance locale actuelle. Les initiatives de coopération transfrontalière soutenues actuellement (nous le verrons dans les chapitre 4 et 5) entre populations voisines, se basent d'ailleurs sur ces relations.

La représentation sociale de l'espace, pour ces acteurs, est d'abord une représentation de forte appartenance à un groupe social autochtone identique, de chaque côté qui, à ce titre, s'approprie l'espace et ambitionne de participer à sa gestion. De la même manière, les habitants s'identifient à la frontière, car, ayant toujours fait partie des jeux d'acteurs et des constructions sociales. On note que la frontière, ici, n'est jamais évoquée comme barrière, mais interface. C'est un élément de liaison entre les différents groupes sociaux présents. Elle est vécue intensément dans les pratiques. Elle est franchie quotidiennement et plusieurs fois dans la journée par les mêmes personnes. Les raisons essentielles sont toujours et d'abord socio culturelles avant d'être économiques : visite à la famille, participation à une manifestation sociale, culturelle, traditionnelle, pour un service complémentaire disponible de l'autre côté. Il est très courant de retrouver sur cet espace, des familles localisées de part et d'autre de la frontière, notamment entre Malanville, Gaya mais aussi comprenant les localités comme Guéné, Karimama, Tara, Tanda ; si bien que certains acteurs interrogés n'hésitent pas à dire que les populations de Malanville et de Gaya font toutes partie de la même famille. Ces liens renforcent les pratiques économiques essentiellement marchandes, dans l'espace.

### **2.1.3 Le Sahel, un espace de circulation transfrontalière**

« *Circulation et déplacement, souplesses de l'occupation sont les points essentiels des géographicités sahéliennes* » (Retailé, 1991, p. 94). Cette phrase de D. Retailé caractérise bien l'espace sahélien dont la mobilité traverse toutes les évolutions que le Sahel a connu. Elle montre le caractère transfrontalier de cet espace qui se situe au milieu de plusieurs phénomènes géographiques : climatiques, peuplement, etc.

#### **2.1.3.a Transition entre la savane arborée et le désert du Sahara**

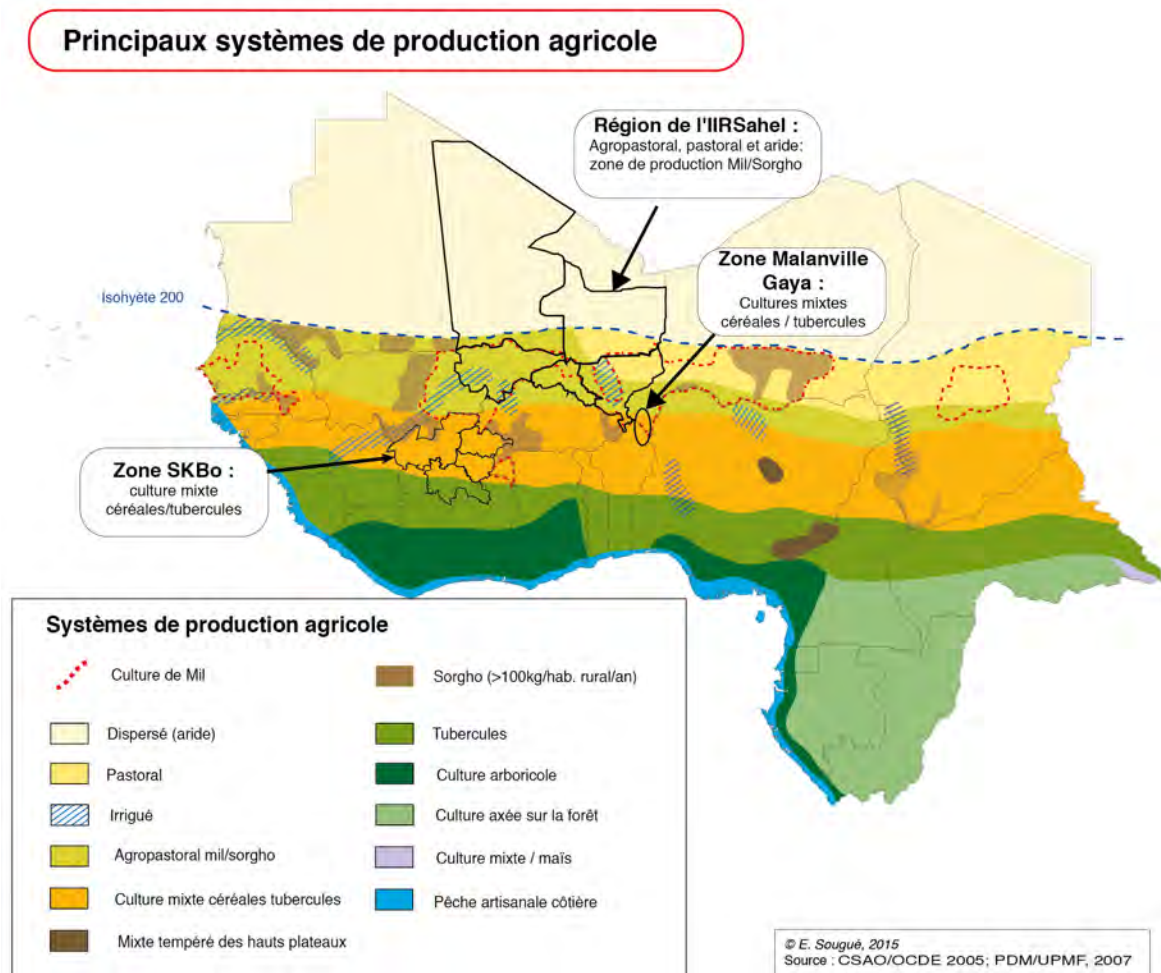
L'espace de la zone de l'IIRSahel est un espace agro écologique difficile avec une répartition en mosaïque de la population sur le territoire. En effet, la zone est essentiellement rurale et homogène avec des mosaïques d'espaces urbains. Elle est composée de divers systèmes territoriaux et possède des avantages certains pour devenir un important pôle de développement axé sur l'élevage.

Des grands espaces pastoraux existent au Nord notamment dans la partie malienne avec une faible densité mais également une faible disponibilité des ressources en eau. Par conséquent, pendant la saison des pluies, les populations nomades remontent vers le Nord en évitant les champs agricoles du Sud. Plus au Sud donc, notamment dans la région du Sahel au Burkina Faso, les affluents du fleuve Niger se remplissent d'eau pendant la saison des pluies et favorisent la pratique de l'agriculture. Ce phénomène est plus important dans la province du Yagha (Sebba) où le réseau hydrographique est plus dense. Pendant la saison sèche, on observe un retour des transhumants vers le Sud pour

profiter des retenues d'eau et des cures salées disponibles. Ce phénomène accroît les complémentarités spatiales entre les différentes parties, régions et communes du territoire transfrontalier.

Ainsi de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud, l'intensification de l'occupation des sols progresse en fonction de la disponibilité de la ressource en eau. On note une concentration de la population au Sud plus qu'au Nord-Ouest par exemple. Le Fleuve Niger reste l'élément géographique qui marque cet espace.

L'analyse du système territorial met en évidence des interférences entre un système territorial d'agriculture (pendant la saison pluvieuse) le plus souvent irriguée et un système d'élevage de transhumance et de pastoralisme. L'homogénéité du territoire (territoire majoritairement rural) et des activités économiques traditionnelles n'incite pas à de véritables conflits d'usage (Cf. carte des systèmes agricoles, carte 9). Toutefois, il est important de souligner que la recherche des aires de pâturage pour le bétail et la transhumance vers des infrastructures (points d'eau, marchés, etc) entraînent parfois des conflits entre éleveurs et agriculteurs. La problématique d'aménagement et de contrôle des couloirs de passage se pose dans la perspective de bien gérer la transhumance.



Carte 9 : Systèmes de production agricole en Afrique de l'Ouest

### 2.1.3.b Un peuplement diversifié et nomade

La zone de l'IIRSahel est composée de plusieurs groupes de peuplements tirant leurs origines de divers mouvements migratoires et du nomadisme. De ce fait, l'origine du peuplement de la région transfrontalière du Sahel est très difficile à décrire. Les sources historiques sont rares et décrivent des périodes qui sont difficiles à recouper. Les descriptions des lieux géographiques et de l'étendue des espaces d'influence sont difficile à relier pour joindre les récits, les dates et les espaces occupés par les différents peuplements de cet espace et avoir une vue d'ensemble.

En effet, l'histoire de ce peuplement reste intimement liée à celle des Emirats fulbé du Liptako (actuelle province du Séno), du Yagha (actuelle province du Yagha au Burkina Faso) et du Djelgodji (province du Soum), de l'Arbinda, du Torodi (au Niger actuel) depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les historiens décrivent des mouvements divers de populations et des changements ethniques entre Peulhs nomades d'une part et les Songhay et Goulmantché sédentaires d'autre part. C. Pelzer (Kuba, Lentz et Somda (dir.), 2004, p. 203) décrit une « nomadisation » correspondant à un changement ethnique qui s'opère entre 1500 et 1900 dans le sahel burkinabè (Provinces du Séno, de l'Oudalan et du Soum notamment) jadis peuplé par des populations sédentaires Goulmantché et Songhay. Ces derniers sont remplacés progressivement par des Fulsé et des Kal Tamachaq. Les repères historiques dressés par les auteurs de *Textes anciens sur le Burkina* (Barth et al., 1995) notent des courants migratoires, d'Ouest en Est, de nombreux groupes Peulhs venus du Fouta-toro (Vallée du Sénégal) vers le Macina et l'Est de cette région (Djelgodji, Liptako, Torodi, Royaume haoussa) entre le XV<sup>ème</sup> et le XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Dans les années 1800, plusieurs guerres sous forme de djihad peul opposèrent les Peulh aux Goulmantché dans la région du Liptako (actuel Dori) qui entraînèrent le refoulement des Goulmantché vers le Sud et la fondation de l'émirat du Liptako avec pour capitale Dori. Il a été noté aussi que l'Emir du Liptako recevait son étendard de Sokoto (actuel Nigéria) dont il dépendait théoriquement. Cela montre l'étendue des relations sociales et politiques dans l'espace sahélien. Le peuplement sahélien actuel est ainsi issu d'une recomposition des forces sociales et politiques des luttes opérées au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle pour contrôler l'espace.

Aujourd'hui plusieurs groupes sociaux se partagent l'espace transfrontalier avec des populations autochtones comme les Peulh, les Fulbé, les Songhaï, les Tamachek et les Goulmantché. Ces derniers semblent être les premières populations sédentaires qui ont habité la rive droite du fleuve Niger. Y. Zerbo (in Dubois, Michel et Soumille (dir.), 2000, p. 375-378) livre une composition du peuplement transfrontalier dans cette partie du Sahel. Les Tamachek, installés du côté du Burkina Faso sont des nomades venus du Niger et du Mali et se sont installés depuis l'époque coloniale notamment dans l'Oudalan. On les retrouve aussi au Mali dans la partie frontalière avec le Burkina Faso. Les Peulhs se retrouvent presque partout au Nord du Burkina, au Mali et au Niger. Les métissages entre les Peulh et les captifs Mossi plus au Sud du Sahel burkinabé engendrèrent les Rimaïbé qui constituent un groupe important dans la population de la région de Dori durant les années 1950. Les Fulsés ou Fulbés anciennement d'origine manding, sont disséminés dans la partie septentrionale de la province du Yatenga, peu nombreux dans

le Soum. Les Songhay sont dans la région de l'Arbinda du Burkina Faso, au Niger et au Mali.

Il faut noter que ces espaces frontaliers ont surtout été sous domination de l'empire Songhay et du peuple du même nom qui y a laissé des marques importantes. La décadence de ce dernier grand empire ouest africain entraîna l'ouverture des régions périphériques à divers autres groupes dont les nomades dans le Sahel. Le phénomène de « migration transhumance » est l'une des raisons qui a conduit les groupes nomades peulh à se déplacer dans le Sahel (C. Pelzer *op. cit.*, p. 211). Les nouvelles populations, aussi bien que les anciennes, sont attirées par les ressources pastorales telles que les mares (mare d'Oursi par exemple) qu'elles intégraient soit dans leur parcours transhumant, soit dans leur destination d'installation. Parmi ces nouvelles populations venant de l'Ouest, d'autres venaient du Nord fuyaient les dégradations climatiques au Sahara. Ce sont notamment les Kal Tamachaq (tamachek) qui étaient attirés aussi par de « nouvelles possibilités que leur offrait la situation politique le long du fleuve et dans le Gourma, après l'effondrement de l'empire songhay » (*Ibid.*, p 213).

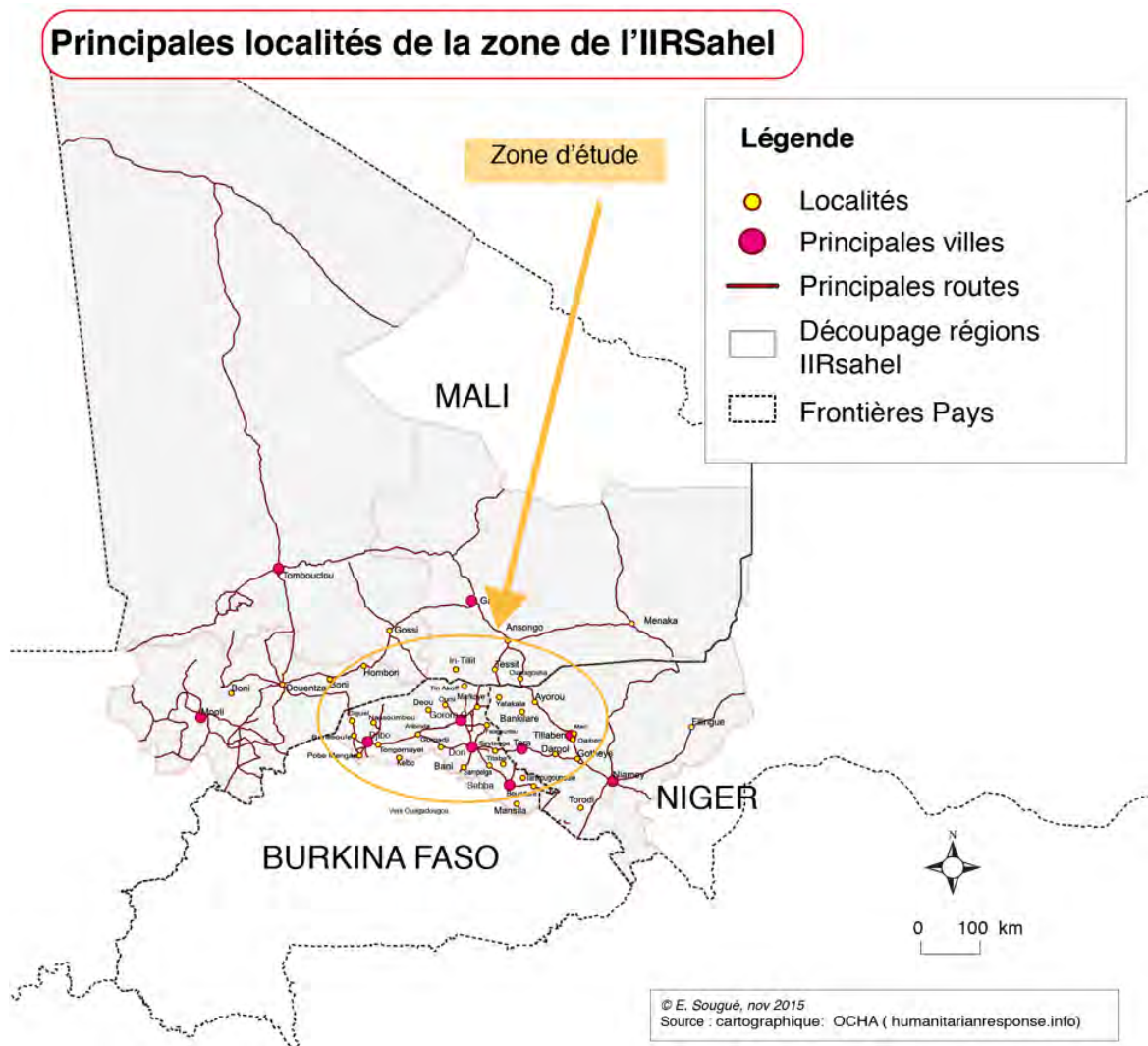
En définitive, on peut noter que le peuplement actuel du Sahel transfrontalier entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso est issu d'un changement ethnique fondamental à la suite de la chute de l'empire Songhay comme les deux précédents espaces transfrontaliers que nous avons étudiés. Le mouvement de peuplement est donc issu d'origines diverses du Nord, de l'Ouest, de l'Est ou du Sud. Ce mouvement de migration vers ces espaces est toujours lié à leur attractivité en termes de ressources naturelles, pastorales ou agricoles.

Diverses raisons ont justifié ces migrations. On note les migrations des éleveurs nomades composés de groupes assez hétérogènes de Touareg, Peulh, Fulsé, Rimaïbé, et de Bella pratiquant le nomadisme/transhumance. L'aire géographique de ce nomadisme socioéconomique intègre les espaces frontaliers du Mali, du Burkina Faso et du Niger. La population mobile Bella / Songhaï s'est déplacée de Gao et d'Ansongo vers Dori pour s'y installer. La migration des éleveurs nomades est saisonnière, en fonction de la disponibilité des ressources en eau et en pâturage. Pendant la période sèche en février et mars, les mouvements convergent vers les mares du Nord du Burkina : mare de Soum et cours d'eau du Béli. Ces mouvements proviennent, d'une part de l'intérieur du Burkina Faso vers Téra et Say (au Niger) et vers la province du Soum. D'autre part, ils proviennent du Nord du Mali vers le sens inverse. En période pluvieuse, le mouvement s'effectue en sens inverse, retour vers les terres intérieures des trois pays. Les migrations à caractère politico religieuse sont consécutives aux conflits fratricides ou à la désobéissance à l'autorité établie ou encore aux djihads. Ces migrations sont définitives. Le phénomène migratoire dans la partie sahéenne décrit ainsi une pratique transfrontalière de l'espace qui traduit une forme d'appropriation des ressources par des populations composites qui s'interpénètrent. Les villes et les marchés vont donner une envergure plus importante à ces mobilités en y ajoutant le facteur commercial.

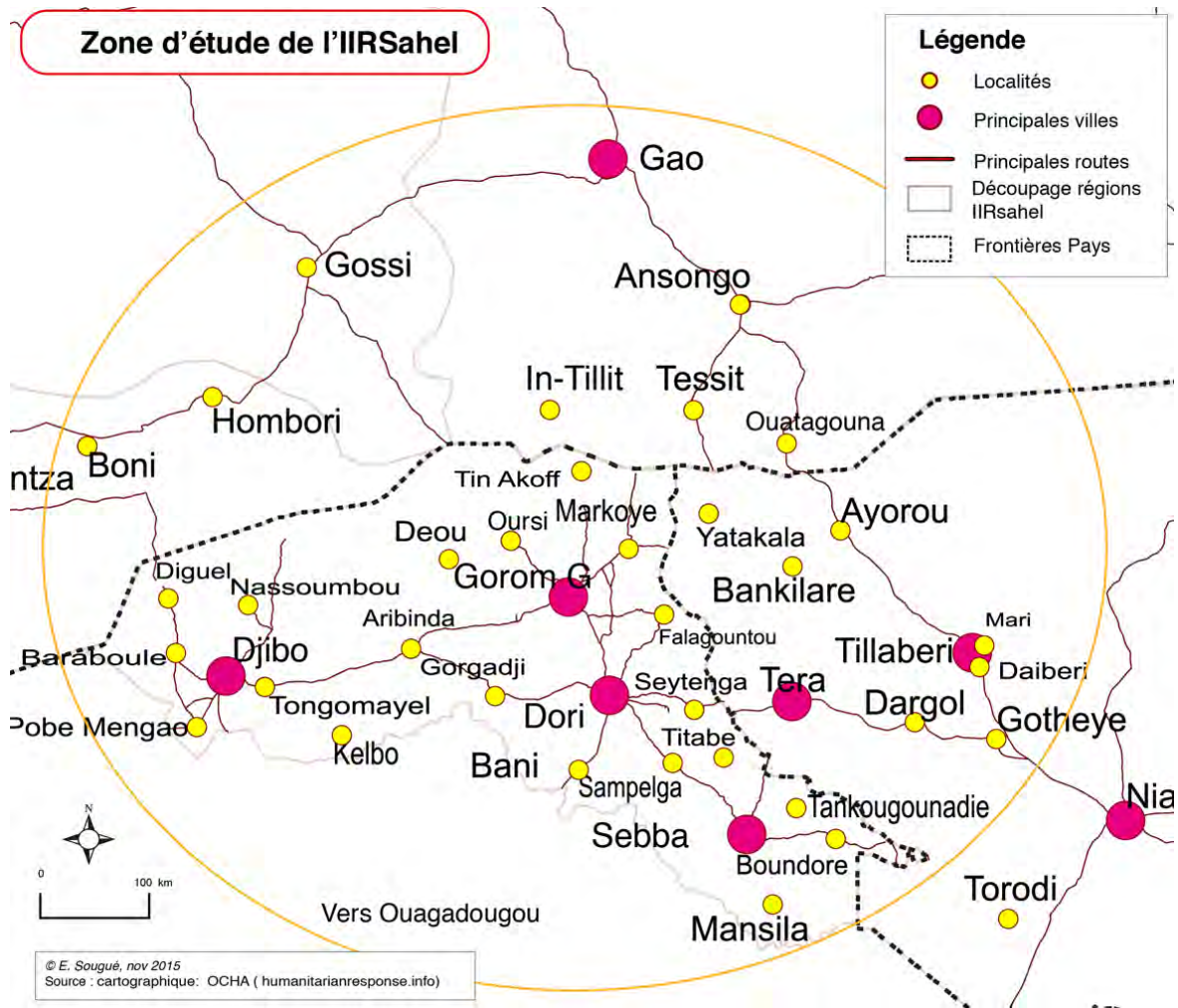
Le peuplement des trois espaces transfrontaliers étudiés montre des dynamiques diverses de recompositions et des alliances entre petits groupes ethniques sous différentes dominations. Le dénominateur commun est un peuplement qui s'étend au delà des frontières. Les espaces de peuplement étaient, jadis, le même espace pour tous avec des forces, des divisions changeantes et des délimitations fortement mouvantes. Les



alliances, recompositions et repeuplements de l'espace ne se sont pas faits en tenant compte d'une quelconque limite ou frontière. D'ailleurs, cela n'existait pas à l'époque sauf les frontières administratives coloniales qui n'ont eu de force de limite et toute leur signification actuelle que lors des indépendances et de la création des Etats nations. En outre ce sont ces frontières internes toutes incluses au sein d'un espace de possession coloniale française si bien que leur effet barrière était faible, qui sont devenues des frontières nationales actuelles notamment en Afrique de l'Ouest francophone. Les difficultés de tracés de ces frontières entre les quatre Etats étudiés (Burkina Faso, Mali, Niger, Côte d'Ivoire) se justifient par le fait que les frontières entre les cercles et les espaces de commandement des administrateurs coloniaux pouvaient être créés, disparaître et réapparaître à des endroits différents au gré des administrateurs et des forces en présence. Néanmoins, les grands centres ou capitales politiques et commerciales vont donner un ancrage aux forces politiques en présence. Ces villes capitales et les villes périphériques constituent encore aujourd'hui le cœur urbain transfrontalier. Les cartes 10 et 11 présentent la zone transfrontalière de l'IIRSahel étudiée comme elle se présente actuellement.



Carte 10 : Localités de l'IIRSahel



Carte 11 : Zoom sur la zone d'étude IIRsahel

## **2.2 Villes de confins, de périphéries et créations de relations transfrontalières**

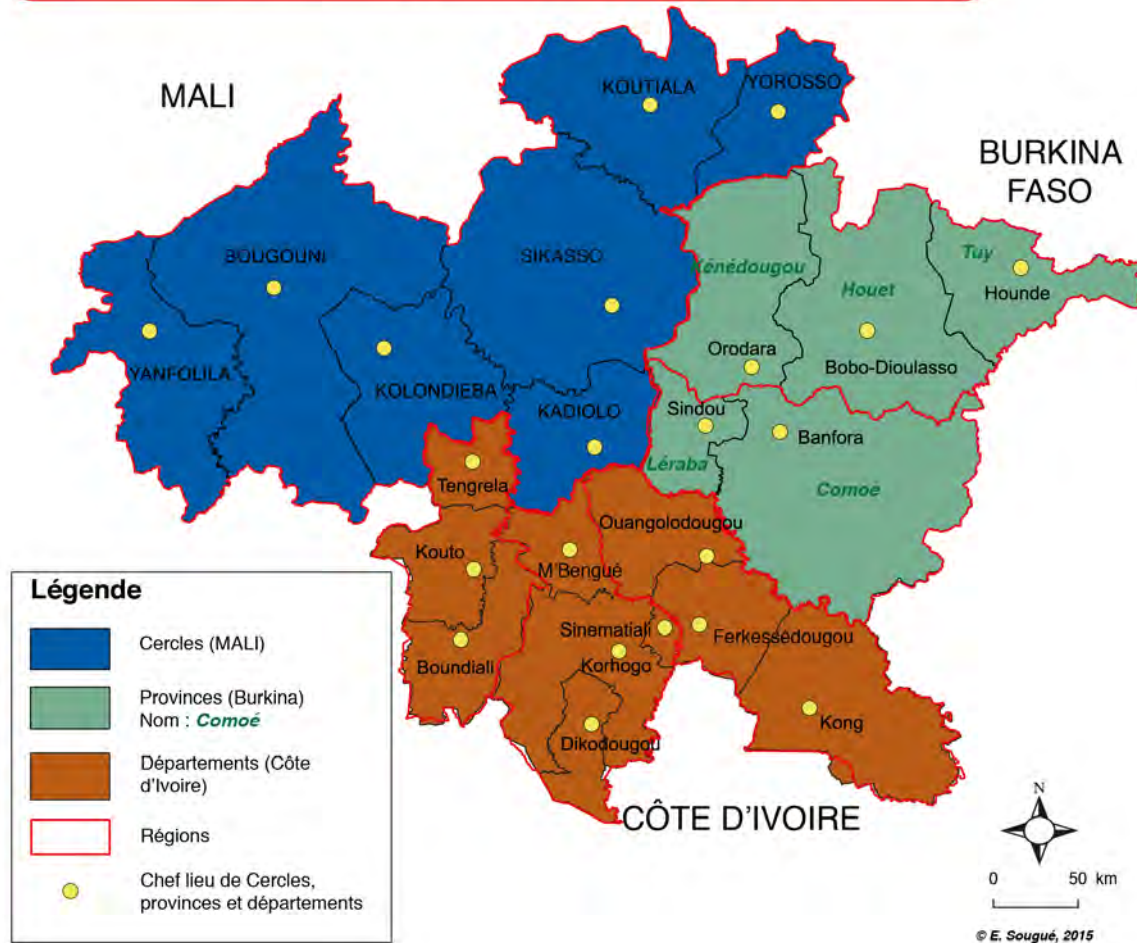
Comme nous l'avons vu dans les mouvements de recompositions de peuplement, certaines localités jouent un rôle de capitales politiques. Ces villes constituent aujourd'hui le point de départ de la structuration de l'armature urbaine transfrontalière dans les trois espaces étudiés. Certaines sont très proches et sont plus petites comme Malanville et Gaya tandis que d'autres sont éloignées, montrant des problématiques d'articulation directe avec les espaces ruraux. Ces dernières ont véritablement été dans les structures de base du peuplement et au cœur des mouvements de peuplement et de recompositions ethniques au XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit des villes de l'espace SKBo et de la zone de l'IRSahel, plus anciennes que la ville de Malanville.

### **2.2.1 *Sikasso, Korhogo, Bobo, capitales historiques et trio structurant de l'armature urbaine transfrontalière actuelle***

La zone SKBo correspond à un carrefour triangulaire reliant les trois principales villes de Sikasso (Mali), Korhogo (Côte d'Ivoire) et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). Ces localités sont comprises dans un cercle de 150 km de diamètre. La zone concerne aujourd'hui, dans sa globalité, six (6) régions administratives et collectivités territoriales des trois pays (Cf. carte des régions administratives). Il s'agit de deux régions au Burkina Faso : Cascades et Hauts Bassins ; trois régions en Côte d'Ivoire : Bagoué, Tchologo, Pogo ; et d'une région au Mali : la région de Sikasso. Les trois régions ivoiriennes, dont il est question ici faisaient partie du département des Savanes devenu district des Savanes lors des découpages administratifs anciens. Ainsi, à Korhogo, le préfet de région coiffe les trois régions administratives. En réalité, le découpage en districts, en Côte d'Ivoire n'a jamais pu réellement être fonctionnel.

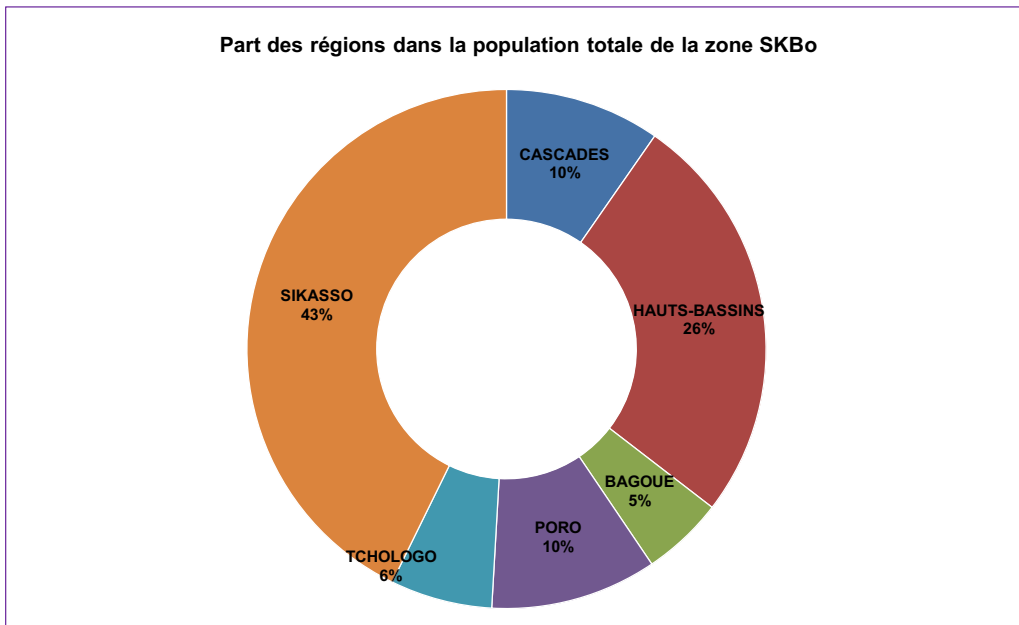
La carte des régions administratives (cf. Carte 12) ci-dessous présente les découpages administratifs et les collectivités de la zone SKbo. Ces différentes régions sont polarisées par les principales villes qui concentrent l'essentiel de la population, des activités économiques et des flux migratoires et économiques.

## Premier et second échelon de découpage administratif de la zone SKBo



Carte 12 : Régions administratives de la zone SKBo

La population totale de la zone SKBo est de 7,3 millions d'habitants en 2014. Elle représente 13 % de la population réunie des trois pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali) qui est de 57,8 millions d'habitants à la même période. La région de Sikasso est la plus peuplée de la zone SKBo et constitue la plus grande part de la zone en termes de population et de superficie. Elle représente 43 % de la population totale de la zone SKBo en 2014 et 45 % de la superficie totale de la zone SKBo comme l'indique le graphique de la répartition de la population par région (cf. figure N°3 : part des régions dans la population totale SKBo) ci dessous.

**Graphique : Part des régions dans la population totale de la zone SKBo**

Graphique 3: Répartition de la population par région SKBo

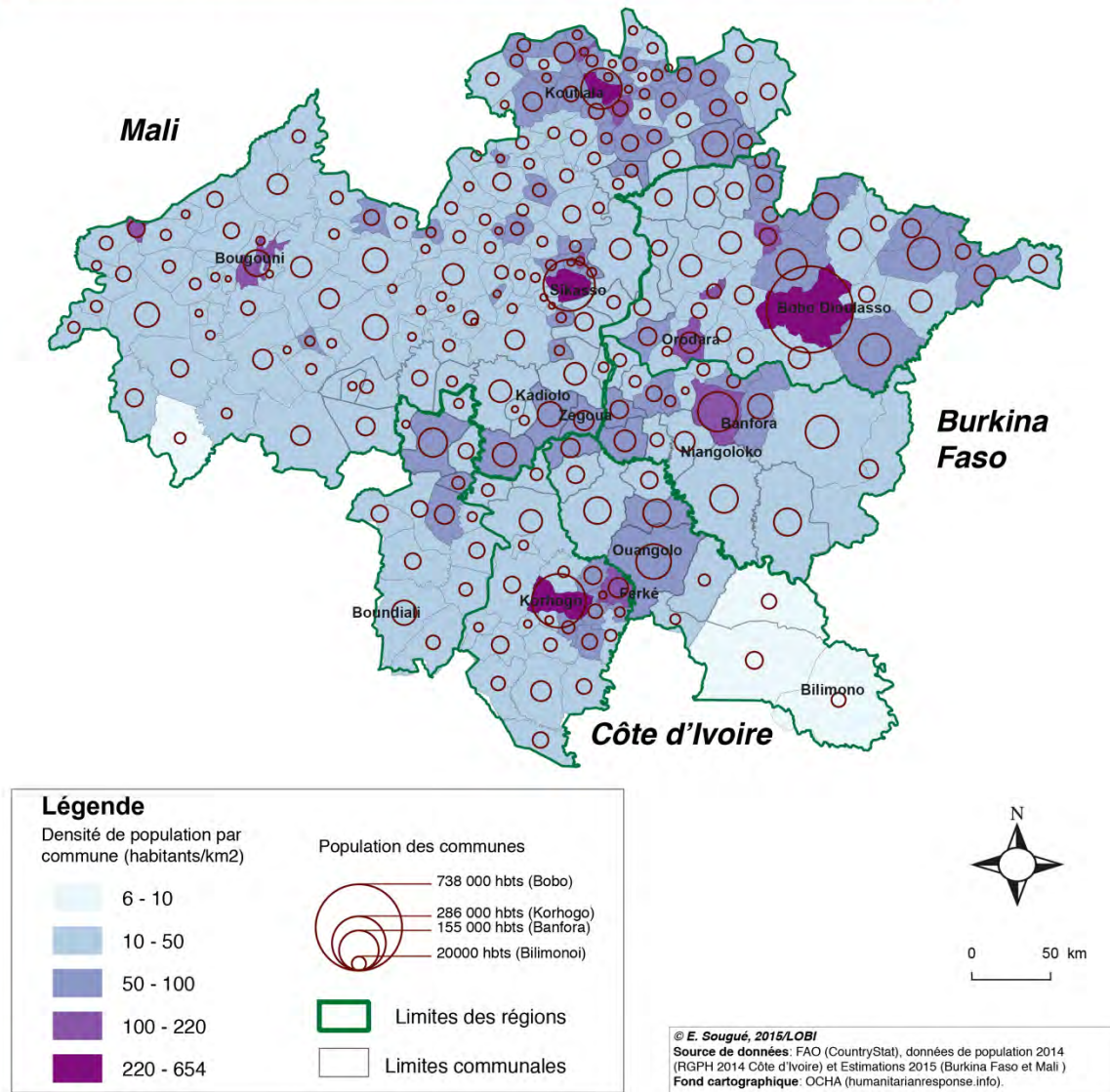
Cette population est concentrée sur 157 253 km<sup>2</sup> soit 8,5 % de la superficie totale des 3 pays réunis et une densité moyenne sur toute la zone de 46 habitants/km<sup>2</sup>. L'espace SKBo équivaut à presque la moitié de la Côte d'Ivoire en termes de superficie. Il faut noter également que la région de Sikasso représente 18 % de la population malienne tandis que les autres régions de la zone SKBo représentent moins de 10 % de la population de leurs pays respectifs.

Ces chiffres montrent l'importance de la région de Sikasso dans la démographie et dans l'espace de la zone SKBo. La ville de Sikasso est la 2<sup>ème</sup> ville du Mali ce qui fait qu'elle polarise un certain nombre de flux importants.

La carte n°12 présente l'ensemble du périmètre transfrontalier élargi tenant compte des limites régionales des découpages administratifs.

La carte de la densité communale (carte 13) montre que les communes urbaines, essentiellement les villes de l'espace transfrontalier concentrent les régions les plus denses de la zone.

### Population et densité communales dans l'espace transfrontalier SKBo



Carte 13: Population et densité communales de l'espace SKBo

#### 2.2.1.a Sikasso pôle urbain de la troisième région du Mali

##### 2.2.1.a.i Une région locomotive de l'agriculture malienne

La région administrative de Sikasso est située dans la partie méridionale du Mali, avec une superficie de 71.790 km<sup>2</sup>. Troisième région administrative du Mali, elle fait frontière avec le Burkina Faso (régions des Cascades et des Hauts bassins), la Côte d'Ivoire (région des savanes) et la Guinée Conakry (région de Kankan en haute Guinée).

D'un climat tropical soudanien, la région est la plus arrosée du Mali avec une pluviométrie moyenne de 1300 mm/ an dont les plus fortes hauteurs se situent dans le mois d'août allant à presque 300 mm. Le relief est peu accidenté mais plus accidenté au Sud qu'au Nord. Le point le plus élevé le Mont Kokoum se situe dans la Commune de

Dogo (cercle de Bougouni) avec une altitude de 800 mètres. Le réseau hydrographique est dense avec de petites rivières temporaires et quelques grandes rivières permanentes

Ces rivières permanentes arrosent des plaines très fertiles, offrant à la région de Sikasso d'importantes potentialités agro-pastorales et favorisant la culture de riz et le maraîchage, mais aussi l'activité de pêche. Ainsi, 13 523 ha de bas-fonds sont actuellement aménagés dans la région de Sikasso pour un potentiel de 146 842 ha aménageables<sup>33</sup> soit 9% d'aménagement. Ce chiffre illustre le faible niveau de maîtrise des eaux de surface, le manque d'aménagement d'espaces pour l'agriculture face à un potentiel important. Cette région est ainsi une zone agro-sylvo-pastorale qui recèle d'importantes potentialités, y compris en matière d'arboriculture fruitière, (mangues, oranges, bananes), ainsi que la culture céréalière. En dépit de la chute des cours mondiaux, qui a entraîné une régression de la filière, le coton demeure l'une des principales cultures de rente. La production agricole se répartit donc de manière relativement équilibrée entre le coton, les céréales (maïs, mil et sorgho), les tubercules (pomme de terre, patate douce, igname et manioc) et l'arboriculture.

Considérée dans le passé comme une zone purement agricole, Sikasso est, de nos jours, la deuxième région d'élevage du pays après la région de Mopti à cause de l'abondance des fourrages et de l'introduction de la traction animale dans les pratiques agricoles. Ainsi se sont développés des marchés à bétail profitant des débouchés offerts par la proximité des marchés extérieurs des pays côtiers comme la Côte d'Ivoire. La superficie du domaine forestier est estimée à 5.000.000 ha soit 70% de la superficie totale de la région avec 27 forêts classées ce qui favorise l'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois) et non ligneuses comme le karité et le néré. Il apparaît donc clairement que l'économie locale est dominée par la prépondérance du secteur primaire représentant 47% du Produit Local Brut en 2000 selon l'OCDE (études ECOLOC). Le secteur secondaire (mines, industries, BTP, etc.) et le secteur tertiaire représentaient respectivement 30% et 23%.

Sur le plan démographique, la région administrative de Sikasso est la plus peuplée des régions du Mali, avec 2.625.919 habitants représentant 18,2% de la population du pays, selon le recensement de 2009. Cette population est estimée à 2 800 000 habitants en 2013. Elle présente également la plus forte densité de peuplement du pays, avec 37,1 habitants au km<sup>2</sup>, sur une moyenne nationale de 13,6 habitants au km<sup>2</sup>. Cette population, très jeune (73% à moins de 30 ans en 2008), connaît une forte dynamique urbaine passant de 17 % en 1998 à 27% de la population totale en 2009.

La forte tendance migratoire, amplifiée par la crise ivoirienne qui a occasionné le retour massif de ressortissants maliens ces dernières années, a accentué la croissance démographique de la région. Le rapport d'actualisation des études ECOLOC<sup>34</sup> mentionne une migration inter urbaine de l'ordre de 130 526 voyageurs en 2004, dont 50 000 en destination et en provenance des pays limitrophes, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. En effet, on note une migration quotidienne empruntant plusieurs moyens

<sup>33</sup> Données du rapport de « Définition des orientations régionales en matière de gestion durable des ressources naturelles dans la région de Sikasso » (Assemblée régionale de Sikasso et Bureau d'études Jèkagnini Doniya Bulo, 2011).

<sup>34</sup> Rapport d'actualisation de l'étude ECOLOC de la commune de Sikasso (B-Consulting Service SARL, 2011).

de transport : auto cars, mini bus, moto et vélos entre Bobo Dioulasso et Sikasso, entre Sikasso et Korhogo, et également vers Bamako et Bougouni.

D'autres facteurs tels que le déplacement des populations éleveurs du Nord en quête d'espaces de pâturage et de marchés ainsi que l'arrivée de populations fuyant les conflits du Nord ont également entraîné d'importantes augmentations de population notamment dans les zones urbaines des cercles de Kadiolo (+83%), Koutiala (+50%), Yorosso (+50%), Bougouni (+49%). Ainsi, la région enregistre une évolution démographique de l'ordre de 3,6% par an depuis 1998. Sa population a été multipliée par près de 1,5 depuis cette date<sup>35</sup>. Cette croissance est la plus importante jamais constatée depuis 1976, quand elle avait une population de 1 098 068 habitants. On note donc une région avec une forte croissance démographique et urbaine qui détermine une attractivité résidentielle importante par rapport au reste du territoire malien sans doute à cause des potentialités économiques agricoles et commerciales. La région reçoit par conséquent des populations venues des régions de Mopti et de Ségou. Cette évolution démographique entraîne d'énormes changements urbains dans la ville de Sikasso notamment à travers l'aménagement de nouveaux quartiers. Ces données décrivent une région à forte attractivité économique et résidentielle du fait d'une combinaison de plusieurs facteurs dans lesquels la proximité frontalière n'est pas à exclure.

Ainsi, la région de Sikasso représente le grenier du Mali, c'est à dire la région la plus productrice en produits agricoles qui nourrit l'ensemble du Mali. Cette région caractérise le Sud du Mali.

Au plan administratif, la région compte sept cercles (Sikasso, Bougouni, Koutiala, Kadiolo, Kolondiéba, Yanfolila, Yorosso), trois communes urbaines et 144 communes rurales.

Notre zone d'étude purement analysée se limite aux cercles de Sikasso et de Kadiolo, comprenant les deux communes urbaines de Sikasso et Kadiolo. Mais les enjeux transfrontaliers entre le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, dans cette zone vont au delà de ces deux cercles. Ils englobent notamment tous les cercles frontaliers de la région ce qui justifie l'échelle utilisée pour les cartes présentées ci dessous concernant la zone SKBo.

#### 2.2.1.a.ii Une ville secondaire, capitale économique du Sud Mali

Sikasso est la deuxième ville du Mali après Bamako avec une population de 179 386 habitants en 2009 pour la ville centre. La commune urbaine de Sikasso compte environ 233 880 habitants en 2010<sup>36</sup>, Sa position stratégique par rapport aux échanges commerciaux du Mali avec la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Bénin, le Togo, le Niger, le Ghana et le Nigéria ont contribué à l'essor de la ville. Le bitumage des voies de communication routière a augmenté la mobilité sur ces axes et corridors de transport.

Selon les résultats de quelques études réalisées par les experts ECOLOC et ceux de l'élaboration du schéma régional d'aménagement du territoire de Sikasso, l'hinterland

---

<sup>35</sup> Schéma Régional d'Aménagement du territoire de la région de Sikasso élaboré en 2010 par le bureau d'étude GERAD, Dakar (Sénégal).

<sup>36</sup> Plan de développement communal de Sikasso 2011



actuel de Sikasso couvre une superficie 10 000 km<sup>2</sup>, avec une population de 500 000 habitants environ. La ville de Sikasso concentre la grande partie des activités urbaines de l'hinterland et centralise les échanges de la majorité des productions rurales. Elle est une ville en expansion avec un doublement de sa population et un triplement de sa superficie entre 1982 et 2005.

Selon l'étude d'actualisation ECOLOC (*op.cit.*), le développement économique social et culturel de la ville de Sikasso et de son hinterland a été ralenti par la crise politique en Côte d'Ivoire et la crise du coton. En effet, avant la crise ivoirienne, plus de 70% des importations du Mali passaient par le port d'Abidjan et transitaient par Sikasso pour le reste du Mali. Ainsi, Sikasso se positionnait comme le plus grand marché frontalier du Mali. D'autre part la filière cotonnière qui était d'un apport capital de façon directe et indirecte à l'économie locale et régionale contribuait pour 33% à l'économie urbaine et 15% à l'économie rurale de l'hinterland de Sikasso en 1996. Cette contribution a chuté suite aux compressions des marges des producteurs de coton engendrées par l'augmentation du prix des intrants et la réduction du prix du coton. En 2009, la filière cotonnière a contribué pour 35% à l'économie urbaine et seulement 3% à l'économie rurale.

La ville de Sikasso reste marquée aussi par une forte présence de véhicules en transit justifiant son rôle géographique de carrefour des échanges régionaux. En effet depuis la crise ivoirienne et celle du Nord du Mali, tous les transporteurs maliens d'hydrocarbures, de friperies et de produits manufacturiers, ainsi que les intrants agricoles tels que les engrais produits par la société Toguna<sup>37</sup> à destination et en provenance des pays côtiers comme le Bénin, le Togo et le Sénégal passent par Sikasso et traversent le Burkina Faso pour rallier ces ports. Ainsi se développe un important trafic à Sikasso et notamment au poste de douane frontalier entre le Mali et le Burkina Faso, situé dans la localité de Hèremakono et entre le Mali et la Côte d'Ivoire situé dans la localité de Zegoua

En plus donc d'un rôle de capitale historique de l'ancien royaume du Kéné Dougou, Sikasso continue de jouer un rôle de capitale économique et politique au sein de sa région.

### **2.2.1.b Korhogo : pôle urbain historique des savanes du Nord de la Côte d'Ivoire**

Comme nous l'avons vu, ce sont les Kiembara (sous-groupe Sénoufo) qui ont fondé Korhogo avec l'autorisation de chefferies dioulas avant que d'autres groupes apparentés aux Sénoufos ne viennent se greffer au peuplement et le diversifier. C'est sur cette institution politique en évolution que sont venues se greffer des activités marchandes coloniales, mais également des réseaux interrégionaux de commerce formés par les Dioulas. Ces différents processus se sont poursuivis jusqu'à ce que Korhogo devienne un pôle économique du Nord de la Côte d'Ivoire qui entretient des relations privilégiées avec les espaces frontaliers du Mali et du Burkina Faso.

---

<sup>37</sup> le Groupe Toguna, Toguna agro industrie, est une société privée malienne de production et de distribution d'engrais NPK de type bulk-blending au Mali et dans la sous région ouest africaine notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal. Cf <http://www.groupetoguna.com/groupe-toguna.html>.

Quatrième ville de la Côte d'Ivoire, elle permet de compenser le poids économique du Sud, côtier et plus urbain par des échanges avec le Nord, notamment le Sud du Mali et du Burkina Faso, dont les nuances climatiques permettent des productions différentes stimulant les échanges. Du fait des distances qui la séparent du reste du pays et du verrouillage des zones forestières au XVIII<sup>e</sup> siècle par les Baoulés, la région de Korhogo semble plus liée culturellement et économiquement à l'axe Sikasso-Bobo-Dioulasso. Les nombreux marchés régionaux ou les foires hebdomadaires constituent des points d'échange avec cet axe portant sur divers produits. Il s'agit, en général, de lieux où s'échangent notamment les sous produits de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi d'espaces relais entre zones rurales et zones urbaines.

L'exode rural des régions de savanes ivoiriennes, maliennes et guinéennes a largement contribué au peuplement de Korhogo depuis les années 1970 (Grégoire et Labazée (dir.), 1993). Ses fonctions marchandes et administratives ont ensuite consolidé l'urbanisation qui se fait selon un continuum urbain-rural caractéristique des villes secondaires de l'Afrique de l'Ouest (Walther, 2004). Son rôle de marché par rapport à l'hinterland rural s'appuie sur un dynamisme renouvelé des activités commerciales nationales et transfrontalières, qui gravitent autour des réseaux dioulas, propriétaires d'entrepôts et de parcs de camions. Ces réseaux constituent des modèles de réussite dans la zone SKBo et dans d'autres régions d'Afrique de l'Ouest. Ils fédèrent des communautés flexibles autour de l'appartenance à l'islam, à la parenté originelle ou construite, qui leur permettent de contrôler certaines filières de production de part et d'autre des frontières. Les systèmes de production se sont beaucoup modernisés dans la région de Korhogo où, désormais, 73 % des paysans pratiquent la culture attelée grâce aux actions de vulgarisation de la Compagnie ivoirienne pour le développement textile (CIDT).

Au niveau du découpage administratif, Korhogo est la capitale du district des Savanes représentant le premier niveau de découpage administratif qui regroupe les régions administratives de Tchologo (chef-lieu, Ferkessedougou), de Poro (chef-lieu, Korhogo) et de Bagoué (chef-lieu, Boundiali).

La population totale du district des Savanes est estimée à 1,3 million d'habitants en 2010 avec une population urbaine de 420 425 habitants soit 32% de la population totale du district alors qu'elle était à 929000 habitants en 1998. En 12 ans la population de cette région a augmenté de 40%. La sous-préfecture de Korhogo correspondant aux limites de la commune urbaine est peuplée de 238000 habitants en 2010, équivalente à la taille démographique de la commune de Sikasso.

### **2.2.1.c Le Sud-ouest burkinabé, polarisé par les villes de Bobo Dioulasso et de Banfora**

Les villes de Bobo Dioulasso et de Banfora font partie respectivement des grandes et villes moyennes du Burkina avec des fonctions industrielles importantes. Elles structurent de ce fait l'organisation spatiale de l'ouest burkinabé en lui permettant de s'ouvrir sur les espaces frontaliers du Mali et de la Côte d'Ivoire.

2.2.1.c.i La région des Hauts Bassins : une organisation spatiale autour de Bobo Dioulasso

D'une superficie de 25479km<sup>2</sup> et d'une population de 1 365 835habitants, la région des Hauts Bassins est la région qui polarise l'hinterland rural de l'Ouest du Burkina Faso. La capitale Bobo Dioulasso est la deuxième ville du Burkina Faso. La région comprend trois (3) provinces : la province du Kéné Dougou frontalière au Mali, la province du Houet, et la province du Tuy.

L'économie de la région est essentiellement dominée par l'agriculture et l'élevage ; elle occupe 85,8% de la population active. Les activités industrielles et commerciales sont plutôt développées dans la seule ville de Bobo Dioulasso. Cependant l'activité de commerce informelle est très développée dans les zones rurales surtout en saison non pluvieuse comme complément d'activité à l'agriculture. La région est la première productrice de coton, avec 194 306 tonnes, soit 44,24% de la production nationale ; le premier producteur de fruits du Burkina Faso (mangues, agrumes, bananes, papayes, goyaves, anacardes,) l'essentiel de la production provient principalement de la province du Kéné Dougou qualifiée de verger du Burkina.

Les conditions naturelles favorables à l'activité d'élevage (deuxième activité du secteur primaire) positionnent la région comme une zone de transit des productions animales vers les pays de la côte.

La région des Hauts Bassins est un carrefour de transaction commerciale entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire d'une part, le Burkina Faso et le Mali d'autre part, et dans une certaine mesure, le Ghana. Bobo Dioulasso (capitale économique du Burkina) est un pôle commercial important des produits de la savane et de la forêt. La ville est le siège de plusieurs sociétés commerciales et joue le rôle d'un entrepôt de distribution des produits vers le reste de la région et même au delà. Bobo-Dioulasso était à l'origine un « établissement dioula en pays Bobo » (Coquery-Vidrovitch, 1993) qui a joué un rôle important de relais vers les territoires Yoruba et Haoussa dans le cadre d'un flux ouest-est de la noix de Kola<sup>38</sup>, tout en commandant la route vers Boundoukou en Côte d'Ivoire et Kankan en Guinée. Cette ville secondaire soudanienne a également été un des points d'ancrage de la colonisation comme la plupart des capitales de la sous région. C'est à présent la deuxième ville du Burkina Faso mais également celle qui polarise l'hinterland rural de l'ouest, ancienne zone de colonisation agricole où la SOFITEX (Société des fibres textiles) était devenue le principal levier des changements économiques et sociaux. Ici, comme à Sikasso et Korhogo, la culture attelée, l'usage de plus en plus soutenu des intrants agricoles et l'encadrement rapproché ont été les moteurs d'une culture cotonnière intensive et de l'agriculture vivrière qui lui est associée. L'exploitation

---

<sup>38</sup> La noix de kola ou cola est le fruit du colatier ou kolatier (*Cola acuminata*), un arbre qui pousse dans plusieurs pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. La noix pouvant peser 25 g est consommée pour ses propriétés stimulantes, antidépressives, digestives, etc. Elle est aussi utilisée dans plusieurs sociétés traditionnelles pour sa valeur symbolique dans le paiement de la dot, dans le don, le partage et les rites traditionnels. La Kola est généralement offerte pour solliciter un dialogue avec les ancêtres, les notables, ou pour entamer des négociations, une réconciliation etc. Dans le commerce, la Kola a toujours fait l'objet de commerce international. La littérature mentionne notamment les routes de la Kola comme les routes de la soie. Voir à ce sujet (Le Coeur, 1927).

familiale est, là aussi, la règle et elle s'inscrit dans un terroir associé à un système d'échanges plus élargi.

Dans ce contexte, les frontières et, plus précisément, les distorsions de concurrence, les divergences de politique macroéconomique et les différentiels de prix constituent des éléments qui alimentent les migrations et les échanges sous régionaux. L'exemple du bétail est sous ce rapport éloquent. Les différences de gradient climatique et éco géographique entre la zone soudanienne (Sikasso et Bobo Dioulasso) et la zone soudano-ivoirienne de la Côte d'Ivoire sont en effet à l'origine d'un élevage transhumant qui atteint ses pics de mobilité entre janvier et juin. La Côte d'Ivoire importe du bétail malien et burkinabé. Mais sa commercialisation se heurte encore à la précarité des conditions de transport (problèmes de camions et d'infrastructures routières) et aux barrages routiers qui imposent des taxes dont on cerne aussi difficilement l'origine que ceux qui en tirent profit (police, mais aussi autorités locales, voire centrales). Par ailleurs, alors que Sikasso partage des pâturages avec Korhogo, la transhumance entre les zones soudanaises et les zones du Nord ivoirien est devenue quasi impossible. La question des cultivateurs transfrontaliers est également intéressante dans la mesure où elle implique des flux de facteurs de production en fonction de l'évolution des différentiels de prix et des systèmes productifs.

Parmi les trois provinces de la région, la Province du Kéné Dougou, est la province frontalière avec le Mali. Le Chef-lieu de la province, Orodara, est à 55 kilomètres de la frontière et à une centaine de km de Sikasso. Ce territoire est le mieux doté en potentialités agropastorales.

La ville de Bobo Dioulasso est une ancienne cité-marché de l'Ouest africain. Elle s'imposa comme telle aux conquérants Français et servit de point d'appui pour sa domination coloniale. Depuis ce temps, Bobo occupe une fonction économique tandis que l'administration coloniale avait choisi Ouagadougou comme capitale politique, en raison de la puissance de sa chefferie traditionnelle et du système centralisé des Mossi au sein de la colonie de la Haute Volta. Bobo Dioulasso avait alors la réputation de plaque tournante du commerce transsaharien. Comme en témoigne, ce passage, le rôle historique de Bobo anciennement *Sya*, est évident aussi bien dans les flux commerciaux et économiques sous régionaux.

*« Dans l'Ouest du Burkina Faso, les populations vivaient dans un état de concurrence et d'hostilité permanente. Fondé vers 1050, par un ancêtre Bobo et ses enfants, Sya était le centre le plus important de la région. Les souverains Ouattara venus de Kong fondèrent le royaume du Guiriko au début du 18<sup>ème</sup> siècle autour de Sya qui devint Bobo-Dyulasso (signifiant la maison des Bobo et Dioulas). Mais les princes Ouattara échouèrent dans leurs tentatives d'organisation de la région en raison de l'hostilité des populations, entretenue par des luttes internes qui eurent raison du Guiriko entre 1745 et 1750. Née des cendres du Guiriko, la royauté de Ouahabou était dirigée par le marabout chef musulman Biton Karantao qui n'accepta jamais l'autorité des Ouattara. Bobo-Dyulasso ne réussit jamais à contrôler l'ouest du Burkina précolonial. Les populations n'eurent, en toute indépendance, que des relations commerciales avec la cité. » (Ouattara et Somé, 2009, p. 22-23)*

### 2.2.1.c.ii La région des Cascades, une région rurale et faiblement peuplée

Située à l'extrême Ouest du pays, la région des Cascades est limitée au Nord par la région des Hauts bassins, au Sud par la République de Côte d'Ivoire, à l'Est par la région du Sud-Ouest et à l'Ouest par la République du Mali. Elle constitue de ce fait, une zone frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Mali. La région, d'une population estimée à 483 000 habitants couvre une superficie de 18 917 km<sup>2</sup>, soit 6,7 % du territoire national et une densité de 25 habitants/km<sup>2</sup>. Son chef-lieu est Banfora, situé à 450 km de la capitale, Ouagadougou.

La région des Cascades, regroupe les provinces de la Comoé et de la Léraba toutes deux frontalières avec le Mali et la Côte d'Ivoire. Elle compte 3 communes urbaines, 14 communes rurales, 17 départements et 255 villages.

Elle se situe dans une zone climatique favorable à l'agriculture de tubercules, aux cultures céréalières et fruitières. La pluviométrie y est abondante par rapport au reste du Burkina Faso avec une moyenne de plus de 1 000 mm d'eau au cours des dix dernières années. Le potentiel de terres cultivables de la région est évalué à 916 129 ha. Les superficies aménageables (hors zones de forêts classées) sont estimées à 18 178 ha. Sur ce potentiel, seulement 8 030 ha sont aménagés y compris les 4 000 ha irrigués en canne à sucre par la seule société sucrière industrielle du Burkina Faso, la SN-SOSUCO.

Les ressources en eaux sont faiblement mobilisées au moyen d'une trentaine de barrages et lacs naturels permettant des productions irriguées ainsi que la pratique de la pisciculture. La région est marquée par deux principaux cours d'eau permanents donnant leur nom aux deux provinces : la Comoé et la Léraba. L'écoulement permanent de ces cours d'eau est entretenu par plus d'une centaine de sources et résurgences naturelles des eaux souterraines qui sont relativement abondantes dans les formations sédimentaires qui couvrent 16% de la région. Dans un contexte de péjoration climatique, l'aménagement des bas-fonds, la mobilisation et l'exploitation optimale des ressources en eaux de surface apparaissent comme des enjeux majeurs qui nécessitent des collaborations au-delà des frontières, vu que ces cours d'eau sont la plupart transfrontaliers. La Comoé constitue d'ailleurs la frontière entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire sur une grande partie de sa longueur. Ce fleuve qui prend sa source dans la partie septentrionale de la province de la Comoé coule de là vers le Sud où il rencontre le fleuve Léraba avec lequel il forme une frontière naturelle entre la région et la Côte d'Ivoire.

La région est située à environ 700 km du port d'Abidjan auquel elle est reliée par deux importants axes de communication : le chemin de fer Abidjan – Ouagadougou passant par Banfora et Bobo Dioulasso et la principale voie bitumée. La région partage près de 300 km de frontières avec le Mali et la Côte d'Ivoire. De ce fait, elle se trouve dans un carrefour d'échange transfrontalier où elle joue un rôle de relais des flux entre les principales villes de Bobo, Sikasso et Korhogo. De même la proximité avec ces grandes villes abritant les principales infrastructures commerciales à vocation internationale (port sec, aéroport, etc.) renforce ce rôle et lui offre d'énormes atouts d'échanges tant avec l'intérieur vers les zones rurales qu'avec l'extérieur.

## Banfora, ville relai transfrontalier

La ville de Banfora est la capitale de la région des Cascades. Elle polarise la région de par les flux qu'elle organise. Son poids démographique la place en ville –pôle. Les flux commerciaux qui s'y déroulent s'organisent autour de deux cercles (Yatta, 2012<sup>39</sup>) : le premier cercle est constitué des localités sous son emprise administrative. Il s'agit de Bérégadougou, Douna, Niangoloko, Soubnakaniédougou, Tiéfora, parmi lesquelles certaines sont des véritables petites villes frontalières de transit comme Niangoloko. Le second cercle est constitué de zones administratives autour du premier cercle ; essentiellement des départements au Sud de la province du Kéné Dougou. L'influence administrative se caractérise par la fourniture de services liés au système administratif centralisé avec localisation des centres de décision à Banfora. Il s'agit par exemple des services des impôts, justice, des services de santé de niveaux importants (hospitalier), des services de formations de niveaux élevés etc. L'influence économique et commerciale de Banfora va jusqu'à Mangodara d'où d'importantes productions agricoles sont convoyées et exportées vers la Côte d'Ivoire ou le Mali.

La ville se situe donc au cœur des échanges intra et extra régionaux voire transfrontaliers et internationaux à partir de l'axe Abidjan–Ouagadougou. Sa proximité avec Sikasso n'est pas négligeable grâce à deux axes : le premier est l'axe Banfora – Orodara non bitumé mais distant de 50 km qui permet de relier la principale voie Bobo Dioulasso – Sikasso. Le second est l'axe Banfora- Sindou récemment bitumé qui permet de désenclaver cette autre petite ville chef-lieu de la province de la Léraba qui connaît depuis une croissance. Le désenclavement y a favorisé une ouverture sur l'intérieur du Burkina alors que les flux économiques et migratoires étaient largement tournés vers le Mali.

Les villes de cet espace disposent de marchés principaux, primaires et secondaires qui organisent une activité commerciale transfrontalière. Le commerce constitue une activité importante de l'économie de la zone transfrontalière derrière l'agriculture et l'élevage en termes de population occupée. Cette importance du commerce est déterminée en grande partie par la position géographique qui en fait un carrefour naturel pour les échanges commerciaux notamment entre le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali. Mais l'activité commerciale est fortement dominée par le secteur informel. Elle concerne principalement les matériaux de construction, le carburant, les lubrifiants, les tissus, le cola, les produits manufacturés, les céréales, les animaux et les produits de l'élevage et aussi et surtout les produits de la pharmacopée et de l'artisanat. Elle s'organise autour de plusieurs marchés de dimensions variables. Les marchés de collecte et d'approvisionnement se situent dans les petites localités tandis que les marchés de transit sont dans les villes comme Sindou, Niangoloko, Sidéradougou, Bérégadougou. Banfora concentre le marché de gros et de redistribution dans la région et aussi de relais et de transit vers les plus grandes villes comme Bobo Dioulasso et les pays voisins, la Côte d'Ivoire et le Mali. En dehors des marchés urbains de Banfora et Niangoloko, la plupart des marchés n'est pas aménagée rendant ainsi difficile l'installation des commerçants et la perception des droits et autres taxes et impôts. A cela, il convient d'ajouter le mauvais état des routes et pistes d'accès aux localités principalement en saison des pluies. Les

---

<sup>39</sup> Programme des partenaires municipaux pour le développement économique (PMDE), Analyse du couloir économique Banfora-Orodara, François Yatta, 2012. Rapport d'étude, 30 pages.

activités commerciales sont par ailleurs handicapées par l'inorganisation des commerçants.

#### 2.2.1.d Dynamique urbaine dans la zone SKBo

L'espace SKBo se caractérise par une faible armature urbaine reposant sur les trois principales villes connues. L'écart entre la population de ces villes et celles des autres villes est considérable, ce qui caractérise un espace maillé par des pôles locaux et un tissu rural dense. En plus des trois principales villes, il existe une demi-douzaine d'autres agglomérations mais, de ces dernières, seules les localités de Ferkessedougou et Banfora présentent une certaine envergure économique.

Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso interagissent avec des hinterlands ruraux dont elles constituent les capitales-marchés, créant des besoins et stimulant l'agriculture locale. Leurs zones périurbaines sont notamment les places fortes d'un maraîchage et d'une arboriculture de bas-fonds, dans des espaces où les nappes sont peu profondes. Les cultures emblématiques de cette évolution liée au dynamisme urbain des trois villes font les surplus qui alimentent de plus en plus des flux sous régionaux.

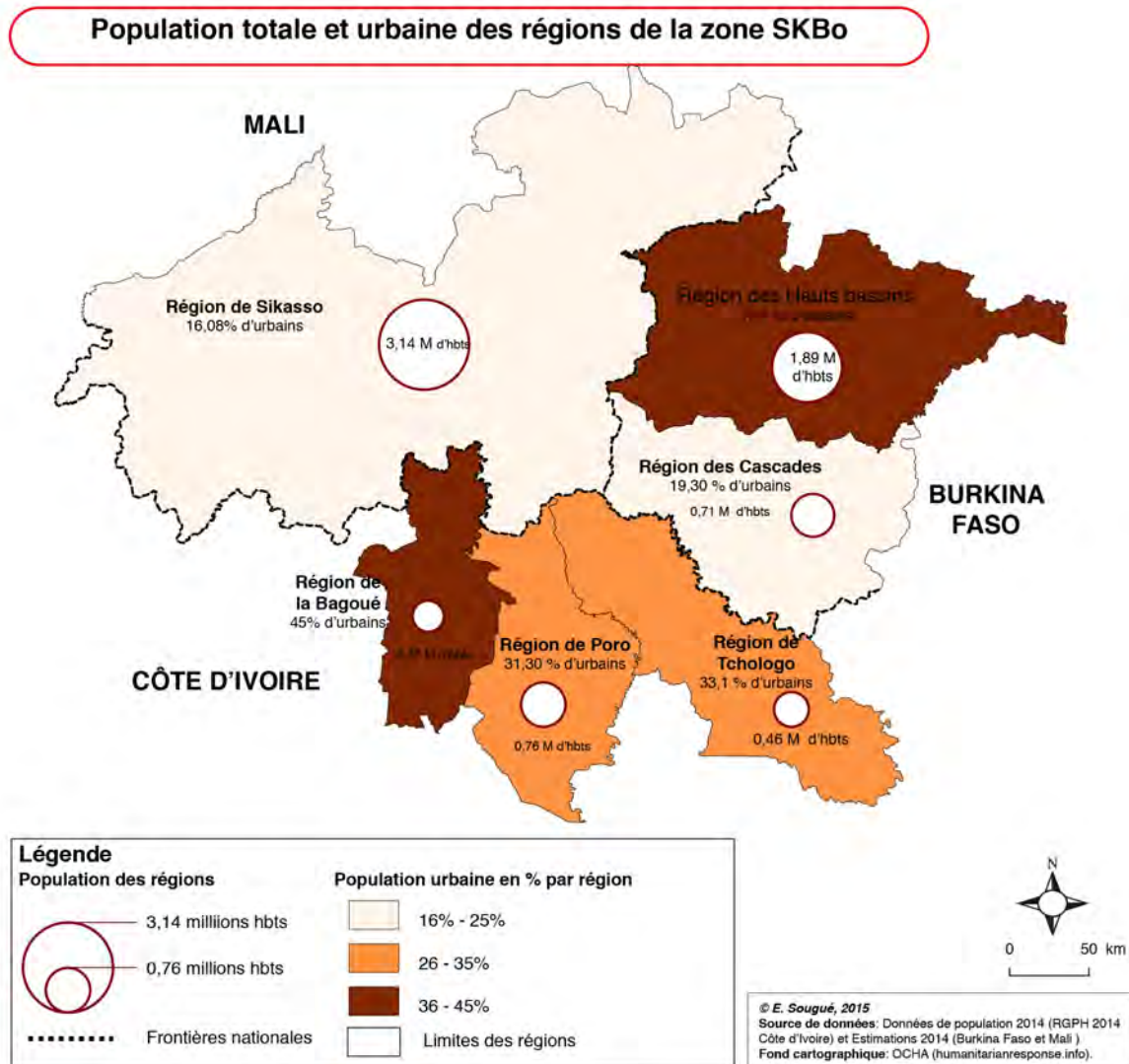
Le taux d'urbanisation aux derniers recensements nationaux de population, est en moyenne de 30 %<sup>40</sup>. Les trois principales villes représentent les plus grandes villes et concentrent la majeure partie de la population urbaine. Ces villes ont plus de 200 000 habitants. On note l'écart important de plus 100 000 habitants entre ces grandes villes et les autres villes de la zone. Parmi les autres villes émergentes, on a Banfora, Koutiala et Ferkessedougou, qui tendent vers 100 000 habitants tandis que les autres de 3<sup>ème</sup> rang (Boundiali, Niangoloko, Orodara) sont dans l'ordre de moins de 50 000 habitants. La dynamique urbaine est tri céphalique avec les trois capitales régionales. La ville de Bobo Dioulasso, 2<sup>ème</sup> ville du Burkina Faso est la plus peuplée avec plus de 500 000 habitants, tandis que les deux autres ont des tailles similaires inférieures à la moitié de la population bobolaise. Les autres villes sont classées selon leur population dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Rang des villes de plus de 100 000 habitants

Rang	Villes par rang	Population
1.	<b>Bobo Dioulasso (BFA)</b>	632 412 (est. 2014)
2.	<b>Korhogo (CIV)</b>	245 239 (RGPH 2014)
3.	<b>Sikasso (MLI)</b>	213 977 (est. 2012)
4.	<b>Banfora (BFA)</b>	103 641 (est. 2014)
5.	<b>Koutiala (MLI)</b>	83 105 (est. 2012)
6.	<b>Ferkessedougou (CIV)</b>	74 966 (est 2005)
7.	<b>Boundiali (CIV)</b>	34 251 (est. 2005)

<sup>40</sup> Moyenne calculée sur la base des taux d'urbanisation par région.

La carte de la population totale et urbaine régionales (Cf. carte 14) permet de mettre en valeur la population urbaine dans chaque région sachant que les principales villes sont les 7 villes citées ci-dessus. Elle montre que les régions de la Côte d'Ivoire ont le plus fort taux de population urbaine allant jusqu'à 45 % tandis que les régions de Sikasso et des cascades ne représentent que 16% dans la région de Sikasso et 19 % d'urbains. Ces chiffres confirment la ruralité plus élevée dans les pays sahéliens et une urbanité plus forte au sud notamment dans les pays côtiers. Malgré tout, Bobo Dioulasso ; Korhogo et Sikasso restent les trois principales villes.



Carte 14: Population totale et urbaine de la zone SKBo

### 2.2.2 L'espace Malanville – Gaya : le doublet parfait

L'espace Malanville-Gaya est présenté comme un espace commun formé par les périmètres administratifs, fonctionnels et les flux centralisés autour des deux villes frontalières Malanville au Bénin et Gaya au Niger.



### **2.2.2.a Malanville : espace communal en urbanisation frontalière**

Malanville est une agglomération de 50000 habitants au sein d'un espace communal essentiellement rural d'une population de 168000<sup>41</sup> habitants en 2013.

La commune de Malanville est située à l'extrême Nord de la République du Bénin. Elle appartient au département de l'Alibori. La commune couvre une superficie de 3 016 km<sup>2</sup> dont 8 000 ha de terres cultivables. Son altitude moyenne est de 200 m au-dessus du niveau de la mer dont elle est à plus de 700 km. Le climat de la commune de Malanville est de type soudano-sahélien marqué par une saison sèche de Novembre à Avril.

Située dans la vallée du Niger, qui va de Guéné jusqu'au lit mineur du fleuve, son relief se compose d'un ensemble de plaines et de vallées enchâssées entre le fleuve Niger et quelques plateaux et collines de grès ferrugineux. La ville est bâtie sur un site sablonneux et inondable par endroit en période des crues. La commune dispose ainsi d'une importante superficie de bas-fonds, d'un important réseau hydraulique (fleuve Niger, Sota), du Parc W et d'autres aires protégées. Elle se trouve donc dans un espace géographique doté d'atouts favorisant l'agriculture dont les principales productions sont le riz, les légumes et d'autres céréales telles que le maïs.

Au niveau administratif, la commune de Malanville se compose de cinq arrondissements, vingt-six villages et cinq quartiers de ville. Les arrondissements de Garou et de Madécali sont situés à l'Est du centre ville, les arrondissements de Guéné et de Toumboutou, à l'Ouest. Le cadre urbain actuel se situe entre le fleuve Niger au Nord de la ville et Bodjécali comprenant essentiellement l'arrondissement de Malanville de 48000 habitants en 2009.

Son dynamisme économique est fortement lié à son marché, 2<sup>ème</sup> plus grand marché du Bénin (après Dantokpa à Cotonou) et à sa position frontalière de transit entre le Bénin et le Niger. Ces deux éléments lui donnent une attractivité tendant à accroître les facteurs d'urbanisation. La commune connaît une forte croissance urbaine, 4,55% par an en moyenne, entre 2002 et 2013, supérieure à la moyenne nationale (3,5% par an). Sa principale fonction dans la hiérarchie urbaine est une fonction commerciale. Le marché de Malanville centralise la plupart des productions de l'espace rural environnant et même de tout le Nord et du Centre du Bénin. A cause de cette attraction, des fortes migrations pendulaires relient Malanville aux autres communes et villages environnants tels que Karimama, Guéné, Madecali.

Sa position frontalière et l'importance du marché lui donnent une attractivité tendant à accroître les facteurs d'urbanisation. La vie locale est fortement marquée par l'activité marchande et par le trafic routier transfrontalier. Du jeudi au dimanche période d'animation du marché, des camions entrent et sortent de Malanville avec des chargements de produits. Les habitants des villages environnants convergent vers la ville pour écouler leur production, essentiellement agricole, en utilisant plusieurs moyens de transport : charrettes, vélos, marche à pieds, pirogues, motos, camions etc. L'espace du marché est insuffisant pour contenir toute l'activité qui s'y déroule. Son aménagement pose le problème du choix des lieux entre espace de vente de produits céréaliers, espace logistique (chargement et déchargement de camions), magasins de stockage des produits

---

<sup>41</sup> Source : 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Bénin en 2013 (RGPH 4, Bénin 2013).

et espace de petit commerce. Tout cela avec l'aménagement du poste de contrôle juxtaposé de douane construit sur l'ancien site du marché à la périphérie Nord de la ville qui change complètement la configuration de la ville.

### **2.2.2.b Gaya et son hinterland : zone « utile » du Sud Niger**

Le département de Gaya comptait 261693 habitants en 2012 avec un taux de croissance annuel de 3,4% entre 2001 et 2012<sup>42</sup> qui se situe néanmoins dans la moyenne nationale (3,9%). Les relations avec les villages et autres localités dont les plus proches sont Tara, Tanda, Tounouga, Bengou, Bélo, se caractérisent par des migrations pendulaires pour les services urbains et le commerce de produits agricoles.

Gaya, principale ville et chef-lieu du département du même nom, centralise les services urbains du Sud du Niger, frontalier avec le Bénin. La Communauté Urbaine de Gaya comprend le centre urbain (Gaya ville) et une quarantaine de villages qui y sont rattachés, dont cinq sont villages administratifs, c'est à dire disposant d'un chef de village élu. La ville polarise un hinterland rural avec des fonctions administratives et commerciales. Fondamentalement ce sont des paysans qui habitent dans les villages environnants qui ne disposent que de petits marchés locaux. A Gaya, il y a un marché hebdomadaire qui s'anime le mardi et concentre toutes les transactions du département. Donc l'activité économique et commerciale se passe à Gaya. Les villageois viennent y vendre principalement des produits agricoles et acheter divers autres types de produits. Son marché est un marché urbain de redistribution et de consommation (marché de gros). Il permet de relayer les marchés ruraux environnants et les autres marchés régionaux. Gaya est également un lieu de transit pour accéder aux autres villes du Niger telles que Dosso, Niamey ou Diffa. C'est également la ville de passage pour aller au Bénin ou au Nigéria. Sa situation sur l'axe principal Cotonou- Gaya, Dosso- Niamey et sa position frontalière favorisent un rôle de centre urbain de transit.

En ce qui concerne l'urbanisation de la ville, il faut noter qu'elle ne dispose pas de schéma d'aménagement. La conséquence est la création de quartiers de façon anarchique sans plans d'aménagement, ce qui pose évidemment des problèmes liés à la circulation, à l'assainissement et à l'offre de services urbains de façon générale. La forte croissance démographique urbaine va certainement entraîner un manque d'espace urbain d'habitation. D'abord la forêt classée qui se trouve dans la ville est menacée. Celle-ci ne devrait pas faire l'objet d'opération de lotissement sans un reclassement. Mais, des tentatives de lotissement y sont menées. Ensuite, l'espace pastoral autour de la ville se rétrécit ce qui engendre des conflits de partage de l'espace chaque année.

L'espace communal a une superficie 360 km<sup>2</sup>. Il se situe dans un espace régional qualifié de « zone utile » du Niger compte tenu du fait que c'est le Sud du pays, zone la plus arrosée disposant des meilleures terres et des ressources fourragères pour la pratique de l'agriculture et de l'élevage. Gaya se situe dans cette zone utile et attire de ce fait des acteurs de l'agro business différents des paysans traditionnels connus. Les acteurs de l'agrobusiness qui disposent de moyens d'investissement importants et achètent des terres pour pratiquer l'agriculture dans le but de revendre leurs productions sur les marchés locaux et internationaux. Ces acteurs viennent du Nord du Niger ou du Nigéria.

---

<sup>42</sup> Données du RGPH 4, Niger, 2012.

D'autres sont les fonctionnaires et travailleurs du tertiaire qui prennent leur retraite sur place et investissent dans le foncier agricole. Ils s'accaparent donc d'importantes surfaces agricoles au détriment des paysans locaux qui ne disposent pas de moyens pour pratiquer une agriculture de subsistance. Ils s'approprient petit à petit l'espace. Le foncier agricole change progressivement de propriétaires au détriment des paysans qui leur vendent leurs terres pour devenir progressivement de la main d'œuvre agricole. On note ainsi une mutation de l'espace, passant d'un espace agricole paysan à un espace agricole couplé à une pratique de commerce de produits agricoles qui renforce l'urbanisation. Dans le même temps, une réelle concurrence spatiale se pose. L'espace est occupé par l'agglomération urbaine et par l'agriculture. Des conflits d'usage naissent et des conflits sociaux également, « *car il n'y aura plus d'autochtones qui auront l'espace nécessaire pour leurs enfants et leurs petits enfants* » dit le Secrétaire général de la commune de Gaya en 2012.

### **2.2.2.c Dynamiques urbaines Malanville-Gaya**

Malanville et Gaya sont ainsi deux petites villes frontalières aux tailles démographiques presque équivalentes (entre 50 000 et 63 000 habitants<sup>43</sup> pour les agglomérations urbaines) distantes de seulement 7 km entre elles. Elles centralisent ainsi plusieurs relations entre elles et avec leur environnement. Chacune de ces deux petites villes polarise un certain nombre de flux entrant et sortant et joue un rôle dans l'organisation spatiale nationale. Leur dynamique de croissance urbaine tend à les rapprocher de plus en plus et à constituer des espaces urbains frontaliers dynamiques et attractifs dans les extrémités Nord du Bénin et Sud du Niger.

Malanville et Gaya occupent des positions hiérarchiques plus lointaines dans l'armature urbaine des deux pays et de la région. Le premier niveau hiérarchique est occupé par les grandes villes capitales centres de consommation et émettrices des principaux flux commerciaux et de mobilité démographique comme Niamey et Cotonou. Les niveaux secondaires qui se situent dans l'axe des transports et migrations sont les villes moyennes comme Parakou et Kandi au Bénin, et Dosso au Niger. Malanville et Gaya n'arrivent qu'en dernières positions de la hiérarchie urbaine comme petites villes jouant un rôle de transition entre les marchés ruraux locaux et les grandes villes capitales. Mais, il faut bien considérer que ce modèle fonctionnel de hiérarchie urbaine ne suffit pas à rendre compte de l'organisation de l'espace marchand transfrontalier entre le Bénin et le Niger dont l'économie est caractérisée par un degré élevé d'informalité et d'opacité (Walther, 2007a ; Walther et Retailé, 2008).

La situation géographique de ces villes aux périphéries nationales favorise la croissance d'une activité de commerce informel et formel pratiqué sur plusieurs secteurs. Mais le domaine du commerce international de réexportation est celui qui favorise l'émergence d'une centralité urbaine en la connectant aux autres villes de l'Afrique de l'Ouest. Les activités d'importation et d'exportation entraînent le développement d'activités logistiques et des infrastructures telles que les ports secs, les plateformes de chargement, les espaces de stockages et l'aménagement de zones de transit. Ces activités

---

<sup>43</sup> Les données du plan de développement local de Malanville indiquent une estimation de 48000 habitants en 2009 pour l'arrondissement de Malanville qui regroupe l'aire urbaine. La commune urbaine de Gaya compte 63 815 habitants en 2012 selon le 4<sup>ème</sup> Recensement Générale de la Population et de l'Habitat du Niger (RGPH 4, 2012).

se développent du fait de la rupture de charge opérée une fois la frontière béninoise dépassée en direction soit des grandes villes du Niger (Dosso, Niamey) soit du Nigéria. Se développent ainsi dans ces villes frontalières, des infrastructures commerciales et urbaines et des services nécessaires à ce système commercial de transit : services bancaires et de micro finance ; services de transport, de communication et télécommunication, services de transfert d'argent. Tous ces services et activités entraînent à leur tour des emplois diversifiés avec notamment une forte présence des emplois du tertiaire (notamment les transitaires, les douaniers et autres agents des opérations de transit). La taille du marché de Malanville par exemple, et son rôle dans la redistribution des produits agricoles créent des activités de manutention dues aux déchargements et rechargements des camions. Un noyau de véritables centres urbains de part et d'autre de la frontière se renforce donc dans cet espace. Le commerce local des produits agricoles entraîne quant à lui une fonction de polarisation et de redistribution des revenus tirés de la vente des produits vers les campagnes.

En résumé, la diversification des emplois, la taille des agglomérations de Malanville et de Gaya et leur rôle polarisant ainsi que leur place dans la hiérarchie urbaine, permettent de décrire un processus continu d'urbanisation transfrontalière. Même si les taux de croissance de la population sont plus élevés à Malanville qu'à Gaya, les positions frontalières et de transit s'ajoutent au dynamisme démographique pour expliquer un fort lien entre ces deux villes. Il faut noter d'ailleurs que Malanville, récente ville est devenue aujourd'hui une grande agglomération dépassant Karimama et Guéné pourtant plus anciens. Sa population communale avoisine celle de Kandi (estimée à environ 170 000 habitants en 2013)<sup>44</sup> chef-lieu du département de l'Alibori, une des villes du Nord du Bénin. Du côté du Niger, Gaya a plutôt une croissance démographique conforme à la moyenne nationale.

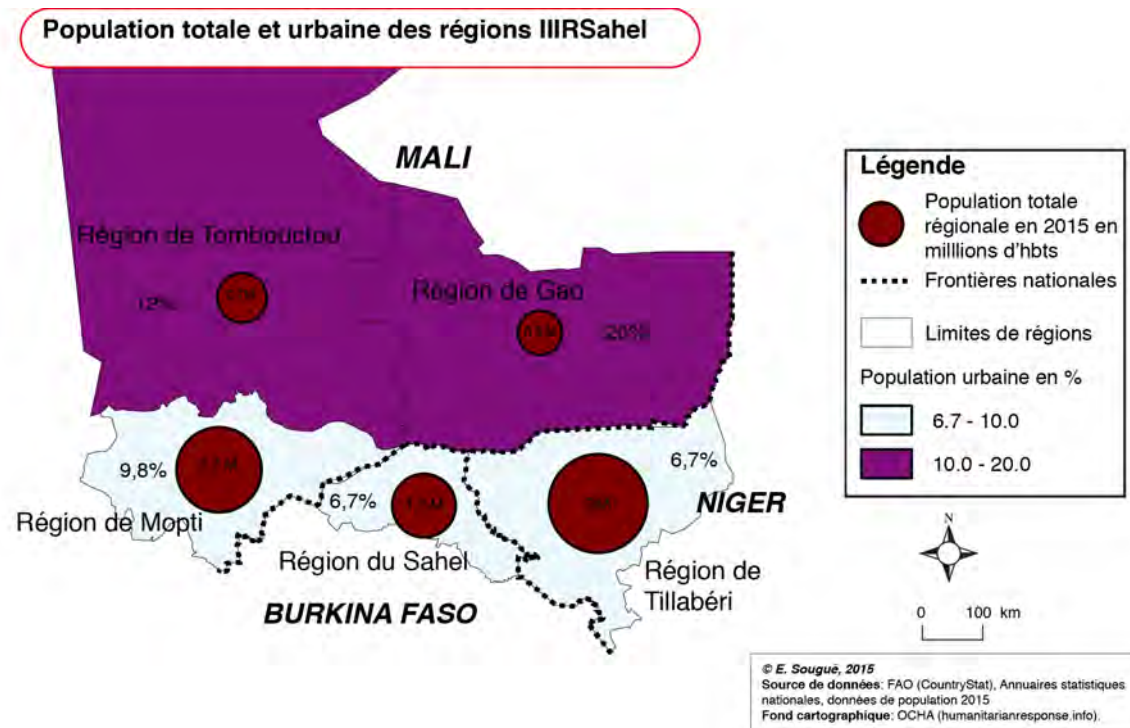
Cette problématique de petites villes, centres de commerce constituant des plaques tournantes d'une économie transfrontalière se retrouve aussi au Sahel.

### *2.2.3 IIRSahel : une émergence de petites villes dans un espace majoritairement rural*

L'espace transfrontalier de l'IIRSahel représente celui de cinq régions administratives frontalières dans son périmètre élargi. Il compte une population de près de huit millions d'habitants (7,987 millions d'habitants) en 2015, représentant 15% de la population totale des trois pays. Les régions de Tillabéri et de Mopti sont les plus peuplées avec respectivement 3 et 2 millions d'habitants, comme le montre la carte de la population totale et urbaine (Cf. carte 15). On note aussi que dans les cinq régions les taux d'urbanisation sont variables de 6 % à 20 %. Les régions du Sahel et de Tillabéri sont les moins urbanisées tandis que les régions du Nord du Mali sont les plus urbanisées avec une concentration dans les villes historiques comme Tombouctou, Gao et Mopti.

---

<sup>44</sup> RGPH 4, 2013. Selon les mêmes sources, la population communale de Karimama est de 66675 habitants.



Carte 15: Population totale et urbaine de la zone de l'IIRSahel

### 2.2.3.a Des villes administrativement polarisantes dans un espace marginal

L'espace transfrontalier IIRSahel comprend dans une petite dimension l'espace composé et délimité par les villes de Dori, Gorom Gorom, Sebba, Djibo, Gao, Mopti et Tombouctou, Téra et Tillabéri.

A cette dimension, il comprend les espaces des communes de ces huit villes du sahel entretenant entre elles des relations économiques et sociales transfrontalières. Mais, en réalité, l'ampleur de ces relations et l'ancrage spatial de certaines activités telles que le pastoralisme, les axes de commerce de bétail à travers les marchés urbains, ruraux ainsi que l'identité culturelle font que cet espace transfrontalier s'insère dans un espace plus large comprenant l'hinterland des huit villes. Ainsi à une grande échelle, on a l'espace comprenant les régions de Gao, de Tombouctou, de Mopti au Mali, celle du Sahel au Burkina Faso et celle de Tillabéri au Niger (Cf. carte découpage administratif, carte 16).

On note ainsi que les huit villes membres du C3Sahel sont les villes capitales des régions administratives et / ou provinces, départements et cercles des trois pays concernés. En effet, une échelle intermédiaire peut être constituée par les découpages administratifs de niveau 2 de ces pays avec les provinces au Burkina, les départements au Niger et les cercles au Mali. Mais cette échelle semble moins pertinente en termes de relations économiques commerciales transfrontalières et en termes de mobilisation des acteurs. D'une part, elle ne représente pas un niveau de décentralisation dans tous les pays (notamment au Burkina Faso) ou bien ce niveau de découpage est moins fonctionnel. Dans ce sens ce niveau joue plutôt un rôle administratif. D'autre part, les actions de développement mises en place dans ce niveau sont moins visibles ou s'insèrent dans une échelle plus large, régionale. Cette échelle est inexistante, par exemple, au Niger qui ne dispose que de deux niveaux de découpage : la région et le département.

Néanmoins, elle sera utilisée pour des besoins statistiques ou de cartographie. Il faut ajouter que les mêmes villes sont également chefs-lieux de ce 2<sup>ème</sup> niveau spatial. Ce dernier est plus qu'un simple niveau de découpage administratif. Il s'agit également d'une échelle spatiale économiquement cohérente compte des échanges commerciaux entre ces villes.

En somme, l'échelle représentée par les huit villes et leurs communes correspond à l'échelle territoriale transfrontalière de proximité et d'intenses relations transfrontalières, tandis que l'échelle représentée par les régions est l'échelle large d'influence transfrontalière. En effet, il a été remarqué que les flux migratoires les plus importants, les flux commerciaux entre marchés centraux et marchés à bétail, s'inscrivent plutôt entre les principales villes tout en mobilisant leurs hinterlands intérieurs constitués d'espaces ruraux. Il est donc pertinent d'analyser les relations économiques entre les principales villes et de renforcer les relations transfrontalières entre ces villes qui deviennent motrices de l'espace régional transfrontalier commun.

Le découpage territorial se présente comme suit :

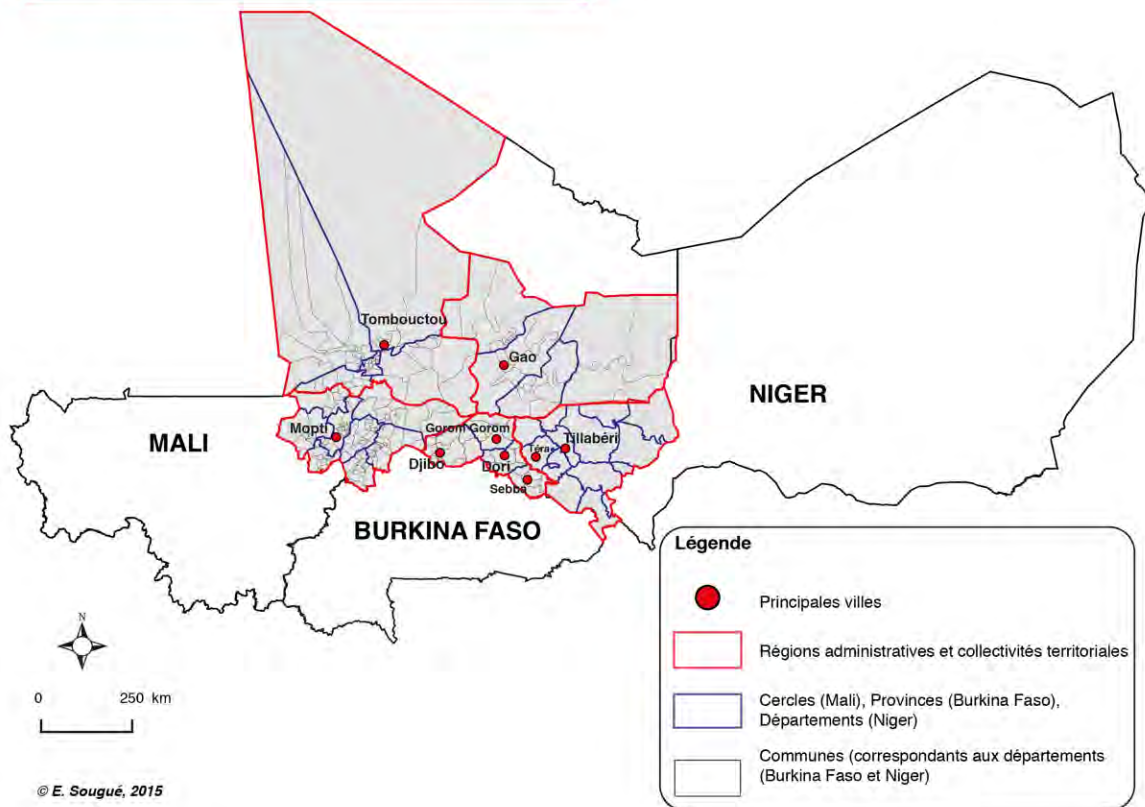
Tableau 5 : Découpage administratif

Pays	Premier niveau administratif de découpage	Collectivités territoriales correspondantes/ Représentant	Chefs-lieux
<b>Niveau 1</b>			
<b>Burkina Faso</b>	Région du Sahel/ Gouverneur de région	Conseil Régional (Président de Conseil Régional)	Dori
<b>Mali</b>	Région de Tombouctou/ Gouverneur de région	Conseil Régional (Président de Conseil Régional)	Tombouctou
	Région de Gao/Gouverneur de région	Conseil Régional (Président de Conseil Régional)	Gao
	Région de Mopti/ Gouverneur de région	Conseil Régional (Président de Conseil Régional)	Mopti
<b>Niger</b>	Région de Tillabéri/ Gouverneur de région	Conseil Régional (Président de Conseil Régional)	Tillabéri
<b>Niveau 2</b>			
<b>Burkina Faso</b>	Province/ Commissaire Haut-	Pas de collectivité élue correspondante	Chefs-lieux de province (Dori, Gorom- Gorom, Sebba, Djibo pour l'espace de l'IRSahel, Banfora, Orodora, Bobo Dioulasso, Sindou pour la zoe SKBo)
<b>Mali</b>	Cercle/préfet	Conseil de cercle (Président de l'Assemblée de cercle) <sup>45</sup>	Chefs-lieux de cercles
<b>Niger</b>	Département/préfet	Conseil départemental	Chefs-lieux de départements

<sup>45</sup> Au Mali, les conseils de cercle sont en voie d'être supprimés.

Niveau 3			
Burkina Faso	Département	Commune / maire	Correspond à la localité où se trouve la mairie.
Mali	Anciennes Sous-préfectures	Commune / Maire	
Niger	Anciens arrondissements	Commune / Maire	
Niveau 4			
Burkina Faso	Villages /délégués	Village/Délégué de villages	Pas de chef-lieu.
Mali	Villages /délégués	Village / chef de village	
Niger	Village /délégué	Villages/délégué	

### Découpage administratif de la région de l'IIRSahel



Carte 16 : Découpage territorial dans l'espace de l'IIRSahel

### 2.2.3.b La polarisation sociale et politique historique de Dori dans la dynamique démographique

« Dans le Nord, des groupes issus de la décadence de l'empire peul du Macina formèrent au XV<sup>ème</sup> siècle les empires du Liptako et du Djelgodji autour de Djibo et de Baraboulé. Créé un peu plus tard (1810) sous la domination gourmatché, Dori passa sous la tutelle de l'Emir peul (qui en fit sa capitale) après la libération du territoire de l'emprise gulmacema. Résidence de l'Emir et du Cadi

*du Liptako, Dori jouait ainsi un rôle administratif de premier ordre, renforcé au plan religieux par la présence du grand imam de la région. Djibo, la capitale du Djelgodji, Tongomayel, et Baraboulé, des centres importants de l'espace pré colonial peul, demeurèrent des centres d'échanges commerciaux avec le pays moose. Reliées plus au Sud aux centres commerciaux de Yendi, Salaga, Kintampo, Wa et Bondoukou, ces villes du Nord (Dori, Tongomayel et Sebba dans le Yaogha, etc.) se développèrent grâce aux courants de commerce qui, de la Boucle du Niger, y convergeaient.* » (Ouattara et Somé, 2009, p. 28)

Grands éleveurs de bovins, les Peulh du Liptako ont ouvert l'émirat de Dori au commerce transsaharien avec comme produits d'exportation les bêtes sur pieds (vivants) ou le cuir. Et Dori a joué, depuis très longtemps, le rôle de capitale pour les produits du désert venant d'Afrique du Nord et ceux venant de la savane et de la forêt au Sud. Cette fonction était si importante que le capitaine résident de Dori indiquait dans son rapport du mois de juin 1897, ceci :

*« Dori est le grand marché de la boucle du Niger. Les Maures Kounsa, les Kel es Souk, les gens du Modidou y apportent du sel, les Noirs riverains du riz et du mil, les Hasussankés, les Mossi et Gourmabé des étoffes, des colas, des ânes, des captifs, les gens du Liptako, du Yagha et les Touareg des chevaux, des bœufs et des moutons ».* (Barth et al., 1995)

Le capitaine Destenave écrivait lui aussi que : *« Dès 1895, la ville de Dori est présentée comme étant la clef du Nord et de l'Est de la boucle du Niger : celui qui est maître de Dori, dit la tradition, tient les Touaregs de tous les pays jusqu'à Say et peut commander sur la rive Haoussa du Niger jusqu'aux portes de Sokoto. Se rendre maître de Dori, s'y installer fortement est le meilleur moyen de contrôler la route de Say et s'assurer la communication avec Bandiagara ».* (Ibid.)

Six autres émirs se succéderont jusqu'à l'arrivée des Français. Le règne de Brahima Seydou, premier Amirou (émir) du Liptako dura seulement sept ans de 1809 à 1817, et la tradition rapporte de cette époque une impression de relative insécurité car les Peulhs doivent mener encore plusieurs combats contre Gourmantché pour éviter leur remontée dans le Liptako.

Ainsi, Dori occupe une place historique dans les systèmes de pouvoir. Pourtant au niveau géographique, c'est une « bourgade » au milieu d'un espace majoritairement rural. Cependant, depuis les dernières années avec le bitumage de la route Ouagadougou, Dori-Téra, rejoignant Niamey, Dori devient une capitale régionale frontalière et constitue le centre urbain. Les projections démographiques indiquent un maintien de la tendance actuelle de croissance avec une concentration de population dans les centres urbains dont celui de Dori. Par ailleurs, si on tient compte des éléments de la conjoncture actuelle, à savoir la crise malienne et l'insécurité au Sahel entraînant des déplacements de population avec leurs troupeaux vers le Sud notamment dans les régions du Sahel (au Burkina) et de Tillabéri au Niger, on peut imaginer que ce phénomène va accroître la concentration des populations sur la partie Sud, la région autour de Dori.

Cette évolution démographique, quoique différenciée dans les différents espaces formant le territoire de la zone, reste tout de même homogène dans son ensemble lorsqu'on considère le milieu rural. Elle conforte l'homogénéité du territoire à dominance agro-pastorale. La répartition spatiale de la population présente néanmoins quelques contrastes. En effet, la tendance à une forte concentration de population dans la partie Sud du territoire s'explique aussi par les conditions climatiques plus ou moins



favorables notamment par l'existence des ressources en eau. Par contre, la partie Nord du territoire (Nord-Ouest) est moins peuplée en raison de son caractère désertique. Seuls les nomades prennent possession de cette partie du territoire de la zone. La proximité de la partie Sud avec le Fleuve Niger et les villes telles que Niamey qui permettent d'accéder à des marchés importants expliquerait cette différence et les fortes relations entre Dori et Téra, les deux principales villes frontalières. Par ailleurs les groupes sédentaires sont plus nombreux dans cette partie Sud par rapport aux populations nomades, et occupent les terres exploitables le long de la vallée du fleuve, dans les zones de marigots et autour des mares.

Cet espace ne semble pas très attractif et les conditions climatiques ainsi que son faible équipement n'incitent pas à une inversion de la tendance. En conséquence, on peut penser que c'est un espace de peuplement qui se concentrera plutôt autour des villes. Le mouvement d'urbanisation se renforce par une reconversion des populations agricoles vers d'autres activités, à cause des déficits pluviométriques qui s'ajoutent à des dures conditions de travail et aux enjeux de résilience face aux changements climatiques. Il s'accélère, aussi grâce à la fonction économique, administrative des villes sahéniennes comme Dori, Gorom Gorom, Sebba, Djibo, Téra, Tillabéri étant des capitales de régions, de départements et de provinces. Les migrations internes à l'Afrique de l'Ouest, en particulier dans l'espace sahéniens sont ainsi tournées vers ces villes centres.

L'analyse des documents de diagnostics locaux et de planification confirme ces tendances à l'urbanisation de la zone qui se manifesterait par une concentration des populations dans les principales villes (Dori, Téra, Tillabéri). En effet ces trois villes sont les plus intégrées surtout Dori et Téra à cause de la facilité de circulation entre elles et de la construction du Poste de contrôle juxtaposé à la frontière Burkina – Niger. Aussi l'axe, Ouagadougou-Niamey via Dori et Téra devient un axe de circulation important alternatif à la traditionnelle route Ouagadougou-Niamey en passant par Fada. Dori et Téra deviennent ainsi des villes de transit, d'entrée et de sortie. Tillabéri est également connecté avec le Mali, à partir de Ansongo avec laquelle la ville est jumelée. Les nouveaux projets d'infrastructures de transport tel que le projet de chemin de fer qui fera la boucle Cotonou-Niamey-Ouagadougou tendra à renforcer définitivement les relations transfrontalières. La proximité et l'accessibilité entre ces villes favorisent de bonnes relations transfrontalières entre les populations notamment par l'organisation périodique de foires de jumelage entre ces villes et par la fréquentation des marchés centraux et des marchés à bétail. Aussi, l'axe Gao-Ansongo-Tillabéri en continuant vers Niamey est un important axe de commercialisation du bétail. Cette urbanisation dans les principales villes renforcent le lien transfrontalier entre elles toute chose favorable aux relations transfrontalières.

## 2.3 L'espace des villes et des frontières

Les villes étudiées dans cette recherche présentent des similarités et des différences. Ce sont des villes moyennes avec des fonctions économiques et politiques bien précises. Avant d'analyser précisément les espaces de ces villes, le tableau 8 présente les données générales entre ces villes permettant de les identifier et de les comparer.

Tableau 6 : Présentation des villes et données urbaines

Villes et populations	Fonction économique	Fonction politique
<b>Bobo Dioulasso</b> <i>Environ 489000 habitants en 2006 (RGPH 2006, INSD Burkina Faso) sur 1805 km<sup>2</sup></i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitale économique, 2<sup>ème</sup> ville importante du pays</li> <li>- Importante production et commercialisation des produits agricoles</li> <li>- Principales industries et aéroport international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement à l'échelon de la région dans une perspective d'aménagement du territoire.</li> <li>- Capitale régionale (région des Hauts Bassins et de chef-lieu de province)</li> <li>- Commune urbaine</li> <li>- Ville de l'intérieur exerçant une fonction administrative de niveau régional</li> </ul>
<b>Sikasso</b> <i>Estimation de 225000 habitants en 2009 contre 135000 en 1998</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone agricole la plus riche du Mali (production cotonnière et céréalière)</li> <li>- Deuxième ville du Mali en termes de population</li> <li>- Quelques industries (textile et huileries)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement à l'échelon de la région dans une perspective d'aménagement du territoire.</li> <li>- Capitale régionale (capitale de la 3<sup>ème</sup> région du Mali)</li> <li>- Chef-lieu de cercle</li> <li>- Commune urbaine</li> <li>- Ancienne capitale du royaume du KénéDougou</li> </ul>
<b>Malanville</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville-marché frontalière agissant à la fois à l'échelon national et régional dans une fonction de porte d'entrée et de sortie pour les marchandises d'origine agricole et manufacturée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune</li> </ul>
<b>Gaya</b> <i>Environ 36000 hbt (en 2001)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville-marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef-lieu de département</li> <li>- Commune</li> </ul>
<b>Dori</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville, principal marché sahélien</li> <li>- Disposant des principaux services urbains socio-économiques de référence : hôpital, lycées, centres de formation, grands marchés...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement administratif</li> <li>- Capitale régionale, chef-lieu de région, chef-lieu de provin</li> <li>- Principale ville abritant des services de bases modernes : hôpital régional</li> </ul>
<b>Téra</b>	Ville-marché : marché de bétail marché de transit vers Niamey et à l'exportation	Capitale de département
<b>Tillabéri</b>	Ville-marché : marché de bétail, marché de transit vers Niamey et à l'exportation	Capitale de département Capitale de région Fonction administrative

### 2.3.1 *L'espace intégré SKBo : caractérisation du territoire transfrontalier*

La zone SKBo est au centre des grands axes de transport et de mobilité entre les trois principales villes et capitales. Il articule différents systèmes territoriaux qui en font un espace où la frontière et la ville sont des éléments clés de son organisation.

#### 2.3.1.a *Positionnement géographique au cœur des flux régionaux de l'Afrique de l'Ouest*

Le positionnement géographique et le potentiel économique de la zone SKBo lui permettent de développer son activité économique tout en tirant partie de son accessibilité avec les principales villes et ports de commerce. C'est ainsi que le port d'Abidjan et de San Pedro sont des débouchés naturels d'importations et d'exportations de produits pour la zone SKBo. Les principales productions destinées à l'exportation sont donc naturellement dirigées vers le Sud de la Côte d'Ivoire via les trois principales villes d'où la nécessité de développer des infrastructures économiques adéquates permettant de renforcer la rentabilité du secteur primaire. En plus du réseau routier bitumé reliant les trois villes, le chemin de fer Abidjan — Ouagadougou via Bobo Dioulasso constitue également un important moyen de transport.

La zone SKBo se situe sur un carrefour d'échanges sous régionaux organisés autour de trois principales filières : le coton, les céréales, les fruits (oranges et mangues notamment) les tubercules (pommes de terre) et le bétail. Elle est alors un relais de transit pour les produits venus des pays enclavés du Sahel destinés aux pays côtiers et au port d'Abidjan. Les différentiels de prix dans les trois pays et entre les différentes localités, et entre les milieux ruraux et urbains, constituent des éléments d'hétérogénéité qui alimentent les migrations et les échanges sous régionaux.

Cette zone est aussi le relais de transit pour le bétail malien et burkinabè exporté vers la Côte d'Ivoire. C'est le cas notamment pour les produits agricoles de rente (pomme de terre, oignon, maïs et coton...) exportés à l'étranger via le port d'Abidjan ou vendus sur le littoral et dans les grandes villes.

De manière générale, la zone est très bien connectée aux principaux corridors régionaux. Mais sa dépendance à ces corridors est très forte si bien qu'une alternative d'accès à d'autres ports d'exportation est intéressante. C'est pour cela que le projet de route Tengrela-Boundiali ouvrant sur le port de San Pedro est une alternative intéressante à explorer. Il faut veiller également à raccorder la zone aux différents axes principaux par des réseaux secondaires, ce qui permet de renforcer le lien entre les campagnes et les villes.

En effet, l'amélioration de l'accessibilité et des transports dans les principaux couloirs économiques de circulation va dynamiser la production agricole et le commerce au sein de la zone. Celle-ci va polariser l'espace rural autour des trois frontières tout en demeurant le lieu d'attraction pour les populations à la fois agricultrices et commerçantes. La situation géographique est en fait favorable au développement d'une zone agricole aux confins des trois pays servant non seulement à nourrir les populations urbaines, mais aussi les régions déficitaires du Nord du Mali et du Burkina Faso. Elle favorise également une polarisation fonctionnelle des trois villes qui renforcent leur influence sur les zones rurales agricoles environnantes. Ce rôle d'espace d'accueil avec

un dynamisme économique se développe et la population de la zone s'accroît, attirée par les opportunités existantes (commerce, agriculture).

Enfin, la position du territoire favorise une ouverture internationale qui est avantageuse pour le tissu industriel. Elle peut entraîner un dynamisme entrepreneurial sur des standards de productivité et d'exportation des produits transformés. Cette mutation, avec l'émergence de quelques unités de transformation et des coopératives de production et de transformation, fera de la zone SKBo un espace compétitif en voie de modernisation.

### **2.3.1.b Différents systèmes territoriaux imbriqués**

Aujourd'hui, l'espace SKBo est caractérisé par plusieurs ethnies et sous-groupes socioculturels tels que les Sénoufos, les Toussians, les Siamous, les Samogho, les Gouin, les Dioulas etc. Il est majoritairement rural à 70 %. Comme indiqué ci-dessus, les trois villes concentrent la majeure partie de la population urbaine.

Sa relative faible densité (46 habitants au km<sup>2</sup>) masque d'énormes disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet, la densité urbaine est nettement plus importante que la densité rurale. Cette inégale répartition de la population se justifie par le caractère tricéphale de la zone. Les trois villes concentrent environ 50 % de la population urbaine. Mais on observe une émergence de petites villes qui font le lien entre un espace rural et les villes pôles. Ces petites villes ont des populations comprises entre 10 000 et 40 000 habitants qui s'intensifient dans l'espace rural. Elles concentrent les 50 % restant de la population urbaine (environ 1,1 million d'habitants citadins). Ainsi l'espace rural regroupe les 5 millions restants montrant une démographie rurale en croissance du fait de la dissémination de nombreux villages à forts taux de croissance démographique dans l'espace. Ce type d'organisation pose des problématiques en termes de conflits d'usage. En effet, la forte croissance démographique et la pratique agricole (cultures itinérantes, sur brûlis et extensives pour les cultures vivrières) posent l'enjeu foncier en termes de pression sur les terres et d'accessibilité. A la longue, la propriété foncière se posera de manière plus cruciale ce qui pourrait engendrer des conflits d'usage.

Quant à l'organisation du tissu urbain, elle se caractérise par trois pôles urbains majeurs relayés par de petits pôles. C'est cette organisation du tissu urbain qui a été mise en évidence dans les études ECOLOC et qui a conduit à mettre en place le Programme des Partenaires Municipaux avec le projet de couloir économique. Le couloir économique articule ainsi plusieurs villes pôles avec de petites villes relais. Ce type d'organisation du tissu urbain se superpose avec une configuration générale des localités autour des axes frontaliers de transport et de communication.

Dans ce modèle d'organisation tri polaire avec des centres relais, les villes pôles sont des villes-marchés. Elles sont des centres principaux de regroupement des produits agricoles et d'élevage et jouent de ce fait un important rôle dans les relations ville-campagne en termes de stockage, de transit et de redistribution des produits et revenus provenant et vers les campagnes. Ainsi les trois centres jouent à la fois le rôle de :

- villes-marché de distribution primaire du fait de l'offre importante de produits agricoles dans ces villes. C'est le cas de Bobo Dioulasso et de Sikasso

- villes-marché de transit, car, ce sont des espaces d'entreposage et de distribution de produits agricoles et manufacturés. En l'occurrence Bobo Dioulasso avec son port sec est une ville de transit ;
- villes-marché frontalières agissant à la fois à l'échelon national et régional dans leur fonction de porte d'entrée et de sortie pour les marchandises d'origine agricole et manufacturée. C'est le cas de Korhogo et aussi de Sikasso.

Globalement, les axes de transport et de communication jouent un rôle majeur dans l'organisation générale de l'espace SKBo en contribuant à renforcer les fonctions et les rôles de ces villes. Les trois grandes villes, les moyennes et petites villes se situent sur les principaux axes, corridors internationaux de transport et de circulation entre les trois pays qui sont des axes transfrontaliers. On peut la qualifier de corridor de croissance, car ces axes déterminent en grande partie le développement de l'espace. Ils permettent l'acheminement des matières premières et intrants agricoles importés et surtout le transport des productions de la zone vers les grands centres de consommation et vers les ports d'exportation comme celui d'Abidjan. Dans ce système, le chemin de fer Ouagadougou-Abidjan contribue en grande partie à l'acheminement des productions vers le port d'Abidjan à partir des gares de Bobo Dioulasso et de Ferkessedougou. Ces grands axes contribuent à structurer la zone autour d'un pôle économique commun. Ainsi se développe également un certain nombre d'unités industrielles de transformation tirant profit de la forte production locale, notamment en produits agricoles (coton, mangue, agrumes) et de la possibilité d'exportation.

Ainsi, l'organisation territoriale se structure autour des axes transfrontaliers considérés comme des corridors de croissance reliant les villes principales de l'espace SKBo. Cette structuration spatiale pose la problématique de l'articulation entre les villes et les campagnes et donc de la nécessité de développer des axes secondaires et tertiaires pour relier les campagnes productrices aux villes marchés et de transit. La notion de couloir économique prend alors tout son sens lorsqu'effectivement les relations économiques sont plus étroites entre les villes qui dynamisent un secteur rural dans le couloir de circulation autour de la principale route. Mais pour une économie transfrontalière intégrée qui a des effets de productivité sur l'ensemble de la zone SKBo, les couloirs économiques doivent être reliés entre eux et avec les centres ruraux relais. La figure 1 suivante présente schématiquement l'organisation spatiale et les dynamiques transfrontalières dans la zone SKBo.

### **2.3.2 L'espace intégré Malanville-Gaya : des liens et problématiques spatiales communes**

L'espace commun entre les villes de Malanville et de Gaya présente diverses formes de fonctionnement qui mettent en évidence des dynamiques d'interface, de relai et de transition.

#### **2.3.2.a Espace d'interface**

L'espace transfrontalier Malanville–Gaya se présente comme l'espace d'interface entre le Bénin, le Niger et le Nigéria à travers les localités de Malanville, Gaya et Camba

(Nigéria). Le Niger, pays saharo-sahélien enclavé, dépend des marchés extérieurs et notamment de son axe Sud vers la côte (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire). L'axe Malanville-Gaya, est en principe la route commerciale internationale N°1 du Niger. Les flux commerciaux transfrontaliers entre le Niger et le Bénin par cet axe sont structurés autour de deux activités principales : le transit import –export et les échanges complémentaires de produits locaux (Boluvi, 2004). Les flux de biens du Niger vers le Bénin concernent principalement le niébé<sup>46</sup>, l'oignon, le souchet<sup>47</sup>, le sésame et la gomme arabique d'une part, le bétail sur pied, la viande, les cuirs et peaux d'autre part. Les flux inverses regroupent les céréales disponibles sur le marché de Malanville (qualifié de marché international) et les importations d'autres produits alimentaires, d'hydrocarbures, de matériaux de construction ou de produits plastiques issus aussi bien du marché international que nigérian (via Camba).

La ville frontalière béninoise de Malanville présente une position stratégique pour les deux, voire trois pays. En termes de transit et d'activité transfrontalière, son marché est, à la fois, un centre de redistribution de denrées pour l'intérieur du Bénin et un comptoir d'exportation vers le Niger et le Nigéria. Une fonction centrale d'achats qui explique que le commerce y est très florissant notamment avec le développement du secteur informel.

L'axe Malanville-Gaya développe des dynamiques transfrontalières tant locales que régionales et se distingue par le gigantisme des volumes échangés et le développement d'un réseau de couloirs secondaires relativement dense entre les trois frontières : Malanville (Bénin), Gaya (Niger) et Camba (Nigéria) même si cette dernière est distante des deux autres villes frontalières de près d'une quarantaine de km. Le transit et les opérations de réexportation vers l'intérieur du Niger et vers le Tchad, le Mali et le Nigéria constituent les principaux types d'activités au niveau de Gaya.

### **2.3.2.b Espace de relais**

La notion de corridor permet de faire le lien entre la ville de Cotonou et l'espace transfrontalier Malanville-Gaya qui constitue le poste d'entrée-sortie du territoire béninois vers le Niger. Point stratégique du corridor à cause des activités de dédouanement et de transit auquel s'ajoute un commerce transfrontalier dynamique.

A l'échelle locale, les deux villes se situent dans un espace majoritairement rural dans lequel elles polarisent les relations commerciales agricoles entre villes et campagnes. Distantes de seulement 7 km et situées sur les périphéries nationales, elles permettent aux villages environnants d'avoir des débouchés commerciaux pour les productions locales et de développer un commerce de proximité. Elles deviennent ainsi des centres urbains relais vers les grandes villes capitales régionales et/ou nationales, telles que Parakou et Cotonou (Bénin) et Dosso et Niamey (Niger).

---

<sup>46</sup> Le niébé (*Vigna unguiculata*) est une variété du haricot, une des plus importantes légumineuses à graines dans les zones de Savane tropicale d'Afrique. Originaire de l'Afrique du Sud – Est, c'est une plante des climats chauds qui supporte de longues périodes de sécheresse

<sup>47</sup> Le souchet ou pois sucré est une espèce de plante herbacée rhizomateuse. Les tubercules de la taille de grains d'arachide ont le goût sucré à saveur de noisette. Il est originaire du bassin méditerranéen.

Les économies locales se caractérisent par la forte présence d'actifs agricoles et de commerçants transfrontaliers qui dynamisent les marchés locaux. Ces activités se nourrissent des potentialités de l'agriculture céréalière, de la riziculture dans les bas fonds arrosés par le fleuve Niger, et de la production maraîchère. D'autre part, la présence et l'animation du marché central, du marché à bétail ainsi que la situation géographique frontalière sur un axe de transport international favorisent le développement d'un commerce transfrontalier sur une petite échelle qui relie cet espace à un espace commercial plus grand. Les villes centres de Malanville et de Gaya permettent ainsi aux villages voisins d'accéder à un réseau de commerce plus large s'étendant du Niger, au Bénin et au Nigéria car seules les localités centres sont situées sur l'axe de transport tandis que les petites localités rurales environnantes sont enclavées. On note ainsi de fortes relations entre Malanville et Gaya alimentées par la mobilité entre elles sur un corridor de transport régional. Ce corridor génère trois types de flux de mobilité internationale : un flux de personnes circulant entre les grandes capitales nationales et de mobilité régionale ; un flux régional de marchandises entre les pays côtiers et enclavés et enfin un flux de voiture d'occasions sorties des ports de Cotonou à destination des grandes villes du Nord du Nigéria. Cette mobilité transfrontalière et internationale place l'espace local dans une interconnexion avec un espace international.

Ce rôle de relais et d'interconnexion internationale sera encore renforcé par la construction du chemin de fer et le raccordement de l'axe Cotonou- Niamey via Téra et Dori.

### **2.3.3 L'espace sahélien transfrontalier**

La zone de l'IIRSahel concerne dans sa globalité, cinq régions (administratives) des trois pays. Il s'agit des régions de Gao, Tombouctou et Mopti au Mali, de la région du Sahel au Burkina Faso et de la région de Tillabéri au Niger. C'est un espace qui combine des points de rencontre historiques entre des mobilités multiformes à la charnière entre le désert, le Sahara et le Sahel tout autant qu'il dispose des plus forts potentiels d'élevage extensif dans la région.

#### **2.3.3.a Une zone de transition sahélienne**

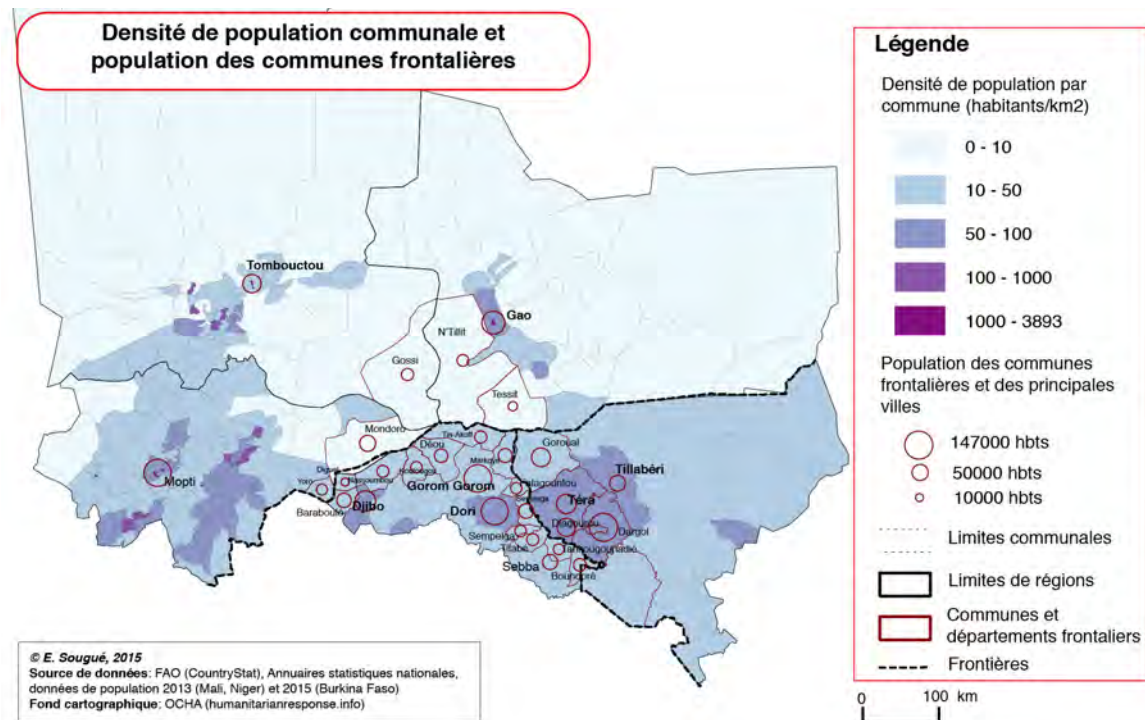
La part de la population urbaine dans l'espace des cinq régions de la zone IIRSahel est estimée à 18% en moyenne en 2009 selon la FAO.

La population de l'ensemble des huit (8) communes, villes principales membres du CS3Sahel, à savoir les communes de Gao, Tombouctou, Téra, Tillabéri, Dori, Gorom-Gorom, Sebba, Djibo, dépasse les 500 000 habitants en 2009. Cette population représente 7% de la population totale des cinq (5) régions frontalières.

La faible densité de population (2,74 habitants au km<sup>2</sup>) présente une disparité entre le milieu urbain et le milieu rural. Le milieu rural occupe près de 85% de la superficie de la zone et concentre la majorité de la population (près de 80%). Ce sont les régions de Gao et de Tombouctou qui concentrent le plus de population urbaine à cause de la forte concentration démographique dans ces principales villes. Cette inégale répartition de la population sur le territoire s'explique par les conditions spatiales sahéliennes et les

habitudes de vie liées notamment à l'activité agro-pastorale. Le milieu urbain occupe une faible superficie (15%) du territoire de la zone et concentre près de 33% de la population. Les villes les plus grandes sont Dori, Tillabéri et Gao.

On remarque, comme sur la carte de densité communale (carte 17), que les espaces les plus peuplés se situent aux abords des zones urbaines.



Carte 17 : Densité communale IIRSahel

L'analyse de la structure de la population de la zone de l'IIRSahel montre une population essentiellement jeune : plus de 50% ont moins de 20 ans. Cette proportion est élevée dans certaines communes telles que Téra et Tillabéri où elle atteint presque les 60 %. Cette jeunesse de la population entraîne des besoins en termes d'emplois, d'infrastructures et d'équipements.

Les groupes socioculturels sont divers et variés. On y rencontre les Gourmantchés, les Djerma, les Sonrai, les Peulhs, les Touaregs, les Haoussas, les Mossi, et quelques Arabes notamment dans les régions de Tombouctou et Gao. On dénombre également quelques Yorouba. La religion dominante (90% de la population) est l'islam pratiqué par la majorité des ethnies. On rencontre cependant des chrétiens (catholiques et protestants) concentrés surtout au niveau des centres urbains.

### 2.3.3.b Des activités économiques résolument transfrontalières

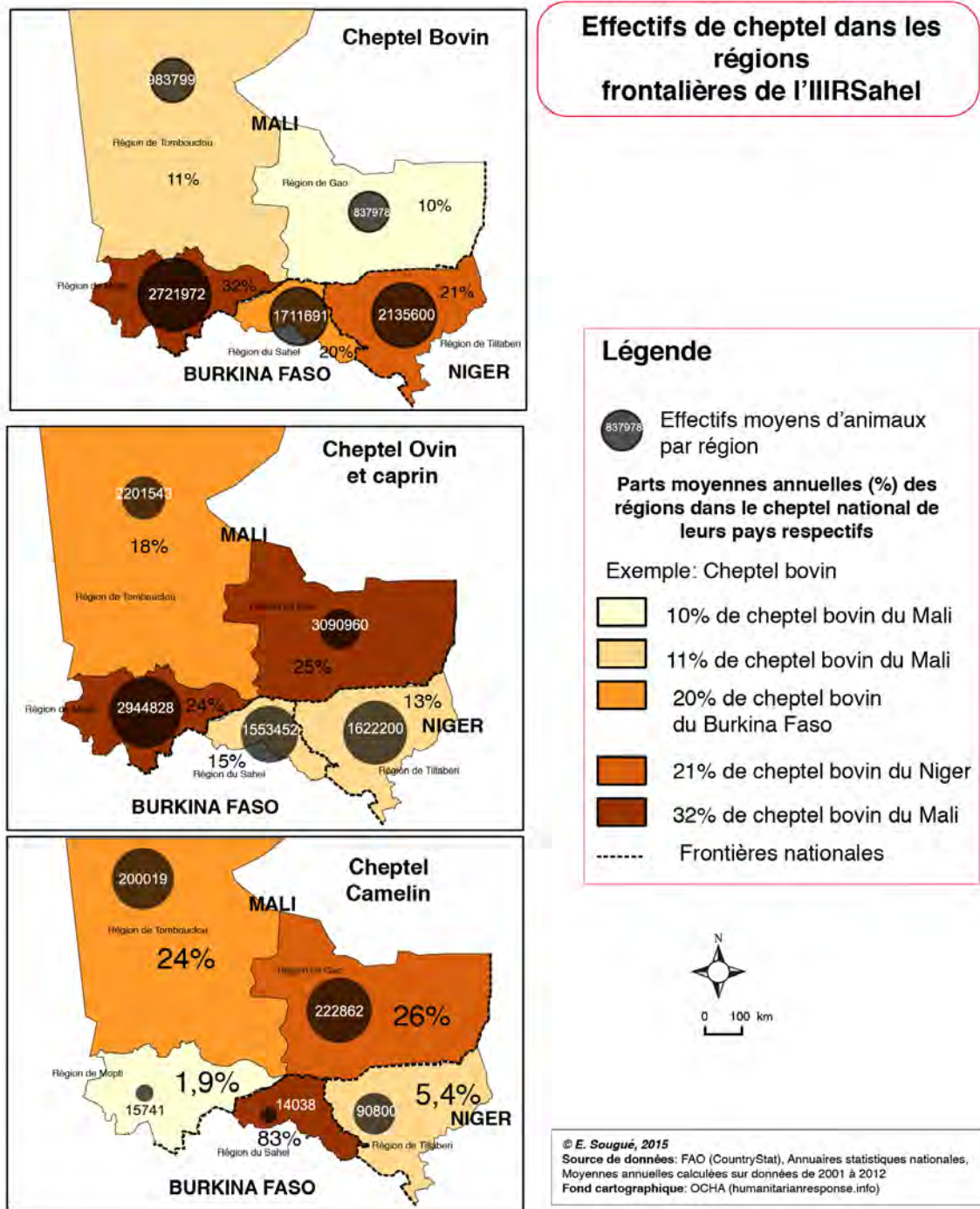
Dans le domaine économique cet espace se caractérise par un secteur primaire dominant. Il occupe en moyenne 75% de la population de la zone et se concentre dans la partie Sud (notamment autour du fleuve Niger) et dans la région du Sahel au Burkina Faso. Les principales productions agricoles sont les céréales et les produits maraichers dans les rares bas-fonds, concentrés notamment dans la province du Yagha au Burkina



Faso. L'élevage et le commerce constituent les principaux domaines d'activités fortement intégrés dans l'espace transfrontalier.

La majorité de la population pratique donc l'agriculture et, en même temps, l'élevage. Ainsi, 65% de la population de la zone IIRSahel exerce l'élevage. De ce fait, il constitue la deuxième principale source de revenus sinon la première, car c'est l'élevage qui procure l'essentiel des revenus monétaires. L'effectif du cheptel est très important (quoique les statistiques disponibles soient en deçà de la réalité). L'élevage porte essentiellement sur celui des bovins, d'ovins, de caprins, d'asins, de camelins, de volailles et plus faiblement sur les porcins et les équins. Le cheptel fait l'objet d'une exploitation multiforme essentiellement commerciale (vente du bétail sur les marchés intérieurs et extérieurs). La consommation locale de viande et l'exploitation commerciale des produits dérivés occupent une place non négligeable. L'intérêt des populations pour l'élevage et son importance dans l'économie du territoire s'exprime dans le tableau ci-dessous qui montre par ailleurs l'évolution et la diversité du cheptel de 2003 à 2012.

On note également que les régions composant la zone IIRSahel contribuent beaucoup à l'élevage dans leurs pays respectifs. La carte 18 montre que les régions frontalières sahéliennes contribuent à la production nationale animale dans leurs pays respectifs. Cela met en évidence une complémentarité en termes de productions agropastorales dans ces espaces frontaliers. On peut en déduire que la zone IIRSahel est la zone d'élevage par excellence dans les trois pays. On sait également que cette pratique pastorale est liée au nomadisme et donc à une pratique de l'espace transfrontalier qui crée des liens entre les diverses populations.



Carte 18 : Potentiel d'élevage dans la zone de l'IIRSahel

L'élevage constitue donc la principale source de revenus pour les populations et la principale source de recettes des collectivités territoriales à partir des taxes prélevées sur la vente des produits locaux dans les différents marchés. Ceci se justifie aussi par les infrastructures mises en place par l'administration des différentes communes qui composent cet espace pour soutenir le secteur.

Mais ces infrastructures et aménagements restent largement insuffisants par rapport aux besoins. Les aires de pâture ne sont pas balisées la plupart du temps. Il manque des points d'eau dans certaines zones de pâture et des parcs de vaccination dans d'autres

localités. Leur absence est source de problèmes en termes de sécurité, de conflits avec les agriculteurs et d'accessibilité aux infrastructures commerciales et aux ressources (points d'eau, cures salées etc.). Cet élevage se combine avec une pratique commerciale qui s'inscrit fortement dans une logique transfrontalière.

Le commerce est pratiqué par près de 21% de la population de la zone. Il constitue une activité génératrice de revenus non moins importante et dont les acquis sont immédiats. C'est une activité importante qui se développe dans la région du Sahel au Burkina de Tillabéri au Niger et dans les régions de Tombouctou, Gao et Mopti du Nord du Mali. Il apparaît comme l'activité principale des populations nomades du Mali. Il est très développé à Tombouctou et à Gao. Les activités s'organisent autour d'une centaine de marchés. L'activité commerciale reste influencée par l'activité des grands centres, tels Ouahigouya, Ouagadougou, Tombouctou, Niamey et aussi les marchés des pays voisins (le Bénin, le Nigéria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, l'Algérie et le Togo). Ces grands centres et pays consommateurs sont les destinations finales des produits de l'élevage notamment le bétail, les caprins. Ainsi les marchés de consommation sont les grandes villes capitales et les pays côtiers.

En somme, les trois espaces transfrontaliers s'inscrivent dans une relation historique de dynamiques de peuplement avant même l'ère coloniale et celle des Etats nations. L'espace Malanville-Gaya est caractérisé principalement par un commerce transfrontalier très vivace qui crée l'identité de la zone et alimente des relations de coopération transfrontalière entre les acteurs<sup>48</sup>. En plus du commerce transfrontalier l'espace SKBo, de son côté, fait partie d'une zone culturelle de peuplement identique partagé par trois pays (Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire) appartenant au territoire du Kéné Dougou dans l'ancien empire du Manding et actuellement à la culture Sénoufo. Dans cet espace, les relations et dynamiques villes-campagnes alimentées par des productions agricoles importantes sont remarquables. Ces territoires transfrontaliers sont aussi caractérisés par un mouvement d'urbanisation alimenté par l'émergence et le dynamisme économique de villes petites et moyennes comme Malanville, Gaya, Bobo Dioulasso, Banfora, Sikasso, Korhogo, Dori, Téra, Tillabéri.

---

<sup>48</sup> A ce sujet, la thèse de Olivier Walther publiée en 2008 et ses travaux avec Denis Retaille et dans le cadre du projet *Informal Trade and Cross-Border Integration in West Africa (CROSSTRADe)* <http://www.ceps.lu/?type=module&id=39&tmp=1761> montrent l'importance des dynamiques commerciales et des réseaux de commerce historiquement ancrés dans l'espace.

## Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, nous avons présenté les espaces de la recherche. L'analyse des dynamiques spatiales des trois espaces transfrontaliers montre des problématiques de recompositions propres à tout l'espace régional ouest africain. Dans ces recompositions, les enjeux urbains, frontaliers et territoriaux font fortement partie des facteurs de transformation des logiques économiques, sociales et spatiales.

Le premier espace d'étude, la zone Malanville-Gaya, est caractérisé principalement par un commerce transfrontalier très vivace qui crée l'identité de la zone, des liens spatiaux directs entre villes et espaces ruraux, et alimente des relations de coopération transfrontalière entre divers acteurs territoriaux.

L'espace transfrontalier SKBo, présente également des liens de commerce transfrontalier. En fait, il fait partie d'une zone ayant connu historiquement différentes confrontations de pouvoirs. Ces confrontations ont finalement abouti à des alliances donnant aujourd'hui, une configuration d'un espace culturellement identique. Les trois villes secondaires polarisantes des relations économiques et de transit des dynamiques régionales permettent ainsi de mettre le facteur urbain au cœur des dynamiques transfrontalières et des processus spatiaux. Ces villes comme Malanville et Gaya sont des nœuds des relations transfrontalières. L'urbanisation est la principale dynamique spatiale qui crée des relations entre les villes frontalières et par conséquent un espace transfrontalier urbain.

Le troisième espace, la zone de l'IIRSahel, présente quelques particularités au niveau des alliances, leur construction commune ayant connu également plusieurs mouvements et confrontations de chefferies et de pouvoirs. Présentant une plus grande diversité culturelle et ethnique, l'identité de cet espace se révèle à travers des phénomènes plutôt géographiques et environnementaux. Le Sahel et les dures conditions climatiques font que cet espace et les activités économiques pratiquées ainsi que les modes de vie des populations, s'accommodent naturellement d'un dépassement des frontières. Cette zone transfrontalière fait partie des espaces de circulation mouvants décrits par O. Walther et D. Retailé (2008) où les logiques de circulation l'emportent sur les logiques de sédentarité. Même si ces logiques de circulation existent, elles restent liées aux ressources naturelles et commerciales, telles que l'eau, les espaces de pâture et les infrastructures commerciales (marchés à bétail, par exemple). Les villes, dans ce contexte, tendent de plus en plus à sédentariser leurs habitants et à se transformer en lieux de concentration des démographiques. Les infrastructures socioéconomiques présentent dans ces villes favorisent ce fait même si elles sont insuffisantes pour répondre aux besoins d'une population croissante. La circulation se fait donc autour de quelques principales villes comme Dori, Djibo, Gorom Gorom, Gao, Tombouctou, Téra, Tillabéri, qui disposent des plus grands marchés à bétail, des services de santé, d'éducation. En plus de ces villes, d'autres lieux comme Seytenga, Oursi, Moussoua, Yiga, sont aussi importants dans cet espace, du fait de la présence de grandes infrastructures et aménagements profitant à l'économie locale comme la mare d'Oursi, le barrage de Seytenga, la zone pastorale de Moussoua et le Barrage de Yiga, qui jouent un rôle majeur dans un espace sahélien d'élevage transhumant, où la problématique de l'eau prégnante.

Les territoires transfrontaliers sont donc caractérisés par un mouvement d'urbanisation alimenté par l'émergence de petites et moyennes villes et par des relations

villes campagnes et des logiques de circulations économiques, commerciales ou culturelles qui transcendent les frontières.

Ainsi les espaces transfrontaliers décrits présentent des problématiques de marginalité, du fait des faibles équipements, de la faible présence d'intervention ou d'équipements étatiques. Nous avons aussi vu que ce sont des espaces de production économique importante de biens de consommation primaire notamment les produits agricoles et d'élevage. Ce sont également des espaces où les dynamiques locales informelles portées par les populations, sont très fortes. Néanmoins ce sont des espaces qui ne sont pas complètement déconnectés du reste du monde. Des systèmes de liens et de connexion routière permettent de les relier et de les considérer comme des espaces de transit. Dans ce sens, les villes jouent encore le principal rôle de connexion et les frontières font aussi les liens et les nœuds du fonctionnement de l'espace. Les corridors de circulation entre les principales capitales connectent par conséquent ces sous espaces au grand espace régional d'Afrique de l'Ouest. Les pays ouest-africains sont liés par des complémentarités économiques entre zone côtière et hinterland enclavé et sahélien. C'est pour cela que l'analyse des espaces transfrontaliers ne peut se faire sans les situer dans un cadre régional et sans faire le lien avec les problématiques nationales et de construction d'intégration régionale. Là encore les frontières ont toutes leur place dans ces analyses.

## Conclusion de la partie

Cette partie a présenté un panorama des espaces transfrontaliers étudiés en lien avec les principales questions de recherche et les concepts utilisés. Elle met en évidence un lien fort entre espace, frontière, ville et territoire. Elle présente les espaces transfrontaliers, selon des problématiques communes relatives à l'urbanisation transfrontalière et à la création d'espaces communs transfrontaliers qui sont les conséquences de processus historiques, sociaux et économiques.

Les trois espaces transfrontaliers faisaient partie des espaces des empires du Mali et de l'Empire Songhay qui se sont succédés comme étant des pouvoirs forts dominateurs dans l'Afrique de l'Ouest. Ils ont vécu également les confrontations diverses entre différents types de pouvoirs, de luttes entre chefferies présentes pour leurs contrôles et, enfin, de la colonisation qui a donné lieu aux frontières nationales actuelles. A la suite de tous ces mouvements de domination, émancipation, les espaces actuels sont restés des espaces de mobilité, de mixité entre différents groupes ethniques, sans une cohérence absolue. Des liens se sont donc créés au delà des frontières et, des villes ont émergé. Ces facteurs de proximité, de relations socio culturelles, constituent aussi, des socles de fortes relations commerciales transfrontalières, dont les centres émetteurs et récepteurs de flux, ou les nœuds des circuits se retrouvent dans les principales villes frontalières. Ce sont donc un ensemble de relations qui sont décrites et qui seront analysées.

Ce qui ressort également dans ces mouvements historiques, c'est le fait que la frontière n'a pas véritablement représenté un facteur de limite figée des espaces de pouvoirs. Elle a été mobile, même sous l'ère coloniale et jusqu'à l'époque actuelle. C'est l'exemple parfait de celle du Burkina Faso qui a été dissoute et répartie entre les colonies du Soudan français (actuel Mali), du Niger et de la Côte d'Ivoire en 1932. En 1947, elle a été reconstituée sur la base de ses anciennes frontières mais cela engendra des problèmes de tracés de frontière que ce pays connaît avec ses voisins. La ville de Say (actuellement au Niger) a été, avant 1932, ville de la colonie de Haute Volta devenue Burkina Faso. Aujourd'hui même encore, le tracé de la frontière avec le Niger n'a été défini qu'en 2013 (Cour Internationale de Justice, 2013)<sup>49</sup>. Des localités qu'on pensait se trouver au Niger sont actuellement sur le territoire burkinabé sur une partie de la ligne frontière précisément délimitée et d'autres localités du Burkina Faso se trouvent au Niger y compris des infrastructures de services public comme par exemple le poste de santé de Sella.

La mobilité de la frontière dans la zone Burkina Faso-Niger et sa force dans la détermination de l'appartenance des lieux à un pays, ainsi que les relations sociales, économiques et spatiales observées entre les acteurs, ouvrent deux champs d'analyse et de réflexion. Le premier est la manifestation de la force des relations entre les acteurs au travers des frontières, qu'elles soient délimitées, tracées, connues ou non. Cette dimension supranationale des enjeux spatiaux s'inscrit dans un questionnement d'espace ouvert. C'est le croisement des rapports socioculturels et des pratiques spatiales transfrontalières qui caractérisent le concept d'espace transfrontalier. Le deuxième champ d'analyse est la force des éléments institutionnels tendant à renforcer la présence

---

<sup>49</sup> Arrêt de la Cour Internationale de Justice du 16 avril 2013 portant différend frontalier Burkina Faso, Niger

de la frontière. L'importante mobilisation de moyens (financiers, humains, techniques) par les Etats pour parvenir à des consensus sur la délimitation de leurs frontières traduit certainement un (nécessaire) besoin de mieux connaître ses frontières pour savoir les limites de sa souveraineté, pouvoir entretenir des relations avec des voisins sur des bases claires où chacun connaît ses limites et surtout pour aussi mieux les contrôler. C'est comme si les luttes engagées sur des fronts pionniers dans d'autres contrées (européennes notamment), ce qui définit l'essence même du mot « frontière », se passaient aujourd'hui, pour ce qui concerne les pays ouest africains, devant les tribunaux de la Cour Internationale de Justice de la Haye, si l'on en juge par le nombre de saisines de cette Cour pour trancher les différends frontaliers entre les pays étudiés. Dans ce contexte, les espaces se ferment avec une forte présence de logiques institutionnelles : revendications d'appartenance à un pays, renforcement des contrôles de la mobilité. On assiste à une tentative de réappropriation de ces espaces par les Etats.

La deuxième partie examine en détail ces deux champs d'analyse. Elle montre que les problèmes posés par une ouverture des espaces à partir des dynamiques transfrontalières faisant fi de la frontière ne sont pas sans évoquer certains problèmes de gestion commune des espaces. Plusieurs raisons sont évoquées pour réaffirmer les frontières et les délimiter. Les problèmes fonciers dans les zones frontalières et la nécessité de clarifier l'appartenance de ces espaces flous à tel ou Etat, sont entre autres des raisons qui sont évoquées comme préalables pour procéder à des investissements, à des aménagements et aux contrôles dans ces espaces par les pouvoirs publics. Nous avons pourtant montré aussi que les dynamiques internes (économiques, sociales, culturelles et spatiales) qui se déroulent dans ces espaces évoquent des espaces vécus transfrontaliers. Les pratiques de ces populations sont transfrontalières. La réaffirmation des frontières et le renforcement des contrôles frontaliers peuvent constituer des difficultés à la libre circulation des biens et des personnes. Cette réaffirmation et démarcation des frontières ne devraient pas être un frein aux mobilités et aux coopérations entre acteurs. C'est dans cette introspection que la question de la territorialisation transfrontalière se pose. Arrivera-t-elle à intégrer les enjeux de sécurité pour favoriser une émergence de territoire transfrontalier ?

**DEUXIEME PARTIE  
DE LA SPATIALISATION À LA  
TERRITORIALISATION**





Après une analyse des enjeux urbains et spatiaux, la deuxième partie étudiera, les faits mettant en évidence des processus de territorialisation. En effet, la dynamique d'urbanisation à la frontière construit des relations transfrontalières. Les flux de personnes et de biens communs à toute l'Afrique de l'Ouest, les mobilités régionales inter urbaines et entre villes et campagnes sont des phénomènes géographiques contemporains qui caractérisent l'espace ouest africain dans son ensemble. Les espaces transfrontaliers se présentent dans ce contexte comme des espaces charnières entre tous ces flux et mobilités. Ils sont également les lieux de croisement des politiques publiques locales, nationales et régionales. Les villes et les frontières caractérisent cet effet charnière dans l'espace transfrontalier et permettent à cet effet de mieux analyser ces relations spatiales. En même temps qu'elles décrivent des phénomènes d'ouverture entre divers types d'espaces (urbains, ruraux, espace locaux de communes, espace national, espace régional), elles présentent aussi des caractéristiques de fermeture du fait même des limites institutionnelles à ces espaces nécessaires pour des politiques publiques. La problématique ici est, comment ces dynamiques d'ouverture et de fermeture peuvent-elles s'appréhender dans un processus complexe de spatialisation et de territorialisation dont la déterminante majeure est la frontière ?

Ainsi, les dynamiques transfrontalières seront analysées sous l'angle des liens et des réseaux d'acteurs, ainsi que la manière dont ces réseaux s'inscrivent dans l'espace et relient des sous espaces frontaliers. Le premier chapitre de cette deuxième partie (chapitre 3), se consacre à l'analyse de la spatialisation dans une dimension d'ouverture. Il décrit les éléments de structuration de l'espace transfrontalier et son organisation. La fonction économique de l'espace paraît primordiale. Les modalités de son exploitation, le différentiel économique, les fonctions logistiques et les connexions entre l'espace local et l'espace régional sont analysés comme des manifestations de la spatialité transfrontalière. Les réseaux de transport internationaux et les réseaux d'acteurs permettent de faire les liens entre ces phénomènes. Ces fonctions concluent sur un espace ouvert mais difficilement appréciable dans des limites institutionnelles données.

Le deuxième chapitre (chapitre 4) montre, comment les enjeux institutionnels imposent des limites fonctionnelles à ces espaces transfrontaliers ? Il analyse comment les structures institutionnelles traitent de la question des frontières tout en mettant en évidence les forces qui entraînent des mécanismes de fermeture de la frontière. En effet, les politiques actuelles sont élaborées dans un contexte ambivalent de foisonnement des initiatives transfrontalières face à des nécessités de renforcement du contrôle des flux, des mobilités et des dynamiques transfrontalières. Les politiques institutionnelles frontalières actuelles peuvent par conséquent, être perçues comme des logiques de cloisonnement des espaces. Les éléments qui militent en faveur de ce cloisonnement sont entre autres, les questions de sécurité, de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, mais surtout de contrôles des espaces nationaux dans une logique de souveraineté. Il faut souligner ici, le besoin pour les Etats étudiés, de mieux connaître les limites de leur souveraineté pour mieux les contrôler dans un contexte où les frontières ne sont pas toutes totalement connues ni tracées. Les mécanismes de gouvernance territoriale dans les espaces transfrontaliers soulignent plusieurs types d'interactions entre les populations et entre les élus locaux en présence. Les différentes formes d'appropriation de l'espace qui se dégagent seront analysées sous l'angle de la territorialisation transfrontalière.



### **3 CHAPITRE 3**

## **ESPACES OUVERTS, LE DEPASSEMENT DES FRONTIERES**

La frontière est un objet géographique institutionnel qui s'impose de différentes manières aux populations. Elle fait donc l'objet de représentations et de constructions mentales. Etudier la territorialisation dans des espaces frontaliers revient en quelque sorte à considérer l'histoire du peuplement, l'histoire de l'investissement de cet espace par les groupes sociaux en présence et par conséquent à analyser l'appropriation spatiale de ces groupes et les jeux d'acteurs et de pouvoir en présence. Cela passe aussi par l'analyse du fait urbain dans ces espaces. La ville dans ce contexte représente aussi la relation sociale et économique à l'espace à travers le processus de concentrations d'habitats. La ville et la frontière interagissent ainsi l'une sur l'autre sur les processus spatiaux observés dans les zones périphériques des Etats. L'ensemble de ces processus participe d'une construction sociale de l'espace qui fait l'objet de nos hypothèses d'investigation, comme étant des processus de territorialisation.

Les interactions spatiales mettant en lien ville et frontières peuvent s'observer au travers des actes des habitants qui structurent l'organisation de l'espace. Ces actes caractérisent le territoire à travers son peuplement, son fonctionnement, son institutionnalisation et son identité collective. Les pratiques, les flux par dessus les frontières et les représentations de la frontière, traduisent-ils des constructions sociales communes de l'espace ? Permettent-ils de passer de logiques de spatialisation à une logique de territorialisation ? C'est le questionnement analysé dans ce chapitre. Les éléments significatifs de la territorialité transfrontalière seront ainsi mis en évidence à travers trois types d'analyses.

Le premier élément est lié à l'appropriation spatiale d'un groupe social qui se révèle et se revendique comme un groupe aux origines culturelles ethniques et linguistiques identiques. Ici, la frontière ne brise pas le lien historique social entre les populations voisines. Au contraire, elle facilite un phénomène d'urbanisation de marge permettant de décrire des villes jumelles frontalières. La ville joue un rôle de centre d'échange et organise l'espace à travers deux réseaux : un premier réseau de mobilité entre l'espace rural et la ville centre et un second réseau entre les villes frontalières. Ces réseaux spatiaux à différentes échelles constituent le cœur du second élément d'analyse. Ils reflètent les représentations de l'espace à travers ses ressources économiques. La fonction de l'espace, sa productivité économique et son positionnement géographique à proximité d'une frontière, favorisent le commerce en offrant des débouchés. Le troisième élément présente, par conséquent, les espaces créés par les fonctions et les représentations de la frontière et de la ville, à travers ces réseaux transfrontaliers. La frontière a une double représentation : celle d'obstacle, du fait des tracasseries routières et douanières et, celle d'ouverture et de lien avec d'autres espaces.

### 3.1 Quand la frontière crée un lien social entre des populations voisines

L'observation des dynamiques spatiales dans les espaces frontaliers ouest africains montre que la vivacité des lieux frontaliers est étroitement associée à l'émergence d'un noyau urbain. Les centres urbains qui naissent dans ces espaces révèlent un mode particulier de fonction urbaine et de fonctionnement. Les interactions et les réseaux et flux qu'ils animent sont particulièrement intéressants dans la mesure où ce sont des éléments qui font les liens entre les espaces frontaliers et qui montrent un fonctionnement commun de l'espace transfrontalier. La frontière crée par conséquent plusieurs interactions sociales, commerciales et urbaines.

#### 3.1.1 *Les pratiques sociales structurent l'espace transfrontalier*

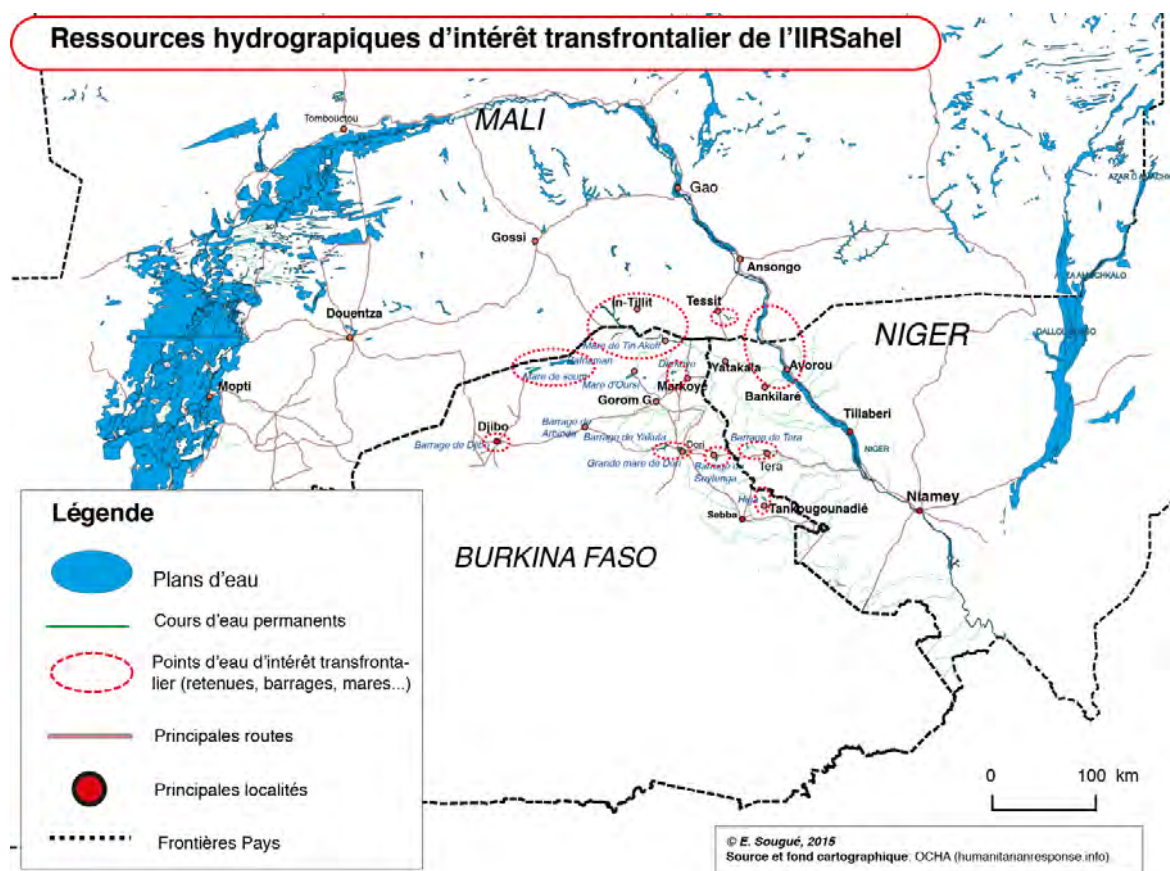
Le processus historique d'occupation de l'espace transfrontalier détermine l'origine de plusieurs formes d'interactions entre les acteurs locaux. Les relations d'influence réciproques entre les populations ainsi que les actions qui s'exercent entre les populations de part et d'autre des frontières font partie des phénomènes sociaux transfrontaliers communs observés dans les espaces transfrontaliers.

L'histoire du peuplement de l'espace Malanville-Gaya a montré qu'elle relève d'un processus unique et identique qui a créé des liens socioéconomiques durables entre les populations frontalières. Les luttes, querelles entre les groupes Tchanga, Songhaï et Djerma pour la maîtrise de l'espace et le contrôle des villes de Gaya, Karimama, Guéné et Malanville font qu'aujourd'hui l'espace est organisé à partir des liens et des mobilités entre ces lieux. Même si l'appartenance à des Etats et la localisation dans des espaces nationaux sont des faits réels, les relations qui se construisent par dessus les frontières sont des relations qui sont ancrées dans cette histoire. Elles sont devenues contemporaines sur la base d'enjeux nouveaux tels que les possibilités de commerce, d'échanges économiques voire d'association entre groupes socio professionnels.

Dans la zone SKBo, nous avons vu que plusieurs sous espaces et groupes ethniques sociologiquement proches ont formé un espace commun dont la principale identité culturelle collective est le Sénoufo et la pratique de la langue dioula. Le Dioula a, en effet, renforcé les liens entre les groupes en présence car, cette langue est introduite par les grands circuits commerciaux d'antan : aux routes du sel, ce sont ajoutées les lignes de chemin de fer actuelles et les grandes voies de circulation entre les trois villes les reliant aux principales capitales nationales. Les relations d'alliances historiques entre les chefferies traditionnelles de Bobo, de Sikasso et de Korhogo ont toujours été appréhendées par les historiens dans une dynamique d'ensemble si bien qu'aujourd'hui ces interactions constituent les bases de justification des projets transfrontaliers dans cette zone. Malgré la frontière coloniale entre ces trois espaces frontaliers, les rapports sociaux, interethniques et culturels sont indissociables. Entre les localités de la zone, les familles sont intégrées, les cérémonies de mariage, de baptême et de funérailles voient toujours la présence et la participation des populations venues des localités frontalières où les ressortissants des familles multi situées résident.

L'espace transfrontalier IIRSahel comprenant dans une grande échelle, les régions autour des principales villes sahéniennes (Dori, Gorom Gorom, Sebba, Djibo, Gao, Mopti et Tombouctou, Téra et Tillabéri) est un espace de migration et de mobilités interconnectées. Les éléments de cette connexion dans l'espace sont les pratiques et activités relatives au pastoralisme, à la transhumance et à la commercialisation du bétail vers de grands circuits. Les mobilités relient ainsi, les villes aux espaces ruraux. Dans cet espace sahénienn, les pratiques sociales sont plutôt centrées sur de fortes mobilités suivant la disponibilité et l'accessibilité aux ressources naturelles pastorales et hydrauliques. Ainsi la mobilité saisonnière et la migration suivant des parcours de transhumance sont des pratiques spatiales fortement ancrées dans les sociétés Touareg de la zone transfrontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Les mobilités saisonnières s'effectuent par exemple du Nord vers le Sud à partir de la fin de la saison des pluies (à partir d'octobre) des zones rurales de Gossi, Douetza, In-Tillit et Tessit. Plus au Sud, notamment dans la région du Sahel au Burkina Faso, les affluents du fleuve Niger se remplissent d'eau pendant la saison des pluies. Les points d'eau telles que les mares du Nord du Burkina (mare d'Oursi, mare de Dori) ainsi que les barrages (Yakuta, Seytenga, Téra,) et le lit du fleuve Niger ainsi que les dernières espèces fourragères du Yagha attirent les pasteurs et transhumants comme indique la carte hydrologique et des ressources en eau (Cf. carte 19). Femmes, enfants, pasteurs et bêtes migrent vers ces espaces plus favorables. En saison des pluies, la pratique agricole dans ces espaces oblige à repartir vers des zones sèches moins peuplées du Nord (Gao, Ansongo, Tombouctou).



Carte 19 : Ressources hydrologiques et ressources d'intérêt transfrontalier de l'espace IIRSahel

Les logiques de circulation dans l'espace sahélien révèlent un réel fait transfrontalier. Les circuits de transhumance et de commercialisation sont foncièrement ancrés dans un espace ignorant la barrière frontalière. L'analyse de ces circuits montre qu'il y a une vraie complémentarité transfrontalière liée au secteur de l'élevage et aux mobilités des acteurs.

L'activité économique principale est donc transfrontalière et renforce les rapports sociaux de partage d'un espace commun entre les populations frontalières. L'analyse des secteurs économiques montre que les acteurs parcourent l'espace transfrontalier dans son intégralité en ignorant totalement la frontière ligne de séparation. Dans l'élevage, les espaces de pâture, les points d'abreuvement, les pistes et couloirs de transhumance, les marchés à bétail sont fréquentés de part et d'autre et par tous les acteurs de la zone transfrontalière sans distinction de nationalité au gré des transhumances et en fonction de la disponibilité saisonnière des ressources alimentaires. L'utilisation de ces infrastructures est internationale si bien que l'offre d'infrastructures ou l'aménagement d'espaces de pâture dans une localité de la région est aussi bénéfique pour toute la population transfrontalière car, toujours susceptible d'être utilisé par des acteurs voisins. Les infrastructures par excellence transfrontalières sont : les aires de pâture ; les pistes et couloirs de transhumance ; les marchés à bétail à travers les circuits de commercialisation qui vont des marchés de collecte, de regroupement, de transit aux marchés de gros, d'exportation et de consommation.

Ainsi naissent divers espaces frontaliers aux confins des pays ouest africains ayant toujours fonctionné sur la base de liens familiaux et d'une exploitation des complémentarités économiques et géographiques. Ce sont des espaces liés par l'histoire et l'économie locale. Le développement des infrastructures régionales comme le port de Cotonou, les corridors de transport reliant les villes comme Niamey à Cotonou et à Lagos favorisent le transport de marchandises jusqu'aux pays sahéliens et en retour de produits agricoles et animaux. Ces infrastructures contribuent aussi pour une grande part au développement d'un espace périphérique entre les anciennes colonies francophones (ancien espace de l'Afrique Occidentale Française) aux autres espaces anglophones comme le Nigéria notamment.

A contrario, la transhumance entre les régions frontalières dans toute la zone IIRSAhel est confrontée principalement à un problème d'aménagement des infrastructures et d'une absence de tracés des parcours (balisage et aménagement). Des interactions de nature conflictuelle entre les populations ont été observées comme conséquence de l'utilisation commune des mêmes ressources territoriales. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs suite aux obstructions des espaces de passages du bétail par des champs et aux dégradations de champs par les bêtes sont notés.

Aussi, est-il naturel de constater que dès l'apparition de crises politiques ou d'instabilités dans les pays, les espaces frontaliers deviennent des lieux de refuge de populations. Par exemple, lors de la crise malienne, les villes de Dori, et de Tillabéri ont accueilli la majeure partie des réfugiés Maliens. Ces derniers arrivent avec leurs troupeaux de bêtes entraînant par conséquent une pression sur les ressources disponibles et un partage des services sociaux de base. Mais, il a été remarqué dans ce cas précis que l'arrivée et l'installation de populations maliennes au Burkina Faso et au Niger a donné lieu à une hausse particulière de certains services de base et des investissements de développement. L'installation de réfugiés dans ces espaces a entraîné la construction de

points d'eau supplémentaires, de centres de santé et d'écoles fréquentés aussi bien par les populations résidentes que par les réfugiés. Dans cet exemple, la frontière joue parfaitement son rôle de création d'une zone de refuge et de transformation de l'identité.

Ces interactions sociales s'accompagnent de pratiques commerciales mettant en évidence des complémentarités économiques évidentes entre les sous espaces frontaliers.

### 3.1.2 L'urbanisation transfrontalière : les villes jumelles

Les modèles d'organisations spatiales de R. Brunet (Dubresson, Marchal et Raison, 1994, p. 220) présentant des espaces d'ouverture de « *frontière ouverte, simplement traversés ou qui fixent des doublets de villes frontalières en cas de gradients et d'échanges forts* », permettent de schématiser le fonctionnement des « villes jumelles ». Ce modèle d'espace d'échange intègre les objets de frontière et de ville dans un système spatial commun. La figure suivante rend compte de ce système de villes jumelles présentes tout au long des frontières analysées. Ainsi l'espace Malanville-Gaya est un exemple de fonctionnement de doublets de villes ou de localités face à face au travers de la frontière au même titre que Koloko et Hèrèmakono, Dori et Téra à différentes échelles.

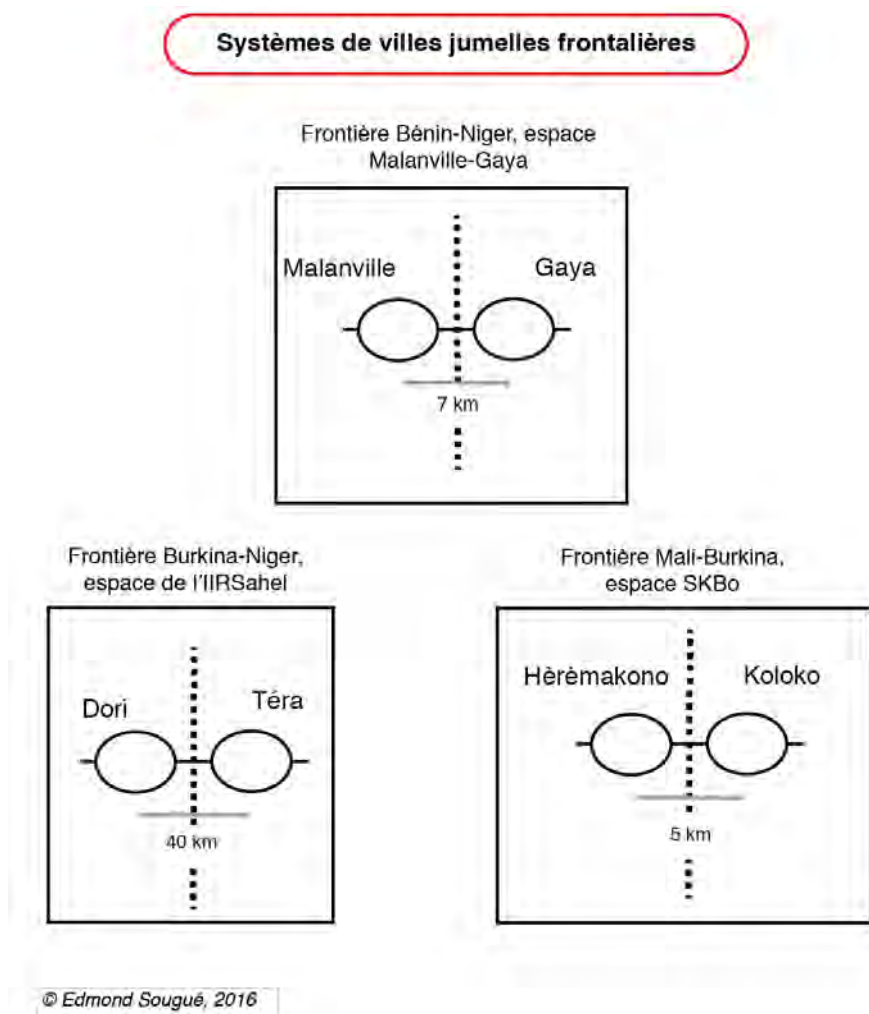


Figure 3 : Villes jumelles



L'urbanisation est, par conséquent, un fait déterminant dans l'analyse des liens spatiaux entre ces localités. Elle est continue sur certains espaces notamment entre Malanville et Gaya (seule la séparation physique du fleuve Niger freine l'étalement des villes vers les frontières). Elle est plus diffuse sur d'autre comme entre Dori et Téra distant de 40 km où la distance et le faible peuplement relatif ne permet pas de mettre en évidence un fort besoin d'étalement vers les frontières. Cependant, elle se renforce dans les localités plus proches de la frontière, des localités intermédiaires entre des villes plus grandes comme à Hèrèmakono et à Koloko. Ces localités connaissent ainsi un développement urbain considérable. Cette urbanisation entraîne des phénomènes de pression foncière et de mixité sociale caractérisant la particularité de l'enjeu urbain frontalier et les processus spatiaux de transformations des identités collectives dans les zones transfrontalières.

### 3.1.2.a La pression urbaine foncière, à la frontière

En effet, le phénomène d'urbanisation à la frontière s'observe à travers l'arrivée de nouvelles populations dans les localités frontalières et la croissance des services publics. Ce sont les services et équipements socio-économiques tels que la santé, les écoles primaires et secondaires, les infrastructures routières, le marché et la présence d'un certain nombre de services publics comme la sécurité, la douane, qui définissent la ville. A la question de savoir les faits qui témoignent de l'urbanisation, les acteurs interrogés à Orodara, Koloko ou Sikasso répondent la plupart du temps par la présence de nouveaux services, par l'étalement urbain, la croissance démographique, l'arrivée de nouvelles populations.

*« Il y a l'ouverture de beaucoup de services par exemple. Puis il y a beaucoup d'unités de transformations qui ont été mises en place et qui ont drainé de la population. Par exemple quand vous prenez Dafani, les 90% des agents [les travailleurs] de Dafani sont des étrangers [à la ville]. Ils sont nombreux. Ils dépassent une centaine, entre 200 et 400. Ce sont des jeunes qui s'installent après... »* (Interview de Ouattara Achille, Chargé de suivi Evaluation du Réseau Africain, Jeunesse, Santé et Développement (RAJS) section du Kéné Dougou, Orodara le 05/03/2013).

*« Mais il y a beaucoup de constructions notamment depuis le lotissement, il y a de nouvelles constructions. Les gens viennent ici massivement pour diverses raisons : le commerce, l'agriculture. Il y a la croissance naturelle et un solde migratoire positif. Les gens viennent d'ailleurs pour venir s'installer et pratiquer l'agriculture. L'agriculture progresse. Il y a longtemps que je n'ai pas entendu parler de famine ici. Il y a aussi de nouveaux services : l'office national de Sécurité Routière, la direction de l'inspection de l'enseignement primaire, les services d'action sociale, la police frontière, le poste vétérinaires. Un bureau de perception en cours de construction... »* (Interview d'un habitant de Koloko, le 12/03.2015).

On ajoute à cela l'étalement urbain, l'augmentation du nombre de quartiers très remarquable à Malanville, la construction de nouveaux quartiers, les opérations de lotissement à Hèrèmakono. Ces éléments définissent un processus d'urbanisation qui se traduit par le déploiement de services publics et un développement du secteur tertiaire. En général, tous reconnaissent que ce processus est en forte croissance. Les conséquences de cette urbanisation sont la pression foncière.

Les personnes interviewées à Malanville affirment par exemple qu'« *il n'y a plus de terres habitables* » ; « *Les terrains coûtent chers maintenant* ». On observe ainsi un étalement de la ville centre Malanville vers d'autres sites qui deviennent de ce fait des lieux structurants

de l'espace urbain. Bodjekali et Guéné sont les nouveaux espaces et nouveaux pôles autour desquels se structure l'étalement urbain. Ces villages anciens qui sont devenus des chefs-lieux d'arrondissements dans la commune de Malanville selon le découpage administratif en vigueur. Ces nouveaux espaces urbains sont, comme dans le cas de Malanville et de Hèrèmakono, des anciennes localités qui parce qu'elles sont frontalières jouissent d'une attractivité sur des populations rurales.

On voit se développer de petites villes entre 5000 et 20000 habitants, comme Koloko (5000 habitants, Orodara (20000 hbts), Malanville (plus de 20000 hbts). Cependant si l'on compare les espaces frontaliers étudiés, la dynamique urbaine est plus forte dans l'espace Malanville-Gaya que dans les espaces SKBo et de l'IIRSahel. Il faut noter que le fait commun à ces espaces est le développement urbain frontalier. Malanville et Gaya s'appréhendent assez clairement comme deux villes jumelles du fait de leur proximité, des fortes relations commerciales entre elles et des fortes mobilités transfrontalières.

Dans l'espace SKBo, la dynamique de villes jumelles est aussi visible avec, en plus, un chapelet de villes frontalières inter-reliées et dont les évolutions démographiques urbaines sont semblables. Les deux localités frontalières, Koloko et Hèrèmakono ont de fortes relations familiales, sociales et culturelles ce qui entretient une dynamique d'urbanisation semblable et liée. En réalité, ce sont plutôt des bourgs ruraux qui connaissent un développement urbain du fait de la proximité frontalière, de la présence de quelques services de proximité ; en l'occurrence, les services de police, de gendarmerie, de douane et de transit. La localisation des services frontaliers dans ces villes renforce ce phénomène d'agglomération sur une zone frontalière intrinsèquement rurale. Distantes seulement de 5 km, elles constituent le premier niveau de villes jumelles.

Le second niveau peut être décrit par des villes de taille plus importante. On peut mettre en face Sikasso et Orodara distantes entre elles de 100 km et chacune distante de la frontière d'une cinquantaine de km. La taille des marchés et le réseau de commerce transfrontalier entre ces deux villes, sont semblables. Cependant Sikasso est plus comparable à Bobo Dioulasso en termes de populations et de leurs fonctions politiques et économiques au sein des espaces nationaux. Ce sont deux capitales régionales, deuxièmes villes de leur pays et disposant des plus grands marchés de produits agricoles des deux pays.

Quant à l'influence du processus d'urbanisation sur la construction territoriale notamment, on peut mettre en évidence deux configurations dynamiques sur différents plans. La première repose sur le renforcement des liens, d'accroissement de la mobilité et de la dynamique économique entraînée par une demande croissante de produits et un développement des marchés dans les villes. Dans la zone Malanville-Gaya, les nouvelles populations viennent renforcer ce dynamisme et le diversifier en apportant un commerce de nouveaux produits comme les matériels agricoles, les produits manufacturiers, électroniques et électriques, alimentés par la production "low cost" du Nigéria. Dans les autres espaces, le commerce est essentiellement centré d'une part, sur les produits agricoles vivriers mais également les produits issus de l'arboriculture tels que les fruits, les noix de cajou, les feuilles d'hibiscus (bissaps) qui alimentent des unités de transformation et des réseaux internationaux d'échange. D'autre part, comme dans l'espace de l'IIRSahel, les marchés sont tournés sur des marchés à bétail dans des villes

frontalières sahéliennes comme à Dori, Téra, Djibo qui disposent des plus grands marchés à bétail.

### 3.1.2.b La mixité sociale urbaine : « l'étranger est au volant, l'autochtone est passager »

L'urbanisation apporte plusieurs modifications dans les sociétés. Elle apporte mixité sociale, le modernisme, la diversité économique voire la démocratie. Ces enjeux déstructurent les fonctionnements ethniques traditionnelles locales. Sur le plan politique et de la pratique de la démocratie par exemple, les alliances électorales fondées par exemple sur l'appartenance ethnique ne se font plus de la même manière pour contrôler le pouvoir local. Si cette mixité sociale est certainement un élément clé du dynamisme économique et commercial des petites villes comme Malanville, elle ne se fait pas sans poser de problèmes aux sociétés traditionnelles. D'autres considérations entrent en jeu notamment dans l'espace transfrontalier. Les liens commerciaux, religieux, l'origine d'un même pays comptent désormais dans le jeu des alliances et dans la communauté de vie. C'est dans ce sens qu'on peut lire une série de tensions chez les Dendi face aux Djerma à Malanville. Dans les discours des acteurs ses tensions ou sentiments ressortent par des expressions comme « problèmes d'intégration » et « problèmes de vie communautaire ».

En effet, les premiers semblent être contraints de partager leur pouvoir politique et leur pouvoir sur les terres avec les Djerma qui deviennent aussi nombreux et aussi organisés avec des réseaux commerciaux localisés dans tout l'espace transfrontalier. Un chauffeur de taxi originaire du centre du Bénin (interviewé à Malanville) affirme qu'il aurait un problème d'intégration :

*« Sociologiquement, il y a un problème d'intégration. On est toujours étranger ici. Les deux localités ne s'intègrent pas. [...] Les relations transfrontalières, c'est aller et retour seulement. C'est la mobilité. La population ne cherche même pas à construire les deux villes ensemble. Depuis 2005, on note une augmentation de la mobilité Cotonou-Malanville et Malanville-Gaya. Beaucoup de Nigériens aussi viennent s'installer à Malanville, mais pas trop de Béninois à Gaya, car il y a trop de dictature à Gaya (au Niger). C'est le marché qui agrandit et qui motive les gens à venir. »* (Extrait d'interview réalisé le 04/07/2012 à Malanville).

Le chef coutumier de Malanville affirme lui que : les « conflits » actuels tirent leur origine dans l'histoire des luttes entre les chefferies traditionnelles pour contrôler l'espace.

*« Avant les indépendances compte tenu des conflits historiques entre Gaya et Karimama, des relations existaient mais étaient quand même un peu timides. Ce sont les indépendances qui ont accentué cette séparation mais on est toujours en rapport. On se marie quand même. Les liens de parentés sont là. Mais les systèmes ne sont pas les mêmes (...) Au Niger, ils sont plus durs, plus civilisés, c'est à dire, ici là, c'est la porte ouverte quoi. Quand un nigérien vient ici il ne considère personne. Mais quand un béninois va là bas, il sait où il va. Ça dépend de l'administration. Au Niger, les gens respectent les lois, tandis qu'ici, on viole les lois. La preuve, aujourd'hui, si on fait un vote à Malanville rien que la ville de Malanville, nous serons noyés par les Nigériens. Ils sont plus nombreux et plus nantis. Ils ont plus malins. Ils ont vendu leur terre pour faire des capitaux. Tous se sont nantis mais le capital, ils ont trouvé ça ici. »* (Extrait d'interview réalisé le 28/07/2012 à Malanville).

Plus loin, le chef coutumier et son fils qui participe à l'entretien, notent que malgré la forte présence des ressortissants nigériens à Malanville, ceux-ci gardent toujours un lien avec leur origine. « (...) *Aujourd'hui par exemple tous les commerçants nigériens qui sont ici ont des boutiques à Gaya. Ils ont même des maisons à Gaya. Voyez vous. (...) Ah oui, par exemple tous ont de boutiques mieux construites qu'ici. Tu regardes le marché qu'on construit maintenant, les grandes boutiques sont à Gaya tandis qu'ici, ce sont des baraques.* »

Et le chef coutumier de conclure sur les relations sociales entre les deux villes et entre les ressortissants nigériens et béninois, avec cette phrase : « *Il faut retenir : l'étranger est au volant, et l'autochtone est passager.* »

C'est, certainement, ces relations commerciales entremêlées aux origines ethniques et aux réseaux de parentés qui font parler de logiques de patrons par O. Walther dans sa thèse sur villes et commerce transfrontalier au Sahel (2007b) réalisée dans l'espace Malanville-Gaya-Camba. Il décrit assez bien la complexité géographique des liens sociaux et des réseaux économiques entre les acteurs de cet espace qui ressort dans les interviews des acteurs locaux.

La ville et son étalement apparaissent comme éléments fondateurs d'une autre dimension de la territorialité à partir de la mixité qu'ils créent, de l'étalement urbain et de la proximité entre ville centre et villages environnants. Elle influence la croissance d'une activité centrale du territoire, le commerce transfrontalier, en ce sens que l'urbanisation crée un centre, un pôle moteur attractif d'un espace hinterland dans lequel les réseaux de commerce s'étirent en zone d'approvisionnement de produits agricoles et en zones d'acheminement.

Malanville et Gaya forment deux centres de stockages, de manutention, et de redistribution dans l'espace frontalier du Bénin et du Niger. Koloko et Hèrèmakono forment un doublet de potentielles villes jumelles qui, pour l'instant, constituent des lieux de centralisation des produits agricoles des espaces ruraux environnants. Leurs marchés constituent une zone d'approvisionnement pour des marchés urbains plus grands comme Orodara, Sikasso et Bobo Dioulasso. Les relations commerciales entre ces centres s'étalent à d'autres de cette région transfrontalière entre le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire tels que Banfora, Niangoloko, Ferkessédougou et Korhogo. Dans l'espace de l'IIRSahel, les villes sont plus distantes, mais des rapports étroits entre les acteurs du commerce de bétail relient par exemple Dori à Téra via un marché important frontalier de transit qui est à Seytenga. Il est plus difficile de démontrer des logiques de villes jumelles dans cet espace compte tenu des particularités de chacune de ces villes et de l'existence de spécificité en termes de lieux emblématiques de commerce.

L'analyse de l'influence de l'urbanisation se présente à travers la dynamique de métropolisation, l'attractivité urbaine, la polarisation urbaine et les échanges entre villes et entre villes et campagnes sur ces espaces de transition. Sur l'espace transfrontalier Malanville - Gaya, on observe un développement de ces petites villes éloignées des villes capitales dû aux facteurs tels que : la croissance démographique ; l'attractivité des lieux pour de nouvelles populations due aux possibilités de commerce, d'emplois et d'ouverture vers d'autres pays ; l'exode rural ; la présence d'infrastructures qui améliorent l'accessibilité et créent des emplois.

L'espace Malanville-Gaya illustre, par ces éléments, et par sa dynamique démographique, une urbanisation de marge en cours sur ces périphéries nationales faisant évoquer comme J. Igué (2006, p 392 -398) l'expression de villes frontalières, villes-marchés, ou encore, entrepôt frontalier. La notion de marge employée par B. Antheaume et F. Giraut (2002) est aussi intéressante pour mettre en évidence les potentielles innovations qui caractérisent cette territorialité transfrontalière, « *tant sur le plan des pratiques individuelles et collectives que sur celui des arrangements institutionnels* » comme le soulignent les auteurs. En effet, l'analyse des interviews des acteurs révèle que les représentations de la ville étaient systématiquement liées à la ville-centre, par exemple Malanville, qui est aussi une ville-marché et une ville-frontière.

Cependant la question de la description de la ville et de ses limites, posée aux personnes interviewées, s'est trouvée difficile à répondre. Pratiquement, aucun des interviewés n'a été capable de nous décrire la ville ni ses limites réelles spatialement identifiables. Dans les représentations des acteurs interrogés, les limites de la ville s'identifient par les localités connues, qui sont proches ou lointaines. A la question de savoir qu'elles sont les limites de la ville, plusieurs personnes rencontrées affirment clairement ne pas connaître les limites de la ville.

Parmi les réponses, un interviewé à Malanville nous dira au sujet des limites de Malanville que : « *à l'Est, du côté du Nigéria, il y a le village de Lolo (au Nigéria). A l'Ouest il y a Karimama, mais beaucoup de trafic. Du côté de Gaya et Lolo, il y a beaucoup de trafic : frontière Niger, frontière Nigéria. Malanville est limitée au Nord par le fleuve Niger* ».

Au sujet de Gaya, un commerçant interrogé répondra que : « *Les limites de Gaya s'agrandissent. Les limites sont institutionnelles. Les nouvelles limites vont de la douane jusqu'au projet cotonnier.* » Tandis qu'un producteur maraîcher dans la ville de Gaya dira que « *Gaya est limité au Nord par Ouna, à l'Est par Bella, au Sud par le Fleuve et à l'Ouest par Malanville* ».

A Orodara, un membre d'une association de jeunes me répondra que « *Oui, je connais un peu les limites de la ville. On peut dire qu'au Nord ça ne dépasse pas la maison de la télévision. Vers l'Est il y a un village qu'on appelle Bandougou. Vers le Sud, c'est le secteur 1. Vers l'ouest c'est limité par le lycée moderne.* »

A Koloko, un agent de collectivité territoriale dira que « *Koloko fait frontière avec les communes de Sindo, Kangala, Djigouera, Ouéléni. Au Mali, c'est avec Finkolo* » (Interviews de terrain de juillet 2012 et mars 2013).

On note donc que, dans ces diverses représentations des acteurs, les limites de la ville sont des limites institutionnelles, ou plutôt, une localisation en fonction des autres localités et des possibilités d'extension. La connaissance de la limite liée à un objet extérieur à la ville elle-même est plus importante. Même ceux qui semblent bien connaître les limites, la présence d'indicateurs extérieurs c'est à dire d'indicateurs d'autres villes ou lieux est un fait. C'est bien ce qui nous conduit à parler d'espace ouvert. Il n'y a de limites réelles que ce qui est institué. Sinon la ville peut s'étendre jusqu'aux autres villes ou localités ou encore collectivités territoriales faisant partie ou non du territoire national. Cela met en évidence également une difficulté réelle d'appréhension du fait urbain, car il n'y a pas de politique urbaine à proprement parler. Chaque localité se développe de manière plus ou moins spontanée en fonction de ces ressources, de ces

difficultés et selon les limites institutionnelles qui sont au niveau de base des limites communales.

La ville se vit avec les activités économiques qui occupent les habitants, les débouchés commerciaux et les services disponibles. Cependant tous les services urbains ne sont pas disponibles et ceux qui sont présents sont insuffisants. C'est là que le recours à d'autres villes proches est nécessaire. Il s'agit notamment de services administratifs comme les services juridiques (tribunal) et les services bancaires. On note donc que dans ce domaine, il n'y a pas d'application d'une politique d'urbanisation à proprement parler, à plus forte raison un aménagement urbain qui tienne compte de la proximité des services et de leur complémentarité. Les populations se rendent dans les villes qui disposent des services dont elles ont besoin, que cette ville soit en dehors ou pas de son pays d'appartenance. La nature de certains besoins et les affinités culturelles ou religieuses conditionnent aussi les choix du lieu en faisant fi de la barrière frontalière. Par exemple pour les accouchements plusieurs habitants à majorité musulmane (selon une estimation grossière des personnes interviewées et des dires) préfèrent aller à Gaya du fait qu'ils y ont la chance que les femmes en travail soient assistées par des femmes<sup>50</sup>. Pour les services juridiques et les actes administratifs, l'effet frontière existe, puisque ces services sont liés à la nationalité. Les populations de Malanville regagnent Kandi ou Parakou, voire Cotonou, tandis que les populations de Gaya se réfèrent aussi à leurs villes jouant la fonction de centres administratifs comme Dosso ou Niamey.

Dans l'espace SKBo, les habitants de Hèrèmakono et de Titièbougou préfèrent scolariser leurs enfants dans les écoles de Koloko, tout comme ils fréquentent massivement, sans aucune barrière frontalière, le centre de santé de Koloko. Le tiers des consultations et des accouchements au centre de santé de Koloko sont des consultations d'origine malienne (selon le responsable du CSPS de Koloko, interview terrain 2013), alors que la localité de Hèrèmakono dispose d'un centre de santé. Les habitants de Titièbougou affirment par exemple que :

*« On a des enfants à l'école de Koloko. En général on choisit comme on veut. Apparemment à l'école de Koloko, les enfants apprennent plus vite le Français qu'ici. Ici ils vont jusqu'en 7<sup>ème</sup> année [équivalent de la classe de 6<sup>ème</sup>] sans qu'ils ne parlent français. Alors qu'au Burkina, dès les premières années, les enfants savent écrire leur nom. On fréquente aussi le centre de santé. Quand ta femme est enceinte, elle se fait suivre à Koloko jusqu'à accoucher. »*

Cela prouve la complémentarité spatiale entre les services et équipements disponibles dans ces périphéries nationales.

Cette urbanisation à la frontière se fait donc par une complémentarité et une interdépendance entre services urbains, économiques et commerciaux notamment qui font que l'espace devient intéressant à vivre en termes de possibilités d'activités. Les populations opèrent des choix en fonction de leurs affinités et sentiments en faisant vivre des relations transversales au-delà de la frontière. Le développement des services urbains et la proximité des grands centres urbains offrent un avantage aux populations à partir de processus de sélection des services notamment dans le domaine de la santé, de

<sup>50</sup> D'autres raisons sont évoquées telles que la qualité d'accueil des agents de santé, l'application systématique de la césarienne par les agents de santé de Malanville alors qu'à Gaya, les femmes en travail ont le choix d'accoucher par voie basse.

l'éducation (possibilité de choisir de scolariser les enfants à Malanville ou à Gaya, à Koloko ou à Hèrèmakono alors que les parents sont de l'autre côté), et même le commerce de consommation locale (aller faire les courses par exemple à Gaya en profitant des prix bas). L'interdépendance entre la fréquentation des services, l'utilisation des infrastructures par les habitants de ces villes et les fortes mobilités entre les localités frontalières sont des éléments qui favorisent une certaine uniformisation de l'urbanisation et du développement de ces villes frontalières. L'idée de villes jumelles évoluant en même temps prend tout son sens dans ce contexte.

Nous sommes aussi en présence de l'exploitation d'un différentiel économique spatial dû à la frontière par des populations qui font vivre un territoire commun à travers leurs mobilités quotidiennes. Dans ce sens, la frontière en tant que limite n'a de signification que marqueur de passage et marqueur de ce différentiel. C'est dans cet ordre d'esprit que la question des limites de la ville revient systématiquement à ses frontières administratives si elles sont connues ou à la présence de la frontière étatique proche qui est un élément fort. La frontière sert dans ce cas à définir la limite de la ville frontalière car elle ne peut plus s'étendre au delà, mais pas définir les limites des espaces pratiqués. En creusant la question de la définition du fait urbain et de ses limites, la ville se représente par le centre urbain et des lieux fréquentés par les habitants comme le marché, la mosquée, la gare routière, la douane et quand on veut en sortir, la frontière.

Ce fait urbain est donc au cœur de l'organisation territoriale et de la manifestation de la territorialité en posant l'enjeu du lien et l'enjeu de la frontière. On peut conclure sur ce thème en rappelant que c'est une dynamique d'urbanisation par le bas qui oblige l'acteur public à réaliser des aménagements, des investissements locaux et à mettre en place des infrastructures adéquates.

### 3.2 Les réseaux commerciaux transfrontaliers au croisement des traditions et des modèles économiques

Les analyses des relations entre les acteurs dans divers lieux de l'espace transfrontalier montre que des liens traditionnels subsistent et se traduisent en réseau d'acteurs au-delà des frontières. Si bien que des barrières à l'entrée de certaines économies et marchés se présentent. Par exemple pour entrer dans le domaine du commerce du bétail, on doit disposer d'un réseau de collecteurs, qui parcourt les marchés ruraux, collectent et fassent acheminer par le biais d'un réseau de conducteurs de bétail (image 1) dans des marchés de transit et dans les marchés de gros et de consommation. Et aussi, il faut disposer d'un réseau de vendeurs et d'acheteurs. En l'absence d'un circuit moderne de financement, les relations commerciales fonctionnent sur la base du clientélisme, de la confiance et de la connaissance réciproque. Ce réseau est transfrontalier et s'enracine dans des lieux bien connus que nous analyserons sous l'angle des interactions commerciales et des pratiques de l'espace. Malgré une économie libérale, le marché du bétail tout comme celui des oignons à Malanville présente bien des barrières à l'entrée car nécessite de disposer d'un réseau se construisant sur la connaissance et la confiance. Cependant la mondialisation permet d'étendre les circuits de commercialisation au delà des frontières et d'atteindre des zones de consommation éloignées comme le Nigéria.

#### 3.2.1 *Les interactions commerciales transfrontalières : des liens et des lieux*

Le commerce est une activité importante dans les zones transfrontalières du fait que sa pratique au delà de la frontière met en œuvre un jeu de relations impliquant des acteurs sur des espaces différents. Les ramifications des relations commerciales relient des lieux au delà des frontières. Elles connectent des acteurs différents situés de part et d'autre de la frontière. Le commerce est, également, une activité qui se pratique généralement de manière double, c'est à dire en accompagnement d'autres activités telles que l'agriculture, la pêche et l'artisanat. Dans les zones transfrontalières, il s'appuie sur un dispositif de marchés frontaliers. Des flux importants de produits agricoles, pastoraux (dont animaux sur pied) et manufacturiers font l'objet d'échanges entre les localités des pays limitrophes.

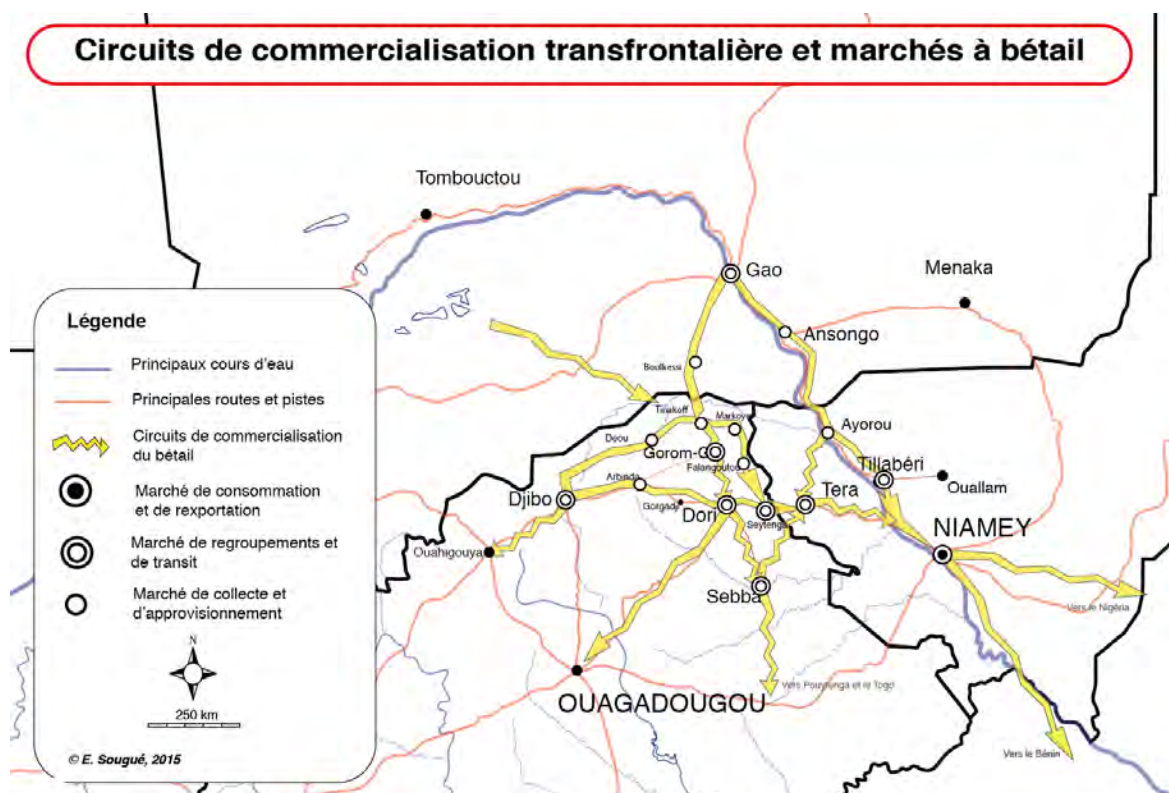
Les principaux marchés localisés dans les villes ou à proximité des frontières forment un réseau de lieux reliés par des circuits commerciaux transfrontaliers. Malanville et Gaya tout comme Orodara, Koloko, Sikasso et Dori, Téra font partie de ces réseaux de villes dans lesquels sont localisés des marchés importants à vocation transfrontalière.

En effet, la typologie des marchés et des flux entre lieux abritant ces marchés permet de déterminer une structuration spatiale et des nœuds de l'espace transfrontalier marchand. De manière générale deux types de marchés frontaliers se distinguent. Les marchés de collecte et / ou d'approvisionnement sont localisés dans les zones rurales de production excédentaire au Nord du Bénin et au Sud du Niger. Les principaux lieux de ces marchés sont Madecali, Guéné, Karimama, Bodjekali aux alentours de Malanville ; Tara, Tanda, Tounouga, Bengou dans l'alentour de Gaya. Ces marchés locaux organisent la collecte et approvisionnent les marchés urbains ainsi que les circuits transfrontaliers de commercialisation. Le deuxième type est représenté par les marchés de transit ou de



redistribution qui sont ceux de Malanville et de Gaya. Ce sont des marchés frontaliers où transitent des produits provenant des localités ou des villages situés dans l'espace d'influence. Les produits ne sont pas destinés exclusivement à la consommation directe mais à être reconditionnés parfois et dirigés vers d'autres marchés de gros ou de consommation. Le marché de Malanville est celui qui a une forte emprise spatiale en matière de commerce de produits agricoles dans la zone. C'est à la fois un centre de regroupement et de stockage de produits pour l'intérieur du Bénin d'une part, de transit et de redistribution vers d'autres circuits de commercialisation dans un espace plus grand d'autre part. C'est aussi un comptoir d'importation et de réexportation vers le Niger et le Nigéria de divers produits manufacturiers (Boluvi, 2004). L'espace marchand transfrontalier organise de ce fait différents types de commerces (Stary, 1995) : le commerce traditionnel transfrontalier, frontalier, le commerce de transfert et de réexportation.

Dans la zone sahélienne transfrontalière, le commerce est structuré également autour des marchés. Les plus importants marchés de collecte se trouvent dans les zones rurales du Nord du Burkina, du Mali et du Niger tandis que les marchés de transit vers les grands centres de consommation ou marchés relais se trouvent essentiellement dans les villes comme Djibo (plus grand marché à bétail dans la région sahélienne), de Gorom Gorom, de Téra, et de Tillabéri. D'autres marchés importants de transit se trouvent dans des localités frontalières comme Seytenga, Sebba. Ainsi le réseau et le circuit de commercialisation transfrontalière se schématisent par la carte suivante (cf. carte 20)



Carte 20 : Circuits de commercialisation du bétail

En outre la zone entre Dori et Téra se situe au sein des grands axes de transhumance internationale notamment du Mali et du Burkina vers les pays du Sud comme le Bénin, le Nigéria. Cette zone de transit dispose d'un certain nombre de marchés frontaliers qui jouent un rôle très important dans ce commerce transfrontalier. Il s'agit en l'occurrence du marché de Seytenga et de celui de Téra qui sont des marchés de regroupement et de transit vers des grands centres comme Niamey et vers le Nigéria. Le marché de Tillabéri, quant à lui assure une spécialisation en petits ruminants, tandis les ânes de cette région sahélienne du Burkina Faso proviennent du Niger via Seytenga ou du Mali dans la région de Gao ou de Tombouctou. Les ânes et le bétail sont très souvent convoyés dans ces marchés de transit à pieds comme le montre la plage photographique, Image 1).



Image 1: Conduite de bêtes à pieds vers des marchés

Le Marché à bétail de Dori également, se situe au carrefour d'un circuit de transit provenant du Nord notamment de Gorom Gorom au Burkina Faso et des régions frontalières du Mali, en descendant vers le Sud. Se confrontent donc dans les principaux marchés, des collecteurs, négociants, grossiste, transporteurs et associations de gestion de marchés, collectivités territoriales.

Les collecteurs sont ceux qui vont acheter un à un le bétail auprès des éleveurs pour le convoyer vers les marchés. Des convoyeurs sont chargés de ce travail, avec un carnet d'adresses comprenant les lieux et les noms des personnes à qui le confier une fois arrivés sur place. D'autres collecteurs rassemblent le troupeau, surtout le jour du marché, et négocient un prix avec des grossistes qui viennent par camion. Le jour du marché, le camion fait le chargement du bétail généralement dans une grande ville comme Dori ou dans un marché de transit comme Seytenga (Image 2) ou Téra. Le camion part en direction soit de Niamey soit des grandes villes du Nigéria ou de Cotonou qui sont des

marchés de consommation. Les négociants sont dans les marchés et achètent en détail à ceux qui viennent vendre directement ou revendre en gros à des acheteurs venus de l'étranger. Les associations de gestion du marché prélèvent une taxe par tête vendue et reversent une partie à la collectivité territoriale et l'autre partie à leur caisse. Les transporteurs sont ceux qui louent leurs camions aux commerçants. Il y a donc des chauffeurs et des personnels d'aide. Le jour d'animation du marché est, par conséquent, un lieu d'interactions intéressantes entre divers acteurs venus de divers horizons.



Image 2 : Marché à bétail de Seytenga

L'ouverture sur le marché sous régional est une opportunité pour les produits d'élevage de la zone IIRSahel. L'état de certaines routes telle que la route nationale Ouagadougou-Kaya-Dori (route nationale n°3) a contribué à augmenter les échanges à l'intérieur de la zone IIRSahel en renforçant l'axe vers Téra et Tillabéri. La position de certaines villes telles que Gorom Gorom et Djibo, et de localités importantes comme Seytenga fait d'elles des carrefours de transactions et de transit de certains produits venant du Mali, du Niger et d'autres localités du Burkina Faso. La position de la zone vis à vis des frontières et les pratiques d'élevage transhumant favorisent le dynamisme du secteur économique de l'élevage pratiqué avec d'autres activités traditionnelles comme l'agriculture, l'artisanat. Des emplois connexes sont ainsi créés dans les domaines de la production et commercialisation de lait de vaches, de courtiers, collecteurs, conducteurs de troupeaux à pieds de marché en marché...

A ce commerce de bétail et animaux à cycles courts, il faut ajouter une pratique de commerce transfrontalier dont les principaux produits échangés de part et d'autre, entre le Burkina Faso et le Niger sont :

- produits importés du Niger au Burkina : matériels d'embellissement des maisons (nattes, tapis, tissus, parures, rideaux, literie, chaussures pièces d'argent) ;
- produits importés du Burkina au Niger : bétail-viande, aliments bétails, céréales (de façon clandestine), carburant (de façon clandestine), or extrait traditionnellement.

L'activité commerciale, notamment celle des produits issus de l'élevage est autant une problématique transfrontalière que celle du secteur de l'élevage lui-même car c'est elle qui permet à la région de créer des ressources compte tenu des exportations et du dynamisme du secteur. L'analyse des circuits de commercialisation montre que ces circuits sont fortement intégrés dans l'espace transfrontalier, ce qui ouvre la voie à une réflexion sur les infrastructures commerciales à développer, de façon commune et complémentaire.

### *3.2.2 Les pratiques commerciales au delà des frontières*

L'utilisation de l'espace comme support d'activités économiques notamment le commerce, l'agriculture, la pêche et l'élevage est un des constats majeurs qui ressort des analyses des pratiques des acteurs dans les zones transfrontalières. Elle se manifeste par diverses structures interdépendantes. Celles-ci se manifestent entre les activités économiques du territoire, notamment entre l'agriculture maraîchère et le commerce transfrontalier, entre la présence du marché et la dynamisation des axes de transport, entre le commerce et les réseaux socio culturels. De cette interdépendance, les relations économiques entre les lieux de l'espace et entre les deux espaces frontaliers sont créées. La frontière s'exploite ainsi à travers des effets engendrés par son existence comme les activités de transit avec les sous activités liées à la logistique et le transport de personnes pour la traversée des frontières.

Ces activités économiques sont portées par des réseaux de proximité transfrontaliers commerciaux eux-mêmes formés sur la base de relations anciennes sociales et culturelles. L'analyse des rapports sociaux et économiques entre les acteurs montre que l'identité sociale, l'origine identique des acteurs économiques participent au développement de ces réseaux économiques. Les migrations transfrontalières s'insèrent également dans ces réseaux.

Les principales activités économiques sont le commerce et l'agriculture. Les autres activités se développent grâce à la présence de la frontière et aux activités de transit : ce sont les emplois dans le domaine du transport, de la logistique, du gardiennage des parcs de stationnement, de l'entreposage, des services de transit dans les opérations de dédouanement majoritairement dans les principales villes d'entrée des pays de l'arrière-pays telle que Gaya, Koloko, Niangoloko. Le secteur du transport est celui qui attire le plus d'acteurs divers et facilite le commerce avec la croissance des taxis moto dans l'espace Malanville-Gaya.

Cette vivacité et les autres ressources et potentialités agricoles, commerciales et pastorales présentes dans les espaces étudiés entraînent une forte croissance démographique et une urbanisation dans les principaux centres d'affaires. Malanville et Gaya polarisent de ce fait un espace hinterland rural. Ainsi on peut décrire des relations économiques basées sur les réseaux transfrontaliers de commerce de proximité, de commerce international et le dynamisme des marchés qui polarisent un espace commun urbain et rural. Les zones d'influence de ces marchés vont des espaces ruraux périphériques aux autres villes proches, comme Kandi, Parakou (au Bénin) et Dosso, Birni Konni, Niamey, Maradi, au Niger. Les transporteurs et les flux de mobilité permettent de renforcer ces liens et d'alimenter l'exploitation commune de l'espace.

Koloko et Hèrèmakono sont, dans ce schéma, un doublet de petites localités inscrites dans un espace à majorité rural mais interconnecté aux villes moyennes de proches comme Sikasso, Orodara, Bobo Dioulasso. Sur l'autre axe frontalier de l'espace SKBo, Niangoloko émerge comme une petite ville frontalière qui structure le commerce rural de produits agricoles dont elle est la force motrice grâce à un marché dynamique et le transit vers les autres villes de l'intérieur du Burkina Faso. Ces localités frontalières se situent dans des zones d'influences de villes frontalières importantes, plus distantes, comme Sikasso, Banfora, Bobo Dioulasso, Korhogo, Ferkéssédougou.

Du côté de l'espace sahélien de l'IIRSahel, le commerce est essentiellement un commerce d'ouverture et un commerce d'échange. Les principaux marchés de consommation des produits du terroir transfrontalier étant essentiellement situés dans des espaces éloignés au Nigeria et au Bénin ; les circuits de commercialisation et les réseaux commerciaux sont parfaitement inscrits dans une ouverture d'espace au delà des frontières. Dans cet espace les frontières ne représentent qu'ouverture et accessibilité à l'ailleurs. Même les plus grands marchés à bétail situés à Djibo, à Seytenga ou à Téra sont dépendants des acheteurs et de négociants venus d'Abidjan via Ouagadougou ou Pouytenga ; du Nigéria et du Bénin via Niamey, qui viennent acheter pour aller revendre. Ce sont ces entremêlements de réseaux commerciaux qui décrivent des parcours transfrontaliers de commerce dans l'espace, en faisant des frontières des lignes d'ouverture. La figure suivante (figure 5) schématise ces liens à travers des flux de mobilité qui préfigurent les principes organisateurs de la territorialité transfrontalière dans le Sahel.

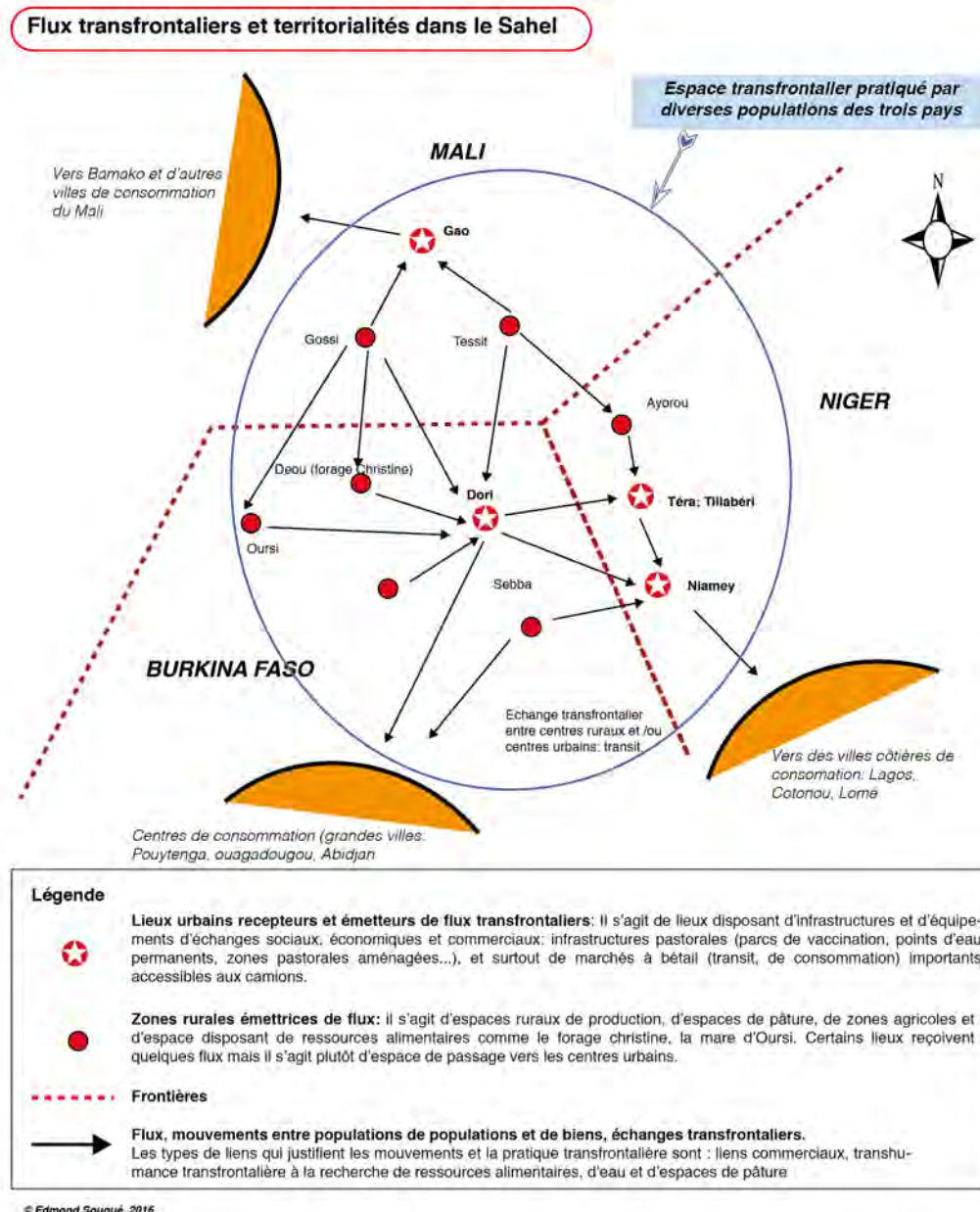


Figure 4: Flux de mobilité et territorialité au Sahel

De la description de ces réseaux commerciaux transfrontaliers et des mobilités entre localités et principales villes, on peut évoquer des cercles de spatialité transfrontalière décrivant le tissu de changement spatial autour d'axes structurés par les mobilités et les échanges entre les populations. Les axes sont des axes de propagation de la dynamique spatiale (selon les termes de la table des chorèmes de R. Brunet (1980 ; 1986)). Les cercles de spatialité n'ont pas de limites figées. Les limites sont des interfaces avec d'autres systèmes spatiaux. Ce sont des espaces d'ouverture. Les localités sont présentées selon une hiérarchie liée à leur rôle dans les réseaux transfrontaliers et pas forcément à la taille des villes. Cependant dans certains cas, ce rôle est proportionnel à la taille des villes. La présentation schématique suivante (figure 6) montre donc des espaces maillés en réseaux mais ouverts. Cela met en évidence une appropriation de l'espace transfrontalier, car dans ces schémas, la frontière parfois fait partie intégrante de l'espace commun décrit.

Dans la zone Malanville-Gaya, le premier axe est un axe de proximité suivant le fleuve Niger. Cet axe est moins important car le trafic y est moindre. Il n'est pas négligeable, pour autant, car il concentre le trafic illicite et permet l'accès entre les petites localités situées de part et d'autre du fleuve à certains endroits navigables. Il est aussi important à signaler compte tenu de sa portée historique et symbolique dans le lien territorial transfrontalier de l'espace. Le Dendi, nom du groupe socio ethnique des populations habitants cet espace, serait venu par le fleuve depuis Gao de par la signification même du mot « dendi ».

Le second axe est plus élargi suivant le corridor routier régional Cotonou–Niamey, et traduit plus fortement la dynamique spatiale autour du système de transport. Deux cercles représentent donc l'espace maillé par ces axes dans lequel les points représentent pêle-mêle les localités mais situées toujours plus proches du corridor ou du fleuve qui constituent donc des ressources territoriales. La première sphère représente l'espace de vie de proximité, le doublet urbain et les échanges villes-campagnes, tandis que la deuxième plus grande représente la connexion de cet espace transfrontalier aux espaces internationaux à travers les corridors. Les contraintes du milieu sont liées à l'exploitation de ressources naturelles communes comme le fleuve qui favorise la riziculture de part et d'autre de la frontière et des activités de pêche. La productivité de l'espace lui permet de renforcer les complémentarités de ces périphéries.

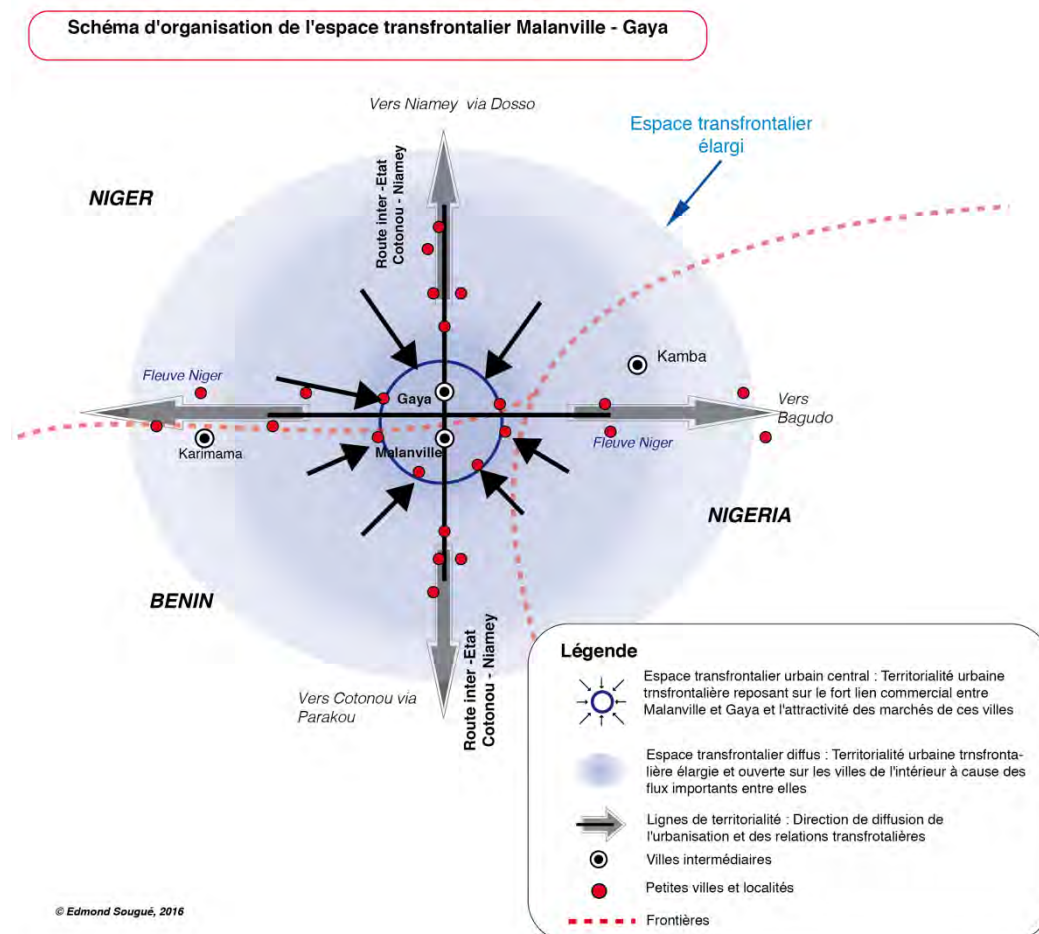


Figure 5 : Axes d'échange et de mobilité structurant l'espace transfrontalier Malanville - Gaya

Dans l'espace SKBo (figure 7), les mêmes principes prévalent avec une coexistence de ce schéma sur chaque sous espace transfrontalier faisant partie de l'espace transfrontalier élargi. Dans cet espace, trois frontières existent et jouent chacune un rôle d'ouverture et d'interface. Les axes de dynamisme spatial sont toujours dirigés vers les principales grandes villes situées sur les corridors de transport. Il s'agit en l'occurrence de Bobo Dioulasso, Banfora, Orodara, Sikasso, Kadiolo, Ferkessedougou, Korhogo.

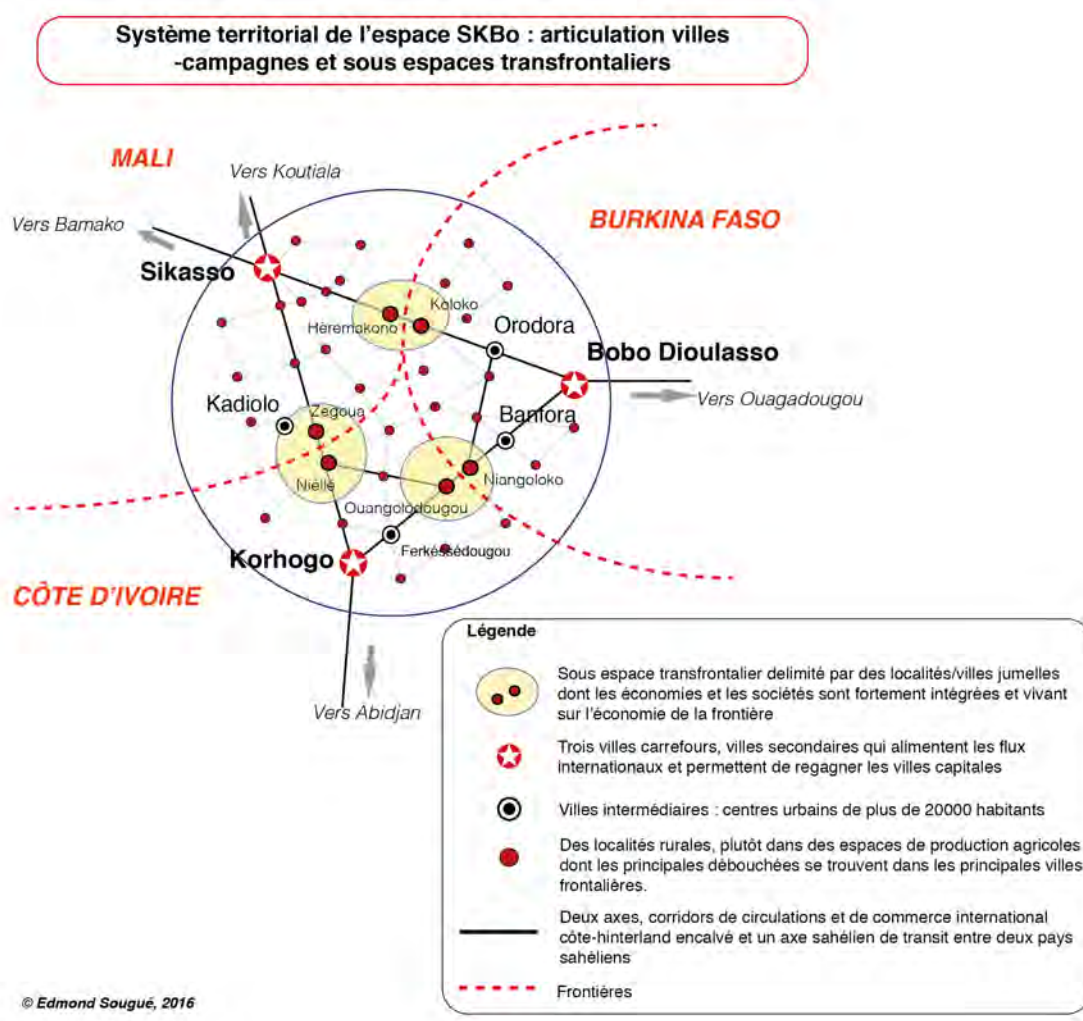


Figure 6 : Système territorial dans la zone SKBo

Dans l'espace sahélien de l'IIRSahel, l'organisation de l'espace est encore plus ouverte dans la mesure où la logique de corridor de transport définie par une importante voie de circulation est moins présente. L'espace est par conséquent maillé par des localités sans réelle hiérarchie mais dont la dynamique spatiale est néanmoins toujours tirée par des villes disposant d'infrastructures commerciales importantes et de ressources attractives. La figure 8 schématise cette situation avec des espaces transfrontaliers en réseaux non hiérarchisés. Les localités sont des lieux d'attraction ou des points d'intérêt transfrontaliers. Ces localités composées généralement de villes comme Dori, Téra et plus loin Niamey, Tillabéri déterminent les lieux de transformation de l'organisation spatiale.



Selon O. Walther (2007b, p. 36-37), cette notion de « *frontières en réseau* », permet aussi de considérer la frontière comme le noyau de réseaux économiques, fondés sur un certain nombre de centres urbains tels que Malanville, Gaya et probablement Camba au Nigéria. Ces réseaux ne semblent pas hiérarchisés. Les flux marchands s'organisent dans un fuseau urbain transfrontalier coupé par une frontière administrative considérée comme un accélérateur des dynamiques commerciales.

Ici, notre frontière se présente comme un nœud où divers processus et pratiques se développent dans l'espace : le commerce, le transit ou la mobilité socio culturelle. La frontière dynamise ces processus et confère sa fonction de transfrontalier au territoire à travers les réseaux qui s'y densifient, l'identité qu'elle crée et les formes d'appropriation unique historique et d'exploitations identiques en place.

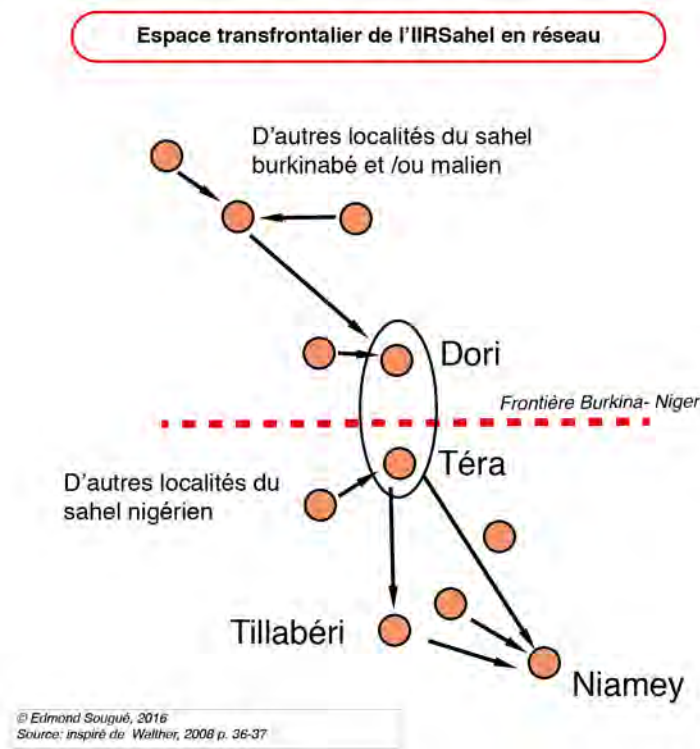


Figure 7 : Espace transfrontalier en réseau non hiérarchisé

L'interprétation de ces formes d'organisations de l'espace transfrontalier par les populations abouti à plusieurs remarques. Les localités frontalières définissent des lieux d'ancrage de la territorialité. Les liens entre les acteurs et entre ces lieux définissent des aires, des étendues spatiales aux dimensions multiples et dynamiques. L'espace transfrontalier est ouvert mais liés à des lieux connus. Les liens à ces lieux sont ceux qui traduisent l'appropriation des acteurs de leur espace commun. Le territoire transfrontalier est ainsi défini par son ouverture et par son ancrage à des lieux bien précis et par la présence de la frontière comme objet faisant partie intégrante au territoire. Les lieux structurants la dynamique du transfrontalier sont à la fois des petites villes frontalières et des des espaces ruraux en voie d'urbanisation. Les villes plus ou moins importantes sont des lieux d'attractivité qui montrent que les dynamiques spatiales évoluent selon un processus de front d'où l'importance de l'urbanisation.

### 3.3 Les lieux de la spatialité transfrontalière

La territorialité est d'abord une question de lieux et d'interactions entre ces lieux. Elle est ensuite une question d'espace et de pouvoir et donc de relations institutionnelles sur cet espace. La territorialité transfrontalière met en jeu des lieux situés de part et d'autre d'une ou plusieurs frontières, des espaces frontaliers et des relations dans ces espaces frontaliers. Elle se présente ainsi dans une complexité systémique tant les articulations à l'intérieur des frontières et au-delà elles, sont nombreuses. Pour analyser ces interactions, nous tiendrons compte des principales caractéristiques de base de l'espace transfrontalier et des articulations entre les lieux pour montrer la complexité de cette territorialité transfrontalière.

#### 3.3.1 *Les espaces de la frontière, des lieux et des hommes*

Nous avons vu, précédemment que la frontière se définit davantage par sa fonction de limite institutionnelle et politique, que par son effet de barrières aux pratiques spatiales des populations. Dans les espaces étudiés, la frontière est appréciée à travers ce qu'elle offre comme opportunités de renforcement des différents liens même si sa présence met en évidence des effets d'obstacles et de rupture. La frontière met ainsi en jeu des interactions spatiales différentes.

D'abord, l'importance du rôle des acteurs locaux dans la construction de deux espaces intermédiaires mais liés, est à noter. En effet, les pratiques des populations de ces espaces sont fortement marquées par la présence de la frontière. On remarque en général une prédominance du commerce dans ces espaces d'où le développement de marchés locaux. Ainsi les marchés de Malanville, Gaya, Bobo, Orodara, Banfora, Sikasso sont des marchés régionaux marqués par une grande fréquentation de populations étrangères. Ces villes sont reliées par des réseaux de commerçants. L'analyse des réseaux d'acteurs met en évidence des interactions transfrontalières tandis que les logiques institutionnelles d'aménagement des villes et de développement local sont limitées par la frontière. C'est en cela que l'espace apparaît comme un espace intermédiaire entre un aménagement frontalier et une dynamique de vie sociale et économique transfrontalière.

Ensuite, il faut noter que les acteurs de ces espaces transfrontaliers participent à un processus de mutation qui consiste en un renforcement de la socialisation de l'espace et de son utilisation comme support économique. La construction collective d'une identité n'est pas encore celle qui est la plus remarquable. On peut seulement noter que les acteurs font généralement référence à leur culture commune ou à leur origine commune. Dans la zone Malanville–Gaya, il est difficile aujourd'hui de différencier Djerma, Songhaï, Dendi. C'est pratiquement le même peuple métissé issu des trois groupes ethniques et socio culturels d'origine malienne (de Gao), nigérienne, nigériane ou béninoise. L'unicité de la langue est un facteur fondamental de rapprochement et permet donc de se revendiquer une identité commune. Dans la zone SKBo, c'est le groupe Sénoufo et la langue dioula qui unissent. Dans l'espace de l'IIRSahel, la pratique du nomadisme et du pastoralisme et le peuplement à majorité Touareg, sont des clés de lecture de l'identité de cet espace.

Cette identité n'est pas le fait de la présence de la frontière. En fait, elle a pré existé à la frontière de manière plus forte puisque l'espace des groupes socioculturels cités était présent comme entité. On s'attendrait à ce que la frontière les divise et en fasse des espaces différents dans leur identité. Cela n'a pas été le cas, même si de chaque côté de la frontière on a des sous espaces du fait de l'appartenance à des Etats différents. Mais la dimension nationale de l'identité reste finalement faible. Car le plus souvent les populations de ces espaces possèdent la double nationalité. L'espace Dendi du Niger est plutôt plus proche des Djerma que celui du Bénin dans les représentations mentales des populations. Du côté du Bénin, les représentations tendent à faire ressortir une particularité historique de l'appropriation de l'espace par les populations provenant du Borgou (Centre et Nord du Bénin). Du côté du Niger, l'espace commun Malanville-Gaya sera approprié par des populations d'origine malienne et nigérienne.

L'espace des Sénoufo du Mali, des Sénoufo du Burkina et ceux de la Côte d'Ivoire présentent chacun ses particularités façonnées par les découpages territoriaux opérés par les pouvoirs publics du Burkina Faso, du Mali et de la Côte d'Ivoire. Les provinces actuelles du KénéDougou, des Cascades et de la Léraba au Burkina Faso concentrent la majeure partie de ce peuplement frontalier agriculteur. Tandis que seule la région de Sikasso au Mali et le district des Savanes en Côte d'Ivoire abrite un peuple qui s'identifie aux Dioulas commerçants. Sur le plan culturel, on a donc des espaces de la frontière avec de petites différences mais ayant une même base linguistique et culturelle. La participation des acteurs est forte dans cette composition de l'espace de la frontière. Les interactions, les mariages de part et d'autres de la frontière sont des actes qui font que l'espace de la frontière devient par nature un espace transfrontalier ouvert.

Cet espace ouvert pose des problématiques institutionnelles multiples. Les mobilités transfrontalières font partie des pratiques habituelles et ne peuvent être empêchées à aucun moment. Même lorsque les frontières sont fermées en temps de crise, les populations à proximité immédiate des frontières continuent de se fréquenter. Les mobilités s'imposent donc aux pouvoirs publics. Elles induisent par conséquent des règles communes de libre circulation adoptées dans le cadre des organisations régionales. Mais malgré ces réglementations communes, il existe toujours des pratiques illégales, autant de tracasseries pour les populations. Les pratiques de commerce transfrontalier et les interactions sociales sont également totalement hors contrôle des institutions publiques malgré la présence des douanes aux frontières. Il faut noter que ces mêmes réglementations régionales favorisent une libre circulation des biens notamment des produits agricoles dans l'espace communautaire. Le fait donc d'adopter ces règlements est une façon de reconnaître et de tenir compte des dynamiques frontalières et des logiques d'acteurs. Mais il faut noter que les mêmes dynamiques ne créent pas nécessairement une logique institutionnelle de territorialisation. Les pouvoirs publics s'adaptent mais beaucoup d'outils d'aménagement et de développement territorial ne prennent pas en compte la spécificité frontalière et la nécessité de concevoir des projets territoriaux communs avec les espaces frontaliers. Les pratiques spatiales des acteurs locaux s'imposent aux pouvoirs publics par le fait que l'évolution des outils juridiques tend vers une intégration plus renforcée et favorable aux activités frontalières.

Les lieux qui symbolisent ces liaisons et le croisement des espaces frontaliers sont les postes de douane, de police frontalière et de péage. C'est dans ces lieux de manifestation des outils de contrôle que les frontières se matérialisent. Ils traduisent les espaces des

frontières. Par extension, les localités ou villes dans lesquelles ils sont situés sont les villes frontalières. Toute l'étendue spatiale influencée par ces frontières constitue l'espace frontalier. Parmi ces lieux précis, les postes de douane sont assez emblématiques et marqueurs forts de l'espace. Ils se caractérisent par l'étendue spatiale occupée et les activités économiques qui se développent autour.

La présence des agents de sécurité et leur positionnement font que les acteurs de Malanville et Gaya voient deux frontières entre le Bénin et le Niger ou deux ponts. En réalité, les frontières seraient les endroits où sont positionnés les agents là où on s'arrête. Donc il y a la frontière Bénin ou « pont Bénin » (comme dit dans le jargon local) et la frontière Niger ou « pont Niger ». En réalité c'est le même pont et les agents sont aux deux extrémités. Entre les deux, on parle généralement et communément, de *no man's land*. Dans les autres espaces, cette image est la même. La frontière est là où sont localisés les agents de sécurité de chaque pays.

Mais l'espace de la frontière, ici, est constitué par le doublet de villes car dans chacune de ces villes, existent de grandes places douanières caractérisant le stationnement, le passage ou encore le transit (Image 3)



Image 3 : Places douanières frontalières

Sur l'axe Orodara-Sikasso, la frontière Burkina est à la sortie de la ville de Koloko et la frontière Mali est à l'entrée de la localité de Hèrèmakono. Entre les deux localités distantes de 4 à 5 km, c'est le *no man's land*. En réalité, cette bande serait là où passe la frontière mais on ne sait où exactement. Ce n'est que le bornage récent (entre 2008 et 2010) qui a permis de savoir que la frontière passe immédiatement avant le poste de contrôle frontalier de Hèrèmakono (borne visible à cet endroit). L'espace de la frontière

ici est également constitué du poste de douane et du poste de police frontalier de Hèrèmakono ainsi que du poste de douane de Koloko.

Dans l'espace de l'IIRSahel, les espaces de la frontière ne désignent pas encore un espace actif. Le poste de contrôle de douane construit à la frontière Burkina- Niger n'étant pas encore fonctionnel, cette infrastructure se présente seulement comme un symbole non vivant de la frontière (Image 4).

### Frontière vivante/frontière morte, les nœuds de l'espace transfrontalier



Photo 1 : Frontière (Bénin-Niger) Malanville (2012)



Photo 2 : Poste de contrôle juxtaposé de Pételkolé (n'était pas encore fonctionnelle, 2014)



Photo 3 : Frontière Burkina-Niger (Pételkolé, 2014)

© Photographies E. SOUGUE, 2016

Image 4 : Frontière vivante/frontière morte

Dans plusieurs autres espaces frontaliers ouest africains le passage exact n'est pas connu. Les zones qualifiées de no man's land peuvent donc être très vastes ou juste des bandes de quelques centaines ou milliers de mètres. Entre Malanville et Gaya. Une fois dépasser le poste de police frontalier du Bénin on ne sait pas si on se trouve au Bénin ou au Niger quand on se trouve sur le pont traversant le fleuve Niger. C'est ce fleuve qui délimite la frontière. Parfois même si le passage de la ligne frontière est connu, et que la distance entre les agents frontaliers est grande, la zone no man's land est importante et elle est comprise entre les positionnements des agents de sécurité ou entre les deux localités frontalières. En effet, au risque de se voir accusé d'incursion en territoire étranger, les forces de police, de douane et de défense adoptent des positions de retrait vis à vis des frontières. Elles sont à ce moment là sûres d'être sur leur territoire.

### 3.3.2 La frontière, un nœud de dynamique territoriale

Les représentations de la frontière témoignent de difficultés de sa traversée notamment de "l'embêtement" que subissent les personnes qui veulent franchir la frontière. Les personnes interviewées ne veulent qu'un simple passage sans même un contrôle notamment pour ceux qui parcourent quotidiennement l'espace et ceux qui font du commerce. Cependant cette présence frontalière ne signifie pas un frein aux échanges ni à la mobilité. Elle signifie plutôt une ouverture, un passage, une rupture de charge mais un nœud car l'aller et le retour sont porteurs de symboles sociaux, culturels et économiques et représentent la fin d'un espace de pouvoir et le début d'un autre espace de pouvoir. C'est ainsi que la frontière peut se présenter comme un nœud qui fait la connexion des lieux et des espaces frontaliers entre eux et qui permet des emboitements d'échelles. C'est donc la frontière qui détermine la spatialité transfrontalière car c'est elle qui articule les interactions dans l'espace. Elle permet, ainsi, de ramener l'idée d'entre deux, car elle présente deux espaces différents dont la différence de chacun se définit par rapport à l'autre et se nourrit de l'autre si bien que le système forme un ensemble qui peut être complexe dans son fonctionnement. C'est l'idée que la frontière est "*un lieu de transformation de l'identité, une identité de passage*" (Picouet et Renard, 2007, p. 21), car nous dira un interviewé à Malanville « *Quand je passe la frontière, je me sens chez moi, mais je suis sorti de mon pays [... ] Les gens de Malanville et de Gaya, nous sommes les mêmes, des frères* ».

Plus loin en suivant le raisonnement de ces auteurs (*Ibid.* p. 22), on peut aussi avancer que « *la complexité du système de territoire transfrontalier est conçue comme la résultante d'interactions entre la pluralité des acteurs de la frontière, des échelles emboîtées et articulées entre elles, des temporalités de l'objet et des acteurs, enfin des recoupements de gestions territoriales.* » En effet, les interactions entre les acteurs sont liées aux réseaux commerciaux et aux mécanismes de coordination entre les acteurs notamment en ce qui concerne la régulation du marché d'oignons par exemple. En effet, le marché de l'oignon de Malanville n'est accessible aux producteurs nigériens que lorsque la production de l'oignon de Malanville est épuisée. On observe donc des règles d'ouverture et de fermeture de marché voire de protectionnisme pour favoriser un écoulement rapide de la production locale compte tenu des incapacités de stockage, des produits périssables et des débouchés existants. Ces mécanismes de coordination se font en complicité avec tous les acteurs frontaliers dont les services de douane, de sécurité, les transporteurs et les commerçants détaillants et grossistes. Ces produits commerciaux alimentent des circuits de proximité et des circuits internationaux qui sont articulés entre eux grâce aux acteurs transporteurs, aux intermédiaires et négociants commerciaux.

J. Lombard et O. Ninot (2010, p. 79) avancent que les trafics transfrontaliers s'appuyant sur les transports dérégulés contribuent à affaiblir les Etats en créant des territoires transfrontaliers dans les territoires. Ce sont là les manifestations et les formes du pouvoir s'exerçant sur l'espace par le biais de la frontière. Effectivement les modes de régulation informelle des marchés comme celui de l'oignon, des transports comme celui des taxi motos entre Malanville et Gaya à partir d'accords, de partenariats et de solidarité informels entre les associations sont une remise en cause des régulations étatiques à ces endroits. Mais ils reflètent une intégration par le bas comme le mentionne J. Lombard et O. Ninot et sont des réponses à un Etat moins présent dans ces espaces

en connectant les périphéries nationales à ces endroits et en participant de ce fait à la création de territoire transfrontaliers.

La frontière, ici, joue alors un rôle de pouvoir sur l'espace. Elle participe à son aménagement. Cette manifestation du pouvoir est multidimensionnelle. La première dimension est un pouvoir étatique qui commence et qui prend fin aux frontières, avec les mécanismes de contrôle du passage au poste de police ou de douane. La frontière est donc le lien entre deux pouvoirs sur le territoire. La deuxième dimension est celle des acteurs locaux qui, à travers des mécanismes de régulation du marché imposent un pouvoir à l'espace limité par la frontière. Ce pouvoir est transversal même s'il s'applique sur l'espace local et concerne surtout l'espace de proximité au delà de la frontière. Enfin, la troisième dimension est celle des institutions régionales qui ont un pouvoir transversal sur l'espace transfrontalier tout entier. Ce sont les règles de circulation, de passage de la frontière, mais aussi les équipements régionaux qui imposent un aménagement de l'espace. C'est le cas de la construction des Postes de Contrôle de douane Juxtaposé (PCJ) à Malanville, à Petelcolé (Frontière Burkina–Niger entre Dori et Téra, cf. image 4) et en projet de construction à Niangoloko et à Hèrèmakono.

Ces imposants bâtiments constituent des espaces transfrontaliers aménagés et équipés, situé sur la frontière, dans l'un ou l'autre des deux Etats frontaliers, (ou chevauchant la frontière), utilisés en commun par les services frontaliers desdits Etats pour effectuer les opérations de contrôle. La construction des PCJ entre dans le cadre du programme de facilitation des transports dans l'espace UEMOA et CEDEAO. Elle vise à favoriser le franchissement des frontières entre les Etats par les personnes, les véhicules, les marchandises en réduisant les délais et les coûts aux passages.

Occupant neuf ha à Malanville l'infrastructure qui était en construction en 2011 lors de notre phase de terrain est composée d'un bâtiment administratif, de deux brigades de douane, d'un bâtiment des services commerciaux, d'une protection civile, d'un poste de police, d'un poste de contrôle vétérinaire, d'une fourrière, d'un local pèse essieux, d'un local scanner, de deux guérites, d'un bâtiment santé, de tonnelles et d'autres locaux et magasins. La construction de ces infrastructures dans presque tous les principaux points de passages frontaliers de l'Afrique de l'Ouest situés sur des corridors importants constitue un acte d'aménagement de l'espace transfrontalier qui transforme complètement sa géographie. A Malanville cela a donné lieu au déménagement du marché et à son aménagement sur un nouveau site. Ce pouvoir d'aménagement de l'espace est un pouvoir régional. Même si c'est l'Etat qui concède le terrain en concertation avec la commune, sa gestion est codifiée par l'UEMOA et la CEDEAO et ses conséquences sur l'espace sont importantes. La frontière émerge ainsi comme une institution dans ce rôle à la fois de contrôle, de pouvoir et d'intégration avec des implications, sur la ville, sur l'urbanisation, sur l'aménagement urbain. Ce sont des lieux de la mondialisation, y compris par les frontières.

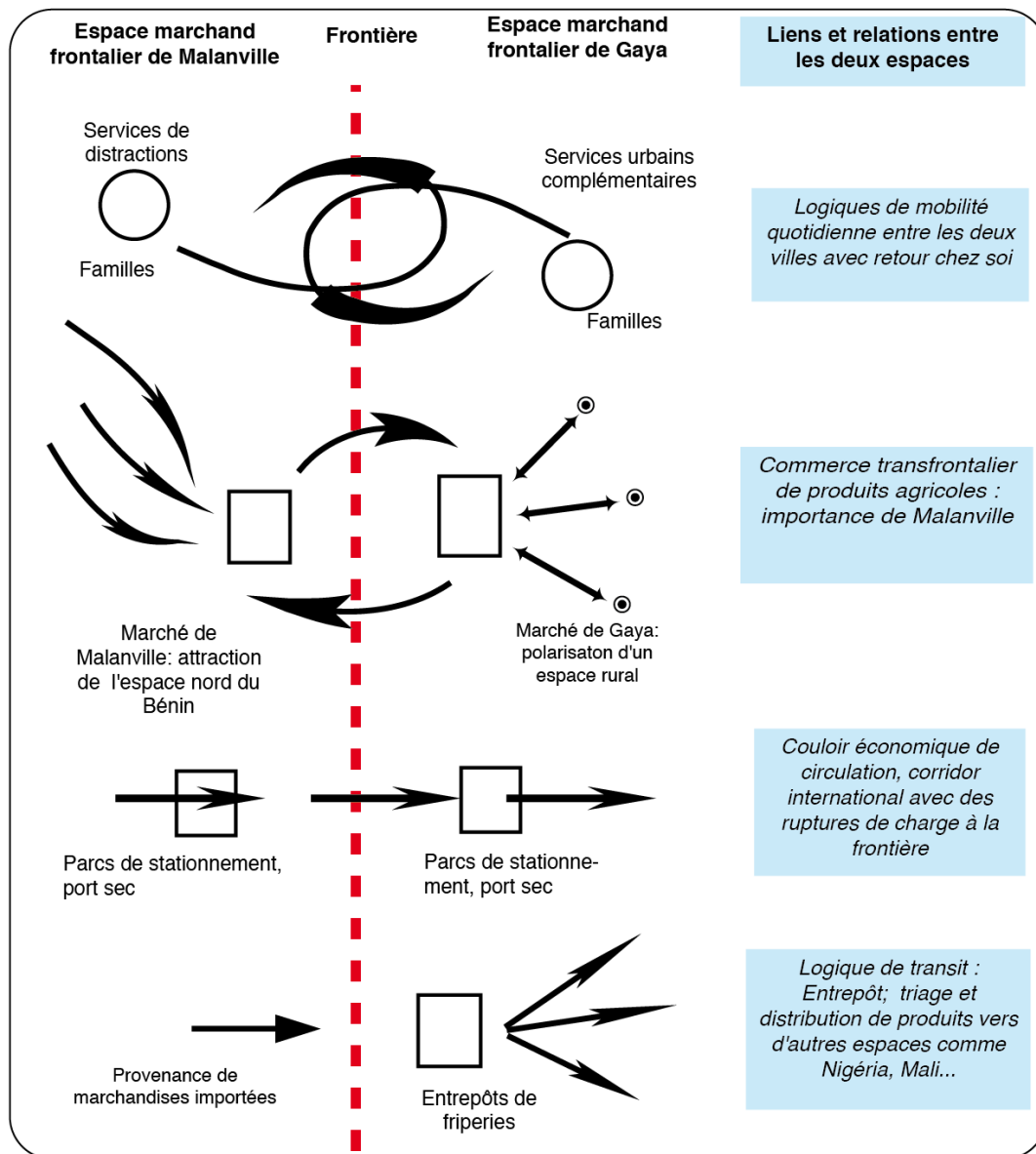
Diverses modélisations de l'espace transfrontalier notamment présentes dans la littérature peuvent illustrer ces différentes configurations et les dynamiques territoriales en cours dans les espaces étudiés. Parmi les plus explicites, nous pouvons présenter le jeu des espaces frontaliers et transfrontaliers par les modèles chorématiques inspirés de R. Brunet. En effet, le schéma de R. Brunet (1990, p. 220), repris par B. Mérenne-

Schoumaker (2002, p. 30) : *les espaces de rupture et d'échange* ; décrit les mouvements de part et d'autre d'une frontière perméable séparant deux espaces non identiques.

La situation de l'espace Malanville-Gaya rend parfaitement compte de cette problématique d'ouverture à travers les réseaux, les pratiques, l'utilisation de l'étendue spatiale frontalière et de la frontière elle-même. Ici on met en évidence le sens de circulation des produits principalement comme les produits agricoles qui sont tous à destination du Nord via le Niger. L'espace frontalier béninois fonctionne comme producteur, et distributeur alors que l'espace nigérien comme acheteur, consommateur mais aussi de transit vers d'autres pays (Nigéria, Tchad, Mali). La figure suivante du système d'échange et de rupture entre les deux villes frontalières (figure 9) met en évidence les différentes formes d'échange dans l'espace transfrontalier, en décrivant le rôle que chaque place, chaque lieu, d'ancrage du territoire, joue dans la territorialité qui se dessine et, où l'élément frontière est bien présent.



### Système d'échange et de rupture transfrontalières entre Malanville et Gaya



© Edmond Sougué, 2014

Source : Chorème adapté de Brunet (1990) : espaces de rupture et d'échanges

Figure 8 : Système d'échange et de rupture de part et d'autre de la frontière dans l'espace Malanville- Gaya

Ce schéma décrit des mécanismes d'utilisation de l'espace et des mouvements de part et d'autre de la frontière qui montrent différentes vocations particulièrement visibles dans la zone Malanville-Gaya. Des territorialités se dessinent à partir de l'utilisation de l'espace.

La territorialité se définit à travers l'organisation de l'espace et sa dynamique. Cette notion introduit l'idée que, de l'interdépendance des lieux et de l'omniprésence des mouvements dans l'espace découle un certain ordre géographique. Les éléments constitutifs de l'espace géographique forment des structures spatiales qui se combinent

aux structures de l'espace physique (Ciattoni et Veyret (dir.), 2007, p. 27). Partant de là, les caractéristiques de la territorialité en Afrique de l'Ouest sont d'abord les formes de mobilité transfrontalière et les logiques de circulation allant d'un espace de proximité et s'intégrant dans les grands réseaux de mobilité et de migrations régionales. Ensuite, il faut considérer la géographie de l'espace de vie et d'activité économique des populations locales. Celle-ci est caractérisée par des espaces vécus circonscrits par des liens de proximité et des réseaux commerciaux étroits. Enfin, les vocations de l'espace mettent en lien les réseaux de communication, les échanges économiques et culturels. Elles déterminent le maillage territorial et les polarités. Elles participent donc à son dynamisme et à sa construction. Différentes territorialités émergent sur cette base.

### **L'espace Malanville- Gaya, un espace à vocation commerciale...**

Le marché de Malanville polarise tout le commerce de produits céréaliers du Bénin et du Niger. A cet effet, il entraîne un grand développement du commerce et exerce un effet moteur sur plusieurs autres secteurs comme l'agriculture notamment la production maraîchère dans les espaces ruraux environnants exploitant le potentiel existant. En effet, cet espace dispose des plus grands bas-fonds du Bénin et il est favorable à la production des oignons mais aussi du riz et d'autres légumes. Les produits céréaliers proviennent des champs du Nord du Bénin dans les départements du Borgou, et de l'Alibori. Toute une organisation est en place pour la collecte des céréales dans les champs et dans les zones rurales et leur acheminement au marché de Malanville ainsi que leur vente à Malanville et leur chargement dans des camions remorques (Image 5). Les circuits commerciaux font intervenir une multitude d'acteurs et d'intermédiaires. Chaque semaine du jeudi au samedi, jours d'animation du marché de Malanville, plus de 50 camions-remorques<sup>51</sup> sont chargés à destination du Niger, du Nigéria, du Mali ou du Burkina Faso. Les services de contrôle phytosanitaire de Malanville avancent le chiffre de 4500 tonnes de maïs sorties du marché de Malanville entre janvier et juin 2012. L'importance est de noter le sens du flux qui va au delà de la frontière proche. La proximité frontalière est déterminante dans cette construction. Cette proximité apparaît plutôt comme une ressource et non comme une contrainte.

---

<sup>51</sup> D'après nos observations et estimations effectuées en juillet-août 2012.



Image 5: Chargement de camions au marché de Malanville

### **Vocation logistique et intermédiation**

La vocation logistique est liée au développement du marché, qui attire de dizaines de gros porteurs les jours de marchés, en attente de chargement vers les lieux d'écoulement mais, aussi, à sa situation sur le corridor Cotonou-Niamey. Là aussi, ce sont des centaines de gros porteurs qui passent chaque jour entre Malanville et Gaya et sont obligés de s'arrêter pour des formalités de douane. Ainsi on voit le besoin d'un aménagement tenant compte de ces enjeux de mobilité, de stationnement de gros porteurs, de trafic et de transit. Cette vocation logistique est plutôt remarquable à Gaya (Image 6), avec une forte présence des magasins de stockage de produits manufacturiers (friperies, et autre produits) qui doivent être réexportés.

## Espaces logistiques et magasins de stockage à Gaya



Image 6 : Magasins de stockage de friperies à Gaya

Ainsi, on voit apparaître une organisation en espace intermédiaire où l'on peut évoquer aussi une notion de centre et de périphéries économiques. Malanville et Gaya sont les centres d'une polarité définie par des circuits économiques de proximité et des circuits commerciaux longs. Cette intermédiation est décrite par C. Queva et G. Vergnaud (2009) comme la recherche de nouvelles échelles locales répondant aussi bien aux aspirations constructives ou appropriations spatiales des populations, qu'aux politiques publiques. Elle désigne d'une part une « *nouvelle logique territoriale de valorisation d'une échelle locale ou d'un échelon territorial local, dont la caractéristique serait d'être intermédiaire*

*entre les niveaux d'organisation les plus locaux et ceux supérieurs.* » et d'autre part et surtout « *une logique de mise en relation entre les territoires et entre les acteurs situés dans ces territoires.* » (Ibid., p 149). Il s'agit là donc de l'émergence de nouveaux territoires locaux qui sont le croisement entre les dynamiques endogènes des acteurs locaux et les dynamiques d'en haut des pouvoirs publics. L'espace Malanville-Gaya correspond à cette dimension intermédiaire des échanges, des marchés et met en relation différents types d'acteurs commerciaux nigériens, nigériens, béninois, détaillant, grossiste, commerçants de produits agricoles ou encore de produits manufacturiers, contrebandiers, etc.

Les mécanismes intermédiaires existent aussi dans tous les phénomènes économiques, sociaux, géographiques et politiques en cours sur le territoire dans son ensemble transfrontalier. Nous avons en fait deux espaces mitoyens du fait du transit, du rôle de charnière et du croisement de plusieurs processus. Au niveau économique, le marché se développe à la frontière et alimente un grand circuit commercial régional tout en puisant ces intrants (les produits agricoles notamment) dans son arrière pays (l'espace rural du Nord du Bénin, zone à grande production agricole). Au niveau social, l'histoire du peuplement a montré que les habitants sont d'origine identique et continuent donc d'alimenter des réseaux sociaux et des liens fraternels tendant à augmenter les mobilités. L'importance de ce dynamisme social en fait un espace attractif. Cela détermine d'une certaine manière la répartition des activités économiques et du pouvoir local sans oublier les coordinations socio culturelles et les réseaux informels en place. Entre Malanville et Gaya, l'espace des deux villes ou des deux communes est séparé géographiquement par le fleuve Niger mais relié par des fortes dynamiques migratoires grâce au pont. Le fleuve Niger est très symbolique car il joue non seulement un rôle de rupture entre une géographie côtière et une géographie sahélienne mais aussi un passage entre deux espaces périphériques des deux États. Tout se joue donc au niveau de l'exploitation de cette transition et de cette ressource commune. Au niveau politique, des mécanismes de coopérations et des lobbies ethniques jouent sur l'exercice du pouvoir local tandis que l'espace est entièrement soumis aux influences politiques régionales.

Ce fonctionnement de l'espace soumis aux logiques institutionnelles étatiques et régionales notamment aux réglementations sur la libre circulation de la CEDEAO et la politique douanière de l'UEMOA permet de décrire la construction territoriale par les acteurs locaux. On ne peut pas parler ici de maîtrise de l'espace par la collectivité locale car il s'avère que son pouvoir d'action sur l'espace juridique et administratif, municipal est faible. Cependant les coopérations entre acteurs locaux s'imposent bien à ce pouvoir politique local car elles étendent les réseaux et les centralités au delà de l'espace délimité administrativement. On n'évoquera pas Malanville, sans parler du marché, du commerce transfrontalier et de la mobilité en lien avec Gaya, voire Camba. Ces dynamiques locales semblent pourtant être circonscrites dans l'espace régional et, donc, tenant compte de l'influence des pouvoirs institutionnels étatiques. Les règles imposées par ces organismes étatiques et régionaux donnent lieu à des adaptations au niveau local. Le concept d'espace mobile de D. Retailé, peut bien être évoqué notamment pour ce qui est de la mobilité des centralités de réseaux et d'exploitations économiques de l'espace comme mesure d'adaptation face aux changements de politiques publiques. Selon lui, dans la structuration de l'espace sahélien, il est remarquable de noter que le réseau l'emporte sur le territoire. Et les nœuds du réseau (de l'espace mobile) sont aujourd'hui les villes qui ont émergé grâce aux marchés fréquentés périodiquement par les populations du

Sahel (Retailé, 2009). Ces nœuds ont glissé du nord vers le sud autour des villes intermédiaires et frontalières s'étalant sur une bande allant de la Guinée au Nigéria. Dans cette bande se trouve donc des villes comme Sikasso, Bobo Dioulasso, Korhogo, Djougou, Malanville, Gaya, Maradi, Camba, Kano, Katsina.

Cela se confirme, particulièrement, lors de nos observations et entretiens à travers une sorte de compétition entre espaces. C'est le cas, par exemple, du déplacement de la fonction de port sec de Malanville à Gaya. En effet, avant les années 2000, les camions qui importaient des marchandises du port de Cotonou pour les pays de l'arrière-pays déchargeaient à Malanville. Les Nigériens et Nigériens s'approvisionnaient donc à Malanville faisant de ce lieu un terminal logistique. Mais les règles de douane n'autorisant pas que la marchandise qui est en transit soit déchargée sur le territoire de transit contraignirent les acteurs à déplacer ce centre vers Gaya. Le déchargement se fait aujourd'hui à Gaya qui joue bien ce rôle avec ces nombreux magasins de stockage. L'association des commerçants de Gaya lutte pour faire reconnaître juridiquement cet espace comme "zone franche" afin de favoriser le développement de ce secteur car elle est de fait le port sec pour le Niger et le Nord du Nigéria. C'est ce fonctionnement qui fait dire à J. Igué (2006, p. 384), que nous sommes en présence « *de zones franches de facto qui, par leur fonctionnement, se détachent de l'espace national.* » Sans utiliser le terme "d'autonomie" dont jouissent ces zones par rapport aux lois qui régissent le territoire national, nous dirons et nous l'avons vu et confirmé auprès des acteurs, qu'il s'agit plutôt d'une grande facilité d'adaptation et de « *l'exceptionnelle solidarité ethnique des populations* » face aux contraintes imposées par les politiques publiques qui font que l'on peut parler de périphéries nationales interconnectées les unes aux autres.

On peut parler ainsi de construction territoriale par les acteurs locaux à partir de la mise en évidence des logiques de réseaux basées sur des liens socio culturels entre acteurs qui font vivre le territoire et déterminent les mécanismes d'exploitation commune et les vocations des deux espaces frontaliers. En effet, les acteurs s'organisent tous ensemble pour déterminer des règles communes de gestion et de travail en fonction des mesures en vigueur des pouvoirs publics et s'adaptent face aux changements de politiques institutionnelles. Ils font vivre le territoire comme un seul acteur mais ne décident pas forcément des projets en cours et de son avenir. Par exemple, la construction du Poste de contrôle juxtaposé de douane et de police est décidée par l'UEMOA en concertation avec les deux pays comme d'autres postes en construction dans l'espace régional. Mais les acteurs locaux n'y sont pas forcément associés. Ce projet va pourtant changer l'aménagement de l'espace avec le déplacement du marché de Malanville. Mais tous les acteurs observent avec interrogation l'évolution de cette infrastructure et attendent de voir ce que cela induira pour s'adapter. Ils sont dans l'expectative d'une autre mobilité de l'espace.

En revanche, on peut affirmer que la territorialité urbaine transfrontalière est construite historiquement par les acteurs locaux qui, malgré les politiques publiques nationales ont renforcé leurs liens et continuent de le faire afin de s'approprier un espace commun transfrontalier, de l'utiliser comme support de production économique et dont le fonctionnement repose sur ces relations et coopérations inter acteurs influencées par un pouvoir institutionnel régional. Finalement, ces acteurs réussissent à bien connecter cet espace local aux grands réseaux régionaux. La territorialité transfrontalière ici évoque ce qui se manifeste des liens entre ces espaces frontaliers. C'est l'effet de la frontière et

le rôle qu'elle joue ainsi que ce qu'elle représente en termes de rente qui apporte du nouveau dans la construction territoriale. Cela nous ramène à la notion d'interterritorialité de M. Vanier (2010). Cette notion décrit un phénomène d'entre-deux. Elle propose de s'intéresser à ce qui se passe entre deux territoires. Ici, il s'agira de savoir ce qui se passe entre deux espaces frontaliers, puisqu'il est impossible aujourd'hui de se limiter aux simples frontières territoriales vu les fortes mobilités et les réalités réticulaires des acteurs spatiaux. Cette construction d'une nouvelle territorialité passe par l'inter territorialité c'est-à-dire des logiques d'interdépendances du système des territoires et ses expressions politiques.

### Conclusion du chapitre

L'analyse des pratiques des populations a montré que celles-ci sont organisées autour des activités marchandes et des interactions sociales qui, elles-mêmes sont largement influencées par la proximité frontalière et par l'utilisation des différentiels économiques et environnementaux entre les espaces frontaliers voisins. Le rôle des places de marchés dans les principales villes et leurs relations avec les espaces ruraux est apparu comme un rôle d'organisateur de l'espace. Des doublets de villes se forment tout comme des sous espaces transfrontaliers structurés autour de ces villes et des échanges commerciaux et sociaux. La frontière y joue son rôle d'interface. Elle crée le lien spatial et l'identité collective des populations de l'espace transfrontalier. Elle permet aussi de montrer un enjeu multi scalaire en impliquant une multiplicité d'acteurs. Cette analyse permet d'affirmer par conséquent, que cet espace s'inscrit dans une forme de territorialisation transfrontalière complexe. En réalité, il n'existe pas encore de mécanisme de coordination territoriale aboutie qui implique les acteurs publics dans la mise en œuvre d'un projet transfrontalier territorial. Mais tous les facteurs de territorialisation sont présents.

L'analyse des interactions spatiales entre les populations des zones transfrontalières permet de montrer que les dynamiques locales transfrontalières peuvent être appréciées de différentes manières et cela induit diverses intégrations dans les politiques publiques. Les logiques institutionnelles favorisant l'émergence d'un pouvoir unique permettant de conduire un projet territorial se présentent comme un défi pour les acteurs publics. Pourtant, le thème de la frontière et de la coopération transfrontalière fait aujourd'hui l'objet de plusieurs projets et programmes de développement.

L'espace transfrontalier de l'IIRSahel est un exemple d'implication des collectivités dans un projet territorial transfrontalier. En effet, ayant connu une coopération réussie entre les communes de Dori au Burkina Faso et de Téra au Niger, les collectivités de cette zone ont initié une dynamique de coopération transfrontalière pour résoudre des problèmes communs. L'espace de l'IIRSahel et l'espace SKBo sont donc des espaces d'expérimentation de politiques publiques aboutissant à montrer les difficultés inhérentes au processus de territorialisation et donc d'émergence de territoires transfrontaliers.

L'interrogation qui en découle est la capacité des acteurs publics à formaliser les dynamiques informelles et à transformer les différentes fonctions de l'espace et les pratiques des acteurs en véritable stratégie de gouvernance transfrontalière. C'est cette analyse qui va mettre en lumière l'enjeu de fermeture de l'espace et le rôle des limites spatiales institutionnelles.





## 4 CHAPITRE 4

### ESPACES FERMES : LES INSTITUTIONS DE LA FRONTIERE

L'ensemble des problématiques spatiales milite en faveur d'une prise en compte des enjeux géographiques dans les politiques publiques. Plusieurs formes de renouvellement des politiques ont été soutenues depuis les années 1980. En plus des stratégies de lutte contre la pauvreté, l'atteinte des objectifs de développement pour le Millénaire, plusieurs acteurs ont insisté sur la nécessité d'ancrer durablement l'espace et la géographie dans les logiques de développement économique désormais prônées. Il s'agissait pour la plupart de tenir compte des défis démographiques, des ressources territoriales et des sociétés traditionnelles dans les politiques de développement. L'espace est devenu alors un élément majeur analysé comme socle des politiques publiques, cadre de mobilisation des acteurs et surtout espace géographique doté de ressources mobilisables et aussi de contraintes diverses. Il s'agissait aussi de préparer l'avenir en sensibilisant et en mobilisant les différents acteurs pour faire face aux défis démographiques, urbains et économiques induits par les mutations spatiales en cours. Aussi, le lendemain des indépendances fut-il marqué par des affirmations de territoires nationaux sans prise en compte suffisante de la valorisation des ressources, ni de l'articulation avec les autres Etats.

Les contraintes structurelles qui limitent l'épanouissement des économies nationales des années 1980 ont nécessairement justifié d'autres visions de long terme différentes de celles des années 1960- 1970. Désormais les défis sont globaux et communs à tous les Etats surtout avec la mondialisation qui a eu tendance à marginaliser le continent Africain.

C'est ainsi que le contexte institutionnel devient favorable à une prise en compte de la géographie dans les politiques publiques. Par exemple, le programme d'aménagement du territoire lancé en 2002 par le PDM (*voir Introduction*) s'inscrit bien dans un processus démocratique et de décentralisation qui prône une autre vision du développement. La nouvelle vision est la pluralité des acteurs du développement sur un territoire. Le développement n'est plus forcément une question de l'Etat mais privilégie davantage la valorisation des ressources locales et des avantages comparatifs spatiaux. L'aménagement du territoire dans le sens d'une politique volontariste et d'incitation à une meilleure prise en compte de l'espace et des populations n'est pas récent. Mais la logique de favoriser une émergence de plusieurs acteurs est nouvelle. S'inspirant essentiellement de l'expérience française elle va directement privilégier le mode de pensée de la pluralité des acteurs et celle d'une vision holistique tenant compte des interdépendances et des complémentarités entre les spécificités spatiales. Les premières déclarations de politique nationale d'aménagement du territoire remontent aux années 1990 dans la foulée de la décentralisation. Le territoire institutionnel prend donc tout son sens à partir du moment où décentralisation fait émerger de nouveaux acteurs et une ingénierie d'élaboration de documents de planification. C'est l'élaboration de ces plans de développement qui fait prendre conscience de toute la nécessité des limites de l'espace de pouvoir au niveau local. La question de limite institutionnelle, des interrelations au-delà de ces limites prend toute son importance avec la question du pouvoir.

A l'échelle régionale, c'est en 2004 que l'UEMOA adopte un acte additionnel sur la politique d'aménagement du territoire communautaire, une prise de position en faveur du territoire se faisant avec l'appui du programme de relance de l'aménagement du territoire du PDM ainsi que le renforcement de la décentralisation. Ces domaines apparaissent donc comme des faits majeurs dans le domaine des politiques publiques territoriales en Afrique de l'Ouest au début du 3ème millénaire. En effet, les débats organisés par le PDM et l'UEMOA<sup>52</sup> et d'autres organisations comme le Club du Sahel, dans les années 2000 (*voir première partie*) privilégient une approche spatiale basée sur une articulation d'échelles et une coopération au-delà des limites et des frontières. Se pose ainsi avec force la problématique institutionnelle de l'espace et du territoire. Le territoire institutionnel est présent à ce moment-là, ce qui pose la principale interrogation sur ses limites. Les trois échelles (nationale, sous régionale et locale) ont naturellement émergé comme étant des bases spatiales sur lesquelles des dynamiques de construction de projet territorial peuvent prendre forme. A chacune d'elle correspondait un acteur institutionnel qui incarne le pouvoir et qui a besoin de limites pour légitimer son pouvoir.

Ce chapitre analyse ces trois échelles classiques avec leurs limites et les processus institutionnels en place qui contribuent à la territorialisation. Il pose la problématique de la force des limites dans les phénomènes de spatialité ouverts que nous avons analysés dans les chapitres précédents. Nous étudierons surtout le rôle des frontières dans chaque échelle et l'interaction qu'elle permet entre différentes échelles. Dans un premier temps la frontière nationale est étudiée comme un élément majeur qui réapparaît à travers des politiques spécifiques actuelles portant sur sa gestion. Ensuite, on étudiera l'étendue de cette frontière et ses interactions dans un espace sous régional celui de l'Afrique de l'Ouest où deux principales institutions cohabitent. La troisième partie est consacrée à l'analyse des phénomènes de limites spatiales à l'intérieur des frontières nationales. On y traitera ainsi de la décentralisation, des découpages territoriaux et des enjeux de coopération transfrontalière comme faisant partie des processus de territorialisation transfrontalière.

---

<sup>52</sup> Une série de rencontres internationales de sensibilisation sur la relance de l'aménagement du territoire en Afrique subsaharienne a été organisée de 2000 à 2005. Les plus importantes sont l'appel de Possotomé en 2003 (Partenariat pour le Développement Municipal, 2003) et la rencontre des Ministres en charge de l'aménagement du territoire en 2004 qui ont fait l'objet de publications (PDM, 2005) auxquelles plusieurs chercheurs et praticiens Français et Africains ont pris part.

## 4.1 La réaffirmation des frontières nationales

La prise en compte des enjeux transfrontaliers dans les politiques publiques nationales est récente et s'effectue sous une forte incitation des plaidoyers autour des expériences pilotes de coopération transfrontalière réussies. Ensuite, cela a conduit, comme noté précédemment à une prise de conscience des institutions d'intégration régionale qui à leur tour exercent une influence sur les niveaux nationaux afin d'améliorer les cadres permettant de mieux tenir compte de cette échelle de gouvernance. Enfin et plus directement, on note une forte incitation de l'Union Africaine à travers son Programme Frontière né en 2007 qui lui-même est une conséquence des plaidoyers divers sur la problématique transfrontalière.

Dans les problématiques traitées par les politiques nationales, le domaine de la coopération transfrontalière nous intéresse particulièrement dans l'analyse de la fabrique du territoire transfrontalier. Il est évident que la coopération transfrontalière permet d'entreprendre des travaux d'équipements communs du territoire (différents des équipements étatiques) et permet de répondre aux objectifs d'intégration régionale à la base et, en croisement des objectifs d'intégration par le haut. A travers la coopération transfrontalière, on peut ainsi croiser des logiques d'acteurs qui se manifestent par le bas avec des logiques institutionnelles qui émanent des pouvoirs publics « d'en haut ».

Dans cette section, nous analyserons la vision d'en haut, celle des acteurs publics à travers les mécanismes institutionnels relatifs aux espaces transfrontaliers.

### 4.1.1 *La naissance d'institutions spécialisées sur le traitement des questions de frontière*

La création des institutions nationales en charge du domaine frontalier est récente. Dans l'espace UEMOA, le Mali fait office de pionnier, avec la création de la Direction Nationale des Frontières (DNF) au sein du Ministère de l'Administration Territoriale de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation en 1999. Dans certains pays, ce sont généralement les directions générales de l'administration territoriale des ministères de l'Intérieur, de la Sécurité ou de l'Administration territoriale qui assurent la fonction institutionnelle de gestion des frontières. Aujourd'hui, il existe des structures spécifiques mais, toutes sont rattachées, de manière générale, aux ministères de l'Intérieur ou de l'Administration territoriale. C'est le cas au Burkina Faso, au Bénin, au Niger.

En effet, sur recommandation du Programme Frontière de l'Union Africaine, tous les pays sont amenés à mettre en place des Commissions Nationales des Frontières (CNF), qui sont le plus souvent interministérielles, s'appuyant sur des Secrétariats Permanents qui sont les structures d'exécution. Le Bénin a été le premier pays de l'Afrique de l'Ouest à faire ce pas en mettant en place cette structure institutionnelle dotée de moyens de fonctionnement. Le Secrétariat permanent est même transformé en Agence nationale de développement dénommée Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces

Frontaliers (ABeGIEF) doté d'un programme national<sup>53</sup>. Les autres pays ayant déjà mis en place cette structure sont le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal mais, leur fonctionnement n'est pas encore totalement effectif partout quand bien même les Secrétaires Permanents sont nommés comme c'est le cas au Niger. Cette effectivité repose sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales frontalières.

Les instances interministérielles (conseils de frontières notamment, créées au même moment que les commissions nationales des frontières) sont, certainement une bonne façon de traiter, de manière systémique et transversale, les questions frontalières et au-delà, les enjeux transfrontaliers. C'est, en tout cas, les lignes directrices des textes régissant ces cadres institutionnels. Par exemple au Burkina Faso, la commission nationale des frontières est composée de deux instances que sont le Conseil des Frontières, organe délibérant et le Secrétariat Permanent<sup>54</sup>. Le Conseil des Frontières, présidé par le Ministre chargé de l'Administration territoriale et le ministre chargé des Affaires étrangères est composé de presque tous les autres départements ministériels : défense, finance, sécurité, justice, décentralisation, urbanisme et foncier, agriculture, santé, éducation, mines et énergie, infrastructures, environnement, ressources animales, eau, action sociale et des représentant de l'institut géographique, de l'UFR/ sciences juridiques de l'université. Cette composition interministérielle permet de toucher tous les secteurs, mais son fonctionnement et sa composition paraissent lourds. En effet, la tenue du conseil des frontières peut être difficile à organiser pour réunir tous les membres et permettre de s'accorder sur les priorités nationales frontalières. Mais l'adoption en octobre 2015, des stratégies élaborées en 2013, a montré que cette difficulté peut être surpassée par des appuis divers techniques et financiers. On note, en effet, que l'élaboration de la stratégie nationale et la tenue des réunions de concertations et des séances de travail ainsi que la tenue de la réunion du conseil des frontières ont bénéficié de l'appui de la Coopération allemande (GIZ) et française (Projet ACTS).

C'est certainement pour alléger ces procédures et permettre un fonctionnement plus efficace et souple que le Bénin a opté pour la mise en place d'une Agence nationale en charge des questions de frontières coiffée par un conseil d'administration et une commission nationale des frontières également interministérielle mais fonctionnant comme organe consultatif servant de cadre de réflexion et d'orientation pour les stratégies à réaliser. Le Conseil d'Administration de l'agence est ainsi l'organe de décision.

Les structures dédiées aux frontières nationales seraient par conséquent plus efficace pour traduire une réelle appropriation des espaces frontaliers par les Etats si elles sont dotées des compétences nécessaires et des moyens d'actions appropriées. Le fait de recourir toujours aux financements extérieurs peut être la marque de l'absence d'une profonde appropriation des Etats des frontières par les Etats. Déjà l'initiative de créer ces institutions vient de l'Union Africaine. Ensuite, l'élaboration même de ces politiques nationales est financée par l'aide extérieure (Union Européenne pour le Bénin, GIZ pour

---

<sup>53</sup> Il est à noter que nous avons participé à l'élaboration de la politique nationale de développement des espaces frontaliers du Bénin ainsi que du programme pluriannuel élaboré en 2010 comme expert économiste.

<sup>54</sup> Cf. décret n°2013-1224/PRES/PM/MATS/MAECR du 30 décembre 2013 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale des Frontières.

le Burkina). Enfin, la mise en œuvre des programmes nationaux ne bénéficie pas des plus grands soutiens financiers de la part des budgets nationaux. C'est ce que nous analyserons dans la section suivante.

#### 4.1.2 Les frontières désormais dotées de politiques publiques

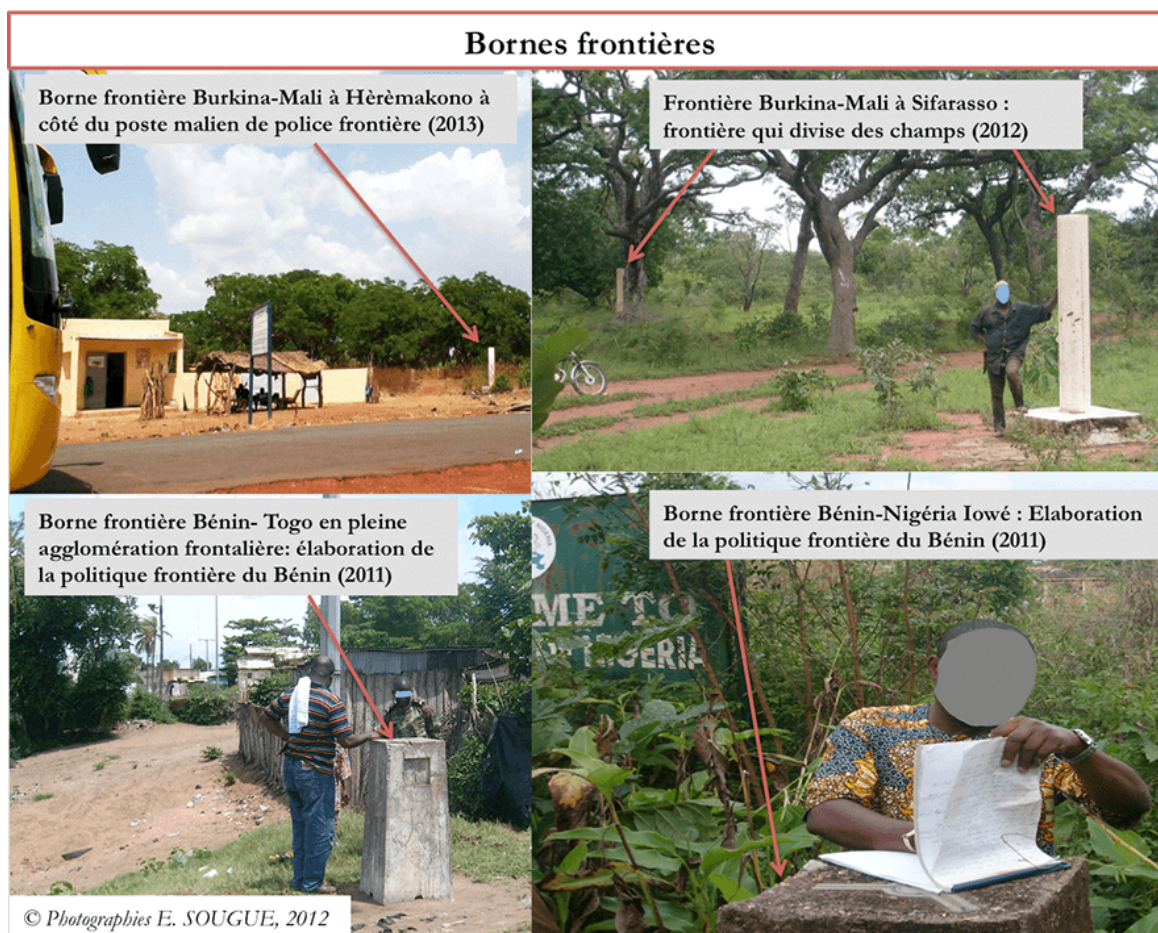


Image 7 : Délimitation et politiques frontalières

Dans les pays étudiés dans le cadre de cette thèse, on note que le Bénin et le Burkina Faso ont adopté chacun récemment une politique nationale dédiée aux questions frontalières.

Les outils du Burkina Faso, composés de la Stratégie Nationale de Gestion des Frontières (SNGF) et du Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Frontières (PNDEF), ont été adoptés en octobre 2015<sup>55</sup>. Actuellement (depuis fin 2014), le Mali procède à des travaux de relecture de ses documents en vue d'une stratégie nationale frontalière. Le Niger envisage également, d'élaborer bientôt ses outils, tandis qu'en Côte d'Ivoire, les questions frontalières sont encore gérées part des structures ad'hoc au sein de différents ministères.

<sup>55</sup> Nous avons été personne- ressource pour l'élaboration de ces outils.

Le parcours des contenus de ces documents nationaux permet de lire des enjeux liés à la frontière recouvrant principalement quatre domaines : la sécurité, la délimitation et la démarcation, l'intégration régionale ou la coopération transfrontalière entre collectivités et l'équipement du territoire ou le développement d'infrastructures socioéconomiques. Ces enjeux liés à la frontière se retrouvent d'une certaine manière dans les objectifs généraux des stratégies de lutte contre la pauvreté, des politiques d'aménagement du territoire, des plans nationaux, et des schémas nationaux d'aménagement et de développement.

Pour le Bénin, en plus de ces thématiques, il faut prendre en compte la récupération et l'équipement des villages litigieux suite au règlement du différend frontalier avec le Niger. On note également la promotion de l'habitat rural amélioré dans les localités frontalières par une architecture de cases modernes valorisant les matériaux locaux et la main-d'œuvre locale. Enfin la promotion d'une diplomatie locale permettant de rapprocher les populations frontalières, les agents de sécurité, les autorités et chefs coutumiers fait partie également de la stratégie de soutien à la coopération transfrontalière.

La mise en œuvre de cette politique se traduit par un Programme National de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers. C'est un programme de 10 ans (2013- 2023) doté d'un budget total de 60 milliards de FCFA dont 50% sur budget national et une dotation annuelle de 2 milliards de FCFA aux collectivités frontalières par l'Etat. Les domaines prioritaires d'intervention sont : le renforcement du système de sécurisation et de pacification des espaces frontaliers (31,10 mds), l'accroissement de l'offre de services socio-collectifs de base, l'amélioration du cadre de vie et de la gestion de l'environnement (23,05 mds), la dynamisation de la coopération technique transfrontalière (1 md) et la mise en capacité opérationnelle de l'agence béninoise de gestion intégrée des espaces frontaliers (4,85 mds). Le fait de disposer d'un programme national frontalier fait du Bénin, un des pays les plus avancés disposant d'une vision de développement de ses frontières à travers des projets réels tels la construction d'infrastructures et l'organisation de forums culturels transfrontaliers dans les communes frontalières. L'organisation de ces forums dans les espaces frontaliers entre le Bénin et le Nigéria (Communes de Kalalé, Nikki, Pèrèrè, Tchaourou au Bénin et les Gouvernements locaux de Kosubosu, de Kayama, de Babana au Nigeria) sur des espaces linguistique Boo et Baatnou par exemple répond à l'objectif de partage de l'identité linguistique et culturelle commue sur des espaces transfrontaliers correspondant à des aires socio culturelles partagées. Il s'agit, entre autres, de montrer à travers des faits de pratiques culturelles et cultuelles les fondements traditionnels de leur appartenance à une même identité spatiale pour surpasser la barrière frontalière et reconstruire les liens traditionnels.

Le programme frontalier du Bénin dispose d'un plan de financement ce qui n'est pas négligeable. Mais, on note une relative faible importance accordée aux questions de coopération transfrontalière (budget de 1 md seulement), la faible considération des enjeux d'articulation des politiques de développement avec les espaces frontaliers voisins. Par conséquent, la logique « *top-down* » se révèle forte dans l'ingénierie de la coopération transfrontalière même si les activités culturelles organisées (forums linguistiques organisés sur les espaces frontaliers) répondent à des sollicitations exprimées par les acteurs des localités frontalières. Le croisement avec les enjeux locaux se fait donc lentement. Le fait de disposer d'une politique des frontières est effectivement

une bonne manière d'avoir une vision, une ambition affichée sur ses frontières. Mais encore faut-il que cette ambition soit appropriée par les autorités locales élues notamment et qu'elle soit traduite par des projets et des actions inscrites dans les plans locaux de développement et que ces derniers soient financés via un quelconque mécanisme financier. Cela fait partie des recommandations faites par les consultants ayant appuyé l'élaboration de ces documents. Mais la déclinaison des orientations affichées dans la politique nationale au niveau local reste dans les mains de l'agence nationale. Les outils de planification locale tels les plans de développement des communes ne tiennent pas forcément compte de ces orientations. Aucune directive n'est faite dans ce sens, et aucune ligne de financement n'est dégagée au fonds de financement des communes pour des actions transfrontalières. On voit donc se réaliser dans des espaces frontaliers, des investissements tels que construction de marchés, d'écoles, de centre de santé entre autres, avec une maîtrise d'ouvrage appropriée par l'agence béninoise de développement des frontaliers.

Au Mali, la stratégie nationale en matière de frontière depuis les années 2000 prend en compte en plus, la mise en œuvre d'initiatives concertées d'intégration à la base dans le cadre de l'accélération du processus d'intégration régionale. L'objectif est de faire des zones frontaliers des espaces d'intégration, de partage et de solidarité, des lieux de paix. C'est dans ce volet que la coopération transfrontalière impliquant les collectivités locales a tout son sens notamment à travers la coopération administrative frontalière et le concept de « pays frontière » ou de coopération transfrontalière proprement dite qui est développée par le Mali.

Dans les documents du Mali<sup>56</sup>, ce concept permet d'abord, le renforcement des échanges socioéconomiques et culturels transfrontaliers. Ensuite, il favorise la création de conditions propices à une libre circulation des personnes et des biens. A travers le pays frontière, la promotion de l'intercommunalité transfrontalière devient un axe de travail en vue de la réalisation d'actions communes de développement dans les domaines comme l'accès aux services de base, le développement agricole et commerciale et la culture.

Le pays frontière est un espace transfrontalier. Définir des orientations pour sa promotion nécessite nécessairement des coordinations avec les pays voisins. Le concept est donc développé après l'adoption de la politique nationale élaborée en août 2000. Il devient comme le cadre de mise en œuvre de cette politique. Pourtant au début des années 2000, les autres pays voisins comme le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ne disposaient pas d'orientations clairement définies sur leurs frontières ni sur le développement des espaces frontaliers. La coopération transfrontalière évoquée alors par le Mali peut s'interpréter alors comme un vœu et un souhait à prendre en compte dans les principes des politiques territoriales nationales et se coordonner avec les autres pays et les acteurs des espaces voisins. La politique nationale d'aménagement du

---

<sup>56</sup> Le premier document qui fait référence au pays frontière au Mali est la politique nationale d'aménagement du territoire adoptée en 2006. La stratégie nationale des frontières du Mali élaborée en 2000 évoquait la coopération transfrontalière. A partir de 2002 où l'expression de « pays frontière » a été définie, l'ensemble des acteurs nationaux se l'approprient. On remarque alors que plusieurs acteurs l'utilisent très souvent en lieu et ou place de coopération transfrontalière ou toujours accompagnée de celle ci. Mais de façon plus précise, la coopération transfrontalière est comprise comme modalité de réalisation du pays frontière.



territoire de 2006 affirme d'ailleurs que celle-ci ne peut être conçue uniquement à l'intérieur des seules frontières nationales. Elle fait référence par conséquent au cadre régional pour que la coopération transfrontalière devienne un axe de travail et permette aux pays voisins de coopérer sur leurs espaces communs. D'autres enjeux sont évoqués dans les discours comme, la mise en cohérence des politiques sectorielles à l'échelle des espaces frontaliers ; l'intensification des courants d'échanges commerciaux par l'aménagement et l'équipement des marchés frontaliers ; la création et le renforcement de filières porteuses (bétail-viande, fruits et légumes...).

Le Mali dispose ainsi, d'un cadrage de la notion de « pays frontière » en proposant une vision, des objectifs et des expériences. Mais dans ce concept, on met toutes les visions spatiales de gestion des frontières même les plus irréalisables. Autour du « pays frontière » s'est organisé un certain nombre d'objectifs à atteindre dans le cadre d'un programme de travail. Mais des actions précises ne sont pas définies. Seules des orientations sont proposées sans financement. La mise en œuvre de la politique frontalière du Mali souffre surtout du manque de moyen financier dégagé par l'Etat pour la gestion de ses frontières et le soutien au développement de ses zones frontalières. Malgré un constat d'un retard de développement fait dans le diagnostic de la politique nationale, des budgets ne sont pas prévus pour des actions de développement. Tous les projets transfrontaliers réalisés par la suite du concept de pays frontière sont le fait d'appuis multiples et multiformes de partenaires étrangers comme la coopération allemande, suisse, etc.

Peut-être, la relecture de la politique nationale de 2000 aboutira – t-elle à une réelle planification d'investissements dans les zones frontalières en articulation avec les actions déjà engagées et avec les collectivités territoriales. Néanmoins, la stratégie malienne a eu le mérite d'intégrer tôt avant les autres Etats, dans ses principes, la question de l'articulation avec les espaces voisins. Depuis les autres Etats se sont appropriés ce concept et définissent également des orientations sur leurs espaces frontaliers. Or le pays frontière est une invite à dépasser les frontières. Dans la réalité, les expériences conduites dans le domaine de la coopération transfrontalière souffrent de la fermeture des frontières et des politiques limitées aux frontières. Il n'existe pas réellement de planification commune transfrontalière. Tous les Etats s'engagent dans l'élaboration de politiques limitées à leur frontière.

Au Burkina Faso, la particularité de la Stratégie Nationale de Gestion des Frontières par rapport aux autres pays est la prise en compte de l'identité socio-culturelle des populations frontalières et le développement des espaces frontaliers ruraux en articulation avec l'émergence de villes secondaires dynamiques ainsi qu'un accompagnement des populations et la prise en compte de l'impact du règlement et du tracé (bornage) de la frontière Burkina-Niger. Ainsi les objectifs spécifiques de la stratégie qui ont conduit à la mise en place d'un programme d'appui à la gestion des frontières sont : maîtriser les limites territoriales du pays pour une meilleure administration du territoire ; sécuriser les frontières et les zones frontalières ; accroître la présence de l'Etat dans les zones frontalières ; accompagner et renforcer la coopération transfrontalière par la promotion des échanges et l'intégration régionale ; réaliser les infrastructures socio-économiques et culturelles et renforcer les capacités des acteurs frontaliers.

La Côte d'Ivoire et le Niger ne disposent pas à ce jour de politique spécifique relative aux frontières.

En résumé, on note qu'un certain nombre d'enjeux sont très importants pour les acteurs étatiques, ce qui ne ressort pas tout à fait des représentations et expressions des populations frontalières rencontrées. Il s'agit essentiellement de trois enjeux.

### **Délimitation et démarcation des frontières**

Ces deux termes s'accompagnent le plus souvent dans les documents des Etats. Ils sont mis ensemble pour mettre l'accent sur leur relation. La délimitation est le terme utilisé pour la description d'une ligne frontière. C'est un terme adapté au contexte africain où toutes les frontières ne sont pas connues dans le sens que l'on ne sait pas exactement sur quel lieu et ligne sur le sol, la frontière passe. C'était le cas d'une partie de la frontière entre le Burkina Faso et le Niger avant l'arrêt de la Cour internationale de Justice en Avril 2013 qui a finalement donné le tracé exact. La démarcation se réfère à l'application physique de cette ligne sur le sol.

Cette question est très importante pour les Etats de l'Afrique de l'Ouest compte tenu des limites floues. Il est mis en place généralement des commissions mixtes de délimitations des frontières composées des représentants des deux Etats. En cas de divergences sur le tracé, c'est généralement la Cour Internationale de Justice de la Haye qui est saisie. C'est le cas entre le Burkina Faso et le Niger qui a permis de définir précisément le tracé de la frontière en différend depuis les années 90 à cause des divergences d'interprétation des documents. C'est également le cas entre le Mali et le Burkina sur le tracé de leur frontière commune. Un compromis de saisine de la CIJ a également été signé entre le Burkina Faso et le Bénin relatif à la frontière entre les deux pays dans la zone Koulou–Koalou. Depuis lors, une commission de gestion concertée de la zone a été mise en place avec notamment la question de sécurité comme priorité d'action.

### **Le renforcement de la sécurité**

L'acuité des questions de sécurité se pose depuis l'instabilité du Nord du Mali, la présence de Boko Haram au Nigéria, et la menace terroriste au Sahel sans compter la criminalité transfrontalière, les attaques à main armées, le phénomène de « coupeurs de route » et le petit banditisme dans les zones frontalières où le maillage sécuritaire est faible. Elle constitue également une des problématiques majeures de la qualité de vie des populations. Le renforcement de la sécurité se décline donc autour des problématiques de la présence des forces de défense et de sécurité, mais aussi des conditions de cohabitation entre les populations transfrontalières ainsi que la lutte contre le terrorisme.

L'importance de ces questions dans la zone sahélienne justifiant l'intervention armée française dans le Sahel, est toujours d'actualité. Elle a même donné lieu récemment à l'initiation de plusieurs programmes d'appui à la sécurité et au développement des zones frontalières. On peut citer trois principaux programmes.

Le programme soutenu par le Danemark et mis en œuvre par une ONG, (Danish Demining Group) porte sur l'amélioration de la gestion et la sécurité aux frontières dans la région du Sahel notamment dans la zone transfrontalière de l'IIRSahel depuis 2013. Ce programme vise plus particulièrement l'appui à l'implication des communautés

locales frontalières dans des relations de coopération transfrontalière pour la sécurité entre elles et avec les services de sécurité et de défenses et les autorités administratives des pays du Sahel concernés<sup>57</sup>.

Le nouveau programme du Programme des Nations Unies pour le Développement en Afrique de l'Ouest (PNUD) lancé en 2015 porte sur la Gestion des Frontières et des Communautés Frontalières dans les pays frontaliers du lac Tchad et les pays sahéliens du triangle Burkina, Mali et Niger. Ce programme vise à impliquer également les populations et les communautés locales dans les politiques nationales de sécurité, de gestion des frontières, d'amélioration de la résilience par la consolidation de la paix et de la reconstruction.

Enfin le projet d'Appui à la Coopération Transfrontalière au Sahel (ACTS) est porté par la coopération française et appuyé par diverses agences des Nations Unies dont le Bureau de l'Envoyée Spéciale des Nations Unies pour le Sahel. Il est mis en œuvre dans les trois pays (Burkina Faso, Mali, Niger) faisant partie d'une « *arc de crise* » allant de la bande sahélienne à la corne de l'Afrique selon le jargon du Ministère français des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

Désormais dans ces grands espaces transfrontaliers, développement se conjugue avec sécurité. C'est sur cela que se construit par exemple la stratégie d'ACTS. Comme ce programme et les deux autres nouveaux programmes, tous se basent sur un diagnostic ciblant entre autres, l'instabilité de la zone et des Etats concernés, la mauvaise gestion des frontières, la non maîtrise de flux migratoires et des mobilités transfrontalières, la montée en puissance des groupes terroristes dans des espaces fragiles avec une faible présence de l'Etat.

Cet extrait de rapport de présentation du projet ACTS en est illustratif :

*« La criminalité organisée, les trafics et le terrorisme se sont considérablement accrus ces dernières années dans la bande saharo-sahélienne, conduisant à un affaiblissement voire à une déstabilisation des Etats de la région. Les réseaux criminels bénéficient, dans celle-ci, d'un espace géographique constitué de zones vastes, parfois désertiques, souvent faiblement peuplées, peu développées, sous-administrées, rendant difficile le contrôle de flux importants de biens et de personnes. Le développement du crime organisé et du terrorisme, et l'insécurité qui en résulte, sont des facteurs qui compromettent le développement des pays concernés. Les flux financiers illicites incontrôlés aggravent la situation en participant activement à l'expansion de la corruption et à l'affaiblissement des Etats.*

*Ces phénomènes, aggravés par la faiblesse voire l'absence de réelle coopération opérationnelle entre les pays de la zone saharo-sahélienne, créent les conditions d'une grande instabilité.*

*Les organisations terroristes trouvent en effet dans la croissance des trafics des sources de financement importantes. Le terrain est d'autant plus favorable que les populations vivant sur ces territoires frontaliers sont parmi les plus défavorisées et souvent en opposition avec les Etats centraux (mouvements indépendantistes), tout particulièrement dans les zones frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger. La tentation peut ainsi être grande, sinon de rallier les organisations criminelles et terroristes, tout au moins de ne pas en dénoncer les agissements. »* (Extrait du rapport de présentation du projet ACTS, page 6).

<sup>57</sup> Plus d'informations sur ce programme sont diffusées sur le lien suivant : <http://danishdemininggroup.dk/danish-demining-group/where-we-work/sahel>.

Si le renforcement de la sécurité devient le défi majeur de l'intégration, de la coopération transfrontalière, il va s'en dire que les programmes initiés avec ou sans une forte implication des Etats et des acteurs collectivités territoriales posent l'importante question de leur efficacité. En effet, on voit que ces interventions ou appuis proposés par des acteurs partenaires étrangers notamment portent sur la gestion des frontières qui restent de la compétence des Etats. Pourtant la volonté étatique est d'être plus présent dans ces espaces pour mieux surveiller les frontières. Il n'est pas certain que l'implication voulue des communautés locales, difficilement perceptible de manière concrète, reste une vue de l'esprit. Il est difficile d'en tirer la conclusion que cette implication parviendra à un renforcement des relations entre populations dans une perspective de viabilité d'un espace commun, partagé et aménagé ensemble.

### **L'équipement en infrastructures socioéconomiques des espaces frontaliers dans des espaces flous**

Le développement économique et la coopération transfrontalière sont en amont des enjeux liés à la sécurité et à la délimitation. Mais on vient de montrer que les politiques nationales semblent privilégier la délimitation des frontières et leur contrôle. Ces enjeux priment encore au niveau national. On peut même affirmer que l'émergence des projets de coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest a été immédiatement suivie d'actions de délimitation et de démarcation des frontières.

Les plusieurs cas de saisine de la Cour internationale de justice pour trancher certains différends frontaliers illustrent cette volonté de délimitation des frontières. Il est vrai que ces questions relèvent aussi de la nécessité de clarifier des espaces flous et de prévenir d'éventuels conflits, mais les populations de ces espaces transfrontaliers s'accommodent bien de ces espaces flous. Elles sont plutôt intéressées par une offre suffisante en services de base, en infrastructures économiques et commerciales permettant de mieux vivre dans ces espaces tout en gardant la possibilité d'appartenir (quand cela les arrange) à un Etat ou un autre. Or, aujourd'hui, construire un centre de santé, une école ou une route sur un espace frontalier non délimité soulève tout de suite la question de la limite de l'Etat, c'est-à-dire de l'espace réellement approprié par l'Etat que veut faire ces aménagements. Sinon, cela est interprété comme une velléité d'appropriation ou de revendication. Alors les acteurs nationaux affirment certainement avec raison que pour faire du développement dans ces espaces frontaliers, pour développer des services, il faut d'abord savoir où la souveraineté de l'Etat s'arrête. Cela est devenu un préalable à la coopération transfrontalière et au développement des espaces frontaliers. On n'est donc face un fort besoin de développer des services, des infrastructures sur des espaces frontaliers qui passe en second plan de la délimitation et de la démarcation dans un contexte. On revient à la question de la fermeture des espaces.

Les enjeux de développement économiques des zones frontalières qui sont transversaux sont donc traités de manière très diverse dans plusieurs documents macroéconomiques. Même si les politiques nationales frontalières en font des axes de travail, elles les orientent dans le cadre de programmes nationaux ou les traite sous le vocable de coopération transfrontalière.

### 4.1.3 *Le traitement de la coopération transfrontalière dans les stratégies macroéconomiques*

Pour mieux analyser la question de la coopération transfrontalière, ou ce qui peut être perçu comme une possibilité de dépassement des limites nationales, nous avons étudié les principaux documents macroéconomiques, ceux qui guident prioritairement l'action des différents États en matière de gouvernance et d'aménagement du territoire. Ainsi, nous avons considéré les stratégies de lutte contre la pauvreté, les plans de développement national et les stratégies de croissance, de même que les schémas d'aménagement ou politique nationale d'aménagement du territoire. Il ressort principalement trois types de situations nationales :

- Les pays à faible définition d'une stratégie nationale frontalière : la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Niger. Ces pays ne disposent pas de vision clairement définie sur leurs espaces frontaliers.
- Les pays à situation intermédiaire : définition en cours des politiques nationales. Il s'agit notamment du Burkina Faso.
- Les pays avec une forte prise en compte de la situation des frontières : le Bénin et le Mali. Ces pays ont déjà défini une politique nationale frontalière et essaient de conduire des actions dans le cadre de cette politique.

Ainsi, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Niger ne mentionnent pas spécifiquement d'axes sur la coopération transfrontalière dans leurs plans nationaux de développement, ou leur stratégie de croissance. Dans ces pays, les schémas nationaux sont en relecture ou en élaboration (Niger et Côte d'Ivoire). La Politique nationale d'aménagement du territoire du Sénégal tient compte de l'enjeu de coopération transfrontalière comme d'une orientation dans le cadre de l'intégration régionale, tandis que le Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire ne le mentionne qu'en termes de renforcement des infrastructures de transport, de commerce et de contrôle des armes. En effet, la Côte d'Ivoire met en avant une volonté de jouer un rôle central dans l'espace régional, avec un objectif de renforcer les équipements et les infrastructures aux frontières qui sont nécessaires à son développement. C'est ainsi qu'il est proposé l'accélération de la construction des postes frontaliers de contrôle et de douane, la facilitation du système de transport et de commerce par l'amélioration des infrastructures de transport. Il est à noter cependant que l'enjeu de sécurité à travers le contrôle des armes aux frontières revient au premier plan compte tenu de la crise récente vécue par ce pays. Mais, il n'est pas fait cas de la coopération transfrontalière qui implique les collectivités locales. Au Niger, il est d'abord question de délimitation et de surveillance des frontières nationales et, ensuite, de renforcement de la solidarité entre les États et les peuples, à partir de l'intégration régionale. Il faut noter que le Niger ne dispose pas encore de schéma d'aménagement du territoire ni de politique nationale des frontières.

Pour les autres pays (le Burkina Faso, le Bénin, et le Mali), les questions de frontières sont des questions importantes, prioritaires et traitées sur tous les plans avec un enjeu important sur la sécurité, la démarcation des frontières et le développement économique.

Pour le Burkina Faso, le développement de pôles économiques de croissance dans certains espaces transfrontaliers semble être un enjeu important en matière

d'aménagement du territoire. Cette stratégie nationale repose sur les pôles territoriaux de développement, appelés pôles de croissance économique basés sur la valorisation des potentialités spécifiques qui guident la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011-2015 (SCADD) comme stratégie de lutte contre la pauvreté. Ainsi, un certain nombre de Pôles transfrontaliers sont proposés par le SNAT. Les pôles transfrontaliers dans la zone SKBo et dans le Nord (zone IIRSahel) semblent correspondre mieux aux critères de pôles car, réunissant différentes potentialités économiques, touristiques, commerciales et culturelles

Cette démarche peut être intéressante à promouvoir si elle est bien coordonnée avec les pays voisins et avec l'appui des organisations d'intégration comme l'UEMOA dans le rôle de pôle transfrontalier de développement et d'intégration régionale. En effet, les questions des espaces frontaliers sont traitées dans le volet « Promotion de l'intégration économique et du commerce extérieur de l'axe stratégique 1 « développement des piliers de la croissance accélérée ». Elles proposent de :

- soutenir la solidarité régionale et sous régionale, en participant à la mise en place des infrastructures transnationales ;
- soutenir la réalisation d'infrastructures et d'équipements sociaux économiques transfrontaliers.

Cette démarche est basée sur le diagnostic fait par le schéma national présentant entre autres les espaces frontaliers et transfrontaliers comme des espaces à fonction de pivot dans la globalisation et dans l'intégration régionale, lieu d'intenses échanges commerciaux avec un intérêt sur la mise en place de pôles d'échanges avec les pays voisins.

Pour le Mali, c'est l'option d'intégration des peuples à la base, à travers le concept de « pays frontière » qui prime mais, avec un intérêt dominant pour la délimitation/démarcation des frontières et le développement des infrastructures. Là aussi la stratégie de pôles de développement proposée dans la politique nationale d'aménagement du territoire est une voie qui peut accompagner le développement des espaces transfrontaliers. La coopération transfrontalière est abordée sous l'angle de l'intégration à la base, à partir de la construction de « pays frontières ». On peut affirmer que le Mali met relativement plus en avant la question de coopération transfrontalière que les autres questions de délimitation et démarcation sur la base d'une vision et d'une volonté politique constamment exprimées dans les différentes constitutions du Mali à savoir « que le pays est prêt à renoncer à tout ou partie de sa souveraineté nationale au profit de l'unité africaine. »

Au Bénin, l'Agenda Spatial (schéma national d'aménagement du territoire), la Politique Nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC 2009-2018), les Objectifs Stratégiques de Développement, le Document d'orientation de la mise en œuvre du projet « Bénin émergent » de 5 ans (2006 à 2011), sont autant de documents qui accordent une grande place aux problématiques frontalières.

L'enjeu principal d'aménagement du territoire béninois repose ainsi sur trois grands axes<sup>58</sup>. Le premier portant sur le renforcement des pôles structurants et des réseaux d'échanges est résolument tourné vers le rôle des villes motrices et des réseaux de communication et de circulation connectant ces espaces urbains moteurs. Le système territorial béninois fonctionnerait alors sur un modèle avec plusieurs villes motrices de développement, une meilleure intégration des espaces locaux dans un espace régional à partir des villes frontalières dynamiques assurant le commerce avec l'extérieur et le transit. Le système s'articulerait sur la base d'axes de transport régionaux reliant les principales villes.

Le deuxième portant sur le renforcement de la solidarité et de la complémentarité avec les voisins fait la part belle aux espaces frontaliers, à la coopération transfrontalière et au positionnement géographique du Bénin comme un pays de transit. Les enjeux frontaliers se situent au niveau de l'équipement de ces espaces, du développement des nombreuses villes frontalières dynamiques de par leur fonction d'animation de marchés urbains et ruraux et de commerce transfrontalier.

Enfin, le troisième axe porte sur les ressources naturelles. Là, également, la nécessité de la cogestion des ressources naturelles partagées avec les pays voisins est un enjeu majeur. On voit, par exemple avec le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, que certains espaces transfrontaliers font l'objet de structures institutionnelles et de mécanismes transfrontaliers de gestion des ressources naturelles partagées. C'est le cas de la réserve naturelle transfrontalière dans l'espace compris entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger (Complexe W-Arly-Pendjari<sup>59</sup>) comprenant trois réserves de faunes, de zones cynégétiques et de parcs naturels gérés à travers des structures transfrontalières entre les trois pays (le Bénin, le Burkina Faso et le Niger). C'est aussi le cas du fleuve Niger et de beaucoup d'autres cours d'eau qui constituent les frontières entre le Bénin, le Niger et d'autres pays. Ces espaces naturels transfrontaliers font parfois l'objet de différentes modalités d'exploitations de part et d'autres des frontières pouvant engendrer des conflits. Le cas de l'Île de Lété sur le fleuve, est emblématique, ayant été de très longue date un lieu de rencontre entre pasteurs nomades Nigériens qui y séjournent de façon saisonnière et agriculteurs sédentaires Béninois (Moukaila, 2010 ; Niasse, 2009). Tous ces axes ont un lien avec un développement des espaces urbains et frontaliers qui permettrait une meilleure insertion dans l'économie régionale et mondiale.

Les principales options d'aménagement proposées aux autorités béninoises, dans le projet d'Agenda Spatial, sont très intéressantes et ambitieuses en matière de préconisations. De façon schématique, le système béninois proposé, qui repose aussi sur plusieurs réflexions antérieures, pourrait bien fonctionner. Il buterait cependant sur sa force à s'imposer aux acteurs nationaux et locaux et sa capacité à s'adapter aux changements conjoncturels économiques (crises économiques) et politiques (changement de régime, changement de vision politique). Il reste, dans les faits, assez

<sup>58</sup> Il s'agit des trois options d'aménagement du territoire qui apparaissent dans le projet d'Agenda Spatial du Bénin en 2013.

<sup>59</sup> Cette région de savane a été identifiée pour la première fois en 1926 par l'administration coloniale française comme une zone refuge. Dans les années 1960, elle fut divisée entre les trois pays qui conservèrent une gestion commune. Le complexe WAP (W Arly Pendjari) a actuellement le statut de Réserve de Biosphère transfrontalière. Pour plus d'informations consulter les sites : <http://www.pendjari.net>, <http://www.parc-w-benin.net/>.

technocrate. Les outils de pilotage institutionnels connaissent notamment de grandes difficultés à être opérationnels, dans la mesure où la délégation à l'aménagement du territoire peine à obtenir à elle seule des changements de pratiques de l'ensemble des ministères. En outre, en plus de l'agenda spatial, d'autres documents nationaux sont élaborés dans une logique territoriale, ce qui pose un autre défi ; celui de la capacité d'articulation entre ces différents outils nationaux, réussie pour l'instant au niveau des préconisations. C'est le cas notamment, avec l'élaboration de la politique frontalière.

En 2011, le Bénin a élaboré sa politique nationale de développement des espaces frontaliers. L'analyse montre un pays qui tire principalement sa richesse et son développement de ses frontières, sans pourtant y disposer d'une politique d'investissement dans ces espaces ni de développement des filières économiques porteuses. L'intérêt d'étudier et de comprendre les processus à l'œuvre dans l'espace frontalier Malanville – Gaya s'est renforcé à ce moment-là à partir du constat que cet espace fait le lien entre un espace côtier et un espace sahélien où les logiques des acteurs sont particulièrement ancrées dans une économie spatiale transfrontalière et où le commerce transfrontalier de produits agricoles domine. Cet espace compris entre de petites villes confirmait aussi le choix de situer ces enjeux transfrontaliers dans le contexte des dynamiques urbaines et de l'étude des petites villes.

Le programme national de développement des espaces frontaliers consacre plus de 50% des ressources au domaine prioritaire N°1 portant sur la sécurisation et la délimitation tandis que le domaine de la coopération transfrontalière ne mobilise que 1,7%. Il faut noter cependant que l'accroissement de l'offre d'infrastructures et de l'équipement des espaces frontaliers mobilise 38% des ressources. Cependant, ces ressources sont destinées directement à des réalisations sur le terrain par le canal de l'Agence nationale de gestion des frontières. Elles constituent un manque à gagner en termes de capacités de gestion et de fonds des collectivités locales frontalières même si le bénéfice est le même pour les populations locales frontalières. Cela met en lumière les difficultés d'articulations entre les niveaux de pouvoir entre une agence nationale pleinement investie de compétences pour les espaces frontaliers et des collectivités territoriales dont le rôle premier est le développement de leur territoire.

On note donc divers regards sur les espaces périphériques par les acteurs nationaux et divers traitements dans les politiques nationales. Ces espaces frontaliers sont vus comme des espaces d'insécurité où les marques de pouvoir doivent se faire sentir. C'est en quelque sorte une reconquête de la légitimité des Etats sur ces espaces qui est mise en avant dans les politiques nationales. Cette recherche de légitimité s'impose actuellement compte tenu de la prise de conscience de leur importance dans les échanges régionaux, dans la mobilité mais aussi dans l'intégration régionale à travers les solidarités territoriales et culturelles qu'ils peuvent créer. Ainsi cette recherche de légitimité passe par différents moyens. Les enjeux de sécurité, de délimitations sont évoqués pour traiter de certains sujets urgents avant les questions de développement territorial. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de cohérence globale internationale dans les différents documents nationaux pour avoir une approche commune tendant à considérer les territoires transfrontaliers dans leur globalité car le développement transfrontalier ne peut se limiter au développement de l'espace frontalier mais doit tenir compte d'un enjeu systémique de l'espace commun.



L'analyse des politiques nationales, montre qu'elles restent très nationales et limitées à leurs frontières. Les logiques institutionnelles portées en tout cas par les Etats ne sont pas très transfrontalières. Elles sont frontalières et tendent à gérer les espaces et les dynamiques à l'intérieur de leurs frontières. Depuis l'élaboration de ces politiques, on peut dire qu'on assiste à des logiques de fermeture des espaces nationaux en matière d'aménagement et de développement. Rien qu'à noter l'importance des questions de délimitations et de démarcation, on peut dire que les politiques nationales frontalières sont faites pour gérer des frontières internes même si elles affichent prendre en compte des enjeux transfrontaliers.

Les visions et représentations des acteurs étatiques de leur frontière et des espaces frontaliers sont marquées d'abord par une absence de visibilité, une difficulté d'analyser des dynamiques en cours. Les représentations sont liées à tous les problèmes posés par l'absence de frontière tracée et des problèmes de cohabitation. Les frontières apparaissent comme des espaces à problèmes, des espaces lointains des espaces que l'on ne maîtrise pas. D'où la nécessité de tracer les frontières pour mieux les connaître d'abord avant d'engager toute autre action d'aménagement ou de renforcement des dynamiques de construction territoriale commune. Cette vision se justifie par le fait que les politiques publiques nationales ont besoin des limites nationales pour exister. C'est au sein des frontières que se défend la souveraineté nationale. Le seul vrai pouvoir légitime aujourd'hui pour gérer des questions de sécurité, de conflits entre populations frontalières, de problèmes fonciers et des questions de développement est d'abord le pouvoir étatique sur l'espace national. Le territoire national est donc le premier territoire légitime.

Mais en même temps, on s'aperçoit que les problématiques contemporaines énumérées ci-dessus, ne peuvent être résolues dans le seul cadre national. Elles nécessitent de la collaboration, de la concertation et des coopérations entre différents types d'acteurs et différents pouvoirs sur différentes échelles. C'est à ce niveau que réside la véritable insuffisance des politiques nationales frontalières. Les dispositifs formels de concertations entre Etats en dehors des commissions mixtes de délimitation des frontières ne prennent pas suffisamment en compte la nécessaire articulation entre les documents nationaux sur des espaces transfrontaliers précis. Elles se contentent de vouloir accompagner les dynamiques transfrontalières.

C'est à ce niveau que l'existence des structures institutionnelles supra nationales ou d'intégration régionale peuvent suppléer au manque d'une vision transversale des espaces transfrontaliers. L'existence d'institutions et de politiques d'intégration régionale pourrait alors favoriser l'émergence d'une construction territoriale transfrontalière. Elles permettent normalement de dépasser les frontières et clivages nationaux pour construire des dynamiques territoriales communes. Mais on se rend compte que l'application des directives ou politiques d'intégration reste toujours limitée aux institutions nationales. Dans une moindre mesure, certaines implications participent aux transformations des organisations spatiales transfrontalières sans remettre en cause les tendances de fermeture. Car aux frontières, ce sont des agents étatiques qui sont présents et exécutent d'abord des indications nationales.

## 4.2 L'intégration régionale : dépasser des limites nationales et légitimer les espaces fonctionnels

Le fonctionnement des espaces transfrontaliers ouest africains est soumis aux logiques institutionnelles étatiques et régionales notamment aux réglementations sur la libre circulation de la CEDEAO et la politique douanière de l'UEMOA. Le cadre régional offre certainement un cadre intéressant permettant d'analyser les dynamiques transfrontalières dans leur ensemble. C'est dans ces cadres également que l'on peut étudier le dépassement des frontières à travers des logiques institutionnelles pour aller vers une construction territoriale.

### 4.2.1 *L'échelle sous régionale peut-elle favoriser une institution transfrontalière ?*

L'échelle régionale englobe les Etats de l'Afrique de l'Ouest en privilégiant une dimension d'intégration des économies nationales pour la création d'un espace régional consolidé et intégré pouvant mieux définir sa stratégie face à la mondialisation. Si l'enjeu majeur est la construction d'un espace politique, la promotion d'une échelle territoriale régionale s'appuie sur l'argumentaire d'une recherche d'économies d'échelles, d'intégration des marchés afin d'obtenir un marché régional plus grand par rapport aux marchés nationaux segmentés, mais aussi la construction de solidarités spatiales aux fins d'aménagement. En effet, les populations, les activités, les crises dépassent l'exiguïté des Etats et l'intégration dans l'économie mondiale appelle une solidarité des différents pays (Alvergne, 2008a, p. 114).

Les ensembles régionaux deviennent à nouveau objet d'enjeu d'intégration, car les complémentarités géographiques et politiques et les nécessités de cohérence entre différentes politiques nationales sont mises à nu. Implicitement, la libre circulation des personnes et des biens, les mobilités au sein de réseau des villes et des campagnes mais aussi entre les espaces côtiers et enclavés, entre les lieux de production et les lieux de consommation via les marchés, sont autant d'enjeux incitateurs. Les corridors routiers, les infrastructures routières et douanières, les plateformes logistiques de transport entre autres sont des éléments qui déterminent différents types de liens historiques entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest. Rappelons que ces Etats ont été tous compris dans un seul bloc territorial celui de l'Afrique Occidentale Française (AOF), espace colonial français qui a été aménagé pour servir à faire marcher une économie de traite marquée par quatre caractéristiques principales selon (Badouin, 1967):

- l'exportation de produits agricoles et l'importation de produits manufacturiers ;
- la présence de traitants acheteurs, vendeurs et banquiers et de compagnies d'importation- exportation situées dans les villes et dans les zones portuaires se prolongeant parfois dans les brousses par des magasins ou des escales ;
- une position de subordination entre les cultivateurs producteurs et les acheteurs traitants ;

- le commerce des produits agricoles tourné vers l'étranger et concernant essentiellement les produits d'exportation demandés par ces pays étrangers ou des cultures de rente.

Cette économie de traite a manifestement déterminé le tracé des premières routes et des lignes de chemins de fer dont les nouveaux Etats ont hérité lors des Indépendances. L'orientation des échanges et des transports met en évidence l'importance des espaces de connexion entre les différentes colonies et entre les espaces côtiers portuaires, les principales villes et les espaces sahéliens. On peut ainsi identifier les bases de l'importance des espaces transfrontaliers du fait du transit au niveau des interconnexions physiques entre les différentes économies nationales pour le fonctionnement de l'espace intégré, car si le modèle de l'économie de rente a été combattu depuis les indépendances, les systèmes qui ont suivi n'ont pas fondamentalement remis en cause le fonctionnement et le sens des échanges commerciaux entre les pays ouest africains et entre eux et le reste du monde, notamment l'Europe. On peut mentionner seulement une augmentation des échanges internes ce que traduisent d'ailleurs les politiques actuelles d'intégration et de transport dont quelques axes majeurs consistent à renforcer les échanges internes par un marché unique régional. Cela revient à développer les infrastructures de transport de type corridors qui renforcent les liens horizontaux entre Etats en complément et en parallèle des liens verticaux créés par les colonisateurs. Une des idées maîtresses du projet de corridors de transport est l'initiative du NEPAD dans son volet infrastructures de transport qui est mis en œuvre par les institutions régionales comme la CEDEAO et l'UEMOA pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest.

Un meilleur fonctionnement de cette économie régionale, ne saurait se faire, sans tirer profit de ces problématiques spatiales et, sans favoriser une dynamique sociale qui valorise les liens sociaux et culturels entre les populations locales. Ne serait-ce que l'enjeu de paix et de sécurité dans la région nécessite une collaboration et une culture du bon voisinage entre les populations notamment celles des espaces frontaliers.

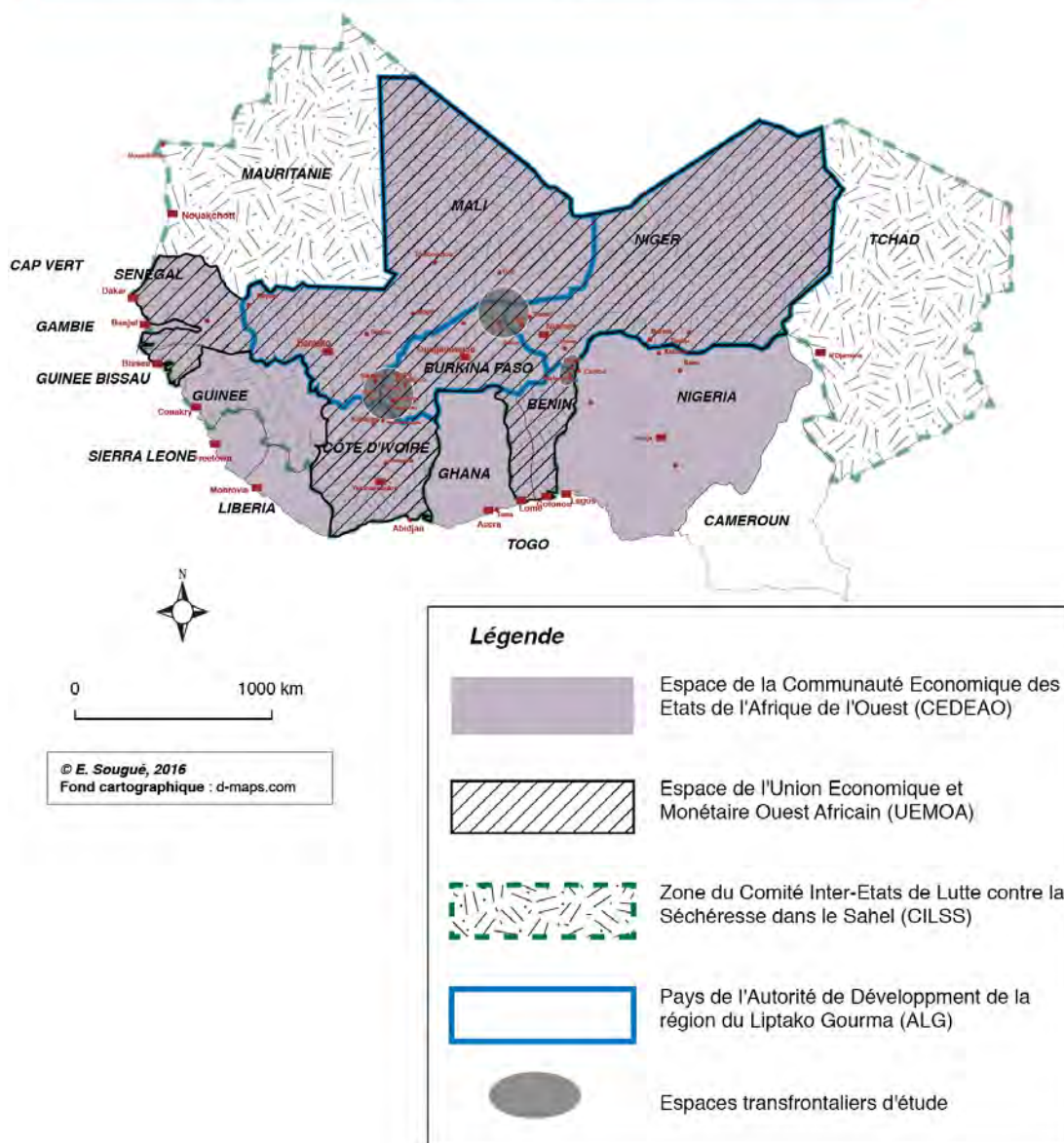
Une fois de plus les espaces frontaliers se révèlent être au cœur du dispositif d'intégration régionale. Ils servent à connecter les échelles nationales et locales entre elles et à constituer les espaces où se vit l'intégration régionale. C'est au niveau du passage des frontières que les réglementations, directives et normes diverses nationales sont confrontées les unes aux autres. Les nécessités d'harmonisation apparaissent à ce moment-là au niveau institutionnel. En attendant, les populations locales essaient de les contourner. Certains profitent des distorsions et des différentiels pour faire de la contrebande ou du commerce tandis que d'autres ne savent pas à quoi elles servent tant elles se disent liées par les réalités sociales.

Si la nécessité de l'intégration ne fait aucun doute compte tenu du morcellement de l'espace sur des bases coloniales et d'économie de traite, les différentes institutions d'intégration reposent quant à elles sur des espaces dont la pertinence peut être discutée. C'est ainsi que plusieurs institutions d'intégration existent et cohabitent parfois sur les mêmes espaces. Les compétences diversement appropriées et appliquées par ces institutions interpellent.

Divers schémas d'organisation régionale d'organisation sont actuellement mis en œuvre dans la région Afrique de l'Ouest comme on peut le remarquer sur la carte suivante (Cf. Carte 21). En plus de l'Union Africaine, organisation d'intégration

panafricaine, il est possible de regrouper sommairement ces organisations régionales en trois groupes. Les institutions d'intégration régionale comme la CEDEAO et l'UEMOA sont les plus importantes communautés Economiques Régionales reconnues depuis les années post indépendantistes (sachant que l'UEMOA née en 1994 succède à l'UMOA-Union Monétaire Ouest Africaine- existante depuis les années 1970). Les institutions de coopération régionale ou internationale thématiques telles le Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) visent une union économique globale dans l'espace sahélo saharien sur des enjeux régionaux spécifiques communs comme la lutte contre la désertification. Enfin, on a les institutions d'aménagement et de développement de régions communes transfrontalières telles que l'Autorité de Développement de la région du Liptako-Gourma (ALG) comprenant le Burkina Faso, le Niger et le Mali.

### Principales organisations d'intégration régionale en Afrique de l'ouest



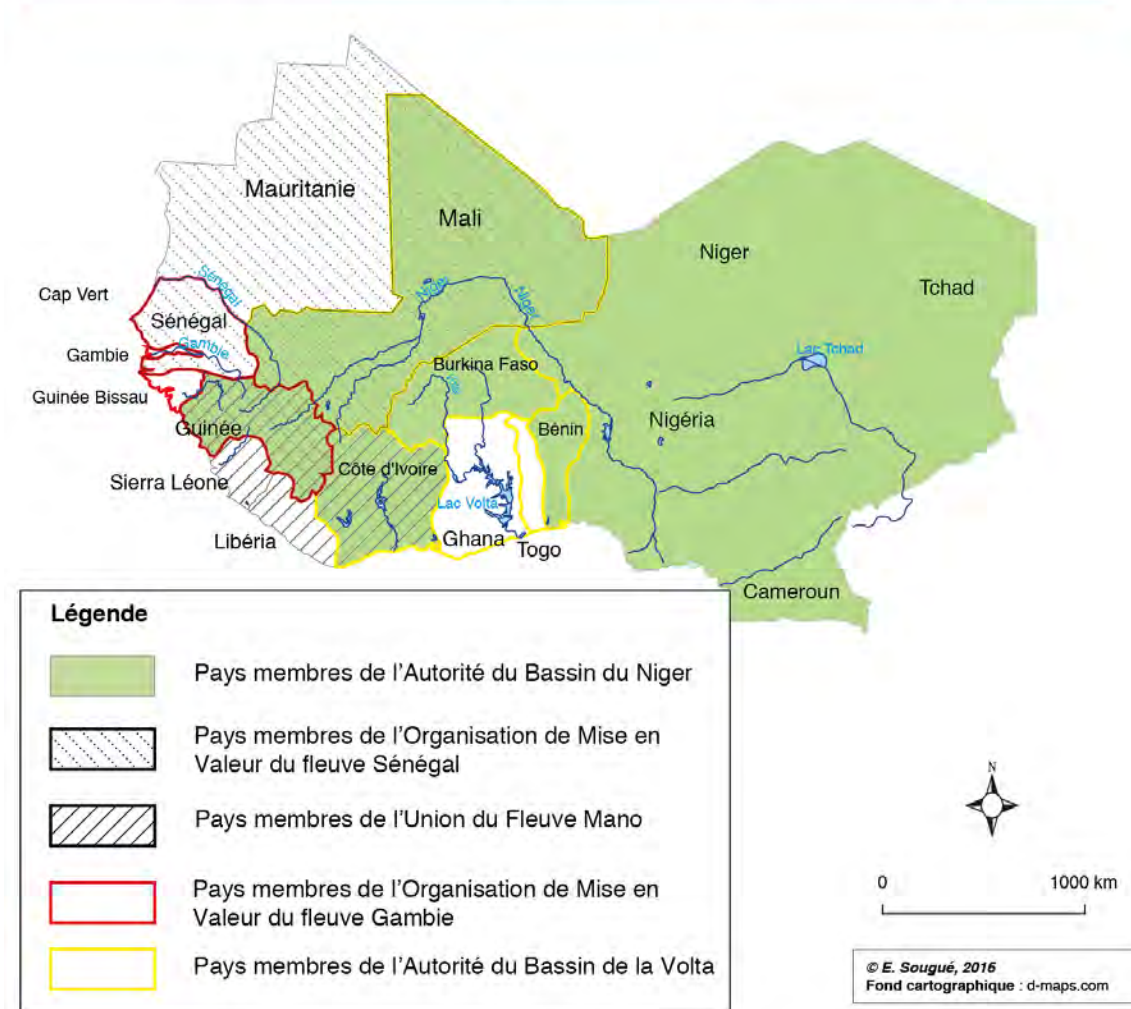
Carte 21: Schémas d'organisations d'intégration en Afrique de l'Ouest

L'importance des bassins fluviaux transfrontaliers, au nombre de 28 en Afrique de l'Ouest selon M. Niassé (2009, p. 114-126), a donné naissance aussi diverses organisations de développement ou de mise en valeur de ces bassins fluviaux transfrontaliers. Le tableau suivant présente les plus connus qui sont cartographiés par la carte 22.

Tableau 7 : Principales organisations de bassins fluviaux transfrontaliers en Afrique de l'Ouest

<b>Bassins fluviaux</b>	<b>Organisations du bassin</b>	<b>Pays membres</b>	<b>Date de création et site web</b>
<b>Niger</b>	Autorité du Bassin du Niger (ABN)	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria Tchad	1963 <a href="http://www.abn.ne/">http://www.abn.ne/</a>
<b>Gambie</b>	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG)	Gambie, Guinée Guinée Bissau, Sénégal	1978 <a href="http://www.omvg.org/">http://www.omvg.org/</a>
<b>Sénégal</b>	Office de Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) entre	Guinée, Mali Mauritanie, Sénégal	1972 <a href="http://www.portail-omvs.org">http://www.portail-omvs.org</a>
<b>Volta</b>	Autorité du Bassin de la Volta	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo	2006
<b>Mano</b>	Union du Fleuve Mano	Côte d'Ivoire, Guinée, Sierra Léone, Libéria	1973 <a href="http://manoriverunion.int/">http://manoriverunion.int/</a>
<b>Source : M. Niassé, Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest, 2009 et revue par E. Sougué, 2015</b>			

### Principales organisations de bassins fluviaux transfrontaliers en Afrique de l'ouest



Carte 22 : Organisations de bassins fluviaux transfrontaliers

Ces schémas mettent tous en évidence un besoin évident de gestion commune des problématiques environnementales, géographiques, démographiques et économiques partagées. On voit que les problématiques environnementales et de gestion des ressources naturelles partagées sont les plus importantes. Il s'agit des bassins hydrographiques ou fluviaux transfrontaliers qui drainent d'importantes richesses et imposent une nécessité de stratégies coordonnées de gestion durable des ressources. La question fondamentale de la gestion de l'eau, de la prévention et de la gestion des conflits qui sont liés à l'eau est au centre des intérêts pour la mise en place de ces bassins. Ceux-ci mettent également une forte interdépendance écologique entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest notamment en matière d'eau et de ressources naturelles. Les enjeux environnementaux, tels que ceux liés à la sécheresse et à la désertification, ainsi que ceux liés à la gestion des forêts ou des réserves naturelles, sont aussi importants. Ces enjeux sont également forcément transfrontaliers de par leur nature.

La perception des espaces transfrontaliers par ces schémas d'organisation régionale est une perception de bassins transfrontaliers liés à une ressource naturelle commune ou

partagée dont la gestion nécessite forcément une dynamique commune. Certains bassins ont été l'objet d'aménagements spécifiques pour la production d'un produit agricole précis tel que le riz dans la vallée du fleuve Sénégal, les légumes et la culture maraîchère dans les périmètres irrigués du fleuve Niger au Mali et au Niger.

Ces bassins transfrontaliers qui auraient pu fonctionner comme de véritables districts productifs locaux ont connu des crises de gestion si bien qu'ils ne permettent plus aujourd'hui de créer autant de revenus et d'emplois et de fonctionner en espace de développement. On se limite, le plus souvent aujourd'hui, à la prévention, à la gestion des conflits liés à l'usage de ces ressources et à la lutte contre la dégradation des ressources qu'ils contiennent et contre leur ensablement. Ainsi, les principales organisations de bassin exercent à la fois des fonctions de développement et de réglementation sur les espaces transfrontaliers gérés. Cependant, les actions réalisées par les acteurs de ces bassins restent très mitigées au niveau local. Le fonctionnement très centralisé des structures institutionnelles en place ne permet de favoriser l'émergence d'acteurs locaux directement impliqués dans une gestion transfrontalière si bien qu'on a du mal à percevoir comment ces structures institutionnelles se traduisent par des logiques de territorialisation transfrontalière où les acteurs sont impliqués dans des projets communs portés par eux même et ensuite soutenus par des financements précis. L'intérêt et l'efficacité de ces organisations de bassins pouvaient être analysé si on voyait se mettre en place des logiques d'acteurs locaux dans des dynamiques transfrontalières de gestion. Ce n'est pas concrètement le cas aujourd'hui puisque certaines organisations ne sont connues que dans les pays sièges.

M. Niassé (2004) analyse ces organisations à partir d'une distinction entre les organisations de bassin de fleuves-frontières qui sont celles où le cours principal du fleuve constitue la frontière entre deux Etats et les organisations de bassins de fleuves relais. Ces dernières peuvent être aussi divisées en organisation de fleuve transfrontalier, où le fleuve traverse successivement plusieurs pays comme le cas du fleuve Niger, séparant le Bénin et le Niger et traversant le Nigéria ; et les organisations gérant un cours d'eau frontalier dans certaines de ces sections et transfrontaliers dans d'autres (CSAO/OCDE, 2009, p. 120). Cette analyse de Niassé, sur le rôle et le fonctionnement des organisations de bassins, met surtout en évidence le rôle de frontière attribué à ces éléments physiques qui justifient la mise en place d'une organisation pour sa gestion. C'est aussi le cas de l'Autorité de Développement de la région du Liptako-Gourma<sup>60</sup> qui gère une réserve naturelle partagée entre le Burkina Faso, le Niger et le Bénin et dont la compétence transfrontalière fait d'elle l'une des organisations régionales spécifiquement transfrontalière en Afrique de l'Ouest.

De manière générale, les institutions d'intégration régionale comme l'UEMOA, la CEDEAO, ont pour but de favoriser une intégration économique, politique et sociale des pays membres tandis que les organisations de bassins ou les organisations thématiques visent la gestion commune d'une problématique transfrontalière partagée.

---

<sup>60</sup> L'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma (ALG), appelée communément Autorité du Liptako-Gourma est une organisation regroupant le Mali, le Burkina Faso et le Niger créée le 3 décembre 1970 à Ouagadougou. Elle vise la promotion et la mise en valeur des ressources minières, énergétiques, hydrauliques et agropastorales de la zone transfrontalière entre les trois pays. Elle abrite aujourd'hui le Projet d'Appui à la Coopération Transfrontalière dans le Sahel (ACTS) lancé en 2014 par la coopération française.

La vision des espaces transfrontaliers de ces organisations, celles qui fondent même leur création est une vision d'espaces de conflits, d'espaces en difficultés compte tenu des réglementations nationales qui s'y confrontent. Cette confrontation des processus nationaux peut leur être préjudiciable et conflictuelle pour les Etats pourtant interdépendants d'où la nécessité d'harmonisation et de cohérence en d'autres termes d'intégration. Ces organisations affichent donc l'ambition de faciliter, par des mécanismes économiques, commerciaux, politiques et réglementaires, la mise en place d'un cadre unifié communautaire et cohérent de développement. Elles favorisent, de ce fait, la libre circulation des biens et des personnes, la création d'un marché unique, la complémentarité entre les pays, la gestion intégrée et partagée des ressources communes, des investissements communs et la coopération régionale. Ces politiques ont nécessairement des incidences sur les zones transfrontalières qui sont les territoires d'expérimentation et de réalisation des projets.

Certaines de ces organismes ont entrepris des politiques d'aménagement de leur territoire communautaire comme instrument d'intégration. Mais, seul l'espace UEMOA dispose d'une monnaie unique avec une politique budgétaire, une politique de convergence macroéconomique bien déterminée et de politiques communes sectorielles (agriculture, aménagement du territoire...). La CEDEAO, quant à elle intervient principalement sur les questions de libre circulation des biens et des personnes. L'influence des politiques institutionnelles de ces organisations sur les espaces transfrontaliers est analysée dans la section suivante.

#### ***4.2.2 L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : acteur de la promotion institutionnelle des territoires***

L'UEMOA apparaît comme la seule institution régionale ouest africaine dont la politique d'intégration est à un stade avancé. Elle s'est positionnée sur les questions d'aménagement du territoire régional depuis 2004 et a adopté progressivement un certain nombre d'actes dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement des régions de l'espace UEMOA. Ainsi l' « Acte additionnel n° 03/2004 portant Adoption de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire (PATC) de l'UEMOA »<sup>61</sup> adopté en 2004 en fixe les orientations et les axes stratégiques. Elles sont globales et visent principalement un objectif d'harmonisation du développement spatial et de renforcement de la complémentarité inter États. L'article 6 de cet acte fixe les quatre grands axes de la PATC dont le 4<sup>ème</sup> « Développement de la solidarité communautaire et renforcement de la cohésion sociale » définit des orientations en matière de développement transfrontalier. Ces orientations portent par exemple sur :

- la mise en place de nouveaux mécanismes et formes de solidarité entre les zones rurales et urbaines, les zones côtières et continentales ainsi qu'au niveau des zones transfrontalières ;
- la détermination des zones de « solidarité communautaire et de cohésion sociale » ;

---

<sup>61</sup> Acte additionnel n° 03/2004 portant Adoption de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire de l'UEMOA



- l'organisation des programmes de coopération transfrontalière et intercommunale pour soutenir, renforcer et encourager la décentralisation et le développement local, avec adoption de cadres légaux pour le développement de la coopération décentralisée ;
- la promotion des actions de développement qui sauvegardent l'environnement, en particulier les écosystèmes fragiles.

Mais le traitement de cette question transfrontalière repose d'abord sur l'enjeu d'exploitation des valeurs culturelles pour faire face à la mondialisation. « De ce point de vue, les régions frontalières mériteraient d'être revalorisées autour du concept de "pays frontières" afin de donner vie à des entités historiques coupées par les frontières d'État »<sup>62</sup>. Ainsi, la PATC préconise d'abord des mécanismes d'appui à la coopération culturelle entre populations transfrontalières, ce qui se traduit par un axe de politique sur le développement et la cohésion sociale. Nous pouvons souligner, par conséquent, que la question du développement économique intégré des zones transfrontalières n'était pas la priorité mais, cette question était d'abord traitée dans le cadre d'une politique sociale et culturelle.

Ce n'est qu'en 2009, lors de l'élaboration du programme de développement des villes que l'on tiendra compte d'aspects spécifiques de développement économique, de désenclavement et de promotion d'intercommunalité, pour les espaces transfrontaliers. L'élaboration des différents programmes par l'UEMOA intégrant les questions frontalières fait ainsi écho à une prise en compte progressive de leur importance économique dans le développement de la région. Dans sa composante « Développement urbain attractif et équilibré », le Programme Indicatif de Développement Urbain (PIRDU)<sup>63</sup> allant de 2009 à 2018 propose de « *mettre en place une stratégie de développement favorisant l'émergence des territoires de convergence économique et urbaine articulés avec des espaces ruraux notamment dans les zones transfrontalières* »<sup>64</sup>. Sa mise en œuvre sera financée à hauteur de 160 milliards de FCFA pour le développement du réseau de communication transfrontalier.

*« L'objectif est d'assurer une interconnexion des réseaux routiers des différents pays en prenant appui sur les zones transfrontalières. Ainsi, il s'agira de développer ou de mettre en place les liaisons routières entre les villes d'États différents situées de part et d'autre des frontières. Le rapprochement des villes frontières permettrait de favoriser le renforcement des relations entre populations transfrontalières et, partant, de faciliter l'intégration sous régionale. »* (UEMOA-PIRDU, 2009).

A partir donc des années 2000, la naissance d'une vision portant sur le développement des espaces transfrontaliers se fait sentir à l'UEMOA. Les problématiques transfrontalières qui se présentent à ce moment sont relatives à la cohésion sociale et culturelle nécessaire à la construction d'un espace régional intégré. Cette question insiste

<sup>62</sup> Document- Cadre d'orientations générales de la politique d'aménagement du territoire communautaire de l'UEMOA; UEMOA, Septembre 2003.

<sup>63</sup> Décision n°01/2009/cm/UEMOA portant adoption du programme indicatif régional de développement urbain des États membres de l'UEMOA.

<sup>64</sup> Programme Indicatif Régional de Développement Urbain (2009-2018) des États membres de l'UEMOA (PIRDU)

d'abord sur le rôle des populations frontalières notamment à travers les relations entre elles qui participent au renforcement des identités culturelles et sociales à préserver et à promouvoir dans les espaces frontaliers. Ensuite la coopération entre acteurs territoriaux politiques se pose comme un principe basique que l'UEMOA doit maintenant intégrer. Cela implique un changement au niveau des acteurs cibles et partenaires de l'UEMOA qui étaient jusque-là des Etats.

Les collectivités territoriales sont désormais des acteurs intéressants car la coopération transfrontalière repose principalement sur elles. La nécessité de créer un cadre de dialogue politique basé sur la promotion de l'approche spatiale du développement au sein des instances politiques de l'UEMOA se fait sentir. C'est ainsi que dans la composante, Décentralisation et Développement Local, La coopération transfrontalière retient comme sous composante à mettre en œuvre : « la promotion de l'intercommunalité et des espaces transfrontaliers ». Et, depuis 2008, l'UEMOA a mis en place un cadre de concertation pour le développement des collectivités territoriales qui a débouché en 2011 sur la création d'un Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'espace UEMOA. La feuille de route du CCT prévoit un volet important sur la coopération transfrontalière qui devrait s'ouvrir sur les autres espaces avec la CEDEAO.

C'est finalement dans ce cadre que l'UEMOA prévoit de soutenir la réalisation d'un certain nombre de projets pilotes de coopération transfrontalière dans des zones identifiées comme espaces transfrontaliers avec des dynamiques de coopération importante. L'espace SKBo et l'espace de l'IIRSahel ont déjà été identifiés comme espaces d'intégration. Les axes de promotion dans ces zones portent sur le développement d'infrastructures capacitaires comme, entre autres, les équipements pastoraux, les équipements marchands (réalisation et gestion), les infrastructures routières et fluviales, les infrastructures culturelles, les équipements à énergie positive.

A travers ces politiques institutionnelles régionales, l'UEMOA affiche une réelle intention de prendre en compte les logiques d'ouverture des espaces nationaux à l'espace régional. Les politiques promues s'inscrivent donc dans une logique d'espaces locaux transfrontaliers interconnectés les uns aux autres dans un espace régional. Cependant, cela reste du registre de l'intention politique. Les frontières nationales se ferment à l'intérieur de l'UEMOA. Et les frontières de l'UEMOA elles-mêmes se referment. En dehors des postes de contrôle juxtaposés de douane qui manifestent des réalisations physiques de politiques de circulation au travers des frontières, l'application des politiques régionales reste cantonnée à l'intérieur des Etats, tant que ces politiques ne sont pas mises en œuvre par des acteurs locaux transfrontaliers. Or, jusque-là les Etats détiennent le plus grand rôle décisionnel dans les instances de l'UEMOA. Par conséquent les politiques élaborées ne peuvent être que des orientations. D'autant plus que si elles ne sont pas financées à travers des programmes spécifiques, elles ne pourront pas modifier la configuration des espaces transfrontaliers.

#### 4.2.3 La Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : acteur de la promotion d'une dynamique régionale de sécurité et de stabilité.

Le but de la CEDEAO est de « *promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union Economique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les Etats Membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain* » (Art. 3 du Traité révisé de la CEDEAO (*Ibid.*)). Son ambition d'être un acteur politique régional semble se renforcer sur deux axes. D'abord son implication dans la gestion des conflits et crises institutionnelles internes aux Etats comme en Côte d'Ivoire, au Mali, en Guinée Bissau et récemment au Burkina Faso peut être vue comme une instance politique supra nationale de dialogue entre les acteurs gouvernants. Ensuite l'émission et l'adoption de plusieurs outils juridiques et règlementaires, l'adoption des conventions et accords signés dans le cadre de la CEDEAO s'appliquent à tous les Etats et qui couvrent plusieurs sujets. Les secteurs de l'élevage (pour la transhumance du bétail), du transport des marchandises, de la circulation des biens et des personnes entre autres sont concernés et s'appliquent directement sur des espaces transfrontaliers internes de la CEDEAO.

Les importants plaidoyers qui ont été effectués sur le sujet de la coopération transfrontalière depuis les années 2002 par le gouvernement du Mali à travers le concept de pays frontière, le Club du Sahel, le PDM se basant sur les initiatives locales de coopération entre populations frontalières, se sont traduits par la mise en place du Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) à la CEDEAO<sup>65</sup>. Ce programme est une traduction opérationnelle du concept de « pays frontières » .

Les objectifs principaux du PIT sont de limiter la diffusion régionale de l'instabilité et de l'insécurité et d'accélérer le processus d'intégration régionale au sein de l'espace CEDEAO. Le premier programme d'une durée de trois ans visait à faire connaître les initiatives transfrontalières existantes ; montrer que ces initiatives peuvent être valorisées par le biais d'expériences sur le terrain ; doter la CEDEAO et ses États membres d'un cadre juridique favorable à la coopération transfrontalière et concevoir un programme ambitieux de généralisation de la coopération transfrontalière. Le principe de la mise en place d'un Fonds Régional de financement de la coopération transfrontalière est adopté. L'approche de la frontière à travers ce programme se caractérise par un diagnostic mettant en avant des problématiques liées :

- à la densification des espaces frontaliers et le renforcement des liens entre espaces urbains et espaces ruraux, notamment à travers la production et le commerce de produits agricoles ;
- au commerce transfrontalier et l'accès au marché agricole régional.

Dans le domaine de la prévention des conflits, l'approche du PIT est basée sur la nécessité de gérer régionalement les conséquences des conflits comme la gestion des camps de réfugiés, le renforcement des coopérations et des cadres de dialogue entre les services de sécurité, l'association de la société civile et des chefferies traditionnelles aux

---

<sup>65</sup>Voir le Programme d'initiatives transfrontalières 2006-2008. Secrétariat exécutif de la CEDEAO, Abuja Août 2005 ; 38p

initiatives de prévention et de gestion des conflits (médiation, cadre de concertation...) En matière de développement économique, il s'agissait de la création d'un espace économique régional et de donner une dimension régionale à un grand nombre de politiques sectorielles comme dans le domaine des transports, de l'énergie, des télécommunications et de l'accès à l'éducation et à la santé.

Ainsi, à travers ce concept de « pays frontières », la CEDEAO a essayé de rendre plus concret et visible son rôle au niveau local. Elle affiche par conséquent une approche d'intégration fondée sur l'intégration de proximité celle de la coopération transfrontalière en favorisant la mise en œuvre de projets locaux portés par des acteurs locaux des espaces frontaliers.

Depuis 2006, les actions entreprises dans le cadre de cette vision de la CEDEAO sur les espaces transfrontaliers, ont consisté essentiellement à attirer l'attention sur l'intérêt de travailler à la construction institutionnelle de ces territoires tout en soutenant les dynamiques locales. A travers quelques soutiens aux initiatives locales et la mise en place de structures zonales transfrontalières dans la zone SKBo, la CEDEAO a ainsi soulevé les difficultés d'intervention sur cette problématique de construction transfrontalière. En effet, les frontières restent présentes et les acteurs institutionnels qui peuvent favoriser le croisement de leurs interventions avec celles des acteurs locaux sont de acteurs étatiques travaillant dans le cadre de politique nationale. C'est pour lever ces barrières frontalières institutionnelles que la CEDEAO a entrepris de créer des structures de coordinations transfrontalières impliquant aussi bien les acteurs nationaux que locaux.

Elle propose la mise en place de structures de coordinations zonales pérennes reposant sur des acteurs institutionnels étatiques (des points focaux) et des acteurs institutionnels locaux mais aussi avec des instances de coordination pour accompagner ces projets d'initiatives transfrontalières avec des accords de partenariat et de financement. C'est ainsi que l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako Gourma (ALG), une organisation interétatique regroupant trois pays (Burkina Faso, Mali et Niger) est désignée comme structure d'exécution et d'animation zonale, pour appuyer la mise en œuvre des projets dans la Zone SKBo. Cette organisation inter étatique couvre une zone transfrontalière commune (la zone du Liptako Gourma). Sa création remonte à 1970 avec pour mission principale de promouvoir le développement harmonieux et intégré de cette région, par la mise en valeur, en commun, dans un cadre régional, des ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agropastorales et piscicoles.

Aujourd'hui, le constat est que ces structures de coordination ne fonctionnent pas ce qui ne permet pas d'élaborer des stratégies et faciliter la coordination transfrontalière. Même si l'institutionnalisation est un fait majeur dans le processus de territorialisation sur les espaces transfrontaliers, pour l'instant les mécanismes d'articulation entre les différents acteurs institutionnels pour définir un pouvoir territorial ne sont pas en place. Ce sont des intentions qui se traduisent difficilement en dispositifs applicables au niveau local pour tenir compte des réels besoins des populations locales. C'est une des étapes essentielles qui pose les jalons de notre questionnement sur le processus territorial, car elle va plus tard définir comment le projet territorial peut émerger, comment les acteurs peuvent s'en approprier et y insérer leurs projets dont ceux déjà en cours et ceux qui seront portés par les acteurs publics.

En définitive, l'analyse des visions politiques portées par les deux plus grandes institutions régionales de l'Afrique de l'Ouest à travers leurs documents politiques montre que l'intention de dépasser les frontières est réelle. Mais tout compte fait, les frontières de l'institutionnel ne sont pas encore ouvertes. Elles sont fermées dans la mesure où les mécanismes proposés ne sont pas encore totalement élaborés donc inapplicables (c'est le cas des programmes en cours à l'UEMOA). En outre, certains sont restés dans le domaine du plaidoyer et de l'intention et d'autres ne sont pas assortis de dispositifs efficaces pour la coordination et la levée des barrières nationales permettant d'accompagner les pratiques et logiques de mobilité, de flux, de circulations, d'échanges socio culturels et commerciaux des populations afin de les transformer en projets de territoires transfrontaliers.

Enfin, il faut noter que le domaine du transfrontalier est relégué au second plan des préoccupations institutionnelles actuelles au sein des organisations régionales. Il subit de plein fouet les incertitudes financières des Etats et de ces organisations. On peut signaler par exemple que le financement des projets portés par les collectivités de la zone de l'IIRSahel en 2011 a été retardé par la crise malienne où il fallait consentir beaucoup d'efforts financiers pour soutenir ce pays. L'épidémie d'Ebola a aussi eu raison de l'organisation et de la mise en place de cadre transfrontalier de concertation et de coopération dans la zone SKBo sur financement CEDEAO. Ces exemples illustrent l'importance des acteurs étatique et du niveau national au sein de ces institutions et par conséquent la priorisation des enjeux nationaux au détriment des questions transfrontalières. On a vu aussi que l'épidémie d'Ebola a fait que montrer cette absence de « solidarité » transfrontalière des Etats qui ont fermé très vite leurs frontières aux pays touchés.

Il apparaît clairement que le dépassement des frontières pour tenir compte des réalités de terrain ne peut se faire sans impliquer les acteurs de ces espaces. Les collectivités territoriales sont les acteurs les plus légitimes qui sont interpellées avec en toile de fond un processus de décentralisation qui doit être analysé en termes de possibilités d'ouverture des différents espaces de pouvoir sur leurs voisins. Cependant, jusqu'à preuve du contraire et, jusqu'à ce que nous voyons des financements de projets territoriaux portés par les acteurs territoriaux transfrontaliers, nous pouvons affirmer que les interventions des organisations comme la CEDEAO et l'UEMOA ne favorisent pas encore une logique de territorialité. Plusieurs raisons justifient cette lenteur. D'abord, elles ne représentent que les Etats et sont à ce titre aussi centralisateurs que les acteurs étatiques avec des actions très institutionnelles. C'est, effectivement, un de leurs rôles. On peut affirmer sans doute aussi qu'un autre rôle est qu'elles doivent faire de l'intégration qui passe inéluctablement par les espaces transfrontaliers. Alors, elles essaient de financer des projets portés par les Etats dans leurs espaces frontaliers. Or il s'agit là de gestion frontalière et non transfrontalière qui implique des liens et un processus qui s'insère dans les pratiques transfrontalières.

Ensuite, malgré la mise en place du CCT à l'UEMOA qui font que les collectivités territoriales deviennent un interlocuteur clé, les financements prévus par l'UEMOA pour des actions de coopération transfrontalière peuvent facilement être détournés de leur but. C'est ce qui est arrivé lorsqu'il était prévu de financer des projets dans le cadre de l'initiative IIRSahel en 2012 et que la crise malienne est survenue, les financements sont simplement été détournés pour soutenir le Mali. C'est le cas à la CEDEAO qui a relégué

au second plan les actions de soutien aux initiatives transfrontalières en zone SKBo et Sénégal quand l'épidémie de la maladie à virus Ebola est apparue. Il y a bien évidemment des questions prioritaires, mais il est à noter, ici, que la coopération transfrontalière ne fait pas partie des priorités et ne bénéficie pas de garantie de soutien pour ces organisations qui, pourtant devraient œuvrer à cela. D'ailleurs, les financements actuels mobilisés par la CEDEAO et l'UEMOA proviennent de l'aide extérieure ce qui traduit encore le manque de volonté politique des Etats.

On peut nuancer ces propos, bien évidemment, en affirmant que depuis 2005, les acteurs régionaux travaillent à bien définir le cadre institutionnel régional permettant de favoriser des dynamiques transfrontalières s'inscrivant dans de vraies logiques spatiales de développement. On peut noter quelques actes pris dans ces domaines, l'adoption de politiques d'aménagement du territoire ou autre politique qui mentionnent explicitement l'appui aux initiatives transfrontalières. On peut noter aussi toutes les rencontres et cadres de concertations, conférences et colloques organisés sur ce thème avec le soutien de partenaires étrangers. On constate seulement que depuis plus de dix ans, très peu de projets transfrontaliers proposés par les acteurs sont financés par ces structures en dehors des cas traditionnellement connus (dans la zone SKBo notamment) alors que les partenaires techniques et financiers, eux travaillent souvent directement avec les acteurs des espaces transfrontaliers. L'émergence de l'échelle transfrontalière est à analyser dans ce contexte complexe où lenteurs institutionnelles côtoient des projets de terrains sans cadre juridique et institutionnel adéquat.

### 4.3 L'émergence d'une échelle territoriale transfrontalière

Les découpages territoriaux, grâce aux politiques de décentralisation et de déconcentration, aboutissent à une multiplication des échelles spatiales de gouvernance. Plusieurs niveaux d'organisation des acteurs au sein de ces nouveaux espaces cohabitent et s'imbriquent. Le traitement des questions frontalières devient compliqué d'autant plus que la compétence de gestion de la frontière n'est pas spécifiquement acquise par les élus des communes, des départements, cercles et régions frontaliers. La construction territoriale transfrontalière se trouve donc dans des difficultés d'articulation car le risque de la multiplication des échelles est le cloisonnement.

#### 4.3.1 La décentralisation et la démocratisation

C'est au moment du mouvement démocratique des années 1990, que la décentralisation a réellement été engagée en Afrique de l'Ouest. En effet, la décentralisation se présente comme le complément nécessaire et indispensable de la démocratie pluraliste. La décentralisation rend plus facilement la démocratie en permettant aux citoyens de pouvoir modifier le cours des choses en participant à la gestion de leurs propres affaires.

Du fait de cette liaison démocratisation/décentralisation, la décentralisation semble correspondre, plus ou moins, à une demande locale soutenue par des représentations idéologiques globales et les injonctions des institutions financières internationales sur la base qu'elle conditionne le développement (Le Bris et Paulais, 2007). Aussi, l'adoption des réformes décentralisatrices a pu apparaître à certains comme résultant d'une exigence, voire d'une conditionnalité des partenaires au développement dans leurs politiques de libéralisation (Bellina, Magro et Villemeur (dir.), 2008 ; Partenariat pour le Développement Municipal, 2003 ; Partenariat pour le Développement Municipal, 2009 ; Le Bris in Coll et Guibbert (dir.), 2005).

Son adoption a donc donné lieu à plusieurs logiques dont un renforcement de la déconcentration et une multiplication des découpages territoriaux aboutissant à de nouveaux espaces institutionnels. « *La décentralisation pose avant tout la question de l'intégration dans leur territoire des nouvelles collectivités qu'elle a créées. Les enjeux de l'intégration territoriale sont donc liés à la pérennisation de la décentralisation, compte tenu de la fragilité de certains processus qu'elle permet d'impulser* » (Tidjani Alou, 2008, p. 287).

Nous traiterons donc dans cette section de l'évolution des processus de décentralisation dans les 5 pays analysés en mettant en évidence dans les textes le traitement des espaces de coopération transfrontalière, des processus de découpages institutionnels et de la multiplication des échelles territoriales.

#### 4.3.1.a Des évolutions nationales comparables en dents de scie<sup>66</sup>

### La question d'une nouvelle échelle territoriale au Bénin

C'est en 1990, avec la Conférence des forces vives, que le Bénin opta pour la démocratisation de son système politique et donc pour une démocratisation de la gestion des affaires publiques accompagnée d'un processus de décentralisation. Avec l'inscription dans la Constitution des principes de libre administration des collectivités locales, un premier travail de réforme de l'administration territoriale (RAT) fut organisé jusqu'en 1999 avec la rédaction des textes juridiques. La décentralisation est enfin devenue effective avec l'organisation des premières élections locales en 2003 dans les 77 communes que compte le Bénin.

La structure organisationnelle du Bénin est simple. Le découpage administratif a un seul palier de déconcentration qui se traduit en 12 départements regroupés aujourd'hui en 6 préfectures. Le découpage décentralisé a un seul niveau de décentralisation comprenant 77 collectivités issues sur le plan territorial des anciennes sous-préfectures. Le palier infra-communal est composé de conseils d'arrondissements, de conseils de villages et de conseils de quartiers pour les villes. Les 3 grandes villes du pays (Cotonou, Porto-Novo, Parakou) jouissent d'un statut particulier institué par une loi de 1999 qui leur confère des compétences plus larges. L'armature spatiale s'organise autour d'un réseau de villes secondaires et de la capitale économique, Cotonou.

Depuis 2008, un débat est en cours pour une nouvelle organisation territoriale qui permettrait d'instaurer un nouvel échelon territorial, de type région, qui faciliterait la territorialisation des politiques publiques et la planification. Dans le même temps, une réflexion est engagée sur les « espaces de développement partagés » qui apparaissent comme des espaces fonctionnels qui seraient la base de montage d'intercommunalité de développement. Le débat s'est posé donc, dans le même contexte que le débat sur la territorialisation, à partir de l'adoption d'une déclaration de politique nationale d'aménagement du territoire en 2002. Les « nouveaux territoires » appelés « territoires de développement » recouvrent donc des espaces intercommunaux créés autour d'un projet commun de territoire.

Les réflexions sur cette territorialisation sont portées par la Délégation à l'Aménagement du Territoire du Bénin avec l'appui d'experts géographes comme J. Igué et avec aussi l'accompagnement du PDM et de la coopération suisse. Si ce débat n'a pas encore abouti à une réelle institutionnalisation des « territoires de développement », il a permis de redessiner la carte de nouveaux espaces de pouvoir, que l'on peut véritablement appeler de nouveaux territoires définis sur la base de bassins de vie, d'espaces de mobilité, ou encore d'espaces d'agglomération urbaine. L'intercommunalité et ses modalités d'application et de gestion, reste une des problématiques majeures de la décentralisation au Bénin qui continue d'alimenter le débat sur la création ou pas d'un échelon régional. Elle constitue ainsi une question centrale de la territorialisation.

---

<sup>66</sup> Les données sont issues des fiches-pays élaborées par le PDM (Partenariat pour le Développement Municipal, 2009) et des rapports d'étude du PNUD (*La décentralisation, les gouvernements et la gouvernance locale en Afrique de l'Ouest*, PNUD 2013). Elles ont été actualisées par nos soins.



## **L'expérimentation d'une décentralisation progressive au Burkina Faso**

Au Burkina Faso, le processus de décentralisation a été engagé progressivement depuis la constitution de 1991. L'adoption de la constitution du 02 juin 1991 marque le début de la dynamique décentralisatrice au Burkina Faso. Dès 1993, les Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) ont mis en place le cadre juridique. En 1995, les premières élections multipartites communales installent 33 communes urbaines de plein exercice qui sont en quelque sorte, les chefs-lieux de provinces dans l'ancien découpage (en 30 provinces) et les grandes villes. La création de 15 nouvelles provinces en 1996 a permis de créer aussi 16 nouvelles communes de plein exercice mises en place lors des deuxième élections communales passant ainsi à 49 communes urbaines de plein exercice. Au cours de cette année, de nouveaux textes organisent le territoire national en région (au nombre de 13) provinces, départements et villages comme entités déconcentrées. Mais en 2003, la relecture de ces textes supprime finalement la province comme collectivité territoriale élue pour donner la configuration actuelle.

Ce n'est qu'en 2006 et avec le Code Général des Collectivités Territoriales adopté par la loi n°2004-055/AN du 21 décembre 2004, que les élections locales permettent de passer à une municipalisation intégrale du territoire et donc la création de 351 communes, dont 302 rurales, 49 urbaines et la création de 13 conseils régionaux comme nouvelles entités décentralisées. La province reste une entité administrative historiquement importante qui est le cadre d'organisation de l'ensemble des services administratifs dans un espace moyen intermédiaire entre la région plus vaste et la commune plus petite. L'aire de la commune correspond de manière générale à l'aire du département, son chef-lieu étant le centre de la commune. Les villages ou secteurs ou encore quartiers rattachés disposent en général d'un élu qui siège au conseil communal.

L'enjeu de la décentralisation en lien avec l'organisation spatiale est, comme au Bénin, celui de l'intercommunalité. En effet, l'organisation spatiale du Burkina Faso est plutôt favorable à un échelon régional qui peut constituer des cadres de mobilisation des acteurs et de territorialisation. Les régions décentralisées disposent également des compétences en matière d'aménagement du territoire autant que les structures déconcentrées (les services des gouvernorats) et les communes ce qui engendre des confusions en termes de gouvernance et de cohérence.

En effet, le Gouverneur est en charge du Schéma Régional d'aménagement du territoire, et du contrôle de la conformité des actes de la Région avec la loi. Le Conseil Régional est chargé de définir les orientations en matière de développement à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Régional de Développement (PRD). Il est sensé être le leader dans la définition et l'animation du développement économique de la région et donc notamment dans la facilitation des intercommunalités. Dans les faits, jusque-là, la mise en œuvre des PRD n'a pas favorisé ce rapprochement entre échelles communales municipales multiples et échelle spatiale fonctionnelle pouvant servir de base à des intercommunalités de développement.

D'ailleurs, le cadre législatif relatif à la coopération entre collectivités pouvant servir de base à une coopération transfrontalière et à une territorialisation ne prévoit pas

suffisamment de textes. Le Code Général des Collectivités Territoriales<sup>67</sup> définit à son titre III du livre II deux types de relations qui sont l'entente et le jumelage entre collectivités territoriales. Ainsi, l'article 122 précise que : « *les collectivités territoriales burkinabé peuvent instituer entre elles ou entre elles et des collectivités territoriales étrangères, des relations de coopération. Ces relations de coopération peuvent se faire au moyen de l'entente ou de jumelage* ». Il précise plus loin, que de structures de concertation et de coopération sont définies dans cette section III, des relations entre collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public ou privé. Selon l'article 134 de cette section « *les collectivités territoriales burkinabé peuvent instituer entre elles et des personnes morales de droit public ou privé, nationales ou étrangères, des structures de concertation et de coopération sur des questions d'intérêt commun [...] Ces structures de concertation et de coopération ne sont pas dotées de la personnalité juridique.* »

Par ce manque de cadre juridique proposant des formes de coopération transfrontalière, les expérimentations en cours par exemple dans la zone sahéenne (espace de l'IIRSahel) sont confrontées au problème de leur formalisation. La gouvernance transfrontalière ne peut être qu'informelle dans ces conditions avec le risque de ne permettre d'être réellement des cadres de pérennisation. Elle n'a pas d'autonomie financière et ne peut donc pas constituer, en tant que telle, une structure de gouvernance, de mobilisation de ressources spatiales et de coopération allant dans le sens d'une territorialisation. Aujourd'hui des relectures de ces textes sont en cours, d'autant plus que la crise politique et la transition mise en place ont fait valoir la nécessité de réformes.

En effet, l'insurrection populaire survenue les 30 et 31 octobre 2014 a marqué un coup d'arrêt au processus de décentralisation avec la suspension de tous les élus dont les maires et les conseillers régionaux. Les collectivités territoriales décentralisées sont, depuis lors, dirigées par des délégations spéciales, avec à leurs têtes des présidents. Les présidents des délégations spéciales sont les responsables des autorités déconcentrées. Par conséquent, les préfets de départements et les gouverneurs des régions ont remplacé les maires et présidents de conseils régionaux. Mais, ils ne prennent pas d'initiatives de développement en tant que tel. Leur rôle est d'assurer la gestion des affaires courantes jusqu'aux prochaines élections locales. Même si la dissolution des organes locaux élus permet de renouer la confiance entre les populations et leurs élus, dans la logique où l'insurrection populaire a marqué cette rupture, il n'empêche que cet état de fait constitue un recul sur la participation citoyenne et la démocratie participative, et une recentralisation des pouvoirs. Pour l'instant, il n'est pas envisagé une remise en cause du découpage territorial actuel. Cela peut bien survenir dans le contexte de changement par les nouvelles autorités élues en fin 2015, qui apporteraient une nouvelle orientation à l'organisation territoriale. A partir de ce cas, on note que le rôle de l'acteur étatique revient toujours plus en force sur les espaces institutionnels locaux chaque fois qu'une crise politique intervient

Dans plusieurs autres pays suite, à des crises ou instabilités politiques, comme en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, on a assisté à une réforme territoriale. Pour l'instant, le Bénin et le Burkina Faso sont les deux pays analysés qui n'ont pas connu une réelle

---

<sup>67</sup> Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso. Loi N°055/AN du 21 décembre 2004, ensemble ses modificatifs et textes d'application.

rupture et remise en cause du processus de décentralisation, du moins au niveau des espaces institutionnels décentralisés, ce qui n'est pas le cas de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger, où l'espace est recomposé à la suite de chaque crise. On en conclue que la décentralisation même si le processus ne peut plus être remis en cause, n'est pas encore totalement bien implanté. Les territoires institutionnels locaux subissent les conséquences car, ils restent toujours inaboutis et ne peuvent envisager une mutation réelle vers des processus institutionnels cohérents avec les processus fonctionnels pragmatiques en marche entre les acteurs locaux.

### **La lenteur de l'enracinement de la gouvernance locale au niveau des espaces ruraux et le fort encadrement de l'Etat en Côte d'Ivoire**

La décentralisation est engagée en Côte d'Ivoire depuis les années 1980, bien que quelques grandes villes avaient déjà le statut de commune de plein exercice depuis 1955, avant les indépendances. Mais la loi d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale de 1955 étendant la décentralisation aux zones rurales n'a pas connu un approfondissement par les nouvelles autorités indépendantes. C'est en 1997, qu'une stratégie de décentralisation et d'aménagement du territoire a été adoptée. La crise qui a suivi ces années a constitué un frein au processus.

L'ordonnance n°2011-262 et la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012<sup>68</sup>, portant organisation des collectivités territoriales, sont les derniers textes qui structurent l'organisation du territoire actuellement en Côte d'Ivoire autour des principes de déconcentration et de décentralisation. Ainsi l'organisation déconcentrée comprend cinq niveaux de circonscription administrative : la Région dirigée par un Préfet de Région, le Département, dirigé par un Préfet, le District dirigé par un Gouverneur, la Sous-préfecture administrée par un Sous-préfet et le Village placé sous la responsabilité d'un Chef de village. L'organisation décentralisée est organisée autour de 2 types de collectivités : la Région formée par un organe délibérant (Conseil Régional) et un organe exécutif élu (Président) et la Commune formée par un organe délibérant (Conseil Municipal) et un organe exécutif élu (Maire). Ce n'est donc qu'à partir de 2012 que les régions collectivités territoriales commencent à voir le jour en Côte d'Ivoire et que les communes rurales se voient beaucoup plus prises en compte dans la décentralisation. Dans les communes urbaines et dans les principales villes, les acteurs peuvent parler de décentralisation car ils voient des matérialisations, notamment l'existence de la mairie et la délivrance de quelques services comme l'état civil. Dans les villages, la réalité est différente. Les services municipaux sont moins présents. En fait, L'espace communal couvre en général un espace urbain, ville centre et des espaces ruraux qui lui sont rattachés. Ce rattachement n'est que de nom ou n'est manifeste que lors des élections. Les actions en termes de réalisation de développement dans les espaces ruraux sont beaucoup moins perceptibles aux yeux de la population. Ce qui traduit une absence de la réalité de la décentralisation. Dans les discours des populations rencontrées, au sujet de la décentralisation, on entend dire que « *les communes sont les villes. Il n'y a pas de communes*

---

<sup>68</sup> Loi accessible sur le site de la Direction générale de la décentralisation et du développement local. Ministère de l'intérieur : <http://www.dgddl.interieur.gouv.ci/?page=cadre&cat=loi>

*dans les villages. Ce sont des villages administratifs* ». [Interview de terrain à Boundiali, Côte d'Ivoire, mai 2015]

En ce qui concerne le cadre juridique qui permet aux collectivités de s'intégrer dans des logiques de coopération avec d'autres collectivités ce que nous étudions sous l'angle institutionnel de la territorialisation, les textes actuels déterminent vaguement les possibilités de coopération entre collectivités territoriales ivoiriennes et étrangères. Comme au Burkina Faso, la loi n°2012-1128 définit dans le *Chapitre XVII : coopération décentralisée et ententes inter collectivités territoriales*, sections I et II deux types de coopération : la convention et le jumelage.

Ainsi, la coopération transfrontalière s'inscrirait dans un projet de jumelage avec des collectivités étrangères frontalières. Une convention de coopération peut être adoptée à laquelle les collectivités ivoiriennes peuvent adhérer. Dans le cas du jumelage, il est à noter que les demandes de jumelage sont examinées par un comité mis en place par l'Etat. Ce n'est qu'à travers ces textes que l'institutionnalisation de la coopération est opérée. Il n'est pas fait cas, non plus ici, de structures de coopération transfrontalière qui définirait le cadre de la gouvernance transfrontalière. L'absence d'expériences notoires dans ce domaine justifie le vide juridique dans les textes de la décentralisation.

### **Une décentralisation à marche forcée au Mali**

Depuis 1992, la décentralisation est inscrite dans la Constitution, avec pour objectif, le développement local et la promotion de la démocratie locale. Elle est devenue effective en 1999 avec l'organisation des premières élections communales. L'organisation administrative repose sur un système de décentralisation à trois niveaux : la commune, le cercle et la région. Aujourd'hui, le pays comprend 761 collectivités territoriales (8 régions, 49 cercles, 703 communes). La Capitale Bamako est régie par un statut particulier (district de Bamako). La déconcentration concerne deux niveaux où des autorités administratives sont présentes. Il s'agit de la région et du cercle, avec le gouverneur et le préfet de cercle.

Depuis 1990, la vie institutionnelle du Mali a connu des crises politiques qui ont fortement marqué le processus de décentralisation. La question du Nord s'est toujours posée avec force notamment depuis le coup d'État du 21 mars 2012. S. Lima (2003, p. 182-189) souligne que deux événements majeurs ont permis son ancrage de la décentralisation sous la 3<sup>ème</sup> République. Le règlement de la question touarègue avec la signature du pacte national de paix en 1992 est un premier élément qui a entraîné aussi une recomposition du territoire avec la création d'une nouvelle région, celle de Kidal. Le fait important à signaler, qui est corollaire à ce premier élément est que la régionalisation du Nord Mali s'est accompagnée d'une communalisation de l'ensemble du territoire. La décentralisation est donc entamée dans un contexte où la crise traduit une rupture de confiance entre l'Etat et la population et le Pacte national, une solution pour rétablir la confiance. En effet, souligne S. Lima (*Ibid.*, p. 183), « *la solution de la crise au Nord, avec la mise en place des territoires et de pouvoirs locaux, va dans le sens de l'application de la politique de décentralisation à l'échelle nationale.* » Le second événement est la tenue de la Conférence Nationale en 1991.

Aujourd'hui encore, on peut dire que la question de la relation entre l'Etat central et les autres entités spatiales de gouvernance locale notamment du Nord Mali n'a pas

encore trouvé un point d'équilibre. La décentralisation ne semble pas avoir réglé le problème du découpage de l'espace en des espaces de pouvoir local adapté aux réalités de leur population si bien que le nouveau pacte national est encore remis en question avec la crise du Nord Mali et les volontés de sécession de l'Azawad. Les différents projets d'accord de paix ont bien pris la mesure du problème en proposant « plus d'autonomie » voire une « décentralisation poussée » pour les régions du Nord. Le nouveau projet d'accord de paix du 2 juin 2015 prévoit comme en 1992, la création de nouvelles régions, celles de Ménaka et de Taoudéni pour lesquelles « *la médiation rappelle que l'Accord prévoit en son article 3 que les institutions de l'Etat malien prendront les dispositions requises pour l'adoption des décrets d'applications et mesures réglementaires et législatives nécessaires à rendre effectives les décisions relatives à la création de ces régions.* » (Accord de paix d'Alger du 2 juin 2015) (Procès Verbal 8 juin 2015 maliweb.net, 2015). Il avait même été évoqué dans la version de février 2015, la mise en place d'une « *Zone de Développement des régions du Nord dotée d'un Conseil Consultatif interrégional et d'une stratégie spécifique de développement adaptée aux réalités socio culturelles et géographiques ainsi qu'aux conditions climatiques. La stratégie sera financée notamment par un Fonds pour le développement durable dont les ressources proviendront de sources publiques nationales et de contributions internationales.*»<sup>69</sup>

En réalité, ce débat cache bien les difficultés du fondement même de l'Etat du Mali et des rapports entre l'administration centrale et les populations. Il est difficile de définir exactement ce qu'une plus grande autonomie des régions du Nord renferme comme mode de gestion, relation avec l'Etat central, contrôle de tutelle ou, plus globalement, comment le développement pourrait s'organiser au sein de ces espaces où les ressources naturelles minières échappent jusque là (en contexte de crise) au contrôle de l'Etat et aux modalités de leur exploitation. La proposition de zone de développement spéciale allait, dans ce sens, mais pose là encore le problème de la répartition des revenus et de l'offre de services équitablement sur le territoire national. En d'autres termes, est-ce que le gouvernement central consentira à y "mettre plus d'argent" au détriment des autres régions, ou bien laissera-t-il le choix aux populations du Nord de s'auto développer ou de trouver exclusivement des ressources financières étrangères, tout en faisant partie du Mali ? Surtout que la disposition pour la mise en place d'une zone spécifique de développement ne semble pas être finalement retenue. Ces crises ont fait qu'au Mali, la Constitution a pris en compte des éléments forts sur les possibilités de coopération entre l'Etat et les autres territoires mais aussi entre les collectivités territoriales.

La Constitution garantit à l'Etat de conclure, avec tout autre Etat des accords d'association ou de communauté dans le sens de l'Unité Africaine. Dans son Titre XV : De l'Unité Africaine, art 117 : la Constitution garantit que « *La République du Mali peut conclure avec tout Etat africain des accords d'association OU de communauté comprenant abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine.* » Cette disposition permet au Mali de devancer plusieurs autres Etats dans la coopération transfrontalière. Mais, dans les textes et lois relatives à la coopération entre collectivités maliennes et collectivités étrangères, on ne retrouve pas, dans la nouvelle loi N°2012-007 du 7 février 2012 portant

<sup>69</sup> Source : Maliweb, projet d'accord d'Alger, version du 25 février 2015, consulté le 06/10/2015. <http://d2q55mevlpufwx.cloudfront.net/wp-content/news/images/2015/02/ACCORD-POUR-LA-PAIX-ET-DE-RECONCILIATION-AU-MALI.pdf>

code des collectivités territoriales, les articles relatifs aux possibilités de coopération entre collectivités maliennes et collectivités étrangères. Seul l'article 295, des dispositions diverses stipule que : « *La solidarité et la coopération entre CT maliennes et entre celles-ci et leurs homologues étrangères sont mises en œuvre conformément aux textes en vigueur.* ».

Pourtant, la loi 95-034 du 12 avril 1995, portant code des collectivités territoriales stipulait respectivement dans ses articles 14, 83 et 131 que le conseil communal, le conseil de cercle et l'assemblée régionale délibèrent entre autres sur les projets de jumelage et les actions de coopération avec d'autres collectivités maliennes et étrangères. On retrouve également cette disposition dans la loi n°93-008 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales modifiée par la loi 96-056 du 16 octobre 1996 le droit de coopération avec d'autres collectivités étrangères dans l'article 27 : « *Les collectivités territoriales peuvent entreprendre des actions de coopération avec leurs homologues de pays étrangers sous le contrôle de l'Etat.* »

Ainsi il est difficile de mettre clairement en lumière dans les textes législatifs maliens, les éléments qui déterminent les modalités de coopération transfrontalière entre collectivités territoriales. La coopération transfrontalière s'insère dans le cadre de coopération décentralisée auquel tous les principaux acteurs se réfèrent. Ce n'est qu'en fin 2015 que le décret N° 2015-0848P-RM du 22/12/2015 est adopté avec le titre de déterminer les modalités de coopération entre les collectivités territoriales. Cependant, si les éléments de coopération entre collectivités maliennes et de coopération décentralisée sont assez bien balisés en ce qui concerne les organes, le régime juridique, le financement, le fonctionnement, la coopération transfrontalière reste vaguement traitée. Seuls ses objectifs, domaines d'intervention et principes sont définis par ce décret.

L'intérêt que montre l'observation de la situation malienne réside au niveau des recompositions que cela induit, des volontés sécessionnistes remettant en cause les frontières nationales, de l'émergence de nouveaux pouvoirs locaux. De nouveaux mouvements de recompositions spatiales sont donc à venir avec l'émergence de nouveaux espaces locaux de pouvoirs, d'autant plus que le débat national (Etats Généraux<sup>70</sup>) sur la décentralisation a permis de discuter des acquis et des défis à venir. L'intercommunalité et l'inter-collectivité apparaissent forcément comme des nouveaux défis. Le morcellement du territoire national dû à des questions politiques continue donc d'être une réalité face au besoin d'espaces pertinents de développement, de nouvelles régions et de mobilisation des populations locales. Une décentralisation qui laisserait véritablement plus de possibilités pour les populations de participer à la gestion et à l'administration locale est certainement une solution. Mais il a été reconnu partout dans les pays francophones que le principal problème est le transfert des ressources aux collectivités pour la délivrance des services à leur population et l'organisation du développement. Cette situation

---

<sup>70</sup> Les assises sur les États généraux de la décentralisation se sont tenues du 21 au 23 octobre 2013 à Bamako. L'objectif affiché était d'améliorer la gouvernance par l'approfondissement du processus de décentralisation pour un développement équilibré du territoire national. La question du Nord était celle qui prévalait pour un relance de la décentralisation. Ainsi, ce qui est ressorti comme principal résultat est la relance de la régionalisation et de donner une place plus importante aux communautés coutumières et religieuses dans la gestion des collectivités territoriales tout en essayant de réduire leur dépendance (financières surtout) vis à vis de l'Etat.

La crise du Nord Mali remet ainsi à l'ordre du jour des questions liées aux espaces locaux de pouvoir et à leur gouvernance qui restent valables pour tous les pays de la sous-région ouest africaine notamment pour des pays présentant de fortes disparités spatiales comme le Niger.

### **Une absence de volonté politique à décentraliser au Niger**

Le Niger a engagé sa réforme décentralisatrice depuis l'Indépendance du pays en 1960. Les interruptions de la Constitution et les crises suite à des coups d'Etat successifs ont réellement entaché une progression normale des réformes de l'Etat pouvant aboutir à la mise en place d'autorités locales fortes. En 1983, des Conseils de Développement définis comme des organes collégiaux de conception, d'animation, de décision et de gestion des opérations de développement et d'une manière générale, de toute action s'inscrivant dans les domaines de la vie communautaire, depuis le niveau du village ou du quartier jusqu'à l'échelon national, ont même été testés pour ancrer une démocratie participative. En 1992, après la Conférence Nationale Souveraine de 1991, la Constitution adopte les premiers textes de décentralisation confirmés en 1996. Mais, on est revenu très vite à une recentralisation du pouvoir par les nombreux régimes militaires et de transition. Les premières élections locales ont été tenues en 1999 mais suspendues par le coup d'Etat et la transition qui ont suivi. A partir de 2000, la nouvelle Constitution et les nouveaux textes renforcent les principes de décentralisation accompagnée d'une déconcentration. En 2010, un nouveau coup d'Etat remplace les élus de 2004 par des délégations spéciales, ce qui renforce encore un rôle centralisateur fort.

Ce n'est véritablement que depuis 2011, avec la tenue des élections locales, que la décentralisation peut être analysée avec la mise en place des conseils régionaux. Le manque de recul ne permet pas une évaluation correcte de la situation. Les textes de décentralisation et de déconcentration adoptés au début des années 2000 ne correspondent pas aux réalités actuelles, notamment de la nouvelle Constitution.

Cette instabilité a joué énormément sur les capacités des collectivités territoriales à constituer des espaces de pouvoir local pour organiser la participation citoyenne et la mobilisation des ressources locales. On note en effet, que les outils de planification, tels que les plans de développement communaux, ne sont pas à jour, ni suivis, ni évalués. Le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015), par exemple, définit l'espace des collectivités territoriales comme des espaces de mise en œuvre des politiques publiques au plan local. L'organisation territoriale actuelle du Niger est basée sur la loi de 2008 (Loi n°2008-42 du 31 juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger, art. 2 à art.12), en trois niveaux de circonscriptions administratives et de collectivités territoriales qui sont, pour les circonscriptions administratives, la région, le département et l'arrondissement et pour les collectivités territoriales, la région, le département et la commune. Cette loi a été modifiée par ordonnance en 2010 pour aboutir à deux niveaux. Aujourd'hui, l'organisation territoriale est organisée en deux niveaux de circonscriptions administratives (région et département) et en 2 niveaux de collectivités locales (région et commune).

En ce qui concerne le cadre législatif de la coopération entre collectivités, c'est l'ordonnance N°2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités

Territoriales de la République du Niger<sup>71</sup> qui introduit une nouveauté dans le domaine des relations entre collectivités territoriales. Dans son livre VIII, elle élargit davantage le champ d'application de celles-ci dans les rapports entre elles et avec l'extérieur. Notamment, l'article 327, Titre I, Livre VIII institue que « *les collectivités et leurs organismes peuvent conclure des conventions avec des collectivités étrangères et leurs organismes dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux du Niger. Ces conventions entrent en vigueur après approbation du ministère chargé de la tutelle des collectivités territoriales.* » L'article 328 suivant précise la possibilité d'appartenir à des groupements d'intérêt créés dans le cadre de coopération avec des collectivités étrangères. Il note que « *des groupements d'intérêt public ou toute autre structure appropriée peuvent être créés pour mettre en œuvre et gérer ensemble pendant une durée déterminée toutes les actions requises par les projets et programmes de coopération interrégionale et transfrontalière intéressant des collectivités territoriales appartenant aux pays de la sous région.* ». A la lumière de ces dispositions légales, nous pouvons affirmer qu'il est tout à fait légal que des collectivités du Niger appartiennent à un organisme d'intérêt transfrontalier pour la mise en œuvre des projets transfrontaliers. Tout comme pour les collectivités du Burkina Faso, une convention de coopération doit être adoptée par les organes délibérants des collectivités et être approuvée par l'organe de tutelle ou l'Etat pour être valable.

En conclusion de cette analyse sur la décentralisation au Niger, comme dans la plupart des pays francophones de la sous région ouest africaine, on distingue les communes plus grandes sur l'aire spatiale des grandes villes dotées de statut particulier, en général avec des compétences plus élevées, compte tenu de leur capacités de mobilisation de ressources et de leur taille critique. Au Niger, quatre grandes communes disposent d'un statut particulier. Cette disposition permet de prendre en compte la spécificité des espaces urbains et des espaces ruraux. Il est à noter également une insuffisance dans les dispositifs législatifs, quant à l'encadrement et à la facilitation des coopérations intercommunales sur les espaces transfrontaliers.

L'analyse des recompositions territoriales dans les cinq pays montre que les crises politiques et institutionnelles, survenues dans certains, entraînent systématiquement une remise en cause des découpages territoriaux. On assiste donc à plusieurs redécoupages et recompositions, qui ne sont pas forcément basés sur une logique d'espaces en capacité de mobilisation de ressources ou d'espaces de bassins de vie. Ces nouvelles recompositions sont même simplement faites sur la base de logiques électorales ou de sensibilités politiques similaires, sans que les espaces pertinents ou bassins de vie ne soient profondément analysés. Ainsi, décentralisation, déconcentration et découpage territorial, sont intimement liés.

#### **4.3.1.b Décentralisation, déconcentration et découpages territoriaux**

Il y a lieu de constater que, pour bon nombre d'Etats, la décentralisation est considérée comme un mode d'organisation administrative qui, allié à la déconcentration, garantit au pouvoir l'unité de son action territoriale dans la diversité de ses structures. En s'employant, dans les faits, à répondre à une demande de participation des populations à l'exercice de la démocratie au niveau local, la décentralisation est maintenant comprise comme une « politique » composante majeure du processus de

---

<sup>71</sup> Direction Générale de la Décentralisation et de la Déconcentration. Code générale des collectivités Territoriales, Edition 2011.



démocratisation. A cet égard, elle a constitué, dans certains pays comme le Mali et le Niger, une réponse à la quête d'une plus grande autonomie exprimée par certaines régions ayant brandi la menace sécessionniste.

La décentralisation est donc accompagnée d'une déconcentration des structures et services de l'Etat qui se déploient à travers le territoire national. Décentralisation et déconcentration sont ainsi, deux mouvements qui vont de pair. Il y a, cependant, une grande différence entre les pays francophones et anglophones, en ce qui concerne la place de la déconcentration par rapport à celle de la décentralisation. Les pays francophones conçoivent que la décentralisation n'est pas possible ou, en tout cas pas réalisable et pas durable, sans un déploiement des services de l'Etat aux côtés des collectivités locales. On a ainsi dans ces pays, une structuration territoriale de l'Etat pratiquement en autant de niveaux que compte la décentralisation.

C'est ainsi qu'au début des processus de décentralisation, chaque territoire local était dédoublé en collectivité locale et en circonscription administrative. Depuis quelques années, les évolutions et avancées du processus de décentralisation tendent vers une harmonisation en deux niveaux de collectivités (la région et la commune). Au Burkina Faso par exemple, la province ne correspond pas à un niveau de décentralisation, mais représente un niveau de déconcentration très fort. Au Mali également, les relectures des textes sont en faveur d'une suppression de l'assemblée de Cercle comme étant une collectivité locale décentralisée pour ne garder que les autorités déconcentrées (préfet). Généralement l'aire de la commune ne correspond pas à l'aire du niveau déconcentré le plus bas sauf au Burkina Faso où les limites du département correspondent en majeure partie aux limites des communes. Mais en Côte d'Ivoire, au Niger et au Mali, les nombreux textes de découpage territoriaux ont donné lieu à une multiplication du nombre des collectivités locales de base. Ceci est nécessaire pour rapprocher l'administration de l'administré et permettre aux populations de participer efficacement au débat public. Cependant, dans un contexte où les autorités élues se substituent à l'Etat pour organiser le développement, offrir des services de base à leur population, la question de la taille critique de cette population et d'une échelle spatiale suffisante disposant de ressources à mobiliser ou à créer est une question que l'on se pose si on analyse le morcellement du territoire et le fonctionnement actuel de certaines petites communes rurales. On dénombre par exemple plus de 700 communes au Mali. Dans ces 700 communes les villes à même de se prendre en charge sont les capitales des régions (8) et certaines capitales de cercles au nombre de 49. Le besoin d'un accompagnement de la décentralisation par la déconcentration se pose ; pas seulement sur le contrôle de tutelle mais surtout sur le développement local.

L'argument principal en faveur du renforcement de la déconcentration est d'appuyer le renforcement des structures locales, notamment les capacités techniques managériales des nouveaux élus et institutions locales à assurer leurs compétences. Cela a donc donné lieu à des mécanismes divers de transferts et partages de compétences entre l'Etat et les collectivités qui ne se sont pas déroulés sans poser de problèmes, d'autant plus que les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités n'ont pas accompagné les transferts de compétences et inversement. En outre, les capacités de mobilisation financière des nouvelles collectivités se sont révélées très faibles. Aussi, les conflits de gestion de compétences entre les nouveaux acteurs et les collectivités territoriales continuent-ils

d'exister et de constituer de véritables points d'achoppement dans l'avancée de la décentralisation.

L'application des politiques de décentralisation est donc intimement liée aux découpages territoriaux. Ainsi, elles participent à une institutionnalisation de micro espaces et à une création d'espace de pouvoir. Dans cette dynamique, l'espace des villes a été précurseur des espaces de pouvoir locaux.

#### **4.3.1.c Les villes, espaces institutionnalisés par la décentralisation**

Les enjeux de la décentralisation s'analysent autour de certaines problématiques clés, qui ont d'abord été posées dans les villes. Il s'agit de la mobilisation de la population (et aussi des migrants, des ressortissants vivant à l'étranger) pour le développement local et l'amélioration de ses conditions de vie ; l'approfondissement et l'enracinement de la démocratie au niveau local ; la légitimation des institutions publiques à partir de la base ; le point de départ d'une intégration régionale enracinée dans les réalités africaines et prenant compte des préoccupations locales.

Les villes ont offert, premièrement, le cadre spatial d'analyse et de mise en œuvre de ces préoccupations. Par exemple, le processus de décentralisation a été entamé au Burkina Faso progressivement dans 49 villes principales, moyennes et petites, depuis les années 1995, appelées communes urbaines. Ce n'est qu'en 2006, qu'a commencé la décentralisation intégrale du territoire national, permettant de passer à plus de 300 communes, avec la mise en place du niveau régional. Dans certains pays comme le Mali, la décentralisation a été tout de suite intégrale. Mais, les espaces urbains ont plus bénéficié des politiques car disposant d'une masse critique pour mobiliser les acteurs, les ressources et mettre en place les mécanismes adéquats.

Dans les espaces ruraux, au contraire, le premier objectif de la décentralisation était de rapprocher l'administration de l'administré. L'exercice du développement local est très limité. Il s'agit encore de l'Etat qui y intervient car, les communes en place ne peuvent pas mobiliser suffisamment de ressources. Par exemple la première source de revenu, l'assiette fiscale, des collectivités est basée sur les prélèvements de taxes dans les marchés, de stationnement et de commerce. Les marchés aménagés, et mieux fonctionnels ne sont pas au village, ni les gares routières. Bien sûr dans les villes et localités frontalières, cette donne est différente. L'assiette fiscale y est plus importante. Ce qui justifie le développement urbain rapide de ces espaces frontaliers.

En réalité, il faut noter aussi que la période de mise en place de la décentralisation concorde avec une période de poursuite d'une croissance de la population urbaine et surtout d'un renforcement du réseau de villes secondaires dans les pays africains. Les villes présentaient donc les conditions nécessaires pour expérimenter les politiques de décentralisation. L'activité économique dynamique dans les villes a été aussi un facteur favorable. On sait aussi que les villes secondaires et les bourgs ruraux ont absorbé la majorité de la croissance urbaine. Les priorités portées sur les villes capitales des dernières décennies devraient donc changer en faveur des villes secondaires en privilégiant la planification physique et des opérations d'aménagement : création des grandes infrastructures (grande voirie, grands équipements, réseaux d'eau et d'électricité etc.), viabilisation de terrains dans des opérations « sites et services », restructuration des « quartiers spontanés ». Cette option économique est complétée par une option sociale

d'offres de services de base (accès à l'eau, éducation, santé, hygiène, habitat) et environnementale (assainissement, préservation des ressources naturelles).

La participation des populations à la production et à la gestion de ces services face à des Etats dépassés par le boom démographique et désengagés, est donc une exigence qui renforce la décentralisation dans les villes. Doublée d'une exigence de récupération des coûts, la gestion des services urbains nécessite une gestion de proximité et un pouvoir plus proche des populations. Les collectivités locales sont maintenant porteuses de cette gestion d'ensemble des services aux populations et la décentralisation intervient dans ce cadre. Car les problématiques d'offres de services sont plus pressantes et urgentes à gérer en villes à cause de la forte démographie et de la densité qu'en zones rurales parfois moins denses. L'espace urbain apparaît alors comme le premier espace local institutionnel. Il sera complété, progressivement, par de nouveaux espaces qui s'articulent avec lui, en fonction des interactions commerciales et sociales entre les populations urbaines et rurales, ainsi que des migrations entre villes et campagnes.

#### **4.3.1.d La multiplication d'échelles spatiales et l'intercommunalité**

La première échelle de pouvoir est logiquement l'échelle locale, celle des niveaux de décentralisation. En effet, la décentralisation se traduit par l'émergence d'acteurs territoriaux avec plus ou moins de responsabilités pour mener des projets locaux et une politique d'aménagement plus pertinente tenant compte des niveaux infra. Le rôle des collectivités territoriales dans le développement de leur territoire est de plus en plus important et partagé avec l'Etat. Leur capacité à agir comme acteur du développement à la base est d'autant plus interrogée selon que ce soit le contexte de la mise en œuvre des politiques de décentralisation qui ne soit pas favorable ou que ce soit les moyens financiers, matériels et humains des collectivités locales qui sont insuffisants.

Dans la mesure où toutes les collectivités humaines doivent participer au développement, la décentralisation se présente comme un cadre de cohérence pour des initiatives, des actions et des politiques à appliquer à l'échelle du territoire (du local au national). La problématique de la politique territoriale est donc comment mettre en place ce cadre de cohérence et de concertation entre les différents acteurs du développement territorial. Il s'agit là également de la mise en place d'un système de gouvernance territoriale susceptible de favoriser l'émergence de projets communs par des mécanismes souples de concertation et de participation. L'échelle locale apparaît donc comme celle capable de mobiliser les acteurs et les ressources au niveau le plus bas en faveur du développement mais, il apparaît clairement que face aux morcellements (découpage) des territoires nationaux dans les différents pays, une échelle intercommunale va évidemment être proposée pour mieux organiser et coordonner les processus locaux. Au Burkina Faso par exemple, entre les deux niveaux de collectivités (plus de 300 communes et seulement 13 régions), le besoin de se doter d'un niveau intermédiaire se fait sentir. Au Mali entre les 700 communes, la quarantaine de cercles et les huit régions, le débat sur l'intercommunalité est aussi un débat qui pose la problématique d'échelle pertinente de territorialité.

L'intercommunalité apparaît alors comme une solution face aux faibles capacités des communes mais aussi pour mieux redéfinir les bases spatiales du développement en l'appuyant sur des espaces vécus. Elle paraît correspondre également aux espaces

périurbains inter reliés appelés espaces urbano-centrés qui correspondent aux espaces économiques délimités par les relations villes-campagnes comme le montre les études WALTPS et ECOLOC. L'intercommunalité se présente donc, comme une possibilité de création d'un cadre de dialogue et de mobilisation des différents acteurs économiques et politiques d'un espace local intégré aux fins de développement territorial au sein d'un même pays.

La décentralisation précédée par l'ère démocratique et l'intégration régionale constitue donc une nouveauté du siècle dernier qui donnera un contenu aux politiques territoriales. Une des principales leçons intéressantes dans notre analyse est que la marche de la décentralisation a mis en avant les possibilités et nécessités de coopération entre collectivités d'un même pays à travers l'intercommunalité mais aussi entre collectivités locales voisines appartenant à des pays frontaliers pour tenir compte des espaces communs, partagés et des relations entre unités territoriales.

L'émergence des intercommunalités pour faire face au morcellement des espaces de développement local a donc mis en avant l'efficacité des coopérations inter-collectivités et permet d'envisager la coopération transfrontalière sous un autre angle ; celui du développement commun d'espace transfrontalier. L'importance de cette coopération se révèle donc en termes d'articulation des niveaux territoriaux mettant en évidence les liens de proximité, les complémentarités spatiales et les économies d'échelles induites par la coopération et la mutualisation sur des échelles pertinentes plus larges que celle de la commune. Les nouvelles échelles intercommunales constituent aussi des échelons intermédiaires pouvant servir de cadre d'application de politiques d'aménagement du territoire plus cohérente face au morcellement du territoire en communes.

Les avantages d'une coopération inter collectivité pour le développement transfrontalier des territoires se présentent à travers l'existence de potentialités, de ressources mais aussi de contraintes de développement similaires et inter reliés qui nécessitent des stratégies de développement coordonnées et interscalaires. Il en est de même pour les acteurs qui ont les mêmes modes de vie socioculturels car le plus souvent faisant partie d'entités sociales, culturelles et familiales aux origines identiques. La coopération transfrontalière touche alors les domaines de la mutualisation des services, de l'exploitation commune de ressources, du partage de l'espace comme les espaces de transhumance et les espaces productifs agricoles, mais aussi des bassins de vie et d'activités économiques (bassins céréalier, cotonnier, fruitier, d'élevage et de pastoralisme etc, de commerce de céréales...) comme c'est le cas dans certaines zone transfrontalières identifiées comme zone pilotes (SKBo, Bassin du Karakoro, Katsina-Kano-Maradi (K2M), Sénégal méridionale, Malanville-Gaya ...<sup>72</sup>).

En termes d'échanges économiques, les enjeux qui se présentent donc sur les espaces transfrontaliers sont aussi bien des enjeux locaux qu'internationaux et concernent aussi bien les problématiques villes-campagnes que purement rurales. D'une certaine façon, ils permettent de faire un lien entre, d'une part, l'échelle locale, celle des collectivités de base et des relations limitrophes entre elles et celle des bassins de vie économique et d'autre part, l'échelle internationale, celle concernant la sous-région ouest africaine.

---

<sup>72</sup> L'ouvrage (Enda Diapol et Collectif, 2007) décrit certaines de ces dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest notamment celles de SKBo, de K2M et de Sénégal méridionale.

### 4.3.2 *Les espaces de périphéries nationales ou comment juguler la barrière frontalière ?*

L'échelle transfrontalière est résolument une échelle d'articulation de politiques locales, régionales et nationales. C. Alvergne (2008a, p. 142) décrit les espaces transfrontaliers comme de nouvelles échelles territoriales, constituant des espaces de légitimité de l'intégration car ils permettent l'expression des avantages comparatifs des Etats impliqués tout en facilitant les relations de proximité. L'intégration régionale permet de pallier des découpages figés et inadaptés à la vie des populations et aux nécessités de mobilité et de développement. Les espaces transfrontaliers permettent de dépasser ces déconstructions.

Les conclusions de A. Dubresson et J.P. Raison (2003, p. 175) sur l'influence des frontières coloniales vont dans le même sens d'une influence plutôt facteur de mutation des échanges marchands et des réseaux de négoce pré existants. Le raisonnement de ces auteurs se base sur une argumentation selon laquelle les limites des Etats actuels ne sont pas forcément issues des volontés de division des colonisateurs d'autant plus que cette volonté a, d'une certaine manière, été de constituer des ensembles régionaux communs viables comme l'AOF en ce qui concerne les colonies françaises. Les frontières actuelles ne seraient donc pas héritées inéluctablement de la colonisation. Les divisions internes n'étaient que des divisions de fonction administrative.

Mais admettons que ces frontières administratives ont préfiguré les frontières étatiques actuelles par le jeu de l'appropriation des élites africaines indépendantistes que les auteurs consentent dans l'ouvrage. On peut aussi noter que les indépendances ne sont pas une volonté des colonisateurs mais un résultat de diverses luttes menées par diverses élites aux points de vue non nécessairement concordant sur les politiques à appliquer. Le dessein colonisateur n'ayant pas été un dessein de préfiguration d'espaces de pouvoir appropriés par les habitants de ces espaces, il est difficile de conclure sur le rôle des frontières internes ayant (ou n'ayant pas) divisé des ethnies ou des aires culturelles pouvant constituer des espaces de pouvoirs futurs.

En conclusion, l'on peut s'accorder sur le fait que la multitude des aires culturelles, ethniques et des réseaux marchands et d'échanges ne pouvait pas constituer des espaces pré-étatiques. L'on peut s'accorder également sur le fait que, quelle que soit l'origine de ces limites d'espace de pouvoir et des frontières, les réseaux tissés par-delà les frontières actuelles, provoquent la naissance de complémentarités, suscitent de nouveaux circuits d'échanges et facilitent l'émergence de spécialisation de ces réseaux, de sorte que certaines périphéries frontalières actuelles, font figure de régions structurées précisément par les discontinuités politiques comme le concluent ces auteurs.

L'échelle transfrontalière devient aujourd'hui comme une nouvelle échelle de gouvernance et d'action publique. La notion de territoire transfrontalier prend tout son sens et son importance dans le domaine du développement car il permet facilement de coordonner les actions locales pour l'atteinte des objectifs d'intégration régionale. Pourtant, l'organisation administrative des pays en Afrique de l'Ouest a très peu tenu compte du continuum d'espaces et de relations qui existent entre deux ou trois Etats limitrophes.

Par conséquent, les politiques spatiales de développement pourraient se faire de manière différenciée en tenant compte des dynamiques territoriales, des acteurs locaux, des complémentarités et des articulations entre différentes échelles. Les principes du développement territorial s'inscrivent dans la mobilisation de toutes les ressources territoriales pour créer les conditions nécessaires à la production et à la répartition équitable des richesses. Cela implique aussi à une répartition équitable des infrastructures et des services sociaux sur l'ensemble du territoire.

Le cas des espaces situés aux périphéries des Etats pose justement le problème d'un important déficit en termes d'infrastructures et de services par rapport au reste du territoire national. Leurs situations périphériques avec des limites floues font qu'ils n'ont pas bénéficié prioritairement de actions d'aménagement des Etats plutôt inscrits dans des logiques centralisées. On s'occupe d'abord du centre, des capitales avant d'arriver sur les zones frontalières. Alors l'absence d'un véritable regard sur ces espace et la faible présence de l'Etat ont donné lieu à l'émergence de plusieurs manifestations de dynamiques locales transfrontalières auto gérées par les populations elles- mêmes.

Les travaux de J. Igué ont permis de noter que certains espaces aux périphéries nationales faisaient l'objet de dynamiques locales d'intégration comme la zone SKBo, la zone Malanville –Gaya et d'autres périphéries nationale entre des pays du Sahel et de la Côte, entre le Niger et le Nigéria ou encore entre le Bénin et le Nigéria. Dans les études conduites par le PDM<sup>73</sup> en 2006- 2007 et dans la suite des travaux Ecoloc, les villes moyennes de Bobo Dioulasso, Sikasso, Korhogo entre autres, sont présentées comme villes productives. Le potentiel des villes de 50 000 à 500 000 habitants, a été mis en valeur comme contribuant à renforcer un rôle de ville-pôle dans un espace plus grand comprenant les espaces ruraux proches. Cette notion de ville-pôle signifie pour les autorités locales, la nécessité de prendre en compte, dans la gestion de leur localité, tout un arrière-pays géographique qui, selon les cas, peut aller au-delà de 150 kilomètres à la ronde.

Les relations ville-campagne se structurent ainsi, à un premier niveau local entre la ville pôle et les espaces ruraux proches, en canalisant les différents flux qui émergent de cet hinterland, comme les flux de personnes (à travers l'exode et les différentes formes de migrations), de produits et d'argent (tant internes qu'externes). Le second niveau est déterminé par les relations entre cette ville et les autres villes. Par conséquent, un système spatial peut être défini dans lequel la ville tient un rôle moteur dans la structuration spatiale des échanges et des mobilités et donc des relations entre elle et les villages ainsi qu'entre elle et les autres villes.

Sur des espaces particuliers, comme des zones périurbaines à la périphérie d'Etats, en complément des échanges villes-campagnes qui donnent naissance aux pôles de croissance urbano-centrés, le commerce intra régional favorise la croissance urbaine et l'activité économique le long des frontières. Ce développement du commerce transfrontalier s'explique, outre par les solidarités ethniques de voisinage et les disparités des politiques nationales, par le fait qu'un nombre croissant de villes proches des frontières ont un hinterland d'approvisionnement en produits de base et en fourniture

---

<sup>73</sup> Impacts territoriaux des projets d'infrastructures du NEPAD, PDM, 2006

de services qui s'étend à cheval sur plusieurs pays (Cour in (Partenariat pour le Développement Municipal, 2003, p. 70)

Ainsi, des études faites sur les villes comme Bobo Dioulasso, Korgho et Sikasso, il ressort que hors de l'hinterland, Bobo-Dioulasso et Korgho avec tout leur arrière-pays, entretiennent d'autres liens de second niveau avec les grandes villes du Burkina-Faso et de la Côte d'Ivoire. Bobo-Dioulasso, deuxième ville du Burkina-Faso, joue le rôle de relais pour Ouagadougou dans sa fonction d'encadrement national. Dans ce rôle de relais, elle anime toute une série de relations avec plusieurs arrière-pays agricoles qui ne font pas partie de son hinterland. De même, Korgho développe des liens étroits avec Bouaké et Abidjan à partir d'un important flux d'hommes, de marchandises et d'animaux (avant la crise) qui proviennent de son arrière-pays. » (Partenariat pour le Développement Municipal et SOUGUE, 2008). Leurs zones périurbaines, en particulier, accueillent un maraîchage et une arboriculture de bas-fonds. Les cultures emblématiques de cette évolution liée au dynamisme urbain des trois villes et dont les surplus alimentent de plus en plus des flux sous régionaux sont la mangue, les agrumes et la pomme de terre. Ces productions ont progressivement supplanté la banane et l'ananas, du fait de leur plus grande résistance aux aléas climatiques (Enda Diapol et Collectif, 2007).

La notion de corridor est également présente principalement, entre les deux premières villes du Burkina (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) et, entre ces villes et les villes importantes des pays voisins (Sikasso et Korgho, voire Bamako et Abidjan). Sikasso et Bobo sont liées, aussi, par le corridor Côte –Sahel (hinterland) à la ville de Korgho, en direction du port d'Abidjan. Mais Sikasso et Bobo entretiennent plutôt des relations culturelles qui fondent une relation commerciale marquée par l'échange de produits agricoles produits dans la région. L'espace transfrontalier est également le carrefour de regroupements du bétail vers la côte ivoirienne. Deux principales filières agroalimentaires nourrissent particulièrement les échanges sur ce corridor Bobo-Sikasso-Korgho : la filière fruit et légumes et bétail- viande. Les deux villes (Bobo et Sikasso) étant les plus grands centres urbains de production et de commercialisation des produits issus de ces secteurs respectivement pour le Burkina Faso et pour le Mali et qui permettent d'alimenter les marchés ivoiriens. Quant à Sikasso, il ressort entre autres que la ville est bien au cœur d'une zone rurale constituée de semis de villages, de centres ruraux et semi urbains dont l'économie locale est favorable au développement d'une agriculture de type périurbain associée à l'élevage.

Tout ce développement autour des villes, des relations entre elles et entre les villes et les campagnes justifient l'idée de l'émergence d'une nouvelle échelle fonctionnelle de relations économiques, sociales et culturelles entre des espaces périphériques des Etats. La barrière frontalière est ainsi quelque part utilisée pour recréer d'autres types de liens entre des espaces marginaux. Des espaces jadis marginalisés par le fait qu'ils n'ont pas bénéficié depuis longtemps d'actions d'aménagement comme les villes centres capitales. Finalement, l'intérêt porté sur les dynamiques transfrontalières actuelles est aussi lié au fait que ces espaces et les acteurs de ces espaces ont su créer surpasser les effets de blocages des manques et des barrières frontalières qui existaient.

L'émergence de cette échelle transfrontalière, que nous pouvons considérer comme un processus de construction territoriale transfrontalière s'analyse donc dans un contexte marqué par deux tendances. Premièrement la réalité est que les pratiques et

représentations des populations frontalières vont dans le sens de la construction d'un espace commun dans lequel la frontière ne serait que symbole de représentation d'appartenance à une nationalité mais de division des interactions qui elles sont dans un système unique. En somme, les frontières seraient des lieux de suture au lieu d'être des barrières. Deuxièmement, la tendance institutionnelle est délimitons d'abord nos espaces de pouvoir avant de savoir comment les aménager et les protéger. Cette logique est clairement affichée sans pour autant que les acteurs nationaux ne s'empêchent de soutenir les dynamiques de coopération entre les populations frontalières.

La démarcation, délimitation est affichée en même temps que le soutien aux dynamiques de coopération transfrontalières. Mais, nous pouvons noter que si les opérations de délimitations, démarcations bénéficient de mobilisation de ressources humaines et financières importantes de la part des Etats, le soutien aux dynamiques de coopération transfrontalière ne bénéficie pas des mêmes soutiens. Pour illustrer, les commissions mixtes de bornages, les saisines de la Cour internationale de justice avec la mobilisation des avocats bénéficient d'une budgétisation nationale. Cependant, il n'existe pas encore de ligne budgétaire des Etats pour appuyer une quelconque initiative transfrontalière. Ces dernières bénéficient seulement d'appuis divers de la part des partenaires au développement et notamment étrangers. Confrontés à des difficultés d'ordre juridique et institutionnel, ils essaient de convaincre en retour les Etats et institutions régionales sur la nécessité de travailler à améliorer les cadres juridiques et institutionnels permettant le développement des projets transfrontaliers.

C'est donc, dans cette double confrontation, que le territoire transfrontalier est appelé à se construire. La base de ce processus de territorialisation est, quand même, l'existence d'espace fonctionnel à l'image des pays. L'invention de la notion de « pays frontière » s'inscrit dans ce cadre. Comment cette notion peut-elle bien poser les problématiques de l'émergence d'une territorialité transfrontalière qui dépasse les frontières institutionnelles alors que les logiques de fermeture ont toujours cours avec force ? C'est la principale question traitée dans la section suivante.

#### **4.3.3 Des pays aux territoires transfrontaliers : une nouvelle institution de la frontière autour du « pays frontière » ?**

Le dispositif de « pays frontière » peut-il servir à désigner les nouveaux territoires institutionnels transfrontaliers d'Afrique de l'Ouest ? Telle est la question que tout chercheur peut se poser au regard de la forte croissance de l'intérêt porté sur les espaces transfrontaliers et les dynamiques locales de ces espaces. Ce concept a été inventé notamment dans un contexte politique pour promouvoir la coopération transfrontalière et l'intégration de proximité en se basant sur les initiatives et relations existantes entre les populations voisines. Pour bien analyser ses implications sur la construction territoriale transfrontalière, il faut revenir aux mots utilisés et à leur signification en aménagement du territoire.

Selon le dictionnaire de géographie (Lévy et Lussault (dir.), 2003, p. 696-697) « pays » signifie dans un premier temps en langue française « territoire borné, limité par une frontière ». Mais, il faut considérer que l'avènement des pays comme étant des espaces de projets d'aménagement et de développement territorial nés à partir de volontés



d'acteurs locaux de se mettre ensemble et de porter un projet commun de territoire sur une base intercommunale est née en France grâce à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995 dite loi Pasqua. Cette loi est renforcée par la loi Voynet de juin 1999 (LOADDT).

*« Provenant de la notion ancienne de "pays" géographique (appartenance sociale à un lieu, une vallée, une culture...), ces unités territoriales sont officialisées en 1995 [...] afin de créer et promouvoir un développement global et durable du territoire concerné et de favoriser les relations entre pôles urbains et arrière-pays rural. Ils résultent d'une démarche ascendante et volontariste des acteurs locaux souhaitant s'unir autour d'un périmètre pertinent (bassin de vie) afin de dynamiser le territoire par de nombreux projets (emploi, santé, qualité de vie, tourisme, habitat, patrimoine, aménagement du territoire, environnement...) »<sup>74</sup>.*

La naissance de ces nouveaux territoires de projets, en France, montre l'excellente capacité pour les acteurs de se mobiliser autour de projets communs dans des démarches aussi bien innovantes qu'incitatives. Ces pays désignent de nouveaux territoires qui se formeraient à partir d'une volonté des populations locales et sur la base d'un projet territorial dans des espaces à priori vécus. L'analyse de cette nouvelle dynamique territoriale française, 10 ans plus tard, (Taulelle, 2010) va montrer que la logique de départ souple et évolutive va se rigidifier autour des frontières arrêtées comme pour devenir réellement des pays. F. Taulelle montre aussi qu'à contrario, la création des pays a favorisé plusieurs innovations territoriales en matière de politiques publiques.

On retiendra quelques idées intéressantes ayant soutenu la création des pays comme la volonté de dépasser les limites administratives c'est à dire des frontières institutionnelles figées ; la promotion du développement local par les acteurs locaux eux-mêmes à partir de communautés constituées sur des échelles supra locales ou sur une base de bassins économiques (bassins d'emplois, de vie, etc) ; l'articulation entre les pôles urbains et ruraux. Les pays s'inscrivaient donc dans une démarche de dépassement des frontières pour permettre des innovations et notamment favoriser des collaborations diverses sur différentes échelles. Il suffit qu'il y ait un projet de territoire qui fédère des acteurs pour que naisse cette articulation des échelles.

En s'inspirant de ces bonnes conceptions ayant servi à la mise en place des pays l'appellation de « pays - frontière » voulait certainement s'inscrire dans cette voie de renouvellement des politiques publiques notamment en faisant appel pour une fois à une vraie démarche territoriale de développement. Ainsi les enjeux partagés sont l'identité sociale et culturelle des peuples frontaliers, la volonté de dépasser la frontière étatique qui s'avère être, comme les pays français, désuète et non adaptée à la promotion des bassins de vie et des bassins économiques transfrontaliers. L'expression « *où vivent des populations liées par des rapports socioculturels intenses* » résume bien ce lien entre les peuples qui se caractérise par les rapports socio culturels et qui peuvent servir à définir et identifier le bassin de vie. Cependant dans cette définition, la notion de bassin d'emploi est moins présente. Les influences et relations villes campagnes sont également absentes. Pourtant ce sont des enjeux de bases aux échanges commerciaux dans les espaces transfrontaliers.

<sup>74</sup>Source : wikipedia : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Pays\\_\(aménagement\\_du\\_territoire\)#Objectif\\_de\\_la\\_cr%C3%A9ation\\_des\\_pays](http://fr.wikipedia.org/wiki/Pays_(aménagement_du_territoire)#Objectif_de_la_cr%C3%A9ation_des_pays) consulté le 22/09/2014

Vu de cette manière, les pays frontières comportent en eux une complexité voire une contradiction. En réalité c'est la frontière qui est source d'articulation entre les villes frontalières et les campagnes environnantes. C'est la frontière qui renforce les liens économiques notamment grâce à la vitalité des marchés frontaliers profitant des différentiels de prix et des gradients d'échange. « Pays frontière » doit pouvoir désigner cet ensemble d'enjeux qui fonde l'identité du territoire transfrontalier. Le projet territorial ici n'est viable que s'il se fonde sur la présence de la frontière et sur l'articulation qu'elle crée entre les espaces frontaliers. Alors que l'ambition des pays est d'aller au delà des limites internes pour créer une dynamique d'ensemble souple et évolutive, les « pays frontières » ne peuvent fonctionner que s'ils tirent réellement profit des effets économiques de la frontière qui définissent leur identité et les transforment en bassins économiques qui soutiennent les rapports socio culturels intenses.

La complexité ressort sur le fait que ce concept ambitionne de dépasser les frontières pour créer des espaces homogènes, des espaces de projet et de coopération entre acteurs alors même que l'identité et la viabilité de ces espaces reposent sur l'objet frontière. Il faut tenir compte alors des doubles rôles joués par la frontière pour renforcer ce concept de pays. Il s'agit du rôle de la frontière comme nœud de connexion et non comme limite. La frontière souhaitée dans les dynamiques transfrontalières, est un espace de passage, un espace qui maintient le fonctionnement des espaces voisins dans leur dualité, leurs différences et complémentarités sans être fermés l'un à l'autre. La libre circulation devrait donc être encouragée dans ce sens.

C'est ainsi que les « pays frontières » qui vont émerger seront des espaces transfrontaliers qui remplissent cette logique de proximité de liens étroits et de passage sans que la frontière ne constitue véritablement une limite limitative aux mouvements, mais que sa présence serve juste à maintenir la complémentarité entre les périphéries nationales. Il en est ainsi des espaces transfrontaliers sur lesquels le rôle de limite est trop fort notamment lorsque les contrôles sont intenses, lorsque la circulation des marchandises est très difficile, on voit bien que le concept de « pays frontières » est difficilement applicable et sur ces espaces et qu'il est difficile de montrer la naissance de processus de territorialisation.

Par exemple dans certains espaces frontaliers entre le Bénin et le Nigéria, les dynamiques transfrontalières sont fortement marquées par les trafics frauduleux même si les relations socio culturelles sont intenses. On voit d'abord que la coopération transfrontalière encouragée dans ces espaces est basée sur la maîtrise du contrôle des frontières et la limitation de ces trafics illicites. On voit aussi que sur ces types d'espaces où plusieurs facteurs et limites institutionnels existent telles que la différence de monnaie (Naira nigérian et Franc CFA, Cedi ghanéen et Franc CFA) de culture (anglo saxonne et francophone), les différences de niveaux de développement entre les pays se ressentent avec ampleur dans ces espaces donnant lieu parfois à deux espaces frontaliers juxtaposés divisés par une frontière. La frontière ici est en plus une frontière économique (différentiels de niveau d'équipement, de développement), monétaire, culturelle (administrativement). Là, se développent souvent, de chaque côté de la frontière, des marchés spécifiques qui s'alimentent les uns avec les autres à cause des échanges import-export de produits spécifiques.

C'est le cas des frontières entre le Nigéria et le Bénin, entre le Nigéria et le Niger, où ces pays francophones moins équipés industriellement exportent énormément de produits agricoles et pastoraux vers le Nigéria et en retour importent des produits manufacturiers fabriqués ou montés au Nigéria. C'est également le cas entre les frontières du Burkina Faso et du Ghana. Sur ces espaces, les rapports socio culturels sont intenses, mais ceux-ci ne donnent pas inexorablement lieu à des politiques publiques tendant à en faire des pays frontières.

## Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, nous avons présenté deux situations qui s'affrontent dans les déterminants du processus de construction territoriale dans les espaces transfrontaliers. Les pratiques des acteurs locaux frontaliers, ainsi que leurs représentations de leur espace commun, montrent des flux, des mobilités, des coopérations entre acteurs, au delà des frontières.

Nous avons montré que, l'espace transfrontalier fonctionne de manière ouverte. Quand on y vit, quand on observe ce qui s'y passe, quand on discute avec les acteurs, la frontière est présente, mais sa présence est intéressante dans la mesure où elle nous permet de nous ouvrir, de bouger, d'aller voir ailleurs, de travailler avec elle en faisant soit de la contrebande soit du commerce formel légal. Dans certains espaces comme au Sahel, elle est totalement ouverte et traversée quotidiennement. Dans cet espace par exemple, les pratiques, les ressources pastorales et les infrastructures de commerce comme les marchés à bétail se complètent dans des circuits de commerce transfrontaliers de telle sorte que l'espace est pratiqué dans sa totalité en faisant fi d'une barrière frontalière. L'espace fonctionne donc dans une relation de complémentarité, de juxtaposition et de liens étroits à travers des réseaux d'acteurs commerciaux et d'éleveurs et des relations culturelles entre les populations. Cet aspect de fonctionnalité d'un espace est nécessairement un élément clé de l'analyse de la construction territoriale, d'autant plus qu'il fait place aux acteurs et à leur espace. Mais la construction territoriale ne peut être accomplie et aboutie si les logiques fonctionnelles ne s'accompagnent pas de dynamiques institutionnelles.

Dans l'échelle des Etats, nous avons montré que les dynamiques institutionnelles à contrario, et dans un contexte actuel marqué par des problématiques de sécurité, tendant à renforcer le rôle des frontières. Les politiques nationales frontalières sont d'abord des politiques de délimitation et de démarcations avant d'être des politiques de gestion des espaces frontaliers et de développement transfrontalier. Malgré des incitations régionales de l'UEMOA, de la CEDEAO, de l'Union Africaine pour encourager des dynamiques transversales, les Etats ferment les espaces nationaux à partir d'une présence plus forte des services de contrôle et de sécurité sur les frontières. Les libertés de circulation pourtant promues par les institutions régionales s'en trouvent réduites. Autrement dit, les règles ne sont simplement pas respectées simplement par les agents véreux (douaniers, policiers, gendarmeries) aux frontières avec l'incapacité totale des Etats d'améliorer la situation.

Au vu des analyses sur le rôle de la frontière dans la structuration de l'espace, tout compte fait, nous pouvons affirmer que les divers types de relations qui se tissent, de part et d'autre des frontières, et les mobilités sous-jacentes, permettent de joindre des espaces frontaliers urbains et ruraux pour former un espace commun transfrontalier. Son appropriation et son aménagement reposent sur des jeux d'acteurs locaux et institutionnels qui soutiennent un projet territorial transfrontalier.

Dans ce contexte où les politiques institutionnelles n'incitent pas nécessairement à une ouverture de l'espace et à des espaces vécus transfrontaliers, nous avons analysé dans quelle mesure une émergence de territoire transfrontalier est-elle possible. L'échelle transfrontalière devient en fait une échelle territoriale d'analyse et une entrée qui permet de traiter des processus en cours de fabrication de territoires transfrontaliers. Cette

fabrique est ainsi étudiée en tenant compte des enjeux de multiplication de petites échelles de décentralisation mais aussi des réflexions en cours sur un possible dépassement de ces frontières institutionnelles spatiales par le concept de pays. L'analyse faite ainsi que les pays est intéressante dans la mesure où elle inspire la transversalité, l'idée de projet de territoire autour duquel des acteurs se fédèrent pour créer de la dynamique spatiale. Si les pays sont accompagnés par des politiques institutionnelles ils peuvent bien donner lieu à des territoires émergents. C'est ainsi que le concept de pays frontière est aussi analysé pour voir s'il permet de tenir compte de ces dynamiques de fonctionnalité tout en ayant des limites.

La conclusion est que le pays frontière est certainement un premier point positif dans la construction territoriale transfrontalière. Le « pays frontière » ne peut être opérationnel qu'il s'il permet de tenir compte en même temps de l'existence des frontières comme élément central du territoire et de l'existence de dynamiques transcendant cette frontière. Il est difficile aujourd'hui d'envisager le pays frontière comme un territoire où la frontière n'existerait pas. La frontière fait partie du pays frontière. C'est autour d'elle que le projet de territoire peut se créer et fédérer des acteurs divers qui font partie aussi d'autres logiques nationales propres à eux.

### Conclusion de la deuxième partie

Les éléments, qui permettent d'identifier l'existence d'un processus de territorialisation sur ces espaces transfrontaliers, ont été explicités. D'abord, le premier constat est que sur ces espaces transfrontaliers ouest africains, les différentes relations historiques et contemporaines entretenues entre les acteurs locaux définissent des espaces communs qui transcendent les frontières. Les modalités d'appropriation et d'exploitation économique et socio-culturelle de cet espace autour de la frontière permettent de voir les limites des politiques institutionnelles nationales et régionales, alors que ce sont elles qui participent à l'aboutissement des processus de territorialisation transfrontalière. Ensuite, cette territorialisation s'accompagne d'une urbanisation transfrontalière marginale posant d'énormes défis d'aménagement et de développement territorial. L'ensemble de ces manifestations et représentations spatiales communes de part et d'autre de la frontière montrent un système territorial organisé autour de la frontière et des axes régionaux de transport, dans lequel la ville apparaît comme un nouvel objet de centralité et de polarité. Ces territoires deviennent par conséquent le lieu de croisement entre un processus social des acteurs locaux et des processus institutionnels des acteurs publics politiques. Ils présentent de ce fait de forts potentiels comme nouveaux territoires de développement, capables de faire croiser efficacement les innovations locales et les politiques publiques.

En ce qui concerne le renforcement des relations transfrontalières, du fait de la ville, il a été mis en évidence l'existence d'un processus d'appropriation spatiale inscrit dans une logique historique du peuplement de l'espace et exploitant les potentialités et ressources productives actuelles. Ainsi la ville est également un construit collectif. La dynamique urbaine et les relations socio culturelles, économiques et politiques entre acteurs s'auto alimentent. Les relations entre acteurs transfrontaliers ainsi que les dynamiques de mobilité, de circulation et les réseaux commerciaux permettent de décrire un espace progressivement approprié par un groupe social donné. La territorialité transfrontalière se définit à travers les dynamiques locales mais aussi en croisement avec les logiques institutionnelles. Dans une certaine mesure, les dynamiques d'acteurs historiquement ancrées dans l'espace et l'attractivité de l'espace imposent aux acteurs politiques une nécessité de politiques d'aménagement.

La présence de ressources productives agricoles comme le bassin du fleuve Niger (pour la production de riz par exemple), les possibilités de développement d'une arboriculture dont les cours des produits augmentent (l'anacarde par exemple), ou encore les produits d'élevage (viande bovine et laits) combinée à l'existence de marchés ouverts sur le monde (marché de Malanville, de Bobo, de Sikasso), exercent une forte attractivité de l'espace sur une population à dominante agricole et des investisseurs du domaine. La croissance démographique de ces espaces s'explique, aussi bien par une croissance naturelle, que par un effet de retour de populations de villes vers leurs régions d'origine pour y investir, mais aussi, par l'existence de plus en plus croissante de possibilités d'emploi dans divers domaines de commerce et du tertiaire, du fait du développement des villes. C'est la confirmation de l'idée que le territoire est un système aux limites auto-construites et, dès lors, fluctuantes en fonction du processus d'appropriation des acteurs.

L'intérêt de cette partie a été de montrer comment la notion de territoire peut s'enraciner dans le vécu et les représentations des populations ouest africaines. Ces

représentations s'inscrivent dans un processus d'appropriation et d'exploitation des ressources économiques, culturelles et spatiales du territoire et déterminent par conséquent une territorialisation. La construction territoriale se fait donc sur la base des dynamiques d'acteurs et des coordinations locales. Ce sont ces éléments qui permettent de favoriser un renouvellement des politiques territoriales. Ils apportent par conséquent des faits nouveaux dans le débat scientifique sur l'émergence de nouvelles territorialités à partir de mécanismes locaux transfrontaliers sur des espaces complexes aux limites floues. Pourtant, les politiques de développement territorial, actuellement menées au sein des collectivités, ne semblent pas considérer le préalable de l'identification et de l'exploitation des ressources territoriales et de renforcement des dynamiques d'acteurs, ainsi que les mécanismes de coordinations locales, pouvant conduire à une gouvernance renouvelée du territoire et à son développement. Elles restent cloisonnées au sein des échelles institutionnelles créées.

La prise en compte de ces espaces fonctionnels, des ressources partagées, des dynamiques d'acteurs faisant vivre ces espaces peut participer à la construction de territoires émergents urbains et transfrontaliers. La particularité de ces nouveaux territoires serait la capacité d'articuler par un quelconque effet d'intermédiarité, aussi bien l'urbain et le rural que les espaces frontaliers fonctionnant sur une logique de dépassement de la frontière. La frontière jouerait dans ce système un rôle d'interface et d'articulation de ces dimensions locales, nationales et régionales. Ceci pose de grands défis pour l'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest. C'est l'objet de la troisième partie.

**TROISIEME PARTIE  
TERRITOIRES URBAINS  
TRANSFRONTALIERS ET DEFIS  
DE L'AMENAGEMENT**





## **5 CHAPITRE 5**

### **LES TERRITOIRES URBAINS TRANSFRONTALIERS : COMPLEXITE DU SYSTEME ET ENJEUX D'AMENAGEMENT**

Les territoires transfrontaliers ne sont pas des territoires institutionnels classiques résultant d'un processus de découpages administratifs politico institutionnels comme on a pu le constater dans les différents Etats. Ils résultent de nouvelles relations engagées par les acteurs locaux se basant sur un certain nombre de pratiques, de représentations et de projets. En théorie, le processus de territorialisation aboutit lorsque ces pratiques spatiales transfrontalières et les représentations des acteurs sont encouragées et soutenues à travers des projets de territoire institutionnalisés. Si ces relations engagées entre les acteurs locaux pour qui l'identité se crée et se renforce à partir de l'objet frontière et de la dynamique d'urbanisation sont portées par les collectivités territoriales voisines, la territorialisation peut alors devenir un processus réel. Elle peut donc entraîner la création d'une unité territoriale sur la base des dynamiques communes entre les populations et entre les collectivités sur une exploitation d'une ressource spatiale transfrontalière.

Le potentiel de relations transfrontalières et ses pratiques entre les acteurs et les collectivités sont par conséquent fondamentaux dans la construction du territoire. Ce sont ces liens qui sont sources d'innovations et qui vont soutenir le projet de territoire transfrontalier. L'innovation dans la construction territoriale provient alors des enjeux transfrontaliers auxquels les espaces transfrontaliers et leurs populations vont être confrontés. Ces enjeux pour la plupart conditionnent le besoin et la nécessité des projets de coopération transfrontalière qui soutiennent les processus territoriaux. Dans la pratique, l'identification de ces processus conjoints transfrontaliers tendant à se présenter sous la forme d'une territorialité transfrontalière est complexe. Car la territorialité implique des relations informelles, formelles et une institutionnalisation de notions de bassins de vie.

Ainsi dans ce chapitre, nous aborderons les questions essentielles qui conditionnent la création des territoires transfrontaliers. D'abord, il s'agit des enjeux qui déterminent les bases du processus territorial transfrontalier. En d'autres termes comment la création territoriale transfrontalière peut se faire dans un processus complexe de relations entre acteurs locaux, entre institutions nationales, locales et régionales. Ensuite il sera question de la multiplicité des acteurs et de la problématique de la cohérence et de la coordination des actions dans un cadre transfrontalier. D'où, enfin, la question de l'articulation des échelles spatiales, des systèmes institutionnels dans les espaces transfrontaliers. En termes d'aménagement, ce sont des principes qui sont plus compliqués à mettre en œuvre. Ils soulèvent d'autres questionnements que nous analyserons dans ce chapitre comme étant des défis aux acteurs de l'aménagement.

## 5.1 Le système territorial urbain transfrontalier

La différence entre espace et territoire se situe sur le rôle de l'acteur et son action sur l'espace. Le territoire est généré à partir de l'espace et il est le résultat d'une action conduite par un acteur réalisant un programme. L'acteur s'approprie ainsi l'espace concrètement par son action d'aménagement ou d'exploitation et abstraitement par ses représentations. De cette définition du territoire par rapport à l'espace, utilisée par C. Raffestin (1980, p. 129-130), on fait ressortir un système territorial qui se construit dans l'espace géographique par l'acteur (à travers ses actions, son projet et ses représentations) et les relations produites entre lui et son espace. Le système de pouvoir se manifeste par les interactions entre l'acteur et son espace. Selon cet auteur, « *le territoire est une production de l'espace. Or la production par toutes les relations qu'elle met en jeu s'inscrit dans un champ de pouvoir* ».

Nous utilisons cette analyse pour pouvoir décrire le système territorial transfrontalier. En effet, les éléments du système territorial mentionnés par ce géographe nous ramènent exactement aux éléments d'analyse observés sur nos espaces transfrontaliers à savoir la partition de l'espace, l'implantation des nœuds et la construction de réseaux qu'il appelle « *l'essentiel visible des pratiques spatiales* ». Les mailles, les nœuds et les réseaux font partie des éléments du système territorial et constituent trois sous-ensembles structurels qui sous-tendent la pratique spatiale. Le tableau suivant de permet d'analyser la production territoriale.

Tableau 8 : Le système territorial

		Systèmes de visées et d'actions. Connaissances et pratiques			
		<i>Economiques</i>	<i>Politiques</i>	<i>Sociaux</i>	<i>Culturels</i>
Eléments de l'espace	<i>Surfaces</i>	Maillages	Ibid.	Ibid.	Ibid.
	<i>Points</i>	Nœuds	Ibid.	Ibid.	Ibid.
	<i>Lignes</i>	Réseaux	Ibid.	Ibid.	Ibid.

Source : Raffestin et al., 1980 ; 137

### 5.1.1 Les mutations frontalières et les espaces transfrontaliers

Elle pose d'énormes enjeux liés à la construction des Etats nations modernes du XIX<sup>ème</sup> siècle aux limites floues héritées pour la plupart de la colonisation. Ces frontières ont précédé les Etats modernes actuels qui eux-mêmes ont précédé les nations qu'ils contiennent (Pourtier, 2010 ; 2012). Plusieurs d'entre elles ne sont pas complètement clarifiées. D'autres ont fait l'objet de guerre (Mali- Burkina ; Nigéria- Cameroun) ou de différentes formes de revendications (Burkina-Bénin ; Burkina- Niger ; Ghana- Côte d'Ivoire) les mettant en question.

Les enjeux liés à la construction de ces Etats, aux mutations géographiques et économiques ont été décrits et analysés par plusieurs auteurs qu'il convient de rappeler et de resituer. Les travaux conduits par plusieurs auteurs tels que A. Dubresson (1994 ; 1998), R. Pourtier (2010 ; 2012), entre autres, sont illustratifs des études sur les problématiques de création et de construction des nouveaux Etats post indépendances de l'Afrique de l'Ouest. Les premières difficultés qui se sont posées ont été la gestion de peuplements issus de groupes sociaux ethniques différents pouvant construire une nation et la gestion de la forte croissance démographique et urbaine. Ces auteurs, avec une référence au monde moderne occidental ont montré les difficultés des Etats néo-patrimoniaux à s'émanciper des anciennes puissances coloniales et trouver des outils adaptés pour construire des espaces de développement tenant compte de ces peuplements diversifiés. On retrouve encore dans plusieurs Etats actuels des clivages nord-sud s'étalant dans les sphères politiques quant ceux-ci ne débouchent pas sur des conflits (par exemple au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali). Les conséquences de ces fractures sociétales sont les difficultés de constructions des nations africaines sur l'espace des Etats actuels.

Certains auteurs soulignent que l'innovation viendrait des populations elles-mêmes qui ont, jusque-là, trouvé des formes de gestion de l'incertitude. Les frontières sont ainsi analysées à travers leurs conséquences sur les découpages nationaux et sur les coupures opérées dans les dynamiques économiques et les échanges régionaux. D'autres auteurs, notamment africains comme J. Igué (1995 ; 2006 ; 2008 ; 2010 ; 2010), ont mis en avant les difficultés de constructions étatiques liées à la colonisation qui a divisé des peuplements historiques et a favorisé d'une certaine manière des initiatives transfrontalières, voire des tentatives de territorialisation transfrontalière aux « périphéries nationales ». Ces tentatives sont par exemple les recreations des liens historiques sur des espaces échappant au contrôle des pouvoirs étatiques établis. De ce fait, J. Igué propose une approche anthropologique du concept de territoire à mettre au centre des préoccupations institutionnelles et de développement. Cette approche privilégie ce qu'il appelle les « espaces de développement ou de co-développement » parmi lesquels certains espaces transfrontaliers font figure d'exemples réussis de constructions sociales que certains auteurs désignent comme « un bon usage » de la partition coloniale (Foucher, 2014).

Dans ces espaces, la présence de la frontière et de la ville est un facteur qui déterminent les flux, les mobilités et interactions entre les populations et leurs espaces vécus. La frontière permet d'analyser les limites géographiques des pouvoirs institutionnels. Elle est l'objet aussi d'un ensemble de représentations sociales des acteurs vivant à sa proximité. Ces représentations portent aussi bien sur l'espace que sur la frontière et la notion d'appartenance à l'espace délimité par ces frontières. La ville met en évidence le processus de construit social au niveau local dans une dynamique d'urbanisation. La force de cette urbanisation entraîne plusieurs évolutions sociales et spatiales qui posent des questions sur l'organisation de l'espace et le rôle des limites. Il apparaît dans ces conditions une question centrale, comment analyser les interactions, les liens sociaux, économiques et politiques créés, renforcés, ou au contraire disloqués par la présence de frontières et de villes frontalières ? C'est à partir de là qu'il sera possible de comprendre le processus de territorialisation dans ces espaces car celui-ci implique un rapprochement entre constructions sociales locales et constructions institutionnelles

étatiques dans un environnement en mouvement. Dans ces espaces, divers types d'acteurs publics et privés, formels et informels, s'y confrontent suivant différentes logiques se déroulant à plusieurs échelles, à cause de la présence de la frontière. C'est la possibilité d'analyser ces multiples croisements de logiques et d'échelles qu'offrent les outils d'analyse du processus territorial par la ville et la frontière.

Plusieurs autres sources décrivent aussi des transformations actuelles socio spatiales. Ils mettent en avant le rôle des acteurs locaux dans une dynamique informelle et celui des organisations locales faces aux institutions. Les dynamiques transfrontalières font parties de celles-là. On peut citer entre autres, les travaux de J. Igué, l'ouvrage sur les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest (Enda Diapol et Collectif, 2007) et quelques géographes contemporains ayant récemment conduits des travaux sur ce sujet tels que A. Diop (2008a ; 2008b), D. Retailé (1993) et O. Walther (2007b ; 2012). Leurs travaux mettent en lumière l'importance des dynamiques qui s'opèrent dans les espaces transfrontaliers et qui peuvent être analysés sous plusieurs angles : adaptation des populations aux partitions coloniales, gestion de l'incertitude, mobilité transsaharienne ou encore mobilité de l'espace. On peut aussi citer M. Foucher (1987 ; 2010 ; 2012), dont les travaux montrent les divers enjeux des frontières africaines. Ces enjeux sont partagés entre une bonne appropriation frontalière de la part des Etats et des populations, à travers le principe d'intangibilité de l'Union Africaine d'un côté, les vellétés de scission ou d'indépendances de certaines régions de l'autre côté.

### *5.1.2 Le maillage : échelle spatiale et limites du territoire transfrontalier*

Dans les espaces transfrontaliers étudiés, le système territorial est particulier. En effet, alors que dans la présentation de C. Raffestin, maillage implique la notion de limite, parler de territoire c'est faire référence à une limite qui, même si elle n'est pas tracée, exprime la relation qu'entretient un groupe avec une portion d'espace. Dans notre situation d'analyse, la notion de limite prend diverses formes. Elle s'exprime plutôt à travers son franchissement. Les acteurs des espaces frontaliers maillent leur espace à partir de lieux spécifiques et fonctionnels qui ont du sens pour eux quelque soit la distance à laquelle ces lieux se situent. Ces lieux se situent sur des territoires institutionnels différents c'est à dire les territoires étatiques. L'espace est maillé par des vides qui sont des passages, des transits vers d'autres nœuds. Le territoire transfrontalier exprime le franchissement des limites et, par ailleurs, n'est pas limité pour les acteurs dans leurs représentations. Ce territoire se définit justement au delà de la limite institutionnelle. La relation qu'entretiennent les groupes sociaux en présence avec leur espace est une relation d'utilité fonctionnelle et d'exploitation économique, sociale et culturelle. Les acteurs frontaliers ne se définissent pas en fonction d'une limite spatiale mais se définissent et se représentent en fonction de l'utilisation de cette limite, en fonction du franchissement que cette limite offre comme possibilité et par conséquent en fonction de l'ouverture sur d'autres espaces.

Le maillage définit également l'absence d'échelle pertinente prédéfinie pour caractériser le territoire transfrontalier. Par exemple, l'élaboration des politiques nationales frontalières (la Politique Nationale de développement des espaces frontaliers

au Bénin et la stratégie nationale des frontières du Burkina Faso<sup>75</sup>) a donné lieu à une interrogation sur la délimitation de l'espace frontalier et la définition de son échelle. Il est à noter que dans la pratique cet espace est multi scalaire aussi bien du point de vue des populations locales, de leurs pratiques de la frontière que des acteurs institutionnels. Finalement pour définir l'espace sur lequel ces politiques nationales s'appliquent, il a été convenu de définir l'espace frontalier à partir des localités frontalières ou des collectivités territoriales frontalières. Les lieux, les acteurs territoriaux en présence et les interactions sociales et spatiales, prennent donc une importance capitale.

Dans cet exercice, nous avons eu recours premièrement au découpage territorial pour prendre d'abord la première échelle de proximité, celles des communes qui contiennent l'élu local et qui permettent d'atteindre l'acteur territorial le plus proche. Ensuite, on se rend bien compte que cette échelle n'englobe pas toutes les problématiques notamment les relations villes-campagnes du moment où certaines villes importantes et polarisantes de par les interactions spatiales ne se situent pas dans ces communes frontalières mais plus loin. Tenant compte des fonctions administratives de la ville africaine, on s'est retrouvé par exemple au Burkina Faso à considérer d'abord les chefs-lieux de provinces frontalières dont certains remplissent des fonctions de villes frontalières. L'échelle s'est alors élargie aux provinces frontalières voire aux régions frontalières dont les chefs-lieux sont aussi des villes d'un niveau hiérarchique plus élevé. Finalement, à la fin des documents nationaux, un lexique est élaboré pour définir l'espace d'application de ces politiques et la notion d'espace frontalier, transfrontalier, de localité frontalière, de ville frontalière etc. Ainsi par nature, il est difficile de limiter strictement l'espace transfrontalier du fait que les éléments qui lient cet espace, les éléments de fonctionnement du territoire telles que les mobilités des personnes et des animaux (transhumance du bétail), les mobilités commerciales pour la fréquentation des marchés frontaliers ruraux et urbains, les relations socio culturelles et ethniques entre autres, sont illimités. D'un point de vue stricto sensu, il est difficile de limiter l'espace transfrontalier. C'est un espace de réseaux que nous pouvons découper sur différentes échelles correspondant à des échelles "visibles" ou institutionnelles connues.

Cette réalité est tellement présente que délimiter l'espace d'étude pour analyser le territoire transfrontalier est difficile au risque de délimiter une irréalité. Le territoire transfrontalier est par nature ouvert, d'où la complexité pour les politiques publiques de s'en accommoder. Le maillage ne sert donc purement qu'à l'exercice d'un pouvoir. Son rôle et sa force de détermination du territoire sont discutables notamment en contexte transfrontalier, où les dynamiques sont par nature anti limites. Elles servent surtout à encadrer des espaces plus petits dans des échelles plus larges dont les limites changent. Les mailles du système sont donc bien évidemment mouvantes, et différentes selon que ce sont des mailles économiques, ou socio culturelles. Entre Sikasso et Bobo Dioulasso en passant par Hèrèmakono Koloko et Orodara, nous avons affaire à un maillage plutôt économique qui se détermine par la dynamique du commerce transfrontalier local entre Koloko et Hèrèmakono et plus grand entre Sikasso, Bobo Dioulasso qui inclurait Banfora, et Korhogo. Ce sont des principales villes qui déterminent des lieux de marchés centraux et qui reçoivent des commerçants parcourant cet espace transfrontalier en échangeant principalement les produits agricoles et semi manufacturiers. Le maillage

---

<sup>75</sup> Nous avons participé à l'élaboration de ces politiques publiques.

spatial résultant donc de l'étendue de cet espace transfrontalier commercial est caractérisé par des villages et de petites localités inter reliées. Mais, il repose sur l'aire culturelle sénoufo qui permet justement à des commerçants de se rencontrer, de dialoguer et d'entretenir leurs réseaux et relations de clientèles. Coursiers, distributeurs détaillants et grossistes ainsi que acheteurs font partie donc d'une chaîne relationnelle entretenue par plusieurs réseaux de connaissances et de rapports sociaux et sont implantés sur un espace ouvert à partir de la frontière.

Dans ce contexte, le nœud et les relations ont donc du sens dans les pratiques spatiales et les représentations. La frontière devient l'élément pertinent d'analyse autour duquel s'organisent les autres.

### 5.1.3 Les nœuds du système : la frontière et les lieux

Différents systèmes de représentation de la frontière dans l'espace peuvent être mis en évidence à partir des représentations des acteurs et de leurs vécus de la frontière. Les relations à la frontière se présentent selon une complexité évidente aussi bien du fait des logiques institutionnelles mal appliquées ou incomprises par les populations ou encore du fait du refus de se voir imposer une barrière dans leurs mouvements de circulations. Elles définissent aussi un lieu d'intenses interactions qui font que la frontière devient le point nodal de tout ce système.

#### 5.1.3.a La complexité des relations des populations à la frontière

Parler de la frontière telle que nous l'avons entendu sur le terrain, et conceptualiser la spécificité transfrontalière rejoint une complexité définie par M.C. Fourny (Baudin et Bonnin (dir.), 2009, p. 152) où les interrogations conceptuelles auxquelles la fin d'une limite linéaire et continue donne lieu, permettent de revisiter le cadre d'analyse sur les territorialités. La complexité de l'analyse se résume dans cette affirmation de l'auteur : « *la frontière en tant que lieu de contrôle et de la protection de l'identité nationale se déplace, elle prend les formes réticulaires et discrètes des nœuds de réseaux... Du point de vue du territoire, les fonctions identitaires, de contrôle et de marquage, des limites de la souveraineté que revêtait la frontière sont dissociées* ». Cette complexité du territoire transfrontalier s'explique aussi par le peuplement des espaces de la frontière et la nature de l'objet frontière. Cet objet prend un sens symbolique et subjectif car, il est façonné par notre regard, par nos valeurs culturelles, les héritages de notre histoire collective.

En effet, l'objet frontière « *ne peut être étudié aujourd'hui que d'une manière globale comme un système spatial dont la cohérence est assurée par les liens étroits qui relient les lieux, les acteurs et les caractéristiques de l'objet.* » (Picouet et Renard, 2007, p. 8-9). Ainsi la frontière revêt diverses représentations : limites de pays, d'Etat; obstacle à la libre circulation car obligeant à marquer un arrêt, un contrôle, mais aussi ouverture d'un pays sur l'autre, signifiant l'ailleurs, la rupture dans un processus. En termes de matérialisation, à l'unanimité, les acteurs interrogés la désignent par deux éléments physiques. Le fleuve et le pont qui matérialisent la possibilité de traversée du fleuve sont des éléments majeurs de l'espace frontalier dans la zone Malanville – Gaya. Dès qu'on passe le pont on est de l'autre côté de la frontière. Ailleurs, il n'y a pas de matérialisation à part la présence des forces de sécurité et de douane de part et d'autre pour les contrôles des passages.

La présence des agents étatiques sur les frontières prend un caractère plus que symbolique car elle signifie pour la plupart des populations, celle qui empêche la libre circulation ou qui fait payer des frais illégaux (sous prétexte d'amendes pour être en règle vis à vis des réglementations de libre circulation). La présence des agents de sécurité et la systématisation de certaines taxes cristallisent la traversée de la frontière. C'est à ce niveau que l'effet barrière se ressent le plus fortement. Les réglementations de libre circulation dans l'espace CEDEAO imposent de détenir et de présenter en cas de contrôle un papier d'identité et une carte de vaccination à jour. Face à l'ignorance de certaines populations, certains agents prélèvent systématiquement des frais sans demander lesdits documents ce qui constitue une corruption d'autant plus que les sommes récoltées ne sont pas reversées dans les caisses publiques.

L'ampleur de ce phénomène qualifié de "tracasserie policière" est telle que cela crée des tensions sur certains espaces aux passages des frontières. Par exemple la nuit du lundi 17 au mardi 18 août 2015, les des tracasseries routières dont ils disent être victimes sur le territoire malien, les transporteurs routiers et commerçants de la ville de Orodara à 50 km de la frontière malienne dans la zone SKBo ont manifesté leur ras-le-bol en bloquant l'accès de tous les camions maliens sur le sol burkinabè. Plus de 80 camions maliens ont été empêchés d'accéder au sol burkinabè le mardi 18 août à Orodara dans la province du Kéné Dougou (Kindo et lefaso.net, 2015)<sup>76</sup>. Les tracasseries dont il est question sont par exemple la saisie par les autorités (police, gendarmerie, douane) de plusieurs camions remplis de produits essentiellement agricoles), le paiement de frais par les voyageurs sans raison, parfois seulement pour récupérer sa pièce d'identité qu'on a préalablement donnée pour contrôle.

Pourtant, à cause aussi de toutes ces interactions aux lieux de passage frontalier, se développe toute une institution informelle de la frontière dans les mentalités populaires. Cette institution informelle se représente auprès des acteurs comme un lieu de manifestation de divers pouvoirs et aussi d'abus de pouvoir.

### **5.1.3.b Les nœuds de la territorialisation transfrontalière**

Les acteurs caractérisent la frontière institutionnelle comme un lieu d'intenses mouvements de connexion et de déconnexion permanente. Ainsi toute l'activité économique et sociale s'organise autour de quelques nœuds dans un espace plus restreint, que nous désignons par espace local à travers des points qui permettent aux acteurs de se rencontrer et d'échanger. Dans les espaces transfrontaliers, ces nœuds sont manifestés par des objets et des lieux spécifiques. D'abord, la frontière est le principal nœud, centre de toute l'articulation spatiale transfrontalière du plus petit au plus grand. Ce nœud frontalier peut être hiérarchisé à un premier niveau. Les niveaux secondaires sont les espaces publics comme les marchés notamment les marchés frontaliers et les auto-gares. Ces lieux symbolisent les lieux de rencontre et d'échanges transfrontaliers et représentent donc les nœuds du système transfrontalier.

La frontière ou du moins le point de passage frontalier est ce lieu autour duquel s'effectuent toutes les actions de contrôle et de transit. C'est ce lieu de rupture de charge, de passage qui représente le nœud du territoire car c'est celui qui définit et symbolise le

---

<sup>76</sup> <http://www.lefaso.net/spip.php?article66454> [accédé le 19/08/2015]



lien entre toutes les autres dynamiques transfrontalières. Très souvent, ce n'est qu'un espace de passage marqué par la présence d'infrastructures et de bureaux de douane. Mais la frontière ligne dans sa longueur en elle-même ne symbolise rien puisque déjà elle n'est pas connue. Sauf si elle est matérialisée par un objet naturel ou un cours d'eau ou encore si elle est bornée ; il est rare de savoir où elle se situe. Dans ces cas, et sur nos espaces transfrontaliers il ne se passe rien. Il ne se passe des choses que lorsque son lieu de passage divise. C'est le cas de villages ou d'exploitations agricoles traversés par une frontière. A ce moment-là, la frontière devient un lieu de revendication et symbolise le nœud du territoire transfrontalier. Il est objet de représentation, de pratiques spatiales comme une exploitation et devient ainsi une ressource. Lorsque l'espace est large, les nœuds du système territorial sont formés par d'autres lieux aussi bien symboliques qu'importants. Ce sont les grands marchés urbains, les grandes gares et par delà les villes.

Pour la zone SKBo par exemple, la production territoriale transfrontalière est caractérisée dans une échelle plus large par les villes de Bobo, Sikasso et de Korhogo. Ce sont les principales villes qui favorisent les rencontres, le croisement des acteurs et de leurs logiques et qui produisent ainsi les relations et le croisement des mailles tout en les inscrivant à nouveau dans d'autres échelles. Les relations transfrontalières institutionnelles se construisent notamment à partir des acteurs habitant ces villes, en l'occurrence des collectivités territoriales. En ce qui concerne les logiques des acteurs, les villes symbolisent les marchés urbains, centres de consommation de gros, qui dynamisent les relations avec les campagnes, lieux de production agricole. Ce sont les villes qu'habitent les gros commerçants transfrontaliers et qui redistribuent les richesses vers les campagnes. Ce sont les nœuds commerciaux, sociaux et culturels de cette production territoriale.

Dans notre système territorial transfrontalier, les nœuds qui constituent les points d'ancrage des mailles et des relations sont d'abord, la frontière. Ensuite, nous avons les villages et localités importants tels que ceux situés à proximité immédiate des frontières mais caractérisés surtout par les lieux centraux d'échange qu'ils contiennent. Ce sont donc les marchés, les gares routières, les centres de santé frontaliers etc. Et enfin, nous avons les principales villes qui déterminent les relations étroites transfrontalières. Le maillage est tel que dans certains espaces, on peut définir un système territorial avec plusieurs sous territoires. C'est le cas de la zone SKBo dont le processus d'institutionnalisation dans lequel s'inscrivent les dynamiques de soutien aux projets de coopération transfrontalière, illustre trois sous territoires transfrontaliers. Mais l'ensemble reste lié à un seul grand territoire transfrontalier formé par les principales villes de Sikasso, Bobo Dioulasso et Korhogo, compte tenu du maillage culturel (sur l'aire socio culturelle sénoufo) plus grand et compte tenu aussi des relations économiques et commerciales plus fortes. Mais chaque sous-système territorial comporte une seule frontière, c'est-à-dire un seul nœud de premier niveau.

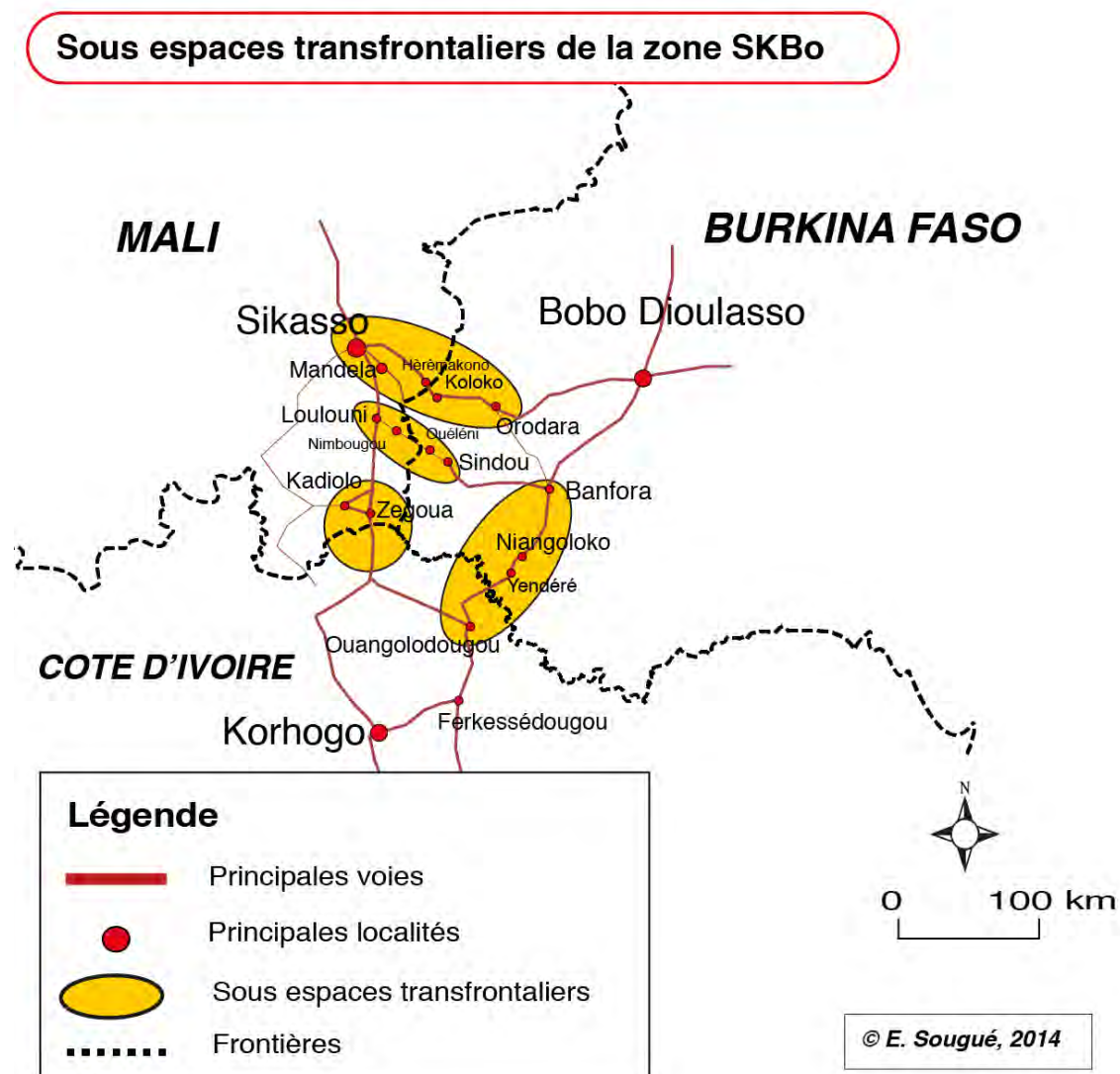
Le premier sous territoire est l'espace formé par l'axe Bobo Dioulasso- Sikasso qui met en relation directe Orodara-Koloko et Hèrèmakono comme lieux frontaliers. C'est l'axe fondamental qui supporte les circuits de commerce transfrontalier de produits locaux et les migrations entre les populations des régions de Bobo et de Sikasso culturellement proches. Indemne des migrations et transports espace côtier- espace hinterland, on peut dire que cet axe fait l'objet d'une véritable dynamique de coopération entre les populations. C'est celui qui supporte aussi l'idée de couloir économique mais il

faut noter que le couloir économique proposé par les initiateurs des projets PMDE s'étend à Banfora. En réalité, les mobilités et migrations commerciales et culturelles entre Banfora et Orodara sont faibles comparées à celles entre Bobo–Orodara –Koloko-Sikasso et Banfora-Niangoloko- Ferkessédougou.

Ce qui nous fait distinguer donc un deuxième sous territoire entre Banfora-Niangoloko- Ferkessédougou avec les lieux de passage des frontières animés comme à Niangoloko – Yendéré. Cet espace est donc typiquement l'espace qui soutient les mobilités et circulation entre pays côtiers et pays enclavés. Ce deuxième type d'espace fonctionne de la même manière que l'axe Sikasso- Ferkéssegougou avec Zégoua comme nœud.

Le troisième sous espace transfrontalier est composé des petits axes transfrontaliers ruraux entre Sindou Ouéléni, Loulouni, Nimbougou et s'étalant jusqu'à Mandela. Dans ces centres ruraux s'anime un commerce transfrontalier de produits agricoles notamment sur des marchés ruraux de collecte et d'approvisionnement. Le marché transfrontalier de Loulouni construit récemment par un appui de la Coopération suisse permet de redynamiser ce commerce et de connecter ces espaces aux autres espaces par les voies bitumées de Sikasso- Zégoua. Il faut noter aussi que le projet de coopération transfrontalière basée sur l'exploitation en commun d'un cours d'eau transfrontalier aux fins de pratiques agricoles maraîchères entre les communes de Ouéléni et de Nimbougou constitue une base relationnelle transfrontalière entre les populations, les acteurs potentiels qui exploitent déjà ce cours d'eau, les collectivités directement concernées (communes de Ouéléni et de Nimbougou) et les collectivités porteuses du projet (régions des Cascades et Région de Sikasso).

La carte ci-dessous (carte 23) présente les sous espaces transfrontaliers qui s'insèrent et s'interconnectent dans un espace régional plus grand comprenant les principales villes. Chacun de ces sous espaces contient en son sein des fonctionnements transfrontaliers mettant en liens des pratiques d'exploitation des ressources locales, d'appropriation sociale transfrontalière et des liens sociaux et économiques transfrontaliers renforcés par les axes de circulation. C'est l'ensemble de ces dynamiques et processus spatiaux qui permet de définir une territorialité transfrontalière dans laquelle les trois principales villes sont des centres moteurs.



Carte 23 : Sous espaces transfrontaliers SKBo

L'analyse des relations dans la zone de l'IIRSahel permet de décrire également des sous espaces. Mais ces espaces ne peuvent pas donner lieu à des formes de territorialités car ils ne fonctionnent pas encore dans des logiques institutionnelles et il est prématuré d'avancer aujourd'hui que des relations institutionnelles vont se mettre en place à différentes échelles dans ces sous espaces. Cependant, on note une importante relation de villes jumelles qui se met en place entre Dori et Téra sous tendu par le bitumage de la route Ouagadougou- Niamey via ces deux villes. Cet axe pourrait connaître d'ailleurs des développements futurs avec le projet d'extension des lignes de chemins de fer par cette zone. Ce sont les relations informelles et formelles entre les deux communes qui ont servi de base au lancement du projet IIRSahel. Cette relation était portée par le défunt maire de Dori, Arba Hama Diallo, un ancien ministre, et ancien fonctionnaire des Nations Unies qui voyait l'avenir du développement de cette région sahélienne dans une démarche d'union, de solidarité et de coopération régionale entre les acteurs et donc entre les élus locaux, notamment des trois espaces frontaliers sahéliens du Burkina Faso, Mali et Niger.

Cette initiative est donc la base d'un projet territorial transfrontalier qui est actuellement en cours de renforcement, et dont le socle spatial initial est l'espace transfrontalier entre Dori et Téra. Au delà de cette relation, ce sont des réseaux de marchés à bétail, de circuits de transhumance transfrontalière et qui soutiennent la dynamique spatiale transfrontalière. Ainsi le nœud du système territorial dans cet espace est la frontière Dori- Téra. L'axe frontalier est animé par la dynamique urbaine qui renforce les échanges commerciaux et les mobilités entre ces deux villes. On peut affirmer que ce type de nœud va encore se renforcer et se démultiplier sans doute sur d'autres axes frontaliers. Les appuis et l'intérêt accordés aujourd'hui à cette zone par plusieurs partenaires au développement tels que l'UNCDF et la Coopération française (projet d'Appui à la Coopération transfrontalière dans le Sahel – ACTS-) vont dans le sens d'encourager par des mécanismes multiples des coopérations entre les acteurs et les collectivités territoriales. Mais nous savons que les enjeux de sécurité limitent d'une certaine manière la mobilité. L'organisation territoriale transfrontalière se trouve alors confronté à ces évolutions qui tendent à devenir structurelles.

#### **5.1.4 Relations transfrontalières et organisation de l'espace**

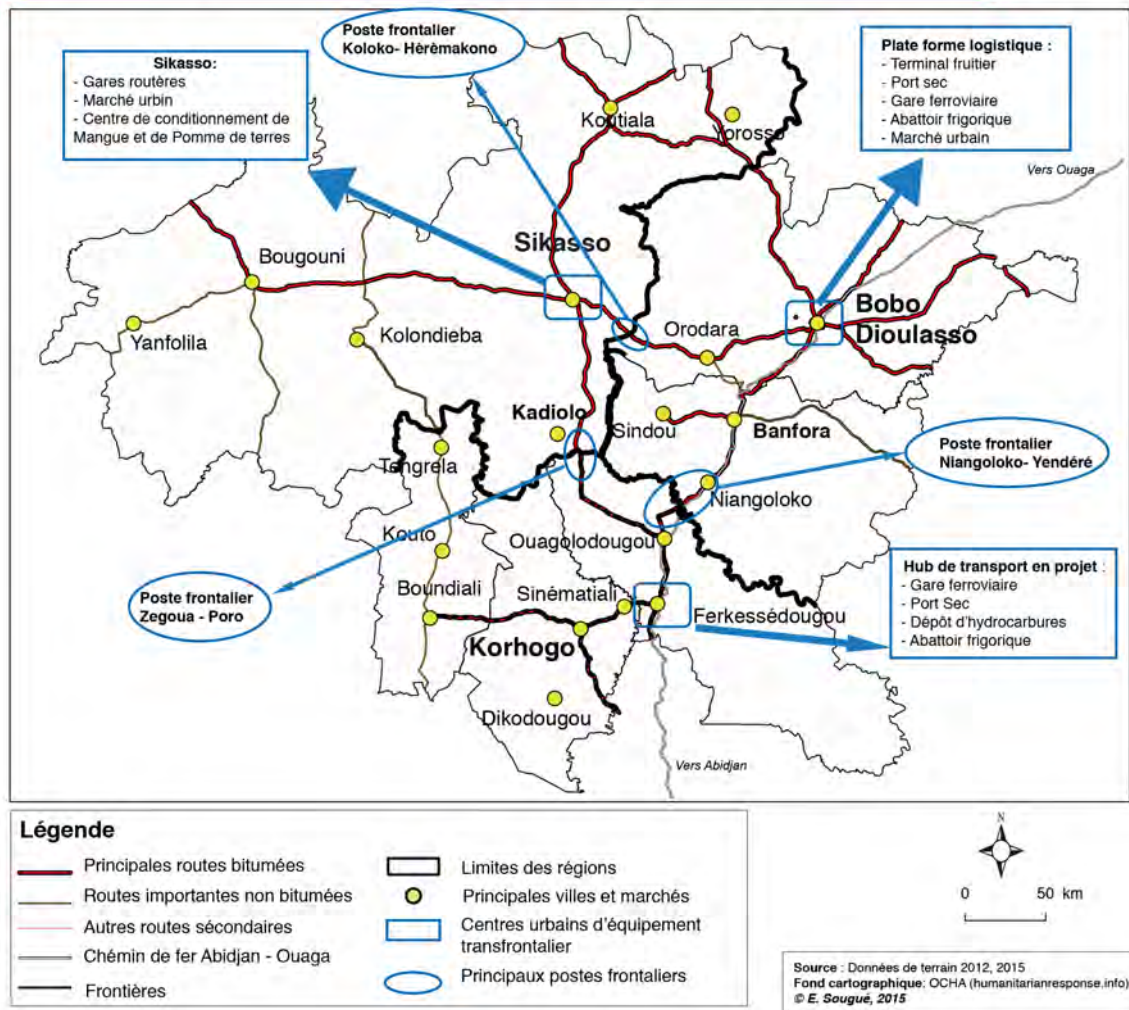
Le dernier élément du système territorial porte sur les liens entre les nœuds et les mailles. Comme pour les nœuds et les points d'ancrage de l'espace, ce sont les réseaux d'acteurs, les relations entre les populations qui définissent le sens de l'identité territoriale transfrontalière. Dans cet espace, les réseaux de transport assurent la communication et les échanges entre les acteurs si bien que le système n'est viable que s'il repose sur un réseau densément utilisé quelque soit sa qualité. L'intensité des migrations transfrontalières traduit cette importance du réseau et des échanges entre les populations de l'espace.

##### **5.1.4.a Système d'échange, mobilité transfrontalière et organisations des acteurs**

Dans la zone Malanville- Gaya, nous avons estimé à plus de 200 les passages par jour à la frontière dont plus de la moitié concerne une migration locale entre les deux principales villes. Le déplacement entre Malanville et Gaya est assuré par plusieurs moyens. La faible distance entre les deux villes (7 km) fait qu'il est facile d'aller faire ses courses à Malanville et revenir à Gaya en quelques minutes et vice versa. Ainsi des taxis moto sont en place et assurent le transport entre ces deux villes. Un taxi moto peut faire plus de 10 allers retours entre Malanville et Gaya dans la journée. Les conducteurs de taxi moto sont organisés par ville. Ils reviennent donc dans leur lieu d'habitation ou leur base lorsque la course est terminée. Ces acteurs ont par conséquent créé une association et se rencontrent très souvent pour discuter et échanger entre eux sur les difficultés de circulation, leur sécurité et pour mettre en place un système informel d'entraide. Ce système est créé sur la base de cotisation et de frais de carte de membre ainsi que sur des frais prélevés les jours de marchés, jours d'intenses migrations pour les conducteurs de taxi. Ce réseau d'acteurs contribue à renforcer les relations entre les populations frontalières participant ainsi à la vitalité du territoire et à une professionnalisation des relations entre acteurs. Ainsi nous avons les réseaux des conducteurs de taxi moto, de taxi auto, les associations de commerçants et diverses autres associations.

Dans la zone SKBo, le système d'échange transfrontalier repose sur des éléments similaires au système Malanville-Gaya à savoir l'existence d'un axe de transport international reliant les principales capitales et grandes villes et l'existence d'un réseau de circulation locale transfrontalière qui permet les connexions entre les principales localités. Les axes de transport international Ouaga-Abidjan et Bamako-Abidjan et Bamako-Ouagadougou, sont les plus importantes routes de migration et de mobilité internationale. La zone SKBo se situe au carrefour de ces axes où les importants postes de douane, de police frontalière sont installés. Nous avons notamment le poste de douane de Niangoloko–Yendéré sur l'axe Ouagadougou-Abidjan, le poste de douane de Koloko-Hèrèmakono sur l'axe Ouagadougou–Abidjan et celui de Zégoua–Poro sur l'axe Bamako-Abidjan. Ces localités jumelles frontalières sont de véritables espaces communs transfrontaliers où l'existence des opérations de transit, des formalités administratives de passage en frontière effectuées aux postes de police et de douane constituent des raisons de créations de liens, d'espaces de vie et d'activités économiques autour de la frontière. Le stationnement des camions de transport, la présence des services de police, sécurité, douane et autres services annexes sont autant de raisons de création et de dynamisation de lieux de vie, d'activités économiques où se rencontrent différentes nationalités et différents types d'acteurs. Ces postes sont même à la base de l'émergence de noyau urbain avec l'installation de plusieurs populations et services du tertiaire comme à Niangoloko, Zégoua. Ces deux localités deviennent des espaces urbains émergents des pays sahéliens comme le Burkina Faso et le Mali d'autant plus que ces postes de douane sont plus vivaces dans les pays d'entrée de marchandises importées des ports des pays côtiers (cf. Carte 24 ).

### Infrastructures de transport et équipements transfrontaliers de la zone SKBo

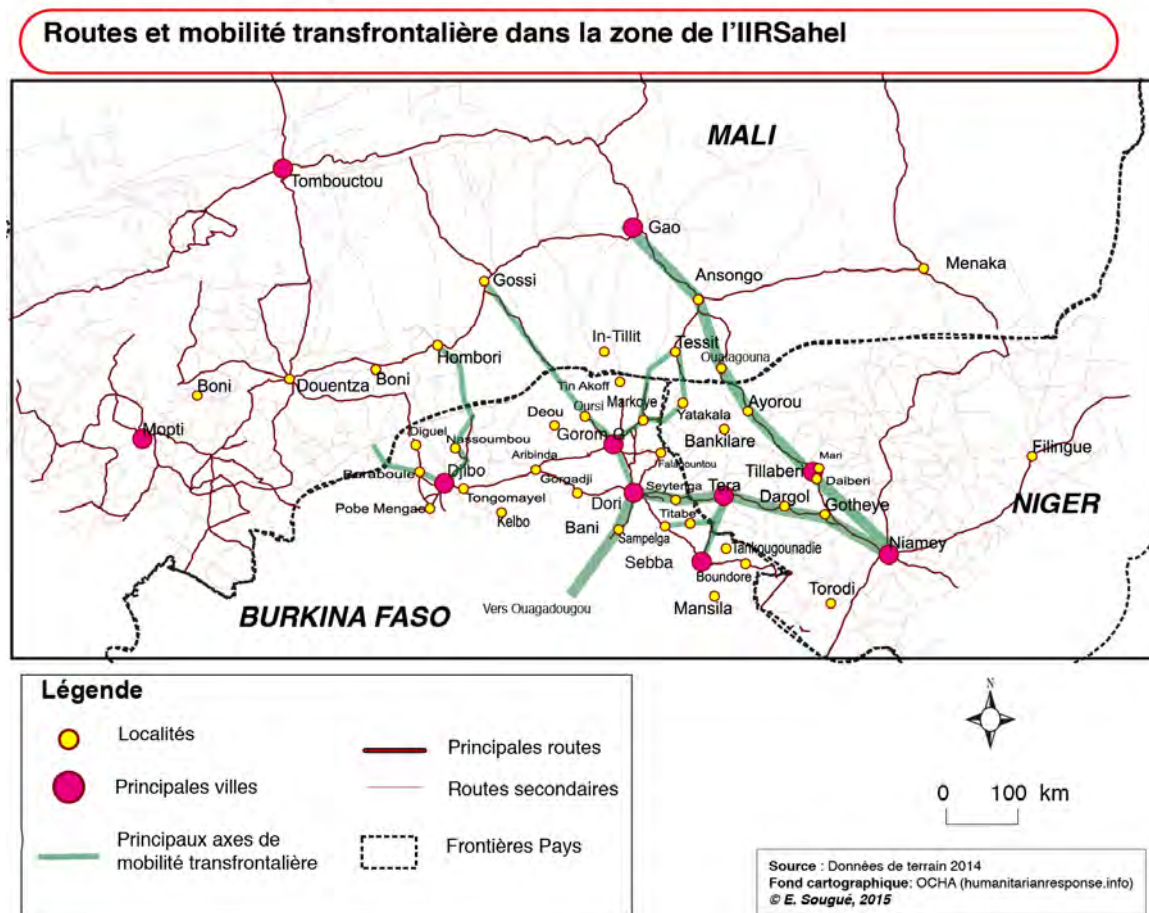


Carte 24 : Système logistique transfrontalier dans l'espace SKBo

Entre ces localités les migrations locales se font sur des axes secondaires ou des pistes rurales parfois à moto, vélo, charrettes ou à pied. Entre Koloko et Hèrèmakono, par exemple l'animation des jours de marchés donne lieu à des migrations de part et d'autre de la frontière de différentes manières impliquant tous les moyens de transport. Le lundi par exemple, jour d'animation du marché de Koloko, les marchandises sont convoyées de toutes les autres petites localités pour y être vendues. Les villages comme Hèrèmakono et Titiébougou par exemple sont très liés au marché de Koloko. Le chef de village de Hèrèmakono affirme que « *les gens quittent ici pour aller à Koloko faire le marché (vendre et acheter) et ils reviennent le soir. Notre marché même est à Koloko. C'est là-bas que l'on s'approvisionne réellement.* » (Interview de terrain réalisé en mars 2012). Le même discours est tenu par les chefs traditionnels de Titiébougou : « *On peut même dire que c'est Koloko notre marché. Chaque lundi, on remplit des charrettes pour y aller afin d'y vendre et il n'y a pas de gêne.* » (Interview du chef de village et ses fils réalisé en mars 2012).

L'espace de l'IRSahel est plutôt vaste avec peu de corridors régionaux de migration internationale et plusieurs axes de mobilité locale et de transhumance du bétail.

Les principaux axes de mobilité transfrontalière peuvent être décrit par la carte suivante (Cf. carte 25).



Carte 25 : Mobilités transfrontalières dans la zone de l'IIRSAhel

Seule la route bitumée reliant Dori et Téra permet une connexion avec les capitales Ouagadougou et Niamey. Les mobilités locales s'organisent plutôt entre les localités frontalières proches sur des pistes. Les relations et échanges transfrontaliers sur ces axes sont assez faibles en dehors des échanges marchands qui impliquent des réseaux de circulation du bétail entre marchés à bétail de collecte, d'approvisionnement et de redistribution.

#### 5.1.4.b Les organisations d'acteurs commerciaux

Les commerçants sont organisés par types de produits commercialisés. Ce sont les commerçants de produits vivriers (céréales, tubercules principalement et dérivés), les commerçants des produits maraîchers (notamment l'oignon) et les commerçants détaillants et grossistes de quincaillerie et de produits manufacturiers. Ces acteurs commerciaux même s'ils sont organisés par pays et par localités, entretiennent des relations étroites entre eux au delà de la frontière. Par exemple à Malanville, plus grand marché de la zone transfrontalière, espace de commercialisation des produits agricoles de la zone et notamment de l'oignon, c'est le Comité d'Organisation, de Regroupement

et de Vente d'Oignons (CORVO), une organisation paysanne et associative, qui gère le marché de l'oignon. C'est eux qui décident des places à attribuer, des frais à prélever et même de la fixation des prix. Ils gèrent aussi l'écoulement des produits avec un processus d'ouverture et de fermeture du marché aux produits étrangers notamment venant de Gaya et de la région de Dosso. En réalité, l'oignon venant du Niger est le plus demandé. Pour protéger le marché intérieur du Bénin et assurer un revenu aux producteurs des villages environnants de Malanville, les acteurs ont décidé d'accorder la priorité à l'écoulement de leurs produits sur le marché de Malanville avant d'ouvrir le marché aux Nigériens.

*« Quand l'oignon d'ici sort on les arrête. C'est le bureau du CORVO qui donne l'autorisation pour qu'ils s'arrêtent d'abord, lorsque l'oignon d'ici est prêt. S'ils amènent ils vont troubler le marché. C'est pour cela qu'on leur dit d'arrêter pour eux. Ils peuvent amener ça à Cotonou ou ailleurs mais pas au marché de Malanville. C'est le rôle du CORVO.[...]. Ça trouble le marché parce qu'il y a des gens qui aiment plus l'oignon de là-bas que celle d'ici. Donc quand ils viennent pendant que l'oignon d'ici est sur le marché, les gens n'achètent plus notre oignon. »* (Interview avec les responsables du CORVO en juillet 2012).

Dans les faits, ce sont des règles informelles mais connues par tous les acteurs. Les acteurs Nigériens attendent de recevoir l'information les autorisant à venir vendre à Gaya. Et cette règle fonctionne bien avec la complicité des agents de douane et de sécurité présents à la frontière. Cette forme de régulation du marché témoigne du pouvoir des acteurs locaux et des processus d'échange et d'appropriation de leur espace en contradiction avec les réglementations régionales de libre circulation sans droit de douane ni de taxe des produits du cru dans l'espace CEDEAO.

Les éléments du système permettant de faire d'un espace un territoire, analysés sur nos espaces transfrontaliers montrent un processus de maillage multiple identifié par l'appropriation spatiale sur différentes échelles pas seulement ni toujours incluses les unes dans les autres. Dans cette appropriation, les acteurs s'accrochent à des points d'ancrage constituant les nœuds qui se hiérarchisent. Ce système fonctionne grâce aux réseaux de communication, aux réseaux d'acteurs et aux relations entre les populations frontalières qui se basent sur une unicité culturelle, des liens historiques forts et des relations sociales durablement ancrées dans les représentations.

Ce schéma simplifie les relations et les rapports des sous systèmes ruraux au système central urbain. Mais en réalité, tout ceci illustre un mécanisme de complexité qui se traduit par une multitude d'échelles spatiales imbriquées dans lesquelles on retrouve, une frontière, des localités et un espace approprié par un groupe identique. Les localités qui sont rurales ou urbaines fonctionnent dans des espaces plus restreints qui présentent chacun leur complexité car mettant en relation les espaces de production agricole, de commercialisation, les enjeux de pouvoir local qui sont dans une confrontation entre logiques traditionnelles et modernes. Ces confrontations se présentent le plus souvent sur les questions foncières (droit moderne de propriété privée et droit coutumier de propriétés familiales et d'emprunt de terres). Elles font écho dans notre analyse du fait de leur implication sur les zones frontalières avec l'étalement urbain, ou quand une population frontalière a des possessions familiales au delà de la frontière et qu'elle souhaite défricher donc en territoire étranger.



Notre analyse de la territorialité transfrontalière illustre une grande difficulté de simplification de sa lecture. Nous avons mis en évidence précédemment la difficulté de définition d'une échelle de politique frontalière pour les acteurs publics. Les pratiques spatiales et les réseaux d'acteurs observés sur les espaces transfrontaliers montrent que les acteurs s'accommodent d'une absence de limite et s'inscrivent dans des situations multi scalaires tout en faisant vivre de façon à créer des liens spatiaux entre plusieurs lieux, villes et éléments de l'espace. Les maillages et treillages sont donc dynamiques. Les éléments spatiaux fixes autour desquels on peut analyser l'organisation territoriale restent dans un premier temps, la frontière, qui joue ici son rôle de ligne de contact, d'interface mais aussi de limite administrative. Ensuite les lieux restent des points autour desquels s'organisent plusieurs interactions. Enfin les réseaux des acteurs sont les éléments qui permettent de rendre tout le système dynamique en changeant le rôle joué par les deux premiers éléments.

Les relations, les communications entre les différents lieux du territoire transcendant les lignes frontalières, c'est à dire les limites administratives locales et internationales rendent compte finalement d'une situation de complexité. Les territoires que nous présentons sont caractérisés par des liens entre plusieurs lieux comme des points d'ancrages. Chaque lieu d'ancrage détermine des logiques d'identité en plusieurs couches sociales et plusieurs types d'acteurs. Ces identités sont de nature à diviser le territoire si l'on tient compte seulement des sous identités, notamment du sentiment national qui est revendiqué par les populations frontalières.

En effet, dans chaque localité on retrouve des identités ethniques particulières. Par exemple dans l'espace Malanville-Gaya, nous avons des Dendi et des Djerma qui, bien que d'origine très proche voire identiques, se différencient à partir de leur pays d'appartenance. Les populations de Malanville se revendiqueraient plus facilement Dendi et béninois en référence au peuple Dendi présent dans le Nord du Bénin. A Gaya, ils diront qu'ils sont plutôt Djerma et Nigériens en sous entendant que les Djerma viennent du Niger et que les Dendi viennent du Bénin. Ces identités locales déterminent les alliances sociales et culturelles locales qui restent parfois délimitées par les limites administratives. A contrario, dès qu'il s'agit de l'exploitation économique d'une opportunité ou d'un enjeu dépassant l'espace local, les identités ethniques et culturelles s'étalent sur la base des similitudes et des liens historiques communs. C'est ainsi qu'on parlera tout de suite du peuple Djerma –Sonrhäï pour tout l'espace Malanville Gaya. Il en est de même du peuple sénoufo dans l'espace SKBo.

De même en ce qui concerne les communications et les circuits économiques et commerciaux, les relations s'étendent au delà des identités locales et des espaces locaux. Les réseaux se ramifient avec des nœuds dans des lieux importants de par leur profil urbain, centre d'affaire ou de par leur profil historique. Ainsi, villes et villages jouent, par conséquent, des rôles d'ancrage du territoire. On peut évoquer la notion de territoire multi situé, qui s'applique à un espace discontinu de plusieurs groupes sociaux et économiques, qui s'enchevêtrent dans l'espace transfrontalier (Giraut, 2013). Mais d'une façon globale, il s'agit d'une situation de complexité territoriale qui résulte de trois processus de diversification (Debarbieux et Vanier (dir.), 2002) :

- la diversification des processus de construction identitaire, en fonction desquels se définissent groupes et individus contemporains ;

- la diversification des modalités pratiques et techniques du rapport à l'espace et au mouvement : aux formes contemporaines de la sédentarité, se combinent les formes de la mobilité, voire celles du nomadisme (p 15) ;
- La diversification des échelles au sein desquelles les actions collectives trouvent leur pertinence.

En réalité, la complexité territoriale est mise en avant en France pour caractériser le « mille feuille » territorial et la nécessaire articulation entre les politiques à toutes les échelles notamment par F. Giraut et M. Vanier (in Gerbaux (dir.), 1999) et B. Débardieux (Debarbieux et Vanier (dir.), 2002). Cela prouve les difficultés de gestion, d'aménagement et de politiques publiques dans un tel contexte.

## 5.2 La multiplicité des acteurs : légitimation d'un croisement d'échelles

Le système territorial décrit dans la section précédente fonctionne sur la base d'interrelations diverses entre plusieurs types d'acteurs. On a surtout noté qu'il existe une forte multiplicité et diversité d'acteurs qui s'entremêlent au delà des frontières à travers leurs pratiques spatiales. Dans cette partie, nous analyserons le jeu d'acteurs présents dans les espaces transfrontaliers étudiés. Les acteurs identifiés ici ne couvrent pas la totalité des acteurs présents. Nous avons pris en compte ceux qui sont susceptibles de participer à des projets transfrontaliers et ceux qui sont suffisamment importants de par leur envergure de représentativité dans l'espace transfrontalier, de leur reconnaissance et de la qualité des membres.

### 5.2.1 Les acteurs institutionnels

Il s'agit de l'Etat à travers ses structures déconcentrées et les représentations locales des différents ministères notamment du ministère en charge de la décentralisation et de l'administration. Nous avons donc les Gouverneurs de région, les Hauts commissaires de province au Burkina Faso, les Préfets de cercles et de départements qui sont les autorités administratives. Ensuite nous avons les autres services étatiques tels que le Trésor public, les directions régionales, provinciales et départementales des différents services. Ces acteurs assurent les missions qui leur sont dévolues au travers des cadres nationaux ou des programmes définis. Les autorités administratives assurent le contrôle de légalité sur les collectivités élues. Les services techniques des ministères accompagnent les collectivités notamment avec un rôle d'appui conseil au bénéfice de ces collectivités. La fonction de tutelle regroupe souvent une fonction de contrôle de légalité et une fonction d'assistance conseil.

### Les acteurs institutionnels et la gouvernance locale

Ce sont les collectivités territoriales élues (régions et communes) et leurs structures faitières (associations des collectivités, telles que l'Association des Maires du Burkina Faso, l'association des Maires du Mali, l'association des Maires du Niger, l'association des Régions du Burkina Faso, etc.) qui animent la gouvernance locale transfrontalière. Les collectivités territoriales sont chargées de la mise en œuvre de leurs outils de développement et de planification. Chaque niveau de collectivité territoriale a pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional. Les structures faitières (associations des maires ou des régions) ont pour rôle d'œuvrer à défendre les intérêts de leurs membres dont notamment les intérêts tendant à améliorer le cadre national et régional de mise en œuvre des politiques de décentralisation. Ce sont également des structures et des cadres d'informations, de concertations, de partage d'expériences afin de faire avancer les processus de décentralisation au bénéfice de leurs membres. Elles offrent donc des services divers d'appui-conseil (notamment par des formations), de sensibilisation, de communication, de plaidoyer et de représentations.

Dans la mise en œuvre des projets transfrontaliers, les structures faitières doivent être associées. Ce sont elles qui identifient les besoins de leurs membres pour les faire remonter au niveau supérieur, donc au niveau national voire régional par exemple avec la mise en place du CCT-UEMOA dans le but de faire changer les réglementations, de faire bénéficier de financements et d'appui de l'Etat, des organisations régionales et des partenaires étrangers en faveur des collectivités. Dans ce sens, par exemple, élaborer un cadre juridique de la coopération transfrontalière peut être facilité par un appui conséquent des Associations Nationales de Pouvoirs Locaux (ANPL) à leur adoption au niveau national du moment où cela va bénéficier à l'ensemble des collectivités frontalières. Dans les actions transfrontalières et notamment la gouvernance, il est important d'activer aussi le levier de plaidoyer et de prise de décisions au niveau national et régional dont disposent ces acteurs.

### **5.2.2 Les acteurs privés : acteurs de la valorisation des ressources territoriales transfrontalières.**

Les acteurs privés regroupent de petites unités individuelles parfois à caractère informel. Ce secteur est organisé à deux niveaux. Les chambres consulaires (chambre d'agriculture et chambre de commerce) et les organisations faitières (associations et autres formes de regroupement). Les chambres consulaires sont des acteurs majeurs bien structurés à chaque niveau territorial (national, régional, départemental et parfois communal). Les organisations professionnelles et faitières présentent, elles, une diversité qui pose un problème de représentation. On y trouve toutes les formes d'associations, d'organisation de société civile, ou d'organisations professionnelles ou même des coopératives.

Les chambres d'agriculture regroupent les organisations paysannes notamment, les groupements paysans, les confédérations paysannes et les producteurs individuels. La mission des chambres d'agriculture est d'informer les organisations paysannes et de les sensibiliser à aller vers une organisation plus structurée. Elles jouent également le rôle de représentation des producteurs et des paysans notamment dans les actions de développement local. Elles assurent un rôle de transmission des informations jusqu'au niveau village et du niveau village à l'assemblée consulaire régionale. On peut dire que c'est un des principaux représentants des acteurs paysans. Au niveau des espaces transfrontaliers étudiés, ce sont les chambres régionales qui sont les plus représentatives. La chambre régionale d'agriculture est structurée par groupement, en fonction des filières agricoles par région, province, commune et village. Une des activités principales d'envergure de la chambre d'agriculture par exemple, est l'organisation de foires agro-sylvo-pastorales qui restent un moment de promotion des produits locaux. C'est une grande occasion de vente et de commande et qui permet d'impliquer les acteurs étrangers voisins. C'est également une activité qui peut prendre facilement une dimension transfrontalière car, elle permet de promouvoir économiquement les produits locaux, de favoriser les échanges d'expériences, de nouer des contacts commerciaux et des partenariats dont les impacts peuvent être la possibilité de connaître les opportunités commerciales extérieures.

Les chambres de commerce sont structurées comme les chambres d'agriculture et représentent donc les commerçants. Ce sont des établissements publics à caractère professionnel financés par l'Etat et les cotisations de leurs membres. La chambre de commerce a pour rôle aussi de :

- représenter les branches des professions commerciales, industrielles et de services ;
- proposer des mesures propres à favoriser le développement économique ;
- assister ses membres en matière d'informations économiques, de formation, de création ou de gestion d'équipements collectifs.

Il est tout à fait indiqué de tenir compte des chambres consulaires et des associations les plus représentatives du secteur privé. En dehors de ces organisations, il est difficile de tenir compte de la grande diversité et du grand nombre d'acteurs. Les chambres consulaires apparaissent légitimes pour assurer une représentation de ces acteurs. Même si elles ne regroupent pas l'ensemble des acteurs, certaines de leurs activités peuvent avoir un intérêt transfrontalier. Il s'agit par exemple des foires régionales de commerce et foires agricoles. Ce sont des partenaires crédibles aussi bien pour les acteurs que pour les collectivités et les Etats.

En plus des chambres consulaires, il existe plusieurs associations d'acteurs privés dont les buts sont de défendre les intérêts de leurs membres. La diversité de ces organisations est telle qu'il est difficile de les analyser d'une manière détaillée. Pourtant, c'est à ce niveau que les acteurs locaux s'organisent pour faire vivre l'espace, l'aménager et participent, de ce fait, aux processus de territorialisation. Pour une question de représentativité, de pertinence dans l'analyse de ces processus spatiaux, nous avons particulièrement analysé quelques formes d'organisation d'acteurs notamment dans le Sahel structurés autour de l'eau et de l'élevage. Ce choix se justifie dans cet espace par l'importance de ces ressources dans le territoire. Dans la zone SKBo, il s'agit des coopérations agricoles qui ont retenu notre attention du fait du potentiel de complémentarité transfrontalière et spatiale du secteur agricole dans cet espace. L'espace de Malanville-Gaya est plutôt marqué par les logiques de circulation et de commerce transfrontalier d'où l'idée de se concentrer sur les organisations de transporteurs (taxis moto, taxi-auto, associations de commerçants).

Parmi ces associations, on note principalement celles du domaine de l'élevage, très actives dans la zone de l'IIRSahel.

### **Les commissions spéciales de gestion des ressources naturelles dans l'espace IIRSahel**

Les acteurs locaux sont représentés, souvent par des commissions thématiques ou des associations. Certaines sont mises en place par les pouvoirs publics pour les associer aux actions locales, d'autres sont soutenues par des projets et ONG locales. En ce qui concerne les commissions thématiques spécifiquement impliquées dans la gestion des ressources particulièrement importantes qui impactent sur le volet transfrontalier, on peut citer principalement comme exemple deux structures présentes au Burkina Faso et au Niger.

Les Comités Locaux Eau (CLE) au Burkina Faso définis comme des instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau. Ils sont créés par acte réglementaire des autorités administratives compétentes au niveau local et institués par sous bassin ou portion de sous bassin hydrographique. Les CLE sont des instruments visant à promouvoir une gestion locale de l'eau sur la base d'une capitalisation des expériences de gestion (moderne et traditionnelle) de l'eau en Afrique.

Les commissions foncières (COFO) au Niger, représentées à tous les niveaux (communal, départemental et régional) ont été mises en place, suite à la réforme foncière de 1993, pour la gestion décentralisée ou gestion locale des questions foncières rurales avant même le processus de décentralisation. Le Code rural du Niger constitue le dispositif opérationnel que les commissions foncières sont chargées d'appliquer. Au sein des commissions foncières, sont représentées presque toutes les catégories d'acteurs locaux dont les représentants de l'Etat, les élus locaux, les autorités coutumières et des représentants des producteurs ruraux. Elles ont plusieurs missions relatives à la gestion des ressources foncières dont les trois principales sont : la vulgarisation des textes, la matérialisation des espaces communautaires (aires de pâturage, couloirs de passage, forêts classées, points d'eau), la sensibilisation de la population et de la chefferie traditionnelle sur l'importance des certificats, procès-verbaux et titres fonciers, la surveillance des aires de pâturage et des couloirs de passage, l'appui à la justice dans la constitution du dossier foncier...)

Ces structures de concertations sont intéressantes et pertinentes pour organiser le débat et la cohérence de la gestion des ressources territoriales. La difficulté qui se pose est leur fonctionnement irrégulier, le manque de suivi et d'archivage des données, des actes adoptés par ces structures ainsi que leur politisation qui joue sur leur légitimité dans certains lieux. Il faut ajouter aussi à ces difficultés l'insuffisance des outils de vulgarisation et d'information adéquats des actions entreprises.

Dans l'analyse d'une dynamique transfrontalière, force est de constater le manque de dialogue transfrontalier entre ces structures de représentation des acteurs autour des questions de gestion des ressources naturelles. Pourtant dans certains espaces comme l'espace Malanville-Gaya, l'espace de l'IIRSahel, plusieurs ressources sont intimement liées. C'est le cas du fleuve Niger et de ses bassins versants. C'est le cas aussi, des espaces de pâturage et des points d'eau fréquentés par des acteurs dont les lieux de mobilité sont transfrontaliers. Pourtant individuellement, les acteurs se connaissent et se fréquentent. On peut avancer plusieurs raisons à cette absence de coopération transfrontalière entre différentes structures de gestion des ressources. La première raison peut être liée sans doute aux difficultés de fonctionnement de ces structures ainsi qu'à leurs faibles capacités financières. En deuxième lieu, leurs échelles d'intervention locales ne facilitent pas des coordinations transfrontalières. Enfin, leur enfermement dans des logiques institutionnelles nationales vue que ces structures créées ou fortement encouragées par les Etats, va dans le même sens que l'enfermement des frontières nationales et le traitement des questions enjeux de gestion de ressources naturelles en contexte national.

Les associations et ONG locales sont très nombreuses. Les domaines représentés sont notamment : sécurité alimentaire, eau, santé, éducation, relèvement précoce, protection de l'enfant, nutrition, multi secteurs réfugiés et coordination.

Plusieurs projets de développement, financés par la coopération internationale, soutiennent diversement ces secteurs avec une très faible approche territoriale.

### 5.2.3 Les autres acteurs : les partenaires internationaux

Un certain nombre de projets d'appui divers sont présents dans les espaces transfrontaliers. La plupart de ces acteurs ne travaillent pas directement sur la thématique transfrontalière. Mais leur intervention couvre souvent des domaines qui sont par nature transfrontaliers si bien qu'ils sont amenés à travailler sur la frontière ou avec des acteurs frontaliers. L'intérêt de prise en compte de ces acteurs est lié à leur implication dans le jeu territorial à travers la construction du projet de territoire. Aujourd'hui, il est difficile de monter des projets territoriaux sans tenir compte de l'impact des actions et interventions menées par ces acteurs sur le territoire.

Par exemple, dans la zone de l'IIRSahel, nous en avons dénombré un certain nombre ayant des actions majeures sur la thématique de l'élevage et de la transhumance. Le tableau suivant (Cf. tableau 9) présente quelques-uns de ces acteurs avec une analyse de leurs actions sur le territoire transfrontalier. Cet impact est étudié surtout en lien avec le montage de projet territorial et des enjeux de développement de la zone. Il prend en compte également l'impact sur le processus de territorialisation ; en d'autres termes, l'acteur contribue ou non à la création d'un territoire transfrontalier. On retrouve, dans cette analyse, quelques organisations des populations. Elles sont analysées ici compte tenu du fait qu'elles bénéficient d'importants appuis de partenaires au développement.

Tableau 9 : Analyse de l'action territoriale transfrontalière de quelques projets de développement localisés dans la zone de l'IIRSahel

Acteurs/ identification	But, Objectif, Activités	Impact territorial transfrontalier
Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCEA) 2013-2018 :  <b>Coordination générale du PCEA : Ministère de l'Agriculture, Point Focal Dori</b>	Contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutées et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté.  Appui à l'entrepreneuriat et au secteur privé agricole.  Appui à l'amélioration des conditions cadres du secteur agricole	Contribue à renforcer les équipements d'appui à l'élevage ce qui attire les populations voisins frontalières.
Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) : <b>Initiative des six pays sahéliens membres du CILSS, (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad).</b>	But : appuyer le développement du pastoralisme et d'améliorer la résilience des populations pastorales et agropastorales dans les zones ciblées des six pays.  Des programmes nationaux et transfrontaliers pour :	C'est un programme régional portant sur plusieurs pays. A cet effet, il contribue à la création d'un lien territorial transfrontalier notamment dans la bande sahélienne.

<p><b>Développé sous la coordination opérationnelle du Secrétariat Exécutif du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), en étroite collaboration avec les six pays bénéficiaires.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécuriser les activités pastorales,</li> <li>- accroître le poids économique de l'élevage et</li> <li>- augmenter durablement les revenus des communautés pastorales et agro-pastorales.</li> </ul>	
<p>Projet de développement de l'élevage dans la région du Liptako – Gourma (PDEL-LG)</p> <p><b>Zone de couverture : Provinces du Soum, Séno, Oudalan, Yagha</b></p> <p>Projet de développement de l'Élevage dans la Région du Liptako Gourma (PDERLG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au développement intégré et global de la région, à assurer la promotion économique des communautés par l'augmentation des revenus, à maintenir et à garantir la durabilité de la sécurité alimentaire.</li> <li>- Assurer un développement intégré et global, promouvoir l'économie locale par l'amélioration des revenus et des conditions de sécurité alimentaire durable des populations.</li> </ul>	<p>Le programme concerne toute la région sahélienne du Burkina et la région de Tillabéri au Niger. Installé des deux côtés de la frontière sur la même thématique, c'est résolument un programme qui tend à renforcer un développement transfrontalier.</p>
<p>L'Association pour la Promotion de l'Élevage en Savane et au Sahel (APESS)</p>	<p><b>Mission :</b> « <i>Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs en Afrique de l'Ouest et du Centre, dans le cadre d'une relance durable du secteur de l'élevage, via la promotion d'un élevage familial moderne de vie, pour une société de bien-être</i> »</p>	
<p>Conseil Régional des Unions du Sahel</p> <p><b>Créé en 1989, suite aux sécheresses répétées qu'a connu la région d'une volonté des membres des unions suivantes : suivant une réflexion concertée sur la situation alimentaire et la commercialisation du bétail au Sahel burkinabè</b></p>	<p><b>Objectif :</b> La valorisation des potentialités agro- sylvo- pastorales de la région grâce au développement d'approches alternative valorisant l'Homme Sahélien dans son milieu,</p>	<p>Ce sont des associations ou organisations professionnelles qu'on pourrait qualifier d'organisation de société civile mais bénéficiant de plusieurs appuis de partenaires étrangers (Suisse notamment). Elle travaille sur la thématique de la transhumance transfrontalière et sur l'éducation des populations pastorales. Elle a une action spatiale forte dans la zone sahélienne et contribue de ce fait à valoriser l'identification à un espace commun.</p>
<p>Réseau Billital Maroobé</p> <p>Réseau des organisations, d'Éleveurs et de Pasteurs d'Afrique :</p> <p><b>Cadre régional ouest africain de référence des éleveurs et pasteurs pour la défense des intérêts de ses membres</b></p>	<p><b>Grandes missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les éleveurs dans le processus d'élaboration des politiques nationales et sous régionales de développement de l'élevage ;</li> <li>- Sécuriser l'élevage en Afrique par une saine et équitable gestion des ressources naturelles essentielles que sont, la terre, l'eau et les pâturages ;</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des organisations pastorales pour la défense des intérêts des pasteurs en Afrique ;</li> <li>- Promouvoir l'inclusion sociale et le genre.</li> </ul>	
Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécurisation de l'élevage (espaces pastoraux, hydraulique pastorale, santé animale, accès au marchés...),</li> <li>- défense des intérêts matériels et moraux des éleveurs,</li> <li>- promouvoir l'accès à la terre.</li> </ul>	

Les acteurs présentés dans ce tableau sont de deux types. Le premier concerne les acteurs des projets/programmes représentant l'aide au développement sur des thématiques précises en lien avec la spécificité de l'espace et l'activité économique. Le deuxième type d'acteurs présentés ici est constitué par des organisations d'acteurs sur des thématiques précises (association, groupements, syndicats...). Le premier type d'acteur appuie le second type dans des financements d'activité, d'infrastructures et de renforcement de capacités.

L'intérêt de les présenter est d'identifier leur rôle dans l'animation d'un espace commun. En cela, les acteurs ont des objectifs communs, travaillent dans des espaces qui sont liés par la géographie et par la singularité des problématiques de développement : aménagement d'espace (constructions d'infrastructures transfrontalières comme par exemple des marchés, des centres de conditionnement (voir Image 8), pastoralisme, résilience face aux changements climatiques. Les projets d'appuis contribuent à ce titre des acteurs qui renforcent les dynamiques de coopération et les liens géographiques en participant à l'aménagement d'un espace commun transfrontalier. Les associations et organisations entre les acteurs locaux de l'espace contribuent à favoriser une coopération entre eux pour l'utilisation mutuelle et la mise en valeur des ressources de l'espace qui sont des ressources communes. Il s'agit des aires pastorales aménagées, des marchés à bétail construits, des points d'eau et aménagements hydro-agricoles effectués.



Image 8 : Les partenaires étrangers aménagent l'espace transfrontalier

Ce type d'organisation entre acteurs locaux (sans tenir compte à ce stade des collectivités territoriales et des acteurs étatiques) permet aux espaces de vivre dans une dynamique de développement commun où ce sont les mêmes acteurs avec les mêmes logiques d'aménagement qui se réalisent. Ce type d'organisation est présent dans les autres espaces étudiés. A Malanville- Gaya, la force du commerce transfrontalier fait que les acteurs les plus visibles sont des organisations de commerçants. Mais on note aussi les producteurs maraîchers et les riziculteurs. Dans la zone SKBo, la présence des partenaires comme la coopération néerlandaise au développement (SNV), la coopération suisse, allemande aux côtés des organisations de producteurs de coton, de céréales, de fruits et auprès des éleveurs et des commerçants sont également des actions conséquentes dans l'aménagement des espaces et dans le renforcement des dynamiques d'intégration des marchés locaux.

Dans ce paysage, les institutions internationales et non gouvernementales encouragent et soutiennent des projets de promotion de la coopération transfrontalière sur des espaces devenus maintenant des espaces de références en la matière comme la zone SKBo. Le CSAO, le PDM, l'organisation Enda Diapol au Sénégal sur des financements de diverses sources mais le plus souvent étrangers ont été parmi ceux qui ont contribué à promouvoir l'échelle transfrontalière comme une échelle d'intervention

de l'action publique auprès des organisations étatiques et d'intégration régionale tout comme à mobiliser d'autres financements étrangers.

Aujourd'hui, plusieurs agences de coopération internationale interviennent au moyen de financements de plusieurs projets d'appui de la coopération transfrontalière. Les agences de coopération et de développement allemande (GIZ), suisse, néerlandaise (SNV), les agences des Nations Unies telles que l'United Nations Capital Development Fund (UNCDF), le PNUD, l'Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) et la coopération française sont les plus actives dans la promotion de ces espaces de coopération transfrontalière. Le principe de base à toutes ces interventions est la volonté de ressouder les liens entre les populations et les espaces séparés par des frontières. Ces espaces ayant été « oubliés » des Etats du fait de leur éloignement des centres de décision sont devenus des espaces flous favorables à la naissance de plusieurs situations complexes dont les difficultés de contrôle des migrations, la criminalité transfrontalière ainsi que les problèmes de libre circulation des biens et des personnes pour renforcer une économie régionale en construction. Ils sont également le lieu de manifestation de plusieurs formes d'organisations autogérées par les populations elles-mêmes loin des politiques institutionnelles.

C'est l'ensemble de ces enjeux correspondants à une volonté de renforcer les liens au-delà et par-dessus les frontières tout en respectant les limites nationales qui justifient la nécessité d'analyser fondamentalement ce qui se passe « par le bas » au niveau local. Mais certaines questions demeurent. Le croisement entre l'intérêt croissant des partenaires et institutions internationales dans le transfrontalier et la volonté des Etats dans la délimitation et la réaffirmation de leurs frontières nationales est encore attendu. En effet, on observe que l'articulation entre les phénomènes spontanés de base, arrangements informels conduits par les acteurs locaux (parfois déconnectés de « l'agitation » internationale) et les politiques institutionnelles étatiques et régionales dans le domaine de l'aménagement et de l'intégration est difficile à se réaliser.

Les frontières relèvent de l'institutionnel, mais leur présence donne lieu à des constructions sociales en termes de représentations spatiales. C'est ce qui est problématique dans un questionnement sur la construction territoriale (au sens institutionnel). Une redéfinition du territoire prenant en compte les interactions entre les acteurs des espaces frontaliers et transfrontaliers permet de pouvoir identifier les politiques qui sont adaptées. La section suivante traite de ces enjeux de gouvernance transfrontalière.

### **5.3 La nécessaire articulation dynamiques locales- politiques publiques : enjeux de gouvernance transfrontalière**

Selon G. Stocker (1998), la gouvernance fait intervenir un ensemble complexe d'acteurs et d'institutions qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement. Elle traduit une interdépendance entre les pouvoirs et les institutions associées à l'action collective. Elle fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes et part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir de l'Etat. B. Pecqueur (2000) définit la gouvernance comme un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires .

Le processus institutionnel et organisationnel dont il est question dans notre cas est la problématique de l'articulation des politiques sur les territoires transfrontaliers. En d'autres termes, c'est la mise en cohérence des cadres nationaux, des contextes législatifs nationaux qui s'appliquent sur les territoires transfrontaliers ainsi que les textes régissant les compétences et le fonctionnement des collectivités territoriales des pays voisins afin que les acteurs frontaliers puissent se coordonner pour résoudre les problèmes de développement communs transfrontaliers qui leurs sont posés. Ces acteurs sont notamment les collectivités territoriales des zones transfrontalières mais aussi les acteurs privés et la société civile.

Des expérimentations sont en cours, dans les espaces transfrontaliers étudiés, notamment dans la zone IIRSAhél et dans la zone SKBo. Dans l'objectif de la réalisation des projets transfrontaliers, l'analyse des acteurs de la gouvernance a été conduite dans le sens de la compréhension et de la mobilisation des complexes multi-acteurs agissant sur le territoire transfrontalier. L'analyse stratégique des acteurs conduit à identifier les principaux acteurs capables d'intervenir dans les projets transfrontaliers, leurs stratégies et possibilités d'actions et leur rôle dans la gouvernance transfrontalière. Le but de cet exercice est d'analyser les enjeux de gouvernance locale transfrontalière qui implique aussi bien les populations locales (société civile, acteurs privés) que les collectivités porteuses des projets transfrontaliers de développement local. Dans ce cadre, le système de gouvernance doit pouvoir prendre en compte les influences et les possibilités de partenariats avec les acteurs locaux présents pour garantir le succès des actions de développement et garantir la participation citoyenne.

Deux aspects du même problème se présentent. Il s'agit d'abord du système de gouvernance pour assurer le pilotage et le suivi des projets transfrontaliers à court et long terme. Les collectivités territoriales, au regard de leur rôle et missions de développement local font partie de ce système de gouvernance. Mais leurs faiblesses nécessitent des accompagnements et des appuis des acteurs tiers tels que les partenaires au développement et les acteurs étatiques (services techniques et autorités déconcentrées) dans leurs missions respectives. Par conséquent, le deuxième aspect est la nécessité de s'assurer que les collectivités jouent bien leur rôle et favorisent l'implication des populations et des acteurs privés et paras publics.

### 5.3.1 *Coopération transfrontalière et nécessité d'une gouvernance partagée*

La coopération transfrontalière a un caractère transversal et concerne aussi bien tous les secteurs que les différentes échelles territoriales. Son dispositif de gouvernance devient difficile si elle prend en compte ce jeu multi acteurs même si son pilotage repose sur les collectivités territoriales. Le problème essentiel posé par un dispositif de pilotage est, comment coordonner les visions politiques et les portages institutionnels des principaux Etats voisins et des collectivités frontalières sur l'espace transfrontalier ?

Avec la décentralisation, les collectivités sont les premiers acteurs du développement local et par conséquent doivent porter les projets de coopération transfrontalière. Le paysage institutionnel montre une pluralité d'acteurs et d'interventions, plus ou moins importantes les unes que les autres, et qui impactent sur les relations économiques sociales et culturelles entre les populations voisines. Dans un tel contexte, la stratégie de gouvernance transfrontalière ne peut pas ne pas tenir compte d'un pilotage partagé entre les collectivités avec les autres acteurs dont l'Etat, les Organisations de Société Civile et les partenaires au développement. Cette gouvernance multi acteurs permet, ainsi, d'intégrer dans la définition des orientations et objectifs de la coopération transfrontalière, les volontés et aspirations des populations ainsi que les contraintes des différents territoires. La définition et la mise en œuvre des projets transfrontaliers devraient s'en trouver facilitées puisque ceux-ci reposent sur une forte implication des acteurs.

#### **La coopération transfrontalière : institutionnalisation de la territorialisation transfrontalière**

Le cadre institutionnel de la coopération transfrontalière s'inscrit pour l'instant au niveau des Etats dans les principaux textes relatifs à la coopération décentralisée entre collectivités territoriales. De façon plus élargie, il s'inscrit dans le cadre des politiques d'intégration régionale de la CEDEAO et de l'UEMOA. Dans les espaces transfrontaliers, ce cadre repose sur les acteurs territoriaux qui sont principalement les collectivités territoriales, les représentations des services étatiques et des autorités administratives ainsi que la société civile et les acteurs privés. Ces acteurs conduisent leur stratégie de développement à l'échelle régionale et communale. Il n'existe donc pas encore un cadre institutionnel balisé qui encadre la gouvernance transfrontalière et qui permette de créer des territoires institutionnels transfrontaliers. Actuellement, et c'est l'intérêt de notre démonstration, il faut noter que le contexte institutionnel est en création sur la base des initiatives de coopération transfrontalière existantes. C'est ce qui nous fait parler d'émergence de territoires transfrontaliers.

Il est intéressant de noter que les institutions, telles qu'elles se présentent actuellement, ne sont pas cohérentes avec les initiatives de coopération existantes. Elles sont créées pour s'appliquer aux frontières internes des Etats. Tout ce qui est relatif au transfrontalier et à la gestion de problématiques dépassant le cadre des limites nationales a d'abord été réglé par des accords inter-Etats et ensuite dans des cadres de coopération et d'intégration régionale. La coopération transfrontalière émerge aujourd'hui compte tenu des nouvelles formes de gouvernance devenues plus locales, territoriales, avec de nouveaux acteurs, notamment les collectivités territoriales et des organisations de société

civile. Les structures institutionnelles sont donc obligées de s'adapter à ce qui se pratique déjà, c'est-à-dire aux coopérations transfrontalières qui constituent le leitmotiv de la territorialisation transfrontalière.

C'est ainsi que les cadres juridiques et institutionnels sont en pleine évolution pour s'adapter aux pratiques et aux réalités. Plusieurs textes relatifs à la décentralisation dans les pays étudiés sont en relecture. Certains notamment prévoient l'intégration de plusieurs dispositions régissant la coopération transfrontalière. C'est le cas au Mali avec l'adoption du décret N°2015-0848/P-RM du 22/12/2015 déterminant les modalités de coopération entre collectivités territoriales. Ce décret définit en son Titre III : de la coopération entre les collectivités territoriales maliennes et leurs homologues d'autres Etats, les formes de coopération (décentralisée et transfrontalière), les objectifs et domaines d'intervention et les principes. Au Burkina Faso, également, des projets de textes sont en cours d'adoption relativement à la coopération transfrontalière entre collectivités.

Les raisons pour cela sont multiples et sont relatives aux difficultés de coopération transfrontalière rencontrées par les collectivités et les partenaires d'appui techniques et financiers.

La principale difficulté rencontrée porte sur les coopérations entre collectivités territoriales aussi bien au sein des Etats qu'entre collectivités frontalières voisines. En effet, l'inter-collectivité transfrontalière s'appuie sur des expériences antérieures de coopération et sur la volonté des collectivités de s'associer pour créer un cadre commun de partage et de projet. Elle s'apparente à l'intercommunalité de projet au sein d'un même pays. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la coopération transfrontalière ne saurait donc se limiter aux seules collectivités territoriales.

L'Etat est impliqué fortement à travers le contrôle de légalité et la mobilisation des services déconcentrés pour appuyer davantage que par le passé les collectivités territoriales. C'est ce qui justifie leur forte présence progressive dans les institutions liées à la frontière. L'Etat est également présent au sein des organisations régionales. Les Etats sont les acteurs de décision au sein de ces structures institutionnelles. Même si ces dernières élaborent des programmes supranationaux, la réalisation de ces programmes repose encore sur les Etats d'où les freins à l'ouverture des espaces et à une institutionnalisation du fait transfrontalier que nous avons déjà identifiés.

Par conséquent, la prise en compte du paysage institutionnel existant et à venir pose le problème de s'adapter aux institutions actuelles tout en trouvant des voies d'ouverture et de saisie des opportunités que l'évolution de ce contexte institutionnel présente. Car, les organisations régionales comme l'UEMOA et la CEDEAO notamment, à travers des programmes spécifiques, feront évoluer tôt ou tard le cadre institutionnel du transfrontalier. Différents programmes sont en élaboration. Au sein de l'UEMOA, ce sont en l'occurrence le programme de développement des zones transfrontalières et divers projets et programmes relatifs à l'intégration régionale avec incidence sur le développement des infrastructures dans les espaces transfrontaliers. Il s'agit, par exemple, de la construction des postes de contrôle de douane dans le domaine de la facilitation des transports et mobilités au sein de l'espace communautaire. Il faut tenir compte aussi, de la mise en place d'organe de concertation entre collectivités territoriales pour justement représenter ces acteurs auprès des Etats. Plusieurs projets et programmes

en soutien à ces types d'organe pour cadrer et renforcer la gouvernance transfrontalière sont élaborés. On peut citer les appuis, en termes d'assistance technique auprès du C3Sahel et auprès d'autres collectivités, financés par l'UNCDF, la Coopération suisse, entre autres. Au sein de la CEDEAO, les Projets/programmes tels que le Programme d'Initiatives Transfrontalières et autres investissements transfrontaliers dans le cadre de l'intégration régionale sont en révision et devraient déboucher sur de nouveaux programmes d'appui à la coopération transfrontalière.

La difficulté posée ici est le manque d'articulation entre l'ensemble des volontés, des souhaits, des vœux et des projets et politiques en cours d'imagination, d'élaboration, de finalisation. On note un intérêt grandissant à tous les niveaux sur la thématique transfrontalière car, elle présente la problématique de la gestion des espaces flous minées par des problèmes de sécurité en partie liée à la porosité des frontières. A contrario, elle révèle les dynamiques d'acteurs ayant mis en évidence de grandes possibilités d'innovation, d'adaptation des acteurs face aux incertitudes de développement de tout ordre. Mais il n'existe pas aujourd'hui de cadre formel permanent de dialogue, d'échange entre les principaux acteurs de la gouvernance transfrontalière à chaque niveau.

Au sein des collectivités, dans chaque Etat, les cadres traditionnels de dialogue sont les associations nationales de collectivités qui existent maintenant généralement à deux niveaux : l'association nationale des maires ou municipalités et l'association nationale des régions. Ces instances sont créées et animées pour la défense des intérêts de leurs membres et pour faire avancer les processus de décentralisation. Elles ne discutent pas forcément et régulièrement des difficultés liées à la coopération transfrontalière. Au niveau régional, c'est le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA nouvellement créée (en 2011) qui devrait constituer ce cadre de dialogue. Effectivement, la coopération transfrontalière occupe une place dans les sujets à traiter. Tout cela reste encore en projet. Les interventions réelles, en matière d'institutionnalisation des territoires transfrontaliers et de soutien au développement transfrontalier, restent encore à venir. D'autant plus que ces projets, dans une recherche de cohérence, nécessitent de tenir compte des autres ambitions affichées sur l'échelle ouest africaine et continentale telles que l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement du territoire, les projets identifiés par le NEPAD et exécuté par différentes structures dont la CEDEAO, l'UEMOA et la Banque Africaines de Développement, les projets de liaison ferroviaire internationale comme la boucle du Niger (promue par le groupe Bolloré SA), pour ne citer que ces exemples.

Enfin, en plus des acteurs institutionnels de la gouvernance, plusieurs raisons militent en faveur d'un regard plus attentif sur le rôle du secteur privé et ses institutions représentatives ainsi que la société civile. Une des principales raisons est que ce sont ces acteurs qui font vivre les dynamiques territoriales au premier plan.

Lors de nos missions de terrain dans les espaces transfrontaliers, les acteurs locaux représentés au sein des organisations de commerçants, de transporteurs, d'éleveurs et de coopératives agricoles sont ceux qui entretiennent le plus de relations avec d'autres organisations partenaires de part et d'autre des frontières.

Dans la zone de Malanville – Gaya, nous avons vu que l'association des commerçants d'oignon (le CORVO) a une forte influence sur la régulation du marché de l'oignon. Nous avons vu également que les syndicats de taxi moto sont les plus connectés par delà

la frontière avec un système de cotisation, de solidarité permettant de se soutenir mutuellement.

Dans la zone SKBo, nous avons vu la naissance d'un groupement d'intérêt économique transfrontalier appelé « *Groupement d'Intérêt Economique Burkina-Mali-Côte d'Ivoire* » (GIE BMCI), dont les principaux membres sont les coopératives agricoles basées à Banfora, à Sikasso, à Ferkessedougou et à Korhogo, qui travaillent aussi dans le domaine de la transformation des produits agricoles (séchage de mangue, de noix d'anacarde par exemple). Ces associations font vivre un espace dont les potentialités sont fortement ancrées dans la culture paysanne basée sur l'arboriculture.

Dans la zone de l'IRSahel, les connections sont clairement établies entre le Conseil Régional des Unions du Sahel basé à Dori, le réseau des organisations d'éleveurs et de pasteurs d'Afrique (Bilital Maroobé) ayant des connections au Niger et l'association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (Cf. tableau 9, section 5.2.3). Toutes ces organisations sont animées par des acteurs qui font vivre les territoires transfrontaliers et participent à sa construction.

La deuxième raison de la problématique des acteurs du secteur privé dans la construction territoriale est le rôle combien important joué par les organisations de la société civile comme structures de contre-pouvoir ou de contrôle de l'action publique. Il faut noter que la société civile organisée se présente comme un rempart face à la perte de confiance des populations vis à vis de leurs élus et à l'inefficacité des collectivités territoriales dans la gestion publique et dans le développement transfrontalier. Mais, le problème est, comment une institution transfrontalière peut-elle se créer sur des organisations très diverses, variées aux objectifs peu connus mais très nombreux et travaillant sur différentes échelles territoriales ? La question d'une coordination des organisations de la société civile est actuellement un enjeu dans les pays ouest africains particulièrement au Burkina Faso et au Niger. Des projets financés par des partenaires étrangers sont même saisis de cet enjeu.

Un tel cadre institutionnel en constante évolution implique l'instauration de relations partenariales fortes et contractualisées mais flexibles entre les différents acteurs de la gouvernance transfrontalière. Ceci est, nécessairement un des enjeux de la construction territoriale transfrontalière, qui n'apparaît pas dans les projets en cours.

### 5.3.2 *L'articulation dans la planification locale*

Vu que les actions de coopération transfrontalière impliquent les différents niveaux de collectivités notamment les communes, les cercles et les régions, elles devraient s'inscrire en cohérence avec les outils de planification locale qui sont les plans communaux de développement (PCD), plans de développement socioéconomique et culturel (PDSEC) ainsi que des plans régionaux de développement. La multitude de ces documents de planification (voir tableau 10, la présentation des documents de planification recensés), la non réalisation de certaines (comme les plans régionaux au Niger) et leur incohérence les uns par rapports aux autres constituent une problématique de l'articulation des échelles et de la cohérence spatiale transfrontalière si toute fois la gouvernance transfrontalière se repose sur un autre document de planification spatiale.



En effet, il est à noter que seuls les PCD et PDSEC communaux constituent une base solide de référence car ils sont élaborés et suivis sur l'ensemble des collectivités présentes dans les espaces transfrontaliers dont notamment l'espace IIRsahel. Au Niger, les Plans Régionaux de Développement (PRD) ne sont pas encore finalisés pour toutes les régions. Mais ceux-ci sont disponibles pour les régions du Burkina Faso. Les actions de coopération transfrontalière devraient s'inscrire dans le cadre de la réalisation des objectifs des PCD et PDSEC tout en étant cohérents avec les PRD, les schémas régionaux d'aménagement du territoire et les autres stratégies régionales de développement disponibles. Pourtant il n'existe pas de cadre d'analyse de cohérence de ces outils au sein des espaces transfrontaliers.

Ces documents de planification définissent les objectifs et orientations de développement local ainsi que les projets y concourant faisant l'objet d'importants travaux de mobilisation des acteurs locaux lors de leur élaboration et adoption. Mais, les projets et actions inscrits dans ces documents ne sont jamais réalisés à plus de 50% durant la durée de validité de ces documents. Il s'avérerait utile de les considérer comme des documents à long terme car, les programmes qui y sont inscrits ne disposent pas des financements disponibles à hauteur de leurs propositions. Les budgets des communes et ceux mobilisés sont toujours en deçà des prévisions. Ces budgets restent notamment limités au fonctionnement. Aussi on note que les projets proposés ne disposent pas de financements acquis et que ceux-ci reposent en grande partie sur des souhaits ou ambitions de mobilisation de financements des partenaires techniques et financiers étrangers.

En réalité, la coopération transfrontalière se positionne comme un outil transversal de cohérence des projets territoriaux au niveau des espaces frontaliers et transfrontaliers. A cet effet, un document de planification ou de programmation qui analyse les enjeux, objectifs, axes d'intervention et projets est nécessaire pour servir de guide de travail et d'intervention. Ce document de projet transfrontalier de développement peut être élaboré comme un projet du territoire transfrontalier faisant le lien entre les autres documents existant notamment les PDC et les PDSEC.

En effet, le constat est clair que tous les projets transfrontaliers réalisés, actuellement en cours de montage et à venir sont pour la plupart des projets soutenus par des partenariats étrangers. Ils ne s'inscrivent pas du tout dans les documents de planification actuelle des collectivités et des Etats. Ils sont même souvent montés sans avoir consulté les documents de planification à quelque rare exception<sup>77</sup>. Il est clair aussi que cette situation conduit à une forme de marché de projet ou de marché du transfrontalier où les bailleurs de fonds de l'aide au développement ont trouvé un nouveau créneau d'intervention. Chacun fait son diagnostic de la situation et monte son appui en fonction de ses ambitions et de ses domaines d'intervention sans forcément une grande cohérence et synergie avec les autres bailleurs et avec les collectivités. Les collectivités territoriales bénéficiaires prennent l'offre qui leur est faite comme un bonus car elle contribue de toute façon à la solution d'un problème tant les besoins sont grands. Ce n'est que les deux dernières années que la prise de conscience d'une articulation s'impose aussi au

---

<sup>77</sup> On fait l'exception du projet IIRsahel qui est une sélection de projets initialement inscrits dans les plans de développement communaux des collectivités initiatrices de la dynamique de coopération entre elle.

niveau des partenaires techniques et financiers qui apportent l'aide au développement et une cohérence avec l'espace commun et une articulation avec les documents d'aménagement et de développement en vigueur. Cette articulation peut se faire au niveau d'un croisement entre les différentes logiques et un dialogue entre acteurs autour de projets communs sur un espace donné. C'est l'idée d'un projet de territoire transfrontalier.

L'élaboration d'un tel projet de territoire nécessite de croiser aussi bien la base institutionnelle existante que les aspirations des acteurs et populations de ces espaces transfrontaliers. Habituellement, les documents de planification sont élaborés pour tenir compte des recommandations institutionnelles. Une collectivité territoriale est sensée disposer d'un plan de développement à un horizon donné. Mais vu qu'il n'y a pas encore de collectivité transfrontalière : comment avoir un projet de territoire ? C'est là que se pose la démarche d'articulation des documents de planification. Pourtant, pour qu'il y ait un territoire, il faut une dynamique d'acteurs et un projet commun. L'élaboration d'un projet de territoire des acteurs en fonction des mécanismes de dialogue permettant l'identification des principaux enjeux transfrontaliers et des espaces communs partagés peut donc constituer un début de territorialisation qui sera aboutie à partir des coopérations institutionnelles. D'où le problème de la prise en compte du paysage institutionnel existant.

Le tableau 10 présente ces outils aux différentes échelles de découpage. La planification régionale se fait au moyen de ces outils d'aménagement. Si chacune de ces échelles territoriales dispose d'un outil de planification, dans les faits, ils ne sont pas réalisés sur la même période et ne se réfèrent pas systématiquement l'un à l'autre. Par exemple, depuis l'avènement de la décentralisation au Niger c'est en 2015 que les régions ont fini d'élaborer leur premier plan de développement alors que les communes disposaient de leur outil depuis bien longtemps. L'articulation est donc difficile d'autant plus que jusqu'à maintenant il n'y a pas de schéma national alors que les documents de planification doivent (c'est ce qui est prescrit dans les TDR d'élaboration des schémas nationaux) traduire au niveau local les orientations des schémas nationaux et régionaux. Il en est de même pour le Mali et la Côte d'Ivoire. Ceux du Bénin et du Burkina Faso réalisés ne sont pas adoptés et ne s'imposent donc pas. C'est bien là le problème de la prise en compte du paysage institutionnel existant qui manque d'outils pourtant prévus.

Aussi, on note qu'en général, dans les textes des pays analysés, il y a une multitude d'outils de planification et d'aménagement du territoire qui ne sont pas opérationnels soit parce qu'ils ne sont pas élaborés, soit, ceux qui existent sont largement dépassés. C'est le cas des schémas de cohérence au Mali, des schémas de zone, des schémas de services collectifs au Bénin, etc.

Dans ces conditions, élaborer des projets territoriaux sur la base d'un nouvel outil (projet territorial transfrontalier) peut être intéressant mais s'ajouterait à la panoplie d'outils institutionnels. Dans les conditions actuelles, cela permettra d'avoir de faire émerger une vision cohérente du développement de l'espace transfrontalier donc une territorialisation sur la base des plans communaux et régionaux disponibles



Tableau 10 : Les documents de planification locale

Pays/ Niveaux	Bénin	Burkina Faso	Mali	Niger
<b>National</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agenda Spatial</li> <li>- Politique Nationale de Décentralisation et Déconcentration (PONADEC)</li> <li>- La Stratégie de Croissance pour la réduction de la Pauvreté (SCRIP) 2011-2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de prospective : « Burkina 2015 »</li> <li>- Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2011-2015</li> <li>- Schéma national d'aménagement et de développement durable du Territoire (en cours d'élaboration)</li> </ul>	Cadre Stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012-2017 (version 2011)	Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015
<b>Régional</b>	<p>Il n'existe pas de niveau intermédiaire au Bénin (pas de région) dans le découpage administratif.</p> <p>Cependant, il existe une intercommunalité promue par la délégation à l'aménagement du territoire qui se dote progressivement d'outils de planification appelé « Projet de territoire ».</p>	<p><b>Le Plan Régional de Développement</b> élaboré par la région (Conseil Régional).</p> <p>Le PRD tient compte des orientations de la Stratégie Régionale de développement et du Schéma régional d'aménagement du territoire.</p> <p>C'est un document élaboré par les Conseil régionaux pour servir d'orientation pour la planification des projets durant leur mandat.</p>	<p><b>Le PDSEC</b> (Programme de Développement Economique, Social et Culturel) pour le Conseil régional définit le cadre dans lequel doivent s'organiser les appuis techniques et financiers destinés à la réalisation des actions de développement économique, social et culturel au niveau de chaque collectivité territoriale</p> <p>Le PDSEC est élaboré en cohérence avec le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) et le Programme Stratégique de Développement Régional qui établit les besoins des populations d'une région dans tous</p>	<p>Le Plan de Développement Régional (PDR) est un document d'orientation pour la promotion d'un développement harmonieux, équilibré et intégré de la région, tenant compte des contraintes, potentialités, des forces, des faiblesses et des opportunités réelles de la région.</p> <p>Le PDR s'inscrit dans les orientations du Schéma national et régional d'aménagement du territoire.</p>

			les domaines et construit une stratégie en vue de les satisfaire	
<b>Département al/cercle/pro vince</b>	Le département au Bénin n'a pas d'outil de planification spatiale. En effet, il n'est qu'un niveau de déconcentration administrative.  Mais il est prévu des directives départementales (non encore fonctionnelles)	(Province) : il est prévu un schéma provincial d'aménagement du territoire qui n'existe pas encore. Au niveau départemental, également, il n'existe pas d'outils. Ces niveaux de déconcentrations ont un rôle administratif, mais l'aire du département correspond en grande partie à celle des communes rurales. Dans les départements avec des communes urbaines, cela est différent.	PDSEC pour le Conseil de cercle	Néant (pas d'outil de planification locale à cette échelle)
<b>Local (Communal)</b>	Plan de développement communal (PDC)	Plan communal de développement (PCD)	PDSEC par la commune	Plan de développement communal

### 5.3.3 *L'impact des projets régionaux : dimension régionale et continentale*

Les espaces transfrontaliers sont aujourd'hui situés au croisement d'une reprise des grands projets d'infrastructures dans l'espace régional. Le transport, l'énergie, l'agriculture et l'élevage figurent comme des domaines qui sont devenus régionaux, et où il faut imaginer l'avenir du développement dans cette dimension de complémentarité. On oublie, de manière générale, que dans l'espace géographique, la complémentarité se fait au niveau des frontières. Les espaces frontaliers jadis délaissés, si l'attention sur ces espaces n'est pas suffisamment attirée, risquent encore de se paupériser davantage. Ils risquent de se voir traverser par des oléoducs, des chemins de fer, des lignes d'interconnexion de haute intensité électrique, la fibre optique sans qu'ils n'en bénéficient, car destinées à alimenter et à connecter d'abord les grands centres urbains (notamment les capitales). La problématique ici présentée est comment ces espaces articulant bien le rural et l'urbain, ces espaces de production et d'échange peuvent-ils être intégrés aux grands projets continentaux et régionaux et bénéficier des effets moteurs sur une économie locale qui se trouve en mal à cause des « tracasseries policières » aux frontières et des problèmes de sécurité ? Nos trois terrains étudiés sont pourtant bien situés dans les grands réseaux de connexion internationale.

En effet, on peut ajouter aux projets régionaux, les projets régionaux de libre circulation et de corridors de la CEDEAO. A une échelle plus continentale, il faut tenir compte des projets inscrits dans le cadre du NEPAD, notamment les corridors routiers, les projets de continuité des voies ferrées, les interconnexions énergétiques et de télécommunication, la gestion des biens publics régionaux comme les grands barrages hydro électriques etc.

Dans certains espaces transfrontaliers, ces projets auront des impacts plus ou moins positifs ce qui nécessite une prise en compte des collectivités frontalières qui souhaitent mettre en place des actions de coopération transfrontalière entre elles. L'étude conduite par le PDM en 2006-2007<sup>78</sup> sur les infrastructures du NEPAD avait par exemple mis en évidence dans la zone SKBo un impact sur les dynamiques productives. Ainsi, les auteurs notent que dans le meilleur des cas, la levée des tracasseries sur les frontières va dynamiser la production agricole et le commerce au sein de la zone SKBo. Celle-ci va polariser l'espace rural autour des trois frontières tout en demeurant le lieu d'attraction pour les populations sahéniennes à la fois paysannes et commerçantes. Dans un scénario de recentrage régional de l'espace ouest africain, on verrait une polarisation fonctionnelle des trois villes qui renforcent leur influence sur les zones rurales agricoles environnantes. Le rôle d'espace d'accueil avec dynamisme économique se développe et la population de la zone s'accroît, attirée par les opportunités existantes (commerce, agriculture).

Les projets actuels transfrontaliers dans la zone, vont dans le sens, notamment, d'offrir plus d'opportunités économiques dans le domaine de l'agriculture et du commerce. Aussi, pour tirer profit des échanges qui s'intensifient dans les principaux axes de cette zone, il apparaît intéressant que l'espace intégré soit connecté aux grands

---

<sup>78</sup> Cf. Rapports Etudes NEPAD, PDM 2008

axes (corridors) à travers le relais de petites villes comme Banfora, Orodara, Sindou, Niangoloko, Kadiolo, Ferkessedougou, Dori, Téra, Gaya, Malanville. Cette connexion nécessite aussi que les échanges entre monde rural et monde urbain puissent se faire dans une dynamique de complémentarité spatiale et économique. L'aménagement des infrastructures de connexion telles que les pistes rurales, les routes secondaires est posé ici comme des problématiques essentielles. L'analyse de la situation montre que les espaces ruraux sont laissés pour compte en termes de dotation en infrastructures de transport. Pourtant, ce sont ceux des lieux de production. S'ils ne sont pas bien raccordés aux marchés et aux débouchés, les coûts de transaction s'élèvent, ce qui entraîne des problèmes de sécurité alimentaire qui n'est pas forcément due au manque de denrées alimentaires mais à leur prix élevés face aux faibles revenus des populations. L'intérêt des réseaux secondaires permettant d'accéder aux grands axes est un des enjeux majeurs des projets de connexion et d'aménagements régionaux.

### Conclusion du chapitre

Les résultats de l'analyse du fonctionnement du système territorial transfrontalier montrent que finalement, les logiques d'acteurs d'en bas manifestées à travers leurs pratiques spatiales et leurs relations constituent des forces qui structurent le fonctionnement des espaces transfrontaliers. Ces logiques d'en bas s'imposent aux dynamiques institutionnelles et c'est cela qui constitue la base de la territorialisation. Malgré les actions de délimitations, les barrières frontalières, on remarque que les dynamiques d'acteurs sont croissantes et multiples. Au contraire, les acteurs créent toujours d'autres formes de territorialité, d'innovations soit pour contourner les barrières institutionnelles soit pour en profiter. Tout ceci définit l'émergence d'une complexité territoriale qui pose des enjeux d'articulation. Les nœuds, les mailles, les limites et les dynamiques ne sont pas figés. Ils définissent des espaces en constante mutation.

L'hypothèse d'une nouvelle territorialité qui se construit à partir des dynamiques d'acteurs d'en bas dont les échelles et leurs fonctionnements s'imposent aux politiques institutionnelles est ici vérifiée. En effet, la multiplicité des acteurs, et les nouvelles problématiques d'aménagement du territoire qui se posent légitiment une échelle intermédiaire entre les politiques publiques territoriales. L'intercommunalité sur des espaces frontaliers, l'échelle transfrontalière évoquée dans les politiques d'intégration régionale à travers la coopération transfrontalière sont autant de thématiques et sujets de débats qui reviennent régulièrement dans les discussions en cours au sein des structures institutionnelles régionales et nationale. Le constat indéniablement constant, qui est ressorti, est que les dynamiques d'acteurs locaux sont fortes, plus actives que les politiques institutionnelles. Le soutien de ces dynamiques locales est un axe de réflexion unanime. Mais le problème est, comment et par quels mécanismes institutionnels, favoriser l'émergence d'une territorialité de projet qui réponde aux aspirations et aux besoins locaux ?

De toute évidence, l'intermédiarité des espaces, entre plusieurs processus institutionnels (croisement de politiques locales, nationales et régionales), et enjeux géographiques (rural- urbain, espaces de transit, périphéries d'Etats, complémentarités spatiales mais division frontalière) évoque plusieurs défis d'aménagement, dont la constante est la coordination territoriale. La territorialisation transfrontalière se construit sur la base d'une coordination d'acteurs et de logiques institutionnelles.





## **6 CHAPITRE 6**

### **POUR DE NOUVELLES STRATEGIES TERRITORIALES TRANSFRONTALIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Dans les chapitres précédents, nous avons mis en évidence un lien fort entre plusieurs dynamiques territoriales transfrontalières, conduites par les acteurs à travers leurs pratiques économiques, sociales et spatiales. Il a été surtout montré que ces pratiques transfrontalières des populations s'inscrivent dans des logiques complexes mettant en jeu le besoin de mobilité, de commerce transfrontalier et les relations anciennes historiques, au delà des frontières, qui font que les frontières sont constamment dépassées. En plus de ces besoins de traversée des frontières qui ne sont pas remis en cause par les acteurs institutionnels, d'autres enjeux de clarification des lignes floues imposent aux acteurs institutionnels nationaux de connaître les limites du pouvoir étatique pour asseoir la souveraineté nationale et mieux contrôler les frontières. Ces nouveaux enjeux prennent forme dans les actions nationales, avec le recours aux délimitations, démarcations des frontières. Ils deviennent plus préoccupants, d'autant plus que l'insécurité liée à la criminalité transfrontalière et les trafics en tout genre, sont devenus des faits caractérisant ces espaces dans un contexte où le terrorisme aussi cherche à conquérir un espace de prédilection.

Par conséquent, un réel défi est posé aux acteurs institutionnels dans l'élaboration des politiques publiques territoriales. Qu'elles soient générales, c'est-à-dire portées sur les problématiques d'aménagement et de développement des territoires ou qu'elles soient plus spécifiques sur la gestion des frontières et des espaces frontaliers/transfrontaliers, il se pose une vraie question de : comment favoriser des dynamiques transfrontalières locales telles que nous les avons décrites comme étant des dynamiques de territorialisation transfrontalière, face au besoin de contrôle, de délimitation de la frontière en quelque sorte de fermeture des espaces ? La tendance actuelle est à l'encouragement des actions de coopération transfrontalière qui impliquent fortement les collectivités territoriales et les administrations nationales certainement dans l'objectif de pouvoir mieux encadrer les processus locaux non institutionnels.

Au delà de ces questions, un certain nombre de préalables sont à résoudre. La conduite même de cette recherche et les difficultés rencontrées pour la collecte des données historiques, sociales et économiques, illustrent le besoin de disposer de davantage d'informations pour mieux connaître le fait transfrontalier dans ses différentes facettes. Il y a là, un sérieux problème de connaissance territoriale. La production d'informations et de données de base sur les territoires peut donc constituer un premier axe de travail, comme un défi à relever et qui permettra de renouveler la manière d'élaborer les politiques sur la base d'analyse plus fines réalisées sur des connaissances mobilisées depuis une longue durée.

Dans l'état actuel des connaissances disponibles et analysées sur les espaces transfrontaliers étudiés, les faits transfrontaliers présentent un certain nombre de problématiques qui nécessitent des interventions ciblées mais différenciées pour des politiques ayant l'ambition de favoriser des dynamiques de territorialisation. Ce sont, celles-ci qui permettent, en effet, de trouver des réponses coordonnées aux

problématiques territoriales transfrontalières. Ces enjeux spécifiquement transfrontaliers sont présentés dans la seconde partie de ce chapitre

Enfin, la troisième partie propose des pistes de travail pour de politiques territoriales transfrontalières sur la base de l'analyse faite dans les deux précédentes sections. Elles aboutissent à plusieurs réformes, dont les lignes directrices sont la prise en compte des dynamiques spatiales transfrontalières locales, le changement des mécanismes de réponse aux besoins locaux et la coordination des interventions entre les multiples acteurs institutionnels.

## 6.1 Les enjeux et défis de fonctionnement du système

Les problèmes posés par le système territorial complexe sont déterminés par les principaux facteurs de territorialité. Nous avons vu que trois éléments capitaux structurent le territoire : la frontière, les lieux et les interactions entre acteurs constituent les nœuds d'ancrage du système et permettent de décrire le maillage, le treillage et les réseaux du territoire. Dans ce contexte l'acteur public se trouve confronté à trois types de problèmes. Le premier est relatif au renforcement et à la gestion des connexions du territoire. Il s'agit d'une question de renforcement de l'économie locale pour que l'espace fonctionnel et vécu soit correctement supporté par un réseau d'infrastructures approprié qui facilite la mobilité, la circulation, en somme les pratiques des acteurs locaux. Le second est le renforcement des points d'ancrage et des nœuds du système pour une forte appropriation des acteurs de leur territoire. Le troisième est enfin la gestion des mobilités, des échanges et des communications et l'offre de services publics dans une complémentarité.

### 6.1.1 Les connexions territoriales

G. Wackermann (2003, p. 80) note dans son ouvrage que le concept de frontière a subi plusieurs mutations depuis la fin de la seconde guerre mondiale et du monde bipolaire. Il met en évidence de nouveaux rapports entre les espaces frontaliers qui permettent selon lui de construire une territorialité transfrontalière. Selon lui, « *les nouveaux rapports des entreprises aux territoires progressivement libérés de leurs contraintes frontalières amorcent des collaborations originales entre les acteurs économiques, administratifs, politiques et scientifiques* ». C'est l'idée des projets INTERREG mis en œuvre en Europe.

En Afrique de l'Ouest, l'avènement des frontières étatiques s'est ancré dans les consciences collectives et nationales à partir de la décolonisation et de l'émergence des Etats nations depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Mais ces nouvelles frontières n'ont pas supprimé la mobilité frontalière, elles n'ont pas donné lieu à de véritables enfermements compte tenu en partie de l'existence par le colonisateur d'espaces politiques coloniaux plus vastes en l'occurrence l'AOF au sein duquel on observait une liberté de circulation des capitaux et des hommes. Mais les indépendances ont renforcé des sentiments nationalistes en exacerbant les divisions internes de ces espaces régionaux ce qui a contribué à faire jouer le rôle de limite et de barrière cristallisante aux frontières. Aujourd'hui, les processus locaux dans les espaces frontaliers étudiés montrent que ces derniers se libèrent progressivement de leurs contraintes frontalières. Les acteurs entretiennent plusieurs types de rapports économiques et de relations sociales et culturelles. Ces manifestations décrivent un processus d'appropriation spatiale transfrontalière à la faveur de la promotion des projets régionaux d'intégration et des projets de décentralisation qui libèrent des initiatives locales démocratiques et les territoires à des échelles plus basses.

Du coup de la même manière qu'en Europe où « *les frontières qui naguère constituaient un lourd handicap pour le déploiement des espaces adjacents, ont commencé à servir de support à des relations privilégiées appuyées sur des réseaux urbains revigorés, en voie d'interconnexion transfrontalières* » (*Ibid.*), ces nouvelles dynamiques se connectent à partir de lieux stratégiques frontaliers

qui servent d'ancrage territorial et au fonctionnement d'une économie locale transfrontalière. Les problématiques qui se posent à nos dynamiques transfrontalières ouest africaines sont donc d'abord liées à l'interconnexion territoriale. Deux dimensions interne et externe se présentent.

La dimension interne concerne la connexion interne du territoire, celle qui permet aux acteurs d'échanger les produits locaux entre les lieux du territoire, de se déplacer entre ces lieux et d'entretenir des rapports d'appropriation et d'aménagement de leur espace de vie et d'activité. Dans cette dimension les acteurs échangent entre eux d'un point A à un point B et retournent au point A. C'est la dimension locale des relations entre acteurs au sein du territoire transfrontalier local Malanville-Gaya, SKBo ou de l'IRSahel. Les échanges sont donc entre villages et villes faisant appel aux dynamiques villes-campagnes avec tous les enjeux de commerce de produits agricoles, de marchés urbains débouchés de produits ruraux, du rôle de la ville comme espace de services d'une centralité rayonnant sur un arrière-pays rural.

Cette dimension de territorialité interne pose des problèmes essentiels en infrastructures de transport, de mobilité mais aussi de production et de transformation des produits locaux pour accroître les revenus des acteurs. Enfin c'est la question des services urbains dans les villes centres pour répondre au besoin des populations urbaines mais aussi des espaces ruraux environnants. Sachant que la spatialité de la centralité urbaine est transfrontalière. L'enjeu principal dans cette dimension est comment renforcer l'économie locale transfrontalière à travers un renforcement des échanges internes et des complémentarités entre les acteurs et les espaces ruraux et urbains. Cet enjeu repose sur le dynamisme des axes de transport adaptés entre les villages et les villes, sur le rôle des marchés intermédiaires, sur la consommation des produits agricoles internes complémentaires et sur les services urbains complémentaires. Dans cette dimension, les échanges sociaux et culturels sont très importants car c'est à cette échelle qu'ils s'expriment le mieux.

L'appartenance ethnique et culturelle ainsi que les sentiments de fraternité sont capitaux pour renforcer une certaine cohésion et faire vivre une identité territoriale transfrontalière. Dans cette mesure les projets entre acteurs locaux se manifestent. Il s'agit par exemple des initiatives entre conducteurs de taxi moto entre Malanville et Gaya qui mettent en place des mécanismes de solidarité entre eux et des groupes de négociation pour échanger avec leurs acteurs institutionnels. Par ailleurs, les projets culturels comme la promotion de la culture sénoufo dans l'espace SKBo à travers un musée de la culture sénoufo à Sikasso et un autre à Bobo se font connaître. La complexité de ces rapports transfrontaliers est leur caractère informel et leur faiblesse de structuration. L'émergence des organisations de la société civile (OSC) dans les Etats devrait constituer une opportunité pour appuyer et renforcer ces organisations transfrontalières à s'insérer durablement dans l'animation du territoire. Mais la société civile transfrontalière est confrontée au manque d'appui transfrontalier et au manque d'encadrement ainsi qu'au déficit de cadre juridique transfrontalier et d'autorités transfrontalières permettant d'avoir des interlocuteurs. On assiste alors à des associations d'organisations nationales sur des espaces transfrontaliers qui ne font pas émerger un vrai débat sur les enjeux territoriaux transfrontaliers au-delà des questions nationales.

La seconde dimension est la connexion extérieure. C'est toute la problématique de la connexion du local au global, car ici il s'agit de faire en sorte que l'espace transfrontalier dans son ensemble puisse accéder aux espaces nationaux et à l'espace régional et international. C'est l'ouverture à l'international dont il est question. Cette ouverture passe par plusieurs échanges. L'échange économique implique la commercialisation des produits locaux vers des débouchés plus loin voire l'exportation. Dans ce sens la spécificité productive locale est importante et cela nécessite le renforcement d'un système productif localisé qui puisse tirer profit d'un échange international dynamique.

Dans les espaces étudiés, les zones Malanville-Gaya et SKBo se caractérisent par leur potentiel agricole et l'exportation de produits agricoles vers des espaces déficitaires du Nord. Ces deux espaces sont également situés sur des corridors de transport régionaux qui permettent de se connecter à un niveau international. Le marché de Malanville de par son ampleur et sa particularité de vente de céréales exporte les productions locales et celles des espaces environnants dans les pays sahéliens comme le Niger, le Burkina, le Tchad, le Mali et le Nigéria. C'est le dynamisme de ce marché qui crée un lien entre l'espace local et l'espace international régional. Dans la zone SKBo, il s'agit d'un ensemble de marchés urbains qui sont situés sur des axes internationaux et qui facilitent les échanges internationaux de produits agricoles vivriers mais aussi de coton. L'espace de l'IIRSahel se caractérise par son potentiel en exportation de bovins. Zone pastorale par excellence, l'élevage s'inscrit dans un processus territorial transfrontalier car la transhumance transfrontalière pour l'accès aux ressources alimentaires mais aussi aux marchés à bétail par les circuits commerciaux constitue une pratique sociale, économique et culturelle des acteurs.

Ici aussi, se pose la problématique des infrastructures facilitant la connexion territoriale. Ce sont des infrastructures également de communication (transport, communication) et marchandes (marchés urbains importants, marchés à bétail).

La connexion entre le territoire transfrontalier et les espaces régionaux internationaux, pose aussi les enjeux de la logistique car, les points nodaux créent des ancrages principalement dans les villes frontalières. Le besoin logistique s'exprime en termes d'espaces de stockage, de conservation de produits frais, de stationnement des gros porteurs, voire de développement de ports secs. C'est la problématique d'aménagement urbain qui se pose à des villes comme Gaya et Bobo Dioulasso pour ne citer que ces deux, où la nécessité de stockage et de stationnement transforme la configuration de la ville. Dans ces villes, malgré des aménagements pour la circulation et le stationnement des gros porteurs, on voit toujours stationner sur des trottoirs des camions et on constate plusieurs accidents de circulation où des camions sont impliqués. A cela, il faut ajouter la gestion de l'espace urbain avec la mobilité et les services associés tels que l'assainissement, l'hôtellerie et la restauration, entre autres. Deux situations se présentent. Certains jeunes scolarisés ou ayant quitté l'école sont attirés par les opportunités d'emplois urbains, nécessitant peu de qualification comme les métiers de gardiennage, de chargement/déchargement des camions de marchandises, de coursiers. Ils constituent ce qui caractérise l'exode rural mais aussi le dynamisme des villes. Du coup le maintien des jeunes dans les espaces ruraux pour la production agricole est un défi car cela permettrait d'accroître cette production pour faire face à une demande de plus en plus croissante. Mais les conditions de travail peu encourageantes et les fluctuations aléatoires des prix pas toujours assez rémunérateurs n'améliorent pas l'attractivité de ce

secteur et des espaces si ce n'est pas pour de nouvelles populations à la recherche d'espaces agricoles. La deuxième situation est une nouvelle problématique de l'intérêt des classes moyennes et riches pour une nouvelle pratique agricole. En effet, que ce soit au Bénin, au Burkina Faso ou au Niger, le fait pour des travailleurs du tertiaire habituellement non agricole, d'investir dans la production agricole dans leur village est devenue une sorte de mode. Au Burkina Faso, dans les années 2000 tous les ministres, députés ont des champs dans leur village. Il se développe une situation de métayage sans inéluctablement donner lieu à des transferts de fonds mais à des partages des revenus sous différentes natures. Ces derniers disposent le plus souvent d'importants moyens et emploient la main d'œuvre locale. La situation traduit un rattachement entre les élites à leurs localités d'origine, un réinvestissement dans l'agriculture avec développement de nouvelles pratiques telles que la mécanisation, le fermage, etc.

Ces deux dimensions mettent en avant la nécessaire intégration de l'économie locale transfrontalière et sa connexion aux économies régionales et internationales dans un échange mutuellement avantageux. On se rend compte que le degré d'ouverture n'est pas toujours favorable à l'économie locale dont les conditions de production sont éprouvantes et fortement liées aux aléas climatiques et à la faiblesse des techniques de production. L'ouverture et l'urbanisation devraient permettre une modernité et une amélioration des techniques productives. Le rôle des élites qui réinvestissent dans l'agriculture est essentiel dans ce schéma si cela se traduit par une réelle volonté d'amélioration de la production agricole, et un développement de l'emploi agricole à partir de formations de jeunes dans ce domaine. Ce n'est pas toujours le cas, puisque le phénomène de disposer d'une ferme au village ressemble à une façon de conquérir un électorat rural plus qu'à un amour pour l'activité agricole. Cela évoque donc le rôle des villes, des pôles ruraux et des marchés et lieux de transit qui constituent des centralités pour le territoire transfrontalier. L'ensemble est relié par des transactions, des transferts et des mobilités qui font tenir les centres comme des éléments du système urbain-rural.

### 6.1.2 Centralités et territorialités

Le territoire transfrontalier urbain se définit par les liens spatiaux entre différents lieux (des villes et des campagnes) et des relations entre acteurs urbains et ruraux habitants ces lieux, tout ceci au-delà des frontières. La frontière est l'élément qui donne l'identité transfrontalière au territoire. Elle devient un nœud et un pivot autour desquels s'organise un ensemble de processus sociaux, économiques et géographiques. Elle sert à identifier les espaces institutionnels de pouvoir, l'espace de l'Etat et des Collectivités territoriales. Elle permet néanmoins des processus de transgression de ces espaces en construisant des réseaux et des relations par delà ces limites institutionnelles. Elle favorise, de ce fait, la construction d'un espace régional plus grand sur la base de politiques supra nationales, celles de l'UEMOA et de la CEDEAO. A cet effet, elle détermine un espace transfrontalier sur lequel les politiques d'intégration régionale s'appliquent. C'est aux frontières que l'on est capable de savoir quelles politiques et réglementations existent sur la circulation des biens, des personnes et sur le droit de résidence dans un Etat membre. La frontière permet donc l'évaluation et le suivi des impacts de l'application des politiques publiques régionales mais aussi des politiques nationales notamment avec l'élaboration actuelle des politiques nationales frontalières.

Tout ceci montre que la frontière marque l'espace et possède un pouvoir de créateur de flux et d'organisateur du fonctionnement du territoire transfrontalier. C'est en cela qu'elle devient le premier nœud du territoire transfrontalier. De façon géographique la ligne frontalière ou plutôt réellement les points d'entrée et sortie frontaliers situés sur les axes de circulation constituent la centralité du territoire transfrontalier. Ce phénomène de centralité ouvert sur l'étranger pose d'énormes enjeux en termes d'aménagement.

La frontière a pour fonction première de limiter l'espace d'application des politiques publiques et de circonscrire les dynamiques à l'intérieur des territoires nationaux. Pourtant dans la pratique sur les exemples de Malanville-Gaya, SKBo et IIRSahel, les politiques nationales n'ont que peu d'influence sur l'aménagement de l'espace, sur les rapports sociaux et sur l'économie locale. On dirait même que les acteurs locaux s'affranchissent de ces politiques et créent leurs propres logiques. En témoignent les réseaux de contrebande qui se développent et le commerce transfrontalier illicite. Même les agents de l'Etat et les administrations locales participent à cette réalité transfrontalière avec le paiement de taxes illicites comme droit de passage aux douanes par exemple ou en cautionnant une forme de régulation du marché des oignons de Malanville qui normalement n'est pas possible en économie de marché et dans un cadre d'intégration régionale avec de surcroît une liberté de circulation des produits du cru.

En outre le délaissement de ces territoires dans l'offre des infrastructures et des services publics et sociaux de base a entraîné le développement de plusieurs initiatives avec le renforcement de la complémentarité de l'espace en termes d'offres de services. Par exemple le fait que les populations de Hèrèmakono (Mali) se soignent majoritairement à Koloko (Burkina Faso) et y scolarisent leurs enfants met en évidence des différences en termes d'offres de services et de qualité dans l'espace commun. De la même manière les populations de Malanville vont accoucher à Gaya.

Ces exemples prouvent surtout des processus de sélection de la part des populations dans leur espace ce qui révèle des enjeux d'harmonisation des lois, des réglementations et des niveaux de développement. Ce sont des processus qui peuvent participer aussi à une harmonisation des niveaux de vie dans l'espace transfrontalier même si ces niveaux sont différents d'un espace à un autre. Ces logiques devraient renforcer les politiques publiques régionales de convergence économique et sociale dans l'espace CEDEAO et l'UEMOA et permettre l'application d'une politique unique de soutien aux espaces transfrontaliers en retard de développement. Au contraire, on assiste à une nationalisation des politiques frontalières sans une réelle convergence. Chacun des Etats élabore sa politique nationale qui se limite à ses frontières.

La construction territoriale transfrontalière ne bénéficie donc pas encore des appuis des Etats, qui devraient plutôt unir leurs efforts dans l'émergence d'une réelle politique transfrontalière portée par une institution régionale qui s'applique aux espaces transfrontaliers. L'application des politiques nationales risque de renforcer l'effet barrière ou tout au moins ne pas contribuer à une harmonisation des politiques même si elles vont concourir à renforcer l'équipement de ces espaces et l'offre de services publics et sociaux. Elle risque d'aboutir à une concurrence territoriale entre les villes et localités frontalières chacune pouvant vouloir renforcer son rôle de centralité économique et commerciale.



Les villes situées à proximité directe des frontières et les localités des espaces ruraux environnants constituent les deuxièmes niveaux d'ancrage du territoire et donc des seconds nœuds. L'urbanisation frontalière connaît un dynamisme particulier du fait de leur position frontalière mais aussi du fait qu'à cause de cette position se développe un ensemble de flux humains, sociaux, culturels et économiques. Se met en place un phénomène de centralités urbaines multiples dans l'espace transfrontalier.

La centralité théorisée par W. Christaller en 1933, est un phénomène de base couramment étudié en géographie qui met en évidence un phénomène d'attraction entre un centre urbain et son espace environnant. Cette attraction est examinée par l'offre de biens et des services à la population de l'espace complémentaire de la ville et par la position plus ou moins accessible de ce centre dans un réseau. La hiérarchisation par la frontière montre que cette dernière définit un phénomène de centralité des lieux avec une spécialisation en services urbains, en commerces, en infrastructures économiques marchandes et en logistique dans les villes frontalières et, surtout, une complémentarité entre ces villes dans l'offre de ces services. La présence de la frontière traduit et attire par exemple des services de transit, de stationnement et tout ce qui y est lié dans des lieux à proximité directe de la frontière. Ensuite, plus loin, se regroupent les services marchands, de commerce de produits agricoles et manufacturiers et des magasins de stockage qui se situent dans les villes frontalières.

La particularité de nos espaces transfrontaliers réside dans le fait que, la présence de la frontière entraîne la création de deux centres urbains de part et d'autre de la frontière, avec des liens forts et complémentaires entre ces centres. Il n'y a quasiment pas de hiérarchie entre ces villes frontalières qui fonctionnent en jumelles d'où l'expression de villes-jumelles chère à J. Igué. C'est le doublet de villes qui crée la centralité de l'espace transfrontalier, bien sûr avec, à une petite échelle, une centralité moindre propre à chaque ville. Même si on peut déterminer une spécialisation de chacune des villes dans une fonction particulière, il est difficile d'aboutir à ce que cette spécialisation définisse une hiérarchie. En effet, les deux villes frontalières de Malanville et de Gaya remplissent chacune plusieurs fonctions d'attraction sur leurs régions périphériques rurales respectives. Gaya est un chef-lieu de département et à ce titre concentre un certain nombre de services urbains sociaux. C'est par exemple les services de santé, d'éducation ainsi que les services publics administratifs (état civil, justice, sécurité, finances etc.). Malanville est une commune qui, par sa position extrême dans le Nord et son marché international, tend à devenir une ville qui offre également l'ensemble de ces services. Mais en comparant les deux, Gaya se hisse en tête de la hiérarchie, en matière d'offre de services aux populations des espaces environnants. A ce titre, certaines populations de Malanville sont attirées par Gaya. Ainsi on note un doublet de villes frontalières qui constituent un centre avec une zone d'attractivité qui est fortement transfrontalière.

Dans la zone SKBo cette centralité est plus difficile à décrire car les deux villes importantes polarisantes et capitales régionales (Sikasso et Bobo Dioulasso) sont distantes d'environ 165 km sur l'axe Bobo-Sikasso. Entre ces villes importantes se développent des centres secondaires qui jouent tout de même des fonctions d'offre de services, de marchés au même titre que les deux grandes villes. Ainsi Orodara, est un centre secondaire et Koloko à 5 km de la frontière un centre tertiaire. De l'autre côté, nous avons Hèrèmakono qui entre en doublet avec Koloko (distant de 5 km). La centralité territoriale transfrontalière sur cet espace se joue à ce niveau entre le doublet

de localités Koloko-Hèrèmakono. Mais on note que c'est une centralité émergente car les seules dynamiques attractives sont le commerce transfrontalier de produits primaires (produits agricoles et d'élevage) compte tenu du caractère rural et agricole de cet espace. La complémentarité entre les doublets de villes frontalières s'explique en termes d'accès aux services urbains, services administratifs et/ou financiers. Ce sont les populations transfrontalières qui procèdent à la sélection des lieux en fonction des distances et de l'accessibilité. Ces lieux deviennent donc des nœuds importants d'un réseau d'échanges entre les populations transfrontalières.

Ainsi la territorialisation transfrontalière se renforce à partir des nœuds d'ancrage et des phénomènes de centralités doubles et frontalières qui émergent des dynamiques entre acteurs à travers la frontière. Ces phénomènes posent différents types d'enjeux. D'abord, il s'agit de la question du renforcement de ces lieux d'ancrage et d'équipement des centres urbains afin qu'ils jouent effectivement leur rôle. Mais cet équipement des centres urbains ne doit pas se faire sans tenir compte de la problématique de complémentarité entre les doublets de villes frontalières et de la complémentarité entre ces centres et les espaces d'attractivité. Chaque espace a une spécificité économique locale qui en définit son imminence. Il est donc important de doter chaque espace et lieu en moyens nécessaires à la valorisation de son potentiel local et de sa spécificité qui le caractérise dans la territorialité transfrontalière. Nous avons vu que les éléments de structuration du territoire et de la production spatiale reposent en partie sur la force d'attraction de ces lieux. Cette force d'attraction se définit par les services offerts et disponibles dans les villes centres mais également par les fonctions de polarisation des activités marchandes, et d'émettrices de flux de richesses. Les enjeux d'équipement sont donc liés aux infrastructures marchandes, mais aussi à la possibilité pour ces villes de continuer à être attractives du fait de leur accessibilité par les réseaux et moyens de transport disponibles.

Un autre enjeu majeur est la mixité sociale et économique offerte par ces villes centres. En effet, à travers le croisement de plusieurs acteurs dans les villes et dans les marchés, les villes centres constituent des nœuds et des points d'ancrage territoriaux transfrontaliers comme nous l'avons précédemment souligné. Ces centralités sociales favorisent l'appropriation spatiale par un groupe social qui se rencontre et qui échange à travers des pratiques quotidiennes communes. Mais les difficultés de traversée de la frontière liées notamment aux « rackettages » pratiqués par les forces de police frontalières et les autres agents tendent à renforcer le sentiment nationaliste et à les exacerber. C'est à la frontière que les vellétés nationalistes se réveillent car les règles de circulation ne sont pas appliquées de la même manière selon que l'on soit d'un pays ou d'un autre.

Par exemple à la traversée de la frontière de Hèrèmakono en autocar, il est appliqué un contrôle des papiers d'identité (comme partout ailleurs lors des traversées de frontière). Mais ceux qui viennent du Burkina Faso sont sommés de payer une somme variable entre 500 et plus de 1000 FCFA sans raison valable parfois négociable sans délivrance d'une quittance. En cas de défaut d'un papier par exemple absence de carte de vaccination ou pas à jour la taxe peut être très élevée. Face à cette situation, les voyageurs sont contraints de payer ces frais ou entrer dans des discussions interminables et pas à leur avantage. C'est ce que nous appelons « tracasseries policières aux frontières ». Quand celles-ci deviennent trop importantes les homologues de l'autre côté de la

frontière répliquent pour « rendre la monnaie » aux voyageurs du pays voisin. On assiste donc à un rapport de force entre contrôleurs et voyageurs qui n'est pas à l'avantage de la libre circulation et qui réveille des tensions pour peu que quelques-uns, conscients de leurs droits, veulent s'en plaindre. Une « mafia » de la corruption aux frontières se développe au sein de la police et de la douane si bien que les dénonciations sont rares et parfois sans suite, d'autant plus que certains voyageurs ne connaissent pas leurs droits et obligations en matière de circulation.

Ces difficultés n'entravent en rien la forte mobilité des hommes sur les frontières. Mais lorsqu'elles sont exagérées en direction d'une couche sociale ou d'une catégorie d'acteurs, elles réveillent des tensions et des sentiments de repli. Ce sont elles qui sont à l'origine d'associations, de syndicats pour constituer des forces de négociation, face aux agents de sécurité. C'est le cas de l'association des taxi moto de Malanville, de Gaya et de Camba aussi bien des chauffeurs de taxi auto. Pourtant, une fois les frontières franchies, ces mêmes populations se retrouvent dans les mêmes lieux de marchés, de restauration en ville. L'enjeu de renforcement de la mixité sociale est le suivant : comment atténuer les effets des tracasseries policières et les discriminations nationales aux frontières pour faire valoir un sentiment de peuple identique transfrontalier sur un territoire donné qui est le leur ?

Nous avons vu que les éléments du système territorial transfrontalier reposaient essentiellement sur la frontière, les villes et les lieux d'ancrage constituant les nœuds du système ainsi que les réseaux et les échanges. Les échanges transfrontaliers constituent un des éléments des plus importants qui mettent les acteurs au centre des enjeux d'appropriation et de gestion du territoire. L'aménagement des marchés de Malanville, de Gaya, de Sikasso, de Koloko, de Orodara pour ne citer que ces villes moyennes, représente donc une problématique réelle d'aménagement pour recevoir les productions des espaces périphériques et proposer des produits d'échange en contrepartie pour ces espaces ruraux. L'aménagement des marchés est important d'autant plus qu'ils sont au cœur de l'activité économique et de la structuration spatiale du commerce transfrontalier. En effet le réseau des marchés et les circuits de commercialisation sont intégrés dans l'espace transfrontalier et se spécialisent tout en se hiérarchisant à travers un réseau d'acteurs, ce qui détermine de nouveaux enjeux de mobilités et les échanges transfrontaliers.

### **6.1.3 Echanges transfrontaliers et acteurs territoriaux**

La gestion de la mobilité et des échanges transfrontaliers représente l'enjeu qui fait intervenir les acteurs locaux. Il s'agit des liens entre les lieux ainsi que des relations entre les acteurs de ces lieux. Il s'agit aussi de l'utilisation des réseaux de communication et de transport.

Dans les espaces transfrontaliers analysés, les relations transfrontalières constituent ce qui fait passer de l'espace au territoire. Ces relations créent des dynamiques, des réseaux spatialement ancrés dans des pratiques sociales, culturelles et économiques. Dans ces pratiques économiques, nous avons porté une attention particulière au commerce transfrontalier des produits agricoles qui est un des commerces ancrés dans le territoire à partir de productions locales commercialisées en interne et exportées.

Le commerce transfrontalier se dynamise par un certain nombre de facteurs qui sont liés à l'histoire et aux appartenances socio culturelles et ethniques des populations frontalières. Ces identités culturelles sous-tendent les échanges entre elles. L'identité culturelle des populations Dendi entre le Bénin et le Niger permet d'entretenir des réseaux marchands historiquement existants et ancrés sur ces territoires transfrontaliers. Celle du peuple Sénoufo permet d'entretenir un commerce transfrontalier local de produits agricoles, mais également de faire de la zone SKBo une des plus importantes zones de production agricole qui approvisionnent les autres marchés urbains. Le peuple Touareg et Peuhl est un peuple nomade pratiquant un élevage transhumant qui est ancré dans un espace transfrontalier dont les ressources naturelles alimentaires pour le bétail, les points d'eau et les marchés à bétail, sont parcourus par des troupeaux provenant des trois pays de la zone de l'IRSahel.

La division coloniale et les différentiels de niveaux de développement, de politiques commerciales et de prix ont entraîné aussi l'émergence d'acteurs motivés par la saisie des opportunités d'échanges transfrontaliers. L'existence de différentiels entre l'offre et la demande de divers produits de part et d'autres des frontières crée des marchés frontaliers animés par divers types de flux de produits. Mais ce commerce s'est toujours effectué dans l'informel se basant sur les circuits familiaux avec des capitaux privés relativement peu élevés. Différents types d'acteurs animent alors ce commerce transfrontalier sur lequel il est possible de tracer un certain nombre de circuits et des marchés importants qui génèrent des revenus aux populations frontalières.

#### **6.1.3.a Les lieux du commerce transfrontalier et enjeux de développement**

On distinguera les acteurs du commerce général formel des acteurs informels. En effet, les acteurs du commerce général formel sont moins nombreux sur nos espaces frontaliers étudiés en raison de leur caractère rural. Ces derniers sont plutôt localisés dans les grandes villes telles que Bobo Dioulasso et Sikasso, car ce commerce nécessite un certain nombre d'infrastructures (magasins, équipements, parcs auto, services administratifs et comptables...) des activités de transit dans les espaces frontaliers. La création de revenus directs sur les espaces frontaliers serait par conséquent faible.

Nous nous intéressons aux acteurs informels car, il faut noter que ce secteur, dit de l'informel, fait l'objet aujourd'hui de réglementations pour que les pouvoirs publics puissent y mobiliser des recettes fiscales. La contribution au secteur informel ainsi que les taxes prélevées par les collectivités pour l'installation dans les marchés en sont des illustrations.

Pour décrire les acteurs du commerce transfrontalier, nous utilisons le critère de volume des produits traités. On peut ainsi distinguer quatre types d'acteurs qui interviennent dans l'animation du commerce transfrontalier : les grossistes, les semi grossistes, les détaillants et les producteurs-commerçants.

Les collecteurs et collectrices, qui sont très déterminants dans la commercialisation des produits, ne sont pas pris en compte ici dans les transactions transfrontalières. Mais ils représentent des acteurs du commerce. Ce sont aussi les intermédiaires et négociants, voire des transitaires respectivement dans le commerce de bétail et dans le commerce d'import-export à travers les frontières. Cette typologie est nette, en ce qui concerne les produits agricoles. Pour d'autres secteurs il n'y a pas de producteurs-commerçants tels

que le secteur de commerce de produits manufacturiers. L'importance des échanges de produits agricoles nous amène à identifier les acteurs dans ce domaine. Cette classification permet aussi de décrire le réseau des marchés et les circuits de commercialisation dans les espaces frontaliers.

Ainsi, nous distinguons les différents types d'acteurs du commerce agricole. **Les agriculteurs, paysans ou producteurs commerçants grossistes** écoulent leur production sur les marchés de collecte ou vendent parfois sur pieds à des grossistes. Ils sont souvent organisés au sein d'organisation faitières comme les unions communales des producteurs regroupant certaines filières productives de vivriers, de coton, de maraîchers, de riziculteurs, planteurs (producteurs d'anacarde, d'agrumes etc), pêcheurs, pisciculteurs, éleveurs et l'union communale des femmes), coopératives de femmes maraîchères ou groupement villageois de producteurs. Ils sont donc très souvent grossistes car vendant des quantités importantes mais à travers leur organisation. On peut inclure également dans cette catégorie, les éleveurs ou commerçants de bovins, de caprins-ovins qui exercent ou transitent par ces espaces.

**Les commerçants grossistes** travaillent avec les collecteurs qui collectent directement sur les marchés primaires d'énormes quantités de produits et vont les écouler dans les grands centres de consommation. Les grands grossistes font des stocks de plus de 5 millions de sacs de 100kg/an soit environ 500 000 tonnes/an minimum de produits céréaliers par exemple.

**Les semi-grossistes** interviennent dans le processus pour assurer une première redistribution en approvisionnant les centres urbains et les principaux marchés proches.

**Les détaillants** approvisionnés par les grossistes ou semi-grossistes dans les centres urbains ou les principaux marchés locaux frontaliers animent le commerce à partir de boutiques, de kiosques, de hangars, et autres étalages disposés le long des voies ou des places des marchés locaux.

A partir de cette typologie le réseau des marchés se présente dans les circuits de commercialisation des produits agricoles en trois principales phases : celle de la collecte regroupant les étapes de la collecte et de l'approvisionnement ; celle du transit et celle de la distribution correspondant à l'étape des marchés de consommation. Les marchés épousent les rôles spécifiques dévolus à ces étapes. Suivant ces rôles, ils se répartissent en quatre niveaux qui sont les marchés de collecte, les marchés d'approvisionnement, les marchés de transit et les marchés de consommation (Kouassi, Sirpé et Gogué, 2006).

Le circuit de commercialisation est l'ensemble des voies permettant l'acheminement d'un produit depuis son lieu de production jusqu'au consommateur. Le circuit de commercialisation traduit donc les échanges commerciaux entre les acteurs du territoire. Le rôle joué par chaque marché dans le circuit de commercialisation aussi bien au niveau national qu'au-delà des frontières renseigne sur l'importance des différents marchés et des lieux abritant ces marchés. Il permet également de mettre l'accent sur le rôle joué par les espaces frontaliers. Les circuits des produits agricoles et les produits de l'élevage seront particulièrement traités car étant les premiers produits les plus échangés dans les espaces transfrontaliers étudiés.

Ainsi le réseau de marchés frontaliers peut être décomposé en quatre types.

**Les marchés de collecte** sont situés dans les centres ruraux ou de hameaux éparpillés dans les campagnes rurales. Ils sont, notamment, dans les chefs-lieux d'arrondissement, dans les villages frontaliers et sont animés par un premier réseau d'acteurs locaux des villages et localités proches. Les produits de première nécessité et les produits agricoles destinés à être commercialisés à l'extérieur sont collectés sur ces marchés. Ces derniers servent aussi à écouler quelques produits manufacturiers « en détail » pour la consommation locale. Ces marchés des étapes de la phase de collecte sont situés dans les zones de production excédentaire marquées par des densités de peuplement relativement faibles comme dans les communes frontalières de Koloko et Hèrèmakono dans la zone SKBo. C'est aussi le cas des localités de Tara, Tanda, Bodjicali, Mandecali, Karimama dans la zone de Malanville-Gaya.

**Les marchés d'approvisionnement** sont ceux où convergent les produits collectés. Ils offrent de plus grandes quantités étant donné qu'ils reçoivent non seulement les produits rassemblés dans les zones primaires de collecte mais, aussi, ceux de leurs villages et hameaux environnants. Ce sont des marchés intermédiaires faisant le lien entre les espaces ruraux et les espaces urbains et servant à regrouper les produits destinés à être commercialisés dans de grands réseaux internationaux. Ils servent à distribuer aussi en détail les produits destinés aux zones rurales pour la consommation. Ils approvisionnent donc les marchés primaires en produits manufacturiers et pétroliers en gros, semi gros et détail. Difficiles à discerner, ils se confondent souvent avec les marchés de transit.

**Les marchés de transit** sont ceux des centres éventuels où transitent certains produits avant d'être acheminés vers les marchés des centres de consommation. Les marchés de transit sont également des marchés frontaliers où transitent des produits provenant des localités ou des villages situés dans l'espace frontalier. Les « marchés jumeaux » régulièrement animés dans les villages jumeaux et villes jumelles jouent un rôle important dans ce transit. Ils permettent aussi d'assurer une fonction sociale de coopération entre population locale en étant des marchés locaux pour ces populations transfrontalières. Les marchés de Orodara et de Banfora sont des marchés de transit pour la zone SKBo car ils servent de lieux de transit des produits de la zone vers les grandes villes comme Bobo Dioulasso et Sikasso.

**Les marchés de consommation** sont en général les grands marchés des centres urbains où affluent les produits destinés à la consommation. Les villes centres constituent ces marchés. Il s'agit notamment de Malanville, Gaya, Sikasso, Bobo Dioulasso.

Le commerce transfrontalier de produits agricoles pose la problématique de création de richesses et de revenus liés à la maîtrise des cours et à la vente des produits bruts. En effet, la commercialisation de produits bruts procure des revenus directs aux producteurs et aux acteurs de commerce. Mais elle est soumise à beaucoup de risques liés aux cours des produits et à la saisonnalité si bien que cette forme de commercialisation paraisse moins avantageuse. En effet, la création de valeur ajoutée est faible. Par conséquent les revenus créés au niveau national sont faibles compte tenu des prix moins avantageux auxquels les produits agricoles sont vendus même si les acteurs essaient de maximiser les profits en tenant compte de la fluctuation saisonnière et géographique des prix des produits agricoles. Les plus grandes quantités de produits agricoles sont vendues pendant la période des récoltes par les producteurs à des prix bas (ce qui ne leur garantit pas des

revenus conséquents). D'autres vendent sur pied ou prennent des crédits informels avant la période des récoltes en garantissant leurs productions. Les spéculations sont faites par des commerçants grossistes accédant facilement aux infrastructures de stockage. Ainsi les profits réalisés par cette activité ne profitent pas aux producteurs.

**Vente de produits agricoles à ciel ouvert au marché de Malanville  
(oignons, piments, céréales)**



Image 9 : Marché de Malanville: marché international de produits agricoles

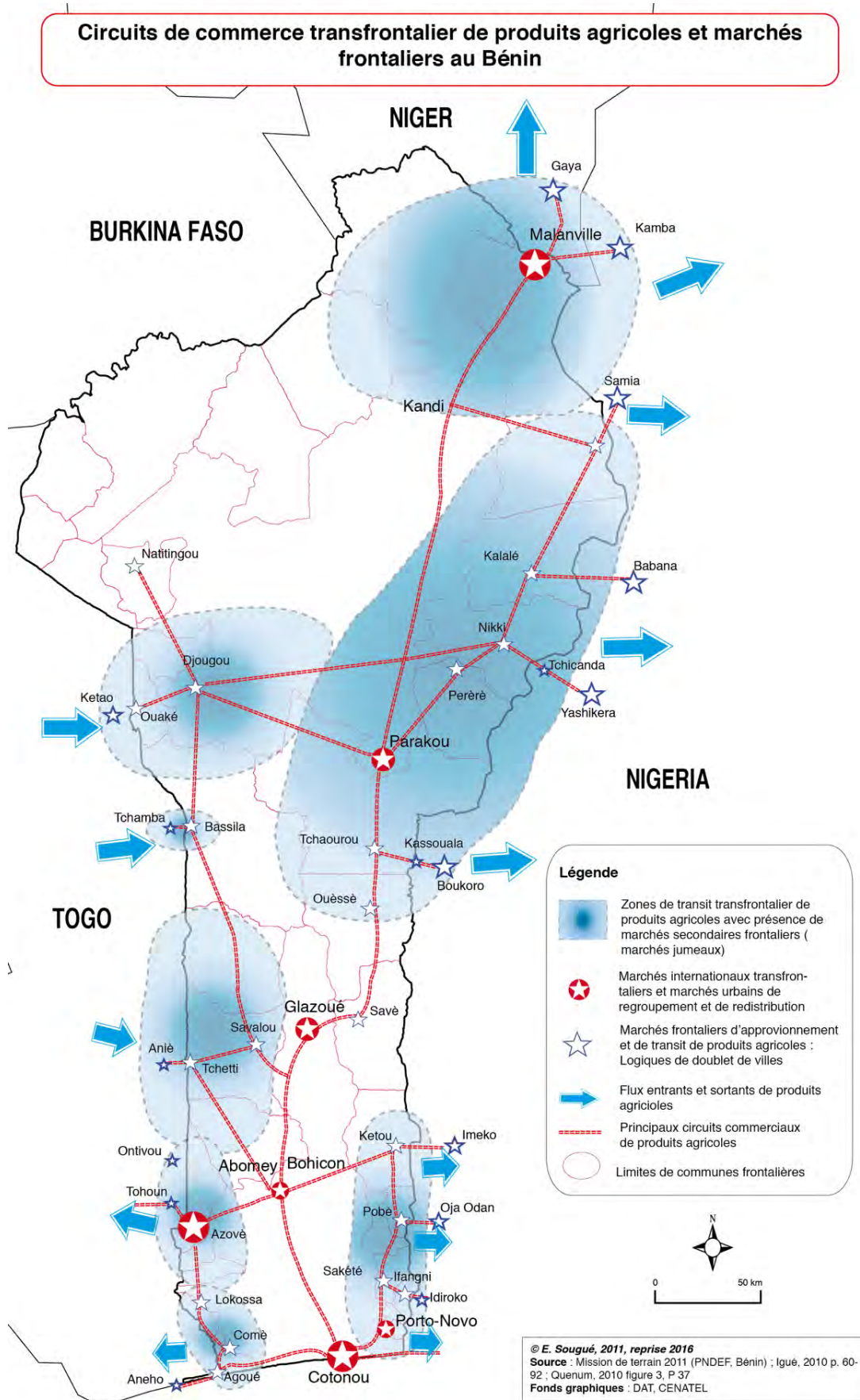
**Zoom sur le commerce transfrontalier au Bénin : Rôle de Malanville.**

La majeure partie des flux commerciaux du Bénin se fait dans les espaces frontaliers, où des marchés importants jouent un rôle centralisateur de collecte et de redistribution. Quatre marchés urbains à vocation internationale du Bénin (Tokpa, Malanville, Glazoué, Azovè) polarisent les échanges transfrontaliers et influent sur l'ensemble des marchés primaires ruraux de collecte, les marchés secondaires et les marchés de transit à vocation transfrontalière. L'activité commerciale concerne plus de 50% de la population des espaces frontaliers. Les potentialités dans ce domaine sont liées à la proximité avec des marchés étrangers. Le marché nigérian avec lequel s'effectue la plupart des échanges transfrontaliers de produits manufacturiers, et le commerce de réexportation de produits vers le Nigéria polarise l'Est. On note même des détours par le Nord via le marché de Malanville, de Gaya vers les villes du Nord du Nigéria. Les pays voisins du Nord (Burkina Faso et Niger) alimentent un marché transfrontalier également influencé par le commerce de réexportation, le commerce de produits agricoles et l'activité de transit à partir de Malanville et de Gaya.

L'espace Malanville-Gaya se positionne encore comme l'espace de transit par excellence dans notre système territorial.

Les activités de transit sont importantes, puisque les espaces frontaliers, de part leur situation, sont des espaces de transit vers les pays voisins. Celles-ci favorisent le développement d'une économie de service entraînée par une forte urbanisation. Ces réalités permettent le développement urbain mais posent des problématiques importantes liées l'offre suffisante de services logistiques, d'infrastructures de transport et de services urbains. Ces besoins sont à analyser en lien avec l'aménagement urbain et en tenant compte des problématiques de création/fonctionnement opérationnel de doublets de villes frontalières. En effet la carte des circuits commerciaux du Bénin, ci-dessous (carte 26), confirme l'idée des espaces transfrontaliers dynamiques où la présence de villes jumelles favorisent et renforcent les relations transfrontalières, lequel processus participe à la territorialisation. Les problématiques de développement transfrontalier se posent en terme de renforcement de ces liens et de fonctionnement de ces espaces doubles sans que la barrière frontalière n'y joue ses effets négatifs de frein aux échanges. La frontière est l'élément central qui permet l'articulation de ces doublets de lieux commerciaux.





Carte 26 : Circuits commerciaux transfrontaliers et doublets de lieux frontaliers au Bénin

### 6.1.3.b *Les acteurs de la gouvernance transfrontalière*

Les dix dernières années sont marquées par un renforcement du processus de la décentralisation dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ainsi que de l'intégration régionale. Ainsi les actions de développement local s'inscrivant dans des cadres stratégiques de croissance et de réduction de la pauvreté ou des plans nationaux de développement tiennent compte de ce contexte institutionnel particulier ce qui revient à se centrer sur les acteurs de la gouvernance locale donc des collectivités territoriales. De façon générale les processus de décentralisation visent des objectifs d'approfondissement du processus démocratique en permettant l'émergence d'une démocratie locale et la consolidation de la gouvernance locale dans un premier temps. Ensuite, c'est la promotion du développement local et régional à partir de la mobilisation des ressources locales régionales favorables au développement qui est visée. Enfin, le renforcement des capacités de pilotage et de gestion de l'économie des collectivités territoriales est un des objectifs de la décentralisation.

Pour les populations, les attentes aujourd'hui vis à vis des collectivités territoriales tournent principalement autour de quatre préoccupations. Il s'agit d'abord de la gestion effective des compétences et des ressources transférées donc de la capacité des collectivités à prendre en charge les missions qui sont confiées par les pouvoirs centraux. L'offre de conditions favorables au développement économique local est une seconde aspiration. Chaque collectivité territoriale constitue un espace d'initiatives, et dispose de ressources spatiales, socio culturelles et de savoir-faire local mais aussi de contraintes. Favoriser la réalisation des activités économiques est un enjeu pour chaque acteur habitant l'espace de la collectivité. L'offre de services publics ou sociaux en qualité et en quantité suffisante est la troisième aspiration non moins importante. La fourniture des services aux populations est un enjeu, voire un résultat visé par le processus démocratique. Elle peut donc être utilisée pour évaluer le niveau et l'efficacité de la décentralisation. Enfin, la participation des acteurs aux décisions et au contrôle de l'action publique (redevabilité) est un enjeu crucial. C'est le principal moyen pour garantir que les actions menées correspondent effectivement aux besoins des populations locales.

En termes de bénéfices réels pour ces populations locales, ces enjeux sont perçus sous l'angle des services et avantages reçus par la mise en œuvre des outils de planification (plans et projets régionaux et communaux de développement). Les Collectivités Territoriales désormais porteuses des actions de développement identifient et hiérarchisent de façon autonome leurs priorités de développement, élaborent et exécutent chacune leur budget conformément aux règles de la comptabilité publique. Dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et suivant le principe de libre administration elles assurent ainsi la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local.

Cette maîtrise d'ouvrage du développement régional et local par les collectivités territoriales induit la redéfinition des rôles et responsabilités de chaque acteur territorial ainsi que le recentrage des missions de l'Etat. Dans le domaine de la coopération décentralisée, la loi autorise généralement les collectivités à entreprendre et à délibérer sur des projets, des conventions de jumelage et des actions de coopération avec d'autres collectivités nationales ou étrangères selon les pays.

Avec ces principes, les collectivités territoriales sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de développement économique, social et culturel sur leur territoire suivant des cadres mis en place par les gouvernements appuyés par les Partenaires Techniques et Financiers. Cela fait d'elles les premiers acteurs légitimes du développement et, elles doivent ainsi pouvoir représenter et mobiliser les autres groupes d'acteurs locaux. Mais dans le sens de l'efficacité de leurs rôles et pour renforcer cette légitimité, le contrôle citoyen est nécessaire et la prise en compte des Organisations de la Société Civile (OSC) s'avère importante. D'où l'idée d'adjoindre, dès le début des processus de coopération transfrontalière, les groupes d'acteurs locaux représentatifs de la population locale afin de tenir compte des rôles, des intérêts et de leurs actions futures par rapport aux projets locaux qui vont les impliquer et les engager. Les défis qui se posent ici sont de mettre en place ces mécanismes d'implication de tous les acteurs.

### **6.1.3.c Les enjeux de la gouvernance transfrontalière**

La mise en place des cadres de gouvernance transfrontalière est le souhait de plusieurs acteurs soutenant la coopération transfrontalière (Etat, Collectivités et partenaires au développement). Elle manifeste la volonté de renforcer l'implication des collectivités territoriales et des acteurs locaux dans les actions de développement local transfrontalier. En effet, le développement territorial transfrontalier nécessite une réelle mobilisation des acteurs du territoire pour participer à la conception et aux choix des actions implicites sur leur avenir. Ce développement en contexte transfrontalier est fondé sur la complémentarité et la solidarité au niveau des espaces présentant différentes caractéristiques spatiales (espaces ruraux, urbains marchands, productifs, frontaliers) mais aussi des caractéristiques socio culturelles des populations. Il favorise au sein d'un espace présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération inter collectivités et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux. Ainsi la mise en place de structures chargées de la gouvernance et de l'élaboration de projets communs est une démarche qui permet d'organiser et d'encadrer les actions de développement. Elle peut s'inspirer des expériences déjà existantes pour en faire ou non une institution de plus, mais un lieu de débat public et de concertation où les acteurs, leurs représentations (élus) et les institutions, se rencontrent, échangent, proposent, contribuent, suivent et évaluent.

Des structures de gouvernance transfrontalière créées et animées par des collectivités locales posent la problématique d'allier les pratiques et les aspirations citoyennes aux nécessités de cohérence avec les cadres juridiques en place. En effet, l'organisation générale du cadre de gouvernance transfrontalière présente différents enjeux. Il s'agit d'abord de l'enjeu de la cohérence inter étatique de l'organisation administrative territoriale et des textes législatifs relatifs à la décentralisation notamment ceux du Code général des collectivités territoriales. Les textes actuels ne permettent pas tous aux collectivités de faire partie d'organismes de coopération intercommunale transfrontalière. Comment permettre cela sachant bien que l'intercommunalité même au sein des Etats n'est pas encore aboutie. Ensuite, les processus de décentralisation en cours dans les pays ouest africains ne sont pas totalement aboutis. Les collectivités sont encore très tributaires des transferts de ressources de l'Etat. Comment opérer ces transferts vers des structures de gouvernance transfrontalière qui seront au même titre,

dépendantes des financements extérieurs ? Quelles compétences transférer à ces nouvelles structures de coopération transfrontalière ? Enfin, ces questions posent du même coup, la problématique de la coordination au niveau de l'espace transfrontalier afin de garantir la transversalité et l'efficacité de l'action publique.

Les principaux enjeux décrits ici reposent sur une connaissance claire des acteurs c'est à dire ceux qui participent ou sont susceptibles de participer aux actions de développement et de coopération transfrontalières et qui ont des intérêts pour ces actions. La mise en œuvre des projets transfrontaliers repose sur les relations qui vont se tisser entre ces acteurs, de la confrontation de leurs projets, de leurs rapports de force ainsi que de leurs actions. En ce qui concerne le développement et la coopération transfrontalière, les problématiques auxquelles l'analyse des acteurs se réfère sont regroupées en trois grands thèmes. L'élaboration et la mise en œuvre de projets transfrontaliers par les collectivités autour des besoins de développement économique transfrontalier, d'offres d'infrastructures transfrontalières et des besoins sociaux essentiels et prioritaires des populations sont essentielles. Cet enjeu comporte aussi les questions de : la consolidation de la paix, de la sécurité et des relations de voisinage de libre circulation et de gestion des frontières ; la valorisation de potentiel local, culturel, linguistique et social ; la possibilité d'exercer son activité économique sur toute l'étendue du territoire transfrontalier. La mise en place d'un cadre institutionnel, de concertation et de mobilisation pour ces projets transfrontaliers permet de prendre en compte les dynamiques des acteurs. La gouvernance réelle dans la pratique passe par le financement des projets. Il s'agit de disposer d'un cadre où l'on peut débattre et poser les problèmes d'ordre transfrontalier mais également disposer des moyens matériels et financiers pour engager les projets. Ces thèmes se déclinent en objectifs principaux selon le tableau suivant.

Tableau 11 : Enjeux et objectifs de la décentralisation et de la coopération transfrontalière

Enjeux	Objectifs principaux
<i>Elaboration d'une démarche de projet de territoire de coopération transfrontalière</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une coopération entre les collectivités territoriales des zones transfrontalières</li> <li>- Identifier des projets communs transfrontaliers</li> <li>- Réaliser des actions entraînant un développement d'activités transfrontalières</li> </ul>
<i>Concertation et cadre institutionnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la mobilisation des partenaires</li> <li>- Favoriser la promotion des partenariats entre les acteurs du territoire transfrontalier</li> </ul>
<i>Gouvernance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une structure de gouvernance pour la coordination et la gestion des projets transfrontaliers</li> <li>- Inscire la démarche dans le long terme</li> </ul>

## 6.2 Coopération transfrontalière et enjeux de développement territorial

Les espaces transfrontaliers analysés fonctionnent aujourd'hui avec plusieurs questions sur leur développement. Dans cette section, nous posons ces questions qui permettent de voir réellement les problèmes posés par une territorialisation transfrontalière. En d'autres termes avant de conclure à l'effectivité d'un processus de territorialisation, il faut bien prendre conscience des difficultés inhérentes à ces espaces et à leur fonctionnement commun. Ce sont ces freins au développement territorial qui sont présentés dans un premier temps avant les enjeux.

### 6.2.1.a Les freins au développement des territoires transfrontaliers

L'analyse des problématiques de développement territorial dans les espaces transfrontaliers se base notamment sur l'étude des zones de l'IIRSahel et SKBo.

#### **Le territoire transfrontalier de l'IIRSahel : comment allier exploitation minière et activités agro pastorales consommatrices d'espace ?**

Les activités économiques, traditionnellement ancrées dans le territoire IIRSahel, sont dominées par le secteur agro pastoral, qui se décompose principalement en élevage et agriculture, et la commercialisation de leurs produits. Mais, le secteur minier y connaît également un essor, notamment avec l'existence de plusieurs sites d'exploitation aurifère, moderne et traditionnelle. Ces principaux secteurs primaires, qui emploient la plus grande part de la population active, connaissent des difficultés majeures pour leur développement.

D'abord, le secteur de l'élevage souffre d'une faible productivité qui s'explique principalement par l'utilisation de techniques traditionnelles à faible rendement de production (élevage extensif parfois qualifié de « contemplatif », voir image 10). L'insuffisance de l'alimentation, la non maîtrise de l'eau et des facteurs liés en grande partie aux dures conditions climatiques ne favorisent pas un grand rendement et par conséquent des revenus importants pour les producteurs. Ceci, ajouté à l'absence d'un système de santé performant et aux difficultés d'accès aux infrastructures commerciales, complique les possibilités de tirer un maximum de profit de l'élevage pour améliorer les revenus des populations et réduire la pauvreté.

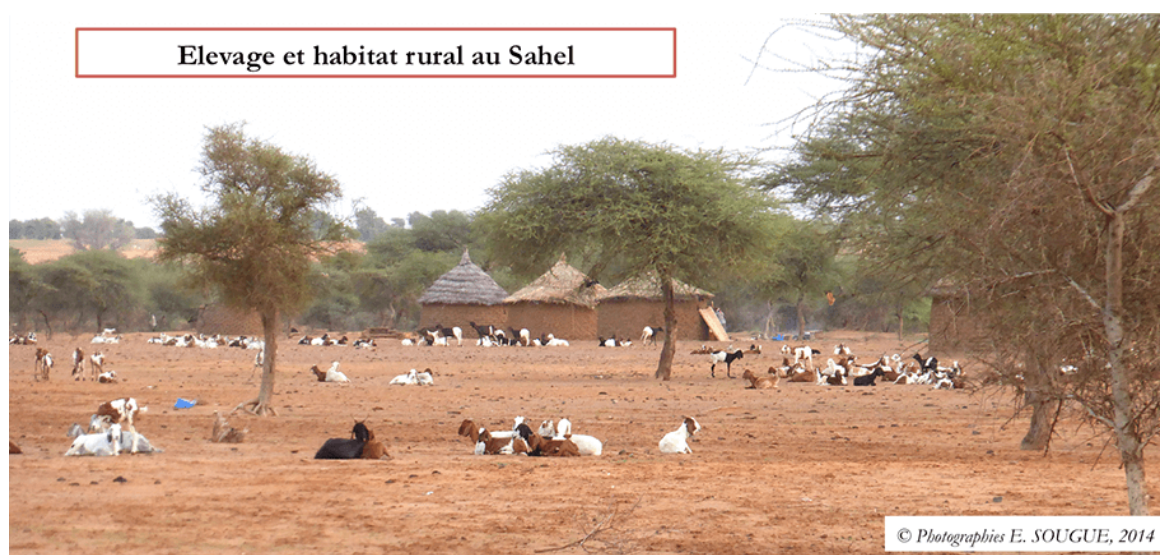


Image 10 : Elevage extensif au Sahel

Le premier frein au développement du secteur primaire agro pastoral notamment est la disponibilité des ressources alimentaires (fourrage et eau) en toute saison et des moyens de production. Ce goulot d'étranglement qui peut être lié aux conditions environnementales et climatiques (donc externes au territoire) implique également une faible résilience des populations à ces conditions climatiques. Le deuxième frein est l'accès aux infrastructures commerciales et aux marchés (aux débouchés). Le problème d'accessibilité et de mobilité interne (pour les échanges internes) et l'enclavement (pour l'accessibilité du territoire aux principaux marchés) est un second frein au développement.

Le troisième frein est le système de santé animale et le déficit de services aux populations notamment l'énergie. Le déficit en termes de services de bases à la population et l'insuffisance d'infrastructures économiques (transport, mobilité, infrastructures marchandes...) empêchent une meilleure exploitation des potentialités pastorales.

### **L'espace SKBo : à la recherche de débouchés commerciaux pour ses fortes potentialités agricoles et de transformation de produits**

Les forces de développement de l'espace SKBo reposent d'abord sur des ressources naturelles abondantes et diversifiées. La position géographique stratégique fait de la zone SKBo une plaque tournante des relations commerciales transfrontalières entre les pays de l'hinterland et les pays côtiers. La population multiculturelle d'une même identité jeune et ouverte au changement favorise des innovations et des coopérations. La disponibilité de produits agro-sylvo-pastoraux de base, pourrait servir à l'édification d'une industrie régionale et à une complémentarité des économies locales à travers un renforcement des processus de transformation d'une économie de rente vers une économie productrice de valeur ajoutée locale comme les images 11 et 12. En effet, l'espace SKBo dispose de toutes les structures productives nécessaires pour faire cette mutation pour peu que les acteurs locaux en présence bénéficient des encadrements et formations nécessaires à cela. Les bases existent par les initiatives de coopération entre

les coopératives agricoles dans le cadre du BMCI. D'autres industries plus modernes existent aussi, mais plusieurs difficultés se posent.

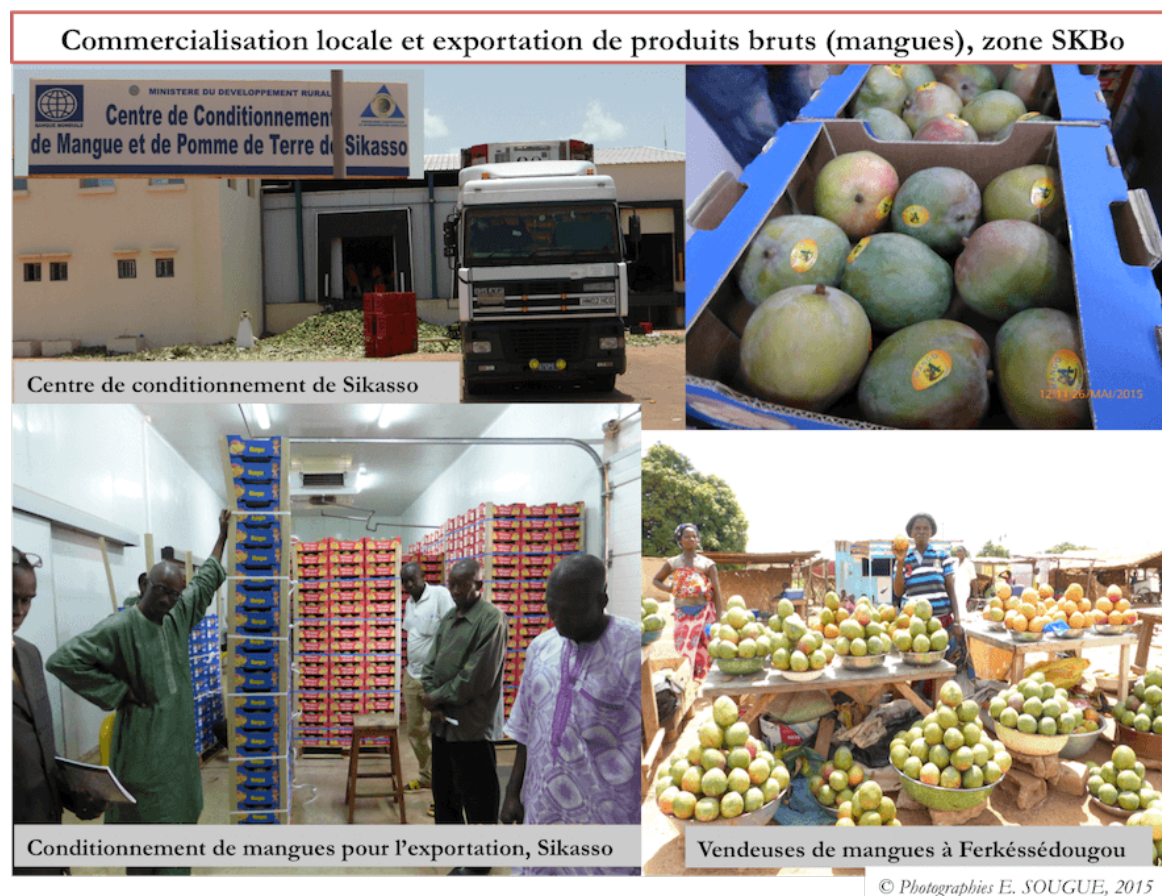


Image 11 : Commerce, exportation de produits bruts

Les faiblesses se présentent à travers surtout une situation d'équipement insuffisant. L'enclavement intérieur de la zone, notamment des espaces ruraux de production et la faiblesse des infrastructures et équipements de base limitent le développement des activités économiques et l'accès aux services sociaux. L'économie encore centrée sur le secteur primaire peine à créer des richesses suffisantes pour lutter contre la pauvreté. La dégradation des ressources naturelles et du cadre de vie, en raison de la pression anthropique et d'une gestion non durable des ressources, est une menace réelle sur les potentialités existantes et, les effets néfastes de cette dégradation sont aujourd'hui perceptibles. L'absence ou l'insuffisance des coopérations et de partenariats économiques entre les acteurs économiques pour développer le potentiel commun constitue aussi une faiblesse au développement local en termes de coordination et de coopération. Enfin le faible financement de projets d'envergure régional constitue un frein aux projets économiques portés par les acteurs.

Les opportunités qui se présentent, s'expriment en termes d'intérêt croissant de plusieurs acteurs et partenaires pour le développement de la coopération économique transfrontalière et la valorisation des richesses locales. Cet intérêt se manifeste dans plusieurs documents de projets et des interventions de partenaires extérieurs, comme la

Coopération suisse, la Coopération allemande, l'UNCDF etc. En outre, l'implication progressive des collectivités dans le développement local, est un signe d'encouragement pour les populations locales. Enfin, les projets de construction de nouvelles routes, corridors et d'infrastructures économiques dans les principales villes de la zone, sont des opportunités à saisir, en matière d'offres de moyens techniques de production plus adaptés, tendant à faire baisser les coûts de production et augmenter les revenus des acteurs.

Cependant, des menaces sont perceptibles et, il est important de les prendre en compte, afin d'identifier des mesures d'atténuation. La fermeture des frontières et le durcissement des contrôles aux frontières, pour cause de tracé des frontières, rendent la circulation difficile dans cette zone. La sortie de crise en Côte d'Ivoire n'a pas encore réussi à rétablir une situation de confiance dans la circulation. Les questions de sécurité se posent, désormais aussi, dans cette zone comme ailleurs au Sahel. Ces problèmes sont surtout liés à l'insécurité routière et les risques de terrorisme qui impliquent un durcissement des mobilités. Les effets néfastes des changements climatiques réduisent, également, les productions agricoles. Ces effets sont, surtout, une perturbation des cycles pluvieux, alors que les paysans sont encore tributaires du cycle pluviométrique pour les productions agricoles. La maîtrise de l'eau est un défi dans ce domaine. On assiste aussi, à la prolifération des maladies des plantations, notamment de certaines espèces de mouches qui pourrissent les mangues et les oranges. Enfin, le problème de maîtrise du foncier agricole est réel. Les difficultés d'accès à la propriété foncière constituent un handicap pour l'investissement agricole.

Cette analyse diagnostic synthétisée ici, permet de déterminer quelques principaux enjeux de développement transfrontalier.

#### **6.2.1.b Les enjeux de développement territorial transfrontalier**

En 2011, l'étude-diagnostic permettant d'élaborer la politique nationale des frontières du Bénin avait noté que l'économie du Bénin était une économie totalement ouverte sur ses frontières. Nous<sup>79</sup> avons montré que les enjeux de développement du Bénin étaient intimement liés aux questions transfrontalières. En effet, la situation géographique du Bénin lui impose des problématiques frontalières dans les domaines socio - politiques et économiques.

D'abord, la forme de couloir dans le Golfe de Guinée faisant le lien entre la côte et le Sahel présente des enjeux économiques de transit et d'échanges transfrontaliers entre les pays de l'hinterland et la côte. Faisant le lien entre deux espaces d'intégration économique et politique (L'UEMOA et la CEDEAO) auxquels le Bénin appartient, cette situation permet de jouer un rôle central dans la construction de l'intégration régionale mais aussi de vivre les difficultés d'intégration sur les espaces frontaliers.

Ensuite, la taille du Bénin en termes de superficie et de population comparée à aux pays voisins frontaliers comme le Nigéria (plus de 150 millions d'habitant) sur toute la

---

<sup>79</sup> Les éléments sont inspirés de mon rapport fourni à titre de consultant économiste principale de l'équipe d'experts commise pour cette étude (Cf. *Rapport Economiste pour l'élaboration du Livre Blanc sur le développement économique des espaces frontaliers du Bénin*, Edmond SOUGUE, décembre 2011).



frontière Est, le Niger et le Burkina Faso, invoque des problématiques de fortes mobilités, de migrations transfrontalières et de fortes circulations et flux transfrontaliers de divers types de produits. La transition entre les pays sahéliens et la côte met en évidence des enjeux ouest africains d'ordre démographique. On peut évoquer un mouvement de "*basculement démographique*" du Nord au Sud (Sahel vers la côte) dans lequel les espaces d'accueil se retrouvent sur la zone médiane de l'Afrique de l'ouest comprenant le Nord des pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire) et le Sud des pays sahéliens (Burkina Faso, Niger, Mali). Par conséquent, les zones transfrontalières Malanville-Gaya et SKBo deviennent des zones d'accueil de population migratoire. Ces enjeux démographiques régionaux ont une forte influence sur ces espaces transfrontaliers dans la dynamisation des villes présentes et le lien avec les grandes villes capitales. Le développement des villes secondaires tirant leur dynamisme dans les échanges commerciaux avec les campagnes et les problématiques de développement de l'agriculture sont les axes de réflexion de politiques publiques. Les villes comme Parakou, Malanville, Bobo, Sikasso, Banfora, par exemple, font partie de ces villes secondaires frontalières dynamiques d'Afrique de l'Ouest.

Ces réalités montrent que les enjeux de développement transfrontalier pour le Bénin, tout comme pour l'ensemble de la région, sont à considérer dans une logique territoriale avec un traitement de fond des questions économiques. Ces espaces contribuent de diverses manières aux économies nationales et régionales. En effet, ils disposent des principales ressources productives (naturelles, environnementales, main d'œuvre), animent les flux commerciaux transfrontaliers et permettent l'ouverture au reste du monde. Toutefois, ils ont une faible capacité de mobilisation de ces ressources, compte tenu des insuffisances de services à la population et le manque d'infrastructures adéquates. Par ailleurs, ils sont délaissés (pas ou peu pris en compte) par les politiques publiques en cours.

Plusieurs enjeux se déclinent avec de priorités dans chaque espace transfrontalier. Mais ce sont des enjeux de développement commun qui sont valables pour tous les espaces transfrontaliers ouest-africains.

### **Transformation de la structure économique vers plus de productivité locale rurale**

Le diagnostic transfrontalier réalisé, à partir de la mise en cohérence des plans de développement locaux des principales collectivités de l'espace IIRSahel et des rencontres avec les acteurs, fait ressortir plusieurs autres enjeux de développement manifestés par les collectivités en présence. Ces enjeux montrent la nécessité de travailler sur les circuits transfrontaliers de production de richesses pour les populations et les collectivités. Ils s'insèrent, dans un premier temps, dans le maintien d'une bonne productivité des secteurs économiques porteurs et moteurs du territoire commun qui sont, notamment l'agriculture, l'élevage, avec les secteurs corollaires comme les échanges économiques, la transformation des produits agricoles.



Image 12 : Transformation et commercialisation de produits agricoles

Dans la zone de l'IRSahel, les handicaps au développement (économique, social et culturel) du territoire transfrontalier, sont caractéristiques d'un territoire essentiellement rural avec des petites villes motrices, constituant des marchés, des débouchés commerciaux principaux ou de transit vers d'autres centres de consommations plus grands. Ainsi, la nécessité de développement d'une offre de production, s'accompagne d'un système commercial performant et d'une bonne accessibilité. Le principal enjeu est le développement ou le maintien d'un secteur d'élevage capable de produire des revenus suffisants pour les populations. En effet, les différentes branches d'activités ne sont pas intégrées dans une logique de filière productive qui prend en compte, en amont, les éléments de production (matières premières, moyens de productions, systèmes de santé animale, etc.) et, en aval, les éléments du système de commercialisation.

L'ancrage territorial transfrontalier des activités relève, ici, de la complémentarité spatiale entre les lieux de production et les circuits de transhumance et de commercialisation. C'est, à ce niveau, que la question de l'intégration des activités économiques se pose. L'enjeu est, comment prendre en compte le niveau et les capacités techniques et organisationnelles des acteurs, ainsi que des liens et des relations transfrontalières, entre eux, dans le développement d'un territoire transfrontalier ? Par conséquent, on s'aperçoit que c'est l'ensemble des activités et des secteurs économiques de l'espace transfrontalier qui doivent être analysés dans une dimension systémique. Cet enjeu se décline en trois axes.

Comment maîtriser les ressources productives pour soutenir le développement du secteur de l'élevage ? Il s'agit des ressources en eau, en aliments et des capacités productives et organisationnelles des acteurs.

Comment améliorer les conditions techniques de productions et de commercialisation ? Il s'agit de travailler sur la production elle-même, en assurant sa qualité.

Comment améliorer les infrastructures de commercialisation et les conditions d'accessibilité et de mobilité ? A ce niveau, le principal enjeu est la possibilité pour les producteurs de pouvoir accéder plus facilement aux financements (notamment des crédits pour renforcer leurs moyens de production) et aux débouchés commerciaux et pouvoir vendre à prix rémunérateur dans un premier temps. Dans un second temps, il s'agit pour les acteurs des circuits de commercialisation tels que les collecteurs, les vendeurs ou les acheteurs étrangers d'accéder plus facilement aux produits de qualité sur le territoire. La faiblesse des coûts de transport étant bénéfique aussi bien pour les producteurs que pour les acheteurs. La présence des infrastructures commerciales sur le territoire dans un circuit commercial intégré comprenant des marchés de collecte, de transit et de consommation permet également aux collectivités d'en tirer profit.

Les autres enjeux, liés et pris en compte, concernent : la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles pour améliorer le cadre de vie des populations et favoriser l'élevage ; le désenclavement du territoire ; le renforcement des capacités productives des acteurs du secteur primaire pour améliorer leur rentabilité financière et leur niveau de revenu ; la facilitation des échanges commerciaux pour faciliter l'écoulement des produits sur les marchés.

### **Création de revenus et d'activités dans les zones de transit pour accompagner leur mutation en espaces urbains**

Dans l'espace SKBo, plusieurs sujets se présentent. D'abord, la forte dynamique démographique pose la question de la meilleure manière d'optimiser sur le territoire, l'arrivée de flux importants de population et la croissance démographique naturelle ?

En outre, la zone SKBo présente un système de transport relativement favorable marqué par une forte circulation sur les principaux axes internationaux. Toutes les principales villes se situent sur les corridors internationaux ce qui favorise les mobilités. Mais cette situation cache les difficultés de transport entre le milieu rural et les villes d'une part et d'autre part entre les localités intérieures. Ainsi les petites villes de Sindou, Orodara et Banfora sont faiblement connectées si ce n'est le bitumage récent de la voie Banfora-Sindou. Mais cette nouvelle voie ne continue pas sur le Mali. Il se pose donc des questions sur la complémentarité entre les systèmes de transport ruraux et urbains favorables à une mobilité transfrontalière interne et externe au territoire. Aussi, comment saisir les opportunités que représentent les futurs chantiers d'infrastructures de transport en termes de désenclavement, de structuration du territoire transfrontalier et de développement économique notamment par l'écoulement des produits agricoles est une interrogation majeure. Ces projets sont par exemple : les postes de contrôle juxtaposés de douane de Niangoloko et de Hèrèmakono, le projet de bitumage de voie Bamako-San Pedro en passant par Boundiali.

Par ailleurs, l'économie est fortement marquée par le secteur primaire avec une émergence de certaines filières porteuses qui pourraient intégrer une dynamique de productivité croissante s'appuyant sur un espace à fort potentiel de production. Mais plusieurs problématiques se posent aujourd'hui à l'économie locale. En effet, les six régions de la zone SKBo et les trois zones frontalières sont toutes productrices des mêmes produits pour les mêmes consommateurs. Il peut se poser un problème de concurrence territoriale même si cela est limité compte tenu des fortes demandes tirées par l'urbanisation autour des trois pôles urbains. A cet effet, il faut noter une importante demande internationale de produits agricoles transformés qui nécessitent des standards de qualité (parfois le label bio) que les acteurs actuels ont du mal à satisfaire. Les produits phares sont les jus à base de fruits locaux (orange, mangue, etc), les mangues séchées, les noix de cajou, le gingembre. Les coûts de transformation et de production ainsi que les nombreuses contraintes techniques font que le prix de revient est faiblement concurrentiel sur le marché local. La demande internationale reste aussi insatisfaite. Seules des stratégies de partenariats économiques entre les coopératives de production actuelles peuvent s'avérer utiles pour relever le défi d'une demande de qualité à des prix compétitifs. L'enjeu est, comment peut se mettre en place une stratégie d'accompagnement et de promotion des acteurs transfrontaliers dans la production et la commercialisation des produits, tout en se situant sur des trajectoires de renforcement des revenus tirés de ces filières ? Un autre enjeu est, la gestion du risque environnemental et de la pérennité du développement. En effet, le secteur primaire est largement tributaire de la pluviométrie et, donc, de la non maîtrise de l'eau. Les filières de rente, qui apportent plus de revenus, sont dépendantes des cours mondiaux. C'est le cas du coton et de l'anacarde.

Le renforcement de la coopération transfrontalière facilité par un cadre d'intégration économique (UEMOA et CEDEAO) peut s'avérer un tremplin pour la promotion des partenariats économiques entre les acteurs et le développement d'un système productif local autour des filières porteuses et à fort potentiel de développement et de création de valeur ajoutée. Cela s'inscrit dans le même questionnement que l'accroissement des revenus tirés des activités économiques actuelles notamment l'agriculture et l'élevage et le commerce. L'on peut se demander comment opérer une transformation des pratiques pour augmenter les revenus issus de ces secteurs afin de réduire la pauvreté. D'autant plus que les secteurs sociaux et d'accès aux services de base présentent une situation peu reluisante. En effet, plusieurs questions se posent notamment sur l'adaptation de l'offre de services (santé, éducation, accès à l'eau, assainissement, etc) aux besoins croissants d'une population transfrontalière de plus en plus intégrée. En d'autres termes et notamment dans les espaces frontaliers de proximité immédiate, il peut être utile de développer des services en collaboration avec les localités voisines pour optimiser leur accessibilité et utilisation. Cette adaptation évoque aussi bien la question de l'organisation des services sur l'espace commun que celle de la complémentarité des plateaux techniques offerts (niveaux d'éducation, niveaux de prise en compte des besoins en matière de santé par exemple).

Enfin concernant la gouvernance même, on peut affirmer que le développement transfrontalier de la zone SKBo est étroitement lié à des questions transversales de complémentarité spatiale et économique, mais aussi de coopération et de partenariat entre les acteurs économiques, les services et les collectivités. La zone SKBo fait figure

de zone pilote et d'exemple et de laboratoire pour les initiatives de la coopération transfrontalière. Pourtant les actions sont pour le moins coordonnées avec une implication d'une multitude d'acteurs et d'intervenants. Les collectivités territoriales ont surtout été les moins impliquées. Ce qui ne favorise pas une réelle coordination des projets et une approche territoriale du développement.

Par conséquent, les enjeux liés à l'espace commun s'expriment en termes de renforcement de la complémentarité économique entre les pôles urbains et leurs hinterlands ainsi que l'intégration des économies locales, d'élaboration de stratégies communes et d'outils de gestion commune de l'espace pour tenir compte des risques (dégradation des ressources, conflits, insécurités, problèmes fonciers...) et de politique commune locale de valorisation des potentiels touristiques.

Les problématiques, liées aux articulations entre acteurs, entraînent la question de l'échelle pertinente de la gouvernance territoriale de l'espace SKBo. Quels niveaux d'acteurs territoriaux peuvent être porteurs d'un projet transfrontalier global SKBo : les conseils régionaux, les maires des grandes villes ou des communes frontalières ? En d'autres termes, comment imaginer une articulation entre toutes les échelles impliquées et une concertation pour la mise en place d'une structure de gouvernance qui implique et représente tous les acteurs ? Il s'agit, aussi, d'analyser les outils de dialogue et de concertation à développer entre les niveaux territoriaux, pour l'animation de la dynamique locale transfrontalière. Cela implique enfin, l'identification de projets intéressants aussi bien les espaces urbains (les trois pôles urbains), les espaces ruraux et les espaces intermédiaires en urbanisation (pôles urbains secondaires) dans une dynamique de complémentarité. Enfin, un autre enjeu important est, la question du financement des projets déjà identifiés et des projets portés par les acteurs économiques, les médias et les collectivités territoriales, dont les ressources financières sont fragilisées par le faible niveau et la faiblesse des capacités de mobilisation de recettes et de richesses de la population.

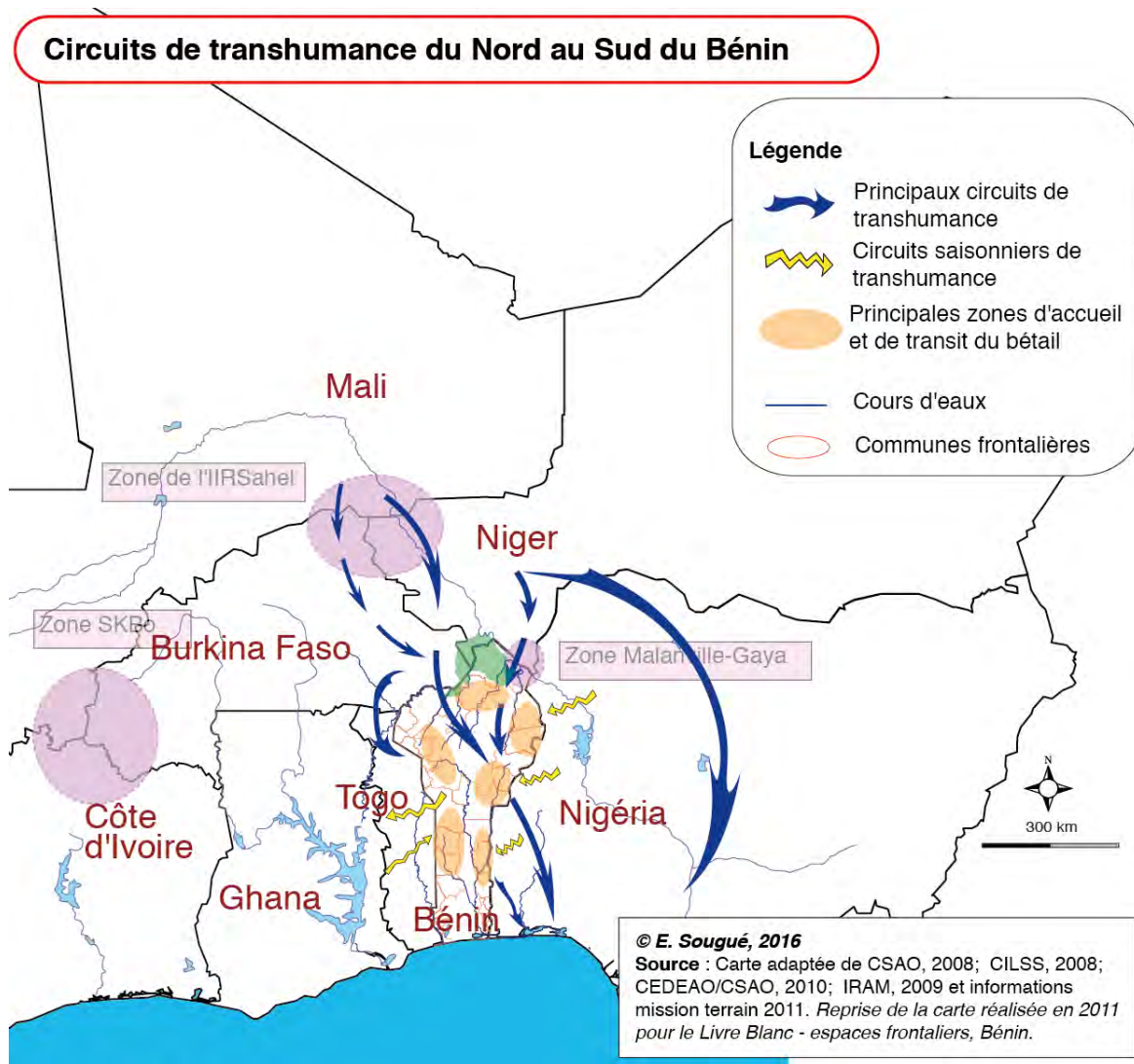
### **Trouver une complémentarité entre les activités de transit et de réexportation de produits primaires (agricoles et d'élevage) et manufacturiers (voitures d'occasion, friperies, etc.) et produire des richesses locales**

Dans la zone de Malanville- Gaya, les enjeux de développement se tournent autour du système élevage, agriculture, pêche et commerce.

L'élevage se fait le plus souvent en complémentarité avec l'activité agricole et concerne principalement les communes rurales qui disposent des ressources de pâtures, de zones pastorales et agricoles importantes. Les communes de Karimama et Malanville forment un espace centré autour du fleuve Niger, principale ressource commune structurant le territoire sur la production rizicole. Le territoire transfrontalier formé avec Gaya constitue un bassin de production agricole (riz, oignons, tomates, etc.) mais également un territoire d'élevage et de commerce par excellence. L'énorme potentiel de bas-fonds et le marché de Malanville sont mobilisés à cet effet.

L'élevage bénéficie d'un dynamisme croissant compte tenu du fait que l'espace Malanville – Gaya est une zone de transit de la transhumance transfrontalière en provenance du nord et en direction des pays côtiers comme le montre la carte suivante

(carte 27). En effet, le cheptel ne cesse de croître et les marchés à bétail de Malanville (Guéné) et Karimama (Mamassy-peulh) sont parmi les plus florissants de cet espace transfrontalier et du Nord du Bénin. Ces marchés à bétail sont surtout alimentés par les autres productions venues des autres communes du Nord notamment des segments frontaliers Nord Ouest frontière Burkina et Nord – Est frontière Nigéria.



Carte 27 : Circuits de transhumance du Nord au Sud Bénin

Dès lors, l'aménagement de marchés à bétail, la création de coopératives en matière d'élevage sont des projets majeurs dans les axes de développement des communes frontalières de Karimama, Malanville et Gaya. L'aménagement de marchés à bétail s'accompagne d'autres activités comme la construction d'équipements en lien avec le secteur (boucheries, abattoirs, parcs de vaccination). Dans la même optique d'accroître les ressources locales, le secteur de l'élevage peut également s'inscrire dans l'activité de structuration des filières pourvoyeuses de revenus. L'aménagement des marchés à bétail s'avère donc important à soutenir dans ces espaces transfrontaliers de Malanville-Gaya et de l'IRSahel pour d'abord mobiliser des ressources financières au profit des collectivités territoriales, afin de les réinvestir dans l'offre de services ; améliorer

l'efficacité des contrôles sanitaires et ensuite faciliter la transhumance et la commercialisation des bêtes. Ceci est enjeu à prendre en compte vu l'existence de marchés spontanés créés à la veille des fêtes musulmanes comme la tabaski.

A Gaya, comme dans d'autres villes frontalières situées sur des axes de circulation, la particularité des enjeux de développement repose sur la logistique.

Les espaces transfrontaliers disposant de postes de douane importants comme à Malanville, Gaya, Niangoloko créent le plus d'emplois dans les domaines de la logistique et du transit. La concentration de la population dans ces zones et la présence d'équipements comme les gares routières et parcs de stationnement gros porteurs sont également des facteurs de création d'autres petites activités économiques et des opportunités d'affaires précaires mais flexibles et souvent rentables. Les emplois spécifiques dans ce domaine sont les transitaires. La construction des postes de douane juxtaposés dans ces zones peut permettre de dynamiser encore plus le secteur du transit mais peut baisser la concentration de la population compte tenu des ambitions d'accélération des flux au niveau des formalités douanières.

Ces enjeux sont liés aussi à des problématiques transversales propres au contexte régional et international.

#### **6.2.1.c Les problématiques transversales**

En plus des enjeux de développement décrits ci-dessus, un certain nombre de problématiques transversales sont à prendre en compte dans tout processus territorial. Ici c'est l'essence même du processus qui est analysée. Ayant mis en évidence plusieurs acquis en termes de relations entre populations, de réseaux d'acteurs, on analyse les risques de fracture de ce processus.

### **Instabilité politique, insécurité et tensions de voisinage frontalier**

Comment assurer la paix et la sécurité dans un contexte de regain de la criminalité transfrontalière, de circulation des armes et de situation de crise et de post crise, que certains pays connaissent (Côte d'Ivoire, Mali, Togo, Nigéria) et qui engendrent des déplacements de population avec des pressions sur les espaces frontaliers ? Tel est l'enjeu qui se décline en trois éléments.

D'abord le contrôle des frontières et la circulation des armes et des délinquants deviennent des enjeux majeurs depuis les récentes crises libyennes, et malienne avec la montée en puissance du terrorisme islamique dans le Sahara. Cette question milite en faveur d'un renforcement des contrôles dans les zones transfrontalières, mais également elle nécessite une bonne collaboration et coopération entre les populations voisines, les forces de sécurité et de défense ainsi que les agents étatiques. Les collectivités sont interpellées notamment dans leur rôle de diplomatie locale préventive et de leur capacité à gérer ou à apaiser les conflits locaux par des négociations internes parfois informelles compte tenu de leur connaissance du milieu local et de leurs capacités à mobiliser les forces morales et coutumières et culturelles telles que les chefs coutumiers, les notables etc.

La deuxième problématique est la gestion des déplacés et des camps de réfugiés. Généralement, les conflits internes génèrent des réfugiés sur les pays voisins et,

directement, dans les espaces frontaliers. C'est le cas du conflit ivoirien, qui avait fait des camps de réfugiés à Zégoua au Mali à la frontière de la Côte d'Ivoire et, du conflit malien avec des réfugiés dans les communes de la région de Dori (au Nord du Burkina Faso) et du département de Tillabéri (au Niger). Impossible à prévoir, la gestion des réfugiés implique l'urgence d'accroître l'offre des services de base dans les zones frontalières.

Enfin la question de paix et de sécurité est aussi liée aux tensions foncières ou autres litiges qui naissent dans les espaces frontaliers suite à des disputes entre populations voisines. Ces querelles relatives à l'accès à la terre ou à des exploitations de ressources communes naissent dans les espaces où les délimitations des frontières ne sont pas effectuées ou que cela ait engendré des déplacements de villages ou d'autres rattachements de villages. C'est le cas d'affrontements entre populations dans les villages de Ouarakuy (Burkina Faso) et Wanian (Mali) dans la zone de Tominian/Kossi en 2006, dans les villages de Sifarasso et frontière Mali dans la zone SKBo en 2010. Ces litiges naissent parfois des diverses interprétations du droit de propriété et d'exploitation foncière. En effet, dans les zones rurales, il existe toujours deux types de droits parallèles le droit moderne foncier fixé par la loi du pays qui administre les terres nationales et le droit coutumier qui en donne l'administration coutumière à certaines familles ou villages situés en dehors du territoire national. Ce sont des litiges que le simple bornage de la frontière ne suffit pas à trancher.

Par conséquent cet enjeu soulève la question de l'interprétation des textes nationaux et régionaux ainsi que l'influence et la coexistence des droits coutumiers moralement en vigueur dans les espaces ruraux notamment et du droit moderne. Pour la prévention de tels conflits, diverses actions sont entreprises pour la sensibilisation des populations ou la mise en place de comités conjoints de gestion des espaces frontaliers non encore délimités qui reposent sur l'important travail des commissions mixtes bilatérales nationales. C'est le cas de la création du Comité Mixte de Gestion Concertée de la zone Koulou/koualou (COMGEC-K) en attendant la décision de la Cour de justice internationale sur la frontière Bénin- Burkina Faso.

### **Difficultés de fluidification des frontières ou excès de zèle des agents du contrôle frontalier**

En effet, la question de fluidité de la mobilité transfrontalière suppose que les espaces frontaliers deviennent des espaces de passage avec une liberté de circulation des ressources et des personnes. Elle détermine le fondement des politiques d'intégration des institutions régionales. Malgré l'adoption de plusieurs lois en la matière, la mise en place de mécanismes de facilitation des transports et des circulations, l'uniformisation de ces règles dans l'espace CEDEAO et UEMOA, les frontières sont toujours l'objet de difficultés de circulation et de passage des populations riveraines, et des produits sur les corridors. Les arrêts, contrôles fréquents et autres tracasseries policières sont autant de facteurs qui génèrent des difficultés de passage des frontières au détriment des populations et acteurs économiques.

C'est dans l'objectif d'améliorer et de faciliter les traversées des frontières que l'UEMOA et la CEDEAO ont entrepris la construction des postes de contrôles juxtaposés de douane. Mais tant qu'il existera des réglementations nationales différentes de celles mises en place par les institutions régionales sur l'entrée et la sortie d'un pays,



tant que les forces de polices frontalières n'arrêteront pas de faire payer des frais illicites ou autre frais sans motif valable aux voyageurs, les tracasseries continueront à empêcher la libre circulation dans la sous-région. C'est ainsi qu'on note aussi l'implication des collectivités locales dans les négociations pour faciliter la circulation de leurs populations compte tenu de leur proximité frontalière et des liens forts entre les populations. Par exemple les communes de Malanville (Bénin) et de Gaya (Niger) se sont entendues avec les forces de police et les syndicats des taxis-moto pour favoriser une liberté de circulation aux ressortissants de cet espace commun.

### **6.3 Propositions pour de nouvelles politiques territoriales transfrontalières en Afrique de l'Ouest**

Plusieurs pistes de réflexion et de travail pour de nouvelles politiques transfrontalières peuvent être élaborées. Dans cette partie, nous évoquons notamment celles qui permettront une consolidation des dynamiques transfrontalières tendant à favoriser la territorialisation. En d'autres termes, il s'agit de politiques institutionnelles qui se croiseront avec les dynamiques locales pour l'émergence de territoires transfrontaliers.

Ces institutions devraient toutes pouvoir être mobilisées dans des cadres précis en fonction des enjeux et problématiques qui se posent sur les espaces frontaliers. Ces principaux enjeux ont été étudiés dans les sections précédentes. Les réformes territoriales peuvent s'opérer dans une logique de coordination des acteurs, chacun selon son domaine d'action et son échelle de pertinence, pour une prise en compte territoriale commune transfrontalière. Le principe n'est pas de travailler sur des espaces frontaliers, mais de travailler sur des espaces transfrontaliers.

#### **6.3.1 *Connaissance territoriale et gestion des frontières***

La réalisation de cette recherche ainsi que des missions dans lesquelles nous étions impliqués, ont mis en lumière une véritable insuffisance de connaissances sur les frontières et sur les espaces frontaliers. D'abord, pour l'élaboration des politiques publiques, il est remarqué que très souvent ou plus de manière systématique, les propositions de travail reposent dans un premier sur un travail fastidieux de mobilisations d'informations et de données sur l'objet frontière lui-même ensuite sur les espaces frontaliers. La part du temps de travail consacré à la mobilisation des connaissances de base est très importante avant même la phase d'échange, de dialogue et de discussion avec les acteurs. Même si le travail de chargé de développement implique une immersion sur le terrain, il va sans dire que ce travail est facilité si un minimum de connaissances et d'informations est mobilisable.

Sur l'objet frontière lui-même le cas particulier des Etats ouest africains où toutes les frontières ne sont pas tracées pose le problème de sa connaissance, de la comptabilisation des populations et des ressources sur ces espaces. Ainsi il se pose la question du suivi des incidents frontaliers puisque généralement chaque frontière fait l'objet d'une gestion multiple. Le problème des archives depuis les périodes coloniales à maintenant est donc un problème qui est réel et qui implique une base d'informations et d'archives spécifiquement dédiée à cela. En réalité la saisine de la Cour internationale de Justice qui est devenue la pratique pour le règlement pacifique des différends frontaliers repose sur le montage de dossiers complets composés d'archives sur le partage colonial, les lignes administratives entre colons ou administrateurs coloniaux, les faits d'appropriation et de mise en valeur des frontières etc. Actuellement le constat est que ces archives ne sont pas centralisées, si bien que la saisine de la CIJ implique d'énormes conséquences en matière de collecte d'information.

Quant aux problématiques propres aux espaces frontaliers, il est difficile aujourd'hui de mettre en évidence à travers une base d'informations locales des phénomènes

géographiques, économiques et sociaux propres à ces espaces. Chaque élaboration de projets repose sur un recommencement des études terrain, de collecte de données et d'analyse. Le problème est plus général puisque l'analyse des espaces frontaliers nécessite de disposer de données quantitatives et qualitatives fines au niveau communal pour pouvoir mettre en évidence le profil territorial de ces espaces. Or ces données fines décentralisées n'existent pas le plus souvent au niveau des Etats. Par exemple, il est difficile de calculer la population urbaine par commune, le taux de croissance démographique réelle par commune, la production économique communale etc. Pourtant, ce sont des informations qui peuvent permettre de calculer et d'analyser l'impact économique et social de la proximité frontalière. Les données généralement utilisées sont extrapolées des moyennes nationales ou des moyennes régionales ce qui ne permet pas une analyse fine car par nature, ces extrapolations donnent des chiffres lissés.

La connaissance territoriale s'avère donc très importante. Elle reposerait sur la mise en place systématique dans chaque pays d'une base de données et d'un SIG sur les frontières et les espaces frontaliers. Cette base de données comprendrait différentes rubriques indicatives comme dans le tableau suivant :

Tableau 12 : Présentation du contenu d'une base de mobilisation des connaissances et informations sur les dynamiques transfrontalières

Domaines	Contenus des informations à rechercher	Echelles spatiales de références	But
<b>Gestion de la frontière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- informations sur la frontière : distance de la frontière, nombre de bornes et distances entre les bornes, position GPS des bornes</li> <li>- informations sur les localités situées le plus proches des frontières : nombres, populations (dans une bande frontalière par exemple)</li> </ul>	Lignes frontières et/ou bande frontalière.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre de gérer les incidents frontaliers et de prévenir les conflits frontaliers</li> <li>- la gestion administrative de la frontière</li> </ul>
<b>Informations sur les espaces frontaliers.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de localités frontalières</li> <li>- Populations frontalières</li> <li>- Ressources naturelles, minières partagées avec les Etats voisins avec systèmes de gestion de ces ressources</li> </ul>	Commune et villages	Permettre des analyses sur les espaces frontaliers
<b>Informations sur les collectivités frontalières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de collectivités frontalière et niveau</li> <li>- Population de ces collectivités, populations étrangères résidentes de l'autre côté de la frontière</li> <li>- Données démographiques, économiques sociales, culturelles sur ces collectivités</li> <li>- Niveau d'équipement des collectivités : données sur les équipements socioéconomiques</li> </ul>	Par niveau de collectivités frontalières et au niveau plus fin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permet de disposer des données pour</li> <li>- des cartographies</li> <li>- et des analyses spatiales, économiques, sociales, etc.</li> </ul>

	et marchands, postes de douane, postes de sécurité frontaliers, etc.		
<b>Informations sur les dynamiques et coopérations transfrontalières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- flux de mobilité et flux migratoires transfrontaliers</li> <li>- nombre de personnes étrangères résidentes</li> <li>- nombre de personnes travaillant sur l'autre côté de la frontière</li> <li>- circuits commerciaux transfrontaliers par secteur, activités</li> <li>- Accords de coopération transfrontalière</li> <li>- Associations, ou organisations transfrontalières d'acteurs</li> <li>- Projets transfrontaliers en cours (état des lieux)</li> <li>- Partenaires</li> </ul>	Toutes les échelles spatiales	Disposer des informations sur le dynamisme des relations transfrontalières.

La mise en place d'un tel dispositif met en question la définition de l'espace frontalier et de l'échelle utilisée pour définir cet espace. Il va s'en dire que c'est une échelle spatiale flexible compte tenu des dynamiques et des problématiques d'articulations entre espaces ruraux et espaces urbains. Ainsi, on note par exemple que, dans l'élaboration de la stratégie nationale du Burkina Faso, le débat sur la définition de l'échelle géographique d'application de la stratégie nationale a donné lieu à un rappel des définitions de ces notions dans le document de stratégie adopté.

Ainsi **espace frontalier ou zone frontalière** signifie espace géographique à proximité immédiate d'une frontière étatique. Cette définition correspond à celle proposée par B. Reitel et P. Zander (2004) pour qui, c'est *«une partie d'un territoire national bordée par une frontière d'État. L'espace frontalier (commune, département, province, région) se trouve en situation de périphérie, de confins dans un contexte national et fait l'objet d'une gestion spécifique de la part des États en raison de la présence de la frontière, de cette limite bornée de son territoire.»*

**L'espace transfrontalier ou zone transfrontalière** désigne par conséquent les espaces géographiques, pas forcément délimités de façon institutionnelle, traversés par une frontière ou qui subit un impact quelconque de la proximité frontalière. La notion de transfrontalier implique la traversée, le passage et la perméabilité des frontières. Elle traduit à priori, tout mouvement, toute relation et lien à travers une limite politique entre deux ou trois États. La délimitation des espaces transfrontaliers est liée ainsi aux proximités entre les entités territoriales, les relations et échanges entre les populations des espaces frontaliers et entre les États.

**Localité frontalière /Ville frontalière** fait référence à toute agglomération, unité administrative (village, commune, ville) située à proximité d'une frontière et bénéficiant des impacts (échanges socio culturels et économiques, partages de ressources avec les pays voisins...) de cette dernière. **La ville frontalière** est une agglomération urbaine située à proximité d'une frontière d'État et dont l'organisation et le fonctionnement sont influencés par cette présence (*Ibid.*).

Par ailleurs, la cartographie des espaces frontaliers du Burkina se base sur une notion de bande frontalière (Cf. Carte 28, bandes frontalières du Burkina Faso, région sahélienne et région SKBo) pour mettre en évidence une proximité frontalière et aussi prendre en compte toutes les collectivités qui, même si elles ne partagent pas la frontière sont impactées par ce fait. Le document de stratégie nationale indique donc que :

*« Les espaces frontaliers regroupent les localités directement frontalières ou ayant de fortes influences frontalières. Il s'agit des villages administratifs ou villes qui sont situés géographiquement à une distance n'excédant pas 15 km de la ligne frontière. Cette zone constitue la bande frontalière. Le champ d'application de la SNF est donc défini par les unités administratives directement frontalières et les localités situées dans la bande frontalière. »* (Avant projet de la Stratégie Nationale de Gestion des Frontières, page 14).

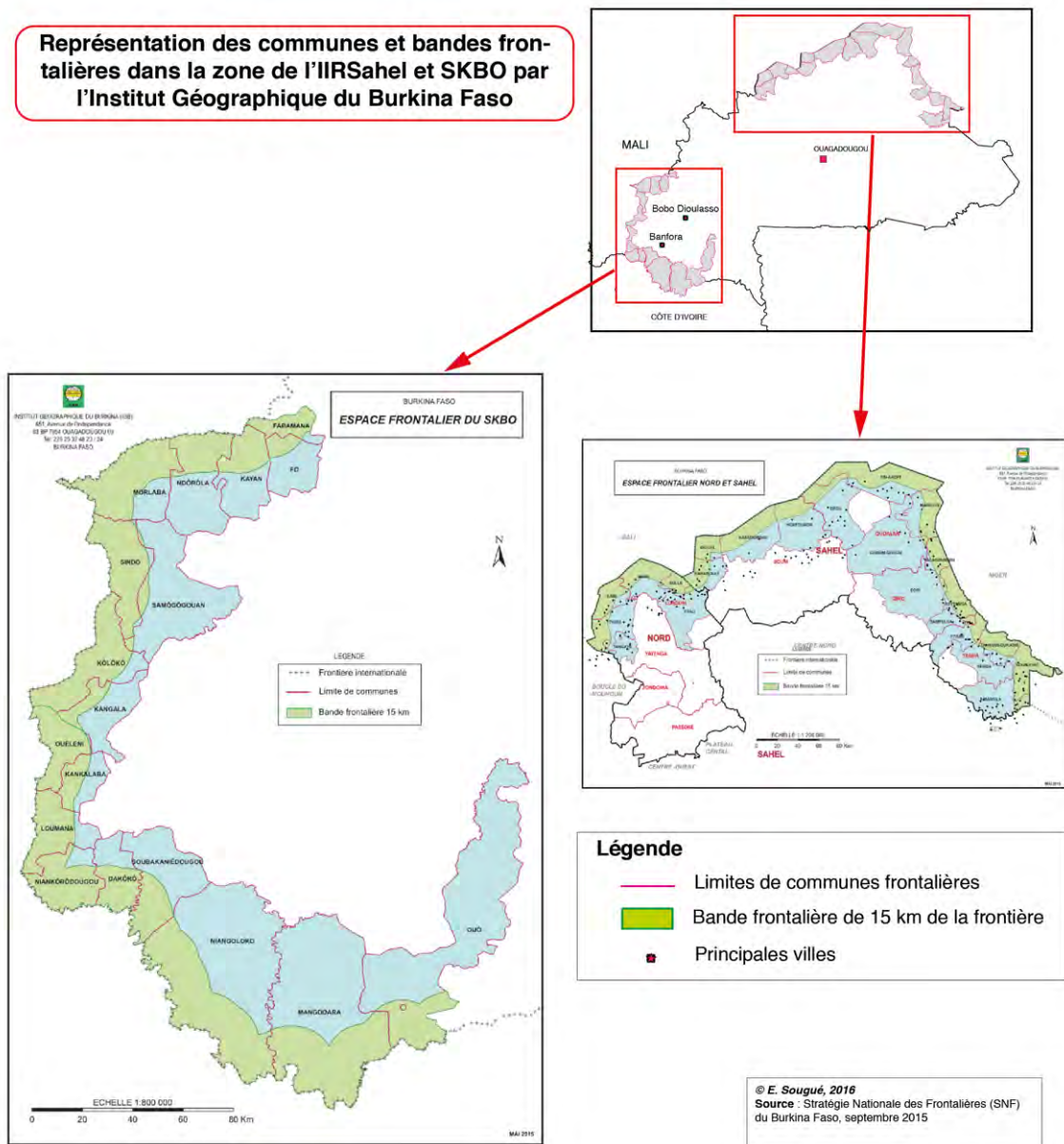
La notion de bande frontalière peut être utilisée pour définir de part et d'autre un espace géographique transfrontalier afin de pouvoir mettre en place un système d'information sur les espaces frontaliers. Sa largeur de 15 km de part et d'autre d'une frontière est discutable. Mais elle permet de prendre en compte une proximité directe de la frontière qui peut être étendue. Les localités se situant dans cette bande subissent de « plein fouet » l'effet frontière et doivent par conséquent bénéficier d'une attention particulière en matière de politiques spatiales. Ce sont également des localités qui subissent les impacts directs des tracés des frontières notamment dans les parties où les frontières ne sont pas encore clairement définies comme celles entre le Bénin et le Burkina Faso.

Se conformer à une définition d'une aire géographique transfrontalière peut donc aider à mettre en place un système d'information dédié à l'aménagement des espaces transfrontaliers et à prendre en charge les effets et impacts des opérations de bornage ou de délimitation des frontières là où ce n'était pas le cas.

Ce dernier aspect peut constituer d'ailleurs un autre axe de travail. Il s'agira d'identifier toutes les zones frontalières sujettes à ce type de différends frontaliers pour élaborer des politiques spécifiques susceptibles de juguler les problèmes qui se poseront lors des tracés précis des frontières. Les défis qui se posent sont le plus souvent d'abord, des défis liés au foncier rural (espace agricole, accès aux terres) de populations frontalières qui changeraient de nationalité ou de pays de résidence suite à une démarcation de frontière. C'est aussi lié à l'accès à la terre de l'autre côté de la frontière en étant résident d'un côté. Cela se pratique et s'est vu dans tous nos espaces étudiés sur la base des droits coutumiers d'accès à la terre. Mais l'adoption des nouvelles dispositions nationales législatives sur le foncier rural et l'accès à la terre, des problèmes d'incohérence, d'incompréhension ou encore de superposition du droit moderne au droit coutumier mieux connu se posent comme des problématiques cruciales. Ces conflits s'aggravent ou prennent des tournures d'affrontement avec un accroissement démographique important qui entraîne une forte pression sur les terres et les ressources naturelles. Des exemples sont connus sur les frontières malienne et burkinabé, béninoise et nigérienne, etc. A la base ce sont des problèmes d'accès au foncier agricole ou pastoral qui dégénèrent en affrontements. Nous posons ici le problème pour montrer l'importance d'avoir aussi une information précise sur ces ressources (foncières, naturelles, voire minières et pétrolières), leur disponibilité, leur répartition, leur état (dégradation, pression) dans un système d'information permettant de mieux les gérer et aménager les

espaces en tenant compte des besoins des populations et donc de la dynamique démographique et économique.

C'est à partir d'une information précise sur les espaces frontaliers que peut se construire un vrai dialogue entre les acteurs sur la base de projets communs territoriaux transfrontaliers qui permettraient le partage de ces ressources. Le système d'information géographique sur la frontière et les espaces transfrontaliers a toute son importance et son sens dans la connaissance générale et mutuelle du territoire transfrontalier de part et d'autre.



Carte 28: Bande frontalière dans les espaces frontaliers du Nord, du sahel et de la zone SKBo au Burkina Faso

### 6.3.2 Formalisation et encadrement des dynamiques transfrontalières

Au vu du contexte qui décrit une évolution des territoires transfrontaliers et des enjeux de leur prise en compte dans les politiques publiques ouest africaines, quels sont les défis qui se présentent aujourd'hui en matière de développement de ces espaces transfrontaliers ? Il est d'abord important de tenir compte de l'apparition de nouveaux éléments faisant partie des nouvelles dynamiques de développement.

Les tendances actuelles depuis presque une décennie après le lancement des actions de coopération transfrontalière peuvent se décrire à travers plusieurs constats. Le renforcement des dynamiques entre acteurs dépasse maintenant les simples coopérations informelles en allant vers des partenariats plus formels entre acteurs et collectivités territoriales. L'exemple du C3 Sahel en est l'illustration. La prise de conscience de l'importance des espaces transfrontaliers par les acteurs du développement, les États, les institutions d'intégration et les collectivités est effective. La redirection des projets vers le développement économique, l'offre d'infrastructures et les services aux populations est la conséquence de cette prise de conscience et de l'élaboration de plusieurs projets transfrontaliers. L'intégration des enjeux de coopération transfrontalière dans les agendas des acteurs régionaux ainsi que dans les actions/interventions des principaux partenaires au développement est réelle depuis les cinq dernières années. En effet, le programme frontière de l'UA engagé depuis 2010, le programme de développement des zones frontalières de l'UEMOA en cours d'élaboration depuis 2014, la mise en place progressive des Commissions nationales des Frontières dotées de politiques nationales sont autant de faits réels. Ces faits présagent d'une prise en compte progressive des enjeux de développement transfrontalier. Ils traduisent l'élaboration de politique institutionnelle sur les espaces transfrontaliers qui, si elles tiennent compte des dynamiques locales, conforteront les processus de territorialisation.

Cependant, le constat peut être fait que ces intentions et initiatives institutionnelles se font de manière non coordonnée sans une vision clairement définie. On peut noter par exemple que, pendant que la CEDEAO promeut un renforcement des initiatives locales identifiées sur certains espaces à travers une « opérationnalisation » du concept de pays-frontière, l'UEMOA propose une réflexion sur la nécessité d'engager des projets de territoires dans les zones transfrontalières. A côté de cela, les États définissent des politiques frontalières en l'absence d'une réelle coordination transfrontalière. On peut noter aussi que, jusque-là, les mécanismes financiers des collectivités locales n'ont pas encore intégré la spécificité du financement des investissements à cheval sur deux frontières ni les mécanismes de gestion concertée. Se pose ainsi une réelle nécessité de coordination et d'encadrement des actions/initiatives transfrontalières portées par des acteurs locaux comme des collectivités territoriales. Cet encadrement peut porter sur des éléments qui renforcent le lien territorial transfrontalier.

L'élaboration de plan d'aménagement et de développement territorial commun entre les collectivités frontalières autour des besoins essentiels des populations est ainsi, essentielle, dans une première approche pour faire remonter les besoins transfrontaliers et prendre en compte les pratiques des populations. Les écoles, centres de santé, équipements en eau potable, infrastructures de desserte, et valorisation et gestion

commune des ressources partagées sont des éléments indéniables qui doivent être pris en compte dans ces projets de territoire et dans leur dimension transfrontalière. C'est en effet, à partir d'une gestion commune des espaces frontaliers que l'on peut mieux aborder les questions foncières, maîtriser les flux migratoires et envisager une gestion partagée des ressources naturelles. Mieux, le développement du commerce avec la création des corridors de passage protégés ne peut se faire qu'à travers une politique transfrontalière d'aménagement.

La gouvernance et le financement des projets font l'objet d'un second axe de travail, pour la formalisation et l'encadrement des dynamiques transfrontalières. Sur quels acteurs s'appuyer, pour mettre en œuvre les projets transfrontaliers ? Comment coordonner l'ensemble des actions ? Autant de questions, qui nécessitent la mise en place et l'animation de cadre de dialogue et de concertation impliquant les principales autorités locales dans chaque espace transfrontalier. Comment mobiliser les ressources disponibles et indisponibles pour financer des projets transfrontaliers ? Ce défi pose la question de la maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre, ainsi que des circuits de financement à mobiliser. Il pose aussi celle de la pérennisation des dynamiques, des acquis et de la gestion des investissements transfrontaliers. Comment sortir de l'approche projet et aller vers une approche qui s'intègre dans les outils d'aménagement et de développement locaux ? Tout ceci est relatif à une réforme des modes de gouvernance des projets territoriaux. Cette réforme s'inscrit nécessairement dans l'articulation avec les politiques nationales et les politiques internationales d'intervention dans les pays africains, de manière générale, notamment dans l'aide au développement.

### 6.3.3 *Coordination des appuis nationaux, régionaux et internationaux*

La réforme de l'aide au développement ou la mise en place d'une coordination des partenaires techniques et financiers extérieurs est essentielle dans le domaine transfrontalier. Les analyses précédentes ont montré deux tendances. La première est une tendance forte exprimée par les partenaires techniques au développement, essentiellement occidentaux, à soutenir les dynamiques locales territoriales transfrontalières. La deuxième est la lenteur des institutions nationales et régionales à créer des mécanismes institutionnels et des cadres financiers adéquats pour la fabrique des territoires transfrontaliers. Cette tendance peut s'interpréter comme une force contraire aux logiques de territorialisation transfrontalière. Les Etats, notamment, veulent d'abord renforcer leur contrôle sur les frontières, ce qui ressort le plus des politiques nationales. L'expression d' « encadrement des dynamiques transfrontalières » revient très souvent dans les discours des acteurs étatiques, ce qui montre plutôt des tendances de centralisation. Pourtant, nous pensons (c'est l'hypothèse développée dans ce travail qui se confirme) que les logiques d'en bas finiront par s'imposer aux logiques d'en haut et que les territoires se construiront sur les frontières, au détriment des logiques de découpages et des freins institutionnels.

On note que l'intérêt de soutenir la démarche territoriale par le bas à partir de financements de projets de coopération transfrontalière, d'actions de communications pour ces dynamiques est largement manifesté par les partenaires extérieurs dotés de moyens financiers importants par rapport aux Etats pauvres. Plusieurs publications



professionnelles et/ou scientifiques décrivent la multitude de projets transfrontaliers pour attirer l'attention des acteurs sur cette question. Parmi celles-ci, on note un important travail d'appui à l'émergence des projets transfrontaliers et de communication autour des questions transfrontalières fait par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Les publications d'organismes telles que CILSS, FAO, FEWS NET, WFP, 2010 ; CSAO/OCDE, 2014 ; CSAO-OCDE, ENDA, GRDR, PDM, 2009 ; CSAO/OCDE-WABI et PDM, 2005 ; CSAO/OCDE- WABI, 2005 décrivent le contenu de ces actions et l'intérêt de ces démarches. Le travail actuel sur l'analyse des réseaux dont les résultats sont consultables sur le site internet du CSAO :

<http://www.oecd.org/fr/csao/dossiers/cooperation-transfrontaliere.htm><sup>80</sup> animé par des géographes dont Olivier Walther (Suède), Daniel Bach (Bordeaux) analyse les principales opportunités et enjeux de la coopération transfrontalière. Un travail de cartographie des espaces transfrontaliers ouest-africains à haut potentiel est déjà en ligne. Les espaces Malanville-Gaya et SKBo font partie des espaces à fortes densités de régions urbaines transfrontalières et à fortes densités de marchés frontaliers.

Une autre publication non négligeable du Global Local Forum (Global Local Forum (dir.), 2013), attire l'attention sur l'intérêt de la coopération transfrontalière en donnant la tribune à plusieurs acteurs promoteurs de des projets transfrontaliers et à des scientifiques pour faire parler les initiatives transfrontalières.

Ces deux exemples ne sont pas exhaustifs. Nous avons décrit en section 5.2 une multitude d'acteurs qui interviennent ou qui soutiennent la coopération transfrontalière. C'est pour montrer que la dynamique d'en bas est largement soutenue. Mais, ces exemples montrent aussi que les Etats, les institutions régionales d'intégration peinent à imaginer et à mettre en place des mécanismes institutionnelles fonctionnels pour soutenir ces dynamiques d'en bas afin de renforcer les territoires transfrontaliers en construction. C'est là que le besoin de coordination des appuis nationaux, régionaux et internationaux se fait sentir en termes d'accompagnement institutionnel, technique et financier.

En l'absence de cette coordination institutionnelle, le constat est l'intervention sur plusieurs échelles, plusieurs thématiques, de façon non coordonnée ni harmonisée, parfois au détriment des réels besoins des acteurs locaux. Par exemple, au sein du système des Nations Unies, l'agence UNCDF travaille à renforcer la gouvernance transfrontalière, à partir de test de mécanismes de financement de projets locaux, tandis que le PNUD bénéficie d'autres accompagnements pour un projet de « Management and Border Communities in Sahel ». Le projet Français d'Appui à la coopération transfrontalière, travaille également sur les questions de gouvernance transfrontalière et de sécurité, au même titre que les ambitions affichées par le PNUD et l'ONG danoise le Group Danois de Déminage, financé par la Coopération danoise sur la thématique sécurité et gestion des frontières dans la zone du Liptako Gourma. La Coopération suisse appui également des actions d'équipement en infrastructures commerciales (marchés) et routières, au même titre que la Coopération allemande sur les infrastructures de santé, de transport et l'appui institutionnel. Chaque acteur agit sur un espace donné au bénéfice des mêmes populations, sans synergie. Une coordination à travers un mécanisme d'appui

---

<sup>80</sup> Accédé le 14/01/2016

à un projet de territoire transfrontalier, qui émane des acteurs eux-mêmes, aurait été plus bénéfique, plus suivi et plus cohérent, ce qui contribuerait à renforcer une démarche territoriale simple.

Le premier niveau de coordination est, donc, institutionnel et financier. L'analyse des visions et des représentations des acteurs étatiques sur les frontières et les espaces frontaliers, montre que le premier besoin exprimé, à ce niveau, est un cadre institutionnel cohérent, qui leur permet d'agir sur les frontières. Ce cadre n'existant pas encore, les Etats, avec divers appuis, se sont lancés dans l'élaboration des politiques nationales frontalières. Mais, cela ne doit pas être une fin en soi. Les politiques frontalières ne doivent pas être seulement coordonnées entre elles pour renforcer les espaces transfrontaliers fonctionnels et dynamiques et, ainsi, croiser les logiques d'acteurs. Elles doivent pouvoir être réalisées à travers des mécanismes financiers réels, qui encouragent et renforcent les dynamiques d'en bas.

Par exemple, un projet de territoire transfrontalier, dans chaque espace porté par des collectivités territoriales, tel que ce que l'on peut imaginer dans la zone SKBo ou dans la zone de l'IIRSahel, devrait pouvoir bénéficier automatiquement de mécanismes institutionnels de financement. Il ne devrait pas être question de chercher des financements, par portion d'espace ; ce qui est contraire même à la logique transfrontalière. C'est aussi un rôle des acteurs régionaux, dans cette coordination. Des guichets pour projets transfrontaliers, devraient pouvoir prendre en compte ce genre de financements. Par conséquent, les politiques nationales devaient se faire en tenant compte des politiques régionales et, vice versa. L'articulation dont il est question ici, n'est pas seulement dans le rappel des objectifs ni la cohérence entre les objectifs mais, par des indications claires sur les mécanismes nationaux et régionaux mis en place, à chaque niveau, pour soutenir telle ou telle autre démarche transfrontalière.

Cette coordination doit se faire entre les Etats voisins et au sein des organisations comme l'UEMOA, à partir d'un croisement des politiques nationales ou d'une approche spatiale de traitement des enjeux nationaux frontaliers. Il manque alors, toute une ingénierie territoriale transfrontalière, dans ce sens qui amène l'idée d'accompagnement technique.

Le deuxième niveau de coordination est technique. Aujourd'hui, les projets de développement, la coopération internationale, les Etats, les institutions régionales, font appel à des « experts » appelées consultants, pour l'accompagnement technique des projets transfrontaliers. La mobilisation d'une matière grise experte sur la question est intéressante, dans la mesure où plusieurs de ces experts sont issus du monde scientifique et opérationnel dans l'ingénierie de projets. Mais, cela pose un véritable problème de manque de compétences nationales, locales, pour suivre et mettre en œuvre les projets transfrontaliers imaginés et exécutés. Les experts mobilisés proviennent de diverses disciplines : géographes, économistes, juristes, sociologues, administrateurs. S'ils arrivent, tant bien que mal, à mobiliser des compétences pluridisciplinaires pour couvrir la transversalité des questions de coopération transfrontalière dans le montage des projets, ce ne sont pas eux qui les réalisent.

La coordination technique implique, de disposer d'une connaissance fine des espaces transfrontaliers et de leurs dynamiques internes. Cela est donc lié à la mise en place d'une base de connaissance territoriale développée précédemment. Au-delà, cet aspect de

connaissance, l'initiation, l'élaboration des projets transfrontaliers, nécessitent une réelle implication auprès des acteurs territoriaux, notamment les collectivités territoriales présentes dans les espaces transfrontaliers et les Etats. Développer des compétences spécifiques, au sein des administrations nationales et des collectivités territoriales sur les thématiques transfrontalières, est nécessaire. Certains Etats, comme le Burkina Faso, en ont fait un axe d'intervention<sup>81</sup>. Le but est d'introduire des modules de formations dans les cursus des administrateurs civils, pour la gestion des frontières. Les collectivités territoriales qui souffrent déjà d'un manque de compétences humaines, devront pourtant être les premières à bénéficier de tels appuis en compétences humaines et techniques. Il n'est pas inintéressant que les universités et les structures de formation professionnelles ne prennent en compte la question frontalière dans les disciplines de géographie, économie, gestion de projets territoriaux, relativement à l'aménagement du territoire. Cela va sans doute contribuer à disposer de plus de compétences sur le marché, notamment en termes d'ingénierie de projets territoriaux. Les besoins en termes de compétences qui pourraient faire l'objet de modules sont, entre autres :

- le diagnostic territorial en contexte transfrontalier ;
- l'élaboration de projets transfrontaliers de territoire ou de plan de développement et d'aménagement des espaces transfrontaliers ;
- la cartographie des dynamiques transfrontalières ;
- l'analyse des réseaux d'acteurs transfrontaliers ;
- le financement et la gestion des projets transfrontaliers : maîtrise d'ouvrage, financement des investissements transfrontaliers ;
- la prévention et gestion des conflits en zones frontalières ;
- la médiation, sécurité, diplomatie locale en contexte transfrontalier.

---

<sup>81</sup> La Composante C du Programme d'Appui à la gestion des frontières du Burkina Faso (PAGIF) portant sur l'amélioration de la présence et l'image de l'Etat dans les zones frontalières inclut le renforcement des capacités (formation continue, introduction de modules spécifiques dans les cursus de formation initiale) des agents publics. Voir document du PAGIF, page 55.

### Conclusion du chapitre et de la troisième partie

« Les frontières constituent aujourd'hui plus qu'un objet théorique dans la vie des personnes. Elles forment en effet une pièce maîtresse du puzzle de la mondialisation pour justifier la permanence des États dont elles continuent de justifier l'existence. Qu'elle s'ouvre ou se ferme, l'émergence de la frontière comme objet de politique publique et ressource pour les intérêts privés en fait un point d'intérêt convergent pour les marchés. » Ce paragraphe de l'épilogue de l'ouvrage d'A.L. Amilhat Szary (2015, p. 149) résume bien les défis qui se posent aujourd'hui au traitement des espaces marqués par une frontière.

L'espace transfrontalier tel que nous l'avons décrit construit une territorialité transfrontalière dans laquelle la frontière ne disparaît pas mais est bien réelle et fait l'objet de politique publique. La construction des territoires transfrontaliers mise en évidence présente bien des problématiques contemporaines et de mondialisation où le lien entre la ville et la frontière se matérialise par le dynamisme économique des villes frontalières. La vitalité des rapports commerciaux entretenus entre ces villes frontalières et leurs périphéries rurales constitue une spécificité de la territorialité urbaine transfrontalière. Elle en définit aussi son dynamisme et les indicateurs de connexion de ces territoires au système mondial tout décrivant des réseaux de marchés frontaliers et de villes jumelles situés sur des grands axes de commerce international.

C'est cette particularité et cette évolution constante qui sont difficiles à prendre en compte dans les politiques d'aménagement du territoire. En effet, l'aménagement du territoire a besoin d'espaces fonctionnels voire institutionnels clairs pour qu'il soit efficace et qu'il mobilise l'acteur institutionnel légitime sur ces espaces. Or les espaces transfrontaliers ne disposent pas encore de cette institution de légitimation de politique portée par un acteur ayant des pouvoirs et des capacités d'aménagement bien définis. Les lois et règles d'aménagement connues et apprises dans les parcours de formation s'en trouvent limitées. L'idée d'espaces de projets, c'est à dire de territoire de projet est alors intéressante à explorer pour une innovation et une adaptation des politiques spatiales à ces espaces particuliers. Même en France où cette idée a été développée avec l'avènement des Pays, où on peut imaginer des territoires multidimensionnels fonctionnant sur plusieurs échelles inter reliées, l'idée n'a pas eu un succès véritable en termes de développement de ces Pays. Les débats organisés et animés au sein des conseils de développement sont un des principaux éléments qui restent à l'esprit.

En Afrique de l'Ouest, les défis de l'aménagement du territoire qui se posent sur les espaces transfrontaliers vont au delà des simples débats sur la nécessité ou non de tenir compte des dynamiques d'acteurs dans les processus institutionnels, décisionnels et dans les projets de territoires. La territorialisation transfrontalière impose de refonder la pratique de l'aménagement du territoire et de l'asseoir plus sur des questions opérationnelles de financement des infrastructures de connexion des territoires, des infrastructures commerciales de complémentarités entre les économies locales transfrontalières, des unités de transformations des produits agricoles, produits dans les espaces transfrontaliers et vendus dans des réseaux mondiaux. Bien sûr, tout ceci ne peut se faire sans que les mécanismes institutionnels ne soient adaptés à ces structures spatiales locales. La coordination est un principe directeur dans ce domaine. Elle se base d'abord sur une bonne connaissance des territoires et une formalisation des projets transfrontaliers afin que les mécanismes financiers incitatifs puissent correspondre aux

problématiques réelles de fonctionnement de ces territoires et aux besoins de soutiens des économies locales dans un contexte de mondialisation.

Dans ce sens, la logique de filière productive porteuse ou de système d'économie territorialisée peuvent être des voies à explorer et à réadapter au contexte africain où les réseaux d'acteurs constituent une force permanente dans les transactions économiques.

Des filières porteuses comme l'élevage dans la zone de l'IIRSAhel, comme la production et la commercialisation des produits fruitiers et noix (noix de cajou) dans la zone SKBo, ou encore des céréales et de l'import-export dans la zone Malanville-Gaya, sont autant de filières porteuses autour desquelles peuvent se construire tout un système économique qui crée de la valeur ajoutée et qui soit inscrit dans les circuits de la mondialisation.

# **CONCLUSION GÉNÉRALE**



La conclusion de ce travail de recherche intervient dans une actualité en prise directe avec le débat sur la question de frontières en Afrique. La frontière n'a jamais été aussi présente dans l'actualité compte tenu de plusieurs situations concordantes.

D'abord, le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation est en partie remis en cause avec la création d'un nouvel État, le Soudan du Sud après plusieurs conflits. Les revendications indépendantistes touarègues dans le Nord Mali sur fond de terrorisme ont aussi posé clairement le débat d'un possible éclatement de l'État malien et d'une redéfinition des frontières. Il faut rappeler que la zone du Sahara est l'espace du peuple Touareg réparti sur près de cinq pays aujourd'hui (Niger, Algérie, Mali, Libye, Burkina Faso) (Ouattara, 2015). Les questions de sécurité (criminalité transfrontalière), de terrorisme et de guerres « religieuses » à l'instar des groupes islamiques et Boko Haram ont fini par instaurer une nécessité de contrôle, de défense et de réaffirmation des frontières entre les États au détriment de la promotion d'espaces de mobilité et d'ouverture. Au moment où les enjeux de développement économique transfrontalier sont évoqués pour favoriser le climat de paix, de vie commune et de coopération entre acteurs, s'ajoute une question de fond sur la sécurité et la paix entre populations vivant dans certains espaces flous.

Ensuite, le tracé exact de certaines frontières est aussi une situation d'actualité. Les dernières années ont vu la saisine de la Cour Internationale de Justice pour le règlement de différends frontaliers entre plusieurs États africains. La dernière en date est le règlement du différend opposant le Burkina Faso au Niger dont la décision rendue en avril 2013 (Cour Internationale de Justice, 2013) entraîne une modification du tracé habituellement connu sur les cartographies burkinabé. On note d'ailleurs que plus d'une dizaine de villages burkinabé au Nord-Est se retrouvent rattachés au Niger.

Ainsi la frontière devient encore plus intéressante à étudier, car en tant qu'objet géographique, elle est mobile et elle articule différentes problématiques, géopolitiques, économiques et sociales. Mais la question fondamentale qui est posée est l'intérêt que l'on accorde aux organisations de base, aux initiatives locales et aux constructions sociales des populations vivant sur ces espaces frontaliers même si l'un dans l'autre, développement et sécurité vont de pair. L'idée d'un objet en tant que construit social apparaît intéressante, car c'est à partir de là que nous avons pu analyser l'évolution des croisements de logiques, des représentations des acteurs de leur espace et de la frontière et son évolution en mettant en évidence le type de territorialité qu'elle peut définir et comment l'aménager.

Tandis que la frontière apparaît comme un objet géographique et institutionnalisé par les représentations, la ville est une manifestation spatiale résultant aussi de représentations mais beaucoup plus décrite par les faits du système urbain et la morphologie de l'espace urbain. L'analyse de l'objet ville et de son influence spatiale est donc complémentaire à l'analyse de l'objet frontière. Dans les espaces africains, la ville est plus que le résultat d'une politique publique sagement conduite étant donné le processus spontané d'urbanisation.



## Retours sur expériences

De nos expériences professionnelles depuis 2005 ayant permis plusieurs échanges formels et informels avec toutes les personnes rencontrées sur les espaces frontaliers du Bénin, du Niger, du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, nous retenons sans ambiguïté, trois éléments majeurs qui caractérisent la frontière et se déclinent dans l'organisation de l'espace à partir des villes.

Le premier élément concerne la traversée de la frontière. Les analyses, les études et diverses appréhensions ou attentions de la frontière sont liées aux enjeux de sa traversée. Nous avons remarqué que sur toutes les frontières, les populations sont extrêmement intéressées non seulement par le franchissement de la frontière mais aussi par le maintien des relations dans divers domaines avec leurs voisins : échanges économiques, commerciaux, ou socioculturels et religieux. La plupart d'entre elles ont, au moins, un membre de leur famille de l'autre côté de la frontière. Par ailleurs, l'enjeu du passage de la frontière se traduit par le différentiel que cela induit sur l'espace et l'intérêt que cela suscite. Les populations frontalières profitent et utilisent le « différentiel frontalier<sup>82</sup> » quand il existe. C'est notamment le cas des distorsions économiques avec les pays ayant des niveaux de développement différents, tels le Bénin et le Nigéria, et des distorsions en termes de niveaux de prix et de disponibilité de certains produits. Cela engendre de nouvelles activités parfois illégales ou illicites, avec par exemple le commerce de contrebande de produits pétroliers, l'activité de change informelle entre franc CFA et Naïra (la monnaie nigériane), l'importation de produits manufacturiers en contrepartie de l'exportation de produits agricoles entre le Bénin, le Niger et le Nigéria. Même avec des niveaux économiques équivalents, la complémentarité entre les marchés frontaliers est fortement utilisée avec un commerce transfrontalier dynamique autour des produits locaux. Les projets transfrontaliers élaborés ont tous ce dénominateur commun de faire des espaces transfrontaliers « sans frontière » où les populations peuvent profiter des avantages des différences induites par la frontière mais ne pas souffrir des inconvénients.

Le deuxième élément correspond à la frontière en tant qu'institution. Sur tous les espaces frontaliers, la proximité ethnique, culturelle et historique entre les populations leur fait percevoir la frontière comme une institution instaurée par le colonisateur pour les séparer. Comme partout cela donne lieu aux deux registres de pratiques quelque peu contradictoires décrites ci-dessus. D'une part, elles veulent coûte que coûte franchir cette barrière imposée. D'autre part, elles profitent des effets de cette barrière ou les utilisent de différentes manières. Plusieurs ne comprennent pas forcément le sens de la frontière ou la portée de la frontière. Elle apparaît notamment pour les populations analphabètes et non instruites (ou de la société traditionnelle) comme une institution moderne que

---

<sup>82</sup> Le différentiel frontalier tel que nous l'avons utilisé dans le texte correspond en général à la différence de niveau des prix de part et d'autre des frontières. De façon générale il correspond à la définition donnée par S. Tabarly et M-C. Doceul (Géoconfluences, 2012) : « Le différentiel frontalier peut être économique (différentiel de salaires, de prix), politique (différentiel de normes fiscales), démographique (main-d'œuvre disponible) ou encore d'ordre culturel (différence de pratiques ou de valeurs). Le différentiel produit des flux matériels ou immatériels avec des rayons d'action différents : produits de la contrebande distribués sur le territoire en profondeur, mobilités plus réduites de travail ou de résidence, aire de chalandise de centres commerciaux (en zone détaxée ou non) [...] Le différentiel participe aussi d'une économie frontalière spécifique : marchés, implantations d'entreprises (attirées par le coût de la main-d'œuvre, l'intérêt fiscal), économie formelle ou informelle (flux légaux/illégaux) ».

celles-ci cherchent à contourner par tous les moyens. Pour les autres, elles existent, sont normales et doivent même être précisées, réaffirmées, bornées et contrôlées pour que les pouvoirs puissent s'exercer normalement dans leurs limites territoriales.

Les frontières dont il est question ici, sont des frontières héritées de la colonisation et de la décolonisation, qui ont donc précédé les États qui, eux-mêmes précèdent l'émergence éventuelle des nations (Pourtier (dir.), 2009, p. 91). Même si elles ont été appropriées par les États et par les populations, ces fractures spatiales sont donc souvent en porte-à-faux par rapport aux réalités sociologiques qui prévalaient. Ces constats montrent que, parfois, il y a plus de liens et plus d'interactions entre les populations de part et d'autre de la frontière qu'entre populations à l'intérieur des frontières. M. Foucher (2014, p. 32-33) note d'ailleurs à propos du « bon » usage des frontières africaines que :

*« les frontières africaines sont subverties, travaillées et utilisées par les sociétés – mobiles –, comme une ressource, et non comme un obstacle. La non coïncidence entre les grandes aires linguistiques ; les bassins économiques et les découpages étatiques modifie l'usage de la frontière linéaire et favorise en réalité un continuum frontalier. »*

### **Ce que nous avons voulu montrer**

L'évolution des villes et des frontières en Afrique de l'Ouest offre une clé de lecture intéressante de la dynamique de création territoriale. La dernière décennie a été marquée par la problématique urbaine et ses enjeux en matière d'aménagement et de développement territorial. Ce questionnement a été un élément déclencheur de notre travail de recherche accompagné d'une pratique d'élaboration de projets et politiques territoriaux transfrontaliers.

En effet, plusieurs parutions et écrits sur les conséquences de la forte croissance démographique et surtout urbaine ont donné lieu à des politiques publiques urbaines. Par exemple, le rapport sur le développement dans le monde de 2009 de la Banque Mondiale, *Géographie en mouvement*, a marqué une rupture dans la manière d'appréhender les problématiques de pauvreté, mais aussi de croissance en mettant la géographie au cœur de l'analyse et en reconnaissant un rôle majeur des villes dans le développement. Avant ce rapport, les travaux sur les économies locales autour des pôles urbains en Afrique de l'Ouest dont un des géographes référents est J.M. Cour (voir notamment (Cour, 2000 ; Cour, 2007 ; Yatta, 2006) ont montré l'importance de villes moyennes dans le développement local et dans leur articulation avec les espaces ruraux voisins au-delà même des frontières institutionnelles étatiques. La fin des années 1990 et le début des années 2000 a été certainement une période clé d'ouverture d'une ère urbaine en Afrique de l'Ouest. Les politiques publiques territoriales se sont donc tourner plus ou moins vers cet objet géographique.

L'apparition, dans ce contexte, de nouvelles politiques de développement face aux échecs et aux crises passés, permet de renouveler la façon d'analyser l'espace en intégrant la question du territoire comme construction. Car, c'est au sein des espaces institutionnels territorialisés que s'organisent les réponses politiques face aux changements démographiques et économiques.

Pourtant l'analyse de ces phénomènes dessine des espaces fonctionnels urbains, semi-urbains et ruraux qui transcendent des découpages institutionnels. C'est ce qui est visible sur les cartes présentant une vue régionale « d'en haut » reprises des travaux du PDM (carte 2 et 3 respectivement des section 1.1.2a et 1.1.2b). Les espaces d'accueil et de départ, ainsi que les espaces en crise ou instables, ne sont pas des communes spécifiques ou des régions données en fonction des limites nationales ou locales. Le fonctionnement et le facteur d'urbanité ou de ruralité sont plus forts que le fonctionnement dans des limites institutionnelles et plus que les politiques publiques en place. L'attractivité se détermine par des facteurs liés aux possibilités économiques qu'offre la ville. L'analyse du territoire s'effectue donc logiquement à partir des éléments qui permettent de le définir comme résultant des constructions des divers peuplements sur les espaces analysés.

C'est ainsi que la ville permet d'analyser ce phénomène de construction, déconstruction des dynamiques présentes et modifiées par l'arrivée et le départ de populations dont l'espace urbain est porteur. Le résultat de ce système se présente comme est une manifestation de nouvelles échelles de pouvoir et de gouvernance à travers des espaces périphériques frontaliers dynamiques qui attirent aujourd'hui toute l'attention des développeurs et des acteurs institutionnels. L'espace transfrontalier devient donc un objet d'analyse qui s'impose d'une certaine manière comme étant une résultante de plusieurs transformations sociospatiales et politiques, mais aussi, comme un support capable de continuer à entretenir une dynamique innovante en matière de politique territoriale d'aménagement et d'urbanisme.

Les phénomènes de migrations, d'échanges économiques renforcés par une dynamique de mondialisation et de construction d'un espace d'intégration régionale ramènent donc ce second élément, la frontière. Ce deuxième objet géographique devient crucial et prend de l'ampleur depuis, avec le besoin de définition des espaces de légitimité, de pouvoir central et local. La frontière apparaît comme primordiale dans un contexte de décentralisation et d'intégration régionale. Elle apparaît comme essentielle encore quand les États redeviennent des acteurs majeurs après avoir été relégués au second plan par les politiques d'ajustement structurels des années 1980. Les espaces de pouvoir se redessinent en même temps que le besoin de clarifier les limites et de mieux gérer les flux migratoires.

A partir du regard global de la dynamique de peuplement de la région ouest africaine, on en conclue que l'apparition d'espaces de départ et d'accueil de populations dans la dynamique migratoire interne de l'Afrique de l'Ouest indique une forte pression sur les espaces transfrontaliers. Les plus touchés sont notamment ceux situés sur la ceinture moyenne entre espaces côtiers et sahéliens qui accueillent une population migrante à la recherche de nouvelles opportunités agricoles et commerciales. Les zones SKBo et Malanville – Gaya, font partie de ces espaces d'accueil à fort potentiel agricole. La zone de l'IIRSahel, notamment dans sa partie sud, apparaît comme un espace potentiel d'accueil de population fuyant l'instabilité du nord du Mali.

Ces contextes présentés dans la première partie de la thèse justifient le choix des deux objets d'étude qui sont la ville et la frontière comme éléments permettant d'analyser la construction territoriale. En réalité, au regard de tous ces processus en cours, le fond de toutes les politiques territoriales est celui de l'espace de légitimité et d'action publique.

Notre ambition était de montrer sur quelle base spatiale, une politique territoriale claire pouvait se construire en tenant compte le plus possible des dynamiques d'acteurs. Pour cela, analyser le processus même de création territoriale à partir d'indicateurs géographiques est une méthode pertinente pouvant aboutir à définir une démarche d'élaboration de politique territoriale pertinente et adaptée aux espaces multiscalaires en mutation.

La ville et la frontière sont ces dispositifs géographiques créateurs de liens et d'interactions entre des acteurs, des espaces et des lieux et participent ainsi à un processus de territorialisation. Cette construction territoriale urbaine et transfrontalière est une nouvelle forme de territorialité qui émerge des recompositions territoriales actuelles de l'Afrique de l'Ouest. Elle se caractérise par un phénomène de polarisation d'une ville, de petite et moyenne taille, dans un espace en majorité rural. La situation de cette ville à la périphérie étatique fait que son espace hinterland dépasse la limite frontière et interagit avec d'autres espaces hinterland de villes frontalières voisines. Un phénomène d'interactions transfrontalières est donc en jeu mettant en lien des problématiques commerciales et marchandes, de mobilité transfrontalière et des relations socioculturelles. Ce sont ces relations transfrontalières qui permettent de démontrer l'émergence d'un processus d'appropriation par les acteurs locaux. La force de ces interactions, le caractère intégré des espaces fonctionnels créés par ces villes frontières et leurs économies locales transfrontalières intégrées obligent les pouvoirs publics à s'adapter et à trouver les politiques publiques correspondantes à ces territoires en création.

La territorialité transfrontalière ou la transfrontaliarité est, ainsi, devenue un centre d'intérêt majeur. Divers acteurs institutionnels soutiennent les coopérations multiples et multifformes entre acteurs frontaliers et l'élaboration de politiques spécifiques transfrontalières sur différentes échelles. Ainsi du niveau continental et régional au niveau local, des politiques sont élaborées. À l'échelle du continent africain, à l'échelle de la région ouest-africaine, des États et des collectivités territoriales, des politiques spécifiques sont élaborées pour ces espaces frontaliers et transfrontaliers.

Le contexte actuel montre que l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques sont très difficiles non seulement dans la nécessité d'être transversales et de concilier plusieurs domaines complexes comme la sécurité, le développement et l'aménagement du territoire, mais aussi du fait que chacun de ces domaines est en soi une priorité et nécessite une coordination des divers acteurs au-delà de la frontière. Aussi ces réalités imposent une articulation d'échelles spatiales et de niveau d'intervention qui semblent pourtant très difficile à construire en termes de méthodes de travail, de priorisation des interventions, de synergie et de cohérence des interventions des différents acteurs.

Nous avons décrit dans ce travail un certain nombre de constats parmi tant d'autres qui prouvent que les frontières se ferment et s'opposent de plus en plus aux forces de mobilité avec plus de contrôle. Les raisons identifiées sont le besoin de renforcement de la sécurité et de lutte contre des phénomènes transnationaux comme la criminalité transfrontalière, la sanctuarisation d'espaces vides frontaliers sous peuplés qui connaissent une faible présence étatique, par des groupes terroristes et d'extrémisme religieux tels que les groupes affiliés à Al Qaïda, à l'Etat Islamique et aux autres

mouvements d'extrémisme violent<sup>83</sup>. Ces groupes essaient de conquérir des espaces frontaliers du Nord du Nigéria jusqu'aux frontières nigériennes, tchadiennes et camerounaises, ainsi que le Nord du Mali aux frontières algériennes, burkinabé et nigériennes. Ce contexte pose le besoin de renforcement des contrôles donc en quelque sorte favorise le fait que la frontière joue une fonction de barrière et de frein aux libertés de circulation. Il rappelle aussi avec force que ces espaces sont des espaces fragiles parce qu'effectivement délaissés par les Etats au regard des faibles investissements, des faibles équipements et services sociaux de base, du manque d'emplois et de formations pour les jeunes et des dures conditions climatiques de vie des populations rurales à l'instar de l'espace sahélien de l'IIRSahel.

Pourtant, la légitimité de ces politiques repose sur le construit territorial lui-même et donc sur les éléments fondateurs du processus territorial. C'est l'identification de ces facteurs que nous avons analysé à travers certaines questions que nous nous sommes posées pour cette recherche.

### **Les questions de recherche et conclusions**

La première question de recherche est relative à la géographie et à la spatialité des phénomènes urbains et frontaliers dans les relations entre acteurs. Elle interroge directement le rôle des acteurs locaux dans les processus de construction territoriale. L'hypothèse principale est que la ville et son dynamisme renforcent les relations socio-culturelles, économiques et politiques entre acteurs des espaces frontaliers. Ces relations de part et d'autre de la frontière participent à un processus d'appropriation et d'aménagement de l'espace par les acteurs et permettent donc de décrire des territoires vécus. Le premier chapitre a permis de présenter cette géographie des relations entre acteurs tout en revisitant les notions de ville et de frontière. Il apparaît clairement que la dynamique urbaine, et surtout l'émergence des petites et moyennes villes est facteur d'attractivité et de développement diffus dans un espace hinterland dont l'économie est tirée par l'agriculture et le commerce de produits primaires. Cet espace urbain peut être ainsi décrit pas les relations sociales et culturelles anciennes, les rapports commerciaux dans des dynamiques marchandes, des phénomènes de proximité, mais aussi de complémentarité entre besoins de satisfaction de services urbains. La ville et la frontière offrent de ce fait des clés de lecture d'une Afrique en mutation où de nouvelles échelles de légitimité d'action publique émergent et où l'action publique est à reconstruire en tenant que de ces facteurs d'organisation de l'espace.

Cette analyse montre que les espaces urbains transfrontaliers sont des nouveaux espaces d'action publique qui paraissent indiscutables en termes de fonctionnalité, d'intégration des économies et de connexion aux autres échelles plus importantes. Ils doivent donc avoir toute l'attention nécessaire, car ce sont également des espaces d'expérimentation et d'innovation en termes de croisement de plusieurs logiques. Ils permettent enfin de rendre compte du rôle réel des acteurs locaux et des collectivités dans la création territoriale, car ce ne sont pas des espaces délimités a priori par les pouvoirs publics. Leur intérêt est cette construction qui dépasse les limites

---

<sup>83</sup> On y dénombre Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Boko Haram rebaptisé Groupe Etat Islamique en Afrique de l'Ouest.

institutionnelles grâce aux dynamiques d'acteurs. C'est l'enjeu de l'interterritorialité (Vanier, 2010 ; p. 29-36) traduisant la centration, la combinaison, la connexion plutôt que l'ancrage, l'unicité et la proximité dans les rapports de l'homme à son espace et dans les fonctionnements actuels et en mutation de l'économie.

Les cas étudiés au deuxième chapitre confirment cette hypothèse de nouveaux espaces de pouvoir en création en s'appuyant sur des interactions sociales historiques et contemporaines à partir de la dynamique d'urbanisation et de mobilité frontalière. La ville et la frontière sont effectivement deux objets géographiques très présents dans ces espaces qui façonnent leur fonctionnement et leurs dynamismes ainsi que les politiques publiques en cours d'expérimentation. Le peuplement unique de ces espaces, Dendi dans l'espace Malanville-Gaya, Sénoufo dans la zone SKBo, et Touareg dans la zone de l'IIRSahel, ainsi que leur économie locale spatialement intégrée dans un environnement transfrontalier montrent que ce sont des espaces historiquement liés de plus en plus attractifs. Mais les questions de sécurité peuvent jouer défavorablement sur ces certains de ces espaces en l'occurrence dans la zone sahélo-saharienne. Ils s'imposent ainsi dans leur fonctionnement aux logiques institutionnelles en faisant intervenir de nouvelles problématiques territoriales.

Ces problématiques territoriales sont spatialisées grâce aux liens sociaux tissés par delà les frontières, aux réseaux économiques et commerciaux qui mettent en évidence une idée d'espace ouvert. Nonobstant cette transcendance des limites, on remarque une politique frontalière de plus en plus clairement affichée depuis quelques années.

La seconde partie aboutit à la conclusion que le dépassement des frontières et la construction de nouvelles logiques géographiques transfrontalières se font paradoxalement en même temps que la réaffirmation des frontières étatiques. Cette partie répond à la deuxième question de recherche relative aux influences des dynamiques urbaines, transfrontalières et des politiques publiques sur le processus territorial. L'hypothèse d'une nouvelle territorialité transfrontalière se construisant sur la base des dynamiques d'acteurs « d'en bas » et s'imposant aux pouvoirs publics se vérifie.

En effet, ces nouveaux espaces fonctionnels deviennent des espaces légitimes de pouvoir et d'action publique. Cependant, on assiste ainsi à deux faits qui peuvent paraître contradictoires.

Nous avons remarqué sur toutes les frontières parcourues que les points de passage frontaliers et les villages frontaliers sont des lieux fortement animés. Malgré cette animation des espaces frontaliers, ils font l'objet de peu d'intérêt (enfin, jusqu'à maintenant) des politiques publiques, à part ce que l'on pourrait qualifier de « ponction économique » des ressources de ces espaces et de règlement des problèmes de sécurité qui obligent à attirer l'attention sur ces espaces. Comme c'est le cas des frontières avec des postes de douane importants tels celui de Cinkansé (frontière Burkina- Togo), de Niangoloko (Burkina – Côte d'Ivoire), de Malanville (Bénin - Niger) ou encore d'Hilacondji (Bénin - Togo) et de Sèmè Kracké (Bénin - Nigéria) pour ce qui concerne les ponctions économiques et le cas des frontières sahéliennes pour ce qui concerne l'attention sur les problèmes de sécurité. C'est dans ces endroits que nous avons vu les populations les plus démunies avec des services publics insuffisants (infrastructures d'eau, de santé, d'éducation), peu performants et très peu équipés.

Pourtant les politiques et instruments de promotion de la territorialisation transfrontalière proposent une réaffirmation des frontières, leur réappropriation, délimitation et des actions tendant à les franchir et à faire de la coopération transfrontalière. C'est comme si on redéfinissait les frontières pour mieux les franchir. Ou, en d'autres termes, les acteurs institutionnels délimitent leur espace de pouvoir et de légitimité avec l'argument de mieux les aménager tandis que les populations locales cherchent à franchir ces limites ou à étendre leur espace de vie au delà des limites.

La territorialisation transfrontalière ne se fait pas sans frontières, mais avec plus de frontières clairement définies. Seulement cette redéfinition des frontières « réelles » dans les espaces flous entraîne des mobilités de frontières et de populations. L'antagonisme entre l'appel à l'ouverture des frontières accompagné de leur dépassement dans les pratiques locales des populations de ces lieux frontaliers et le retour en force des revendications frontalières, de la définition et de la réaffirmation des frontières nationales nous interpelle sur les défis d'aménagement du territoire. L'enjeu que cela pose est celui de l'articulation des échelles spatiales et des territoires d'action publique d'où la question : comment élaborer et mettre en œuvre des outils de développement territorial adaptés à ces espaces transfrontaliers ?

La troisième partie pose clairement ces défis en termes de croisement des logiques « d'en bas » obligeant à les intégrer dans les stratégies territoriales et les logiques « d'en haut » parfois fondées sur le besoin de marquer des limites pour mieux asseoir le pouvoir local et le gérer et par conséquent avoir une assise spatiale bien claire. Les nouvelles politiques transfrontalières doivent impérativement tenir compte de ce double processus d'ouverture, de dépassement et de fermeture des frontières nationales par les États.

En somme, le lien entre la ville et la frontière se manifeste par le processus d'urbanisation à la marge tendant vers l'absorption totale de l'espace transfrontalier. Ce lien est matérialisé aussi par la notion de construit social. La ville au même titre que la frontière se révèle être des objets de représentations étroitement liées au vécu, à la pratique des acteurs. Ces pratiques et vécus sont des constructions sociales qui trouvent leurs origines dans l'histoire, la géographie, la culture et dans divers phénomènes conjoncturels économiques. Les pratiques des populations et leurs représentations sont des éléments de création territoriale spontanée dénudée parfois de réel projet territorial commun. Même dans les espaces d'expérimentation de politiques publiques, dans plusieurs cas, c'est l'action ou l'incitation des pouvoirs publics institutionnels ou des projets d'appui qui conduisent à donner ou à faire émerger un contenu au projet territorial.

Aussi, les problématiques de marginalité décrites dans les espaces transfrontaliers sont-elles du fait de l'insuffisance des infrastructures et de la faible présence étatique. Nous avons vu par ailleurs que ce sont des espaces de production économique importante de biens de consommation primaire notamment les produits agricoles et d'élevage. Ce sont aussi des espaces d'échange permettant d'intégrer les marginalités et de les transformer en centralités. Ce sont là également des processus locaux auto créés qui remontent et caractérisent les dynamiques locales transfrontalières.

On a ainsi pu mettre en évidence une territorialité urbaine transfrontalière comme étant un processus qui s'ignore mais, qui est progressif et en perpétuelle recomposition et réadaptation en fonction des politiques publiques. D'où des logiques de confrontation

permanente et d'adaptation entre processus locaux et processus institutionnels. Ce qui rejoint l'idée qu'un tel construit commun se forme aussi à travers la transformation et l'appropriation des ressources territoriales telles qu'on l'a vu. Ces ressources agricoles, commerciales, position de transit ou sur un corridor régional, proximité frontalière, marché frontalier, facteurs d'attractivité de l'espace déterminent sa dynamique démographique et migratoire. C'est aussi l'idée que la territorialisation passe par des processus institutionnels d'incitation, d'émergence de projets territoriaux sur la base des dynamiques locales.

Nous aboutissons à la conclusion qu'il y a bien un processus d'émergence de nouvelles territorialités transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Mais ce processus est aujourd'hui compromis par une réaffirmation des frontières nationales. Les problèmes de sécurité posent en effet un besoin de contrôle des mobilités et des flux migratoires. Ceci entraîne un contrôle plus stricte aux frontières et une présence policière plus renforcée sur les frontières. Pourtant, nos analyses sur les espaces frontaliers et les ambitions affichées dans les politiques territoriales confirment le besoin de développement des espaces frontaliers jadis abandonnés. On note aussi dans plusieurs discours politiques ou d'acteurs publics une relation étroite entre sous-développement, pauvreté, sous emplois, facilité d'enrôlement de jeunes dans des groupes armés, radicalisation et montée de l'extrémisme. Ces éléments, s'ils peuvent effectivement être liés, il est question aussi de la présence de l'Etat, d'une autorité de contrôle, d'un pouvoir public et de services rendus aux populations pour que ceux-ci « reconnaissent cette autorité publique ». C'est souvent ce qui est insuffisant dans les zones frontaliers.

En 1988 C. De La Roncière (in Dubois, Michel et Soumille (dir.), 2000, p. 45) affirmait au sujet de l'Etat malien après la crise du Nord - Mali en 1990, que « *le plus difficile ne fut pas, et n'est toujours pas, d'accepter ou de faire respecter ses frontières, mais bien plutôt d'y établir son autorité, de réussir à faire vivre ensemble des populations qui ne l'ont pas désiré, et ce dans l'équité et l'équilibre des groupes humains dans une nation en gestation* ». Aujourd'hui, effectivement tout montre que le plus difficile va au-delà de l'instauration de son autorité. Il s'agit d'être légitime. Cette légitimité s'acquiert au prix d'un investissement conséquent dans ces espaces face à une multitude d'acteurs. Il n'est plus forcément question de faire accepter des frontières et de les contrôler car malgré les crises, les frontières internationales ne sont pas remises en causes. Mais, en plus de la présence d'infrastructures de soutien aux activités et pratiques des populations (services de base, pratique agricole, pastorale, commerce...), assurer la sécurité des populations accroîtrait une plus importante légitimité de l'Etat en facilitant les interventions des autres acteurs dans les autres domaines. Le contrôle des flux sur les frontières aurait ainsi avoir du sens. Cependant il se butera au dilemme que trop de contrôles augmentent l'effet barrière alors que les principes d'intégration régionale, de développement territorial transfrontalier reposent sur une liberté de circulation des biens, des personnes et des capitaux dans un espace vécu. Cette complexité du fonctionnement territorial transfrontalier a été aussi mis en avant dans ce travail. La coopération transfrontalière se présente alors comme une alternative à la création territoriale en se basant sur le renforcement des liens et relations entre populations voisines afin de favoriser la mise en place et la réalisation d'un projet du territoire. C'est sur cette base que se construisent les nouveaux territoires transfrontaliers.



## Les questions d'avenir et perspectives de recherche

L'une des difficultés fondamentales de ce travail qui en constitue aussi son intérêt est liée à la mise en lien des objets d'étude uniques en soi dans la géographie avec des phénomènes socioéconomiques pour démontrer la création territoriale. La ville et la frontière constituent en effet, chacune l'objet de tout un courant géographique de pensée et de recherche dans toute sa complexité et sa transversalité. Dans notre travail, ces objets participent tout au moins, sur les espaces étudiés, à des processus territoriaux transfrontaliers. La conséquence est que nous n'avons pas pu aller en profondeur dans l'analyse de tous les autres phénomènes spécifiques qui touchent individuellement la frontière et la ville et analyser aussi les politiques urbaines, frontalières et d'aménagement de l'espace.

Ce travail aboutit tout de même à un croisement entre les dynamiques sociales, économiques et géographiques qui conduisent à un phénomène d'appropriation de la frontière et des espaces frontaliers dans une logique transfrontalière et les dynamiques actuelles institutionnelles qui conduisent à prendre des mesures pour s'adapter. La territorialisation transfrontalière se construit par le bas avec une adaptation des institutions. Cette adaptation est aujourd'hui visible dans tous les processus institutionnels actuels de révision des textes, d'élaboration des politiques et des projets de soutien aux coopérations transfrontalières. Actuellement le domaine du transfrontalier connaît donc une profonde recomposition. Mais plusieurs nouveaux éléments perturbateurs ou contextuels se posent et méritent d'être analysés dans toute leur profondeur.

Ces nouveaux éléments ne semblent pas conjoncturels mais sont plutôt structurels. Ils s'enracinent dans les processus sociaux et culturels si bien que de nouveaux champs de recherche sont ouverts. Le territoire, la ville, la frontière sont des phénomènes qui en appellent déjà à une analyse multi disciplinaire. Il serait encore plus intéressant d'approfondir ces analyses de croisement entre plusieurs domaines, plusieurs disciplines sur certaines questions de développement spatial ou d'intégration des espaces marginaux dans les politiques publiques en tenant compte des enjeux des mutations actuelles. Il s'agit par exemple et, en premier lieu du lien entre sécurité, extrémisme religieux, psychologie<sup>84</sup>, sociologie, narco trafic, activités illicites et développement. Dans la recherche des nombreuses interrogations sur la facilité de recrutement de jeunes par des combattants djihadistes, plusieurs pistes de réflexion posent le lien entre manque d'emploi, oisiveté, délaissement de l'Etat, fracture sociale et facilité d'« embrigadement » dans des logiques kamikazes. Le lien avec la géographie est l'espace de prédilection de ces groupes qui y trouvent une population plus ou moins complice mais des espaces avec moins d'emprise étatique. Le Sahel en est un exemple. Une des voies de recherche spécifique pouvant aboutir à des innovations et à des réponses aux nombreuses interrogations actuelles peut être le lien entre sécurité et développement des espaces délaissés. Comment réaménager des espaces transfrontaliers délaissés pour créer de l'emploi, le lien social, culturel entre populations et recréer le lien de confiance dans les systèmes institutionnels étatiques et décentralisés et du coup limiter les « embrigadements » des jeunes dans des mouvements armés ? Certains projets de

---

<sup>84</sup> Dans la psychologie nous nous interrogeons par exemple sur comment des personnes sont convaincues et entraînées pour être des kamikazes.

développement commencent déjà à travailler sur le continuum sécurité et développement dans les espaces sahéliens ouest africains ce qui prouve l'intérêt de la question et des recherches pour que les logiques institutionnelles soient en phase avec les réalités locales spatiales. On peut citer le projet Appui à la Coopération Transfrontalière au Sahel (ACTS) porté par la coopération française sur trois pays (Burkina Faso, Mali, Niger), le projet « Sécurité et gestion des frontières » dans le Sahel (sur les mêmes pays) mis en œuvre par le Groupe Danois de Déminage et enfin le projet en cours de démarrage, « Gestion des Frontières et des Communautés Frontalières » porté par le PNUD sur cinq pays (Sénégal, Tchad, Niger, Mali, Burkina Faso).

Notre travail de recherche a pu mettre en évidence l'intérêt de la démarche méthodologique de croisement de logiques pour mieux comprendre les processus. Cette démarche associant également l'analyse des phénomènes socio culturels historiques et économiques à visée opérationnelle peut donc être utilisée dans ce sens.

Depuis l'engagement en thèse, et depuis notre parcours professionnel, nous avons été impliqué dans des actions de développement où ce qui ressort le plus souvent est une forte présence et de l'influence de l'aide étrangère européenne avec des outils occidentaux pour gérer les problématiques, des enjeux qui sont inhérentes parfois aux réalités qui n'ont rien à avoir avec des réalités européennes. Notre formation et notre expérience sont façonnées par ces outils occidentaux. Pourtant, nous voyons que dans bien des cas, ces outils sont inadaptés pour tenir compte de réalités afro africaines de mobilité, de circulation, de logiques de productions plus ou moins capitalistes où le bonheur, la richesse ou la pauvreté ne peuvent être vécus de la même manière pour des Africains que pour des Européens.

Avec le recul nécessaire sur nos propres recommandations, sur nos propres activités, nous nous rendons bien compte qu'il est nécessaire de réinventer l'approche du développement. Il est intéressant de travailler sur l'espace, sur les liens construits entre les acteurs vivant dans des espaces donnés. Notre démonstration consiste à souligner que les espaces doivent être ouverts et que les acteurs publics doivent encourager des mécanismes et des possibilités d'articulation, de coopération sur ces espaces, mêmes transfrontaliers. Il faut rester cependant conscient que, ces mécanismes d'articulation ne peuvent pas être efficaces s'ils ne sont pas adaptés aux réalités des acteurs.

Entre le légal, l'illégal, l'informel et le formel, le trafic licite et illicite, la frontière matérialisée ou floue, les habitants de ces espaces se situent toujours et en général dans une dynamique d'intermédiarité et d'adaptation. Toute nouvelle politique ou forme de régulation contraignante entraînera forcément des logiques de contournement tant que les fondements réels de la société ne seront pas pris en compte. Par exemple, pendant la période de déroulement de l'enquête de terrain dans la zone Malanville- Gaya 2012, le poste de contrôle juxtaposé de douane était en construction. Le choix du lieu, l'idée du projet et son financement entrent très certainement dans une logique bien étudiée, analysée par des experts comme faisant partie d'une stratégie de facilitation du transport régional, d'accélération des procédures douanières. Comme plusieurs autres postes construits ou en projets sur d'autres frontières dans l'espace régional, il semblerait que les acteurs locaux n'y sont pas forcément associés. Ce projet va pourtant changer l'aménagement de l'espace avec le déplacement du marché de Malanville. Mais tous les

acteurs observaient avec interrogation l'évolution de cette infrastructure et attendaient de voir ce que cela induira pour s'adapter. Ils sont dans l'expectative d'une autre mobilité de l'espace. Celui construit entre Dori et Téra ressemble à un « éléphant blanc » car n'est pas investi par les policiers et douaniers frontaliers. Il se confronte lui-même à la mobilité de l'espace frontalier avec l'arrêt de la cour internationale de Justice sur le tracé de la frontière entre le Burkina Faso et le Niger.

Ces exemples alimentent les réflexions les mécanismes opérationnels d'articulation entre acteurs locaux (société civile), acteurs de gouvernance territoriale, acteurs régionaux et projets d'aménagement dans les territorialités transfrontalières.

# **BIBLIOGRAPHIE**



# Bibliographie

- ABDOURAMAN Halirou, 2008. « Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée ». *Cultures & Conflits*. n°72, p. 57-76.
- ABDOU YONLIHINZA Issa, 2011. *Transports et désenclavement dans la problématique du développement local à Téra au Niger*. Thèse de Doctorat de Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II ; Université de Niamey, 417 p.
- AFD, 2011. « Africapolis : étude de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest ». Disponible sur : <<http://www.afd.fr/Africapolis>> [Consulté le 5 mars 2016].
- AGBO Honorine M. C., 2003. *La gestion des ressources transfrontalières dans le secteur occidental de la vallée benino-nigérienne du Fleuve Niger et la question de l'intégrité territoriale*. Mémoire Maîtrise Géographie Aménagement. Université d'Abomey-Calavi (Bénin), 96 p.
- ALBARELLO Luc, 2003. *Apprendre à chercher : l'acteur social et la recherche scientifique*. 2e édition. Bruxelles : De Boeck, 197 p. ISBN : 2-8041-4173-X.
- ALBARELLO Luc, 2011. *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*. Bruxelles : De Boeck, 144 p. ISBN : 978-2-8041-6588-8.
- ALBARELLO Luc, DIGNEFFE Françoise, HIERNAUX Jean-Pierre, et al., 1995. *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*. Paris : A. Colin, 179 p. ISBN : 2-200-21605-X.
- ALDHUY Julien, 2008. « Au-delà du territoire, la territorialité ? » *Géodoc*. n°55, p. 35-42.
- ALEXANDRE Frédéric et GENIN Alain, (dir.), 2008. *Continu et discontinu dans l'espace géographique*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais ; Maison des Sciences de l'Homme, 442 p. ISBN : 978-2-86906-235-1.
- ALMEIDA-TOPOR Hélène d', 1996. *Naissance des États africains*. Paris, France, Italie : Casterman, 127 p. ISBN : 978-2-203-61026-2.
- ALVERGNE Christel, 2008a. *Le défi des territoires : Comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Paris Cotonou : Karthala, Partenariat pour le développement municipal, 263-20 p. de pl. p. ISBN : 978-2-84586-943-1.
- ALVERGNE Christel, 2008b. « Les chemins de la gouvernance territoriale ». Dans : *Développement local, gouvernance territoriale. Enjeux et perspectives*. Paris : Karthala, p. 127-147.
- ALVERGNE Christel et IGUE John, 2011. « Les nouveaux territoires de la gouvernance ». *Territoires d'Afrique*. n°1, p. 5-20.
- ALVERGNE Christel et TAULELLE François, 2002. *Du local à l'Europe : Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*. Paris : Presses universitaires de France, VII-304 p. ISBN : 2-13-050880-4.

- AMAT-ROZE Jeanne-Marie, ARNAUD Jean-Claude, BLANC-PAMARD Chantal, *et al.*, 2003. *L'Afrique : vulnérabilité et défis*. Nantes : Éd. du temps, 447 p. ISBN : 2-84274-236-2.
- AMILHAT-SZARY Anne-Laure, 2015. *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* Paris, France : Presses universitaires de France, impr. 2015, 160 p. ISBN : 978-2-13-065163-5.
- AMILHAT-SZARY Anne-Laure et FOURNY Marie-Christine, (dir.), 2006. *Après les frontières, avec la frontière : nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*. La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 169 p. ISBN : 2-7526-0190-5.
- ANCEL Jacques, 1938. *Géographie des frontières*. 8ème éd. Paris, France : Gallimard, xi+210 p.
- ANGERS Maurice, 1996. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. 2ème éd. Anjou (Québec), Canada : CEC, 381 p. ISBN : 2-7617-1297-8.
- ANTHEAUME Benoît et GIRAUT Frédéric, (dir.), 2005. *Le territoire est mort, vive les territoires ! : Une (re)fabrication au nom du développement*. Paris : IRD éd, 384 p. ISBN : 2-7099-1574-X.
- ANTHEAUME Benoît et GIRAUT Frédéric, 2002. « Les marges au cœur de l'innovation territoriale ? Regards croisés sur les confins administratifs (Afrique du Sud, France, Maroc, Niger, Togo...) ». *Historiens & géographes*. n°379, p. 133-152.
- ARBORIO Anne-Marie et FOURNIER Pierre, 2008. *L'observation directe*. 2e édition refondue. Paris : A. Colin, 127 p. ISBN : 978-2-200-35437-4.
- ARNAULD DE SARTRE Xavier et GAGNOL Laurent, 2012. « Les échelles des territorialités ». *Géographie et cultures*. n°81, p. 5-16.
- ASIWAJU Anthony Ijaola, 1983. « The Concept of Frontier in the Setting of States in Pre-colonial Africa ». *Présence africaine*. Vol. 3, n°127, 128, p. 43-49.
- ASSEMBLEE REGIONALE DE SIKASSO et BUREAU D'ETUDES JEKAGNINI DONIYA BULO, 2011. [Rapport] *Définition des orientations régionales en matière de gestion durable des ressources naturelles dans la région de Sikasso*. Rapport provisoire décembre 2011.
- AUTREPART, (éditeur), 2011. « Notes de lecture ». *Autrepart*. Vol. 1, n°57-58, p. 315-322.
- AXIGA-DOKPO Victoire et SOUGUE Edmond, 2011. « Problématique urbaine de la dynamique démographique : le défi urbain et les services en Afrique subsaharienne ». *Futuribles, Système Vigie*. Note de Veille du 22 juin 2011, 4 p.
- BACH Daniel C. et LERESCHE Jean-Philippe, 1995. « Frontières et espaces transfrontaliers, à nouveaux espaces, nouvelles segmentations ». *Revue internationale de Politique Comparée*. Vol. 2, n°3, p. 443-449.
- BACH Daniel C., (dir.), 1998. *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*. Paris, France : Éditions Karthala, 319 p. ISBN : 2-86537-846-2.
- BACH Daniel C., 1995. « Contraintes et ressources de la frontière en Afrique

- subsaharienne ». *Revue internationale de Politique Comparée*. Vol. 2, n°3, p. 533-542.
- BADOUIN Robert, 1967. « Où en est la réforme de l'économie de traite en Afrique noire ? » *Tiers-Monde*. Vol. 8, n°32, p. 1209-1216.
- BAILLY Antoine S., (dir.), 2004. *Les concepts de la géographie humaine*. 5e édition. Paris : A. Colin, ISBN : 2-200-26586-7.
- BANNING Émile Théodore Joseph Hubert, 2009. *Le partage politique de l'Afrique : d'après les transactions internationales les plus récentes (1885 à 1888)*. Bruxelles : Bibliobazaar, 181 p.
- BANQUE MONDIALE, 2008. *Rapport sur le développement dans le monde 2009 : Repenser la géographie économique. Vue d'ensemble* [En ligne]. Washington : Banque Mondiale, Disponible sur : <  
<https://www.openknowledge.worldbank.org/handle/10986/5991> > [Consulté le 17 juillet 2015].
- BARBILLON Enrick et LE ROY Jeanne, 2012. *Petit manuel méthodologique de l'entretien de recherche : de la problématique à l'analyse*. Paris : Enrick B., 64 p. ISBN : 978-2-35644-029-7.
- BARTH Heinrich, MONTEIL Parfait-Louis, VOULET Paul, *et al.*, 1995. *Textes anciens sur le Burkina : 1853-1897*. Paris, France : Saint-Maur ; Sépia; -ADDB, 294 p. ISBN : 978-2-907888-73-8.
- BAUDIN Gérard et BONNIN Philippe, (dir.), 2009. *Faire territoire*. Paris : Ed. Recherches, 318 p. ISBN : 978-2-86222-065-9.
- B-CONSULTING SERVICE SARL, 2011. *Rapport d'actualisation de l'étude ECOLOC de la commune de Sikasso*. AMM, FCM,
- BEAUD Michel, 2005. *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*. Édition révisée, mise à jour et élargie. Paris : la Découverte, 202 p. ISBN : 978-2-7071-4794-3.
- BEAUDOUIN Anouche, 2011. *Uti possidetis et sécession*. Paris : Dalloz, 667 p.
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence, 2010. *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. 4e édition augmentée. Paris : La Découverte, 334 p. ISBN : 978-2-7071-6008-9.
- BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, 1997. *Géographie urbaine*. 5e éd. Paris : A. Colin, 349 p. ISBN : 2-200-01744-8.
- BECKOUCHE Pierre, GRASLAND Claude et GUERIN-PACE France, (dir.), 2012. *Fonder les sciences du territoire*. Paris : Karthala, 293; xvi p de pl p. ISBN : 978-2-8111-0794-9.
- BELLINA Séverine, MAGRO Hervé et VILLEMEUR Violaine de, (dir.), 2008. *La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement ?* Paris, France : Karthala, 602 p.



ISBN : 978-2-8111-0018-6.

BENNAFLA Karine, 2014. « État et illégalisme : quelle géographie ? Une approche par les flux marchands depuis l'Afrique et le Moyen-Orient ». *Annales de géographie*. Vol. 6, n°700, p. 1338-1358.

BENNAFLA Karine, 2013. « Illusion cartographique au Nord, barrière de sable à l'Est : les frontières mouvantes du Sahara occidental ». *L'Espace Politique* [En ligne]. Vol. 2, n°20. Disponible sur : <<http://espacepolitique.revues.org/2644>> [Consulté le 17 mai 2014].

BERTRAND Monique et DUBRESSON Alain, (dir.), 1997. *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*. Paris : Éd. Karthala, 326 p. ISBN : 2-86537-743-1.

BEUCHER Stéphanie et REGHEZZA-ZITT Magali, 2005. *La géographie : pourquoi, comment ? Objets et démarches de la géographie d'aujourd'hui*. Paris : Hatier, 287 p. ISBN : 2-218-74658-1.

BLANCHARD Emmanuel, CLOCHARD Olivier et RODIER Claire, 2010. « Sur le front des frontières ». *Plein droit*. Vol. 4, n°87, p. 3-7.

BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, 2007. *L'entretien*. 2e édition refondue. Paris : A. Colin, 126 p. ISBN : 978-2-200-34605-8.

BLETON-RUGET Annie, COMMERÇON Nicole et GONOD Philippe, (dir.), 2006. *Territoires institutionnels, territoires fonctionnels*. Mâcon, France : Institut de recherche du Val de Saône-Maconnais, 552 p. ISBN : 978-2-9527585-0-5.

BOLUVI Guy-Michel, 2004. *Malanville - Gaya : comptoir commercial et couloir de spéculations. (Pays frontière de l'informel)*. CSAO/OCDE, 30 p.(WABI).

BOLUVI Guy-Michel et TREMOLIERES Marie, 2009. « Immersion dans le bassin du Karakoro ». *Chroniques frontalières*. N°10, p. 41.

BONJEAN Catherine Araujo et BRUNELIN Stéphanie, 2013. « Le commerce agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre : les frontières sont-elles abolies ? » *Revue d'économie du développement*. Vol. 1, n°27, p. 5-31.

BONNASSIEUX Alain et UWIZEYIMANA Laurien, (dir.), 2005. *Interactions entre frontières et identités*. Toulouse : Université de Toulouse-Le Mirail, 131 p. (Études & travaux de l'École doctorale TESC (Toulouse), n°6.

BONNEMAISON Joël, 1981. « Voyage autour du territoire ». *Espace géographique*. Vol. 10, n°4, p. 249-262.

BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc et QUINTY-BOURGEOIS Laurence, (dir.), 1999a. *Le territoire, lien ou frontière ?* Paris, France : L'Harmattan, 266 p. ISBN : 978-2-7384-7463-6.

BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc et QUINTY-BOURGEOIS Laurence, (dir.), 1999b.

- Le territoire, lien ou frontière ? : [actes du colloque, octobre 1995, Paris]*. Paris Montréal (Québec) : l'Harmattan, 315 p. ISBN : 2-7384-7463-2.
- BOUQUET Christian, 2009. « L'Etat en Afrique. Géographie politique de la maîtrise des territoires ». *L'Espace Politique* [En ligne]. Vol. 1, n°7. Disponible sur : <<https://espacepolitique-revues-org.nomade.univ-tlse2.fr/1224>> [Consulté le 17 mai 2014].
- BOUQUET Christian, 2003. « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne ». *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux* [En ligne]. N°222 (Avril-Juin). Disponible sur : <<http://com.revues.org/870>> [Consulté le 17 mai 2014].
- BOUQUET Christian et VELASCO-GRACIET Hélène, (dir.), 2007. *Regards géopolitiques sur les frontières*. Paris, France : l'Harmattan, 231 p. ISBN : 978-2-296-02885-2.
- BOUTILLIER Sophie, GOGUEL D'ALLONDANS Alban, UZUNIDIS Dimitri, *et al.*, 2014. *Méthodologie de la thèse et du mémoire*. Nouvelle édition. Levallois-Perret : Studyrama, 303 p. ISBN : 978-2-7590-2543-5.
- BRACHET Julien, 2010. « Le jeu des frontières sahariennes ». *Plein droit*. Vol. 4, n°87, p. 20-23.
- BRACHET Julien, CHOPLIN Armelle et PLIEZ Olivier, 2011. « Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe ». *Hérodote*. Vol. 3, n°142, p. 163-182.
- BRUNEL Sylvie, 2003. *L'Afrique : un continent en réserve de développement*. Rosny-sous-Bois : Bréal éd, 235 p. ISBN : 2-84291-866-5.
- BRUNET Roger, 2005. *Le développement des territoires : formes, lois, aménagement*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'aube, 95 p. ISBN : 2-7526-0071-2.
- BRUNET Roger, 2001. *Le déchiffrement du monde : théorie et pratique de la géographie*. Paris : Belin, 401 p. ISBN : 2-7011-2956-7.
- BRUNET Roger, 1997. *Champs & contrechamps : raisons de géographe*. Paris, France : Belin, 319 p. ISBN : 2-7011-2104-3.
- BRUNET Roger, 1993. « Géographie recentrée, géographie à enseigner ». *Bulletin de la Société géographique de Liège*. n°28, p. 11-18.
- BRUNET Roger, 1990. « Le déchiffrement du monde ». Dans : *Mondes nouveaux*. Hachette/Reclus, p. 9-271.
- BRUNET Roger, 1986. « La carte-modèle et les chorèmes ». *Mappemonde*. Vol. 86, n°4, p. 2-6.
- BRUNET Roger, 1980. « La composition des modèles dans l'analyse spatiale ». *Espace géographique*. Vol. 9, n°4, p. 253-265.
- BRUNET Roger et DOLLFUS Olivier, (dir.), 1990. *Mondes nouveaux*. Paris, France : Hachette, 551 p. ISBN : 978-2-01-014826-2.

- BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé, 1998. *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*. 3e édition revue et augmentée. Montpellier - Paris : La Documentation Française, 520 p. ISBN : 978-2-11-005943-7.
- BRUNSCHWIG Henri, 2009. *Le partage de l'Afrique noire*. Nouvelle éd. Paris : Flammarion, 186 p. ISBN : 978-2-08-122413-1.
- BURKINA FASO, 2010. *Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso. Loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 ensemble ses modificatifs et textes d'application*.
- BURKINA FASO, Ministère de l'Economie et du Développement (éditeur), 2006. *Atlas du Burkina Faso*.
- BURKINA FASO, Ministère de l'Economie et du Développement (éditeur), 2011. *Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011-2015*.
- BUSSI Michel, LIMA Stéphanie et VIGNERON David, 2009. « L'État-nation africain à l'épreuve de la démocratie, entre présidentialisation et décentralisation : l'exemple du Mali ». *L'Espace Politique* [En ligne]. Vol. 1, n°7. Disponible sur : <<http://espacepolitique.revues.org/1270>> [Consulté le 17 mai 2014].
- BUSSI Michel, 2007a. « Pour une géographie de la démocratie ». *L'Espace Politique* [En ligne]. n°1. Disponible sur : <<http://espacepolitique.revues.org/243>> [Consulté le 5 mai 2016].
- BUSSI Michel, 2007b. « Repenser les territoires ensemble : une inflexion paradigmatique pour la géographie politique ? » *L'Espace Politique* [En ligne]. n°3. Disponible sur : <<http://espacepolitique.revues.org/648>> [Consulté le 5 mai 2016].
- CAILLY Laurent, 2004. [Thèse]. *Pratiques spatiales, identités sociales et processus d'individualisation. Etude sur la constitution des identités spatiales individuelles au sein des classes moyennes salariées du secteur public hospitalier dans une ville intermédiaire : l'exemple de Tours*. Thèse Doctorat. Université François Rabelais-Tours, 443 p.
- CALAME Pierre, 2008. *L'articulation des échelles de gouvernance : une question omniprésente mais refoulée parce qu'elle heurte de front la théorie politique classique* [En ligne]. Disponible sur : <[http://www.institut-gouvernance.org/bdf/docs/articulation\\_des\\_echelles.pdf](http://www.institut-gouvernance.org/bdf/docs/articulation_des_echelles.pdf)> [Consulté le 16 octobre 2014].
- CALMETTES Joël, SPIESSER Jacques, RAJOT Pierre-Loup, *et al.*, 2011. *Berlin 1885, la ruée sur l'Afrique*. Arte France [éd.] ADAV [distrib.],
- CALOZ Régis et COLLET Claude, 2011. *Analyse spatiale de l'information géographique*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, XIV-383 p. ISBN : 978-2-88074-902-6.
- CAPRON Guénola, CORTES Geneviève et GUETAT-BERNARD Hélène, (dir.), 2005. *Liens et lieux de la mobilité : ces autres territoires*. Paris, France : Belin, 343 p. ISSN 1275-2975). ISBN : 2-7011-3715-2.

- CARROUE Laurent, 2012. *Mondialisation et territoires : nouveaux enjeux, nouvelles logiques* [En ligne]. Disponible sur : <[http://www.ac-nice.fr/histgeo/images/attachments/226\\_carroue\\_1.pdf](http://www.ac-nice.fr/histgeo/images/attachments/226_carroue_1.pdf)> [Consulté le 15 avril 2014].
- CARROUE Laurent, CLAVAL Paul et DI MEO Guy, 2002. *Limites et discontinuités en géographie*. Paris : Sedes, 159 p. ISBN : 2-7181-9436-7.
- CEDEAO, 2006. *Décision A/DEC.2/01/06 du 12 janvier 2006 relative à l'adoption du concept de pays-frontière et le développement de la coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO*.
- CEGUM - Université Paul Verlaine Metz, (dir.), 2003. *Marges et interfaces : Actes du colloque : 13-14 novembre 2003/CEGUM - Université de Metz*. Metz, France : Centre d'études géographiques de l'Université de Metz, 310 p.
- CEGUM - Université Paul Verlaine Metz et Colloque frontières et aménagement, 2010., (dir.), *Frontières et aménagement : Actes du colloque*. Metz, France : Centre d'études géographiques de l'Université de Metz, 330 p.
- CHALEARD Jean-Louis, 2010. « Sur l'Afrique ». *EchoGéo* [En ligne]. n°13,. Disponible sur : <<http://echogeo.revues.org/12118>> [Consulté le 1 avril 2015].
- CHALEARD Jean-Louis, 2014. « Variations sur la ville ». *EchoGéo* [En ligne]. n°30,. Disponible sur : <<http://echogeo.revues.org/14094>> [Consulté le 1 avril 2015].
- CHALEARD Jean-Louis et POURTIER Roland, (dir.), 2000. *Politiques et dynamiques territoriales dans les pays du Sud*. Paris : Publications de la Sorbonne, 255 p. ISBN : 2-85944-401-7.
- CHARLERY DE LA MASSELIERE Bernard, THIBAUD Bénédicte et CAZES-DUVAT Virginie, (dir.), 2013. *Dynamiques rurales dans les pays du Sud : l'enjeu territorial*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail, impr. 2013, 410 p. ISBN : 978-2-8107-0243-5.
- CHARLES-DOMINE Julie, 2012. [Thèse]. *Enjeux et dynamiques de l'information géographique dans la gouvernance des territoires urbains du sud-Bénin Le registre foncier urbain, un nouvel outil et ses pratiques à l'heure de la décentralisation*. Thèse de Doctorat : Géographie. Aix : Université d'Aix-Marseille, 364 p.
- CHOAY Françoise et MERLIN Pierre, (dir.), 2009. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 2e éd. Paris : Presses universitaires de France, XXII-963 p. ISBN : 978-2-13-057028-8.
- CIATTONI Annette et VEYRET Yvette, (dir.), 2007. *Les fondamentaux de la géographie*. 2e édition. Paris : A. Colin, 301 p.(Cursus). ISBN : 978-2-200-35191-5.
- CILSS, FAO, FEWS NET, WFP, 2010. [Rapport d'étude]. *Commerce Transfrontalier et Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest*.
- CISLARU Georgeta, CLAUDEL Chantal et VLAD Monica, 2009. *L'écrit universitaire en pratique : applications et exercices autocorrectifs, rédaction d'un mémoire, présentation PowerPoint*.

- Bruxelles, Belgique : De Boeck, 192 p. ISBN : 978-2-8041-0223-4.
- CLANET Jean Charles et INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRD) MONTPELLIER, 2008. [Rapport] *Elevages et pastoralisme dans le bassin de la Volta*. IRD, Montpellier : Volta Basin Focal Project Report
- CLAVAL Paul, 2005. *Chroniques de géographie économique*. Paris Torino Budapest : l'Harmattan, 495 p. ISBN : 2-7475-8208-6.
- CLAVAL Paul, 1978. *Espace et pouvoir*. Paris : Presses universitaires de France, 257 p. ISBN : 2-13-035675-3.
- CLAVAL Paul, 1974. « L'étude des frontières et la géographie politique ». *Cahiers de géographie du Québec*. Vol. 18, n°43, p. 7-22.
- COLIN Roland, 2004. *Kènèdongou : Au crépuscule de l'Afrique coloniale : mémoires des années cinquante*. Paris : Présence Africaine, 391 p. ISBN : 978-2-7087-0757-3.
- COLL Jean-Louis et GUIBBERT Jean-Jacques, (dir.), 2005. *L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 305 p. ISBN : 2-85816-789-3.
- COMITE INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE AU SAHEL, FAO, FEWS NET, et al., 2010. [Rapport] *Commerce transfrontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest*.
- COMMISSION DE LA CEDEAO, 1993. *Traité révisé de la CEDEAO*.
- CONSEIL NATIONAL DE PROSPECTIVE ET DE PLANIFICATION STRATEGIQUE, 2005. [Rapport] *Etude Nationale prospectives « Burkina 2025 » Rapport Général*.
- CONSTANT Anne-Sophie et LEVY Aldo, 2012. *Réussir mémoires et thèses : les différentes étapes de réalisation de votre mémoire en 3 phases, de l'exploration du sujet à la soutenance orale*. 4e édition. Paris : Gualino Lextenso éd, 181 p. ISBN : 978-2-297-02440-2.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 2012. « Frontières africaines et mondialisation ». *Histoire@Politique*. Vol. 2, n°17, p. 149-164.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 2010. *Petite histoire de l'Afrique : l'Afrique au Sud du Sahara de la préhistoire à nos jours*. Paris, France : La Découverte, 222 p. ISBN : 978-2-7071-6713-2.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1993. *Histoire des villes d'Afrique noire : des origines à la colonisation*. Paris, France : A. Michel, impr. 1993, 412 p. ISBN : 978-2-226-06330-4.
- CORTES Geneviève et PESCHE Denis, 2013. « Territoire multisitué ». *L'Espace géographique*. Vol. 4, n°42, p. 289-292.
- COTTEREAU Claire, 2012. « Territorialités plurielles. De l'instrumentalisation des découpages de l'espace pour cultiver l'entre-soi ». *Géographie et cultures*. n°81, p. 37-57.

- COULIBALY Hawa et LIMA Stéphanie, 2013. « Crise de l'État et territoires de la crise au Mali ». *EchoGéo* [En ligne]. Sur le vif. Disponible sur : <<http://echogeo.revues.org/13374>> [Consulté le 31 janvier 2014].
- COURADE Georges, 2006. *L'Afrique des idées reçues*. Paris : Belin, 399 p. ISBN : 2-7011-4321-7.
- COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE Recueil des arrêts. Avis consultatifs et Ordonnances, 2013. *Affaire du différend frontalier Burkina Faso/Niger*.
- COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE, 1986. *Affaire du différend frontalier Burkina Faso/République du Mali*.
- COUR Jean-Marie, 2000. « Gérer l'économie localement en Afrique de l'Ouest : le programme ECOLOC ». *Annales de la recherche urbaine*. n°86, p. 26–28.
- COUR Jean-Marie, 2007. « Peuplement, urbanisation et développement rural en Afrique sub-saharienne : un cadre d'analyse démo-économique et spatial ». *Afrique contemporaine*. Vol. 3, n°223-224, p. 363-401.
- COUSSY Jean, 2006. « Etats africains, programmes d'ajustement et consensus de Washington ». *L'Économie politique*. Vol. 4, n°32, p. 29-40.
- COX Kevin R. et NEGI Rohit, 2009. « L'Etat et la question du développement en Afrique subsaharienne ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique* [En ligne]. Vol. 1, n°7,. Disponible sur : <<http://espacepolitique.revues.org/1287>> [Consulté le 16 octobre 2014].
- CSAO/OCDE, 2009. *Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest*. Paris : OCDE CSAO, 291 p. ISBN : 978-92-64-05595-7.
- CSAO/OCDE, 1998. *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020. Etude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*. Paris : OECD Publishing, 161 p. ISBN : 978-92-64-25407-7.
- CSAO/OCDE, 2014. *Un atlas du Sahara-Sahel : Géographie, économie et insécurité* [En ligne]. Éditions OCDE, 255 p. Disponible sur : < [http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/un-atlas-du-sahara-sahel\\_9789264222335-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/un-atlas-du-sahara-sahel_9789264222335-fr)> [Consulté le 3 septembre 2015]. ISBN : 978-92-64-22232-8.
- CSAO-OCDE, CEDEAO, UEMOA, CILSS, ROPPA, 2007. *Elevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Note aux décideurs N°3*.
- CSAO-OCDE, ENDA, GRDR, PDM, 2009. *La coopération transfrontalière, un levier pour l'intégration régionale. Note pour un plaidoyer sur la problématique transfrontalière*.
- CSAO/OCDE et PDM, 2001. *Gérer l'économie localement en Afrique. Evaluation et perspectives de l'économie locale. Manuel ECOLOC Tome 1 Synthèse* [En ligne]. Paris, Cotonou : Disponible sur : < <http://paris21.org/sites/default/files/699.pdf>> [Consulté le 15 avril 2014].

- CSAO/OCDE- WABI, 2005. *Deuxième atelier du réseau Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest Abuja (Nigeria), 27-29 octobre 2004.*
- CSAO/OCDE- WABI et PDM, 2005. *Atelier de lancement d'une opération pilote de coopération transfrontalière : Sikasso du 27 au 29 septembre 2005. Synthèse du plan d'action et du mécanisme de suivi.*
- DALBERTO Séverine Awenengo, 2010. « Frontières et indépendances en Afrique subsaharienne Compte rendu de colloque ». *Afrique contemporaine*. Vol. 3, n°235, p. 73-83.
- D'ALESSANDRO-SCARPARI Cristina, 2010. « Terrains africains, de la dénonciation au militantisme ». *L'Information géographique*. Vol. 74, n°1, p. 55-62.
- DAMON Jacqueline, 2005. « Le développement de l'Afrique centrale dans une perspective d'avenir. L'Initiative pour l'Afrique centrale (INICA) relève le défi ». *Afrique contemporaine*. Vol. 3, n°215, p. 29-45.
- DAMON Jacqueline et IGUE Ogunsola John, (dir.), 2004. *L'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale : quels atouts possibles ?* Paris, France : Karthala : CSAO, 503 p. ISSN 0990-4093). ISBN : 2-84586-471-X.
- DARIER G et GRAND Ph, [s d]. *Qu'est-ce qu'un territoire ?* [En ligne]. Disponible sur : [http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/file/Dossiers\\_et\\_documents/stages/08Organigramme\\_Territoire.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/file/Dossiers_et_documents/stages/08Organigramme_Territoire.pdf)
- DAUPHINE André, 2003. *Les théories de la complexité chez les géographes*. Paris, France : Anthropos : Diff. Economica, 248 p. ISSN 1151-7832). ISBN : 2-7178-4691-3.
- DEBARBIEUX Bernard, 2004. « De l'objet spatial à l'effet géographique ». Dans : *L'effet géographique : construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques* [En ligne]. Grenoble : Publications de la MSH-Alpes, p. 11-33. Disponible sur : [http://www.unige.ch/ses/geo/collaborateurs/publicationsBD/EffetGeo\\_Introduction\\_BD.pdf](http://www.unige.ch/ses/geo/collaborateurs/publicationsBD/EffetGeo_Introduction_BD.pdf) > [Consulté le 26 septembre 2014].
- DEBARBIEUX Bernard et FOURNY Marie-Christine, (dir.), 2004. *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques* [En ligne]. Grenoble, France : Publications de la MSH-Alpes, 248 p. Disponible sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00277390> > ISBN : 2-914242-14-X.
- DEBARBIEUX Bernard et GUMUCHIAN Hervé, (dir.), 1992. *Géographie économique et représentations*. Paris : Anthropos GIP Reclus diff. Economica, 254 p. ISBN : 2-86912-047-8.
- DEBARBIEUX Bernard et VANIER Martin, (dir.), 2002. *Ces territorialités qui se dessinent*. La Tour d'Aigues, France : Éd. de l'Aube, 267 p. ISBN : 2-87678-740-7.
- DEMANTE Marie-Jo, 2005. « Crise, développement local et décentralisation dans la région de Gao (Mali) ». *Afrique contemporaine*. Vol. 3, n°215, p. 195-217.

- DENIS Eric et MORICONI-EBRARD François, 2009. « La croissance urbaine en Afrique de l'Ouest. De l'explosion à la prolifération ». *La Chronique du CEPED*. n°57, p. 6.
- DEPELTEAU François, 2000. *La démarche d'une recherche en sciences humaines : de la question de départ à la communication des résultats*. Bruxelles : De Boeck Université Presses de l'Université Laval, XI-417 p. ISBN : 978-2-8041-6042-5.
- DERYCKE Pierre-Henri, 1979. *Économie et planification urbaines*. Paris : Presses universitaires de France, 412 (vol 1) p. ISBN : 2-13-035977-9.
- DESBIENS Caroline et RIVARD Étienne, 2012. « Géographies autochtones : développement et confluence des territorialités ». *Cahiers de géographie du Québec*. Vol. 56, n°159, p. 559-564.
- DESLAURIERS Jean-Pierre, 1991. *Recherche qualitative : guide pratique*. Montréal : Chenelière - McGraw-Hill, XIII-142 p. ISBN : 0-07-551289-0.
- DIALLO Mohamadou Mountaga, 2014. [Thèse]. *Frontières, stratégies d'acteurs et territorialités en Sénégalie. Cas des frontières Sénégal-Gambie et Sénégal-Guinée Conakry* [En ligne]. Thèse de doctorat en Géographie et Aménagement de l'espace. Montpellier : Montpellier 3, Disponible sur : < <http://www.theses.fr/2014MON30004> > [Consulté le 12 mars 2016].
- DIARRAH S. Aguibou, 2002. *Le concept de « pays-frontière » dans le processus d'intégration sous-régionale ouest africaine : Résultats du séminaire de Sikasso. 4-7 mars 2002* [En ligne]. Disponible sur : < [http://jaga.afrique-gouvernance.net/\\_docs/pays\\_frontiere\\_concept.pdf](http://jaga.afrique-gouvernance.net/_docs/pays_frontiere_concept.pdf) > [Consulté le 18 août 2015].
- DIDIOT Marie, 2013. « Les barrières frontalières : archaïsmes inadaptés ou renforts du pouvoir étatique ? » *L'Espace Politique* [En ligne]. Vol. 2, n°20. Disponible sur : < <http://espacepolitique.revues.org/2626> > [Consulté le 17 mai 2014].
- DI MEO Guy, 1998. « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie ». *L'information géographique*. Vol. 62, n°3, p. 99-110.
- DI MEO Guy, (dir.), 1996. *Les territoires du quotidien*. Institut de recherche sur les sociétés et l'aménagement. Paris Montréal : l'Harmattan, 207 p. ISBN : 2-7384-4613-2.
- DI MEO Guy, 1991. *L'homme, la société, l'espace*. Paris : Anthropos diff. Economica, 319 p.(Géographie). ISBN : 2-7178-2024-8.
- DI MEO Guy et BULEON Pascal, (dir.), 2005. *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*. Paris, France : A. Colin, 303 p. ISBN : 2-200-26892-0.
- DI MEO Guy et PITTE Jean-Robert, 2001. *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan Université, 317 p. ISBN : 2-09-191203-4.
- DIOP Amadou, 2008a. *Développement local, gouvernance territoriale. Enjeux et perspectives*. Paris : Karthala, 230 p. ISBN : 978-2-8111-0156-5.



- DIOP Amadou, 2008b. *Enjeux urbains et développement territorial en Afrique contemporaine : L'espace UEMOA*. Paris : Ed. Karthala, 176-12 p. ISBN : 978-2-8111-0026-1.
- DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE LA REFORME FONCIERE/ BENIN, 2006. *Revue du secteur urbain au Bénin*. Ministère de l'urbanisme, de l'habitat, de la réforme foncière et de la lutte contre l'érosion côtière. République du Bénin,
- DIRECTION NATIONALE DES FRONTIERES / MALI, DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE/ BURKINA FASO, PROGRAMME FRONTIERE DE L'UNION AFRICAINE, *et al.*, 2012. *Etude d'impact socio économique et culturel de la démarcation de la frontière Mali-Burkina*.
- DORION Henri, 1974. « Orientation bibliographique sur la théorie des frontières interétatiques ». *Cahiers de géographie du Québec*. Vol. 18, n°43, p. 248-265.
- DORTIER Jean-François, 2009. *Les sciences humaines : panorama des connaissances*. Nouvelle édition, entièrement revue et augmentée en 2009. Auxerre : Éditions Sciences humaines, 476 p. ISBN : 978-2-912601-79-7.
- DOUZET Frédéric et GIBLIN-DELVALLET Béatrice, (dir.), 2013. *Des frontières indépassables ? Des frontières d'Etat aux frontières urbaines*. Paris, France : A. Colin, 315 p. ISBN : 978-2-200-28052-9
- DUBOIS Colette, MICHEL Marc et SOUMILLE Pierre, (dir.), 2000. *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne : actes du colloque États et frontières en Afrique subsaharienne, Aix-en-Provence, 7-9 mai 1998*. Paris ; Montréal : L'Harmattan, 460 p. ISBN : 978-2-7384-9498-6.
- DUBRESSON Alain et JAGLIN Sylvie, 2013. « Gouvernance, régulation et territorialisation des espaces urbanisés : Approches et méthode ». Dans : ANTHEAUME B, GIRAUT F (dir.). *Le territoire est mort, vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*. Montpellier : IRD Éditions, p. 337-352. ISBN : 978-2-7099-1804-6.
- DUBRESSON Alain, MARCHAL Jean-Yves et RAISON Jean-Pierre, 1994. *Les Afriques au Sud du Sahara*. Paris : Belin (Reclus), 480 p. ISBN : 2-7011-1669-4.
- DUBRESSON Alain, MOREAU Sophie, RAISON Jean-Pierre, *et al.*, 2011. *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*. 3e édition entièrement revue et augmentée. Paris : A. Colin, 269 p. ISBN : 978-2-200-27276-0.
- DUBRESSON Alain et RAISON Jean-Pierre, 2003. *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*. 2e éd. entièrement mise à jour. Paris : A. Colin, 245 p. ISBN : 2-200-26588-3.
- DUBRESSON Alain et RAISON Jean-Pierre, 2002. « Dislocations et recompositions spatiales en Afrique subsaharienne ». *Revue internationale et stratégique*. Vol. 2, n°46, p. 119-127.
- DUEZ Philippe, 2011. « La place de l'économie des territoires dans la construction d'une théorie générale intégrant l'espace ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. Vol. 4, n°

d'octobre, p. 735-764.

- DULUCQ Sophie et SOUBIAS Pierre, (dir.), 2004. *L'espace et ses représentations en Afrique subsaharienne : approches pluridisciplinaires*. Paris, France : Éd. Karthala, 256 p. ISBN : 2-84586-543-0.
- DUNLOP Jérôme, 2012. *Les 100 mots de la géographie*. 2e édition. Paris : Presses universitaires de France, 127 p. ISBN : 978-2-13-059125-2.
- DUPUY Gabriel, 2010. « Frontières et réseaux au prisme de l'aménagement ». Dans : *Frontières et aménagement : Actes du colloque*. Metz, France : Centre d'études géographiques de l'Université de Metz, p. 330.
- EMANGARD Pierre-Henri, SAINT-GERAND Thierry et STECK Benjamin, 2009. *Transports et territoires : enjeux et débats*. Paris, France : Ellipses, 184 p. ISBN : 978-2-7298-4197-3.
- ENDA DIAPOL et COLLECTIF, 2007. *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*. Paris, Ottawa, Dakar : Karthala, 219 p. ISBN : 978-2-84586-875-5.
- FAO, 2012. *La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest. Proposition de plan d'action*. Dakar : FAO
- FAO et CIRAD, 2012. *Système d'information sur le pastoralisme au sabel. Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sabel 1970-2012*.
- FAURE Yves-André et LABAZEE Pascal, (dir.), 2002. *Socio-économie des villes africaines : Bobo et Korbogo dans les défis de la décentralisation*. Paris, France : Karthala : IRD, 556 p. ISBN : 978-2-7099-1474-1.
- FOUCHER Michel, 2010. « Actualité et permanence des frontières ». *Médium*. Vol. 3, n°24-25, p. 12-34.
- FOUCHER Michel, 2014. *Frontières d'Afrique : Pour en finir avec un mythe*. Paris : CNRS, 61 p. ISBN : 978-2-271-08062-2.
- FOUCHER Michel, 1991. *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*. Nouvelle édition entièrement refondue. Paris : Fayard, 691-74 p. ISBN : 978-2-213-02633-6.
- FOUCHER Michel, 1995. « Les nouvelles frontières de l'Union Européenne ». *Revue internationale de Politique Comparée*. Vol. 2, n°3, p. 451-466.
- FOUCHER Michel, 1987. *L'invention des frontières*. Paris : Fondation pour les études de défense nationale, 325 p. ISBN : 2-85789-067-2.
- FOUCHER Michel, 2007. *L'obsession des frontières*. Paris : Perrin, 248 p. ISBN : 978-2-262-02667-7.
- FOUCHER Michel, 2012. *L'obsession des frontières*. Edition revue et augmentée. Paris : Perrin, 219 p.-[4] p. de pl. p. ISBN : 978-2-262-03831-1.
- FOURAGE Gérard, 1979. [Thèse]. *La frontière méridionale du Niger : de la ligne Say-Barroua à*

- la frontière actuelle, 1890-1911*. Thèse de Doctorat en Histoire. France : Université de Toulouse 2, 2 vol (X-650 fiches) p.
- FOURNY Marie-Christine, 2009. « Le territoire peut-il être transfrontalier et inversement ? Quelques réflexions sur l'hybridité du territoire ». Dans : *Faire territoire*. Paris : Ed. Recherches, p. 147-164.
- FREMONT Armand, 2005. *Géographie et action : l'aménagement du territoire*. Paris : Arguments, X-218 p. ISBN : 2-909109-32-1.
- GAGNOL Laurent, 2011. « Le territoire peut-il être nomade ? Espace et pouvoir au sein des sociétés fluides et mobiles ». *L'Information géographique*. Vol. 75, n°1, p. 86-97.
- GAGNOL Laurent et SOUBEYRAN Olivier, 2012. « S'adapter à l'adaptation. La condition sahélienne à l'épreuve de l'injonction au changement climatique ». *Géographie et cultures* [En ligne]. n°81,. Disponible sur : < <http://gc.revues.org/200> > [Consulté le 19 juin 2013].
- GAY Jean-Christophe, 1995. *Les discontinuités spatiales*. Paris : Economica, 112 p. ISBN : 2-7178-2732-3.
- GENEAU DE LAMARLIERE Isabelle et STASZAK Jean-François, 2000. *Principes de géographie économique*. Rosny : Bréal, 448 p. ISBN : 978-2-84291-456-1.
- Géoconfluences, [publié le 10/04/2013]. « Espace ». Disponible sur : <<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/espace>> [Consulté le 21 avril 2016].
- Géoconfluences, [publié le 13/12/ 2012]. « Vocabulaire et notions générales ». Disponible sur : < [http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire?subject=La frontière, discontinuités et dynamiques](http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire?subject=La%20fronti%C3%A8re,%20discontinuit%C3%A9s%20et%20dynamiques) > [Consulté le 8 mai 2016].
- GERBAUX Françoise, (dir.), 1999. *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?* La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 189 p. ISBN : 2-87678-525-0.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe, 2003. *Territoires citadins : 4 villes africaines*. Paris, France : Belin, 271 p. ISBN : 2-7011-3375-0.
- GHISALBERTI Alessandra, 2011. « Migrations, environnement et conflits fonciers en Afrique de l'Ouest ». *L'Information géographique*. Vol. 75, n°3, p. 23-41.
- GIRAUT Frédéric, 2013. « Territoire multisitué, complexité territoriale et postmodernité territoriale : des concepts opératoires pour rendre compte des territorialités contemporaines ? » *L'Espace géographique*. Vol. 42, n°4, p. 293-305.
- GIROUX Sylvain et TREMBLAY Ginette, 2002. *Méthodologie des sciences humaines : La recherche en action*. 2e édition. Saint-Laurent (Québec) : ERPI, XII-262 p. ISBN : 2-7613-1291-0.
- GLOBAL LOCAL FORUM (éditeur), 2013. *La coopération transfrontalière, levier pour le développement et la paix : les territoires construisent par delà les frontières*. Paris : Editions du

- Secteur Public, 350 p.
- GRANDJEAN Pernet, (dir.), 2009. *Construction identitaire et espace*. Paris : L'Harmattan, 202 p. ISBN : 978-2-296-09835-0.
- GRAWITZ Madeleine, 2001. *Méthodes des sciences sociales*. 11e édition. Paris : Dalloz, XIII-1019 p. ISBN : 2-247-04113-2.
- GREGOIRE Emmanuel et LABAZEE Pascal, (dir.), 1993. *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest : logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*. Paris, France : Éd. Karthala : Éd. de l'ORSTOM, 262 p. ISBN : 978-2-86537-457-1.
- GROUPE DE RECHERCHE ET DE REALISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (GRDR) - MALI, 2007. *Coppération transfrontalière Mali-Mauritanie. Programme d'Aménagement Concerté du Bassin du Karakoro*. Mali : GRDR- Mali, (CSAO-OCDE/WABI).
- GROUPE FRONTIERE, 2004. « La frontière, un objet spatial en mutation ». Dans : *Espaces Temps.net, Travaux* [En ligne]. Disponible sur : < <http://www.espacestemp.net/articles/la-frontiere-un-objet-spatial-en-mutation/> > [Consulté le 1 avril 2015].
- GUERASSIMOFF Eric, (dir.), 2004. *Migrations internationales, mobilités et développement*. Paris, France : L'Harmattan, 318 p. ISBN : 2-7475-7687-6.
- GUIBERT Joël et JUMEL Guy, 1997. *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*. Paris : A. Colin, VIII-216 p. ISBN : 2-200-01500-3.
- GUICHONNET Paul et RAFFESTIN Claude, 1974. *Géographie des frontières*. Paris, France : Presses universitaires de France, 223 p.
- GU-KONU Emmanuel Y., 1992. « Une géographie africaine, pour quoi faire ? » *L'espace géographique*. n°N°4, p. 292-303.
- GUMUCHIAN Hervé, 1991. *Représentations et aménagement du territoire*. Paris : Anthropos Economica, 143 p. ISBN : 2-7178-2029-9.
- GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Eric, LAJARGE Romain, et al., 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris : Anthropos Economica (diff.), 186 p. ISBN : 2-7178-4585-2.
- GUMUCHIAN Hervé et MAROIS Claude, 2000. *Initiation à la recherche en géographie : Aménagement, développement territorial, environnement*. Paris Montréal : Anthropos Diffusion Economica Presses de l'Université de Montréal, 425 p. ISBN : 2-7178-4013-3.
- GUMUCHIAN Hervé et PECQUEUR Bernard, (dir.), 2007. *La ressource territoriale*. Paris : Economica Anthropos, 252 p. ISBN : 2-7178-5253-0.
- HAMMAN Philippe, 2013. *Sociologie des espaces-frontières : les relations transfrontalières autour des frontières françaises de l'Est*. Strasbourg, France : Presses universitaires de Strasbourg, 243 p. ISBN : 978-2-86820-498-1.

- HILGERS Mathieu, 2008. « Politiques urbaines, contestation et décentralisation : Lotissement et représentations sociales au Burkina Faso ». *Autrepart*. Vol. 3, n°47, p. 209-226.
- HINFRAY Noémie, 2010. [Thèse]. *Les espaces transfrontaliers, nouveaux territoires de projet, nouveaux pôles de développement au sein d'une Europe polycentrique ?* Thèse de Doctorat : Aménagement de l'espace – Urbanisme. Tours : Université François – Rabelais de Tours, 374 p.
- HIRSCHHORN Monique et BERTHELOT Jean-Michel, (dir.), 1996. *Mobilités et ancrages : vers un nouveau mode de spatialisation ?* Paris, France, Canada : L'Harmattan, 157 p. ISBN : 2-7384-4580-2.
- HOLAS Bohumil Théophile, 2006. *Les Sénoufo, y compris les Minianka*. Reproduction en fac-similé. Paris, Budapest, Kinshasa [etc.] : L'Harmattan, 183 p. ISBN : 978-2-296-00448-1.
- HUGON Philippe, 2010. *Géopolitique de l'Afrique*. 2e édition. Paris : Armand Colin, 128 p. ISBN : 978-2-200-24923-6.
- HUGON Philippe, 2002. « Nouveaux défis économiques et financiers en Afrique subsaharienne ». *Revue internationale et stratégique*. Vol. 2, n°46, p. 107-118.
- HURIOT Jean-Marie, (dir.), 1998. *La ville ou la proximité organisée*. Paris, France : Anthropos : Economica, 237 p. ISBN : 978-2-7178-3682-0.
- IGUE Ogunsola John, 2008. *Les villes précoloniales d'Afrique noire*. Nouvelle édition. Paris : Karthala, 228-12 p. de pl. p. ISBN : 978-2-8111-0003-2.
- IGUE Ogunsola John, 2006. *L'Afrique de l'Ouest entre espace, pouvoir et société : Une géographie de l'incertitude*. Paris : Karthala, 555 p. ISBN : 2-84586-799-9.
- IGUE Ogunsola John, 1995. *Le territoire et l'État en Afrique : Les dimensions spatiales du développement*. Paris : Karthala, 282 p. ISBN : 978-2-86537-591-2.
- IGUE Ogunsola John, KENGNE Fodouop et ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, (dir.), 2010. *Maîtrise de l'espace et développement en Afrique*. Paris : Karthala, 340 p. (Maîtrise de l'espace et développement, 1). ISBN : 978-2-8111-0264-7.
- IGUE Ogunsola John et ZINSOU-KLASSOU Kossiwa, 2010. *Frontières, espaces de développement partagé*. Paris : Karthala, 218 p. (Maîtrise de l'espace et développement, 8). ISBN : 978-2-8111-0372-9.
- IMBERT-VIER Simon, [s d]. « Frontières et aires géographiques ». Disponible sur : <<http://www.frontafrique.org/spip.php?article24>> [Consulté le 30 avril 2016].
- INSTITUT GEOGRAPHIQUE DU BURKINA, 2009. *Carte touristique et ethnique du Burkina Faso*.
- INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (IIED), SAHEL

- ECO et INTERCOOPERATION, 2008. [Rapport] *Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Protéger et promouvoir la mobilité du bétail. Etude au Mali*. IIED,
- JAGLIN Sylvy et DUBRESSON Alain, (dir.), 1993. *Pouvoirs et cités d'Afrique noire : décentralisations en questions*. Paris, France : Éd. Karthala, 308 p. ISBN : 978-2-86537-455-7.
- JAILLET Marie-Christine, 2009. « Contre le territoire, la "bonne distance" ». Dans : *Territoire, territorialité, territorialisation Controverses et perspectives*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 228.
- JEAN-PIERRE Chrétien, 1977. « Catherine Coquery-Vidrovitch et Henri Moniot, L'Afrique noire de 1800 à nos jours ». *abess*. Vol. 32, n°2, p. 346-349.
- JEAN Yves et CALENGE Christian, (dir.), 2002. *Lire les territoires*. Tours : Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 300 p. ISBN : 2-86906-166-8.
- JEAN Yves et VANIER Martin, (dir.), 2009. *La France : aménager les territoires*. 2e édition. Paris : A. Colin, 358 p. ISBN : 978-2-200-24435-4.
- JEGOU Laurent, 2013. [Thèse]. *Vers une nouvelle prise en compte de l'esthétique dans la composition de la carte thématique : propositions de méthodes et d'outils* [En ligne]. Thèse de Doctorat: Géographie-Aménagement. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, Disponible sur : < <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00863525/document> > [Consulté le 30 janvier 2015].
- JOSEPH Bernadette, 2010. « Références bibliographiques de congrès concernant les indépendances des pays africains, publiés entre 1960 et 2010 ». *EchoGéo*. n°13, p. 4.
- JUIN-RIALLAND Cécile, 2003. *Initiation à la géographie : devenir géographe*. Paris : Vuibert, 119 p. ISBN : 2-7117-6139-8.
- KAMARA Mactar, 2002. [Thèse]. *L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) / Union Africaine et le règlement des conflits territoriaux et frontaliers : contribution à l'étude de l'Uti possidetis en droit international public*. Thèse de Doctorat : Droit International. Paris, France : Université Panthéon-Sorbonne, 535 p.
- KAUFMANN Jean-Claude, 2011. *L'entretien compréhensif*. 3e édition. Paris : A. Colin, 126 p. ISBN : 978-2-200-25990-7.
- KINDO Bassératou et LEFASO.NET, 2015. « Tracasseries routières : Des commerçants burkinabè empêchent le passage aux (...) - leFaso.net, l'actualité au Burkina Faso ». Disponible sur : < <http://www.lefaso.net/spip.php?article66454> > [Consulté le 19 août 2015].
- KIPRE Pierre, 2006. « De la question nationale en Afrique noire ». *Afrika Zamani*. n°11-12, 2003-2004, p. 64-85.
- KIPRE Pierre, 2005. « La crise de l'État-nation en Afrique de l'Ouest ». *Outre-Terre*. Vol. 2, n°11, p. 19-32.

- KI-ZERBO Joseph, 1994. *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*. Paris : Hatier, 729 p. ISBN : 2-218-04176-6.
- KOLOSSOV Vladimir, 2005. « Étude des frontières approches post-modernes ». PUF/Diogenes. Vol. 2, n°210, p. 13-27.
- KOUASSI Bernard Yapo, SIRPE Gnderman et GOGUE Aimé, 2006. *Commerce des produits agricoles et sécurité alimentaire durable en Afrique de l'Ouest et centrale*. Paris : KARTHALA Editions, 226 p. ISBN : 978-2-84586-749-9.
- KOURTESSI-PHILIPPAKIS Georgia, 2011. « La notion de territoire : définitions et approches ». Dans : *Archéologie du savoir, de l'Égée au Sahara* [En ligne]. Paris : Publications de la Sorbonne, p. 7-13. Disponible sur : < [http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Publi\\_Sorbonne/2011/658\\_Archeologie\\_du\\_territoire.pdf](http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Publi_Sorbonne/2011/658_Archeologie_du_territoire.pdf) > [Consulté le 3 avril 2015].
- KUBA Richard, LENTZ Carola et SOMDA Claude Nurukeyor (dir.), 2004. *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*. Paris : Karthala, 290 p. ISBN : 978-2-84586-459-7.
- LABORATOIRE D'ANALYSE REGIONALE ET D'EXPERTISE SOCIALE (LARES)-COTONOU, 1996. « L'écho des frontières. Bulletin régional de suivi des échanges transfrontaliers ». *Echo des frontières, Bulletin régional de suivi des échanges transfrontaliers*. n° 1996 à 2003,.
- LABORATOIRE D'ANALYSE REGIONALE ET D'EXPERTISE SOCIALE (LARES)-COTONOU, 2001. [Rapport] *L'intercommunalité au Bénin*. Cotonou : LARES, Coopération Suisse Bénin.
- Laboratoire Dynamique des sociétés en développement et Pluriel-Débat (dir.), 1982. *Frontières : problèmes de frontières dans le Tiers-monde. Journées d'études du 20 et 21 mars 1981*. Texte imprimé. Paris, France : Université Paris VII : l'Harmattan, 203 p. ISBN : 2-85802-238-0.
- LACASSE Jean-Paul, 1974. « Les nouvelles perspectives de l'étude des frontières politiques : revue de quelques contributions récentes ». *Cahiers de géographie du Québec*. Vol. 18, n°43, p. 187-200.
- LACOSTE Yves, 2012. « La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique ». *La Découverte/Hérodote*. Vol. 3, n°146-147, p. 14-44.
- LAMARA Hadjou, 2009. « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales ». *Développement durable et territoires*. p. 16.
- LAMBERT Agnès, 1998. « Espaces d'échanges, territoires d'Etat en Afrique de l'Ouest ». *Autrepart*. n°6, p. 27-38.
- LAPEZE Jean, EL-KADIRI Nacer et LAMRANI Nouzha, (dir.), 2007. *Eléments d'analyse sur le développement territorial : aspects théoriques et empiriques*. Paris, France : L'Harmattan, 209 p. ISBN : 978-2-296-02883-8.

- LASSERRE Frédéric et LECHAUME Aline, (dir.), 2003. *Le territoire pensé : géographie des représentations territoriales*. Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université du Québec, XVII-328 p. ISBN : 2-7605-1224-X.
- LE BRIS Émile, 2010. « Introduction ». *EchoGéo* [En ligne]. n°11,. Disponible sur : <<http://echogeo.revues.org/11716>> [Consulté le 1 avril 2015].
- LE BRIS Émile, 1999. « La construction municipale en Afrique : La laborieuse gestation d'un nouvel espace public ». *Politique africaine*. Vol. 2, n°74, p. 6-12.
- LE BRIS Émile et PAULAIS Thierry, 2007. « Introduction thématique : Décentralisations et développements ». *Afrique contemporaine*. Vol. 1, n°221, p. 21-44.
- LE COEUR Charles, 1927. « Le commerce de la noix de Kola en Afrique occidentale ». *Annales de Géographie*. Vol. 36, n°200, p. 143-149.
- LEFEBVRE Camille, 2004. « Histoire des frontières du Niger ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. Vol. 73, n°73, p. 18-24.
- LEIMDORFER François et MARIE Alain, (dir.), 2003. *L'Afrique des citoyens : sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*. Paris, France : Karthala, 402 p. ISBN : 978-2-84586-336-1.
- LEJEUNE Christophe, 2010. « Montrer, calculer, explorer, analyser. Ce que l'informatique fait (faire) à l'analyse qualitative ». Disponible sur : <<http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/61098>> [Consulté le 31 janvier 2013].
- LELOUP Fabienne, 2010. « Le développement territorial et les systèmes complexes : proposition d'un cadre analytique ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. Vol. 4, n°Octobre, p. 687-705.
- LELOUP Fabienne, MOYART Laurence et PECQUEUR Bernard, 2005. « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? » *Géographie, économie, société*. Vol. 7, n°4, p. 321-332.
- LELOUP Fabienne, MOYART Laurence et PECQUEUR Bernard, 2003. « Le développement local en Afrique de l'Ouest : quelle(s) réalité(s) possible(s) ? » *Mondes en développement*. Vol. 4, n°124, p. 95-112.
- LEVY Jacques et LUSSAULT Michel, (dir.), 2003. *Dictionnaire de la géographie*. Paris : Belin, 1033 p. ISBN : 978-2-7011-2645-6.
- LEVY Jacques et LUSSAULT Michel, (dir.), 2000. *Logiques de l'espace, esprit des lieux : géographies à Cerisy*. Paris, France : Belin, 351 p. ISBN : 2-7011-2840-4.
- LIMA Stéphanie, 2013. « Territoires multisitués et circulation migratoire ». *L'Espace géographique*. Vol. Tome 42, n°2013/4, p. 340-353.
- LIMA Stéphanie, 2005. « La frontière « impossible » ? Espace mobile, frontière et territoire. Le cas de la région de Kayes (Mali) ». *Espace populations sociétés* [En ligne]. n°2005/2,. Disponible sur : <<http://eps.revues.org/index3103.html>> [Consulté le 2



décembre 2012].

- LIMA Stéphanie, 2003. [Thèse]. *Découpage entre espace et territoire : la fin des limites ? la fabrication des territoires communaux dans la région de Kayes (Mali)*. Thèse de Doctorat : Géographie. Poitiers : Université de Poitiers, 532 p.
- LOMBARD Jérôme, 2008. « Kayes, ville ouverte. Migrations internationales et transports dans l'ouest du Mali ». *Autrepart*. Vol. 3, n°47, p. 91-107.
- LOMBARD Jérôme et NINOT Olivier, 2010. « Connecter et intégrer. Les territoires et les mutations des transports en Afrique ». *Bulletin de l'Association de géographes français*. Vol. 87, n°1, p. 69-86.
- MACE Gordon et PETRY François, 2000. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*. 3e édition. Bruxelles : De Boeck Université, XV-134 p. (Méthodes en sciences humaines). ISBN : 2-7637-7704-X.
- MADOUYOU S. Abdou Razac, 2006. [Thèse]. *Le marché de Malanville et les flux commerciaux d'échanges de marchandises au Bénin et dans la sous région ouest- africaine*. Mémoire Maîtrise Géographie Humaine et économique. Calavi (Bénin) : Université d'Abomey- Calavi (Bénin), 102 p.
- MAGRIN Géraud, 2010. « En attendant le centenaire... Introduction au dossier Afrique, 50 ans d'indépendance. Territoires, frontières, identités et développement ». *EchoGéo* [En ligne]. n°13,. Disponible sur : <<http://echogeo.revues.org/12113>> [Consulté le 6 décembre 2015].
- MALIWEB.NET Procès, 2015. PROCES VERBAL 8 JUIN 2015. *Ce qui a été renégocié à Alger : Voici le texte du nouvel accord signé le 2 juin* [En ligne]. *maliveb.net* Disponible sur : <<http://www.maliweb.net/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/ce-qui-a-ete-renegocie-a-alger-voici-le-texte-du-nouvel-accord-signe-le-2-juin-1004702.html>> [Consulté le 27 mars 2016].
- MARFAING Laurence et WIPPEL Steffen, (dir.), 2003. *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine : un espace en constante mutation [actes de deux journées d'études, Berlin, 11 et 12 octobre 2002 sur les « Relations transsahariennes aux 20e et 21e siècles - Réorganisations et revitalisations d'un espace transrégional »]*. Paris Berlin : Karthala, 483 p. ISBN : 2-84586-475-2.
- MARIE Jérôme et IDELMAN Eric, 2010. « La décentralisation en Afrique de l'Ouest : une révolution dans les gouvernances locales ? » *EchoGéo*. n°13, p. 12.
- MASSON Michelle, 1994. *Vous avez dit géographies ? Didactique d'une géographie plurielle*. Paris : Armand Colin, 191 p. ISBN : 978-2-200-01223-6.
- M'BOKOLO Elikia, 2004. *Afrique noire : histoire et civilisations. Du XIXe siècle à nos jours*. 2e éd. Paris : Hatier-AUF, 587 p. ISBN : 2-218-75050-3.
- MELE Patrice et LARRUE Corinne, (dir.), 2008. *Territoires d'action : aménagement, urbanisme, espace*. Paris : l'Harmattan, 272 p. ISBN : 978-2-296-06304-4.

- MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette, 2002. *Analyser les territoires : savoirs et outils*. 2e édition. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 166 p. ISBN : 2-86847-753-4.
- MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette, 2005. *Didactique de la géographie : organiser les apprentissages*. Bruxelles : De Boeck, 255 p. ISBN : 2-8041-4824-6.
- METTAN Nicolas, 2003. « Enjeux et perspectives de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire : l'exemple de la Suisse romande ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. Vol. 5, n° décembre, p. 951-972.
- MICHEL Serge, REMY Jean-Philippe et TILOUINE Joan, 2015. « La conquête de l'Ouest (de l'Afrique) ». Disponible sur : < [http://www.lemonde.fr/afrique/visuel/2015/09/03/la-conquete-de-l-ouest-de-l-afrique\\_4729018\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/visuel/2015/09/03/la-conquete-de-l-ouest-de-l-afrique_4729018_3212.html) - /> [Consulté le 3 septembre 2015].
- MILES Matthew B. et HUBERMAN A. Michael, 2003. *Analyse des données qualitatives*. 2e édition. Bruxelles : De Boeck, 626 p. ISBN : 978-2-7445-0090-9.
- MINISTERE DE LA DECENTRALISATION, DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DE L'ADMINISTRATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (REPUBLIQUE DU BENIN), 2013. *Projet d'Agenda Spatial du Bénin, (Schéma National d'Aménagement du Territoire)*. Cotonou : Délégation à l'Aménagement du Territoire.
- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT. BURKINA FASO, 2005. *Politique Nationale d'Aménagement du Territoire*. Ministère de l'économie et du développement.
- MINISTERE DE L'INTERIEUR DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES CULTES (REPUBLIQUE DU BENIN), 2012. *Politique nationale de développement des espaces frontaliers (PNDEF)*. Cotonou, Bénin : Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique et des Cultes (République du Bénin).
- Ministère des Affaires Etrangères (France) et UMR PACTE-Territoires (Université Joseph Fourier, Grenoble, (dir.), 2006. *Étude comparée des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional dans les pays du Sud*. Paris : Ministère des affaires étrangères, 134 p. ISBN : 978-2-11-096445-8.
- MIOSSEC Jean Marie et SOUGUE Edmond, 2014. « L'aménagement du territoire à un nouveau tournant : l'émergence de nouveaux espaces d'action collective ». *Territoires d'Afrique*. n°6, p. 3-7.
- MITATRE Claire Cécile, 2011. « Le couloir ouest-saharien : un espace gradué ». *L'Année du Maghreb*. n°VII, p. 211-228.
- MONOD Jérôme et DE CASTELBAJAC Philippe, 2012. « Voies politiques de l'aménagement du territoire ». Dans : *L'aménagement du territoire*. Paris : Presses universitaires de France, p. 25-39.
- MOSCOVICI Serge et BUSCHINI Fabrice, (dir.), 2003. *Les méthodes des sciences humaines*. Paris : Presses universitaires de France, 476 p. ISBN : 2-13-053066-4.
- MOULAERT Frank et NUSSBAUMER Jacques, 2008. *La logique sociale du développement*

- territorial*. Québec : Presses de l'université du Québec, XV-153 p. ISBN : 978-2-7605-1373-0.
- MOULLE François, 2010. « De la frontière aux discontinuités. Regards de géographes ». Dans : *Esprit d'avant* [En ligne]. Disponible sur : <<http://www.espritudavant.com/DetailElement.aspx?numStructure=79255&numElement=111839>> [Consulté le 1 avril 2015].
- MOULLE François, 2013. « La frontière et son double. Un modèle à partir de l'expérience européenne ». *Belgeo. Revue belge de géographie*. n°1, p. 12.
- MOUNKAILA Harouna, 2010. « Espace frontalier et appropriations territoriales : jeux et enjeux autour de l'île de Lété (Niger) ». *Les Cahiers d'Outre Mer*. n°249 (janvier-mars 2010), p. 121-140.
- MOUTARI Elhadji Maman et GIRAUT Frédéric, 2013. « Le corridor de transhumance au Sahel : un archétype de territoire multisitué ? » *L'Espace géographique*. Vol. 2013/4, n°Tome 42, p. 306-323.
- NASSA Dabié Désiré Axel, 2010. « Les frontières nord de la Côte-d'Ivoire dans un contexte de crise ». *Les Cahiers d'Outre Mer*. Vol. Juillet-Septembre 2010, n°251 Juillet-Septembre 2010, p. 461-483.
- NIASSE Madiodio, 2009. « Les bassins fluviaux transfrontaliers ». Dans : *Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest*. Paris : OCDE /CSAO, p. 291.
- NIASSE Madiodio, 2004. « Prévenir les conflits et promouvoir la coopération dans la gestion des fleuves transfrontaliers en Afrique de l'Ouest ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*. Vol. 5, n°1, p. 23.
- NINOT Olivier, 2003. [Thèse]. *Vie de relations, organisation de l'espace et développement en Afrique de l'Ouest : la région de Tambacounda au Sénégal*. Thèse de Doctorat : Géographie. Rouen : Rouen, 460 p.
- NSHIMYUMUREMYI Adalbert, 2006. « Méthodologie d'élaboration des comptes économique locaux ». *The African Statistical Journal*. Vol. 2, n°mai, p. 101-125.
- OTAYEK René, 2003. « Religion et globalisation : l'islam subsaharien à la conquête de nouveaux territoires ». *Revue internationale et stratégique*. Vol. 4, n°52, p. 51-65.
- OUATTARA Ardjouma et SOME Lanko, 2009. *Rapport d'analyse des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2006. Thème 9 : La croissance urbaine au Burkina Faso*. Ouagadougou : Ministère de l'économie et des Finances/ Bureau central du Recensement Burkina Faso
- OUATTARA Ladjji, 2015. « Frontières africaines 1964-2014. Le défi de l'intangibilité ». Dans : *Diploweb.com* [En ligne]. Disponible sur : <<http://www.diploweb.com/Frontieres-africaines-1964-2014.html>> [Consulté le 17 juillet 2015].
- OUMAR BA Cheikh et CHOPLIN Armelle, 2005. « Tenter l'aventure par la Mauritanie :

- migrations transsahariennes et recompositions urbaines ». *Autrepart*. Vol. 4, n°36, p. 21-42.
- PAILLE Pierre et MUCCHIELLI Alex, 2012. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. 3e édition. Paris : A. Colin, 423 p. ISBN : 978-2-200-24904-5.
- PAQUOT Thierry, 2011. « Qu'est-ce qu'un « territoire » ? » *Vie sociale*. Vol. 2, n°2, p. 23-32.
- PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel et BODY-GENDROT Sophie, (dir.), 2000. *La ville et l'urbain : l'état des savoirs*. Paris, France : Éd. La Découverte, 441 p. ISBN : 978-2-7071-3304-5.
- PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL, 2005. *Aménagement du territoire et dynamiques de réseaux en Afrique de l'Ouest et du Centre (Acte de la rencontre internationale de Ouagadougou du 3 - 4 Novembre 2004)*. PDM. Cotonou : PDM, Série Séminaires PDM XIV, 168 p.
- PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL, 2009. *Etat de la décentralisation en Afrique*. Paris : KARTHALA Editions, 370 p. ISBN : 978-2-8111-3054-1.
- PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL, 2003. *Le renouveau des politiques d'aménagement du territoire, entre décentralisation et intégration régionale (Actes du colloque de Cotonou)*. Cotonou : PDM Série Séminaires PDM, 267 p.
- PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (Prénom) et SOUGUE Edmond, 2008. *Les impacts territoriaux des projets du NEPAD en Afrique de l'Ouest et du Centre. Perspectives d'aménagement du territoire en Afrique de l'ouest et du centre. Résumé- Synthèse de l'étude*. Cotonou : Partenariat pour le Développement Municipal.
- PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL, SAMSON Ivan et CREPPEM-UPMF GRENOBLE, 2007. *Perspectives d'aménagement du territoire en Afrique de l'ouest et du Centre. Rapport final de l'étude sur les impacts territoriaux des projets d'infrastructures de transport du NEPAD*. Cotonou : Partenariat pour le Développement Municipal.
- PASQUIER Romain, SIMOULIN Vincent et WEISBEIN Julien, (dir.), 2007. *La gouvernance territoriale : pratiques, discours et théories*. Paris, France : L.G.D.J., 235 p. ISBN : 978-2-275-03101-9.
- PECQUEUR Bernard, 2014. « Esquisse d'une géographie économique territoriale ». *L'Espace géographique*. Vol. 2014/3, Tome 43, p. 198-214.
- PECQUEUR Bernard, 2003. « Territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement ? » [Communication] *Colloque international du 25 au 27 février 2003 à Montpellier : Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux*. [En ligne]. Disponible sur : [http://afm.cirad.fr/documents/6\\_DiagnosticsTerr/Sagert/FR/pecqueur.pdf](http://afm.cirad.fr/documents/6_DiagnosticsTerr/Sagert/FR/pecqueur.pdf) [Consulté le 20 mars 2013].
- PECQUEUR Bernard, 2000. *Le développement local : pour une économie des territoires*. 2e éd. rev.

- et augm. Paris : Syros, 132 p. ISBN : 978-2-84146-848-5.
- PECQUEUR Bernard, 1994. *Le développement local : mode ou modèle ?* Nouveau tirage. Paris : Syros, 139 p. ISBN : 978-2-86738-802-6.
- PECQUEUR Bernard et PEYRACHE-GADEAU Véronique, 2010. « Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale Introduction ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. Vol. 4, n°Octobre, p. 613-623.
- PECQUEUR Bernard et ZIMMERMANN Jean-Benoît, (dir.), 2004. *Economie de proximités* [En ligne]. Paris : Hermes sciences publications-Lavoisier, 264 p. Disponible sur : <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00280083>> [Consulté le 7 mars 2016].
- PELLERIN Hélène, 2004. « Une nouvelle économie politique de la frontière ». *A contrario*. Vol. 2, n°2, p. 58-82.
- PETIT Emmanuelle, 2010. « Du fil de l'eau en fils à retordre. Comment bricoler des techniques de terrain protéiformes en une méthodologie qualitative cohérente en géographie ? » *L'Information géographique*. Vol. 74, n°2010/1, p. 9-26.
- PICOUET Patrick, (dir.), 2011. *Le monde vu à la frontière*. Paris, France : L'Harmattan, 181 p. ISBN : 978-2-296-54597-7.
- PICOUET Patrick et RENARD Jean-Pierre, 2006. « Discontinuités et mutations spatiales ». *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*. n°1, p. 11.
- PICOUET Patrick et RENARD Jean-Pierre, 2007. *Les frontières mondiales : origines et dynamiques*. Nantes : Ed. du Temps, 159 - VIII p. de pl. p. ISBN : 2-84274-376-8.
- PIERMAY Jean-Luc, 2005. « Nouvelles frontières ? » *Outre-Terre*. Vol. 2, n°11, p. 57-71.
- PIOLLE Xavier, 1990. « Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? » *L'Espace géographique*. Vol. 19, n°4, p. 349-358.
- PLIEZ Olivier, 2011. *Les cités du désert : des villes sabariennes aux saharatowns*. Marseille ; Toulouse : IRD éd., Institut de recherche pour le développement Presses universitaires du Mirail, 161 - 4p. de pl. p. ISBN : 978-2-7099-1710-0.
- PLIEZ Olivier, 2006. « Nomades d'hier, nomades d'aujourd'hui. » *Annales de géographie*. Vol. 6, n°652, p. 688-707.
- POCHE Bernard, 1996. *L'espace fragmenté : éléments pour une analyse sociologique de la territorialité*. Paris Montréal : l'Harmattan, 275 p. ISBN : 2-7384-4428-8.
- POURTIER Roland, (dir.), 2012. *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*. 3e édition actualisée et enrichie. Paris : Nathan, 432 p. ISBN : 978-2-09-162087-9.
- POURTIER Roland, 2010. *Afriques noires*. 2e édition Rev. aug. Paris : Hachette, 286 p. ISBN : 978-2-01-145992-3.
- POURTIER Roland (dir.), 2009. *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*. 2e édition

- actualisée et enrichie. Paris : Nathan, 383 p. ISBN : 978-2-09-160893-8.
- POURTIER Roland, 2008. « Des sociétés en mutation ». *Questions internationales*. n°33, Sept-oct, p. 7-77.
- PUMAIN Denise et SAINT-JULIEN Thérèse, 2010. *Analyse spatiale 2. Les interactions*. 2e édition. Paris : A. Colin, 218 p. ISBN : 978-2-200-25461-2.
- QUEVA Christophe, 2012. « Entre intégration et patrimonialisation (trans-) frontalières : les dynamiques territoriales de l'ancienne frontière interallemande ». *Cahiers de géographie du Québec*. Vol. 56, n°159, p. 525-541.
- QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc, 2006. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 3e édition entièrement revue et augmentée. Paris : Dunod, XI, 256 p. ISBN : 2-10-050039-2.
- RACAUD Sylvain, 2013. [Thèse]. *Les montagnes Uporoto entre ville et campagne, géographie de flux et intégration territoriale en Tanzanie* [En ligne]. Thèse de Doctorat : Géographie-Aménagement. Toulouse : Université Toulouse le Mirail - Toulouse II.
- RAFFESTIN Claude, 1986a. « Ecogenèse territoriale et territorialité ». Dans : *Espaces, jeux et enjeux* [En ligne]. Paris : Fayard & Fondation Diderot, p. 175-185. Disponible sur : <<http://archive-ouverte.unige.ch/vital/access/services/Download/unige:4419/FULLTEXT>> [Consulté le 15 février 2013].
- RAFFESTIN Claude, 1986b. « Eléments pour une théorie de la frontière ». *Diogène*. Vol. 34, n°134, p. 3-21.
- RAFFESTIN Claude, 1983. « Introduction à la géographie sociale des frontières ». *Espace, populations, sociétés*. n°1, p. 87-88.
- RAFFESTIN Claude, 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Librairies techniques, X-249-4 f. de pl. p. ISBN : 2-7111-0271-8.
- RAFFESTIN Claude, 1978. « Les construits en géographie humaine : notions et concepts ». *Géopoint 78 : Concepts et construits dans la géographie contemporaine*. p. 55-73.
- RAFFESTIN Claude, 1974a. « Eléments pour une problématique des régions frontalières ». *Espace géographique*. n°1, p. 12-18.
- RAFFESTIN Claude, 1974b. « Espace, temps, frontière ». *Cahiers de géographie du Québec*. Vol. 18, n°43, p. 23-34.
- REITEL Bernard et ZANDER Patricia, 2004. « Espace transfrontalier ». Dans : *Hypergeo* [En ligne]. Disponible sur : <<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article207>> [Consulté le 23 mai 2013].
- REITEL Bernard, ZANDER Patricia et PIERMAY Jean-Luc (dir.), 2002. *Villes et frontières*. Paris, France : Anthropos : Diff. Economica, 275 p. ISBN : 2-7178-4458-9.

- RENARD Jean-Pierre, 2012. *Dynamiques frontalières dans le monde d'aujourd'hui : Quelle grille de lecture ?*
- RENARD Jean-Pierre, 2010. « Frontières et aménagement. Le point de vue du géographe ». Dans : *Frontières et aménagement*. Metz, France : Centre d'études géographiques de l'Université de Metz, p. 8-16.
- RENARD Jean-Pierre, 1997. *Le géographe et les frontières*. Paris Montréal [Lille] : l'Harmattan Université des sciences et technologies de Lille-culture, 299 p. ISBN : 2-7384-5252-3.
- RENARD Jean-Pierre et PICOUET Patrick, 1993. « Frontières et territoires ». Dans : *La documentation photographique (Paris.1949). N°7016 , 1993*. Paris, France : La Documentation française, p. 44.
- REQUIER-DESJARDINS Denis, 2010. « L'évolution du débat sur les SYAL : le regard d'un économiste ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. Vol. 4, n°Octobre, p. 651-668.
- RETAILLE Denis, 2011a. « Du paradigme sahélien du lieu à l'espace (mondial) mobile ». *L'Information géographique*. Vol. 75, n°1, p. 71-85.
- RETAILLE Denis, 2011b. « Introduction à une géographie des conflits ». *L'Information géographique*. Vol. 75, n°3, p. 6-22.
- RETAILLE Denis, 2010. « Au terrain, un apprentissage ». *L'Information géographique*. Vol. 74, n°1, p. 84-96.
- RETAILLE Denis, 2009. « L'espace du contrat ». Dans : *Construction identitaire et espace*. Paris : L'Harmattan, p. 61-73. ISBN : 978-2-296-09835-0.
- RETAILLE Denis, 1993a. « Afrique : le besoin de parler autrement qu'en surface ». *Espaces Temps*. Vol. 51, n°1, p. 52-62.
- RETAILLE Denis, 1993b. « L'État, le territoire et les relations internationales, nouvelles approches géographiques ». *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*. Vol. 68, n°68-69, p. 41-64.
- RETAILLE Denis et WALTHER Olivier, 2012. « New ways of conceptualizing space and mobility : Lessons from the Sahel to the globalized world ». *CEPS/INSTEAD Working Paper*. n°2012-24, p. 32.
- RETAILLE Denis et WALTHER Olivier, 2011. « Guerre au Sahara-Sahel : la reconversion des savoirs nomades ». *L'Information géographique*. Vol. 75, n°3, p. 51-68.
- REVERT Stéphane, 2012. *Petite méthodologie de la cartographie*. Paris : Ellipses, 123 p. ISBN : 978-2-7298-7436-0.
- ROBERT Élodie, 2010. « Les zones pastorales comme solution aux conflits agriculteurs/pasteurs au Burkina Faso : l'exemple de la zone pastorale de la Doubégué ». *Les Cahiers d'Outre Mer*. n°249 Janvier -Mars 2010, p. 47-71.

- ROBIN HIVERT Émilie et SOUTOU Georges-Henri, (dir.), 2012. *L'Afrique indépendante dans le système international*. Paris, France : Presses universitaires Paris Sorbonne, 284 p. ISBN : 978-2-84050-821-2.
- ROGGERO Pascal, (dir.), 2006. *La complexité territoriale : entre processus et projets*. Paris Budapest Kinshasa [etc.] : l'Harmattan, 221 p. ISBN : 2-296-01209-4.
- ROITMAN Janet, 2004. « Les recompositions du bassin du lac Tchad ». *Politique africaine*. n°94, p. 7-22.
- ROMELAER Pierre et KALIKA Michel, 2011. *Comment réussir sa thèse : la conduite du projet de doctorat*. 2ème édition. Paris, France : Dunod, DL 2011, VII-222 p. ISBN : 978-2-10-056322-7.
- RONCAYOLO Marcel, 1997. *La ville et ses territoires*. Nouvelle édition revue. Paris : Gallimard, 285 p. ISBN : 978-2-07-032559-7.
- ROUVIERE Laetitia, 2013. « Introduction : Barrières frontalières ». *L'Espace Politique* [En ligne]. Vol. 2, n°20,. Disponible sur : <<http://espacepolitique.revues.org/2696>> [Consulté le 16 octobre 2014].
- DE RUFFRAY S., HAMEZ G., GRASLAND C., *et al.*, 2011. [Rapport] *Enjeux des territoires frontaliers à l'échelle nationale. Vers la détermination et la délimitation de pôles transfrontaliers* [En ligne]. UMS RIATE, DATAR, Disponible sur : <[http://www.esponontheroad.eu/dane/web\\_espon\\_library\\_files/1063/rapportdatar\\_mai2011.pdf](http://www.esponontheroad.eu/dane/web_espon_library_files/1063/rapportdatar_mai2011.pdf)> [Consulté le 30 avril 2016].
- DE RUFFRAY S., HAMEZ G., MEDDAHI D., *et al.*, 2008. [Rapport final] *La comparaison des territoires transfrontaliers à l'échelle nationale. Vers une typologie fondée sur les logiques d'intégration* [En ligne]. Disponible sur : <[http://www.esponontheroad.eu/dane/web\\_espon\\_library\\_files/1050/etude-comparaison-territoires-transfrontaliers--2008.pdf](http://www.esponontheroad.eu/dane/web_espon_library_files/1050/etude-comparaison-territoires-transfrontaliers--2008.pdf)> [Consulté le 13 octobre 2014].
- SAEZ Guy, LERESCHE Jean-Philippe et BASSAND Michel, (dir.), 1997. *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière : action publique territoriale*. Paris, France : L'Harmattan, 314 p. ISBN : 2-7384-5045-8.
- SANOU Saidou et SOGOBA Ladj, 2005. [Rapport] *Etude de faisabilité pour une action pilote dans la zone frontalière de Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso*. Partenariat pour le Développement Municipal.
- SCHEIBLING Jacques, 2011. *Qu'est-ce que la géographie ?* 2ème édition revue et augmentée. Paris, France : Hachette supérieur, 255 p. ISBN : 978-2-01-146144-5.
- SCHOUMAKER Bruno et TABUTIN Dominique, 2004. « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique ». *Population*. Vol. 59, n°3-4, p. 521-622.
- SELLIER Jean, 2008. *Atlas des peuples d'Afrique*. Nouvelle édition [revue et mise à jour]. Paris : La Découverte, 207 p. ISBN : 978-2-7071-5490-3.



- SEPULVEDA Bastien, 2012. « Autochtonie, territoire et urbanité. Questions et débats autour des revendications territoriales mapuches au Chili ». *Géographie et cultures* [En ligne]. n°81,. Disponible sur : <<http://gc.revues.org/104>> [Consulté le 19 juin 2013].
- SIERRA Philippe, (dir.), 2011. *La géographie : concepts, savoirs et enseignements*. Paris, France : Armand Colin, impr. 2011, 367 p. ISBN : 978-2-200-25635-7.
- SOHN Christophe, 2012. « La frontière comme ressource dans l'espace urbain globalisé. Une contribution à l'hypothèse de la métropole transfrontalière. » *CEPS/INSTEAD, Working Papers*. n°25, p. 40.
- SOHN Christophe, REITEL Bernard et WALTHER Olivier, 2009. « Cross-border metropolitan integration in Europe : the case of Luxembourg, Basel, and Geneva ». *Environment and Planning C : Government and Policy*. n°27, p. 922-939.
- SOUGUE Edmond, 2010. « Comment construire les territoires de demain face à la nouvelle donne climatique ? Une approche par l'aménagement durable des territoires en Afrique Subsaharienne ». *IEPF : Liaison Énergie-Francophonie*. n°86 1er trimestre 2010, p. 124-134.
- SOUGUE Edmond, 2014. « Le retour des frontières dans les politiques publiques ouest africaines ». *Territoires d'Afrique*. n°6, p. 19-32.
- SOUGUE Edmond, 2016. « Malanville - Gaya, une dynamique de territorialisation à la frontière Benin - Niger ». *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne]. n°29,. Disponible sur : <<https://tem.revues.org/3216>> [Consulté le 6 mars 2016].
- SOW Moussa, COLIN Roland et RENEE Colin-Noguès, 2006. *Sénoufo du Mali : Kènèdongou, terre de lumière*. Bamako : Musée national du Mali ; Paris : Editions Revue Noire, 160 p. ISBN : 978-2-909571-64-5.
- SPIRE Amandine, 2010. « Lomé, ville post-frontière. » *EchoGéo*. n°14 Septembre/Novembre, p. 13.
- STARY Bruno, 1995. *Réseaux marchands et territoires étatiques en Afrique de l'Ouest* [En ligne]. Disponible sur : <[http://deey.free.fr/documents/Documents territoires/Territoire, lien ou frontière/TEXTES/MIGRATIO/STARY.PDF](http://deey.free.fr/documents/Documents%20territoires/Territoire,%20lien%20ou%20frontière/TEXTES/MIGRATIO/STARY.PDF)> [Consulté le 16 octobre 2014].
- STARY Bruno, 2003. « Un no man's land forestier de l'artifice à l'artificialité : l'étatisation de la frontière Côte-d'Ivoire-Ghana ». *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*. n°222 Avril-Juin, p. 16.
- STECK Jean-Fabien, 2006. « Qu'est-ce que la transition urbaine ? Croissance urbaine, croissance des villes, croissance des besoins à travers l'exemple africain ». *Revue d'économie financière*. Vol. 5, n°86, p. 267-283.
- STIGLITZ Joseph Eugene, 2003. *La grande désillusion*. Paris, France : Librairie générale française, 407 p. ISBN : 978-2-253-15538-6.
- STOKER Gerry, 1998. « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance ». *Revue*

*internationale des sciences sociales*. n°155, p. 19-30.

- SUTTON Kevin, 2011. [Thèse]. *Les Nouvelles Traversées Alpines : Entre co-spatialité de systèmes nationaux et recherche d'interspatialité, une géopolitique circulatoire*. Thèse de Doctorat : Géographie. Chambéry : Université de Savoie, 584 p.
- TABUTIN Dominique et SCHOUMAKER Bruno, 2004. « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000: Synthèse des changements et bilan statistique ». *Population*. Vol. 59, n°3-4, p. 521-622.
- TALANDIER Magali et DAVEZIES Laurent, 2009. *Repenser le développement territorial ? Confrontation des modèles d'analyse et des tendances observées dans les pays développés*. La Défense, France : Plan urbanisme construction architecture, 144 p. ISBN : 978-2-11-097034-3.
- TAULELLE François, [s d]. « Frontières et fortifications en Briançonnais ». Dans : *Mappemonde* [En ligne]. Disponible sur : <<http://mappemonde.mgm.fr/num17/lieux/lieux08102.html>> [Consulté le 3 décembre 2012].
- TAULELLE François, (dir.), 2012. *Le délaissement du territoire*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail, 176 p. ISBN : 978-2-8107-0235-0.
- TAULELLE François, 2010. « Vers la fin des Pays ? » *L'Information géographique*. Vol. 74, n°4, p. 17-28.
- TEBOUL René, CUENCA Christine et RICHAUD Alain, 2000. *La question urbaine dans l'histoire de la pensée économique*. Paris, France ; Montréal : l'Harmattan, 256 p. ISBN : 2-7384-8903-6.
- THEMINES Jean-François, 2011. *Savoir et savoir enseigner le territoire*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail, 176 p. ISBN : 978-2-8107-0173-5.
- THERY Hervé, (dir.), 1991. *L'État et les stratégies du territoire*. Paris, France : Éd. du Centre national de la recherche scientifique, 242 p. ISBN : 978-2-222-04599-1.
- THIRIOT Céline, 2002. « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali ». *Revue internationale de politique comparée*. Vol. 9, n°2, p. 277-295.
- TIDJANI ALOU Mahaman, 2008. « La dimension territoriale de la décentralisation ». Dans : *La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement?* Paris, France : Karthala, p. 281-295. ISBN : 978-2-8111-0018-6.
- TILOUINE Joan et MICHEL Serge, 2015. « Ligne Cotonou-Abidjan : "Vincent Bolloré est en train d'essayer de nous voler", dénonce Rocard ». Disponible sur : <[http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/09/03/michel-rocard-vincent-bollore-est-en-train-d-essayer-de-nous-voler\\_4744700\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/09/03/michel-rocard-vincent-bollore-est-en-train-d-essayer-de-nous-voler_4744700_3212.html)> [Consulté le 3 septembre 2015].
- TOMETY Simon-Narcisse, SOUGUE Edmond, BADOU-SAVI Agnès, *et al.*, 2012. [Rapport] *50 ans de gestion des frontières internationales du Bénin. Bilans et orientations d'actions*.

- Livre blanc de la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers*. Cotonou : Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique et des Cultes (République du Bénin), UNION AFRICAINE, 2000. *Acte constitutif de l'Union Africaine*.
- UNION AFRICAINE, 2014. *Convention de l'Union Africaine sur la Coopération Transfrontalière (Convention de Niamey)*.
- UNION AFRICAINE, 2007. *Déclaration sur le Programme Frontière de l'Union Africaine et les modalités de sa mise en œuvre telle qu'adopté par la Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontière, tenue à Addis Abeba (Ethiopie), le 7 juin 2007*.
- VANDEWYNCKELE Marc et LICATA Joseph, 2010. *Etre « développeur » de territoire : mobiliser les acteurs*. Lyon : Chronique sociale, 112 p.(Comprendre la société). ISBN : 978-2-85008-814-8.
- VANIER Martin, 2010. *Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité*. 2e édition. Paris : Economica Anthropos, 186 p.(Géographie). ISBN : 978-2-7178-5841-9.
- VANIER Martin, (dir.), 2009. *Territoires, territorialité, territorialisation : Controverses et perspectives. Actes des entretiens de la Cité des territoires, Grenoble, 7 et 8 juin 2007, « Territoires, territorialité, territorialisation... et après ? »* Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 232 p. ISBN : 978-2-7535-0764-7.
- VELASCO-GRACIET Hélène, 2008. « Des frontières et des géographes ». Dans : *Géoconfluences* [En ligne]. Disponible sur : <<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontScient.htm>> [Consulté le 3 septembre 2015].
- VELASCO-GRACIET Hélène, 2009. *Territoires, mobilités et sociétés : contradictions géographiques et enjeux pour la géographie*. Pessac : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 348 p.
- VELASCO Hélène et BOUQUET Christian, 2003. « Frontières du Sud ? » *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*. n°222 Avril-Juin, p. 121-124.
- VOIRON-CANICIO Christine, DUTOZIA Jérôme, BASSE Reine-Maria, *et al.*, 2010. « L'imbrication spatiale dans l'analyse des territoires : formalisation, modélisation, simulation ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. Vol. 4, n°Octobre, p. 707-728.
- WACKERMANN Gabriel, 2000. *Géographie humaine*. Paris, France : Ellipses, 352 p. ISBN : 2-7298-6994-8.
- WACKERMANN Gabriel, 2003. *Les frontières dans un monde en mouvement*. Paris : Ellipses Marketing, 160 p.
- WACKERMANN Gabriel, éd., 1996. *Nouveaux espaces et systèmes urbains : livre jubilaire en hommage au Professeur Bernard Dézert*. Paris, France : SEDES, 485 p. ISBN : 978-2-7181-9179-9.
- WACKERMANN Gabriel et STEINBERG Jean, 2002. *Réussir la géographie à l'université*. Paris :

- Ellipses, 255 p. ISBN : 2-7298-1163-X.
- WALTHER Olivier, 2012. « Regional trade and economic networks in West Africa ». *CEPS/INSTEAD Working Paper*. n°2012-07, p. 28.
- WALTHER Olivier, 2011. « Sons of the Soil and Conquerors : The Historical construction of the Dendi border region (West Africa) ». *CEPS/INSTEAD Working Paper*. n°2011-20, p. 28.
- WALTHER Olivier, 2010. « Economie et frontières en Afrique sahéenne : un usage clientéliste de la partition coloniale ». Dans : *Frontières, espaces de développement partagé*. Paris : p. 63-75.
- WALTHER Olivier, 2007a. *Affaires de Patrons : Villes et commerce transfrontalier au Sahel*. Berne : Peter Lang, 478 p. ISBN : 978-3-03911-468-9.
- WALTHER Olivier, 2007b. « Villes-frontières et réseaux informels sahéens (Gaya-Malanville-Kamba) ». *Geographica Helvetica*. Vol. 1 (7), n°Jg. 62 2007 Heft 1, p. 33-42.
- WALTHER Olivier, 2004. « Au-delà de l'opposition entre villes et campagnes. Éléments pour un modèle territorial dynamique en Afrique de l'Ouest ». *L'information géographique*. Vol. 68, n°4, p. 308-319.
- WALTHER Olivier et CHRISTOPOULOS Dimitris, 2012. « A social network analysis of islamic terrorism and the Malian rebellion ». *CEPS/INSTEAD, Working Paper*. n°2012-38, p. 28.
- WALTHER Olivier et RETAILLE Denis, 2008. « Le modèle sahéen de la circulation, de la mobilité et de l'incertitude spatiale ». *Autrepart*. Vol. 3, n°47, p. 109-124.
- WESSELING Hendrik Lodewijk, 2008. *Le partage de l'Afrique : 1880-1914*. [Paris : Gallimard], 840 p.(Collection Folio, 107) ISBN : 978-2-07-042116-9.
- WOESSNER Raymond, 2010. « La territorialisation : proposition pour la compréhension du phénomène par une entrée systémique ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. Vol. 4, n°Octobre, p. 669 - 685.
- YATTA François Paul, 2003. « Les enseignements des études de cas sur les villes ouest africaines et les économies locales (ECOLOC) ». *Revue Région et Développement*. n°17, p. 211-230.
- YATTA François Paul, 2006. *Villes et développement économique en Afrique : une approche par les comptes économiques sociaux*. Paris, France : Economica : Anthropos, IX-313 p. ISBN : 2-7178-5189-5.
- YEMMAFOUO Aristide, ONEKE Ako Yvonne et UWIZEYIMANA Laurien, 2012. « Infrastructures de transport et destin des territoires frontaliers du Sud-Ouest camerounais : cas de Mamfé et sa région ». *Les Cahiers d'Outre Mer*. n°259 (Juillet-Septembre), p. 395-416.

ZERBO Yacouba, 2000. « La problématique de la frontière Mali/ Burkina Faso et l'incidence de la géographie humaine 1954-1974 ». Dans : *Frontières plurielles, Frontières conflictuelles en Afrique Subsaharienne, Actes du colloque « Etats et frontières en Afrique subsaharienne » Aix-en-Provence 7-9 mai 1998*. Paris : L'Harmattan, p. 373- 405.

ZONOU Bienvenu, 2008. [Thèse]. *Interactions entre problématiques foncières et identités socio-territoriales dans l'Ouest du Burkina Faso*. Thèse de Doctorat de Géographie. Toulouse : Université de Toulouse Jean Jaurès.

ZRINCAK Georgette, 2010. « Enseigner le terrain en géographie ». *L'Information géographique*. Vol. 74, n°1, p. 40-54.

# **ANNEXES**



## ANNEXE 1

# METHODOLOGIE DE TERRAIN ET GRILLE D'ENTRETIEN POUR LE TERRAIN 1 MALANVILLE – GAYA ET SKBo (JUILLET-AOUT 2012)

## Éléments de problématique et méthodologie

### Introduction : Présentation et explication du but de la recherche

**Problématique générale :** Comment démontrer la construction par les acteurs locaux de territoire transfrontalier à partir des interactions spatiales, économiques et sociales autour de la frontière et des villes ?

#### En d'autres termes :

- identifier les liens, les relations sociales, culturelles, ethniques, commerciales, économiques, institutionnelles et politiques entre les populations habitant la zone transfrontalière ;
- identifier l'influence de la frontière sur ces relations et sur les localités frontalières ;
- analyser la dynamique urbaine et l'influence de la ville sur ces relations ;
- chercher à savoir comment les habitants travaillent ensemble ou pas et perçoivent l'espace transfrontalier dans lequel ils vivent : comprendre leur pratiques et représentations de l'espace.

**L'hypothèse de base :** La ville et la frontière sont deux principaux objets géographiques qui créent des interactions entre les populations habitant dans les et qui s'inscrivent dans un processus de construction territoriale au delà des limites institutionnelles étatiques.

#### Les hypothèses sous jacentes :

1. **Les villes et leur dynamisme renforcent les relations** socio culturelles, économiques et politiques entre acteurs d'espaces frontaliers.
2. Les divers types de **relations** qui se tissent de part et d'autre des **frontières** et les **mobilités** sous jacentes permettent de joindre les espaces frontaliers urbains et ruraux pour former **un espace commun transfrontalier approprié et aménagé par les acteurs locaux**
3. Une nouvelle territorialité transfrontalière se **construit** à partir des **dynamiques d'acteurs « d'en bas »** dont l'échelle et son fonctionnement **s'imposent** aux politiques publiques institutionnelles.
4. **Le lien entre la ville et la frontière peut être matérialisé par le dynamisme économique des villes frontalières. La vitalité des rapports commerciaux** entretenus entre ces villes frontalières et leurs périphéries rurales constituent une spécificité de la territorialité urbaine transfrontalière et en définissent son dynamisme économique.

**Ligne directrice pour l'investigation de terrain :** Utiliser les deux éléments, la ville et la frontière (*entendus comme éléments d'un contexte de recomposition spatiale marquée par l'urbanisation, et les dynamiques d'échelles locale – décentralisation- et régionale -d'intégration-*) pour analyser la construction d'une territorialité transfrontalière dans les espaces transfrontaliers Malanville – Gaya, Sikasso –

#### Groupes et catégories de personnes à rencontrer

1. Les acteurs politico administratifs : services étatiques
2. Les collectivités locales : maire, délégué ou conseiller de villages
3. Les commerçants et acteurs économiques.
4. Les transporteurs (gros porteurs, gestionnaire de parc auto, taxi auto et moto, transport en commun interurbain).
5. Les agriculteurs et éleveurs.



## Grille d'entretien détaillée

### Questionnaire

**Demande de présentation de l'interviewé :** Identité, Profession (catégorie socio professionnelle), Adresse (lieu d'habitation et contact), autres éléments (ethnie, lieu d'origine)

Tableau 13: Guide d'entretien détaillé

Thématique, mots clés	Informations recherchées	Questions Q°	Relances
<b>Activités économiques transfrontalières</b>	<p>Quelles sont les activités économiques du territoire et quelles sont leurs ancrage territorial : facteurs de production et circuits de commercialisation</p> <p>La place des marchés dans ces activités économiques et le rôle de la frontière et de la ville</p> <p>Les circuits commerciaux transfrontaliers</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelles sont vos activités économiques ?</li> <li>2. Quels sont les liens entre votre activité économique et la frontière ?</li> <li>3. Quels rôles les marchés jouent dans ces vos échanges commerciaux? Fonction d'approvisionnement, de stockage, de transit, de redistribution, de gros ou d'intermédiaires ?</li> <li>4. Quels sont les produits qui sont échangés de part et d'autres de la frontière ?</li> <li>5. quel est votre réseau commercial ? vos rapports avec les autres partenaires et les marchés</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiquez vous d'autres activités économiques en dehors de celle de la profession ? Pourquoi ?</li> <li>- Cette activité conduit –elle à passer la frontière ? comment ?</li> <li>- Comment les marchés interfèrent dans les relations transfrontalières ?</li> <li>- D'où proviennent les produits vendus dans ce marché ? quels sont les produits qui viennent d'ailleurs et quels sont les produits qui vont d'ici vers d'autres marchés étrangers ?</li> <li>- Pouvez vous décrire les circuits empruntés par ces produits : de la production en passant par les marchés vers la consommation ?</li> </ul>
<b>Espace de vie</b> <b>Ou espace d'activité (pour les représentants d'autres acteurs)</b>	<p>Comment définir l'espace de vie des populations des zones frontalières ? Voir est ce que cela s'étend nécessairement au delà de la frontière ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Pouvez vous me décrire votre espace de vie quotidien ?</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les lieux que vous fréquenter régulièrement chaque jour ou chaque semaine?</li> <li>- Quelles sont les raisons qui vous amènent à vous déplacer sur ces lieux ?</li> </ul>
<b>Mobilité déplacements, circulations transfrontalières et facteurs de mobilités</b>	<p>Quels sont les facteurs de mobilités et les trajets de mobilités quotidiennes, hebdomadaires ou annuelles ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Qu'est ce qui vous conduit à franchir la frontière ?</li> <li>8. Quelle est votre principale destination quand vous passez la frontière ?</li> <li>9. Pouvez vous décrire la fréquence de la traversée de la frontière ?</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Combien de fois par jour, par semaine ou par mois vous passer la frontière ?</li> <li>- Durant combien de temps dure le passage de la frontière ?</li> <li>- Quelles sont les raisons qui vous amènent à franchir la frontière ?</li> </ul>

<p><b>Relations et liens</b></p> <p><b>Interdépendance transfrontalière</b></p>	<p>Définir les divers types de relations et liens entre les populations frontalières</p> <p>Est ce que les acteurs dépendent l'un de l'autre, comment ?</p>	<p>10. Avez vous des relations avec d'autres personnes en dehors de votre lieu d'habitation ou de votre ville ? En dehors de votre pays ? Quelle est la nature de ces relations ?</p> <p>11. Pouvez vous représenter ces relations dans votre espace géographique ?</p> <p>12. Dépendez vous d'autres personnes de l'autre côté de la frontière ? En quoi ?</p> <p>13. quels sont les rapports d'interdépendance entre vous ? la famille, les autres populations, les collègues au delà de la frontière ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles sont les relations que vous avez avec les gens de l'autre côté de la frontière ?</li> <li>- Pouvez dessiner des cercles qui représentent chaque type de relation ?</li> <li>- En quoi avez vous besoin des autres acteurs voisins frontaliers et en quoi eux ils ont besoin de vous ?</li> </ul>
<p><b>Ville et urbanisation</b></p>	<p>Comment la définir ?</p> <p>Quels sont ses limites, son étendue et son étalement ?</p> <p>Quelles relations avec d'autres villes ou espaces ruraux ? relations de polarités, attractivités ?</p> <p>Quels sont les services offerts par la ville qui attirent et créent des liens et engendrent des déplacements ?</p>	<p>14. Dans votre espace de vie quelles sont les villes qui en font partie ?</p> <p>15. Décrivez ces villes, leurs limites et les ?</p> <p>16. Laquelle est la plus proche où vous vous rendez souvent ? votre ville ?</p> <p>17. Quelles sont ses limites?</p> <p>18. Quelles relations entre celle ci et les autres villes et villages environnants ?</p> <p>19. Qu'est ce que vous allez faire dans ces villes ?</p> <p>20. Quels moyens utilisez vous pour vous rendre en ville ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Y a –il des villes dans votre espace de vie décrit précédemment ?</li> <li>- Quels sont les services que la ville vous offre ?</li> <li>- Qu'est ce qu'elle la ville n'offre pas ?</li> <li>- Qu'elle est l'étendue de la ville que vous décrivez ?</li> <li>- Est ce qu'il y a beaucoup de trafic entre votre ville et d'autre espace ou villes frontalières environnant ?</li> <li>- Pour quel service avez vous besoin d'aller en ville ?</li> <li>- Comment vous vous y rendez ? et combien de temps faites vous sur la route ?</li> <li>- Quels sont les circuits empruntés ?</li> </ul>
<p><b>Frontière et intégration régionale</b></p>	<p>Comment la définir ? où se situe – t'elle ? Qu'est ce que sa présence entraîne dans le quotidien ? une ressource ? une opportunité ? en quoi ?</p> <p>En quoi sa présence engendre des liens et relations ?</p>	<p>21. Qu'est ce que la frontière pour vous ?</p> <p>22. Connaissez vous où passent – elle ?</p> <p>23. Quel rôle joue –t –elle ?</p> <p>24. Est ce qu'elle vous impose des limites dans vos déplacements ? ou au contraire vous incite t-elle à la passer ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'est ce que la frontière représente pour vous ?</li> <li>- Où la trouver ?</li> <li>- à partir de quoi peut – on représenter la frontière ?</li> </ul>
<p><b>Les politiques publiques</b></p>		<p>25. Que pensez vous de la décentralisation ?</p> <p>26. Que pensez vous de l'intégration régionale ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'est ce que la commune (élus, mairie) fait pour vous ? qu'est ce qui change dans l'espace ?</li> </ul>

<b>institutionnel les</b>  <i>(acteurs politico administratif s, FDS) et représentants d'autres types d'acteurs</i>	Influence des politiques de décentralisation et d'intégration sur l'espace frontalier	<b>27.</b> Que pensez vous de la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace CEDEAO ?  <b>28.</b> Quels sont les projets des autorités publiques qui changent les limites de votre espace ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est ce que les projets de ces acteurs (mairie et Etat) vous permettent d'agrandir votre espace de vie?</li> <li>- Qu'est ce que l'intégration régionale change dans votre espace de vie et vos activités ?</li> <li>- Pouvez vous passer la frontière plus facilement qu'avant ? y a il des problèmes pour passer librement la frontière ?</li> </ul>
---	---	--	--

## Guide simplifiée : principales questions clés et les questions de relance.

1. **Présentation et données personnelles** : noms, adresse, contacts et catégorie socioprofessionnelle, ethnie
2. **Pouvez-vous me parler de votre ethnie et comment vos parents se sont installés ici ?** Avez-vous des parents à Gaya, Malanville, Kamba ? Comment et pourquoi vous êtes venus vous installés ici ? Depuis combien de temps ?
3. **Quelles sont les relations sociales d'interdépendances entre les populations de l'espace Malanville Gaya Kamba** : sociologiques (familiales, culturelles...), économiques, politiques ? Où s'étendent ces relations ?
4. **Parlez de votre travail** : comment ca se passe ? Quel est l'étendu de votre réseau de partenaires ? Où et qui sont-ils ? Quels genres de rapports entre vous ? Et avec les autres collègues?
5. **Pouvez-vous décrire vos parcours quotidiens** ? lieux fréquentés et motivations ? (cartographie) Votre mobilité ? Pouvez-vous raconter le parcours transfrontalier ? fréquence, motivations, difficultés etc. Qu'est ce que cela représente pour vous ? Votre ressentie chaque fois que vous traverser la frontière ?
6. **Pouvons nous parler des pôles attractifs dans cet espace transfrontalier** : les centres attractifs et pourquoi ? Les principaux lieux d'attractivité et les rapports hiérarchiques entre ces lieux ? les pôles, les limites de cet espace ? Qu'est ce qui détermine son identité et ses caractéristiques ? Comment l'urbanisation influe t-elle sur cet espace ?
7. **Expliquez-moi comment fonctionne cet espace transfrontalier Malanville Gaya** : Qu'est ce qui est commun et partagé dans cet espace ? Qu'est ce que les populations font ensembles ? Quelle est la source de fierté de vivre à Malanville ou à Gaya ou à Kamba ? Qu'est ce qu'on y gagne et que ressentez vous depuis que vous vivez ici ? Qu'est ce que les populations de ces localités font ensemble depuis longtemps ?
8. **Quelle est la principale ville importante qui centralise cet espace ? ses limites, son évolution ?** Quel est le rapport entre cette ville et les autres lieux (quartiers, arrondissements, villages) et les autres villes ? Qu'est ce qui constitue ses forces et ses faiblesses ? Comment la ville de Malanville et son évolution vous influencent dans votre activité ?
9. **Et la frontière finalement, qu'est ce qu'elle représente pour vous ?** Comment vous ressentez sa présence dans votre vie, dans vos parcours et dans vos activités ? Handicap ou opportunités ? Pouvez-vous expliquer ses influences positives et négatives sur vos activités ?
10. **Que pensez vous des projets politiques en cours sur cet espace transfrontalier** : la décentralisation, les projets de la mairie (services urbaines, aménagement etc...) et les projets d'intégration (PCJ, libre circulation, pays frontière...). Est ce que vos préoccupations sont prises en compte dans ces logiques institutionnelles ? Quel est le problème fondamental au développement de cet espace ? Qu'auriez vous souhaiter voir se réaliser à court terme ? Est ce que dans le futur il serait bien de parler d'espace commun Malanville – Gaya avec des projets communs ? Quels rôles souhaitez-vous y jouer ? Comment voyez-vous l'avenir ?

## ANNEXE 2

### GUIDE D'ENTRETIEN UTILISE POUR LE TERRAIN 2 (SKBO MARS 2013)

#### Guide d'entretien : principaux thèmes et sous thèmes (questions) à aborder :

##### I. Thème 1 : Le groupe social en présence et les relations entre les populations : l'identité culturelle et spatiale

- Relations ethniques : quel groupe social en présence ?
- Relations familiales
- Relations économiques et commerciales
- Appartenance et/ou existence d'organisations sociales transfrontalières ou non
- Les mobilités spatiales liées aux activités culturelles
- Les dynamiques locales transfrontalières : interactions entre les populations, existence d'initiatives de coopération, des coopérations informelles...
- Influence de la ville et de la proximité frontalière

##### Questions pour tous

1. Quel est le groupe ethnique dominant et les autres groupes présents ici ?
2. Quels sont les lieux d'ancrages de ces groupes ethniques ?
3. Quelles sont les ressemblances et les différences entre les populations d'ici et celles de l'autre côté de la frontière ?
4. Quels types de relations existent entre ces populations ?

##### II. Thème 2 : Les activités économiques

##### Questions pour les commerçants ?

1. Quels sont les types de produits que vous commercialisez ?
2. D'où proviennent ces produits (importations, production nationale, ou dans une autre région ...) ?
3. Auprès de qui vous approvisionnez-vous ?
4. Au niveau de l'approvisionnement, quelles sont les quantités approximatives pour chaque type de produit ?
5. Avez-vous la possibilité de varier vos sources d'approvisionnement, et le faites-vous ? pourquoi ?
6. Citer quelques difficultés en matière d'approvisionnement.
7. Au niveau des ventes, quels sont les types de clients que vous fournissez (commerçants détaillants, industries, collectivités, particuliers ...) ?
8. Avez-vous des clients spécifiques pour chaque type de produits ? où sont ils ?
9. Possédez-vous un réseau de distribution, si oui, décrivez le et localiser le. Si non pourquoi ?
10. Vendez-vous directement en zone rurale, ou seulement en zone urbaine ? Où ?
11. Faites une estimation des différentes parts de vos produits qui partent en zone rurale et celle qui restent en zone urbaine ?
12. Citez les difficultés rencontrées en matière de commercialisation ? et où (localisation) se trouve ces difficultés ?
13. Quelles différences principales voyez-vous entre vos produits et ceux de l'autre côté de la frontière ?
14. Est ce que le passage de la frontière génère des coûts rentrant dans la formation de vos prix ?
15. Quels sont les principaux marchés de commercialisation ? hiérarchiser les : marchés urbains, d'approvisionnement, de redistribution, de consommation, de transit . quelles sont les relations entre ces marchés ?

##### Questions pour les agriculteurs / éleveurs et autres acteurs économiques (coopératives, producteurs, usines de transformation)

1. Où sont localisés vos champs ?
2. Où sont localisés les marchés d'écoulement ?
3. Comment se passe la commercialisation ?
4. Quelles relations ?
5. Quels sont vos facteurs de productions ? où approvisionnez vous ? (intrants)
6. Quel est votre parcours de mobilité ? pourquoi ?
7. Quelles sont les ressources spatiales qui favorisent votre installation ici ?
8. Est ce différent de l'autre côté, pourquoi ?
9. Quelles sont vos difficultés principales

#### Questions pour les services et collectivités :

1. Quelles sont les relations entre vous et les homologues de l'autre côté de la frontière ?
2. Comment vous représenter la frontière ?
3. Comment vous la considérer dans vos services et activités ?
4. Quelle influence ?
5. Quels sont les projets en cours par rapport à ça ?
6. Y a t'il une politique urbaine, une politique frontalière, si oui, les éléments ?

#### Questions pour les transporteurs :

1. Quel est votre parcours de mobilité ? localiser et situer dans le temps
2. Votre lieu de résidence ?
3. Les produits transportés
4. Le passage de la frontière, sa représentation

### III. Thème 3 : Les pratiques et représentations spatiales : espace vécu et description de l'espace : lien entre lieu de travail et lieux d'activités :

- L'utilisation de l'espace : les activités économiques, les différentes formes d'exploitation comme l'habitat, la localisation des activités économiques et des champs, des villes etc
- L'attractivité de l'espace : les éléments de ressources d'attractivité
- La mobilité spatiale : les lieux fréquentés et connus, les lieux stratégiques, le passage de la frontière, la fréquentation des services urbains
- La mobilité et l'organisation spatiale : les parcours, les flux, les réseaux routiers, les relations entre les lieux. Les marchés, villes, localités connues et liens entre ces éléments.
- Comment la ville influence ces pratiques ?
- Comment la frontière influence ces pratiques : des blocages, des facilités
- Espace perçu : cartes mentales de l'espace, carte de son espace : son étalement, ses limites : dessein de l'espace. Quels sont les éléments que l'on peut y mettre sur une carte
- Les villes dans cet espace, leur place et rôles, leur dynamisme
- Les usages et utilisations de l'espace, les attractivités et rejets (facilités et blocages, difficultés ressources, opportunités)
- La place de la frontière dans cet espace représenté
- Représentation de la frontière et de l'espace frontalier /transfrontalier
- Signification de la frontière

#### Questions pour tous

1. Quel est votre lieu de résidence ?
2. Quels sont vos lieux d'activités
3. Combien de fois et décrivez votre trajet ou votre parcours du lieu de résidence au lieu de travail
4. Comment la frontière influence ces parcours ?
5. Quelles sont les principales villes et la plus grande dans votre espace vécu ?
6. Pouvez vous faire une hiérarchie de ces villes et les relations entre elles ?
7. Quelle est la place de la frontière ?
8. Comment la représenter : une limite, barrière, ouverture, fermeture passage etc ?

### IV. Thème 3 : L'espace politique perçu : l'espace des pouvoirs publics et leur rôle

- L'espace politique /institutionnel et ses limites
- Connaissance des politiques territoriales en cours : projets d'aménagement, d'équipement
- Appréciation des politiques locales : décentralisation, aménagement du territoire,
- Notion d'espace d'intégration : appréciation

- Relations de partenariats et de pouvoir local : l'échelle spatiale porteur des projets, les collectivités locales et description de la proximité territoriale
- Avenir /évolution géographique de l'espace : dynamique de population, étalement, urbanisation, migration
- Rôle de l'urbanisation
- Présence de la frontière et son influence sur cette évolution

**Questions pour tous**

1. Que pensez de la libre circulation des biens et des personnes
2. Que pensez vous des initiatives de coopération transfrontalières ?
3. Quels sont les projets de développement et d'intégration régionale en cours ?
4. Que pensez vous de ces projets ?
5. Que pensez vous des actions publiques nationales, locales et régionales ?
6. Que pensez vous de la dynamique démographique, urbaine
7. Quels problèmes voyez vous à l'avenir pour cet espace ?
8. Quelles perspectives d'avenir ?

## ANNEXE 3

# GUIDE D'OBSERVATION ET DE COLLECTE DE DONNEES SECONDAIRES POUR TOUS LES TERRAINS

### Les domaines d'intérêt

#### 1. Les caractéristiques du territoire à observer

- **Identifier les principaux traits du territoire** : contexte, aussi bien historique que géographique, problèmes en matière d'enclavement ou d'isolement du territoire par rapport à l'espace urbain.
- **Recenser les équipements existants** : Services publics et équipements de proximité: poste, police, mairie, agences locales (bailleur...), centre médico-social, bibliothèque, centre socioculturel, équipement sportif et équipements d'accueil des enfants, etc. Commerces de proximité ou à zone de chalandise plus large.
- **Recenser les dispositifs en cours, les partenaires et les instances locales** : Programme de rénovation urbaine, l'existence et le rôle des instances de coordination et de partenariat, Les forces vives du territoire, les acteurs de terrain.
- **Services publics et conditions de vie** : Habitat, Éducation, Santé, Eau, Assainissement, Sécurité et prévention de la délinquance

#### 2. Les données secondaires

- **Approche sociodémographique de la population** : structure démographique, Niveau de précarité de la population
- **Emploi, insertion et développement économique** : profil de la population active, Quelle est l'activité économique implantée sur le territoire
- **Intégration et discriminations** : - Quelles sont les conditions d'intégration : qui est concerné par l'intégration ? des publics difficiles à compter, des indicateurs d'intégration ; - Quelle est la réalité des discriminations : qui est concerné par les discriminations ? des indicateurs de discrimination
- **le lien social et la proximité** : La question du lien social (c'est à dire les relations et interactions entre individus), des échanges locaux et de la participation des habitants. **Quelles sont les formes de lien social** : Le nombre d'associations (de quartier, culturelles, sportives...) leur objet et le nombre de membres, la participation aux instances de proximité et aux réunions publiques selon l'existence ou non de conseils de quartiers, réunions publiques, etc.

#### 3. L'analyse de l'attractivité de l'espace : à avoir à l'esprit

**Cerner l'attractivité** : Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (tout comme certains espaces ruraux) souffrent souvent d'une image dégradée. L'attractivité des territoires est complexe à cerner, pour différentes raisons:

- o Tout territoire s'inscrit dans un espace (urbain en l'occurrence) plus large qui influence le quartier. Il est difficile de savoir si le déficit d'attractivité est lié au territoire infra-communal ou à l'ensemble de la zone (commune, région...).
- o Les causes d'attractivité ou de non attractivité sont à rechercher aussi bien dans les représentations (médiats, discours politiques, imaginaire collectif...), que dans les faits (par exemple le niveau d'équipement en structures d'accueil de la petite enfance). Il s'agit d'éléments subjectifs et objectifs.
- o Selon les territoires, les objectifs poursuivis ne seront pas les mêmes. Dans certains cas la finalité sera d'attirer des entreprises, dans d'autres cas, des personnes des classes moyennes et supérieures par exemple.

## ANNEXE 4

### GRILLE D'ENTRETIEN ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER / TERRAIN IIRSAHEL ET SKBO 2

Mission terrain dans le cadre de l'appui au projet LOBI de l'UNCDF de juillet - août 2014 en zone IIRSAHEL et de Mai- Juin 2015 en zone SKBo.

#### Guide d'entretien

Tableau 14 : Guide d'entretien / élaboration de projets transfrontaliers

Contenus	Thématiques	Collectivités territoriales, élus et structures faitières :
Gouvernance territoriale : - Fondements de la gouvernance - Modalités de fonctionnement des structures de gouvernance - Rôles et responsabilités de chaque acteur - Jeu d'acteurs : interrelations - Facteurs de risques - Facteurs de réussite des cadres de gouvernance/concertation	1. Système de gouvernance et les acteurs en place 2. Les principaux acteurs territoriaux : CL, Autorités administratives, Services techniques, populations en place 3. Les conditions de réussite de la mise en place d'un cadre de gouvernance 4. Quels appuis nécessaires ? 5. Quelle forme juridique, personnalité de droit public ?	- Pourquoi, un cadre de gouvernance transfrontalière ? - Comment devrait-il fonctionner ? pourquoi ? - Quels acteurs de ce cadre ? Communes, Conseil régionaux ... - Quels sont les rôles et responsabilités des acteurs actuels dans la gouvernance locale ? - Quels sont les rôles et responsabilités qu'ils peuvent jouer dans la gouvernance transfrontalière - Quels sont les besoins réels en matière de gouvernance et d'outils de gestion de projets ? - Quelles interrelations entre les acteurs actuels : conflits, coopération, complémentarités, concurrence etc... - Quels sont les facteurs de risque - quels sont les facteurs et conditions de réussite ? - Quelle articulation et implication de chaque type d'acteurs ? - Comment articuler les niveaux : échelles spatiales, niveaux de pouvoir - Comment impliquer les structures faitières ? Quel rôle peut jouer l'AMBF et l'ARBF dans la mise en place d'un cadre de gouvernance transfrontalière ; participation dans les cadres de concertation, identification des besoins ?



<p>TDR étude de faisabilité pour des projets de développement transfrontalier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Contexte du projet et historique</b></li> <li>- <b>Objectifs et résultats attendus du projet</b></li> <li>- <b>Tdr étude de faisabilité.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des projets qui disposent d'étude de faisabilité ?</li> <li>- Liste de projets qui n'en disposent pas ?</li> <li>- Projets qui en nécessitent urgemment.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification du projet et localisation</li> <li>- Dans quel contexte est né le projet ?</li> <li>- Quel est son objectif principal et les résultats attendus (attentes du projets visa à vis des besoins) ?</li> <li>- Quelles sont les collectivités locales porteuses du projet ? le projet intéresse-t-il au moins deux collectivités frontalières ?</li> <li>- Comment la maîtrise d'ouvrage sera assurée ?</li> </ul>
<p>Plan de travail pour les projets pilotes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Projets à cofinancement : Unité industrielle d'aliments bétail, aménagement de mare de Gao, du marché de Gao, Marché de Téra</b></li> <li>- <b>Projets UNCDF : Parcs de vaccination (Djibo, Gorom, Dori, Tilaberi), pistes à bétail, abattoir séchoir de Taka,)</b></li> </ul>	<p><b>Projets pilotes UNCDF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les localités</li> <li>- Expliquer la logique du projet et son caractère transfrontalier</li> <li>- Les actions à réaliser</li> </ul>	<p><b>Critères de transfrontalierité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact sur le développement local/dynamiques territoriales ;</li> <li>- Caractère transfrontalier ;</li> <li>- Implication des CL et populations locales dans la mise en œuvre ;</li> <li>- Complémentarité avec d'autres projets ;</li> <li>- Complémentarité avec d'autres partenaires ;</li> <li>- Etapes de mise en œuvre et délais</li> </ul>
<p>Document de micro projet et programme de mise en œuvre :</p> <p><b>Distinguer projets à Courts termes (projets pilotes UNCDF) et projets à longs termes (autres projets).</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contexte et logiques du projet</li> <li>- description des activités précises</li> <li>- mise en œuvre/gestion/gouvernance</li> <li>- budget (estimation financière du coût du projet</li> <li>- calendrier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte et logiques du projet</li> <li>- Description des activités précises</li> <li>- mise en œuvre/gestion/gouvernance</li> <li>- budget (estimation financière du coût du projet calendrier)</li> <li>- Portage du projet et caractère transfrontalier : <ul style="list-style-type: none"> <li>o le projet est-il porté par plusieurs communes ? qui fait quoi ?</li> <li>o la réalisation du projet impacte-t-elle plusieurs communes frontalières ?</li> </ul> </li> <li>- quel rôle chaque acteur joue dans la mise en œuvre du projet : intérêt, avantage, inconvénient.</li> </ul>
<p>Boite à outils/ stratégie d'accompagnement</p>	<p>Système d'accompagnement</p> <p>Besoins d'appuis</p>	<p>Quel système d'accompagnement pour la mise en place des projets : mobilisation de ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance à la maîtrise d'ouvrage,</li> <li>- Outils méthodologiques</li> <li>- Budget</li> </ul>

		Comment l'administration locale peut-elle apporter son appui ? sous quelle forme ?
	Stratégie de communication et de sensibilisation / radio communautaires  Autres outils de vulgarisation	Les émissions radiophoniques : - Identifications des radios communautaires - zone de couverture, et programme d'émission - identification des besoins pour la mise en place d'un réseau de radios communautaires

## Guide méthodologique de diagnostic par enjeux et d'élaboration d'un projet de territoire

Méthodologie d'analyse des données secondaires (plans locaux de développement, monographies, etc) pour l'élaboration du projet transfrontalier de territoire .

L'analyse est complétée par les entretiens effectués avec les acteurs du territoire selon le guide présenté ci dessus.

### ETAPE 1 : EXPLOITATION DES PLANS DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (état des lieux) : Synthèses des informations des Plans de développement pour en sortir les éléments de connaissance générale et transversale du territoire.

Grâce à une grille d'analyse basée sur des thématiques transversales au territoire, une synthèse (synthèse des PDC) est élaborée et doit révéler les grandes dynamiques et les enjeux de développement du territoire.

#### Les thématiques d'analyse peuvent être :

- Les secteurs d'activités économiques : l'agriculture, l'élevage principalement , le tourisme, les services à la population (services de base et équipement),
- les infrastructures économiques, marchandes et de transport,
- l'environnement, etc.

Elles sont analysées en tenant compte de la dynamique de population (démographie) sur le territoire.

### ETAPE 2 : ANALYSE THEMATIQUE ET SPATIALE à partir des éléments du diagnostic de l'étape 1

S'appuyant sur l'état des lieux, l'analyse spatiale et thématique lie les éléments recueillis de façon dynamique pour comprendre la logique propre de développement (ou de déclin) du territoire.

La méthodologie suivante est proposée. Elle comporte trois démarches d'analyse essentielles et complémentaires qui permettent d'aboutir à un contenu acceptable pour le diagnostic et pour la définition des actions de développement.

#### 1. Analyse thématique:

##### a) Démographie

##### b) Occupation de l'espace et du sol :

##### c) Activités dominantes :

- Lister et caractériser les activités essentielles avec des chiffres quand ils existent (PIB locaux).
- Décrire la répartition spatiale des activités en mettant en évidence les spécialisations des territoires.
- Décrire les concentrations d'activités si elles existent dans des villes,
- Noter les activités spécifiques : pêche, tourisme, ..., à certains lieux si elles ont été relevées.

**d) Qualité de l'environnement :**

- Ce thème doit mettre en évidence les atouts environnementaux et paysagers et indiquer avec précision les atteintes à l'environnement, les risques de pollution et les dégradations sur les paysages.
- A propos de ce thème, la situation sanitaire sera abordée dans le territoire.

**e) Infrastructures et transports, équipement, services de base**

- Décrire la situation de couverture territoriale en services de base (écoles, eau potable, santé...)
- Relever les équipements dits structurants du territoire (lycée, hôpitaux, marchés,...).
- La carte des axes de communication, la caractérisation des grands trafics et les infrastructures telles les gares routières, embarcadères.

**2. Analyse des dynamiques et organisations territoriales****a) Les systèmes territoriaux**

- Analyse des grandes typologies d'occupation du territoire :
- identifier
- des ensembles territoriaux comme des unités territoriales dotées d'homogénéités
- Identification des articulations entre ces unités territoriales

**b) Les dynamiques, territoriales****c) Caractériser les évolutions****d) Flux, circulations, échanges****e) La lecture des polarisations à l'oeuvre****3. Analyse force/faiblesse, opportunité/menaces (AFFOM) ou analyse SWOT**

Tableau 15 : Tableau AFFOM

	<b>Positif</b>	<b>Négatifs</b>
Facteurs internes	Listes/synthèse des forces (Strengths)	Listes/synthèse des faiblesses (Weaknesses)
Facteurs externes	Liste/synthèse des Opportunités (Opportunities)	Liste/synthèse des menaces (Threats)

**ETAPE 3 : LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT**

En reprenant les éléments du diagnostic territorial à la fin de l'étape 2 et en l'affinant avec les résultats de la confrontation avec les acteurs, il est possible d'établir une synthèse associant :

- les informations « dures » de type statistiques et mesures diverses,
- la détermination des dynamiques territoriales montrant les grands ensembles spatiaux, leurs cohérences, leurs interdépendances,
- les différenciations territoriales et en particulier les nœuds essentiels de l'organisation territoriale

La dernière étape consiste alors en la priorisation et l'identification des principaux goulots d'étranglement au développement du territoire.

Dans cette dernière partie du diagnostic, il faut résumer les grands enjeux qui constituent les axes stratégiques d'intervention. Ces enjeux seront classés en trois thèmes :

## 1. Les goulots d'étranglements :

2. Les enjeux de développement : liste au regard des goulots d'étranglement.
3. Les dynamiques territoriales : les différenciations ou les homogénéités en cours d'évolution.

#### ETAPE 4: LES PROPOSITIONS D'AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT

Cette étape est la phase de planification : elle consiste en la détermination (ou choix) des axes stratégiques de développement, définition des objectifs opérationnels et traductions en plans d'actions. L'élaboration du projet de développement territorial s'appuie sur le diagnostic, et associe tous les acteurs du territoire. Il s'agit alors dans cette étape de :

- identifier les projets voulus par ces acteurs ;
- les replacer dans le cadre de la vision stratégique globale ;
- leur donner une cohérence d'ensemble dans le cadre d'un Programme de Développement Territorial.

Le tableau suivant permet de partir des principales questions soulevées par le développement du territoire et met en face les projets, en cours, prévus ou souhaités. Tous ces projets sont repris des documents des collectivités ou de la consultation des acteurs.

Tableau 16 : Tableau des projets et perspectives des acteurs sur le territoire

Difficultés, problèmes de fonctionnalité, améliorations, perspectives	Description des projets		
	Terminés ou en cours	Prévus	Souhaités

#### Etape 5 : LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : FICHES DE PRESENTATION DES PROJETS

Tableau 17: Tableau de présentation du plan d'actions de développement

Axes stratégiques	Objectifs visés dans 5 ans	Secteurs d'activité concernés	Opportunités à saisir pour	Problèmes à résoudre	Actions à réaliser
Axe 1	Objectif 1				
	Objectif 2				
Axe 2					
Axe 3					

Tableau 18: Tableau de planification des actions de développement

Actions à réaliser	Activités à réaliser	Délais de mise en œuvre	Devis- Estimation budgétaires	Responsables de mise en œuvre	
				Maîtrise d'ouvrage	Maître d'œuvre
Total					



# **TABLE DES MATIERES**



# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	13
<b>1. UN PARCOURS PROFESSIONNEL VERS DES QUESTIONS DE RECHERCHE.....</b>	<b>18</b>
1.1. La relance de l'aménagement du territoire en Afrique : un contexte favorable aux questionnements sur l'échelle transfrontalière .....	19
1.2. Les politiques nationales frontalières et les projets transfrontaliers : apporter des solutions .....	21
1.3. Acteur - chercheur : plusieurs questions .....	23
<b>2. LA PROBLEMATIQUE DE LA FABRIQUE TERRITORIALE .....</b>	<b>25</b>
2.1. Comment analyser le territoire ?.....	26
2.2. Les questions de recherche.....	27
<b>3. LE TERRAIN D'ETUDE.....</b>	<b>30</b>
3.1. Trois lieux d'observation .....	30
3.2. Quatre raisons de choix des terrains d'étude .....	32
3.3. Quatre hypothèses de travail .....	36
<b>4. UNE METHODOLOGIE CONSTRuite DANS LA DUREE AVEC DES OUTILS DE RECHERCHE-ACTION .....</b>	<b>39</b>
4.1. Méthodes d'étude adaptées à chaque terrain .....	40
4.2. La pratique de recherche-action.....	45
4.3. Croiser l'analyse des discours des acteurs de terrain et le diagnostic territorial.....	46
<b>5. LES DIFFERENTES PARTIES .....</b>	<b>50</b>
<b>PREMIERE PARTIE LES NOUVEAUX ESPACES DE POUVOIR : ACTUALITES D'UNE GEOGRAPHIE EN MOUVEMENT .....</b>	<b>51</b>
<b>1 CHAPITRE 1 DES RECOMPOSITIONS SPATIALES AU PRISME DE LA VILLE ET DES FRONTIERES.....</b>	<b>55</b>
<b>1.1 Les clés de lecture d'un espace en mutation .....</b>	<b>57</b>
1.1.1 <i>Comprendre le phénomène urbain en Afrique de l'Ouest .....</i>	<i>57</i>
1.1.1.a Difficile définition de la ville et de l'urbain.....	58
1.1.1.b Les phénomènes démographiques à l'origine des mutations .....	60
1.1.2 <i>La nouvelle organisation spatiale vue d'en haut.....</i>	<i>65</i>
1.1.2.a Les espaces de peuplement, une lecture par l'urbain.....	66
1.1.2.b Des espaces en crise et des espaces de développement.....	69
1.1.3 <i>Les petites, moyennes et grandes villes : des rôles différents dans les changements spatiaux .....</i>	<i>71</i>
1.1.3.a Les petites et moyennes villes : nouveaux enjeux urbains .....	71
1.1.3.b Les zones d'influence urbaine au-delà des frontières nationales .....	73
1.1.3.c Les relations entre espaces ruraux et urbains : nouveaux espaces fonctionnels.....	76
<b>1.2 Les frontières : impositions coloniales ou réappropriation d'anciens espaces de pouvoir .....</b>	<b>79</b>
1.2.1 <i>La frontière : entre construit institutionnel et appropriation sociale.....</i>	<i>79</i>
1.2.1.a Définir la frontière : différentes approches.....	79



1.2.1.b	Une analyse historique du concept de frontière dans la théorie géographique .....	80
1.2.2	<i>La frontière dans l'espace géographique : des réappropriations permanentes</i> .....	83
1.2.2.a	L'effet frontière .....	83
1.2.2.b	Les dynamiques transfrontalières .....	86
<b>1.3</b>	<b>Territoires à construire .....</b>	<b>90</b>
1.3.1	<i>La question du territoire : notion polysémique</i> .....	90
1.3.1.a	Le territoire dans le nouvel ordre géographique mondial .....	92
1.3.1.b	Les formes de territorialités dans la géographie contemporaine .....	94
1.3.2	<i>La problématique de la définition du territoire dans la nouvelle géographie de l'Afrique de l'Ouest</i> .....	95
1.3.2.a	Caractériser les territoires de mobilité .....	96
1.3.2.b	La complexité des institutions territoriales dans les espaces transfrontaliers ouest africains	99
<b>2</b>	<b>CHAPITRE 2 LES ESPACES TRANSFRONTALIERS : ENTRE CROISSANCE DE PETITES VILLES ET DYNAMIQUES TRANSFRONTALIÈRES .....</b>	<b>106</b>
<b>2.1</b>	<b>Les dynamiques géographiques et de peuplement ancien .....</b>	<b>108</b>
2.1.1	<i>Le KénéDougou, préfigure de l'espace transfrontalier SKBo aux confins de trois pays</i> .....	108
2.1.1.a	Un peuplement mouvementé et recomposé sous diverses dominations .....	108
2.1.2	<i>Géographie et peuplement entre Malanville et Gaya</i> .....	111
2.1.2.a	Le groupe Dendi, une origine d'alliances et de recompositions ethniques .....	112
2.1.2.b	L'émergence d'un espace de relations sociales et commerciales .....	115
2.1.3	<i>Le Sabel, un espace de circulation transfrontalière</i> .....	116
2.1.3.a	Transition entre la savane arborée et le désert du Sahara .....	116
2.1.3.b	Un peuplement diversifié et nomade .....	118
<b>2.2</b>	<b>Villes de confins, de périphéries et créations de relations transfrontalières</b>	<b>122</b>
2.2.1	<i>Sikasso, Korbogo, Bobo, capitales historiques et trio structurant de l'armature urbaine transfrontalière actuelle</i>	122
2.2.1.a	Sikasso pôle urbain de la troisième région du Mali .....	125
2.2.1.a.i	Une région locomotive de l'agriculture malienne .....	125
2.2.1.a.ii	Une ville secondaire, capitale économique du Sud Mali .....	127
2.2.1.b	Korbogo : pôle urbain historique des savanes du Nord de la Côte d'Ivoire .....	128
2.2.1.c	Le Sud-ouest burkinabé, polarisé par les villes de Bobo Dioulasso et de Banfora	129
2.2.1.c.i	La région des Hauts Bassins : une organisation spatiale autour de Bobo Dioulasso	130
2.2.1.c.ii	La région des Cascades, une région rurale et faiblement peuplée .....	132
2.2.1.d	Dynamique urbaine dans la zone SKBo .....	134
2.2.2	<i>L'espace Malanville – Gaya : le doublet parfait</i> .....	135
2.2.2.a	Malanville : espace communal en urbanisation frontalière .....	136
2.2.2.b	Gaya et son hinterland : zone « utile » du Sud Niger .....	137
2.2.2.c	Dynamiques urbaines Malanville-Gaya .....	138
2.2.3	<i>IIRSabel : une émergence de petites villes dans un espace majoritairement rural</i> .....	139
2.2.3.a	Des villes administrativement polarisantes dans un espace marginal .....	140
2.2.3.b	La polarisation sociale et politique historique de Dori dans la dynamique démographique	142
<b>2.3</b>	<b>L'espace des villes et des frontières .....</b>	<b>145</b>
2.3.1	<i>L'espace intégré SKBo : caractérisation du territoire transfrontalier</i> .....	146
2.3.1.a	Positionnement géographique au cœur des flux régionaux de l'Afrique de l'Ouest	146

2.3.1.b Différents systèmes territoriaux imbriqués .....	147
2.3.2 <i>L'espace intégré Malanville-Gaya : des liens et problématiques spatiales communes</i> .....	148
2.3.2.a Espace d'interface .....	148
2.3.2.b Espace de relais .....	149
2.3.3 <i>L'espace sahélien transfrontalier</i> .....	150
2.3.3.a Une zone de transition sahélienne.....	150
2.3.3.b Des activités économiques résolument transfrontalières.....	151

## DEUXIEME PARTIE DE LA SPATIALISATION À LA TERRITORIALISATION 159

### 3 CHAPITRE 3 ESPACES OUVERTS, LE DEPASSEMENT DES FRONTIERES .....163

<b>3.1 Quand la frontière crée un lien social entre des populations voisines .....</b>	<b>164</b>
3.1.1 <i>Les pratiques sociales structurent l'espace transfrontalier</i> .....	164
3.1.2 <i>L'urbanisation transfrontalière : les villes jumelles</i> .....	167
3.1.2.a La pression urbaine foncière, à la frontière.....	168
3.1.2.b La mixité sociale urbaine : « l'étranger est au volant, l'autochtone est passager »... 170	
<b>3.2 Les réseaux commerciaux transfrontaliers au croisement des traditions et des modèles économiques .....</b>	<b>175</b>
3.2.1 <i>Les interactions commerciales transfrontalières : des liens et des lieux</i> .....	175
3.2.2 <i>Les pratiques commerciales au delà des frontières</i> .....	179
<b>3.3 Les lieux de la spatialité transfrontalière .....</b>	<b>185</b>
3.3.1 <i>Les espaces de la frontière, des lieux et des hommes</i> .....	185
3.3.2 <i>La frontière, un nœud de dynamique territoriale</i> .....	189

### 4 CHAPITRE 4 ESPACES FERMES : LES INSTITUTIONS DE LA FRONTIERE.....201

<b>4.1 La réaffirmation des frontières nationales .....</b>	<b>203</b>
4.1.1 <i>La naissance d'institutions spécialisées sur le traitement des questions de frontière</i> .....	203
4.1.2 <i>Les frontières désormais dotées de politiques publiques</i> .....	205
4.1.3 <i>Le traitement de la coopération transfrontalière dans les stratégies macroéconomiques</i> .....	212
<b>4.2 L'intégration régionale : dépasser des limites nationales et légitimer les espaces fonctionnels.....</b>	<b>217</b>
4.2.1 <i>L'échelle sous régionale peut-elle favoriser une institution transfrontalière ?</i> .....	217
4.2.2 <i>L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : acteur de la promotion institutionnelle des territoires</i> .....	223
4.2.3 <i>La Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : acteur de la promotion d'une dynamique régionale de sécurité et de stabilité</i> .....	226
<b>4.3 L'émergence d'une échelle territoriale transfrontalière.....</b>	<b>230</b>
4.3.1 <i>La décentralisation et la démocratisation</i> .....	230
4.3.1.a Des évolutions nationales comparables en dents de scie.....	231
4.3.1.b Décentralisation, déconcentration et découpages territoriaux.....	239
4.3.1.c Les villes, espaces institutionnalisés par la décentralisation.....	241
4.3.1.d La multiplication d'échelles spatiales et l'intercommunalité.....	242
4.3.2 <i>Les espaces de périphéries nationales ou comment juguler la barrière frontalière ?</i> .....	244
4.3.3 <i>Des pays aux territoires transfrontaliers : une nouvelle institution de la frontière autour du « pays frontière » ?</i>	247

## TROISIEME PARTIE TERRITOIRES URBAINS TRANSFRONTALIERS ET DEFIS DE L'AMENAGEMENT ..... 255

<b>5</b>	<b>CHAPITRE 5 LES TERRITOIRES URBAINS TRANSFRONTALIERS : COMPLEXITE DU SYSTEME ET ENJEUX D'AMENAGEMENT.....</b>	<b>257</b>
<b>5.1</b>	<b>Le système territorial urbain transfrontalier.....</b>	<b>258</b>
5.1.1	<i>Les mutations frontalières et les espaces transfrontaliers.....</i>	258
5.1.2	<i>Le maillage : échelle spatiale et limites du territoire transfrontalier.....</i>	260
5.1.3	<i>Les nœuds du système : la frontière et les lieux.....</i>	262
5.1.3.a	<i>La complexité des relations des populations à la frontière.....</i>	262
5.1.3.b	<i>Les nœuds de la territorialisation transfrontalière.....</i>	263
5.1.4	<i>Relations transfrontalières et organisation de l'espace.....</i>	267
5.1.4.a	<i>Système d'échange, mobilité transfrontalière et organisations des acteurs.....</i>	267
5.1.4.b	<i>Les organisations d'acteurs commerciaux.....</i>	270
<b>5.2</b>	<b>La multiplicité des acteurs : légitimation d'un croisement d'échelles....</b>	<b>274</b>
5.2.1	<i>Les acteurs institutionnels.....</i>	274
5.2.2	<i>Les acteurs privés : acteurs de la valorisation des ressources territoriales transfrontalières.....</i>	275
5.2.3	<i>Les autres acteurs : les partenaires internationaux.....</i>	278
<b>5.3</b>	<b>La nécessaire articulation dynamiques locales- politiques publiques : enjeux de gouvernance transfrontalière .....</b>	<b>283</b>
5.3.1	<i>Coopération transfrontalière et nécessité d'une gouvernance partagée.....</i>	284
5.3.2	<i>L'articulation dans la planification locale.....</i>	287
5.3.3	<i>L'impact des projets régionaux : dimension régionale et continentale.....</i>	293
<b>6</b>	<b>CHAPITRE 6 POUR DE NOUVELLES STRATEGIES TERRITORIALES TRANSFRONTALIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST .....</b>	<b>297</b>
<b>6.1</b>	<b>Les enjeux et défis de fonctionnement du système.....</b>	<b>299</b>
6.1.1	<i>Les connexions territoriales.....</i>	299
6.1.2	<i>Centralités et territorialités.....</i>	302
6.1.3	<i>Echanges transfrontaliers et acteurs territoriaux.....</i>	306
6.1.3.a	<i>Les lieux du commerce transfrontalier et enjeux de développement.....</i>	307
6.1.3.b	<i>Les acteurs de la gouvernance transfrontalière.....</i>	313
6.1.3.c	<i>Les enjeux de la gouvernance transfrontalière.....</i>	314
<b>6.2</b>	<b>Coopération transfrontalière et enjeux de développement territorial .....</b>	<b>316</b>
6.2.1.a	<i>Les freins au développement des territoires transfrontaliers.....</i>	316
6.2.1.b	<i>Les enjeux de développement territorial transfrontalier.....</i>	319
6.2.1.c	<i>Les problématiques transversales.....</i>	326
<b>6.3</b>	<b>Propositions pour de nouvelles politiques territoriales transfrontalières en Afrique de l'Ouest.....</b>	<b>329</b>
6.3.1	<i>Connaissance territoriale et gestion des frontières.....</i>	329
6.3.2	<i>Formalisation et encadrement des dynamiques transfrontalières.....</i>	334
6.3.3	<i>Coordination des appuis nationaux, régionaux et internationaux.....</i>	335
	<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>341</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>355</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>389</b>
	<b>ANNEXE 1 METHODOLOGIE DE TERRAIN ET GRILLE D'ENTRETIEN POUR LE TERRAIN 1 MALANVILLE – GAYA ET SKBO (JUILLET-AOUT 2012) .....</b>	<b>391</b>
	<b>Eléments de problématique et méthodologie .....</b>	<b>391</b>

---

Grille d'entretien détaillée .....	392
Guide simplifiée : principales questions clés et les questions de relance.....	394
<b>ANNEXE 2 GUIDE D'ENTRETIEN UTILISE POUR LE TERRAIN 2 (SKBO MARS 2013).</b>	<b>395</b>
Guide d'entretien : principaux thèmes et sous thèmes (questions) à aborder : ..	395
<b>ANNEXE 3 GUIDE D'OBSERVATION ET DE COLLECTE DE DONNEES SECONDAIRES POUR TOUS LES TERRAINS .....</b>	<b>398</b>
<b>ANNEXE 4 GRILLE D'ENTRETIEN ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER / TERRAIN IIRSAHEL ET SKBO 2 .....</b>	<b>399</b>
Guide d'entretien .....	399
Guide méthodologique de diagnostic par enjeux et d'élaboration d'un projet de territoire .....	401
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>407</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX .....</b>	<b>412</b>

# TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

## Liste des cartes

Carte 1: Localisation des espaces transfrontaliers étudiés .....	32
Carte 2 : Réseaux de villes.....	67
Carte 3 : Mouvements de populations et espace de circulation.....	70
Carte 4 : Espaces de peuplement et espaces transfrontaliers en Afrique occidentale .....	87
Carte 5 : Espace sénoufo .....	109
Carte 6: Régions actuelles de la zone SKBo .....	111
Carte 7: Espace Malanville-Gaya dans les régions frontalières du Bénin et du Niger .....	113
Carte 8 : Localités frontalières Malanville-Gaya.....	114
Carte 9 : Systèmes de production agricole en Afrique de l'Ouest .....	117
Carte 10 : Localités de l'IIRSahel.....	120
Carte 11 : Zoom sur la zone d'étude IIRSahel .....	121
Carte 12 : Régions administratives de la zone SKBo .....	123
Carte 13: Population et densité communales de l'espace SKBo.....	125
Carte 14: Population totale et urbaine de la zone SKBo .....	135
Carte 15: Population totale et urbaine de la zone de l'IIRSahel .....	140
Carte 16 : Découpage territorial dans l'espace de l'IIRSahel.....	142
Carte 17 : Densité communale IIRSahel .....	151
Carte 18 : Potentiel d'élevage dans la zone de l'IIRSahel .....	153
Carte 19 : Ressources hydrologiques et ressources d'intérêt transfrontalier de l'espace IIRSahel .....	165
Carte 20 : Circuits de commercialisation du bétail.....	176
Carte 21: Schémas d'organisations d'intégration en Afrique de l'Ouest.....	219
Carte 22 : Organisations de bassins fluviaux transfrontaliers .....	221
Carte 23 : Sous espaces transfrontaliers SKBo.....	266
Carte 24 : Système logistique transfrontalier dans l'espace SKBo.....	269
Carte 25 : Mobilités transfrontalières dans la zone de l'IIRSahel .....	270
Carte 26 : Circuits commerciaux transfrontaliers et doublets de lieux frontaliers au Bénin ...	312
Carte 27 : Circuits de transhumance du Nord au Sud Bénin .....	325
Carte 28: Bande frontalière dans les espaces frontaliers du Nord, du sahel et de la zone SKBo au Burkina Faso .....	333

## Listes des figures

Figure 1: Déroulement du terrain de thèse .....	43
Figure 3 : Éléments de définition du territoire.....	98
Figure 5 : Villes jumelles .....	167
Figure 6: Flux de mobilité et territorialité au Sahel.....	181
Figure 7 : Axes d'échange et de mobilité structurant l'espace transfrontalier Malanville - Gaya .....	182
Figure 8 : Système territorial dans la zone SKBo.....	183
Figure 9 : Espace transfrontalier en réseau non hiérarchisé.....	184
Figure 10 : Système d'échange et de rupture de part et d'autre de la frontière dans l'espace Malanville- Gaya .....	192

## Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution de la population totale et urbaine Afrique de l'Ouest.....	61
Tableau 2 : Données générales par pays.....	65
Tableau 3 : Essai de classification des villes d'Afrique de l'Ouest .....	72
Tableau 4 : Rang des villes de plus de 100 000 habitants .....	134
Tableau 5 : Découpage administratif .....	141
Tableau 6 : Présentation des villes et données urbaines .....	145
Tableau 7 : Principales organisations de bassins fluviaux transfrontaliers en Afrique de l'Ouest .....	220
Tableau 8 : Le système territorial.....	258
Tableau 9 : Analyse de l'action territoriale transfrontalière de quelques projets de développement localisés dans la zone de l'IIRSahel .....	278
Tableau 10 : Les documents de planification locale .....	291
Tableau 11 : Enjeux et objectifs de la décentralisation et de la coopération transfrontalière .	315
Tableau 12 : Présentation du contenu d'une base de mobilisation des connaissances et informations sur les dynamiques transfrontalières .....	330
Tableau 13: Guide d'entretien détaillé .....	392
Tableau 14 : Guide d'entretien / élaboration de projets transfrontaliers .....	399
Tableau 15 : Tableau AFFOM.....	402
Tableau 16 : Tableau des projets et perspectives des acteurs sur le territoire .....	403
Tableau 17: Tableau de présentation du plan d'actions de développement .....	403
Tableau 18: Tableau de planification des actions de développement .....	403

## Liste des graphiques

Graphique 1:: Courbe des taux de croissance de la population de 1950 à 2050 .....	62
Graphique 2: Courbe de taux de croissance de la population urbaine en Afrique de 1950 à 2050.....	63
Graphique 3: Répartition de la population par région SKBo .....	124

## Liste des photos

Image 1: Conduite de bêtes à pieds vers des marchés.....	177
Image 2 : Marché à bétail de Seytenga .....	178
Image 3 : Places douanières frontalières.....	187
Image 4 : Frontière vivante/frontière morte .....	188
Image 5: Chargement de camions au marché de Malanville .....	194
Image 6 : Magasins de stockage de friperies à Gaya.....	195
Image 7 : Délimitation et politiques frontalières.....	205
Image 8 : Les partenaires étrangers aménagent l'espace transfrontalier .....	281
Image 9 : Marché de Malanville: marché international de produits agricoles.....	310
Image 10 : Elevage extensif au Sahel .....	317
Image 11 : Commerce, exportation de produits bruts .....	318
Image 12 : Transformation et commercialisation de produits agricoles .....	321

# RESUMÉ

La frontière est aujourd'hui l'objet de toutes les attentions. Aussi bien en Europe où la question de l'ouverture et de l'intégration semblait complètement réglée avec les accords SCHENGEN, qu'en Afrique de l'Ouest où l'intégration se construit, la crise des migrations vient rappeler combien ces objets géographiques et institutionnels divisent ou connectent des espaces. La problématique de cette thèse a été d'étudier les dynamiques qui transcendent la frontière et qui participent à une création territoriale transfrontalière. La ville et la frontière sont des objets d'étude de la géographie et de l'aménagement territorial qui se révèlent d'une grande pertinence dans la compréhension des systèmes territoriaux transfrontaliers ouest africains actuels.

Les liens socioculturels, les coopérations informelles ou clientélistes entre les acteurs locaux d'une part, le commerce transfrontalier, les mobilités transfrontalières quotidiennes d'autre part, sont, entre autres, les fondamentaux du fonctionnement de ce système transfrontalier. Les villes, notamment frontalières sont porteuses de cette dynamique. Elles émettent, reçoivent et font transiter les flux. Ce sont les lieux où se nouent et s'interconnectent les réseaux. Ces éléments s'intègrent de plus en plus dans les projets de coopération transfrontalière constituant ainsi une forme de territorialisation par le bas. Les politiques institutionnelles (intégration régionale, décentralisation, politiques frontalières) influent de façon mitigée sur le renforcement de ces processus locaux. Mais les enjeux de sécurité renforcent la situation de certaines zones frontières devenant ainsi pleinement des espaces de refuge.

**Mots clés :** Frontière, ville, territoire, territoire transfrontalier, coopération transfrontalière, aménagement du territoire

---

## Abstract

The borders are becoming the subject of recent attentions in the world. In Europe the issue of openness and integration seemed completely solved with Schengen agreement. But, migrant crisis recalled the need of borders controls. In West Africa, integration is building. The problem of migration remind how border, a geographic, political and institutional subject, can divide or connect spaces. This thesis studied the dynamics that transcend the borders and that participate in cross-border territorial creation. It has proven that towns and borders, become more relevant in geography and spatial planning to understand cross-border territorial systems.

The socio-cultural relationship, informal cooperation between local actors, the cross-border trade and the daily cross-border migration are the fundamentals of this transboundary system. Border towns are carriers of this dynamic by creating nodes of networks and by interconnecting spaces. They emit, receive and make transit cross-border flows.

Local cross-border cooperation's initiatives observed in West Africa are based on these elements. So, theses cross-borders cooperations are constituting a form of bottom up territorialization. The thesis also shows that institutional policies (regional integration, decentralization, national border policies) have mixed responses on strengthening borders processes. However, security issues reinforce the situation in some border areas becoming fully refuge spaces.

**Key words:** Border, town, territory, cross-border territory, cross-border cooperation, spatial planning, territorial development.

---